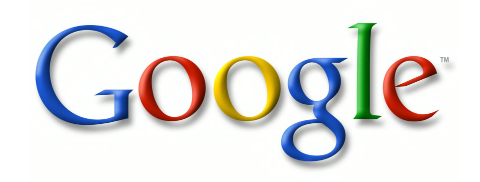
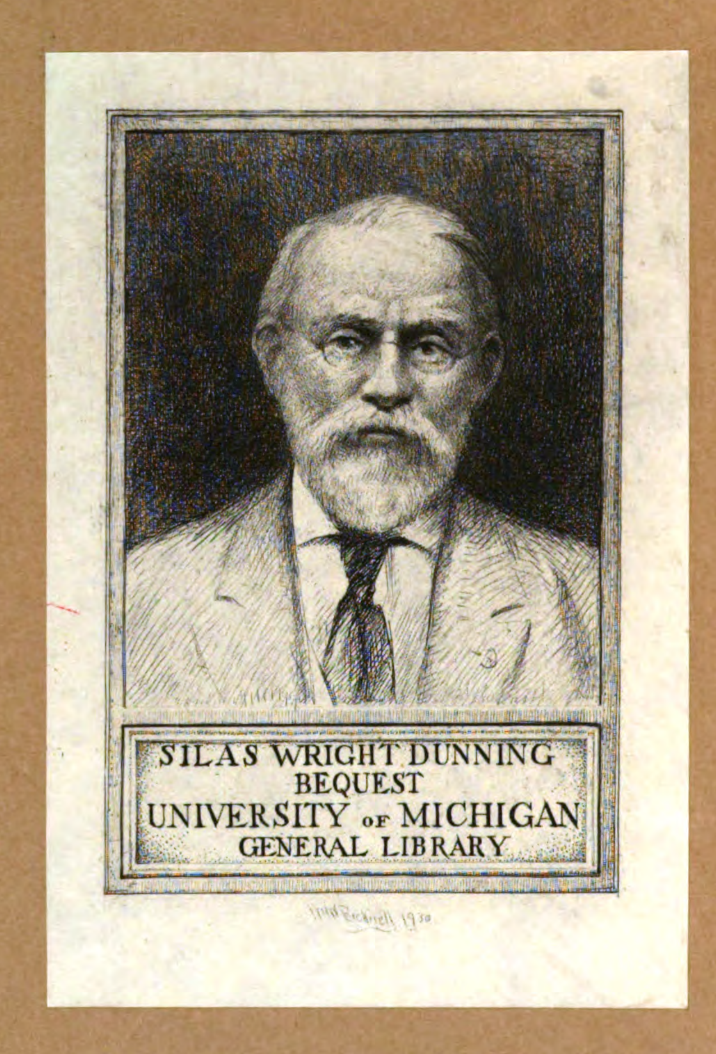
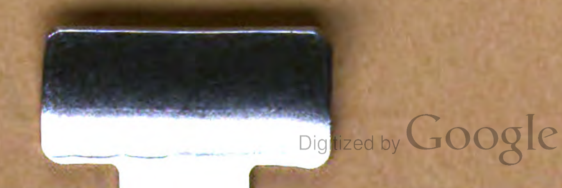





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ARLES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ARLES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉMILE FASSIN

Avocat, Membre de la Commission archéologique

PAR P. BERTET

Libraire-éditeur à Arles



ARLES 1873-1874

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

AVANT-PROPOS

En 1868, de jeunes avocats de notre ville eurent la pensée de fonder, sous le titre que nous prenons aujourd'hui, une publication historique et littéraire, uniquement consacrée à l'étude des traditions locales. Cette publication eut du succès; mais, à la suite de difficultés qui, Dieu merci! ne sont plus à craindre, elle ne fut pas continuée après l'expiration de sa première année d'existence. C'était une œuvre intéressante et utile et qui semblait appelée à rendre quelques services pour l'avancement des études historiques sur notre pays; elle fut regretée par quiconque attachait quelque interêt aux choses du passé.

Nous venons essayer de la reprendre et, instruits par l'expérience de nos prédécesseurs, nous ne redoutons plus les écueils qui lassèrent leur persévérance. Nous tâcherons de rendre cette publication meilleure encore — c'est-à-dire plus profitable au but que nous poursuivons — en nous faisant les éditeurs soigneux et fidèles de ces savants travaux manuscrits qui enrichissent notre Bibliothèque communale et nos Archives. Par nos soins, les savantes œuvres de l'abbé *Bonnemant*, de *Pierre* et *Didier Véran*, seront imprimées pour la première fois. Nous publierons également quelques écrits d'*Anibert* restés inédits et ces mémoires manuscrits si intéressants pour nous Arlésiens, de MM. *de Chiavary*, *de Mandon*, l'avocat *Raybaud*, *Gertoux*, *Rémusat*, *Borel*, *Ramette* et autres encore. N'oublions pas de nommer aussi, parmi ces collaborateurs d'un autre siècle, le Bénédictin *Dom Chantelou*, le père *Melchior Fabre*, le trinitaire *Porchier*, l'annaliste *Raynaud*. Nous voulons rééditer aussi tout ce qui mérite d'être conservé parmi les livres anciens, devenus rares aujourd'hui, consacrés à l'histoire de notre pays: *G. Du Port*, le *P. d'Augières*, *Terrin*, *Rebattu*, *Romieu*, *Varadier de St-Andiol*, *Sabatier*, *Barras de la Penne*, *Gilles Roubin*, *etc.*, nous fourniront de précieux matériaux. Citer de pareils noms, c'est dire assez ce que nous voulons que soit l'œuvre.

P. Bertet.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

de l'an 963 à l'an 1785

Par J.-Didier VÉRAN. (1)

INTRODUCTION.

Arles, qui a été fondé par les Celtes, habitants du pays, passa avec le reste de la Provence sous la puissance des Romains vers l'an 125 à 130 avant J. C.

L'an 42 de J. C. les Romains y envoyè-

(1) Cette œuvre de J. Didier Véran, remarquable à plusieurs titres, est entièrement inédite. Le manuscrit se trouve déposé dans les archives communales d'Arles. C'est un travail incomplet et resté sans doute inachevé; mais, tel qu'il est, on peut le comparer sans trop de désavantage à l'ouvrage de Lalauzière, dont il se distingue d'ailleurs par la nouveauté des détails et un intérêt tout particulier. (E. F.)

rent une colonie de soldats de la 6e légion ; ce furent ces nouveaux soldats qui édifièrent tous les grands monuments dont cette ville est décorée.

Constantin le Grand l'embellit et lui donna son nom.

Le vicaire du préfet du prétoire y établit son siége en 391.

Dans le 5e siècle, elle eut neuf siéges à soutenir; par le 7e elle passa sous la domination d'Euric, roi des Wisigoths. Clovis fut battu deux fois sous ses murs.

Cependant Witigès, roi des Ostrogoths, fut forcé de céder cette ville aux Français en 536. Elle tomba en partage à Childebert, roi de Paris.

Les incursions des Sarrazins furent la véritable époque de décadence de cette ville; ils séjournèrent en Provence pendant 4 ans, depuis l'an 736 à l'an 739.

Les Sarrazins livrèrent Arles au pillage et la plus grande partie de la ville fut démolie.

Arles continua d'être sous les premiers rois de la seconde race la capitale de la Provence; l'on donnait son nom à tout le pays d'alentour.

Arles fut saccagée par de nonvelles hordes de Sarrazins, en 850, pillée par les Normands en 858; elle passa successivement sous la domination des empereurs Lothaire et ses deux fils Charles et Louis II; elle tomba enfin au pouvoir de Charles-le-Chauve à la mort de l'empereur Louis II, son neveu.

Celui-ci établit duc de Provence Bozon, son beau-frère, qui se fit déclarer par les évêques de la ville roi de son gouvernement en 879.

Louis, fils de Bozon, fut couronné roi en 890. Charles Constantin, fils de Louis, fut dépouillé de la plus grande partie de ses états par le duc Hugues, qui se fit couronner à Milan.

En 933, ce Hugues céda la Provence et tout ce qu'il possédait en-deçà des Alpes à Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane, auquel Conrad le Pacifique succéda vers l'an 937.

De son temps, les comtes ou gouverneurs qu'il établissait dans ses états commencèrent à rendre leurs dignités héréditaires.

La faiblesse de Rodolphe III, dit le Fainéant, fils et successeur de Conrad, favorisa les efforts des comtes de Provence pour se rendre indépendants.

Ce Rodolphe mourut en 1032. Eudes, comte de Champagne, et l'empereur Conrad II, dit le Salique, se disputèrent pendant quelque temps ses états; ils passèrent enfin à ce dernier et furent depuis réunis à l'empire.

Depuis 1032, la suite des rois de Bourgogne ou de Provence, dits vulgairement rois d'Arles, est la même que celle des empereurs d'Allemagne.

La Provence passa vers le milieu du XIIIe siècle dans une branche de la maison de France (celle d'Anjou).

***

Suite de la 1re race des souverains particuliers de la Provence ou des comtes d'Arles.

Bozon II, fils de Rotbold, fut la tige de la première race des comtes de Provence; il eut deux fils, Guillaume Ier et Rotbold; il mourut en 968.

Guillaume Ier mourut en 992.

Guillaume II, son fils, mourut en 1018; il eut deux fils.

Geoffroi Ier, comte de la Basse Provence ou d'Arles, mort en 1063.

Bertrand, son fils, mourut en 1094.

Gerberge, sa sœur, femme de Gilbert, vicomte de Milhau, gouverna la Provence; elle n'eut que 2 filles.

Douce porta la Provence dans la maison de Barcelone en 1112.

Quant à Rotbold, fils de Bozon II, il eut un fils appelé Guillaume III et une fille appelée Emme. Rotbold mourut sans enfants, sa sœur Emme porta ses droits dans la maison de Toulouse, par son mariage avec le comte Guillaume Taillefer.

(La suite à la prochaine livraison.)



LE VIEIL ARLES (1)

I

Le Marché-Neuf

Il faut nous reporter en plein moyen-âge, au XIII[e] siècle, si nous recherchons l'origine de cette désignation.

Il y avait alors, dans la ville d'Arles, un quartier spécial qu'on appelait le *Marché* (*Mercatum*). Sa situation n'est pas bien connue ; mais divers actes de cette époque nous l'indiquent dans le voisinage des Arènes et du Bourg-Neuf. L'historien *Anibert* marque sa place près des remparts, à l'endroit que nous appelons encore *Porte-Agnel*, dont le nom, dit-il, dérive probablement d'un marché aux troupeaux qu'on y tenait autrefois.

C'était alors comme aujourd'hui un des points extrêmes de la *Cité*, et l'on comprend aisément qu'il ait fallu, par la suite, emplacer le marché dans un quartier plus central. Quand le *Vieux Bourg*, que nous appelons maintenant *la Roquette*, fit son annexion à la *Cité*, on choisit, sur la limite de l'un et de l'autre, dans ce quartier intermédiaire ou mitoyen qu'on appelait le *Méjan*, un emplacement assez vaste pour y établir un nouveau marché.

La place n'existait pas, il fallut la créer. Entre la porte actuelle du Marché-Neuf et l'endroit où s'élève aujourd'hui le collège, se déroulait une ligne de remparts qui défendaient la *Cité*; au pied de ces remparts, le long des fossés de la ville, s'étendait un vaste jardin qui dépendait du couvent de la *Trinité*.

Ces remparts étaient inutiles, puisqu'ils se trouvaient désormais, par le fait de l'annexion, dans l'intérieur de la ville ; on les démolit, on combla les fossés, on prit une portion du jardin des Trinitaires, et du tout on fit une place publique, dont la forme irrégulière représentait à peu près la rue actuelle du Marché-Neuf avec la petite place de l'Hôpital. Pour faciliter les abords de cette place, on perça quelques rues qui n'existent plus aujourd'hui ; on élargit la *Rue de la Trinité*, qui devint la plus grande voie de communication entre le *Bourg* et la Place nouvelle, et quand l'emplacement eut été ainsi préparé, on y transporta le marché ; on lui donna le nom de Place du *Marché-Neuf* (*patuum* ou *planum fori novi*) (1).

Cette transformation s'opéra vers le milieu du XIII[e] siècle. Un acte de l'année 1263 nous apprend que les religieux Trinitaires reçurent en compensation de ce qu'ils avaient cédé, une pièce de terre et une indemnité pécuniaire.

Le *Marché-Neuf*, ainsi établi, ne répond certainement pas à l'idée que l'on peut se faire du centre d'approvisionnement d'une ville plus populeuse que de nos jours : c'était pourtant la place la plus vaste que la ville renfermât. La nécessité de s'entourer de hautes murailles, par mesure de sécurité, et de condenser la population à l'intérieur des remparts, ne permettait pas de conserver des espaces vides. Les rues n'étaient alors que des boyaux étroits, tortueux, dont on multipliait les sinuosités comme à plaisir, par un principe stratégique. Il faut ajouter aussi que les marchés de cette époque étaient moins approvisionnés que de nos jours ; les droits d'entrée qui frappaient toute sorte de marchandises, le manque de sécurité pour les marchands, l'absence de routes frayées, etc., rendaient les produits plus rares et relativement plus coûteux. On était forcément plus sobre qu'aujourd'hui ; les famines étaient fréquentes.

Nous verrons peu à peu, à mesure que

---

(1) Je me propose de publier, sous ce titre, une série d'études sur les transformations diverses que certains quartiers de la ville ont subies. La présente notice sur le *Marché-Neuf* a déjà paru dans le *Forum*; mais de nouvelles recherches m'ayant amené à la remanier et à l'augmenter de détails nouveaux, je crois qu'il peut être encore utile et intéressant de la reproduire. (E. F.)

(1) C'est alors que furent construits ces remparts ou plutôt cette clôture ancienne qui s'étendait de la porte de *Laure* à la *Porte de Cornon* (aujourd'hui *Montille du Barri*), et dont nous voyons quelques restes à l'angle de la rue *Gageron*.

renaîtra la sécurité, les marchés d'Arles s'agrandir, se multiplier en raison des besoins nouveaux qui se créent.

L'établissement du *Marché-Neuf* opéra nécessairement, dans cette partie de la ville, une transformation complète. Les auberges, les cabarets, les débits de boissons affluèrent bientôt dans le quartier. Du *puits de la Trinité* (1) jusqu'à la porte *St-Etienne* (vers l'arceau de la *rue des Prêtres*), il s'en ouvrit en telle quantité que, depuis cette époque, et jusqu'au XVIe siècle, cette rue ne fut plus appelée que la *Carreria de las Obergaries* (1384-1435-1512) (2).

Tous les industriels, les artisans ayant boutique, les marchands, les notaires qui, en leur qualité d'écrivains publics, tenaient *tauliers*, voulurent s'établir dans les environs; toute l'industrie, tout le commerce vinrent se fixer dans ce quartier.

La rue devant l'église *St Trophime* devint la *Carreria de la Ferrarie;* on l'appelait aussi vulgairement *Maùcousinat*, à cause des *gargotes* qui s'y trouvaient.

Au *Plan de la Cour*, où la mairie n'était pas encore, il y eut la *rue des Notaires* ou *des Canceliers*.

Les boulangers s'établirent sous les remparts de la cité, dans la *rue des Fours* (aujourd'hui *Beaujeu*).

Il n'est point jusqu'aux femmes de mauvaises mœurs, qui jouissaient alors d'une très grande tolérance, grâce aux impôts nombreux qu'elles payaient, qui ne vinssent envahir le quartier. Il y en avait partout, dans la rue de l'*Albergarie*, vis-à-vis le couvent des Carmes, sur la place du Marché-Neuf, à côté du couvent de la Trinité, mais principalement au midi de cette place, dans un angle des vieux remparts, où débouche aujourd'hui la rue de la Rotonde, et où s'ouvrait alors une sorte de carrefour appelé la *Lachugue vieille* (*Lactuca vetus*).

Ainsi se peupla ce quartier. La porte de la ville, qu'on appelait *lo Portal de Mollégès*, du nom d'un couvent voisin, devint la *porte du Marché-Neuf* (1).

Il paraît que le marché se tenait le samedi (2), et qu'un autre marché de moindre importance, pour les herbes et les fruits, avait lieu sur la *place du Septier*, appelée aussi *place aux herbes* (1383) (3).

En 1497, l'archevêque ayant fait abattre quelques maisons devant l'église St-Trophime et l'archevêché, pour y créer une grande place, la communauté consentit à contribuer à la dépense, sous certaines conditions qui furent remplies. On démolit une autre maison, l'on déblaya les ruines et l'on obtint un espace vide, en forme de quadrilatère, plus commode et plus vaste que le Marché-Neuf. Le 9 août 1500, par une délibération consignée dans les *Annales*, le Conseil y transféra le marché, logé trop à l'étroit entre le portail du Marché Neuf et l'église des Trinitaires.

Le quartier ainsi déshérité garda cependant son nom, qui servit encore à désigner la porte voisine; celle-ci le transmit à son tour à cette belle esplanade qui se forma par la suite et peu à peu dans son voisinage, au pied des remparts. C'est ainsi que se perd le souvenir des véritables origines; les noms se déplacent à mesure que s'affaiblissent les traditions.

Ce que nous appelons aujourd'hui le *Marché-Neuf* a donc usurpé son titre; ce ne fut jamais l'emplacement du marché jusqu'à ces dernières années. L'esplanade actuelle n'existait pas, sa création est récente, et ce n'est que très lentement et pe-

(1) Nous pensons que le *Puits de la Trinité* fut construit à cette époque pour les besoins du marché; son nom l'indique d'ailleurs : on l'appelait *lo pos de mercat noù*; la portion de la rue actuelle de la République, comprise entre le collége et la place des Porcellets, est désignée dans les vieux cadastres sous le nom de *Carriera del pos de mercat noù* (1431).

(2) On voit par le rapprochement de ces trois dates, que cette rue fut pendant longtemps en possession de cette industrie. Nous trouvons, dans de *vieux Cadastres des Paroisses*, qui sont vraisemblablement du milieu du XVe siècle, que l'hôtellerie du *Cheval-Blanc* et celle de *St-Georges* étaient devant le couvent des Carmes; l'hôtellerie des *Trois-Rois* en était voisine. En 1424, il y avait dans la même paroisse de *N.-D. la Principale*, et probablement dans la même rue, l'*aubergarie de l'espasa*, rendez-vous favori des gens d'armes et des *ruffians*.

(1) Ces deux appellations subsistèrent simultanément et furent employées indifféremment l'une pour l'autre, jusqu'au milieu du XVe siècle et même plus tard. On trouve *lo Portal de Mollégès*, ainsi désigné dans un cadastre des paroisses de l'an 1424.

(2) Dans un acte de l'an 1419, aux protocoles du notaire *Pangonis*, on trouve un achat de maison *in parrochiâ de Principali et in plano Fori Novi, ubi fit mercatum sive forum Arelatis, diebus singulis sabbatinis.*

(3) Aujourd'hui *Place des Hommes*.

tit à petit qu'elle a reçu le développement que nous lui voyons aujourd'hui.

Tant que la ville d'Arles fut une ville *murée*, les marchés furent tenus dans l'enceinte de la ville; la sécurité publique le voulait ainsi. Qu'était alors notre Marché-Neuf? — C'était un champ sous les remparts, un jardin, un cimetière, une sorte de voirie où l'on allait jeter les immondices: *lo femoras* (amas de fumier) *de mareanoù* (1424. Cad. des paroisses).

Un large fossé longeait les murailles; au delà, un jardin appartenant au couvent de la Trinité; à l'est, le cimetière des pauvres (1); à l'ouest, un enclos servant de jeu de paume et de champ d'exercice pour les archers; — et, de là, tendant vers le Rhône, la *Lice*, qu'on appelait alors le *Corredor* (champ de course). Cet espace ainsi délimité se trouvait encore restreint par les saillies des remparts, la *Tour des Carmes*, où est aujourd'hui la Rotonde, et le bastion du *boulevard de Digne*, qui défendait et fermait la route du côté de *la Crau*.

En 1284 et longtemps après, il y avait des bains publics en dehors de la porte du Marché-Neuf; une rue voisine s'appelait la *rue des Bains* (*carriera publica dels banhs*, près le jardin de la Trinité, paroisse de N.-D.-la-Principale. — 1431. Vieux cadastres.

On trouve dans les écritures du notaire *Antoine Olivary*, de l'année 1390 (aux folios 58 et 109), deux délibérations de la communauté pour la construction de nouveaux remparts près le Marché-Neuf, et d'une tour derrière le couvent des Carmes. Ensuite, par acte aux écritures du même notaire, du 28 septembre 1391 (folio 18), les syndics de la communauté reçoivent quittance de la somme de 50 florins, solde du prix de construction d'un pan de muraille reliant le portail du Marché-Neuf à la tour située derrière le couvent des Carmes.

Cette tour formait saillie à l'extérieur des remparts. Vers le milieu du siècle dernier, *la Chambre des* 22 (1) s'en était emparée et y avait construit une terrasse dont la position élevée, sur la plate-forme des remparts, jouissait d'un point de vue des plus agréables. Aussi, ce ne fut pas mince besogne, quand les consuls voulurent, en 1777, en déloger les 22 pour démolir la tour qui, disait-on, menaçait ruine. La *Chambre* prétendait rester et, plutôt que de céder, jurait de s'ensevelir sous ses propres ruines. Il y eut des protestations échangées, puis procès; un jugement d'incompétence, dont les 22 payerent les frais, calma cette belle ardeur et la tour des Carmes fut démolie.

Quant à la porte du Marché-Neuf, elle a subi sa part de vicissitudes et de transformations. Abrégeons-en l'énumération — je pourrais dire l'inventaire :

Durant les troubles de la Ligue, on protégea ses abords par l'établissement d'un ravelin garni de canons. Le devis ou prix fait des murailles et tours qui devaient entourer ce ravelin fut reçu par Me Daugières, notaire, le 3 janvier 1589 (au fol. 313 du registre).

Le 27 novembre 1706, on démolit l'ancienne porte pour la reconstruire plus grande; en juillet 1707, on refit à neuf les remparts en y ajoutant une demi-lune.

Au dessus de la nouvelle porte était un corps de logis pour abriter les soldats chargés de la défendre (2); on y caserna plus tard les gardes de police appelés *les Bleus*. C'est la même salle qui servait, en 1838, aux répétitions musicales dirigées par M. E. Albert, et qui fut démolie dans le mois de juin de l'année suivante.

Les glacières de la ville étaient contigues à cette porte au couchant. Le 21 octobre 1770, la ville en fit abandon à l'*Œuvre du Prêt charitable*, pour y établir ses magasins et greniers à blé.

---

(1) Ce cimetière, abandonné vers l'année 1634, occupait une partie de l'emplacement actuel de la Charité et s'étendait, au couchant, jusques à quelques mètres du pont actuel du canal de Craponne. On doit se rappeler qu'en creusant ces grandes fosses qui devaient recevoir la plantation de platanes qui fut faite en cet endroit, il y a 7 à 8 ans, on exhuma une quantité considérable d'ossements humains.

(1) On donnait le nom de *Chambres* à des réunions familières constituées sur les mêmes bases que nos *cercles* actuels.

(2) Il y avait eu de tout temps, à côté de la porte du Marché-Neuf, un corps de garde où veillaient des gens d'armes et où se formaient, en temps de guerre, les patrouilles nocturnes. C'est ce qu'on appelait, au XVe siècle, l'*ostal de las escubas* (1424. Cad. des par.). — *Las Crotas de las escubas*, près du Marché-Neuf (1424. Ibid.) dépendaient évidemment de ce logis; c'étaient des sortes de caveaux où l'on déposait des engins de guerre, et souvent aussi, je crois, les prisonniers ou les malfaiteurs ramassés par le guet. — *Escubas* (excubiæ) signifiait *patrouilles*, gardes de nuit.

Ce n'est, à vrai dire, que sur la fin du XVII[e] siècle que l'esplanade du Marché-Neuf fut créée; mais ce ne fut encore, et pour bien longtemps, qu'une sorte de terrain vague, sans destination, sans utilité, où croissait l'herbe et où se reposaient les troupeaux au maigre ombrage de quelques mûriers.

L'idée de cette création appartient aux administrateurs qui étaient en charge en 1694 et qui décidèrent, le 22 août, en réunion du Conseil, d'abattre le ravelin pour faire une esplanade au-devant de la porte du Marché-Neuf (*Annales*, Ch. Reynaud). Mais les grands fossés qui longeaient les murailles ne furent comblés qu'en 1775. (*Annales*, P. Véran.)

Les projets d'embellissement affluaient vers ce quartier. On en réalisa plusieurs. Ce fut d'abord la construction du *Wauxhall*, inauguré le 30 avril 1771, et plus tard celle de la *Rotonde*, qui prit l'emplacement de l'ancienne tour des Carmes.

Puis, en 1808, la plate-forme du *Wauxhall* fut déblayée et aplanie; les abords du Marché-Neuf s'élargirent du côté de l'est; la place actuelle était faite.

Il n'entre pas dans mon sujet de m'occuper de l'état présent; mais puis-je omettre de parler de ce courageux administrateur qui ne craignit pas d'affronter toutes les pétitions et toutes les colères des habitants voisins de l'hôtel-de-ville, pour doter du marché aux herbes la place du Marché-Neuf? L'expérience a démontré qu'il fit une bonne chose; mais il eut mieux fait sans doute en laissant à la place du 4 septembre une partie de ce commerce forain qui faisait sa prospérité.

EMILE FASSIN.

AVIS

Le *Musée* paraît le 1[er] et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Nous possédons quelques collections complètes encore en feuilles du *Musée* de 1868; nos abonnés pourront se les procurer dans nos bureaux au prix de 2 fr. 50.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC (1)

1694

JANVIER. — *Froid excessif.*

Au commencement de l'année 1694, le froid fut si fort et si rigoureux pendant un mois ou six semaines, que le Rhône fut gelé et pris depuis Arles jusqu'à Lyon. Ce cruel froid commença la veille des Rois, et continua sans intermission jusqu'au milieu du mois de février. La glace avait une épaisseur si extraordinaire, que les hommes et le bétail passaient sans aucune appréhension rur la rivière, et, près de Tarascon, les carrosses et les charrettes chargées et traînées par des chevaux et des bœufs passaient hardiment sur la glace sans aucun danger, parce qu'elle avait plus de dix pieds d'épaisseur. Ce froid rigoureux tua plusieurs personnes à la campagne, fit mourir quantité de bétail de toute sorte et gela une bonne partie des vignes.

Mort de M. Chartroux, Consul.

Dans le même mois, M. *Chartroux Loinville*, avocat, mourut étant second consul, et la Communauté d'Arles fit la dépense de ses funérailles, qui furent magnifiques, étant obligée de faire cette dépense pour un de ses principaux magistrats.

Mort de M. de Porcelet.

Le 16 ou 17 mars 1694, M. de Porcelet mourut d'une hydropisie, qui se forma dans son corps par ses continuelles débauches. Il était le dernier de sa branche, établie depuis un temps immémorial dans Arles. Il avait épousé en premières noces *Mlle de Soulier*, de la maison de *Fourbin*, et ensuite il épousa *Mlle de Meyran*, fille de M. *de Nans*, qui mourut après environ 18 mois de mariage, de sorte qu'il était deux fois veuf. De sa

(1) *Louis Pic*, auteur de ces Mémoires, était d'Arles, où il exerçait la profession d'orfèvre. Il avait pour père Louis Pic, aussi maître orfèvre, et pour mère Rose Beuf. Il mourut dans sa patrie le 27 avril 1713, âgé de 73 ans.

(L. BONNEMANT.)

dernière femme il n'eut point d'enfants, mais, de la première, il eut une fille âgée aujourd'hui de 7 à 8 ans, qui doit épouser, suivant la volonté de son père, le fils d'un de ses cousins de la même maison des Porcelet, qui fait son ordinaire séjour à Beaucaire, ce mariage ayant été ainsi résolu, comme il appert par le testament dudit défunt M, de Porcelet.

Chiourme de six galères.

Au mois de mars de l'année 1694, il passa par cette ville la chiourme de six galères, avec les officiers et soldats servant dans les dites galères, venant de Marseille. Cette chiourme passa en trois divers temps, mais pourtant toutes trois dans ce même mois, avec tous les équipages des officiers, des soldats, des forçats, et celui qui pouvait servir pour l'usage des galères, qu'on traînait après sur quantité de charrettes. Ces chiourmes logèrent à Trinquetaille, et, après un jour de séjour, on les embarqua sur de grandes voitures pour les porter à Lyon, et de là on les mena à Rouen, pour servir dans les galères que le roi avait fait construire sur l'Océan.

AVRIL. — *Mort de M. de Laurent.*

Le 24 avril 1694 mourut M. de Laurent gentilhomme, habitant d'Arles et originaire du Comtat Venaissain. Il avait un cabinet rempli de diverses sortes de curiosités, bonnes et mauvaises, qui lui avaient coûté beaucoup d'argent, de soins et de peine à ramasser. A la vérité, ce qu'il y avait dans ce cabinet de beau, de bon et de curieux était mêlé avec un grand nombre de babioles, qui n'étaient propres qu'à amuser les ignorants et les femmes, qui publiaient partout les rares et nombreuses curiosités de ce cabinet, de sorte que toutes les provinces circonvoisines en étaient abreuvées. Mais les savants connaisseurs qui l'avaient vu, et bien considéré tout ce qu'il contenait, en faisaient peu de compte. Et comment M. de Laurent aurait-il pu remplir ce cabinet de choses antiques, rares et curieuses, lui qui n'avait aucune connaissance de l'antiquité, et qui ne savait faire aucune distinction des bonnes et des mauvaises choses ? Et ce qui était encore pire, c'est qu'il ne consultait que rarement les personnes savantes, qui lui auraient donné des lumières pour l'empêcher de se laisser tromper : car cela lui arrivait souvent et les étrangers qui lui vendaient quelque chose, à force de l'étourdir par leur impudent babil, lui faisaient accroire tout ce qu'ils voulaient, de sorte qu'il avalait aisément la pilule qu'on lui donnait, et le plus souvent fort chèrement. Cependant ce bon gentilhomme était si bien infatué de son cabinet, qu'il l'estimait 60 mille livres, et s'il se fut trouvé un marchand assez sot pour lui en offrir 30 mille livres, tous ceux qui l'ont connu assurent qu'il les aurait refusées. Mais, après sa mort, son cabinet ayant été estimé deux ou trois fois, par de bons connaisseurs, on ne l'estima qu'environ 8 mille livres, ce qui étonna extrêmement ses héritiers, qui ne s'étaient pas attendus à une pareille diminution.

Disette.

La récolte de l'année 1694 fut peu de chose dans Arles. Il y eut peu de bled et autres grains, et encore moins de vin, le grand froid de l'hiver précédent ayant gelé une grande partie des vignes du terroir de cette ville, de sorte qu'au temps des vendanges, le barral de vin se vendait couramment savoir : celui de *Crau* 5 livres, et celui du *Plan* 4 livres et 10 sous, et si on n'avait pas eu du vin vieux en quantité, il est sûr que le nouveau se serait chèrement vendu. On arracha, on coupa les deux tiers des vignes. Les oliviers, de même que les vignes, se ressentirent de ce cruel froid, aussi bien que les arbres fruitiers, qui ne donnèrent pas grands fruits, particulièrement les oliviers, qui ne rendirent pas la sixième partie de l'huile qu'ils avaient accoutumé de donner. Nos voisins de cent lieues à l'environ ne furent pas mieux traités que nous. Le bétail fut encore mal traité, et le froid violent ayant grillé toutes les herbes, on fut obligé, tout l'hiver et une bonne partie du printemps, de le nourrir avec du foin qui se vendait 30 sols et un écu le quintal. Du menu bétail, presque tous les agneaux périrent, à cause que leurs mères n'ayant pas à manger tout leur soûl, elles n'avaient point de lait ; et dans ce désordre, les ménagers, pour conserver les brebis, laissaient périr les agneaux : encore eurent-ils de la peine à sauver les mères. Ce désastre fut cause de la cherté de la viande, qu'on vendait : le mouton, 5 à 6 sols la livre, et le bœuf 4 sols, ce

qu'on n'avait jamais vu dans Arles. Les agneaux de camp furent si rares, qu'à peine en tua-t-on 200 dans cette année, pour être débités dans les boucheries, ce qui passa comme un prodige parmi les habitants, qui ne s'étaient jamais aperçus d'une pareille disette. Pour surcroît de malheur, MM. les Consuls ne purent jamais trouver des fermiers pour la boucherie, quoiqu'on les fit francs des 15 mille livres de rente qu'on donnait ordinairement à la communauté, ce qui obligea les Consuls de permettre à toute sorte de gens de tuer du bœuf, du mouton, du veau et des agneaux, et de les vendre aux particuliers à un prix honnête; mais cette permission fut cause que ceux qui vendaient de la chair en faisaient payer ce qu'ils voulaient, et abusant de la liberté qu'ils avaient, ils se moquaient des reproches et des menaces qu'on leur faisait. A la fin les Consuls, pour empêcher cette damnable vexation, prirent eux-mêmes le soin de faire tuer des bœufs, des moutons et des agneaux, et les faisaient vendre dans les boucheries, à un prix réglé qui n'était pas autrement cher. Ayant ensuite, pour l'exemple, fait un procès à tous ceux qui avaient malicieusement vexé le peuple, en lui faisant payer deux fois plus qu'il ne fallait la viande qu'ils lui vendaient, tous ceux qui furent convaincus de cette maligne fraude, on les condamna à une grosse amende, et à tous les frais et dépens qui se firent dans le procès, qui fut commencé et fini dans le Carême, en l'année 1695.

Au reste j'avais oublié de remarquer que le fromage de brebis qu'on fait dans le terroir d'Arles, ou aux montagnes du Dauphiné ou de Savoye, où les ménagers envoient en été leur menu bétail, pour y paître, dans les grandes chaleurs, ce fromage, dis-je, qui ne se vendait ordinairement que 15 ou 16 livres le quintal, fut vendu, cette année, 27 ou 28 livres, et en détail 6 sols la livre.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

JEAN NICOLAY.

Jean Nicolas, dit *Nicolay*, né à Arles, fils de *Simon Nicolas*, bourgeois et apothicaire de la même ville, et de *Françoise Tourrel*, exerça avec distinction les fonctions d'avocat. Il professa le droit civil et canonique dans l'université d'Avignon. On le consultait comme un oracle.

Il publia plusieurs traités sur différents points de droit : celui *de Secundis nuptiis* est estimé.

Le *P. Fabre*, de Tarascon, religieux grand-Carme, dans ses *Remarques historiques* sur son *Panégyrique de la ville d'Arles*, page 112, parle d'un autre ouvrage de notre auteur auquel il donne le titre de *Présomptions d'Alciat*.

Jean Nicolas ou *Nicolay* se maria, par contrat du 26 mai 1539, reçu par Me *Nicolas Albert*, notaire d'Arles, avec *Magdedeleine Mandon*, fille de feu messire *Guillaume Mandon*, notaire de la même ville, et de *Anne de Citran*. Magdeleine Mandon étant morte avant le 13 avril 1555, Jean Nicolas était déjà remarié le 10 août 1558, avec *Gabrielle de Lessus*, fille de Me *Louis de Lessus*, de la ville du St-Esprit, docteur en médecine, et de *Françoise de Cavaillon*. De ces deux mariages vinrent plusieurs enfants.

Par acte du 5 octobre, il paraît que notre jurisconsulte vivait encore, et par un autre du 18 mai 1581, qu'il était déjà mort.

L. Bonnemant.
Mss. à la Bibl. comm.

Cette courte notice de l'abbé *Bonnemant* nous a paru bonne à recueillir, en ce qu'elle nous fournit des documents précis et complètement inconnus sur ce jurisconsulte, dont on voit figurer le nom dans le *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*. *Jean Nicolay* est souvent cité parmi les personnages remarquables dont peut s'honorer notre histoire; mais, jusqu'à ce jour, personne n'avait indiqué, d'une manière précise, l'époque où il vivait. « Nous ignorons » l'époque de son existence, » dit le *Dictionnaire* précité; « on le croit à peu près contemporain » d'Alciat... » Le P. *Fabre*, en son *Panégyrique*, page 112, a émis la même opinion. Leurs conjectures étaient exactes, mais il appartenait au savant chercheur qui nous fournit ces détails de les transformer en certitudes, pièces en mains.

E. F.

Arles, imp. C.-M. Jouve, rue de la Miséricorde, 2.

1873 N° 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Les Recluses.

—

De toutes les pratiques religieuses, bien singulières parfois, qu'un zèle immodéré pour la dévotion fit naître et mit en honneur dans le Moyen-Age, je n'en connais point qui, vue à distance, à travers le prisme magique de plusieurs siècles, excite en nous une plus poignante émotion que la réception claustrale d'une *Recluse*: Une femme jeune, sans doute, belle peut-être, disait au monde un renoncement éternel. Dans l'église ou la chapelle richement parée, l'évêque ou son vicaire officiait en grande solennité; il disait la messe, prêchait, puis, dans un appareil funèbre, il venait procéder à la claustration.

Près de la porte de l'église, dans une cellule à ce destinée, sombre comme une cave, froide comme un tombeau, priait déjà la récipendiaire. L'archevêque la bénissait, comme on bénit un cercueil, chantait l'Absoute des morts, jetait une pelletée de terre, et, séance tenante, on murait la cellule à pierre et à chaux : le tombeau se refermait sur une proie vivante.

On ne laissait au mur qu'une étroite lucarne, par laquelle la solitaire entendait la messe, recevait la communion et les choses nécessaires à la vie : ce que des mains charitables voulaient bien lui apporter.

Une fois cloîtrée dans ces quatre murs, la recluse n'en sortait que pour être portée en terre.

Il ne pouvait y avoir qu'une cellule dans chaque église; quiconque aspirait à la claustration devait attendre que la recluse fût morte pour prendre sa place.

Du reste, ce n'était pas seulement les églises qui possédaient de pareilles cellules; certains couvents de moines en avaient de semblables, mais il n'était pas permis aux hommes de s'y enfermer (1).

« Ce n'était pas chose très-rare, dans les villes du Moyen-Age, que cette espèce de tombeau. On rencontrait souvent, dans la rue la plus fréquentée, dans le marché le plus bariolé et le plus assourdissant, tout au beau milieu, sous les pieds des chevaux, sous la roue des charrettes en quelque sorte, une cave, un puits, un cabanon muré et grillé, au fond duquel priait jour et nuit un être humain, volontairement dévoué à quelque lamentation éternelle, à quelque grande expiation. Et toutes les réflexions qu'éveillerait en nous aujourd'hui cet étrange spectacle; cette horrible cellule, sorte d'anneau intermédiaire de la maison et de la tombe, du cimetière et de la cité; ce vivant retranché de la communauté humaine et compté désormais chez les morts; cette lampe consumant sa dernière goutte d'huile dans l'ombre; ce reste de vie vacillant dans une fosse; ce souffle, cette voix, cette prière éternelle dans une boîte de pierre; cette face à jamais tournée vers l'autre monde; cet œil déjà illuminé d'un autre soleil; cette oreille collée aux parois de la tombe; cette âme prisonnière dans ce corps; ce corps prisonnier dans ce cachot,

(1) Ste-Foix. *Essais historiques sur Paris.* (Paris 1777). Tom. I. Pag. 122,



et sous cette double enveloppe de chair et de granit, le bourdonnement de cette âme en peine; rien de tout cela n'était perçu par la foule. La piété peu raisonneuse et peu subtile de ce temps-là ne voyait pas tant de facettes à un acte de religion. Elle prenait la chose en bloc, et honorait, vénérait, sanctifiait au besoin le sacrifice, mais n'en analysait pas les souffrances et s'en apitoyait médiocrement. Elle apportait de temps en temps quelque pitance au misérable pénitent, regardait par le trou s'il vivait encore, ignorait son nom, savait à peine depuis combien d'années il avait commencé à mourir, et à l'étranger qui les questionnait sur le squelette vivant qui pourrissait dans cette cave, les voisins répondaient simplement, si c'était un homme : « c'est le reclus » ; si c'était une femme : « c'est la recluse. » (1). (VICTOR HUGO. *Notre-Dame de Paris*).

Longtemps la ville d'Arles a eu des recluses, soit à côté des églises ou des couvents, soit principalement vers les portes de la ville.

L'enquête sur le terroir de Trinquetaille (des nones d'octobre 1269), nous apprend qu'à cette époque une des portes de ce bourg fortifié s'appelait le *portail de la reclusé*. Un des témoins de cette enquête parle du lieu « où la recluse habite actuellement. » (*Locus ubi est nunc reclusa*).

Pendant la terrible peste de 1348, la plupart des testaments (il en reste de cette époque) contenaient des institutions en faveur des recluses d'Arles ou de Trinquetaille.

En 1356, on montrait encore à Trinquetaille la maison de la recluse.

Dans un testament du 9 mai 1371 (notaire *Jacques Bertrandi*, à l'étendu), *Etienne Crenoni* lègue 12 deniers à la recluse qui demeure à côté du portail de Bourg-Neuf (*quæ moratur juxtà portale Borce* (1).

Le 4 juin 1374, *Jeanne de Rovilhane* léguait deux florins d'or *à la recluse d'Arles*.

En 1387, il y avait à côté du *portail de l'Aure*, une recluse qui s'appelait *Ayceline Angelière ;* elle n'était pas de notre pays, mais de Vienne. Était-ce sa qualité d'étrangère qui ne commandait pas les sympathies ? Je l'ignore : il est certain qu'elle inspirait peu le respect, et que ses voisins faisaient d'elle un objet de moquerie : chose grave et digne de remarque, car les citadins de l'*Hauture* affectaient de se distinguer par un air d'éducation et des manières graves et décentes de la population moins policée qui pullulait dans les Arènes et le Vieux Bourg. Le fait tourna au scandale ; le viguier intervint et sévit contre ceux qui molestaient la recluse; il les punit d'une forte amende et formula des peines contre ceux qui se permettraient encore de pareils excès. (Voir aux écritures du notaire *Antoine Olivari*, à l'étendu, sous la date du 10 juin 1387). Cette recluse possédait en propre quelques biens; elle en disposa par un testament, en 1393, dans lequel elle fait élection de sépulture au-devant du tombeau de St-Polycarpe, à St-Honorat des Aliscamps.

Certaines femmes dévotes, impatientes sans doute de goûter les pures joies de la réclusion, et lasses d'attendre une cellule non encore vacante, se faisaient cloitrer dans leur propre maison. C'est à une de ces recluses qu'*Artaud de Mezelan*, archevêque d'Arles, permettait, en 1406, de faire célébrer la messe dans la maison qu'elle habitait. (Du 14 septembre 1406. Voir au registre du notaire *Pierre Bertrandi*, de l'an 1403, fº 78.)

(1) Notre grand poète national a mis ici plus d'inspiration poétique que de vérité historique. « Il n'était pas permis aux hommes, dit M. de Sainte-Foix ; d'avoir de pareilles cellules ».

(1) Je traduis ce mot par Bourg-Neuf, à cause de son affinité avec celui de *Borianum*, qui était le nom qu'on donnait à cette partie de la ville. Cette désignation est d'ailleurs conforme à la signification de *Borée*, qui est le vent du nord. Je dois avouer cependant que c'est la première fois que je trouve l'indication de ce portail, du moins sous ce nom, et que j'ai failli le confondre avec la *porte de l'Aure*, où se trouvait, à cette même époque, une autre recluse.

Elle s'appelait *Peyrone de Challamon ;* Bertrand Boisset en parle dans ses Mémoires.

En 1420, une recluse résidait au couvent des Carmes. J'observe en passant que cette sainte femme dût gémir bien des fois des scandales et des orgies dont le bruit parvenait jusqu'à elle, dans un quartier voué à la débauche, et que le voisinage d'un couvent ne parvenait pas à purifier. La veuve d'un tisserant, *Marita Durante*, dont le mari s'appelait *Martin Ebrard*, lui légua 4 sols dans son testament en date du 20 octobre (notaire *Pierre Bertrandi*, à l'étendu, *anno* 1420).

Le dernier acte à ma connaissance qui fasse mention d'une recluse est du 6 mars 1495 (notaire André Biguini). C'est une reconnaissance de bail en faveur de *Guillaume Viennez*, prêtre, par *Léonarde Grimaude*, de la ville d'Arles. Il s'agit d'une petite maison « qui fut autrefois le logement d'une recluse » et qui devint ensuite le domicile du notaire *Philippe Mandoni*. Cette maison, comprise dans la paroisse de N.-D.-la-Principale, « correspond », dit l'abbé Bonnemant à qui j'emprunte ce détail, « au vestibule de *M. de Molin*, vis-à-vis la tour de l'Horloge, comme il appert par des reconnaissances postérieures. La position et les confronts sont nettement désignés dans ces actes : c'est l'ancienne auberge de la *Pyramide*, transformée aujourd'hui en maison bourgeoise et contigue à l'église de St-Trophime.

On ne trouve plus de recluses dans la ville d'Arles, à partir du XVIe siècle. Le souvenir même s'en perd, la signification du nom se modifie et désigne désormais les religieuses Clarisses : communauté nombreuse et célèbre que nous trouverons plusieurs fois mêlée aux évènements les plus considérables de notre histoire.

Emile Fassin.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

1694. — (*Suite*).

Rupture du Pont de bois.

Les 14 et 15 de novembre de l'année 1694 le Rhône devint si enflé, par la grande quantité des eaux de pluie, et par celle des neiges fondues, qu'il fit beaucoup de dommages au terroir d'Arles et à son voisinage, et emporta par sa furieuse violence le pont de bois qui était entre Tarascon et Beaucaire. Les débris de ce pont, avec ceux de quelques radeaux qui étaient sur ce fleuve, vinrent avec tant de raideur et d'impétuosité donner contre le pont de bateaux qui fait la communication de la ville d'Arles avec le bourg de Trinquetaille, qu'il en fut presque tout brisé, excepté quatre barques qui restèrent entières. Au reste, ce pont de Tarascon et de Beaucaire dressé sur le Rhône pour la commodité de ces deux villes, et qu'on avait construit depuis deux années, était posté dans un endroit périlleux et exposé à la violence des vents du nord ; et puis sa grande étendue le rendait encore sujet aux injures du mauvais temps, et, d'ailleurs, ne pouvant pas résister aux grandes eaux qui l'ébranlaient étrangement, tous ces contretemps faisaient qu'il s'ouvrait de tous côtés, et que ses débris n'étaient pas faciles à réparer — outre la grande dépense qu'il fallait faire pour l'entretenir : ce qui chagrinait extrêmement ceux qui en étaient les maîtres. A la fin, ayant reconnu par expérience tous les défauts qui occasionnaient que ce pont ne pouvait guère demeurer longtemps en son entier, on résolut de le placer plus bas, dans un endroit où il pourrait courir moins de risques. Pour cet effet, on fit un massif de pierre, sur une petite île qui est presque au milieu du Rhône, et on fit les barques qui soutenaient le pont plus grandes et plus fortes qu'elles n'étaient; puis, on les arrêta les unes contre les autres, avec de grandes pièces de bois fortifiées par des machines de fer qui les rendirent encore plus fermes et plus solides, pour mieux résister aux tempêtes que les vents causent dans les rudes saisons, et tenir vigoureusement contre les efforts des grandes eaux, de sorte que depuis que ce pont a été ainsi construit, et par le soin qu'on eut de le bien entretenir et de veiller à sa conservation, il s'est toujours maintenu en bon état.

Arrivée de M. le duc de Vendôme.

Monsieur le duc de Vendôme, gouverneur de Provence, arriva en cette ville le 17 novembre à 3 heures après midi, venant d'Aix et de Marseille. Il ne demeura dans Arles qu'environ une heure, puis, ayant vu Mgr l'Archevêque Jean-Baptiste de Grignan, il

traversa le Rhône dans un bateau, à cause que le pont de bois était rompu, et se mit ensuite dans un carosse à six chevaux, pour aller à St-Gilles, où M. l'abbé de Calvisson, avec quelques-uns de ses parents et amis, l'attendaient à souper. Le lendemain, il continua son voyage pour se rendre dans le Roussillon, et se préparer pour commander l'armée du Roi le printemps prochain.

Inondation.

On vit ici, les 24 et 25 novembre 1694, une fâcheuse inondation. Les pluies qui tombèrent le 14 et le 15 du même mois ayant fait grossir extrêmement le Rhône, et les eaux ayant par leur violente rapidité rompu le pont de bois qui était comme je l'ai déjà remarqué, entre Beaucaire et Tarascon, — les 24 et 25 du courant, les pluies, qui avaient cessé durant quelques jours, recommencèrent de nouveau à tomber avec tant de violence, que le fleuve en devint excessivement gros, et, ne pouvant plus contenir dans son sein une si prodigieuse quantité d'eau, il rompit la chaussée de Lansac proche de Tarascon, et celle de Boulbon, petit village voisin, de sorte que la grande quantité d'eau qui sortit de ces ruptures inonda le terroir de Trébon et celui du Plan-du-Bourg, et l'eau s'étendit jusqu'aux jardins les plus proches des murailles d'Arles. Une pareille inondation était arrivée les 15 et 16 du même mois l'an 1674. La Camargue fut exemptée pour cette fois d'un pareil dommage; mais, dans cette dernière inondation, la chaussée qui est au devant du village de Fourques n'ayant pas pu soutenir la force et le poids de l'eau se rompit, et l'eau se répendit par cet endroit avec tant de violence, que presque toute l'île de Camargue en fut remplie ; et d'ailleurs, le vent soufflant avec une grande impétuosité fit si fort irriter et enfler la mer, que ses vagues vinrent jusques à trois lieues dans la terre ferme : ce que jamais homme vivant n'avait vu. Le ravage que ce submergement fit porta un grand préjudice aux habitants de la ville d'Arles. Quantité de personnes qui habitaient aux métairies proches de la mer furent noyées avec un grand nombre de toutes sortes de bestiaux. La plus grande partie des digues et des chaussées furent rompues et abattues, plusieurs bâtiments ruinés, et la petite ville de Notre Dame de la Mer, autrement nommée les Saintes-Maries, fut à demi-submergée.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite).

963.

C'est à l'année 963 de J.-C. ou environ, que se rapporte la fondation du monastère de *St Pierre de Montmajour*, dans le territoire d'Arles.

975

Donation faite par *Pons Juvenis* à l'église *St-Etienne*, d'Arles, le 9 avril (975), l'an 38 du règne de Conrad. (Dans le livre authentique du Chapitre).

979

Guillaume Ier, comte de Provence, et *Arsinde*, son épouse, donnent la ville de Pertuis au monastère de Montmajour, en l'an 979, le 42e du règne de Conrad (Arch. de Montmajour).

— *Eyrard*, évêque, donne aux religieux de Montmajour, certaines habitations situées dans Arles près de l'église de St-Julien (le 8 des kalendes de janvier, sous le règne de Conrad, roi des Allemands ou de Provence. — Ibid).

980

Donation des paluds qui entourent le monastère de Montmajour, faite aux religieux de ce monastère.

(*Bouche*, II - 40. — *Chantelou*, sous l'abbé *Mauringus*.)

990

Riculfe, évêque de Fréjus, se trouvant à Manosque, en présence de Guillaume, comte de Provence, le prie de faire restaurer les églises de Ste-Marie et St-Léon, situées dans la ville de Fréjus, et détruites par les Sarrasins, et de confirmer les privilèges des dites églises. Il lui expose notamment, que la ville de Fréjus est devenue comme un désert, ses habitants ayant tous été tués ou mis en fuite. Le Comte promet à cet évêque de prendre sa demande en considération. Plus tard, Guillaume s'étant rendu à Arles, l'évêque vint l'y rejoindre. Le Conseil du comte, composé d'*Adelays*, sa femme, d'*Aldebert* et *Adalelme*, ses justiciers, décide de donner audit évêque la moitié de la ville de Fréjus : ce qu'ils font de suite par une charte *facta in Arelate, Conrado rege, indictione III*. La charte est signée

par le comte et son épouse, *Robaldus Comes*, *Aicardus* et *Villelmus vicecomes*, etc.....

992

Exmido donne au monastère de Montmajour, le château et l'église de *Bedouin*, dans le diocèse de Carpentras (en septembre 992, sous le règne de Conrad).

1000

Adelays, comtesse de Provence, *Guillaume*, son fils, et *Alchiuricus*, abbé de Montmajour, obtiennent d'*Amalaric*, archevêque d'Aix, la confirmation de la donation, faite par le comte *Boson*, de l'église de Ste-Marie de Pertuis, et de celle que le comte Guillaume avait fait à Montmajour. (Donné à Avignon, le 17 des kalendes d'octobre, l'an 1000, indict. XIV, en présence des princes, chanoines et dudit abbé).

1001

Adalays, comtesse de Provence, le comte *Guillaume*, son fils, et *Constance*, sa fille, donnent au monastère de Montmajour, certaines propriétés situées dans le lieu d'*Ollières*. (Cette donation fut faite au mois d'août, sous le règne du roi *Rodolphe*, indiction XIII, en présence de *Rado*, évêque, *Eldebert*, juge, *Amic*, *Lambert* et et autres).

1002

Albert et *Leviande*, son épouse, donnent au monastère de Montmajour, certaines propriétés dans le comté d'Arles, *ad aras piscatorias*. (Au mois de septembre de l'an de l'Incarnation MII).

— Le comte *Théobald* et son épouse *Ermengande* cèdent à perpétuité à *Archiuric*, abbé de Montmajour, la ville de Pertuis. (L'acte est fait en l'an de l'Incarnation MII, indiction XV, en présence de *Guillaume*, neveu des donateurs, de la comtesse *Adelays*, du juge *Adalelme* et autres).

— *Balda* et ses fils *Eldebertus*, *Raynoardus* et *Ulmarus* donnent au monastère de Montmajour et à l'abbé *Alchiuric*, le lieu nommé *Correns*, pour y construire un monastère. (Cette donation fut faite à Arles, publiquement, le 7 des ides de décembre, l'an de l'Incarnation MII, indict. XV).

Donation de la moitié du lieu de Pélissane, faite par *Amulius*, au monastère de Montmajour. (Du 19 des kal. de février, de l'an MII, sous le règne de Rodolphe. — La charte en fut faite à Arles).

1008

Testament de Genest, prêtre d'Arles, qui règle les droits de sa femme et de ses enfants. (Du 10 des kal. de mars, sous le règne de Rodolphe, roi des Allemands ou de Provence, et sous Pons, archevêque. — Archives du Chapitre d'Arles, authentique, f° 57).

1019

Mort du comte Guillaume, époux d'Adalays, enseveli avec de grands honneurs, dans l'église de Sainte-Marie de Montmajour. (*Chantelou*, f°....)

— En cette année, 1019, la chapelle dite de Ste-Croix, au levant de Montmajour, qui venait d'être achevée aux frais de l'abbé, fut bénie par l'archevêque d'Arles. (Charte originale au pouvoir de M. Véran, notaire).

(La suite à la prochaine livraison).

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

JEAN-BAPTISTE MOLINIER.

Jean-Baptiste Molinier, fils de Jean Molinier, maître d'hôtel de François de Grignan, archevêque d'Arles, et d'Anne Bertrand, naquit dans cette ville le 5 et fut baptisé dans l'église paroissiale N. D. la Principale le 6 mai 1676.

Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1700, et, après y avoir enseigné avec distinction, il s'appliqua au ministère de la parole, pour lequel il avait du goût et des talents.

Le P. *Massillon*, pour lors son confrère, l'ayant entendu à Paris, fut frappé de ses traits vifs et éloquents, et de l'inégalité de ses discours.

Molinier se laissait souvent emporter, étant en chaire, à la vivacité excessive de son imagination, et comptait trop sur la facilité qu'il avait à s'exprimer sur-le-champ ; malgré ces défauts, il était couru et applaudi.

Le désir de s'enrichir l'engagea à agioter dans le temps du *Système*, et il réussit ; mais il fut chassé de l'Oratoire en 1720. Il continua de prêcher à Paris, jusqu'à ce que le Cardinal de Noailles étant mort, Mgr de Vintimille, son successeur, lui ôtât ses pouvoirs, le regardant avec raison comme un prêtre d'une foi très équivoque.

Dans ce repos forcé, Molinier s'appliqua à revoir ses sermons, et à en composer de nouveaux. Il en fit imprimer un recueil en 14 volumes in-12 ; il lui fallut user d'artifice pour en obtenir le privilège, et n'osa les faire paraître sous son nom.

Ces sermons roulent sur les mystères, et sur différents points de la morale chrétienne; on y trouve aussi quelques panégyriques. Ils sont d'un tour et d'une expression neufs, vifs et énergiques; on y aperçoit nn grand feu d'imagination, beaucoup de force, de dignité et de naturel dans le raisonnement. Il serait à désirer que le style en fût plus châtié.

Cet orateur déplait aussi quelquefois par des termes trop souvent répétés, et même bas et trop familiers. La censure des mœurs y est assaisonnée de ce rigorisme que nos novateurs modernes affectent dans leurs écrits. Le sermon *du Ciel* est un chef d'œuvre ; celui que Molinier prêcha le jour de St-Hilaire de Poitiers, dans l'église qui porte ce nom à Paris, est remarquable par l'exorde, qui contient un parallèle également ingénieux, injuste et méchant de ce qui venait de se passer au Concile d'Embrun, avec les intrigues de *Saturnin*, évêque d'Arles, dans le Conciliabule qu'il assembla en faveur de l'hérésie Arienne.

Molinier était d'un caractère original, dur et porté à la satire. On rapporte de lui des traits singuliers d'avarice. Il faisait de fréquents voyages de Paris à Arles, et d'Arles à Paris, et toujours à pied. Il mourut presque subitement dans cette dernière ville, dans la 70me année de son âge.

Outre le recueil de ses sermons, qui est devenu rare et est recherché, cet auteur a donné encore au public un *Exercice du pénitent et office de la pénitence*, in-18; des *Instructions et Prières de pénitence*, pour servir de suite au *Directeur des âmes pénitentes* du P. *Vauge*, in-12; des *Prières et pensées chrétiennes*, et autres ouvrages de piété, autrefois fort vantés par le parti Quenelliste, à présent dans l'oubli, et qui méritent d'y être condamnés pour toujours.

L. BONNEMANT.

Mss. à la Bibl. comm.

On nous permettra de compléter cette intéressante notice de l'abbé *Bonnemant*, par quelques détails empruntés à d'autres auteurs :

D'après l'abbé *Paul*, qui a lui même suivi un mémoire manuscrit du *P. Bougerel*, (Dict. des hommes ill. de Prov.) J. B. Molinier, après avoir fini ses études à Pézenas, sous les PP. de l'Oratoire, aurait embrassé la carrière des armes qu'il quitta bientôt pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il fit alors un cours de théologie à Arles, puis ayant été reçu dans la congrégation de l'Oratoire, il y remplit avec distinction certains emplois en différents collèges. Il fut envoyé successivement au seminaire de St-Magloire, à Paris, à Mâcon et à Grenoble. Dans cette dernière ville, il prononça dans l'église cathédrale l'oraison funèbre de M. le Camus : cette pièce n'a pas été imprimée. Ses talents pour la prédication étant connus, il les exerça dans plusieurs villes considérables du royaume, à Aix, à Toulouse, à Lyon, à Orléans et à Paris. Il ne prêcha d'abord dans la capitale que très peu de temps ; mais après que la province l'eut entendu et goûté, il y revint et y remplit durant plusieurs années les premières chaires. Massillon, frappé de ses talents et de son inégalité lui dit *qu'il ne tenait qu'à lui d'être le prédicateur du peuple ou des grands.*

A sa sortie de l'Oratoire il vint se retirer pendant quelque temps dans le diocèse de Sens, puis retourna à Paris reprendre ses prédications. Il prêcha son dernier carême dans l'église métropolitaine ; il le finit par un éloge du cardinal de Noailles, qui fut imprimé dans le temps.

Son recueil de *Sermons choisis* (14 vol. in-12) fût imprimé à Paris en 1730; ses *Instructions et Prières* en 1724. On peut ajouter aux ouvrages déjà cités par l'abbé Bonnemant une *Traduction de l'Imitation de J.-C.* in-12 et in-18 ; *les Psaumes traduits en français*, etc., avec des notes (in-12) et une édition de la Paraphrase du *Miserere* par le *P. Calabre*. Ces ouvrages ont été plusieurs fois imprimés.

En 1718, Molinier donna des *Extraits de l'histoire Ecclésiastique de M. l'abbé Fleury sur l'Arianisme*, avec une préface théologique (1 vol. in-4°) Cet écrit fut mal reçu ; la Préface ne parut nullement digne de l'auteur, et l'on en retira tous les exemplaires qui n'étaient pas encore distribués.

J.-B. Molinier fut inhumé à Paris, le 16 mars 1745, dans l'Église de St-Sévérin

La Maison de la Providence.

Une respectable dame, aussi distinguée par l'élévation de son esprit que par les qualités de son cœur, madame *Marie de Grille d'Estoublon, veuve d'André d'Albe de Roquemartine* (1), jeta les premiers fondements de cette œuvre de bienfaisance.

Ce fut dans un voyage à Paris, en visitant la maison de Saint-Cyr, fondée par Louis XIV sur l'inspiration de madame de Maintenon, qu'elle en conçut la première pensée. A peine retournée dans Arles, elle mit tous ses soins à la réaliser.

Elle fit venir auprès d'elle trois religieuses de l'institut du P. Barret, les logea dans un quartier de son hôtel et leur confia immédiatement l'éducation de quelques jeunes filles de condition honorable mais peu aisée.

On dit qu'elle prenait une part active à tous leurs travaux, en enseignant elle-même à lire, à coudre et à mener une maison. — Ce triple enseignement valait bien cette éducation précieuse et guindée que l'on recherche de nos jours.

En 1731, Madame de Roquemartine se sentant vieillir, et inquiète pour son œuvre, résolut de consolider, par une institution définitive un établissement qui n'était encore qu'à l'état d'ébauche.

Par son testament solennel, daté de cette même année, elle fonda la *Maison de la Providence du Cœur de Marie*. Elle ordonna que cette maison servirait à l'éducation de trente filles de famille, de condition peu aisée, dont la nomination appartiendrait à l'archevêque.

Les trois régentes appelées par elle précédemment, en auraient la direction. Le service intérieur de la maison et les soins du ménage seraient confiés à sept veuves indigentes qui seraient admises à cet effet (2). L'établissement devait avoir aussi une école gratuite de petites filles.

La testatrice, avec un soin touchant, recommandait l'ordre et l'économie et décidait que le fruit des épargnes serait employé à doter ces pauvres enfants.

(1) On trouve aux archives communales une biographie manuscrite de cette dame, écrite par une main inconnue et anonyme.

(2) Ces veuves devaient en outre aller porter du bouillon à domicile aux pauvres malades honteux.

Et, pour donner une sanction à ses volontés dernières, elle ajoutait une substitution conditionnelle en faveur de l'orphelinat d'Avignon, mais pour le cas seulement où ses intentions seraient méconnues par la suite.

Cette pieuse dame mourut le 21 décembre 1737. Son œuvre lui survécut longtemps encore sous de légères modifications.

L'archevêque d'Arles, qu'elle avait désigné pour son exécuteur testamentaire, convint avec les Consuls que l'établissement serait régi par douze recteurs dont six choisis dans le clergé.

En 1788, l'institution subit d'importantes réformes. L'archevêque donna un règlement pour corriger certains abus. Il augmenta de quatre le nombre réglementaire des élèves, exigea pour leur admission des garanties morales plus rigoureuses, appela une régente de plus et renvoya les sept veuves, dont la conduite et le caractère avaient donné lieu, trop souvent, à des plaintes.

En 1790, les revenus annuels de la maison atteignaient 12,748 livres.

Quand parut le décret sur la constitution civile du clergé, les religieuses refusèrent de s'y soumettre et durent quitter la maison. On essaya vainement, après leur départ, de maintenir l'œuvre ; les personnes qu'on appela pour la diriger étaient insuffisantes à cette tâche ; une sage direction, et, si l'on peut dire, l'esprit de gouvenement, leur firent entièrement défaut ; les meilleures intentions devaient échouer dans cette période si douloureuse et si tourmentée, dans laquelle si peu de choses restèrent debout.

On dut y renoncer ; l'immeuble fut vendu et les linges, meubles et revenus furent affectés définitivement à l'administration des hospices (3).

EMILE FASSIN.

(3) *La maison de la Providence* est occupée aujourd'hui par les frères des écoles chrétiennes. Elle est située dans la rue des Carmelites et dans celle des Récollets.

On s'abonne *au Musée* chez M. P. Bertet, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes, 12.
Abonnement : 5 francs par an.

NOTES ET DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de l'Eglise d'Arles.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN — BÉNÉFICIERS.

Le chapitre métropolitain de la ville d'Arles doit son établissement aux siècles les plus reculés. Les évêques qui ont succédé à Saint-Trophime, les empereurs romains, les rois d'Arles, et les comtes de Provence et de Toulouse, ont donné de grands privilèges et de grands biens aux chanoines de cette métropole.

Les Empereurs Conrad en 1144, Frédéric en 1178, confirmèrent au Chapitre et à l'archevêque d'Arles, tous les privilèges qu'ils avaient reçus de leurs prédécesseurs. L'archevêque Pons de Marignane donna à son Chapitre en 1005 le château de Saint-Hippolyte en Crau ; en 1052, Guillaume, vicomte de Marseille lui donna le terroir de la Crau appelé des Quatre chapelles. (Saint-Pierre-de-Galignan, Notre-Dame-de-Laval, Notre-Dame-de-Loule, Saint-Martin-de-la-Palud). En 1061, l'archevêque Raimbald et Fulco, son frère, lui donnèrent l'église de Notre-Dame-de-Rat et de Saint-Martin en Camargues (Notre-Dame-de-la-Mer).

Ce même Raimbald fit embrasser aux chanoines de son église la règle de Saint-Augustin, mais après sa mort, s'en étant écartés, Pierre Ainard, leur archevêque, les y rappela. Les papes Célestin III et Innocent III, par leurs bulles de 1194 et 1199, autorisèrent et même ordonnèrent aux chanoines d'Arles de vivre sous la règle de Saint-Augustin.

En 1489, Nicolas Cibo, archevêque d'Arles, en vertu d'une bulle du pape, sécularisa les chanoines de son église.

Dans ce temps-là l'humilité des chanoines était telle qu'ils portaient à sépulture non-seulement leurs confrères, mais encore des dames.

Le Chapitre de Saint-Trophime était composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un archiprêtre, d'un capiscol, d'un premissier et d'un trésorier, dont les quatre premiers étaient dignités et les trois autres personnats, qui dépendaient de la collation de l'archevêque en cas de vacance. Il était encore composé de treize chanoines ; parmi lesdits chanoines il y avait un théologal et un précepteur.

Outre le chapitre métropolitain, il y avait encore vingt bénéficiers ou sous-chanoines qui embrassèrent la règle de St-Augustin en même temps que les chanoines et qui furent dans la suite sécularisés comme eux.

Le chapitre entretenait deux conventuels qu'on appelait curés. Le prévôt et l'archidiacre avaient chacun un prêtre à leur solde, Le sacristain avait aussi un prêtre pour faire le pénible de sa charge. L'archiprêtre et le capiscol payaient chacun également un prêtre pour faire ce qu'ils étaient tenus de faire eux-mêmes. Enfin, il y avait un ecclésiastique appelé *beylon* dont le soin était d'allumer le maître-autel le jour des grandes fêtes et des dimanches. Un corps de musique était entretenu par le chapitre et l'archevêque.

L'Assemblée nationale, par son décret du 12 juillet 1790, supprima l'archevêché et le chapitre d'Arles, et ce dernier fut expulsé de son église le 23 décembre de la même année par MM. Pierre-Antoine-Barthélemy d'Antonelle, maire de la commune et Ripert, ex-procureur, officier municipal.

(PIERRE VÉRAN. — Répertoire sur l'hist. d'Arles. Tom I. M. SS. aux archives de la ville.)

A NOS LECTEURS.

Nous avons fait connaître, dans notre première livraison, le but et le dessein de cette publication nouvelle. En présence des nombreux témoignages de sympathie qui nous arrivent de tous côtés, nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire les quelques lignes que nous consacre la Gazette des Bouches-du-Rhône, *organe arlésien*, politique (et littéraire ?) Dans son numéro de dimanche dernier (20 juillet 1873) nous cueillons ce petit bouquet :

« Le nouveau journal le *Musée* qui vient de faire son apparition, nous a annoncé solennellement que dans le quinzième siècle le fromage se vendait six sous la livre. C'est toujours quelque chose......... Voilà un journal qui promet de justifier son titre. Nous ne savions pas que les fromages fissent partie du *Musée*. »

Ce petit compliment, parfumé et de bon goût, fait trop d'honneur à ceux auquel il s'adresse pour que nous ne devions pas remercier la bonne Gazette, au moins pour son intention.

P. BERTET.

Arles, imp. C.-M. Jouve, rue de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

EN BIONS

Il ne faut pas laisser perdre le souvenir des institutions qui marquent un progrès dans la marche de l'humanité.

Parmi les hôpitaux de la ville d'Arles, au nombre de ces asiles que la charité de nos pères ouvrit autrefois à l'indigence ou à la vieillesse, on doit mentionner en première ligne l'hospice d'*En Bions*.

J'ai cependant vainement cherché ce nom dans le *Mémoire historique sur les hospices d'Arles*, publié par notre savant et regretté compatriote *L. Jacquemin* (1).

J'ai peine à m'expliquer un pareil oubli chez un esprit aussi complaisant pour les menus détails de l'histoire et aussi minutieux que le sien. Quoi qu'il en soit, c'est une lacune à combler; on ne nous saura pas mauvais gré d'en faire notre œuvre : il s'attache toujours quelque intérêt aux choses peu connues, aux sujets inédits et inexplorés.

Rostang de Bions — ou *En Bions* (1), comme il est appelé souvent dans les actes, — fut un des personnages les plus saillants de la République d'Arles au XIIIe siècle. Il prit une part active à l'organisation de la Confrérie — sorte de ligue républicaine, contre les prétentions de suzeraineté temporelle de l'archevêque *Jean Baussan*, et fut un des *baillis* (2) nommés par les *confrères* en 1238. Il est dénoncé comme tel dans la fameuse enquête du 6 des calendes de mai de cette même année (3), où son nom se trouve le dixième parmi les dix-sept baillis qui y sont nommés.

En 1246, il était un des douze Consuls de la ville d'Arles. Ensuite il disparaît de la scène politique, et nous ne retrouvons plus son nom que dans un acte peu connu, ignoré sans doute de Jacquemin, et que le savant abbé Bonnemant découvrit dans le *Chartier de la Sacristie*. C'est le testament par lequel *En Bions* fonda l'hôpital qui devait prendre son nom et le transmettre avec honneur à la postérité.

(1) Arles, chez Garcin, imprim. 1844.

(1) La particule honorifique EN n'est en réalité que la désinence du mot *mossen* (monseigneur ou monsieur), dont on se servait autrefois pour désigner les personnes de qualité. On employait au féminin, dans le même sens, la particule NA (du mot *domina* ou *domna*).

(2) *Bajuli* dont on a fait le mot *bayle*.

(3) *Attestationes sacerdotum Arelatis de enormitatibus confratrie quorumdam civium.* — Du 6 des Calendes de mai 1238 — L'original en est perdu ; mais nous en possédons une bonne copie dans les manuscrits d'Anibert, rég. *Molin et Anibert*, page 337 et suiv., aux archives de la ville.

Cette charte entièrement inédite, est trop curieuse, et surtout trop peu connue, pour que nous résistions au désir d'en traduire au moins quelques extraits :

« Au nom de N. S. Jhesu-Christ. L'an « de son incarnation MCCLIIII, la veille des « nones de novembre, je, Rostang de « Bions, sain d'esprit mais malade de « corps..... fais mon testament nuncupatif « de la manière ci-dessous transcrite:..... « d'abord je fais élection de sépulture « dans le cimetière du monastère de « *N.-D. d'Ulmet*..... J'institue pour mon « héritier le sein de Jeanne (1), mon « épouse, s'il porte ou a porté un ou « plusieurs fruits de notre union, et s'il « m'a donné plusieurs héritiers, quel que « soit leur sexe, je les substitue récipro- « quement les uns aux autres.

« Et si ce part né de moi venait à dé- « céder sans postérité légitime, ou si ma « dite épouse Jeanne ne m'avait point « donné de descendant, *j'ordonne, fonde « et établis un hôpital dans ma maison « située dans la paroisse Saint-Ysidore, « près du Rhône*, et au devant du bâti- « ment (*Star meum*) que j'habite, laquelle « *maison je consacre et ordonne de consa- « crer au perpétuel usage et service des « pauvres*; et je veux et ordonne qu'on y « dresse trente lits de panne (*xxxta lectos « pannorum*) et que là...., à perpétuité, « soient hébergés et reçus, chaque nuit, « trente pauvres mendiants, et lorsque cet « hôpital aura été créé, je l'institue mon « héritier universel....... et je veux et « ordonne que *Jourdan Laurent* et *Rai- « mond Agout*, mes parents, soient, pen- « dant toute leur vie, les précepteurs et « administrateurs dudit hôpital... et, après « eux, deux de mes plus proches, et ainsi « successivement à perpétuité, aussi long- « temps qu'on pourra trouver des gens « idoines de ma race............. Je cons- « titue pour mes gadiateurs (2) messire le « sacristain de l'Église d'Arles, Jacques de « Turbie, mon beau-père, Jourdan Lau- « rent et Raimond Agout, mes parents.....

« Aux présentes furent appelés et assis- « tèrent comme témoins l'abbé de *Sylve- « Réal*, frère *Bertrand*, moine *Jacques « de Turbie*, *Raymond Bach*, *Durand « Laurent*, *Pierre de Chausolano* (1), « *Bertrand Roubaud*, *Pierre Bertrandi*, « vannier (*banasterius*), *Martin Ricard*, « *Raimond Florent*, messire *le Sacris- « tain*, *Guillaume*, prieur de St-Georges, « et les autres gadiateurs précités.

« — Et moi, Barthélémy Gayraudi, no- « taire public à Arles, ai fidèlement écrit « et transcrit le présent instrument d'a- « près certaine note du testament de feu « ledit Rostang, contenu dans le cartulaire « de feu Guillaume Hospinelli, notaire, « sans rien y ajouter ni changer vicieuse- « ment, sur la demande et requête de « Hugues Gairaudi, et sur la Commission « qui m'en a été donnée par messire *An- « selme de Areneys*, juge de la ville d'Arles, « au plan de la cour royale d'Arles, l'an « de N. S. MCCCVI et le seizième jour de « janvier (2). »

Rostang de Bions, déjà malade aux nones de novembre 1254, ne survécut guère à la confection de son testament ; il faut croire aussi qu'il mourut sans postérité, car moins de quatre ans après cette époque, l'*hôpital de Bions* était en activité :

Le 9 des calendes de mai 1258 (par devant le notaire *Raymond Girard*) *Jourdan Laurent* et *Raymond Agout* hospitaliers (*hospitalarii*) de l'hôpital de Bions, vendaient à l'abbesse du monastère de Saint-Césaire un pré sis au *Mouleyrès* (*ad mollar*) à côté du jardin de ce couvent. (Voir *Bonnemant*, Communautés, I, p. 280).

Je veux croire que cette vente était utile et même avantageuse à l'œuvre d'*En Bions* ; mais je n'oserais affirmer qu'on n'ait jamais dilapidé les biens de cet hôpital. J'en ai presque une preuve dans le serment qu'on faisait prêter en 1306 au nouvel *hospitalier* entrant en charge, qui jurait pardevant notaire « de ne rien vendre, changer, enga- « ger ou aliéner à quelque titre que ce « soit, si ce n'est dans les cas permis par « la loi, des biens immobiliers, droits et « actions appartenant à l'œuvre, ni du « matériel, lits et ustensiles nécessaires au « service des pauvres de l'hôpital. »

Ce nouvel administrateur qu'on soumet-

(1) Elle s'appelait *Jeanne de Turbie* et était fille de *Jacques de Turbie*, comme il appert de la suite de cet acte.

(2) Sortes d'exécuteurs testamentaires.

(1) *De Chusclan* ?

(2) Traduit sur une copie de l'abbé Bonnemant (*Communautés*, II, p. 14), prise *prout jacet* sur l'original en parchemin conservé dans les archives du sacristain de la Ste Église d'Arles, *Chartier de la Sacristie*, titre 10).

tait à prêter serment et même à donner caution s'appelait *Hugues Gairaudi* et était de la ville d'Arles. C'est à sa requête qu'un notaire du même nom, *Barthélémy Gairaudi*, avait compulsé les registres de son prédécesseur *Guillaume Hospinelli*, pour en tirer cette copie du testament d'*En Bions* dont on vient de lire une traduction. Et remarquons avec quel soin on briguait alors ce que nous considérons aujourd'hui comme une charge. Quoiqu'il paraisse bien certain que les fonctions d'*hospitaliers* étaient gratuites, Hugues Gairaudi les dispute à deux autres parents de *Rostang de Bions*, les frères *Bernard et Girard Lambert*, de Beaucaire; il en arrive à plaider contre eux, et comme il parvient à justifier d'une parenté plus rapprochée, le sacristain de l'Eglise d'Arles, *Hugues de Grans*, exécuteur testamentaire des dernières volontés d'*En Bions* et patron de l'hôpital, l'investit des fonctions qu'il sollicite, de préférence à ses compétiteurs. — Incontinent ceux-ci émettent appel de cette sentence.

Nous n'avons pas les moyens de vérifier quel fut le sort de cet appel ; les pièces de la procédure sont perdues vraisemblablement depuis bien longtemps. Mais Bonnemant nous a conservé une copie de l'acte par lequel le sacristain de l'Eglise d'Arles adjugeait à *Hugues Gairaudi* l'administration de l'hôpital. Cet acte est du 18 mars 1306 et porte le seing de *Michel de Pistrinis*, notaire à Arles; Bonnemant dit l'avoir copié dans les archives du sacristain de l'Eglise d'Arles, Chartier de la sacristie, tit. 15 (1).

Il est expliqué dans cet acte que l'hôpital est situé sur les bords du Rhône (*juxtà Rhodanum.*)

Un contrat de vente de l'an 1356 nous fournit un nouveau moyen de vérifier sa position. Le 25 octobre de cette année, pardevant le notaire *Pons Rodelli* (voir son registre, à l'étendu, folio 61, v°). *Bernard Sabatier* vend à *Guillaume Arnaud*, sire de *Montpezat*, deux maisons sises à Arles, dans la paroisse de Saint-Isidore, dont une a pour confronts « l'hôpital *Den Bions*, la maison de Guillaume Ricard, une rue publique et le Rhône. »

La paroisse de Saint-Isidore, trop voisine de l'église de Saint-Julien, n'avait qu'une étendue fort restreinte ; on peut donc aisément et à peu de chose près, retrouver la place où s'élevait jadis l'hôpital dont il est question.

Comme les œuvres de bienfaisance ont possédé de tout temps une prodigieuse vitalité ! Cet hôpital, œuvre d'une initiative isolée, créé des seules ressources d'un simple citoyen, sans caractère officiel, sans autre appui que l'autorité restreinte et modeste d'un petit fonctionnaire ecclésiastique, sans autre programme qu'un testament, sans autre direction que celle d'une famille perdue parmi tant d'autres plus considérables et plus puissantes, mais qui se disputait avec un soin jaloux l'honneur de régir une fondation qui était peut-être son meilleur titre de noblesse, — cet hôpital subsista plus d'un siècle et traversa des bouleversements qui laissèrent bien peu de choses debout.

Il n'existait plus cependant en 1389.

Philippe Roman, qui, dans son testament, nomme les cinq hôpitaux d'Arles, n'en fait aucune mention (1).

Mais il n'est pas impossible de pénétrer plus à fond les secrets de ce temps éloigné, et de toucher presque du doigt cette date intermédiaire, de 1356 à 1389, qui vit l'abandon ou la ruine de l'œuvre d'*En Bions*. C'est encore un acte de notaire qui va guider nos investigations :

Ouvrons le registre de *Jacques Bertrandi* à la date du 10 août 1385 (2). Nous y trouvons un acte portant quittance (*instrumentum quittancie*) en faveur des recteurs des *deux hôpitaux du St-Esprit de la cité ou de l'Arc admirable* et *du St-Esprit du Bourg* ; et nous remarquons tout d'abord que les stipulations de cet acte sont plus spécialement relatives à l'œuvre d'*En Bions*, dont les revenus, est-il dit, appartiennent pour moitié à chacun de ces deux hôpitaux. Un rapide exposé des causes de la quittance est là, fort heureusement, pour en fournir l'explication :

« Sur le vû d'un acte public contenant

(1) Bonnemant. Communautés, tom. I, p. 275 et suiv. Mss. à la bibl. de la ville.

(1) Le testament de *Philippe Roman*, travailleur d'Arles, en date du 11 décembre 1389, est dans les écritures du notaire *Bernard Passarini* à l'étendu de 1387 — 1390, f° 13, v°

(2) Voir le texte latin dans Bonnemant, Communautés, I. 377 et suiv.

« l'ordonnance rendue par Messire *Bertrand de Montclar*, vicaire-général et « official, au sujet des biens de cet hôpital « pour lors ruiné de fond en comble et « abandonné...... lequel vicaire-général, « considérant qu'on ne pouvait plus admettre dans cet hôpital les pauvres du « Christ, que les lits de panne y manquaient, que le service divin ne s'y « faisait plus, ni d'ailleurs aucune autre « bonne œuvre,.... avait prononcé l'union « des biens et revenus de cet hôpital aux « hôpitaux du Saint-Esprit de la Cité et « du Saint-Esprit du Bourg d'Arles, où les « pauvres du Christ tant sains que malades, « infirmes et débiles, sont reçus de jour et « de nuit, et reçoivent les soins et les ali- « ments dont ils ont besoin, le pain et le « vin, ainsi que les bons offices des méde- « cins, chirurgiens, physiciens, apothicai- « res..... jusqu'à la convalescence ou « au décès....» etc....

La date de cette union n'est pas indiquée dans l'acte; mais le notaire a soin d'ajouter: « ainsi que ladite ordonnance peut se voir « plus au long dans l'acte public dressé de « ma main à cette époque »...

Cette indication n'est pas encore assez précise. Jacques Bertrandi eut le rare privilège d'occuper pendant 52 ans (1335-1387) le *taulier* de tabellion. Bertrand de Montclar mourut obscurément à une date qui reste inconnue. Ce n'est donc point de ce côté qu'il faut chercher des éclaircissements. Mais nous avons vu, par les actes cités plus haut, qu'en 1356 l'hôpital de Bions existait encore ; le 10 août 1385, l'acte de Bertrandi semble nous indiquer qu'il est détruit depuis longtemps. Entre ces deux dates extrêmes, on peut citer deux années remarquablement malheureuses pour les monuments de la ville d'Arles. En 1360, les bandes de l'*Archiprêtre* s'abattent sur le pays, détruisant tout sur leur passage ; la ville s'impose le sacrifice de démolir toutes les constructions qui pourraient gêner sa défense en cas de siége ou abriter les ennemis. C'est ainsi que le couvent de Sainte-Claire de la Roquette fut sacrifié au salut commun. En 1374, les mêmes dangers se reproduisent et l'église de N.-D. de Beaulieu fut abattue (1). Bien d'autres monuments payèrent sans doute leur écot aux nécessités de la défense. Y aurait-il de la témérité à rapporter à l'une ou l'autre de ces deux dates la destruction de l'hôpital d'En Bions ?

Une dernière observation que nous suggère l'acte du notaire *Bertrandi* : Cet hôpital y est nommé, à plusieurs reprises, l'*hôpital dens Bions ou des dames* (*seu dominarum*).

Je n'ai pu découvrir la cause de cette désignation. Rien dans l'acte de fondation ne semble l'autoriser. Faut-il croire, par là, que le service était fait, comme de nos jours, par de bonnes et saintes femmes vouées au soulagement de toutes les souffrances ?

Ou bien faut-il dire que les femmes seules y étaient admises et y recevaient des soins ? Cette hypothèse est assez vraisemblable : les hôpitaux étaient nombreux, mais petits ; un sentiment de décence commandait d'affecter aux femmes un quartier spécial; l'hôpital de Bions reçut probablement cette destination.

Là s'arrêtent nos découvertes. Cette façon d'étudier l'histoire dans les papiers de procédure et les actes notariés, n'a pas le charme ni l'intérêt de nos vieilles chroniques ; mais c'est une source neuve, abondante, où l'on n'a que très peu puisé ; les faits y sont certains, les dates authentiques ; le savant *L. Jacquemin* a peut-être eu tort de la dédaigner.

EMILE FASSIN.

(1) Voir *Lalauzière*, ann. 1374.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(*Suite*).

1040

Du 8 des calendes de mai — Le comte Bertrand donne à l'église de Montmajour plusieurs droits seigneuriaux.

1048

Raimbaud, archevêque d'Arles, donne à Volverard et à Rostang, son fils, un champ planté en vigne, que ceux-ci remettent de suite aux chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Trophime. (Au mois de mars 1048). — Authentique du Chapître folio 30.

1055

Le comte Geoffroy de Provence donne à l'abbaye Saint-Victor de Marseille deux champs en Trébon.

(*Cassien illustré de Guesnay*, page 457).

1058

Raimbaud, archevêque d'Arles, fait le voyage de Barcelonne pour assister à la dédicace de l'Eglise cathédrale de cette ville. Il est qualifié dans les actes de cette dédicace : Religiosissimus primas Arelatensis Ecclesiœ Rajemballus Archiepiscopus. (*Append. Marc. Hispan.* L° 248).

1060

Geoffroy, comte de Provence, donne aux Religieux de Montmajour le cens des poissons qui lui revenait des marais situées à l'entour de l'abbaye. (Donné à Arles le 15 des calendes de Mars 1060. Ind. XIII).

1067

Bornage des marais qui entouraient le monastère de Montmajour (*Chantelou in abbat. Rotlando*).

1079

Le pape Grégoire VII ayant excommunié Aycard de Marseille, archevêque d'Arles, écrit à tout le clergé et au peuple d'Arles pour qu'ils aient à pourvoir au choix de son successeur. (*Saxy*, 208).

1103

Mort de l'abbé *Radulphe* qui dirigea l'abbaye de Saint-Victor pendant six ans. Après lui fut fait abbé *B. Garinus* qui régit l'abbaye pendant six années et fût fait ensuite archevêque d'Arles. (Ancienne chronique de l'abbaye Saint-Victor de Marseille).

1105

Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, fait son testament en Palestine en faveur de l'Eglise d'Arles. (Saxy, 254. — Arch. de l'archev., livre noir f° 41).

1107

Gibelin, archevêque d'Arles, ayant été créé Patriarche de Jérusalem, fait ses adieux à ses suffragants, au clergé et au peuple d'Arles ; il les exhorte à faire un choix plus digne pour remplir la place qu'il laisse vacante. (Saxy. 217-219).

1112

La comtesse *Gerberge* cède la Provence et tous ses autres États à *Douce*, sa fille, en considération de son mariage avec *Raymond Bérenger*, comte de Barcelonne.

1114

Une partie des troupes de débarquement menées par *Raymond Bérenger* contre les Sarrasins des Iles Baléares, viennent passer leur quartier d'hiver à Arles. (*Anibert.* Répub. d'Arles. I. 152.)

1117

Atto, archevêque d'Arles, fonde la Commanderie de Saint-Thomas-de-Trinquetaille. (Cartul. du grand Prieuré de Saint-Gilles).

1125

Partage de la Provence entre Alphonse Jourdain et Raymond Bérenger Ier de nom, par lequel il paraît que le Petit-Rhône fesait la séparation des terres des comtes de Toulouse et des comtes de Provence (*Bouche.* Hist. de Prov. II. 105. — *Hist. de Languedoc* II. Preuves. Chart. L° 402. — *Papon*, II. Preuv. 13).

1129

Le 8 des calendes de novembre, l'archevêque d'Arles confirme à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem les donations faites par *Atto* son prédécesseur. (Authent. du chap. f° 109).

1131

Première année du Consulat à Arles.

1144

L'empereur Conrad III octroye à Raymond de Montrond, archevêque d'Arles, la jurisdiction au-dessous de lui dans la cité d'Arles (Saxy. 227).

1145

Privilège accordé par l'empereur Conrad III, à Raymond des Baux et à Etiennette, sa femme, de faire battre monnaie à leur coin, en son royaume de Provence à Arles, à Aix et au château de Trinquetaille. (L'an de l'Incarn. 1145. Ind. VIII le 4 août, l'an VIII de son règne).

1150

Etiennette des Baux et ses enfants se départent en faveur des habitants de Trinquetaille de certains droits établis jusqu'alors dans ce bourg. (Arch. du Roy à Aix. Rég. *Pergamenorum* f° 47. v°)

Traité de paix entre le comte de Provence et les Seigneurs des Baux, par lequel il est accordé aux comtes le droit *d'alberque* pour eux et les chevaux de leurs équipages, dans le Bourg-Neuf d'Arles, en payant. (Bouche. II. 125).

1152

Le corps de Saint-Trophime est transporté des Champs-Élysées dans l'église de Saint-Etienne. Depuis lors cette Eglise changea son nom en celui de St-Trophime. Il existe un poëme du temps sur cette translation.

1153

L'archevêque d'Arles accorde au Prieur des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et aux frères qui résident dans la maison de Saint-Thomas de Trinquetaille la franchise du droit de pacage pour leurs troupeaux (Arch. du Grand-Prieuré. Cartul. de Trinquet, f° 28, v°).

1154

Frédéric Ier, roi des Romains, accorde à l'archevêque d'Arles, des lettres de confirmation des privilèges de son Eglise et confie à perpétuité, à ce prélat et à ses successeurs, la ville d'Arles et son territoire. (Arch. de l'archev. livre d'or, tit. 184, et livre vert. f° 3, v°).

1156

Le roi d'Aragon assiège Hugues des Baux dans son château de Trinquetaille; il ravage le territoire d'Arles et s'empare de la ville des Baux, ce qui oblige Hugues à demander la paix, qui fut promptement conclue (Arch. de l'archev. liv. rouge, côté G. 40, et liv. noir. f° 3).

1157

Raymond, archevêque d'Arles, donne à foi et hommage à Guillaume et à Porcellus de Porcellet, tout ce qu'il possède dans l'angle de la Lice. Il reçoit d'eux en échange le cens de la lamproie et une redevance de 8 sols 4 deniers que les Porcellet recevaient annuellement des Juifs d'Arles. (Arch. de l'archev. liv. noir 55, liv. rouge 506, livre vert 256, liv. d'or 150).

La suite à la prochaine livraison.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

1694. — (*Suite*).

Cette année, l'hiver fut si rude, et le froid si cuisant et si rigoureux, que les habitants d'Arles et ceux des lieux circonvoisins souffrirent beaucoup dans ce temps-là, et le dommage qu'ils en ressentirent fut extrêmement fâcheux, outre la perte que firent quantité de ménagers et autres personnes particulières. Il mourut quantité de bétail, gros et petit, à la campagne; une grosse partie des vignes, des oliviers et autres arbres fruitiers furent gelés jusques à la racine. Le froid avait déjà commencé depuis la Toussaint 1694, et continué par reprise jusqu'au 25 janvier 1695, jour où l'église célèbre la conversion de l'apôtre St-Paul; il tomba sur le soir une si grande abondance de neige, qu'il y en avait deux pieds de haut aux champs de même qu'à la ville, et il fallut que les habitants travaillassent le lendemain avec beaucoup de peine et de diligence, pour décharger les toits de leurs maisons du gros fardeau de neige qui était dessus, de crainte qu'ils ne s'affaissassent; de sorte que cette décharge remplit si bien les rues, qu'on n'y pouvait passer qu'avec une incommodité fatiguante.

Quelques jours après, il tomba du verglas, ce qui fit augmenter le froid avec une violence si démesurée, que l'eau se gelait d'abord qu'on la sortait des puits, des citernes et autres lieux souterrains. Le vin même venant de la cave et exposé quelque temps à l'air s'entregelait, et on voyait de petits glaçons dedans les pots et les bouteilles où on le mettait. Les fontaines et les rivières étaient si bien prises, et la glace si forte et si épaisse, qu'on ne pouvait la rompre qu'avec peine, et le Rhône demeura plus d'un mois à se dégeler. Enfin, le temps était

si froid et si terrible, qu'il en était insupportable, et on pouvait malaisément s'échauffer.

La neige s'étant ensuite endurcie contre les maisons, où on l'avait mise pour faire des passages commodes dans les rues, on était chez soi comme dans un carafon entouré de glace ou de neige.

Cette cruelle incommodité dura environ six semaines. Le grand froid diminua véritablement au commencement de mars, mais cette diminution ne dura pas : l'hiver fit diverses reprises, avec des froids âpres et fâcheux, et on vit ce que jamais habitant de notre ville n'avait vu ni même ouï parler : de tomber demi-pied de neige le huitième d'avril, lorsque les arbres étaient presque tous fleuris ; ils en furent si bien chargés, que la plus grande partie en furent extrêmement endommagés, et portèrent peu ou point de fruits.

1695. — Mort de mon cousin Denis Testeblanque (1).

Un cousin germain mien nommé *Denis Testeblanque*, maître-orfèvre d'Arles, mourut d'une paralysie le 7me mars, après avoir beaucoup souffert pendant quarante-deux jours que dura sa maladie, à compter depuis le 25 janvier jusqu'à la fête de Saint-Thomas d'Aquin, au commencement du mois de mars. Il commençait d'entrer dans sa soixante-troisième année, qui était son an climatérique, dangereux, à ce que les médecins et autres savants assurent, pour les vieillards. Huit jours après, sa mère, âgée de quatre-vingt-deux, mourut.

Au reste, je puis assurer avec une sincère vérité que *Denis Testeblanque* était un fort honnête homme, et connu pour tel dans Arles et partout ailleurs où il avait voyagé, soit en France, Italie et Espagne, de sorte que par sa probité et sa bonne conduite, il avait fait de bons amis ; et d'ailleurs, étant un ouvrier de réputation, il était fort estimé de tous ceux qui étaient capables de juger des beaux arts, et ses ouvrages, pour leur grande beauté et pour leur particulière délicatesse, ont fait le tour du monde.

Il est mort sans enfants, n'ayant jamais été marié ; une sienne nièce, fille d'une de ses sœurs, a été son héritière et a profité de 7 où 8 mille livres, à quoi a monté son héritage, compris à deux maisons et à quantité d'anneaux, bijoux, pierreries, or et argent, qui étaient dans son cabinet, sans compter plusieurs bons tableaux à l'huile ou en mignature, dont l'héritière a fait bien de l'argent, et s'est accomodée de plusieurs bons meubles et de quantité de linge qui étaient dans la maison où il est décédé.

(1) Auteur d'une méchante gravure de la Vénus d'Arles en 1661. — E. F.

1695. — Arrivée du général des Mathurins dans Arles.

Le 19me mai, il arriva dans cette ville le général des RR. PP. Mathurins, ou religieux de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité de la Rédemption des captifs. Ce général, nommé le Père *Grégoire de La Forge,* venait de Rome, où il était allé pour rendre ses très-humbles respects au Pape, et pour se faire confirmer par le Saint-Père dans le généralat, dont les religieux de son ordre l'avaient pourvu avec le consentement du roy. Il fut reçu par ses religieux avec toutes les honnêtetés, les déférences et les soumissions qu'ils sont obligés de rendre au chef de leur ordre, et, après avoir demeuré trois jours dans le couvent desdits religieux, il en partit pour s'en retourner à Paris, qui est le lieu où le général de cet ordre fait sa demeure ordinaire.

1695.— Etablissement de la capitation.

Les grandes dépenses que le Roy faisait pour soutenir la guerre contre les plus puissants princes de l'Europe l'obligèrent d'établir dans son royaume une capitation sur tous ses sujets, grands et petits, hommes et femmes, de tout âge et de toute condition, et cette taxe on impôt commença de se payer au mois de juin 1695.

La première fois qu'on exigea cette capitation, odieuse à tous les français, on fit beaucoup d'injustices, faisant payer rigoureusement au pauvre peuple une taxe excessive, mal proportionnée à ses facultés et à son industrie, pour ne pas trop charger les gens de qualité et autres personnes de distinction. Cette insigne méchanceté venait du peu d'égard qu'avait eû ceux qui avaient réglé les taxes, lesquels, voulant favoriser leurs amis, accablèrent les misérables et, sans vouloir écouter parties, ils les laissèrent plaindre sans en être touchés. A la fin, les grandes plaintes que le peuple fit obligea M. l'Intendant de prendre connaissance d'une affaire de cette importance, et, pour

éviter quelque émotion, il envoya un de ses délégués pour mieux régler les choses qu'elles n'étaient ; lequel, ayant été bien informé des biens et des facultés de tous les citoyens, riches et pauvres, fit un règlement suivant le bien que chacun possédait ; ceux qui en avaient peu ou point furent taxés suivant leur industrie, et ainsi les choses étant mieux ordonnées, le peuple fut apaisé.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

ANTOINE-JOSEPH, dit DUMAS

MUSICIEN.

Antoine Joseph, fils de *Jean Joseph*, marchand liquoriste, et de *Catherine Peiron*, naquit à Arles le 19 novembre 1694, et fut baptisé dans l'Eglise Saint-Laurent, sa paroisse.

Sans ressources du côté de la fortune, il se jeta dans une compagnie de comédiens, apprit la musique, et entra à l'Opéra, où sa voix lui fit une assez grande réputation. Il parut à Paris et y perfectionna ses talents. Dans la suite, pressé par les remords de sa conscience, ou peut-être gagné par les promesses de Louis, duc d'Orléans, si célèbre par sa piété, il abandonna le théâtre et vécut dans la retraite le reste de ses jours, avec le secours d'une pension que lui avait assurée le prince, son bienfaiteur.

Il est mort à Paris, ne laissant qu'une fille, qu'il s'étudia à élever chrétiennement.

Nous avons de lui un livre intitulé : *L'art de la musique enseigné et pratiqué par la nouvelle méthode du Bureau Typographique*, imprimé en 1753, in-4o.

Son nom de famille était *Joseph*, et sa maison paternelle était tout joignant la nôtre. J'ai connu sa belle-sœur, deux de ses frères, et une nièce mariée à Tarascon avec un négociant appelé *Bruneau*. *Antoine Joseph* crut que son nom n'était pas décent pour une personne qui paraissait sur le théâtre ; il prit en conséquence celui de Dumas, que portait une famille bourgeoise qui habitait dans notre quartier. C'est ce qu'il m'a dit lui-même dans une des conversations que j'eus avec lui pendant le séjour que je fis à Paris en 1753, 1754 et 1755. Je remarquai en lui une grande piété ; mais sa vertu me parut être un peu trop austère, et ses liaisons me firent soupçonner qu'il ne fût du parti anticonstitutionnaire. Il donnait des leçons de musique vocale, ayant attention de ne donner à ses écoliers que des pièces saintes ou philosophiques, en quoi je le trouve louable. Depuis que j'ai quitté Paris, je n'ai eu aucune relation avec lui.

Bonnemant, prêtre — 1765.

Le *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*, qui ne consacre d'ailleurs que quelques lignes à *Antoine-Joseph Dumas*, lui attribue deux autres ouvrages : *L'Art de la Musique, enseigné sans transposer*, et un livre d'un tout autre genre : *Voyages et découvertes faites par les Russes*.

Erratum. — Dans la précédente livraison, à l'article des *Recluses*, un oubli regrettable a fait omettre une citation empruntée aux *mémoires de Bertrand Boisset*. Nous la donnons ci-après, et nous prions nos lecteurs de vouloir bien la restituer à la ligne 3 de la page 11, en rétablissant la ponctuation obligée :

« L'an *MCCCCVI* lo jorn *VIIII* d'avost,
« intre Peyroneta en son Reclusagi, et era
« de l'age de *XXV* ans. Lo Reclusage et
« abitacion fon, et es justa o prop lo
« Portal de l'Aura, don prec a Dieus que
« y dont corage, que garde castetat, e la
« sieva arma sie saluda. Amen.

« L'an *CCCC E VIII* el mes d'octobre,
« salhi foras, e segui lo mond, la sobredicha
« Peyroneta. »

(L'an 1406, le 9 août, entra Peyronette en sa réclusion, et elle était de l'âge de 25 ans. La réclusion et habitation fut, et est à côté ou près du Portail de l'Aure ; donc prie Dieu qu'il lui donne courage, qu'elle garde sa chasteté, et la sienne âme soit sauvée.

L'an 1408, au mois d'octobre, elle sortit et suivit le monde, la susdite Peyronette).

E. F.

Arles, imp. C.-M. Jouve, rue de la Miséricorde, 2.

1873 N° 1.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite).

1161

Le roi d'Aragon mit le siège devant Arles, pour avoir pris le parti du prince des Baux, et s'en empara. Il en fit abattre les tours et les remparts. Il assiégea aussi Trinquetaille, qui se rendit; le château et ses fortifications furent totalement rasés. (*Anib*. Républ. d'Arles, I. 41).

— On reconstruisit les remparts de la ville en la même année (ibid).

1162

Le 25 juillet 1162, l'empereur ***Frédéric Barberousse*** fut couronné roi d'Arles par l'archevêque, dans l'église Saint-Trophime, en présence du roi de Bohême, des archevêques de Cologne, de Lyon et de Vienne, du duc de Saxe et de Souabe, son neveu, du marquis d'Autriche, du comte de Provence, de Bertrand des Baux, prince d'Orange, et de plusieurs autres grands seigneurs et prélats. Il resta dans Arles environ quatre mois avec ***Béatrix de Bourgogne***, sa femme, pendant lesquels il confirma les privilèges de l'Archevêque et de son église.

— Le 15 des kalendes de septembre 1162, alliance entre Béranger III et Richilde, sa nièce, par le moyen de laquelle la seigneurie de Trinquetaille est restituée à la maison des Baux (***Bouche*** II, 132. — ***Anib***. Républ. d'Arles I. 71.

— *Raimond Béranger III*, comte de Provence, est inféodé dans la cité d'Arles par l'empereur Frédéric Ier. (*Bouche* II. 132).

1163

L'Archevêque commue en une redevance d'argent la servitude auparavant imposée aux juifs de servir de manœuvres, tous les vendredis-saints, pour la réparation du pont de Crau. (Lalauzière, 135).

1164

— Consuls : Bertrand *de Aramone*, Pierre Bonfils.

— Epitaphe dans l'église Saint-Honorat de dame *Ponce d'Aiguières :*

VIII. Kal. octobris obiit Pontia de Aqueria anno dominicæ incarnationis mclxiiii.

1165

Amico Grillo, consul génois, commandant une flotte de 50 bâtiments de sa république, stationna au port de Saint-Gilles, où il fit brûler 5 galères aux Pisans ; ceux-ci furent contraints de retourner à Arles, où ils furent bien reçus et conclurent un traité de paix avec la République (Lalauzière, 136).

1166

Raimond, archevêque d'Arles, et son chapitre, transigent avec ***Frédol***, abbé de Saint-Victor de Marseille et ses religieux, au sujet de leurs droits respectifs sur les églises de Saint-Bacchus, Saint-Honorat et Saint-Serge des Aliscamps et leurs cimetières, ainsi que sur leurs droits funéraires. Par cette transaction, l'église de ***St-Pierre de Favabregolo*** est déclarée appar-

tenir à l'Eglise d'Arles. Il est accordé à l'Eglise d'Arles la moitié des droits funéraires perçus sur les morts venant par le Rhône, de Tarascon, Beaucaire et même plus haut, pour être enterrés au cimetière des Aliscamps, et de plus une livre d'encens que l'Eglise Saint-Honorat doit servir au Chapître à chaque fête de St-Trophime. (D'après le *vidimus* du 26 juin 1367, notaire *Brémond Amelii*).

1167

Au mois de Mars. — Echange de quelques terres entre Alphonse, roi d'Aragon, et l'archevêque d'Arles, et permission audit archevêque de prendre l'eau de la Durance et de la conduire à la mer, en la faisant passer par Salon. Par cet échange, l'archevêque Raymond donne audit roi la quatrième partie d'Albaron et de Fos, et reçoit les châteaux d'Aurons et de Grans (Arch. d'Arles. Autogr. B. p. 76 et 77).

1172

Raimond, archevêque d'Arles, prête 2,000 sols melgoriens au roi d'Aragon et au comte de Provence, son frère, qui, pour sûreté du prêt, engagent la seigneurie d'Eyguières. (arch. de l'Archevêché. Chartier de Montdragon, 115, inventaire, mss. 164).

1174

— Consuls : *Bertrand Rostagni.*
Pons Duranti.

1176

— Consuls : *Bertrand Rostagni*
Pons Duranti.

Traité entre Alphonse, roi d'Aragon, comte de Provence, et Raimond Bérenger V, comte de Toulouse, relativement au partage fait entre eux en 1125. (Append. Marc. Hispan., n° 468).

1177

Consuls : *Pons de Aquerià.*
Bertrand Guiberti.
W. de Saint George.
Rostang de Boriano.
W. de Rivofrigido.
R. de Ucesià
W. de Aramone.

Transaction entre l'archevêque et le comte de Provence, par laquelle ils conviennent de partager les revenus des fours, l'archevêque se réservant la dixième partie de la monnaie de la cité d'Arles. (Arch. de l'archev., livre noir f° 41, v°).

1178

Consuls : *Imbert de Saint George.*
Pierre de Roveria.
Hugon de Arenis.
Ayrezatus Gaufridus de Confurico
Guillelmi Paulus.
Gaufrid Arlatanus.
Pierre Bonfils.
Raimond Martini.
Bertrand Guiberti.

L'empereur Frédéric Ier cède le royaume d'Arles à son fils Philippe, qui se fait couronner en cette qualité dans Saint-Trophime le 3 des kalendes d'août 1178, en présence de Bertrand des Baux, de l'archevêque d'Aix et des évêques de Verdun, d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras, de Gap, de Vaison, de Saint-Paul-trois-Château et autres grands seigneurs. Le même jour, l'empereur Frédéric prend l'Eglise d'Arles sous sa protection. (Auth. du chap. f° 133, v°).

Exemption de péages et autres droits accordés aux chevaliers de Saint-Jean par les vicomtes de Marseille, *Bertrand de Marseille*, *Guillaume Gros* et *Raimond Barral* (de l'an 1178 au mois d'août, lune I, indict. XI, lorsque l'empereur d'Allemagne vint à Arles. — Arch. de Saint-Gilles).

1180.

Consuls : *Petrus de Aquerià.*
Guill. de Rivofrigido.
Vincens de Aramone.
Raimundus de Ucesià.
Guillelmus Bertrandi.
Raimond Faraldus.
Iterius.

Le 3 des kalendes de juin, Raimond, archevêque d'Arles, confirme en faveur de *Lantelme*, abbé de la Chaise-Dieu, les privilèges de son église.

La suite à la prochaine livraison.

LE VIEIL ARLES

II

L'Église de Saint-Didier.

—

Dans ces siècles de foi ardente qui peuplèrent de chapelles la vaste enceinte des Aliscamps, s'éleva sous les murs de la ville, entre le *Portail de la Milice* (1) et la *Porte-Agnel*, une modeste église rurale dédiée à *St-Didier* (*Sanctus Desiderius*).

On ne sait rien de sa fondation ; à peine connaît-on l'époque où elle fut détruite ; mais des actes nombreux attestent son existence et la fervente dévotion dont elle était l'objet.

Une charte de XIII° siècle, parvenue jusqu'à nous et fort connue de nos paléographes, précise exactement sa situation. C'est le testament de *Pierre Aunantius* (2) du 19 juin 1231, en faveur des Dominicains nouvellement établis dans Arles.

Cet acte fut dressé d'une façon toute solennelle, dans *l'église de St-Didier ;* l'archevêque d'Arles *Hugues Béroard* et plusieurs autres personnages des plus éminents y concoururent comme témoins. On y lit que le testateur donne et lègue au *frère Raymond*, provincial des FF. Prêcheurs, un emplacement pour édifier un couvent et une église, et ce terrain est une « vigne située entre *le portail de la Milice* « et la *Porte-Agnel*, à côté du cimetière « de Saint-Didier. »

Or, nous savons qu'à cette époque, chaque église des Aliscamps donnait son nom au champ de sépulture qui l'entourait. L'église de Saint-Didier s'élevait donc en cet endroit.

C'était l'extrême limite du versant septentrional des Mouleyrès ; du pied de ce coteau s'étendait une plaine basse et marécageuse, se perdant non loin de là sous les eaux des marais, et qui portait le nom de *Tamargas* (1). Dans ce terrain, aujourd'hui desséché, rude au laboureur mais fertile, le soc de la charrue traîne parfois dans son sillon quelques débris d'ossements humains.

L'église de Saint-Didier fut détruite de fond en comble dans la période si tourmentée de 1359 à 1374. Des bandes ennemies ravageaient le pays et menaçaient la ville; toutes les constructions qui avoisinaient les remparts devenaient un danger en cas de siége ; l'ennemi pouvait s'y fortifier. Les implacables nécessités de la défense commandèrent la destruction de toutes les chapelles et couvents qui s'élevaient sous les murs de la ville; on s'y résigna froidement et on l'exécuta, malgré les résistances du clergé.

Bon nombre de ces édifices furent relevés peu de temps après par la dévotion publique. Mais la chapelle de Saint-Didier ne se releva jamais de ses ruines.

Son prieuré ne fut cependant pas supprimé ; on l'unit au prieuré de St-Michel de l'Escale. Le 15 juin 1390, un prêtre du nom de *Jean de Pomo* venait en prendre possession en remplacement d'*André Favoni*, le prieur défunt. Le procès-verbal de son installation, conservé dans les écritures du notaire Antoine Olivari, est curieux à noter. Le nouveau titulaire nommé prieur des églises unies de Saint-Michel de l'Escale, de Saint-Pierre, de Saint-Jacques et de Saint-Didier, se transporte pédestrement d'une église à l'autre, suivant le rite accoutumé. A Saint-Pierre-des-Mouleyrès, il reçoit de l'ermite *Pierre Peluchet*, les clefs de la chapelle ; il va de là à Saint-Jacques, puis enfin à Saint-Didier, dont il ne reste plus que des ruines, et, en signe de prise de possession, il s'assied sur les débris...

Cette réminiscence des mœurs antiques, dans leur solennelle simplicité, a quelque chose de mélancolique et de touchant.

Mais comme toutes les choses abandonnées, l'église ruinée, le cimetière désert,

---

(1) *Portale militiæ* — plus tard, *porte de la Cavalerie*.

(2) La plupart des auteurs lisent *Amantius* ; j'adopte de préférence la version donnée par le savant abbé Bonnemant, qui a copié la charte en son entier et affirme l'avoir collationnée sur l'original, dans les archives du couvent des FF. Prêcheurs. le 24 août 1766 : « Je puis assurer », dit-il, « que la copie que j'ai lue dans la *Gallia* « *christiana* est fautive, aussi bien que plusieurs « autres manuscrites du même acte ». — *Bonnemant*, Communautés I. 77).

(1) *Tæmargassius* (1307) — ce nom existe encore et sert toujours à désigner le même quartier. Les noms de Tamargas et de Camargue offrent, dans leur rapprochement, certains traits d'affinité intéressants à étudier, au point de vue des origines.

devinrent peu à peu la proie des profanateurs. Des voisins avides en dérobèrent les débris et fouillèrent le sol pour en tirer les pierres sépulcrales. Un d'eux, l'apothicaire *Jean Bornon,* osa même agrandir sa vigne aux dépens du cimetière de Saint-Didier, et crut couvrir son usurpation en entourant le terrain volé d'un mur de clôture dont les tombeaux voisins fournirent les matériaux; il compléta ses profanations par le dépôt de son fumier sur l'ancien cimetière de Sainte-Eulalie.

L'archevêque indigné, fulmina contre tous ces violateurs de sépultures une formidable sentence d'excommunication. Les coupables vinrent à résipiscence, mais les tribunaux ecclésiastiques leur firent payer chèrement leur pardon. La sentence d'absolution donnée dans le palais de l'archevêque en l'an 1410, le notaire Antoine Olivari tenant la plume, guérit à tout jamais l'apothicaire *Bornon* de la tentation d'agrandir sa vigne; car il n'obtint son pardon qu'en la donnant à l'Église, juste punition de sa coupable avidité!

EMILE FASSIN.

L'Église de Saint-Maurice.

Un tronçon de colonne antique, découvert il y a quelques années dans les fondements de l'ancien hôtel de *Porcellet*, m'inspira la pensée de faire quelques recherches sur le monument ancien qui pouvait occuper cet emplacement.

J'ai lieu de supposer que c'était l'église de *Saint-Maurice*, édifiée au moyen-âge par la famille de Porcellet, et englobée dans les constructions de la maison fortifiée que cette puissante famille possédait en ce lieu.

Elle existait déjà dans les premières années du XIIIe siècle : En avril 1205, un contrat était dressé *subtùs capellam sancti Mauritii*, messire *Guillelmi*, notaire des consuls du Bourg, tenant la plume. (Archives de Saint-Césaire, tit. XIV. Camargue).

Cette église ou chapelle était desservie par un recteur, dont le bénéfice fut uni plus tard à la mense capitulaire. Je trouve dans une charte copiée par Bonnemant, que le 28 avril 1387, pour obéir aux prescriptions du Concile provincial, *Raymond Fournier*, agissant comme procureur de *Raymond de Ucesia*, prieur de Saint-Maurice, fait dresser par *Pierre Long*, notaire, l'inventaire de tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à cette chapelle.

Le prieur de Saint-Maurice percevait la dîme au quartier rural appelé *lo Conhet dis jusious* (*in conheto judeorum*) (1). On lit en effet dans les écritures de *Guillaume Agrene*, notaire à Arles, sous la date du 11 octobre 1386, une reconnaissance de ce fait, fournie pardevant le juge *Durand Arnaud*, qui en concède acte, par *Jaussonnet Samuel*, qui s'oblige tant en son nom qu'au nom de *Bonafoux d'Escole*, de *Samuel Caracausa* et de *Cresca de Porte*, « juifs d'Arles. »

L'église de Saint-Maurice fut démolie à une date déjà ancienne et qui nous est inconnue ; il n'en reste aujourd'hui aucun vestige. Mais une rue voisine emprunta son nom ; divers actes du XVe siècle, et particulièrement de l'année 1479, font mention d'une rue dite de Saint-Maurice, dans la paroisse de Saint-Martin.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements, qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

1695. — (*Suite*).

Le sixième de juillet, il arriva dans Arles un régiment de cavalerie composé de douze compagnies, qui faisaient environ 500 maîtres ; ce régiment, qui portait autrefois le nom de *Fustemberg*. était commandé par M. de *Jauffreville*, qui l'avait acheté de

(1) La situation de ce quartier a exercé la sagacité de *Pierre Véran*, qui croit l'avoir retrouvée dans l'endroit que nous appelons aujourd'hui *les Fourches*, et qui est situé sur la route de Crau, à 3 kilomètres de la ville. Des titres fort anciens, dont j'ai lu des copies dans les manuscrits de *J. Didier Véran*, me prouvent au contraire qu'il était en Camargue, sur les bords du Rhône, à une faible distance en amont de Caseneuve. J'aurai l'accasion, d'ailleurs, d'en préciser la situation, dans mon *Essai sur les Juifs d'Arles*.

Lou Cougnet dis Jùsious était l'endroit où s'élevaient les fourches patibulaires destinées au supplice des Juifs criminels.

quelque parent de feu M. le comte de Fustemberg, seigneur Allemand ; de sorte que ce nouveau commandant lui changea son ancien nom pour lui donner le sien, et on l'appelait, alors qu'il vint ici, le régiment de *Jauffreville.*

Le quatrième d'août, ce régiment fut joint par les dragons de Marsan, ainsi nommés de *M. de Marsan*, qui en était le commandant.

Et le onzième du même mois, les dragons de M. le marquis de *Grandmont*, qui les commandait en personne, les vinrent joindre. Toute cette cavalerie, qui pouvait faire en tout mille chevaux, ayant eu ordre de quitter le camp de *Sablon* en Dauphiné, où ils campaient depuis quelque mois, se vint rendre à Arles où ils firent un nouveau camp.

On nous a voulu assurer que les dix ou douze régiments de cavalerie ou de dragons qui étaient campés à Sablon, se tenaient expressément dans ce lieu pour passer s'il était nécessaire en Piémont contre le duc de Savoie, ou bien pour s'opposer aux Anglais, Hollandais et Espagnols, si l'envie les prenait de faire quelque descente en Provence. D'autres assuraient que cette cavalerie n'était là que pour empêcher les Religionnaires de faire quelque mouvement, et les mieux sensés soutenaient qu'elle n'était venue que pour empêcher les émotions que la capitation pourrait faire dans le Languedoc, le Dauphiné, et la Provence. Pour moi, je crois que ces troupes étaient assemblées pour tout ce que je viens de dire.

Quoi qu'il en soit, ces trois régiments de cavalerie ou de dragons qui furent détachés du camp de Sablon pour venir à Arles, campèrent sous des tentes dehors la ville proche de la porte de la Cavalerie et y demeurèrent environ trois semaines.

A la fin ils en décampèrent, parce qu'étant logés dans une plaine assez basse et voisine du Rhône, les pluies qui tombèrent durant quelques jours ayant fait quantité de boue, et les eaux croupissant dans ce poste, ils furent obligés d'aller camper à mille pas de leur premier gîte, sur un petit mont nommé le *Mouleirès*, qui était un lieu aisé et proche pour un campement. Ils y demeurèrent jusqu'au 1er septembre, qu'ils furent commandés de partir pour se rendre à Marseille, sur un ordre pressant que les commandants reçurent de la part de M. le comte de *Grignan*, lieutenant pour le Roi en Provence, sur ce qu'on avait vu paraître quelques vaisseaux ennemis à la vue de cette ville. Mais, comme cette cavalerie fut arrivée à Eyguières, village à sept lieues d'Arles, elle reçut un contre-ordre pour s'en retourner, excepté les dragons de Grandmont qui furent commandés de se rendre à Toulon; de sorte que les cavaliers de Jauffreville et les dragons de Marsan revinrent le lendemain camper dans leur même gîte et ceux de Grandmont en firent de même dix ou douze jours après, étant revenus de Toulon.

A la fin toute cette cavalerie ayant demeuré dans son camp jusqu'au 8 octobre, les dragons de Grandmont décampèrent les premiers pour s'en retourner, comme je crois, au vieux camp de Sablon ; le dix du même mois, le régiment de Jauffreville en fit de même et fut suivi deux jours après par les dragons de Marsan.

1696. — Offices d'experts-jurés cassés et les estimateurs rétablis.

Le Roi, ayant écouté les justes plaintes que toutes les villes, bourgs et villages de Provence faisaient contre les experts-jurés que Sa Majesté avait établis en titre d'office par toute la Province, les cassa entièrement, à condition que toutes les communautés rendraient à chacun desdits experts-jurés les sommes qu'ils avaient données pour l'achat desdits offices ; de sorte que la ville d'Arles ayant rendu l'argent à ceux qui les possédaient, on procéda le 15 de janvier à une nouvelle élection, de la manière qu'on la faisait autrefois, dans la maison de ville, annuellement, avec cette différence qu'au lieu de ne faire que deux experts, l'un noble et l'autre bourgeois, on en fit quatre, deux de chaque Etat, et on abolit les deux subrogés que les premiers experts prenaient pour les aider à subvenir aux pressantes affaires qu'ils avaient.

Cependant la procédure de cette élection, qui se fit, comme je viens de dire, au mois de janvier, ce qu'on n'avait accoutumé de faire que le premier jour de mai, jour destiné pour créer tous les officiers employés pour la police et pour les autres affaires de la Communauté, surprit tous les habitants d'Arles ; mais comme il y avait encore quatre mois à courre, depuis janvier jusqu'en mai, et que le public, par ce retardement d'élection, aurait beaucoup souffert, il fut résolu après un conseil général qu'on pro-

céderait le plus tôt qu'on pourrait à l'élection des Experts-Jurés (autrement nommés Estimateurs) et qu'à l'avenir on les élirait le 1[er] mai, comme on le pratiquait auparavent ; et ainsi ces nouveaux Estimateurs ou Expert-jurés, qui furent. du côté des nobles, MM. *Jacques de Montfort* et.... *le Blanc*, avocat, et de la part des Bourgeois, MM. *Guillaume Grosse* et *Louis Benoit*, procédèrent aux estimes seize mois, savoir depuis le mois de janvier 1696 jusqu'à celui de mai 1697.

1696. — Election d'un avocat pour premier Consul d'Arles

Suivant la coutume ordinaire, pratiquée annuellement dans Arles, de faire les consuls le 25 de mars, il arriva cette année dans le Conseil une chose bien particulière et qui surprit tous les citoyens de cette ville ; de voir qu'on avait élu pour premier consul un avocat, ce que personne n'avait vu, cet honneur étant réservé pour un gentilhomme de la dernière qualité. Il est vrai que les avocats étant ici mis au rang des conseillers nobles, ils peuvent prétendre à l'élévation du premier Chaperon ; mais depuis qu'on leur a fait cet honnenr de les mettre du Conseil sur le même pied que la noblesse, on avait si bien pris ses mesures dans l'assemblée des Conseillers de la communauté de cette ville, que le second Chaperon était pour les avocats, et cela avait toujours continué de même sans qu'il ỳ eut ni bruit, ni murmure. Mais la mésintelligence qui était entre la noblesse et le Maire, qui était alors M. *Jacques de Nicolay*, fut en partie cause de cette nouveauté, outre que les gens de qualité, par un effet de leur peu de complaisance, traitaient souvent les conseillers bourgeois avec quelque sorte de mépris ; ce qui les obligeait dans les occasions, pour se venger du peu d'égard qu'ils avaient pour eux, d'empêcher tout autant qu'ils le pouvaient que leurs desseins ne réussissent comme ils se le persuadaient, de sorte que la mauvaise conduite des nobles fut, à ce qu'on assure, cause de ce changement de Chaperon, et ils eurent le déplaisir de voir, le vingt-cinquième de mars de l'année 1696, élire pour premier consul Monsieur *François Signoret*, avocat.

(La suite à la prochaine livraison.)

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES.

Le Mas de Truchet (*Trébon*)

Les terres semblent avoir leurs destinées, tout comme ceux qui les possèdent.

Autrefois, certains biens étaient nobles, c'est-à-dire l'apanage de la noblesse. Le *mas de Truchet* a sa noblesse particulière : il est devenu comme l'apanage de la science et de l'esprit.

Cette observation est frappante, au premier coup-d'œil jeté sur la liste des transmissions de ce domaine.

Michel de Truchet l'a possédé ; c'est là sans doute que ce fécond écrivain conçut la pensée et prit le goût de ses remarquables travaux sur les dessèchements des marais et les matières agricoles.

Il transmit ce domaine à notre poète arlésien *Amédée Pichot*, qui exprimait le regret de n'avoir acquis que cela de celui qu'il appelait son maître :

« Me troubaras beleù mai gargamèu que sage
« D'ausa te saluda dins noste bèu lengage :
« Achetère toun mas, ô cantaïre Arlaten,
« Mai noun pas toun secret, siéu qu'un pelot craen
« De calado de Crau barjant la bouco pleno,
« E cresènt, per acò, d'imita Demousteno ! .»

(*A Miqueù de Truchet.* — *Arlésiennes* page 485).

Amédée Pichot l'a remis à son tour en de nobles mains, bien dignes de continuer cette honorable tradition qui est le plus beau titre de ce domaine.

C'est peut-être sous les ombrages de Truchet, dans cette plaine calme et solitaire qui conduit votre regard des murs de la ville d'Arles aux ruines majestueuses de Montmajour entre deux horizons peuplés de souvenirs historiques, que l'auteur des *Monuments d'Arles* est venu demander à une studieuse retraite les secrets de ce style imagé et poétique qui sait si bien exprimer et si bien faire comprendre le langage sublime que la belle architecture parle à nos sens.

Le mas de Truchet est fait pour plaire à un savant ou à un poëte ; il peut donner à la fois les agréments de la vie champêtre, le bonheur de la retraite et de la solitude, les riches perspectives d'un horizon pittoresque et montagneux et les avantages qu'on trouve toujours dans la proximité des villes. C'est d'ailleurs le seul domaine de ce quartier qui présente un aspect engageant et pittoresque ; son air même de vétusté, au sein d'une nature admirablement verdoyante, lui ajoute un agrément.

Ce mas a presque une histoire ; du moins,

pouvons-nous, grâce aux recherches de J. Didier Véran, reconstituer son passé.

Nous n'avons que la peine de choisir parmi les contrats fort nombreux, relatifs à ce domaine.

Le mas de Truchet, situé dans le Petit-Trébon, à une demi-lieue de la ville d'Arles, doit son nom à *Paul Truchet* (ou *Trouchet*, comme on écrivait aussi, même dans les actes, car on admettait autrefois que les noms propres n'ont pas d'orthographe).

Paul Truchet avait recueilli dans la succession de son père quelques terres que celui ci avait acquises d'Etienne Loys, son beau-frère et d'Amiel Esparvier, par acte du 10 novembre 1666, notaire Jéhan.

Il y joignit quelques acquisitions nouvelles et, en même temps qu'il étendit son domaine, il en agrandit les constructions, qui n'étaient avant lui qu'une chétive masure. Ainsi, la police de construction de la *jasse* est du 31 août 1680, et le cannage de ladite jasse ainsi que du pigeonnier et de la basse-cour est du 14 juin de l'année suivante.

Un des contrats les plus intéressants qui concernent ce domaine est une quittance du 31 juillet 1704, donnée par les dessicateurs au propriétaire de Truchet. On y voit que le pont sur le Vigueirat fut donné à *prix fait* en 1693 et que le sieur Truchet, qui contribua pour un tiers du tiers à cette dépense, fut taxé à 47 livres 5 sols 8 deniers.

En 1736 *Pierre Paul de Truchet* possédait par droit d'héritage, cette propriété de sa famille; il en augmenta l'importance par diverses acquisitions.

Pierre-Paul de Truchet (ou Trouchet) avait été capitaine au régiment *Royal artillerie;* c'était un officier brave et instruit, qui s'appliqua, comme le fit plus tard un de ses successeurs, Michel de Truchet, à l'étude des questions agricoles.

En 1789, le domaine de Truchet, possédait une chapelle où un chapelain, résidant à Arles, allait célébrer la messe de temps en temps. Je n'ai pu découvrir la date de sa fondation; elle n'avait rien, d'ailleurs, qui fût digne de remarque.

EMILE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

BONIFACE AVIGNON.

Parmi les jurisconsultes éminents dont s'est honorée la ville d'Arles, on peut citer en première ligne, après *Lucas de Pena*, les deux frères *Avignon*.

François, l'un deux, fut anobli par Henri III pour son profond savoir. Il ne reste de lui qu'un souvenir très-honorable : celui de son rare mérite.

Boniface Avignon est moins oublié; il le doit à un livre extrêmement rare aujourd'hui, mais qui obtint les honneurs de deux éditions à une époque où les meilleures œuvres avaient peine à voir le jour sous la presse de l'imprimeur.

Boniface-Avignon se fit le traducteur et l'annotateur des fameuses *Conventions passées en* 1251 *entre Charles I*[er] *roi de Naples et de Sicile, et la ville d'Arles, et en* 1385 *entre Louis II et la même ville.* Il les fit imprimer à Lyon en 1582; elles furent rééditées en 1617, et la nouvelle édition contint comme supplément les règlements de police de la ville d'Arles.

Ce livre, enrichi de recherches fort curieuses sur les mœurs, les usages et les règlements d'autrefois, eut l'incontestable mérite d'élucider certains points obscurs de notre législation ancienne. Il parait cependant que dans cet ouvrage, qui demandait à la fois la science du jurisconsulte et le patient labeur du savant, la part de ce dernier fut la plus minime, et que les prédilections de l'avocat étouffèrent souvent les préoccupations de l'historien.

Anibert et avec lui l'abbé Bonnemant, le tiennent en estime fort médiocre; il est vrai qu'ils enveloppent dans un égal dédain tous les écrivains qui se sont occupés d'Arles avant eux; certainement, ils ont laissé bien loin en arrière leurs obscurs prédécesseurs, et peuvent toiser d'un regard de maître ces essais timides et imparfaits qu'ils devaient faire rentrer dans l'oubli. Mais *Avignon*, mais *Seguin*, mais *Saxi* qui leur avaient préparé la voie, amassé pour eux des matériaux, et avaient été, si je puis m'exprimer ainsi, les *metteurs au point* de leur œuvre, avaient droit à moins de dédain.

Le *Panégyriste* de la ville d'Arles, le *P. Fabre*, dans son zèle élogieux, n'a pas su résister au courant contraire. Il ne voit de comparable à la science de cet auteur que son étonnante modestie, et lui fait même compliment de la sagesse de ces lois, dont Avignon n'était que l'éditeur.

Ces exagérations de part et d'autre ne se produisent qu'autour des livres qui ne sont pas sans valeur. Le nom de Boniface Avignon est parvenu jusqu'à nous; on le cite toujours parmi les hommes remarquables de la Provence. Son abjuration du protestantisme entre les mains de l'archevêque Prosper de Sainte-Croix eut quelque retentissement dans le pays et l'importance que prit cet acte, témoigne celle de son auteur.

Enfin, si l'on tient compte du temps où il

écrivait, et du peu d'avancement des connaissances historiques à son époque, on comprendra qu'on le cite encore comme jurisconsulte et comme savant.

CORNEILLE ADAMUS.

A quoi tient la célébrité ! Le nom de *Corneille Adamus* ne serait peut-être pas venu jusqu'à nous, si cet orfèvre émérite n'avait « relevé en bosse *l'image* en argent surdoré du glorieux Saint-Roch, » en l'an de malle peste 1629, et bu « dans le chapeau d'argent dudit saint, » ainsi que le rapporte très-véridiquement le P. Barnabé Mure, religieux Trinitaire, dans un manuscrit ayant pour titre : La vie et les œuvres admirables du glorieux confesseur Saint-Roch, propice contre la peste :

« Tous ceux de la ville d'Arles, » dit le P. Mure « sont témoings de ce qui arriva au maistre orfèvre à qui on avait donné le prix-fait de relever en bosse l'image du glorieux Saint-Roch, pour avoir voulu profaner, avec deux autres personnages, ledit image, quoiqu'il ne fut encore achevé ni béni.

« Ce personnage nommé *Corneille Adamus*, allemand de nation et peut-être à demi-catholique, ayant déjà commencé à esbaucher la dicte figure, s'en alla au logis où pend pour enseigne l'image de Saint-Sébastien, prosche de l'église paroissielle de Saint-Lucien, et y porta avec soi le chef dudit Saint-Roch, déjà relevé en argent avec le chapeau séparé.

« Là, faisant la desbauche avec trois ou quatre bons compagnons de la ville d'Arles, il commence à boire, comme par mépris, dans ledit chapeau d'argent, invitant les autres à en faire de même : puisque Saint-Roch, disait-il, guérit du mal de peste, il nous en préservera, vû que je suis son père, que lui ai donné commencement.

« A ceste diabolique et détestable semonce, deux de ceste compaignie en firent tout de même, buvant dans ledit chapeau par diverses fois ; mais le troisième, plus chrétien, n'y voulut jamais boire, disant que cela n'estait pas destiné pour cet usage, ains pour l'honneur et gloire du grand Saint-Roch.

« Le bon Dieu, qui ne voulait pas laisser impuni le mépris que l'on faisait à son serviteur Roch, permit qu'à deux jours de là, maistre Corneille et ses deux complices fussent frappés de peste dont ils moururent, et celui qui avait eu plus de respect que les autres fut miraculeusement préservé sans avoir aucun mal. »

Cet homme dont la fin tragique a prêté si merveilleusement à la légende, fut sans doute un artiste d'un grand mérite, car la châsse et la statue de Saint-Roch qui sortaient de ses mains, étaient considérées comme un travail précieux et un véritable chef-d'œuvre d'orfévrerie ; la valeur de la matière rehaussait encore l'éclat de ce travail, et attestait en même temps la considération dont jouissait l'artiste auquel on ne craignait pas de la confier. Tout l'or et l'argent qui entrèrent dans la fabrication de ce reliquaire furent fournis par la générosité individuelle des habitants d'Arles : « Chascun, dit le P. Mure, désira y contribuer selon ses moyens. Les uns baillaient des chaînes d'argent, les autres des claviers ; les uns des bagues d'or, des colliers d'or, et les autres des réalles et ducatons, tant par une franche volonté et pure dévotion qu'à cause des vœux qu'ils avaient faits au sainct. »

Quoique sortie des mains d'un profane, la statue de Saint-Roch devint l'objet d'une grande vénération. On la promenait solennellement en temps d'épidémies, on en fit un but de pèlerinage, on l'entoura *d'ex-votos ;* puis, à mesure que s'affaiblit le souvenir de son auteur, on en vint peu à peu à lui attribuer une origine miraculeuse.

Dans les plus mauvais jours de la Révolution, quand le manque de numéraire fit chercher le salut du crédit public dans de déplorables expédients, le précieux reliquaire de Corneille Adamus fut jeté dans le creuset qui consomma la ruine de tant de chefs-d'œuvre.

Nous n'avons pas d'autres détails sur cet artiste éminent et sur son œuvre. Le peu qu'on sait de sa vie tend à nous le représenter comme une nature d'élite, marquée au front du sceau du génie, mais tristement déparée par ce côté nomade et bohême qui souvent n'est qu'une faiblesse de ces belles intelligences vouées trop exclusivement au culte de l'art.

Il était venu de bien loin, d'Allemagne ou des Pays-Bas. L'Allemagne nous déversait déjà, comme de nos jours, ce trop plein de population dont elle est trop pauvre pour assouvir l'ambition ou pour calmer les ardentes convoitises, sans cesse tournées vers ce merveilleux pays de France.

La ville d'Arles avait le goût des arts ; elle aimait les grandes choses et savait y attacher le prix. L'orfévrerie y était en honneur ; elle formait une corporation distinguée, dont les membres jouissaient de hautes prérogatives et d'une sorte de noblesse personnelle. Que fallait-il de plus pour tenter un esprit aventureux et bohême, dont l'ardente pensée, des bords du Rhin ou de l'Escaut, devait s'envoler souvent vers ces régions méridionales, terre classique des beaux-arts ?

EMILE FASSIN.

Arles. imp. C.-M. Joure, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 5.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

Messier Loys Guigonet.

—

La très-véridique histoire qu'on va lire nous offre un curieux exemple des peines portées autrefois, dans la ville d'Arles, contre les officiers prévaricateurs.

Loys Huane dit *Guigonet*, ou plutôt *Messier Loys Guigonet* — car on lui donnait le titre honorifique de *Messier* en raison de ses hautes fonctions — était capitaine de la *Tour del Gras*.

On sait que cette tour — appelée aussi *Tour du Balouard* (boulevard) et plus tard *Tour du Lion* — fut construite par la ville d'Arles, pour interdire l'entrée du Rhône aux pirates aragonais qui infestaient ces parages. Le roi René en permit la construction par lettres patentes du 16 juin 1470 ; elle fut commencée en 1472 et terminée quatre ans après.

La *Tour du Balouard* était à peine achevée, que son commandement devint l'objet des plus vives compétitions. L'importance et la beauté de sa position, l'autorité et les privilèges attachés aux fonctions de Commandant ; enfin, pour tout dire, l'apparence du profit qu'on pouvait y retirer, devaient naturellement faire rechercher un pareil poste. Le Conseil de la Communauté fit un règlement à ce sujet, le 29 septembre 1477 ; il décida que la charge de Commandant de la *Tour del Gras* serait mise au nombre des charges municipales, et conférée, d'année en année, à l'un des consuls sortant d'exercice, mais en choisissant alternativement parmi les nobles et les bourgeois.

Or, en l'année 1486, *Messier Loys Guigonet* occupait ce poste important. On voit que ce n'était pas un mince personnage, et quoique les capitaines de la *Tour del Gras* n'eussent point encore le droit de porter un bâton du dais à la procession de la Fête-Dieu, ce qui ne devint que plus tard une des prérogatives de leur charge — ils jouissaient déjà d'assez de privilèges pour pouvoir à peine envier celui-là.

Mais *Messier Guigonet* ne vit sans doute dans ses attributions qu'un moyen de réparer les torts que les honneurs coûteux du consulat pouvaient avoir faits à sa bourse, et il mit à *s'indemniser* un tel zèle que la communauté s'en émut.

Le 13 février 1487, le Conseil se réunit pour examiner ses actes — qui n'étaient pas de ceux qu'a voulu récompenser M. de Monthyon.

Loys Huane n'avait été rien moins que le modèle des capitaines : Il ne fallait pas exiger de lui la bravoure d'un *Duguesclin*, ni les platoniques vertus d'un *Chevalier sans peur et sans reproche*, ni la modération d'un *Thémistocle*, ni le désintéressement d'un *Cincinnatus*. — Il entendait l'honneur d'une autre manière ; il ne comprenait les vertus guerrières qu'avec un stimulant : ses petits profits. Pour ses petits profits, rien n'eût excédé sa hardiesse : il devenait capable de tout. Nous allons le juger à l'œuvre.

En prenant possession de son commandement, il devait se soumettre aux formalités d'usage.

Le notaire *Jean Rohard* s'était donc présenté au nom de la Communauté, pour inventorier le matériel *communal* contenu dans la tour.

Messier Loys Guigonet, s'offensant grandement d'un acte qui ressemblait à de la méfiance, s'était opposé d'abord à cette formalité, puis il avait tenté de corrompre le notaire, et ne pouvant l'entraîner à faire un acte frauduleux, il lui avait arraché son écrit des mains et lui en avait jeté les morceaux à la face.

Plus tard, il avait refusé l'entrée de la tour au lieutenant du Viguier, noble *Loys Raymond*, ainsi qu'au consul *Trophime Aycard* et au *sire de Beaujeu*.

Il avait dépouillé de force plusieurs marchands pour s'approprier leurs ballots; il avait pillé des navires, et, sur des balles de soie et de graines d'écarlate confiées à sa vérification, il avait pratiqué des prélèvements clandestins en comblant le déficit et rétablissant le poids avec des pierres, de la cendre et de la paille.

Puis cet homme pervers avait fait de « grands jurements contre vérité » et battu *Fanferlin*, son valet, de si belle manière, que le malheureux en avait gardé le lit plusieurs jours.

Le Conseil indigné de tous ces actes, fit jeter en prison l'officier prévaricateur et le destitua de sa charge; de plus il décida qu'à l'avenir *Messier Guigonet* ne pourrait occuper ni place au Conseil, ni fonctions municipales.

Et, pour transmettre « en perpétuel exemple et perpétuelle mémoire » le châtiment de ces forfaits, le Conseil décida *que la figure du coupable serait peinte sur la cheminée de la salle du Conseil*, à l'hôtel-de-ville, *et aussi dans la Tour del Gras*, avec l'inscription suivante :

Aysso es la figure
de Messier Loys Guigonet,
loqual, per sos desmérites,
es estat privat de la capitanarie
de la Torre del Gras,
et de touts autres offices
pertinens à donar al Conselh d'Arle,
et deldich Conselh.

La sentence fut exécutée, et le portrait du prévaricateur, bizarrement peinturluré et encadré dans son inscription, fournit une décoration grotesque à la cheminée de l'hôtel-de-ville.

La figure de *Guigonet*, devenue un amusement populaire, blêmissait depuis trois ans à cet étrange pilori, quand deux parents du condamné -- « *Floret Guigo-* « *net* avec ung de Tharascon qui estait son « filhastre -- » s'introduisirent un beau jour dans la salle du Conseil et grattèrent la peinture. Mais ils furent surpris dans leur opération : « La molher (la femme) de « *Jenyn la Riga*, servitor de la meyson « comuna », les vit faire et les dénonça. Le Conseil s'assembla sur l'heure et fit incarcérer les délinquants, qui furent condamnés à faire amende honorable. De plus, il fut ordonné que l'image de *Guigonet*, serait repeinte à neuf, ainsi que l'inscription commémorative, aux dépens de *Floret* et de son complice, et qu'ainsi ferait-on à l'avenir, s'il se reproduisait un pareil méfait.

La figure de *Guigonet* périt dans l'abandon de l'ancienne maison commune. Mais sa légendaire tradition n'est pas tout-à-fait éteinte : il en reste peut-être quelque chose dans cet amusement des écoliers qui crayonnent sur les murs, par manière de dérision, la *face* de leurs camarades ; mais j'en trouve un dernier vestige, dont je soutiens l'authenticité, dans cette expression locale employée souvent pour caractériser une face blême : *semblo Bigounet*.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles
depuis l'année 1694 jusques à l'année 1712
par
LOUIS PIC

(Suite)

1696. — Publication de la paix entre la France et la Savoie.

Monsieur le comte de *Grignan*, lieutenant pour le Roi en Provence, ayant envoyé ici, par un express, à M. le Maire et à MM. les Consuls, les ordres de Sa Majesté pour faire publier la paix entre la France et la Savoie, on choisit pour cette publication le 2 octobre, et M. le Maire et MM. les Consuls, accompagnés d'un grand nombre de toutes sortes de personnes, de tout âge et de toutes qualités, précédés par les tambours, fifres et trompettes, allèrent par toute la ville et firent faire par tous les carrefours, la publication de cette paix si souhaitée. Cette céré-

monie se fit sur les six heures du soir aux flambeaux ; le dimanche suivant, 7 du même mois, par ordre de Monseigneur *Jean-Baptiste de Grignan*, archevêque d'Arles, on chanta le *Te Deum* en action de grâces dans la Métropole où M. le Maire et MM. les Consuls assistèrent avec une affluence extraordinaire de peuple de différentes conditions. Sur l'entrée de la nuit M. le Maire et les Consuls mirent le feu à une machine de bois, revêtue de lauriers et de myrthes liés avec des banderolles des couleurs du Roi, et ornée d'un grand nombre de guidons aux armes de Sa Majesté. On fit cette cérémonie au bruit des trompettes, des fifres et des tambours avec des cris éclatants de Vive le Roi, et ensuite on fit tirer les boîtes de bronze à la place des canons ; puis les habitants voulant faire paraître comme cette paix leur était agréable, firent dans toutes les rues de la ville un nombre infini de feux de joie, qu'ils accompagnèrent de plusieurs sortes d'illuminations.

1696. — L'Opéra de Marseille à Arles.

Sur la fin du mois d'octobre 1696, l'Opéra de Marseille qui était à Avignon vint à Arles, où il demeura environ un mois, et, après avoir joué quatre ou cinq comédies en musique, il alla à Montpellier où les Etats du Languedoc étaient assemblés.

Lorsque l'Opéra fut arrivé dans Arles, quelques ecclésiastiques agités par un zèle indiscret se déclarèrent ouvertement contre lui, et, pour le décrier entièrement, ils déclamèrent fortement sur les divertissements qu'il donnait où l'on ne voit rien cependant que d'honnête, de curieux et de louable, sans qu'il y paraisse la moindre chose de vicieux ; au contraire on voit que la vertu règne dans tous les évènements qui sont dans les plus beaux endroits de ces sortes de comédies en musique.

Ces ridicules censeurs, dis-je, par leur bizarre conduite et leurs discours mal dirigés, blâmaient en toute rencontre le pauvre opéra, disant tout haut que c'était une chose scandaleuse, méchante et vicieuse, qu'on ne devait point souffrir parmi les chrétiens qui avaient un peu de piété.

Les personnes les plus sensées de la ville tachèrent par de judicieuses et sages raisons, d'apaiser les immodérés emportements de ces esprits obsédés d'une aveugle et indiscrète dévotion. Mais, bien loin que ces salutaires avis les fissent revenir à eux, au contraire ils en furent plus outrés, et pour faire mieux réussir le dessein qu'ils avaient de faire chasser l'Opéra de la ville, ils obligèrent Monseigneur l'Archevêque d'Arles sur l'esprit duquel ils avaient tout pouvoir, de faire une ordonnance fulminante qu'on appliqua à toutes les portes des églises où il était défendu à tous les habitants d'Arles, d'aller à l'Opéra s'ils voulaient éviter les foudres de l'Eglise.

Cette démarche si peu conforme au bon sens et même contre la raison ne fit pas tout l'effet que ces faux zélés prétendaient ; car la plus grande partie des citoyens de la ville, fâchés de ce qu'on voulait sans justice et sans raison, les empêcher de voir un divertissement qui n'a rien de criminel ni de vicieux et que la plupart d'eux n'avaient jamais vu, pour faire dépit à ces dévots critiques et se moquer de leurs rusées fulminations, allèrent en foule à l'Opéra plus souvent et en plus grand nombre que si on n'avait pas fulminé sur lui et sur ceux qui iraient; de sorte que ceux qui étaient les maîtres de l'Opéra (qui avaient déjà pris l'alarme sur tous les obstacles qu'on leur opposait pour les détruire et les chasser de la ville) furent bien surpris de voir que malgré tant de fâcheux contretemps, tout le monde courait avec empressement, hommes, femmes, jeunes et vieux, de toutes sortes de conditions, à leurs comédies, contre ce qu'ils s'étaient imaginés ; cette nouveauté leur donna une joie extrême voyant le grand profit qu'ils faisaient ; cela les accommoda si bien, qu'après avoir payé tous leurs frais et dépenses, ils eurent encore une bonne somme d'argent de reste, ce qui les rendit contents et satisfaits de la générosité des messieurs d'Arles, et firent allègrement le voyage de Montpellier où ils étaient appelés.

1696. — Naufrage de l'Opéra.

Les Messieurs de l'Opéra, ayant, comme je viens de dire, assez bien fait leurs affaires dans Arles, se rendirent à Montpellier sur la fin du mois de novembre, y étant attendus avec impatience. Ils y séjournèrent environ trois semaines, jusqu'à ce que les États du Languedoc fussent finis, et après avoir fait un profit considérable dans cette ville, et contenté par leurs admirables représentations, tout le beau monde qui y

était assemblé, le sieur *Gautier*, qui en était le chef désirant retourner à Marseille, fit embarquer sur mer, vers la fin de Décembre, toutes les machines, les instruments et autres équipages servant aux riches et magnifiques décorations des Opéras, avec presque toutes les hardes des musiciens, acteurs et autres personnes qui étaient sous sa direction. Il persuada même plusieurs d'entre eux de s'embarquer comme lui, pour faire ce voyage plus facilement et à moins de frais; mais malheureusement lorsqu'ils se furent embarqués, et qu'ils se trouvèrent un peu avancés dans la mer, le mauvais temps les surprit et l'orage continuant avec impétuosité les fit courre quelques jours sur cet élément infidèle avec un danger affreux et apparent. A la fin la tempête continuant toujours avec une horrible violence, les jeta contre quelque écueil infortuné, où ils firent naufrage sans que le patron de la barque, les mariniers, ni pas un de ceux qui étaient dedans se pût sauver pour en venir donner des nouvelles. On demeura plus de six mois sans savoir ce qu'ils étaient devenus, et après qu'on se fut enquêté par toutes les côtes d'Afrique, d'Espagne, d'Italie et de Provence et même des îles voisines, n'en ayant appris quoi que ce soit, on conclut qu'ils étaient certainement péris dans la mer, par un temps orageux.

(La suite au prochain numéro.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1181

Consuls : Geoffroi Arlatan.
Pierre Raynaud.
Pierre Buallarote.
Bertrand Carbonelli.

1182

Consuls : Rainoard de Sta-Cruce.
Raimond Faraldi.
Hugues Arlatani.
Raimond de Airagua.
Pierre Bonfils.
Bertrand Dionisii.
Bernard Berengarii.
Guill. de Valflor.
Pierre Malherba
Pierre Datholo
Hugonet de Ucessià. } Consuls du Bourg.

Epitaphe de Raimond de Bolène, archevêque d'Arles, dans l'église de Saint-Trophime :

X. Kal. Julii obiit dominus Raimundus à Bolena, bonæ memoriæ, arelatensis archiepiscopus. Anno Dominicæ incarnationis MCLXXXII. Orate pro eo.

1183

Consul : Geoffroi d'Arlatan.

1184

Consuls : Pierre de Aqueria.
Raimundus Austenc.
Raimundus de Volta.
Bertrandus de Aramone.
Petrus Bonifilius.
Raimundus Mistralis.

En mars 1184, Ildephonse, roi d'Aragon et comte de Provence, exempte les habitants d'Arles de tous péages dans ses Etats. (Archiv. de la commune, livre noir, f° 105.)

1185

Consuls : Pierre de Veruna.
Pierre Fulconis.
Raimond Hugoleni.
Bertrand Aimerici.
Hugon de Airaga.
Raimond Faraldus.
Raimond Austenc.
Pierre Bonfils.

Autardus, assesseur des Consuls. (Arch. de Saint-Césaire, tom. XI. n° 5).

1186

Consuls : Pierre de Veruna.
Hugues Carbonellus.
Raimond Hugoleni.
Pons de Rocamaura.
Bertrand de Aramone.
Raimond de Airaga.
..... Darderi.

Fondation du couvent de *la Sainte-Trinité* de Camargue.

Urbain III confirme à l'archevêque d'Arles tous les priviléges de son église, par bulle du 2 des ides de Décembre 1186, l'an 2 de son pontificat.

1187

Consuls : Guillaume de Valflor.
.... Bulgarellus.
Pierre d'Aiguières.

Bertrandus Ruffus.
Bartholomeus.

1188

Consuls : Etienne Gaillardi.
W. de Valflor.
Bertrandus Petri.
Rostagnus de Borriano.
Pontius Archimbaldi.
W. Boniti.
Gaufridus Arlatani.
Petrus de Aqueriâ.
R. Austenc.
Petrus de Toro.
R. de Airaga.
W. Bertrandi.
Petrus Willelmi.

1189

Consuls : Geoffroi Arlatani.
Bertrandus Petri.
Pierre de Aqueriâ.
Raimundus de Airaga.
Magister Guillelmus, assessor Consulum.

1190

Consuls : Petrus de Veruna.
Petrus de Aqueria.
Hugon Arvei.
Pierre Fulconis.
Geoffroi Arlatan.
Bartholomeus Cannabacerius.
Hugon Faraldus.
Raimundus de Airaga.
Raimundus de Stagno.
Pons Archimbaldus.
Petrus de Rodaneto.
Bertrandus de Ucessia.
Ricardus de Sto Remigio.

Les Consuls de la cité d'Arles vendent un chemin aux chevaliers du Temple au mois d'août 1190. (Archiv. du grand prieuré de Saint-Gilles, arm. *Sainte-Luce*. Domaine. Liasse *Arles* tit. 1).

Le 1er février 1190, *Guillaume de Porcellet* rend à l'archevêque les clés des églises de *Sainte-Marie* et *Saint-André de la Cape*, qu'il avait cru jusques là des dépendances du château de la Cape, que le comte de Provence lui avait vendu. (Archiv. de l'archevêché, livre rouge, 51).

1191

Consuls : Raimundus Arvei.
Raimundus de Volta.
Gaufridus de Confurcis.
Hugo de Landa.
Raimundus Burgundio.
Petrus de Thoro.
Willelmus Aldebertus.
Raimundus de Airaga.
Bertrandus de Aramone.
Petrus de Veruna.
Juge : Aldebertus de Novis.

Bulle du pape *Célestin*, pour porter remède, par des censures ecclésiastiques, aux désordres qui règnent en Provence. (Données à Latran, aux nones de novembre, l'an 1er de son pontificat. — Archev. d'Arles, autogr. B. f° 104. — *Papon*, II, preuves, n° 26).

Hugues des Baux fait hommage à l'archevêque pour Trinquetaille, le port de Saint-Gilles, Fourques et Barbégal. (Arch. de l'archevêché, (livre vert, 258 — liv. rouge 310 — D. 311.)

1192

Consuls : Raimundus de Volta.
Gaufridus de Confurcis.
Hugo de Landa.
W. Aldebertus.
Raimundus Alderius.
Pons Raimundus.
Raimundus Paganus.
W. de Valflor.
Bartholomeus.
W. Bertrandus cadafalcus.

Le terroir de *Saliers* fut donné aux Templiers l'an 1192, au mois de mai, par Hugues des Baux (tit. *du Baron*. Archives d'Arles.)

1193

Consuls : W. de Valflor.
Bertrandus Petrus.
Petrus Aicardi.
Bertrandus Iterii.
Guillelmus Bastoni.
Raimundus Alamandi.
Bertrandus Anfos.
Raimundus Gebe.
Bertrandus Ruffus.
Walterius Constantinus.
Raimundus Garnerius.
Rostagnus.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

JEAN DE VILLAGES.

C'est à tort que le père Fabre, dans son *Panégirique de la ville d'Arles* (1743) et après lui Pierre Véran, ont fait honneur à notre ville de ce personnage autrefois illustre et aujourd'hui profondément oublié.

Soyons pauvres, mais honnêtes. *Jean de Villages*, qui fut maître d'hôtel du roi René, chambellan du duc de Calabre et capitaine général de mer, n'était pas originaire de Provence.

Il naquit à Bourges en *Berry*, patrie de *Jacques Cœur*, dont il fut d'abord le commis et dont il devint le neveu par son mariage.

On connaît l'histoire de *Jacques Cœur*, ce marchand qui comptait dans ses bureaux plus de commis que le Roi de France, Charles VIII, n'avait alors de soldats, et qu'on surnommait *le petit roi de Bourges*; on sait son élévation rapide, la haute position qu'il obtint auprès du Roi et sa chûte éclatante.

La fortune de *Jean de Villages* se lia d'abord à celle de *Jacques Cœur*. A cette époque où l'état de la noblesse demeurée fidèle au Roi était si précaire, le gentilhomme ne crut pas déroger en s'attachant comme commis au riche marchand. Il sut gagner en peu de temps son affection et sa confiance, et devint une sorte de chevalier d'honneur que l'illustre bourgeois, qui traitait d'égal à égal avec les princes et négociait avec des souverains, employait au dehors à ses ambassades. Il fut chargé notamment d'aller porter au Soudan de la part de son maître « un *harnais* (armure) « complet à la façon et à l'usage des mar- « ches (pays) de France. »

Il revint de cette expédition chargé de présents, robes en drap d'or et joyaux que le Soudan lui donna.

Jean de Villages voulut se créer un titre de plus auprès de son protecteur ; il épousa sa nièce *Perrette Cœur*, et ce mariage décida de son avenir. Le simple marchand devint un jour le second personnage de l'Etat ; le gentilhomme de province qui s'était attaché à sa famille et à sa fortune prit à son tour de l'importance. Placé d'abord auprès du Dauphin qui fut plus tard Louis XI, il sut en obtenir le 8 janvier 1453 la charge de capitaine général de mer. Ajoutons qu'il sut noblement se maintenir à la hauteur de cet emploi.

Il demeura toujours fidèle aux sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il devait à l'auteur de sa fortune. Il soutint *Jacques Cœur* pendant son fameux procès, et, après sa disgrâce, il l'aida largement de ses deniers, et ne craignit pas d'exposer sa position et même sa vie pour arracher à sa condamnation cette illustre victime.

Condamné à la détention perpétuelle, *l'argentier du Roi* subissait cette peine dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire qu'on lui avait assigné pour prison. *Jean de Villages* l'en enleva par surprise et lui facilita les moyens d'aller se réfugier à Rome.

Cette expédition hardie, qui était un défi jeté à la justice et à la puissance royale, ne fit que l'élever dans l'estime publique, sans lui nuire auprès du Roi. La chûte de *Jacques Cœur* n'avait été que l'œuvre d'une coterie jalouse ; elle ne pouvait effacer les services réels, immenses, appréciés de tous, que cet homme illustre avait rendus au Roi et au pays.

Jean de Villages vint se fixer à Marseille. Nous l'y trouvons en 1463, traitant en sa qualité de capitaine-général de mer avec le Doge de Venise et accordant libre passage aux galères de cette République pour aller prendre chargement à Aigues-Mortes.

Il profita de ce séjour pour entreprendre le riche commerce du Levant et en tira rapidement d'immenses profits dont il acquit la seigneurie de *Lançon*.

Perrette Cœur étant morte, il épousa *Jeanne de Passy*, fille du maître-d'hôtel du Roi René qui lui transmit sa charge. Tout lui souriait: le pouvoir, la fortune, les honneurs : Le duc de Calabre le nommait son chambellan, le Roi René l'honorait de sa confiance et lui demandait ses avis.

Jean de Villages obtint de ce dernier prince une pension considérable en récompense de ses services, et fut appelé par lui aux importantes fonctions de Viguier de Marseille, en 1473 et 1474.

Il fit un noble usage de son influence et de sa fortune ; il protégea le commerce, ranima l'industrie et attacha son nom à d'heureuses institutions ; la ville de Marseille lui doit entre autres établissements la création de la *Place-Neuve* à laquelle il sacrifia le jardin de son hôtel, avec la condition d'y pratiquer des fontaines pour l'assainissement du quartier et la commodité des marins. Il mourut en 1477.

Ses descendants formèrent une importante famille qui se répandit en Provence et dans le Languedoc et donna naissance à diverses branches.

L'une d'elles acquit en 1604 le domaine de la *Chassagne*, au terroir d'Arles, et s'éteignit en cette ville dans la première moitié du XVIIIe siècle, après avoir fourni plusieurs chevaliers à l'Ordre de Malte et, à notre pays, une noblesse de la première distinction.

De là sans doute, l'erreur du P. Fabre et de l'annaliste Véran.

EMILE FASSIN.

FRANÇOIS BENING.

Jésuite, né à Avignon selon quelques-uns ou à Arles selon d'autres, est parvenu à la célébrité par un ouvrage des plus singuliers.

Cet ouvrage recherché dans son temps, et devenu assez rare aujourd'hui, est l'oraison funèbre du *brave Crillon*, imprimée en 1616 sous ce titre burlesquement emphatique : *Le bouclier d'honneur, où sont représentés les beaux faits de très généreux et puissant Seigneur, feu Messire Louis de Berton, seigneur de Crillon, chevalier des ordres du roi, maître de camp du régiment de ses gardes, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant-colonel de l'infanterie française : Appendu à son tombeau pour l'immortelle mémoire de sa magnanimité, par un P. de la compagnie de Jésus, dans l'église cathédrale de N.-D.-de-Dons, d'Avignon.* Nous en détacherons quelques morceaux pour égayer nos lecteurs, qui y trouveront tour à tour du sérieux et du grotesque, un ton original et récréatif, des pensées et des expressions bizarres. Le discours entier ne peut guère se rencontrer que dans de vieilles bibliothèques, ou chez les bibliomanes qui recueillent tout.

Commençons par *l'exorde*. « Nous parlerons plutôt de *Crillon* vivant que de « *Crillon* mort; de Crillon sur un coursier, que de Crillon sur un tombeau; « de Crillon à la tête d'une armée, que « de Crillon à la tête d'un convoi; de « Crillon bouillant, soufflant, battant, « triomphant, que de Crillon sans force, « sans pouls, sans âme, sans mouvement. »

La hauteur, la profondeur, la longueur et la largeur du courage de Crillon font la matière de l'éloge, et le partage géométrique de ce discours.

« La hauteur, en ce qu'il ne pouvait se « tenir sous le toit d'une maison, à l'abri « d'une tente, sous l'ombre d'une courtine; « aux champs, à la campagne, au jour, à « l'erte, au soleil, au hâle, au serein, mon « *Crillon*, le pied toujours en l'air, la tête « sous le ciel qui était son pavillon. La « volupté ne l'a jamais collé à la terre; les « délices ne l'ont jamais colleté. »

Passons sous silence la profondeur et la longueur, pour en venir à la largeur du courage de *Crillon*.

« Qu'en dirai-je? s'écrie l'orateur; mais « que n'y a-t-il à dire là-dessus? Sa force « rétrécie en un lieu seulement, encernée « d'un temps, limitée à une sorte d'ennemis, enclose en un âge, attachée à une « action. A quoi le voulez-vous, où le « voulez-vous, contre qui le voulez-vous, à « pied, à cheval, avec la lance, avec l'épée, « au siége, à l'escarmouche, à une saillie, « à une tranchée, sur une muraille, à une « brèche, à une camisade; de nuit, de « jour, en santé, en maladie, au printemps, « à l'hiver de son âge, avec une poignée « de gens, avec une grosse armée? Il est « toujours *Crillon*. Sa tête s'est blanchie à « l'ombre des lauriers, ses yeux se sont « éblouis aux éclairs de l'acier, sa main a « pris cal dans les gardes d'une épée, son « dos s'est honorablement voûté sous le « poids d'une cuirasse. Il n'était pas seulement fort au pouce droit comme un « *Pyrrhus*; ou en une perruque flottante « comme un *Samson;* ains en toutes les « parties de son corps; fort en son cœur « comme un Léonidas qui avait le corps « velu, fort en ses yeux comme un *Harpalicus*, fort en sa prestance comme un « *Marius*, fort en son bras comme un « *Scandenberg*, fort en sa langue, etc.

« Je le vois au siège de la Fère, fère férir; battu battre; choqué choquer; toujours Crillon. Je le vois à Mont-millan bruyant, brillant, brûlant du désir de combattre, partout Crillon... qui lui refusera le titre de très-vaillant, très-travaillant, et très-veillant?

« Sa dévotion n'était point féminine; mais mâle, virile et martiale, selon son naturel, air guerrier et humeur soldatesque. La brièveté de son oraison était agrandie par la grandeur de son âme..... Il traitait avec Dieu comme avec les Rois, brièvement et révéremment.....

« Ce n'est pas tout, il affectionnait ce que Dieu affectionne, et nommément les pauvres..... Vous eussiez dit que les nécessiteux étaient ses pensionnaires, ou ses gentilshommes d'honneur, ou sa garde écossaise.....

« Il se faisait connoître à eux, leur faisant toucher argent, pour faire tenir au ciel, et le mettre à la banque de Dieu en constitution de rente éternelle..... Il jetait les pistoles comme des patars, faisant litière des métaux, et ensemençant, comme *Triptolémus*, les lieux où il passait, d'une graine dorée.....

« Sur les vingt-deux blessures dont son corps était couvert, l'orateur dit : « Il

fallait, ce me semble, donner air et évent au feu de son cœur par ses vingt-deux soupiraux. Qui a mis à chef des choses plus grandes ? qui plus grandes et en plus grand nombre ? qui en plus grand nombre et plutôt ? qui plutôt et en tant de lieux ? qui en tant de lieux et quasi seul ? qui quasi seul et le premier ? qui le premier et toujours vainqueur, fort le nom pareil et l'infatigable *Crillon* ?.....

« Mais sous le pressoir de cette dernière maladie qui durant sept ou huit ans l'a travaillé et exercé, il n'a rendu que des preuves de douceur.

« Qui crache contre le ciel, l'ordure lui retombe sur la face. Averti qu'il fallait déloger, battre aux champs, aller servir son quartier au ciel, il reçut cet ajournement en maître de camp, c'est-à-dire, aussi généreusement qu'autrefois, il entendait volontiers le son de la trompette pour aller livrer un combat, donner un assaut, prendre quelque ville.....

« Lorsque l'orateur en vient à la mort de son héros il s'écrie : « Hélas, MM. Après avoir emmiellé vos oreilles du narré de tant de vaillances et actes héroïques, faut-il que je les enfielle de ce triste mot et amer, *abjectus est*, il est mort ?..... Nous ne le verrons plus faire volter son cheval, le manier à sauts gaillards, à la carrière, à la bride ronde, en long ; *abjectus est*, il est mort..... Nous ne le verrons plus dans son carrosse faire le tour de la ville, remplir de révérences les étrangers, *abjectus est*, il est mort.... Français voilà votre pavé, magnanimité voilà ton parangon ; sincérité voilà ta perte, *abjectus est*, il est mort... donc cette constance diamantine, cette force inécroulable est éteinte ! *abjectus est*, il est mort...

« Crillon est mort, et il nous faut mourir. Il n'y a homme si haut monté que la mort ne désarçonne, si haut perché qu'elle ne culbute en bas, si bien armé à blanc et à cru qu'elle ne perce, si bien rechauché et barricadé qu'elle n'enfonce..... Mais Crillon n'est pas tout mort ; son âme vit au ciel qui est l'hébergement des âmes magnanimes, le prytannée des capitaines chrétiens, le louvre des aumôniers.....

« Adieu, Crillon, adieu. Adieu le capitaine des merveilles ; adieu la merveille des capitaines ; adieu mon brave ; adieu brave *Crillon* ; adieu brave des braves ; nous ne vous verrons plus, nous ne vous ouirons plus..... le grand guerrier que vous avez perdu, Saint-Père ! le grand serviteur que vous aviez là, mon roi ! l'inexpugnable boulevard que c'était pour vous, ô France ! mais le sincère ami, le grand bienfaiteur que tu as perdu, compagnie de Jésus !...

« *Crillon* est mort, *abjectus est*. Cette hautesse de courage, combien est-elle abaissée ! cette longueur combien raccourcie ! cette largeur combien rétrécie ! cette profondeur, combien aplanie ! »

Quel excès d'imagination et quel défaut de goût dans cette pièce de ce Jésuite ? La lecture des morceaux que nous avons cités suppléera aux particularités de sa vie que nous ignorons. Si le *P. Bening* était aussi original dans sa conduite que dans ses écrits, il devait l'être au suprême degré. Ses confrères, au reste, pouvaient se consoler d'avoir produit un auteur de cette espèce ; il est comme perdu dans la foule des écrivains supérieurs qu'ils ont fournis en tout genre.

(L'*abbé* Paul, professeur d'éloquence au collége d'Arles. — 1771. — Hist. des homm. ill. de la Provence.)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Nous possédons quelques collections complètes, encore en feuilles, du *Musée* de 1868 ; nos abonnés pourront se les procurer dans nos bureaux au prix de 2 fr. 50.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 6.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

La Maison de la Miséricorde.

C'était un couvent de femmes, aujourd'hui détruit. Il n'en reste aucun vestige; mais une rue voisine en a conservé le nom, et l'on appelle encore quelquefois *Arc de la Miséricorde* cet arceau qui donne accès dans le théâtre antique, du côté de la place des Cordeliers, à l'opposite de la Tour de Rolland. Cet arc était autrefois l'entrée de la rue qui conduisait au couvent.

Les Dames de la Miséricorde s'établirent à Arles en 1665. Cet ordre était alors de création récente; il avait pris naissance dans la ville d'Aix, où il eut à résister, dans le début, à l'antagonisme avoué de l'archevêque; il put enfin en triompher et, s'étant créé peu à peu quelque renommée et surtout de hautes protections, il devint assez puissant pour jeter des ramifications dans diverses villes de France.

Il paraît que ce fut les consuls d'Arles eux-mêmes, en 1664, qui sollicitèrent auprès des Religieuses du couvent d'Aix l'établissement d'un monastère de leur ordre dans notre ville. La supérieure générale vint de Paris tout exprès pour traiter la question de cet établissement; elle apportait avec elle une lettre de la Reine-Mère, adressée à l'archevêque d'Arles, *François Adhémar de Grignan*, par laquelle *Anne d'Autriche* recommandait à ce prélat les intérêts de la corporation.

Grâce au bon vouloir des Consuls et à l'utile protection de l'archevêque, un traité fut conclu entre la ville et le couvent d'Aix — maison-mère de l'ordre — et l'installation des religieuses put avoir lieu en 1665.

Le choix d'un local approprié à toutes les exigences de la vie monastique n'était pas chose facile. On s'établit provisoirement dans une maison qui s'ouvrait au nord. — « Mais, » dit le *P. Alexandre*, le mémoriographe de cette fondation (1) — « comme il ne sort de ce côté-là ni lumières, ni richesses, ni plaisirs, mais seulement les tempêtes, on la trouva peu convenable pour un monastère qui devait être la lumière et le trésor de la ville, et faire le délice des personnes qui le devaient habiter. C'est pourquoi on la changea fort peu de temps après pour une autre sur l'Orient, et ce fut par un bon augure et un glorieux présage, puisque c'est de cet endroit que viennent les pierreries, les perles, les aromates et tout ce que l'univers a de plus précieux; ainsi ce devait être des trésors spirituels de toutes les vertus renfermés dans ce monastère que la ville devait être enrichie, et des lumières de la grâce qui y brilleraient qu'elle devait être éclairée. Ou bien, dites que comme ce fut à l'Orient qu'au commencement de la création du monde Dieu planta le Paradis Terrestre et y mit Adam comme dans une maison, disent les Pères, ainsi nos religieuses devaient choisir une maison vers

(1) Histoire de la fondation du monastère de la Miséricorde d'Arles. — Aix 1705. Jean Adibert, imprimeur. —

« l'Orient, pour y être mises heureusement « comme dans un Paradis Terrestre..... »

Singulières préoccupations, aussi prétentieuses que naïves, mais qui nous donnent peut-être la clef de bien des conceptions originales et bizarres de l'architecture religieuse de cette époque !

Cette maison tournée vers l'Orient, et qui devait être une image du Paradis terrestre, c'était la maison de la famille de Boche. Elle occupait une partie de l'emplacement du Théâtre antique, et notamment un des côtés de la scène ; au coin d'une cour dont les religieuses firent un cloître, apparaissaient les deux belles colonnes qui dominent aujourd'hui si majestueusement tous ces débris ; ces beaux restes attiraient déjà l'attention des étrangers, et les Consuls exigèrent des religieuses l'engagement de laisser toutes facilités aux visiteurs. La maison englobait encore dans ses constructions les restes de l'église St-Georges, démolie en 1647, pour cause de vétusté, et dont une partie avait été cédée à François de Boche, et l'autre convertie en place publique.

C'était un hôtel jadis somptueux, qui avait eu l'honneur de loger le roi Louis XIII ; mais, depuis quelque temps, la famille de Boche le donnait à location et le laissait tomber en décadence. On avait vu les Jésuites y établir leur Collége en 1649, et les remaniements intérieurs, les travaux d'aménagement que leur installation avait rendus nécessaires avaient nui beaucoup à cet édifice. Tel qu'il était, ce local parut aux Dames de la Miséricorde un *véritable paradis* dont elles se hâtèrent de prendre possession, et dont elles firent leur demeure pendant plus de 80 ans.

La nouveauté eut toujours des séductions pour le caractère Arlésien. Le couvent, à peine installé, devint à la mode, et les demoiselles les plus huppées tinrent à honneur de s'y faire recevoir. On vit se produire à cette occasion un abus regrettable, et qui constituait une infraction flagrante au but même de cette institution. Alors que le P. Yvan, le fondateur de cet ordre, n'avait en vue que d'ouvrir un asile aux filles pauvres qui ne pouvaient, faute d'une dot suffisante, être admises dans les autres corporations, la maison d'Arles établit dans son règlement qu'elle ne recevrait aucune novice à moins d'une dot de 3,000 livres. Ce fut ainsi fait par la volonté de l'Archevêque et des Consuls : les préjugés de fortune et de caste régnaient jusques dans la maison de Dieu, jusques dans la cellule du pénitent !

Parmi les nobles demoiselles qui vinrent ensevelir, à l'abri de ce cloître, les rêves dorés de leur jeunesse et toutes leurs affections mondaines, on citait avec admiration Mlles de Barthélemy, d'Icard, de Loste, de Loys, de Montfort. Le P. Alexandre a retracé la vie de plusieurs d'entr'elles : Mlles de Piquet, Marie de Viguier, Madeleine Trouchet, Claire et Madeleine de Grille, toutes appartenant aux plus hautes familles du pays.

Les religieuses de la Miséricorde se vouaient principalement aux pratiques de la vie contemplative ; mais elles faisaient aussi des travaux d'aiguille ou bien filaient le chanvre et le lin ; elles distribuaient gratuitement du bouillon et autres secours aux pauvres honteux.

Les conditions qu'on exigeait des novices étaient trop multipliées, trop difficiles à réunir, trop rigoureuses pour que l'institution pût se maintenir longtemps.

Par arrêt du conseil d'Etat du 12 juillet 1751, le monastère fut déclaré se trouver dans le cas de suppression. La dernière de ses religieuses, Madame *Alix Marie de Barras*, mourut au couvent d'Avignon le 30 octobre 1781. L'archevêque J.-M. *Dulau* supprima définitivement le monastère d'Arles par ordonnance du 30 juillet 1783, et tous les biens et droits qui en dépendaient furent attribués aux Religieuses hospitalières de notre ville, par lettres-patentes du roi, datées du mois d'octobre suivant.

Enfin, l'immeuble fut vendu, le 12 juillet 1785, à M. de Perrin, *aux enchères ecclésiastiques* (1) — ce qui n'a pas empêché le

(1) J.-D. Véran. *Annales*. — Voyez aussi P. Véran — J. M. Trichaud, Histoire de la Sainte-Eglise d'Arles, IV — 245.

docte *L. Jacquemin* d'écrire dans sa *Monographie du Théâtre antique* (tome II, page 391) que « la Révolution en avait dispersé « les religieuses et échangé les pierres « contre quelques poignées d'assignats. (1).

ÉMILE FASSIN.

MÉMOIRES

sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1604 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

—

Suite.

1697. — Réception et entrée d'un nouveau Gouverneur.

Le Roi ayant, par ses ordonnances de l'année 1696, créé des offices de Gouverneur dans toutes les villes de Provence qui n'en avaient pas, Monsieur *Jacques de Nicolay*, maire d'Arles, acheta le gouvernement de cette ville, et ensuite, ayant reçu ses lettres de Gouverneur, il se fit recevoir comme tel dans l'Hôtel-de-ville, le 2 décembre de la même année ; où étaient avec MM. les Consuls, quelques-uns des conseillers de la Communauté qui s'y étaient assemblés au son de la cloche pour assister à cette cérémonie, qui se fit sans bruit et sans façon, excepté qu'on tira quelques boîtes de bronze faute de canons.

Après cette réception, le Gouverneur se retira chez lui pour préparer tout ce qui lui était nécessaire pour une entrée magnifique ; mais une maladie qui l'attaqua dans ce temps-là, empêcha d'exécuter aussi promptement comme on avait résolu, la solennité de cette fête qui fut différée jusqu'au dimanche 28 avril de l'année 1697. Toutes choses étant préparées pour cette entrée, dès le matin on vit sous les armes bon nombre de milice, avec quelques compagnies de chevaux. Cette infanterie et cavalerie qui était fort propre et assez bien montée fut au devant de M. le Gouverneur à une demi-lieue de la ville, et après que les officiers de ces troupes bourgeoises lui eurent rendu leur respect et que les soldats par plusieurs saluts de leur mousquetterie lui eurent fait connaitre la joie que sa venue leur inspirait, ils s'en retournèrent en bon ordre à la ville, précédant les équipages du nouveau gouverneur, qui était à leur queue dans un carrosse avec quelques-uns de ses amis, suivi par plusieurs calèches remplies de quantité de parents et alliés du gouverneur, qui avaient à leur suite bon nombre d'honnêtes gens.

Cependant MM. les Consuls, accompagnés de quelque noblesse mêlée avec un grand nombre de bourgeois, étaient en attente à la porte de la Cavalerie pour recevoir le nouveau gouverneur d'Arles, et l'ayant complimenté en ce lieu, le conduisirent jusqu'à sa maison suivis d'une prodigieuse affluence de peuple de tout âge et de tout sexe ; la confusion du monde était si grande par toutes les rues où passa le gouverneur et sa suite, qu'on ne pouvait qu'avec peine se tirer de la foule ; les étrangers qui la grossissaient beaucoup, étaient venus expressément des lieux circonvoisins pour voir le détail de cette fête, et les dames et demoiselles ornées de leurs plus beaux et riches habits, qui étaient aux fenêtres des maisons, ou sur le chemin par où cette nombreuse et belle compagnie passa, n'en faisaient pas le moindre ornement.

Lorsque le Gouverneur fut arrivé à sa maison, toute la milice qui l'avait précédé et qui s'était rangée en haie le long de la rue, fit deux ou trois saluts de mousquetterie, secondés par le bruit que faisaient les tambours, les fifres et les trompettes avec les cris et la clameur d'une populace ramassée, à quoi se joignit le tintamarre éclatant des boîtes à feu qui étaient rangées dans une place voisine, — tout cela, dis-je, fit un bruit si effroyable, qu'on demeura un quart d'heure de s'entendre, et la fumée de la poudre empêchait que la vue pût distinguer quoi que ce fût ; après quoi se termina toute la cérémonie.

Le soir, M. le Gouverneur convia à un magnifique festin MM. les Consuls avec une bonne partie de la noblesse et des bourgeois qui lui avaient fait l'honneur de l'accompagner et durant quelques jours ces festins

(1) L'hôtel de M. de Boches, reconstruit en 1712 dans le style brillant et maniéré du règne de Louis XV, fut rasé jusqu'en ses fondements en 1845, par la Commission des fouilles chargée d'opérer les déblais du Théâtre. — (*L. Jacquemin, ibid.*)

durèrent, où furent appelés les plus honnêtes gens de la ville.

1697. — Mort de Monseigneur Jean-Baptiste de Grignan, archevêque d'Arles.

Le lundi, onzième jour de novembre 1697, Monseigneur Jean-Baptiste de Grignan, archevêque d'Arles, mourut à Montpellier en sa cinquante-neuvième année, n'ayant possédé cet archevêché que huit ans et quelques mois, savoir depuis le neuvième mars 1689 jusqu'au onzième jour de novembre 1697.

Cet archevêque, qui avait été plus de vingt ans coadjuteur de son oncle, Monseigneur *François de Grignan*, se voyant honoré d'une des plus belles dignités de l'Eglise Gallicane, il lui prit envie de faire rebâtir de nouveau le palais archiépiscopal et il eut la satisfaction devant que de mourir de le voir achevé. Il avait une grande passion pour les bâtiments, ce qui l'obligea de faire celui-ci avec beaucoup de magnificence, et pour cet effet, il y employa la plus grande partie de ses revenus, pour le voir promptement achevé. On ne sait point d'assuré si les soins qu'il prenait pour cette bâtisse lui causèrent de petites incommodités, ou bien si la nature, en commençant à s'affaiblir, lui causait quelques petits maux qui le chagrinaient; quoi qu'il en soit, ces secrètes incommodités, qui n'étaient point autrement dangereuses, ne restaient pas de le chagriner, de sorte qu'ayant pris le conseil des médecins, on lui fit du commencement de petits remèdes. Je ne sais si les remèdes qu'on lui fesait irritaient son mal, ou si l'habitude qu'il en avait fait, satisfaisait son imagination : mais il était toujours après à se faire médicamenter.

Après s'être servi pendant quelques années des différents remèdes que les médecins lui ordonnaient, voyant que ses incommodités, au lieu de s'apaiser et lui donner du relâche, augmentaient tous les jours, il résolut, voyant que sa santé diminuait à vue d'œil, d'aller à Montpellier pour se faire traiter par les plus experts médecins de l'Université, étant prévenu qu'il ne manquerait pas de trouver des personnes doctes et capables de le tirer d'affaire et lui faire recouvrer la santé.

Il se mit d'abord entre les mains de *M. de Barberac*, un des meilleurs médecins de cette illustre Université, qui lui avait autrefois ordonné quelques médicaments pour le soulager.

Le grand empressement que ce docteur fit paraître pour la guérison de notre archevêque marquait assez bien ses bonnes intentions; il se servit premièrement des plus doux remèdes qu'il se put imaginer, qu'il lui avait même fait autrefois prendre avec succès; mais voyant qu'ils étaient présentement trop faibles, et que le mal était opiniâtre et même plus fort qu'il n'avait jamais été, il lui fit donner quelques breuvages assez violents, qui lui firent faire plusieurs petites pierres par le fondement, à ce qu'on a voulu dire — ce qui donna de grandes douleurs au malade et l'affaiblit extrêmement.

Pour moi, j'ai peine à croire qu'un médecin de réputation comme était *M. de Barberac*, eût voulu donner un remède fâcheux et même dangereux à une personne de la qualité de Mgr l'archevêque d'Arles, qui était déjà faible et abattu par la force du mal; — et puis ces MM. les médecins, de qui la réputation fait du bruit dans le monde par le grand nombre de cures qu'ils font, se ménagent plus sagement qu'on ne croit, pour ne pas perdre dans un moment la gloire et l'honneur qu'ils se sont acquises par leur rare science et par leur admirable habileté — de sorte que je suis persuadé que *M. de Barberac*, en traitant Mgr l'archevêque *de Grignan*, fit tout ce qu'un sage et habile médecin peut faire pour tirer son malade d'affaire. Mais, suivant qu'on le peut conjecturer, son mal était trop grand et invétéré, pour le pouvoir chasser, et la nature ne pouvait plus résister à sa violence.

Le dernier remède que le malade prit le jeta dans un si profond assoupissement, qu'il demeura sans mouvement sept ou huit heures; à la fin, étant revenu à lui et connaissant par sa faiblesse le peu d'espérance qu'il y avait de sortir de l'état pitoyable où il était, et qu'il s'approchait de son heure dernière, il se prépara pour faire une mort véritablement chrétienne, et, ayant reçu tous ses sacrements, il paya à la nature le tribut que tous les hommes, grands et petits jeunes et vieux, ne peuvent s'empêcher de lui payer.

On fut ici pendant six ou sept jours abreuvé de quantité de nouvelles, fausses ou véritables, touchant la maladie et la mort de notre archevêque, ce qui mettait en peine tous les habitants d'Arles; les unes apprenaient son décès et les autres sa convalescence; à la fin, après avoir demeuré quelques jours en suspens, on apprit qu'il était véritablement mort, le jour de Saint-Martin, le onzième de novembre.

IMPÔTS ET DROITS FÉODAUX.

—

LE DROIT D'ANOUGE.

—

Parmi les droits seigneuriaux que percevait autrefois l'archevêque d'Arles, la redevance ecclésiastique appelée *droit d'anouge* était des plus anciennes et des plus importantes.

Elle était fondée sur des titres anciens dont on ignore l'origine, et qui paraissent antérieurs à l'année 1150; car le traité conclu à cette date entre le comte de Provence et la Maison des Baux semble désigner cette redevance, quand il parle du droit de *pasquerium* que les habitants de Trinquetaille devront payer au comte et à l'archevêque à l'instar de ceux d'Arles qui ne sont pas chevaliers (1).

Le titre le plus ancien qui désigne ce droit sous le nom qu'on lui donne aujourd'hui est l'enquête sur la Crau, de 1268, conservée dans les manuscrits du président de Mazaugues; on y lit: *Unum annogi.*

Ce droit était un impôt féodal, établi au profit de l'archevêque d'Arles, seigneur temporel en même temps que bénéficier ecclésiastique; il constituait une sorte de capitation sur les troupeaux, qui devaient payer un *anouge*— mouton d'un an — non tondu, par 100 têtes de bétail dépaissant dans la Crau de la Saint-Michel à la Mi-Carême (2).

Ce droit était personnel, en ce sens qu'il n'était dû que pour les troupeaux appartenant à des roturiers; les nobles, les ecclésiastiques et tous ceux qui jouissaient des prérogatives et immunités attachées à la noblesse en étaient affranchis.

Le *droit d'anouge* était indépendant de la dîme ecclésiastique, perçue en même temps par le clergé.

Jusqu'à l'année 1454, cet impôt, mal réglementé, fut la source de nombreuses difficultés. Le cardinal *Pierre de Foix*, alors archevêque d'Arles, voulut y mettre fin: des concessions réciproques entre lui et les éleveurs de bêtes à laine (*noyriguerios et pastores*) amenèrent un arrangement, et le 17 février 1454, un traité solennel fut conclu entre la Communauté et l'archevêque pour la réglementation définitive de l'impôt.

Jusques-là, le droit était perçu sur le nombre de 80 têtes de bétail, plus ou moins; on le réduisit au centième du troupeau.

Cet acte de 1454 était un code complet de police féodale pour la perception de ce droit. Il autorisait l'archevêque à nommer:

1° Un percepteur de l'impôt (*levator juris*) auquel les maîtres des troupeaux étaient tenus de présenter, pour choisir, trois *anouges* convenables.

2° Un inspecteur assermenté et probe, pour *arraisonner* les gardiens des troupeaux, et dresser annuellement, sur leurs déclarations, le rôle de l'impôt;

3° Enfin, un procureur ou Clavaire (*clavarius*) chargé de poursuivre les contrevenants.

Comme mesure de répression, cet acte soumettait les délinquants en matière de fraude, contradiction ou refus, à payer, au lieu de *l'anouge*, un mouton des meilleurs non tondus.

Malgré l'autorité légale de cette transaction qui fut soumise à l'approbation du roi René, le droit des archevêques n'en continua pas moins à être l'objet de vives attaques; on le combattait comme abus féodal, comme privilège usurpé et illégitime — car alors déjà l'origine de cet impôt était loin d'être certaine.

Un arrêt du parlement de Toulouse, en date du 11 Mai 1621, donna raison aux archevêques contre la ville, en ce qui touchait ce droit, et maintint la redevance.

Un autre arrêt — celui-ci du parlement d'Aix — en date du 26 mai 1735, rendit cet impôt plus criant encore, plus personnel, plus impopulaire, en décidant que l'exemption des nobles devait profiter jusqu'à leurs fermiers.

Il fut de tout temps dans le caractère arlésien de secouer avec impatience tout joug imposé. Cet impôt vexatoire, qui ne frappait qu'une partie des citoyens, fut toujours mal servi, ainsi que le prouvent de nombreux procès intentés par le clergé,

(1) *Pasquerium de Crau dent homines de Trencatalliis comiti et archiepiscopo sicut dant homines de Arelate qui non sunt milites*.. — Voyez Anibert, *Républ. d'Arles,* III — 403:

(2) Le droit d'esplèche s'exerçait durant les 6 autres mois, de la mi-carême à la St-Michel.

En 1789, il ne fut pas oublié dans le cahier des doléances du pays d'Arles. Aux doléances de l'Agriculture, au n° 6, on peut lire ce qui suit :

« Par un usage abusif, Mgr l'archevê-
« que d'Arles perçoit un droit d'*anouge*
« sur les bourgeois et ménagers de la
« ville (1) ; il paraît que ce droit est per-
« sonnel, puisque MM. les nobles et les
« avocats en sont exempts. La bourgeoisie
« et les ménagers demandent l'abolition
« de ce droit, *à moins qu'il ne leur ap-*
« *paraisse d'un titre légitime.* »

La loi des 15 et 28 mars 1790, qui abolit tous les droits seigneuriaux et féodaux, vint donner satisfaction à ces légitimes doléances.

En décembre 1844, un singulier procès intenté à la ville d'Arles par le directeur de la maison de santé de Charenton, vint remettre en question la légitimité de ce droit, que le demandeur voulait faire revivre comme bien de l'Etat célé à la Régie des domaines, et sur lequel le révélateur avait droit au quart pour prix de sa révélation.

Le procès dura quatre ans; vaincu en première instance, le demandeur se pourvut devant la Cour d'Aix ; mais, comme on pense bien, la raison ne fut pas du côté de Charenton.

EMILE FASSIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1194

Consuls : Bertrandus Berengarius
Pontius Baldi.
W. Aldeberti de Roanet.
Bertrandus Petri.
Petrus Aicardi.
Bertrandus Iterii.
Raimundus Alamandi.
Bertrandus Anfossi.
Raimundus Genta.
Raimundus Garnerius.
Burgarellus.

1195

Consuls : Bertrandus Berengarii.
Pontius Baldi.
W. Aldeberti.
Jaufridus Arlatan.
Hugo Rapina.
Pontius Gielleni.
Petrus de Toro.
Raimundus Arvei.
Burgarellus.
Petrus de Aqueria.
Hugo de Arenis.
Bertrandus de Ucessia.

En cette année, la Communauté d'Arles restitua à l'abbé de Montmajour un emplacement dans la ville, dont les consuls s'étaient emparés à l'occasion de la reconstruction des murs, démolis en 1161. (*Chantelou.* Hist. ms. de Montmajour, *in abbate Fulc. de Cabanis.*)

1196

Consuls : Jaufridus Arlatanus.
Petrus del Tor.
Pontius Baldi.
Bertrandus de Ucessia.
Motteti.
Petrus de Veruna.
Raimundus de Farnaria.
Burgarellus.
Raimundus de Airaga.
Bertrandus de Ponte.
Bertrandus Rancurellus.
Hugo Rapina.

1197

Consuls : Bertrandus de Ucessia.
Raimundus de Farnaria.
Mottetus.
W. Alsonii.
Aldebertus Cabriti.
Cabritus.
Petrus de Toro.
Raimundus Austenc.
Bertr. Petri.
Raimundus de Sancto Andeolo.
Bertrandus Bastoni.
Agostus
Benedictus Barrali.

1198

Consuls : W. Aldebertus.
Cabriti.
Bertrandus Petri.
Raimundus de Farnaria.
Raimundus de Airaga.
Hugo de Arena.

(1) Le savant J.-J. *Estrangin*, dans son magnifique *mémoire pour la ville d'Arles contre M. Palluy* (page 301) avance que le dernier archevêque, Mgr Dulau, avait laissé tomber ce droit en désuétude. Il est bien difficile de le croire après avoir lu le cahier de 1789. Cette inexactitude historique fournit à l'avocat de la ville d'Arles un de ses plus beaux mouvements oratoires : l'imagination vive de l'orateur avait égaré la bonne foi de l'historien.

Darderii.
Bertrandus Gaillardi.
Raimundus de Stagno.
Pons Archimbaldus.
Petrus de Aqueria.
Petrus de Veruna.
Petrus Sancti Laurentii.
Petrus Stephanus.

1199

Consuls : Hugo de Arena.
Darderii.
Petrus de Aqueria.
Pons Archimbaldi.
Raimundus de Farnaria.
Bertr. Bonifilii.
Bertr. Jaufridi.
Isnardus Vicarii.
W. Bonusfilius.
V. Pauli.
Bert. Rostagni.
Pons Duranti.

Transaction entre l'archevêque et les cordonniers, au sujet d'une redevance que ceux-ci lui faisaient annuellement. (Archiv. de l'archevêché. Livre vert; f° 42. Livre rouge 49).

1200

Consuls : Johannes Viguerii.
Bertrandus de Ucessia.
Bert. Trabustolus.
Rostagnus de Bedejun.
Bertrandus Petri.
W. de Bosco.
Bert. Berengarii.
Petrus Galterii.
Hugo de Arenis.
Darderius.
Bertrandus Anfos.
Hugo Arvei.
Hugo Paulus.

1201

Consuls : Bertrandus de Ucessia.
Aicardus de Landa.
Petrus Audeberti.
Rainaudus de Turbia.
Bertrandus de Turre.
Petrus de Veruna.
Hugo Malverunus.
Raimundus Austenc.
Raimundus Ruffi.
Bertrandus Garnerii.
Richelmi.

(Présent à un acte publié dans l'église N.-D. de Beaulieu, le 3 des nones de juillet 1201. — Archiv. St-Césaire, liasse *Ste-Thècle*, n° 9.)

1202

Consuls : Raimundus de Sancto Andeolo.
Petrus de Veruna.
Aicardus de Landa.
Bertrandus de Turre.
Guillelmus de Bosco.
Agoldus.
Raimundus Garnerii.
Raimundus de Airaga.
Hugo de Toro.
W. Bertrandi.
Hugo de Sancto Mauritio.
Bertrandus Colorinus.

Epitaphe à Saint-Trophime, d'Imbert d'Aiguières, archevêque d'Arles.

XIII. Kal. Aug. obiit Dominus Ymbertus de aqueria, bonœ memoriœ arelatensis archiep. anno dominicœ incarnationis MCCII. Orate pro eo.

1203

Consuls : Raimundus Rufus.
Pons Bisbius.
Raimundus Guitberti.
Raimundus Garnerii.
Petrus del Tor.
Benedictus Barralis.
Guillelmus Raimundi.
Raimundus Gente.
Guillelmus de Bosco.
Guill. de Sancto Andeolo.
Bernardus Bastonis.

Michel de Moresio, archevêque d'Arles, concède à frère *Jean de Matha*, la faculté d'établir à Arles un couvent de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs. (Auth. du chapitre, f° 112. v°. — Archevêché, livre vert. 343. — Livre rouge 421.)

Hugues des Baux déclare tenir en fief de l'archevêque la seigneurie de Trinquetaille, Barbegal, etc... (ibid. Livre vert 259 — livre rouge 311.)

Inscription dans le cloître de Saint-Trophime.

III. KL. febr. et die fest. Sti-Blasii aggressus est viam universe carnis Guillelmus Gaussalerius : Anno dominice incarnationis MCCIII. Orate pro eo.

1204

Consuls : Raimundus Hugoleni.
Raimundus Guitberti.
Petrus de Toro.
Hugo de Toro.
Petrus Robaudus.
Hugo Rapina.
Bertrandus Gaillardus.
Pons Baldius.
Raimundus Garnerii.

(Acte publié *infrà Arenam* en présence de *Raimundus Garnerii*, consul, au mois

de mars, la veille des kalendes d'avril 1204. — Archiv. St-Césaire. Liasse *Ste-Edwige* nº 4.)

1205

Consuls : Raimundus de Gaugaldiune.
Hugo de Sancto Mauritio.
Bertrandus Anfos.
Pontius Duranti.
Berengarius Rainardi.
Bernardus Ferreoli.
Hugo Iterius.
Rostang de Bedejune.
Hugo Fulconis.
Bartholomeus Scofa.
Petrus Iterii.
Autardus, assesseur des Consuls.

L'archevêque donne à l'abbé de Chalais et à celui de Bouscaudon l'Eglise de N.-D., de Puyredon (en dessus de la Forgette de Crau), pour y placer douze religieux et un abbé. (Archiv. de l'archev.)

Guillaume de Porcellet cède à l'archevêque tous les droits qu'il avait sur le Bourg d'Arles. (Ibid. livre rouge, 53. — Livre vert 44. — Du mois de mai 1205.)

Concile d'Arles, sur la discipline ecclésiastique (Gallia christiana, I. 565. E.)

1206.

Consuls : Hugo de Baucio.
W. Bonusfilius.
Imbertus de Aqueria.
Raimundus Guibertus.
Berengarius Causidicus.
Petrus de Toro.
Raimundus de Farnaria.
Motetus.
Pontius Archimbaldus.
Petrus Audebertus.
Guillelmus de Bosco.
Bernardus Ferreoli.

1207

Consuls : Gaufridus Bastonis.
Raimundus Pontius.
Raimundus Ugolenus.
Raimundus Gantelmi.
Ermenganus.
Darderius.
Petrus Iterius.
Petrus Stephani.
Raimundus Piasca.
Pontius Archimbaldi.
Petrus Audebertus.
Raimundus Ricardi.

Michel, archevêque d'Arles, se proposant d'aller visiter l'Eglise de Rome, transige avec son chapître d'Arles, au mois de janvier 1207 (Authent. du chapître fº 131.)

Sacrestane (de la maison de *Porcellet*), dame du Bourg d'Arles, donne aux Religieuses de Saint-Pons la moitié du lieu de Moulégès pour y bâtir un monastère. (Archiv. de l'archevêché).

(*La suite à la prochaine livraison*).

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE D'ARLES.

Tremblements de Terre.

1397. — Le 26 mai, vers minuit, tremblement de terre; secousse violente.

1644. — Le 15 février, un grand tremblement de terre se fit sentir à Arles et dans toute la Provence.

1678. — Le 2 septembre de cette année, on ressentit plusieurs secousses à Arles, à Avignon et à Aix.

1726. — Le 26 juillet, tremblement de terre très-sensible à Arles.

1727. — Cette année fut remarquable par divers tremblements de terre. Le premier se fit sentir le 22 mars à onze heures du soir ; le second, le 24 mai à 7 heures 3/4 du matin, le troisième le 27 du même mois à 1 heure 3/4 après minuit. Celui-ci fut le plus violent : il causa une fente à la voûte de la sacristie des PP. Minimes qui habitaient le monastère de Saint-Honorat, aux Aliscamps. Presque tout le monde sortit de la ville, et courut se réfugier sur le rocher du Mouleyrès.

Une quatrième secousse se fit sentir encore à Arles, le 4 août à six h. du matin ; une cinquième, une heure après ; une sixième, le 24 octobre à 10 heures 1/4 du matin ; enfin une septième et dernière dans la soirée du même jour.

1734. — Deux secousses de tremblement de terre se firent sentir à Arles en cette année ; l'une le 20 juillet à deux h. 1/2 de l'après-midi, et l'autre le 2 septembre à 4 h. 1/2 du matin.

1762. — Le 23 juillet, légère secousse.

1769. — Le 18 novembre, tremblement de terre avec ébranlement léger.

(Extrait des annales de *Pierre Véran*).

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :
Un an... 5 00
6 mois .. 2 50
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 7.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

—

La Porte Saint-Etienne.

—

Ceux de nos compatriotes dont les souvenirs peuvent remonter à l'année 1810 se rappellent peut-être encore les agréables moments de flânerie, partagés entre la curiosité et les discussions archéologiques, dont fut l'occasion, à cette époque, la démolition de l'arceau de l'archevêché. Jamais travail de cette nature n'eut le don de passionner les curieux à un aussi haut degré; on attachait à cette œuvre de destruction un intérêt beaucoup plus vif qu'on en eût mis d'ordinaire à voir édifier un superbe monument.

Il faut dire que cet arceau, vieux débris de la ville antique, était hanté par la légende; que chaque coup de pic, lancé dans la maçonnerie, en faisait jaillir des éclats de marbre; que des cavités souterraines furent mises à découvert, et que l'esprit public, toujours enclin aux merveilleux, échauffé par le souvenir de cette longue opposition faite par les archevêques et le clergé à tous les projets mis en avant depuis 150 ans pour la démolition de cette ruine, croyait découvrir là les trésors des archevêques ou tout au moins le gîte de la *chèvre d'or*.

L'honorable entrepreneur qui accomplit ce travail, le sieur *François Chabrier*, maître-maçon, fut persécuté pendant plusieurs mois des importunités d'une foule curieuse et indiscrète, qui ne lui pardonna pas, en fin de compte, de n'avoir enrichi que notre Musée lapidaire. Rien ne pousse à l'injustice comme la déception.

La démolition de l'arceau de l'archevêché, dernier reste de l'ancienne porte *Saint-Etienne*, fournit de précieuses découvertes au point de vue de l'histoire locale. Un témoin oculaire, l'annaliste ***Pierre Véran***, a consigné dans un de ses cahiers (1) les détails suivants, sur les explorations et les découvertes qui furent faites à cette occasion :

« J'ai suivi, dit-il, la démolition dans toutes ses parties, même dans l'enlèvement des fondations..... Les deux premiers étages supérieurs ne furent pas plus tôt démolis, que le dernier, c'est-à-dire le plus bas, présenta une masse de pierres, la plupart d'une grosseur extraordinaire, presque toutes placées sans ordre, sans liaison et sans mortier. On trouva bientôt épars des fûts, des tronçons de colonnes, de bases, de chapiteaux, de frises, d'architraves, de corniches, d'impostes, etc..... appartenant les uns à l'ordre corinthien, les autres à l'ordre composite. Des pièces d'une longueur de 4 à 5 pieds pour presque autant de largeur, toutes portant encore les marques laissées par la grue qui avait servi à les élever et les traces des crampons de fer soudés au plomb qu'on y avait fixés, donnèrent à penser qu'elles avaient appartenu autrefois à un grand édifice romain.

« La démolition de l'arc moderne, de 52 pieds de longueur pour 11 pieds de lar-

(1) *P. Véran*. Démolition de l'Arc de l'archevêché en 1810. Ms. aux archiv. de la ville.

geur, qui traversait cette partie du palais archiépiscopal du nord au midi, mit bientôt à découvert les vestiges des jambages et des murs de renforcement d'un arc plus ancien.

« Les uns disaient que c'étaient ici les ruines d'un arc-de-triomphe : les autres, que c'étaient celles d'une ancienne porte romaine qui avait été reconstruite dans un temps plus moderne ; que les masses de pierres énormes qu'on voyait avaient appartenu auparavant à un grand édifice et que ces pierres, placées sans ordre et sans liaison, annonçaient que c'était vraisemblablement à la veille de quelque siège que cet ouvrage avait été fait. Mais personne ne déterminait l'époque de cette construction.

« Pour moi, voulant prendre part à la dispute, j'ai suivi la démolition dans toutes ses parties, même dans l'enlèvement de ses fondations, où l'on a toujours trouvé les mêmes masses de pierre que dans la partie supérieure ; des tronçons de colonnes, deux cippes, dont un à portrait, tous deux avec inscription, et enfin un fragment d'une inscription romaine ont été le résultat de cette démolition.

« Les fondations ont été enlevées jusqu'à six pieds au-dessous du sol de la place. La connaissance qu'on avait des ruines des bains trouvées en creusant les fondations du piédestal de l'obélisque, et la découverte d'un rocher en creusant un puits dans le voisinage à environ 15 pieds au-dessous du pavé moderne ayant fait conjecturer que les fondations devaient se terminer à ce rocher, l'entrepreneur cessa ses travaux, vu les grandes dépenses auxquelles il se serait exposé.

« L'administration municipale, toujours lente dans ses déterminations, écrivit à la fin à M. le Préfet pour obtenir des moyens pécuniaires pour faire enlever les fondations qui restaient ; mais l'entrepreneur, las d'attendre, fit recombler de terre la fosse qui avait été ouverte, et ce ne fut que quelques jours après que la mairie reçut un arrêté qui lui accordait 400 francs pour subvenir aux frais que ce nouveau travail occasionnerait.

« Au point où l'on a laissé les fondations, on voyait encore quelques tronçons de colonnes ; mais il n'est pas à présumer qu'on trouve d'autres pièces plus intéressantes.

« Les curieux auraient été seulement satisfaits de savoir si les fondations reposaient effectivement sur le rocher. »

Au sujet des débris de marbres antiques trouvés noyés dans ces fondations, *Pierre Véran* a fait une autre remarque fort intéressante : c'est que, en cette même année 1810, dans la démolition d'une petite tour devant la porte de l'Aure, on trouva des fragments antiques tout-à-fait conformes à ceux-là.

N'est-ce point la preuve évidente que la *Porte St-Etienne*, devenue plus tard *l'arceau de l'archevêché*, se rattachait à un système de fortifications qu'on dut élever à la hâte sous la menace d'un siége, et pour la construction desquelles il fallut peut-être, en l'absence de tous autres matériaux, dépouiller les monuments romains, briser des chefs-d'œuvre, ou tout au moins en employer les débris.

A quelle époque faut-il placer sa construction ? Nous n'avons sur ce point que de simples conjectures, mais peut-être nous feront-elles toucher du doigt la vérité.

Nous posons d'abord en principe que la *Porte St-Etienne* n'était pas un édifice romain affublé d'un nom chrétien. *P. Véran* nous en fournit une preuve : « Le local que cette porte occupait, dit-il, prouve qu'auparavant la porte de la ville n'était point dans cet endroit, puisqu'elle aurait été dans une des parties qu'occupaient les bains publics, et que, conséquemment, la régularité que les Romains mettaient dans la construction de leurs édifices publics ne se serait pas trouvée ici. »

La raison est péremptoire ; cette porte fortifiée n'a pu être construite qu'après la destruction des bains romains : ses fondations elles-mêmes en contenaient de nombreux débris. Mais les cippes funéraires noyés dans la maçonnerie comme matériaux de construction ne provenaient point évidemment de ces bains ; ils nous attestent une dévastation antérieure du cime-

tière payen, comme ces tronçons de colonnes, frises et chapiteaux, conformes à ceux trouvés à la Porte de l'Aure, à côté du théâtre antique, nous témoignent la destruction préalable de beaucoup d'édifices romains. Il faut arriver au temps de Saint-Hilaire, vers l'année 430, pour assister à ce spectacle désolant.

Déjà la basilique de Saint-Etienne, consacrée, dit-on, par Saint-Trophime, s'élevait à quelques pas de là ; on s'explique sans effort qu'elle ait communiqué son nom à la porte de la ville qui vint occcuper son voisinage.

Les évènements de guerre, les invasions et les siéges, furent fréquents du Ve au VIIIe siècle ; serons-nous taxés de témérité si nous hasardons cette conjecture que la *Porte St-Etienne* dut à ces temps troublés le caractère irrégulier et précipité de sa construction ?

En 601, l'archevêque *Virgile* jette les fondements de la nouvelle église de *St-Etienne*, qui ne fut achevée et consacrée, dit *Lalauzière*, que le 17 mai 626. *Saxy* (1) rapporte qu'à cette occasion, de grandes solennités eurent lieu, et qu'on grava sur la *Porte St-Etienne* ces paroles du psaume cent dix-septième : *Hæc porta Domini ; intrabunt in eam.* (C'est ici la porte du Seigneur ; les justes y entreront).

Si l'on veut se faire une idée de la physionomie de cette partie de la ville, depuis cette époque jusqu'au XIIe siècle (2), on n'a qu'à reconstruire par la pensée une immense porte flanquée de tours, se rattachant aux fortifications dont nous voyons encore de vieux restes dans la rue des Prêtres ; de là, tirant vers le Rhône, se déroulait une ligne de remparts qui venaient se replier, à la hauteur de la rue Beaujeu, dans une direction encore indiquée par quelques restes des vieilles murailles de la cité. C'est à ce point d'intersection que s'élevait la *Tour de la Gaute*, qui commandait ce quartier intermédiaire appelé *le Méjan*, et fut si souvent le témoin des luttes à main armée entre les gens du vieux Bourg et ceux de la Cité.

A cette époque, ainsi que le rapporte *M. Clair*, sur l'autorité duquel on est toujours heureux de s'appuyer, la rue dite aujourd'hui de la République n'était vraisemblablement encore qu'un fossé de la ville, établi sur l'emplacement d'un ancien canal Romain qui amenait les eaux du Rhône à *l'hypocaustum*. Ce canal, ayant été comblé, fut remplacé par les maisons bâties entre les rues de la Rotonde et le Marché ; la rue qui prit naissance à cette occasion, et que nous appelons aujourd'hui *Rue de la République*, porta longtemps le nom de *rue du Fossé* (*Carreria de Vallato*) en souvenir de son origine. (Clair, Monum. d'Arles. p. 69-note.)

Cette rue se trouve nettement indiquée, sinon dénommée, dans l'acte suivant, emprunté aux archives de l'archevêché (livre autographe B, f° 27, v°) :

« *In nomine Dni manifestum sit quod ego Willelmus Bellarot vendo Dno Raimundo, Arelatensi archiepiscopo, illud locale quod est justà portam Sti Stephani ad dexteram, scilicet ingredientibus per portam, quod protenditur ab ipsa porta in carreriam que ducit ad Burgum, et indè dirigitur in turrem Jofredi fratris mei, et indè rursùs convertitur in murum antiquum civitatis.* »

Par cet acte, dont je ne donne ici qu'un extrait, et qui porte la date du mois de juin 1152, *Guillaume Bellarot* vend, au prix de 600 sols melgoriens, à l'archevêque d'Arles Raimond de Montrond « ce local qui est contigu à la porte St-Etienne, à droite en entrant, et qui se prolonge de ladite porte *dans la rue qui conduit au Bourg*, puis de là profile sa direction vers la *Tour de Jofredy*, et va rejoindre par un contour le mur antique de la Cité. »

Nous connaissons d'autres actes de la même époque qui nous parlent de la *Porte St-Etienne* et de ses confronts ; j'en choisis deux fort intéressants :

(1) *Pontificium arelatensé*, p. 151. Il cite un ouvrage de M. Claret, archidiacre de l'Eglise d'Arles, et le *Propre des saints* de cette église. (P. Véran).

(2) Voir ses transformations ultérieures dans notre article sur le *Marché-Neuf*, au n° 1 du *Musée*.

C'est d'abord un nouveau bail consenti par *Pierre Aynard*, archevêque d'Arles, en novembre 1185, en faveur de *François* et de *Tolose*, son épouse, et de leurs enfants. (Archiv. de l'archevêché, autographe B, f° 78). L'objet du bail est ainsi désigné : « *Angulum illum qui est infrà domum nostram et cazale nostrum novum et parietem portæ Sti Stephani...* » (L'angle qui est à la partie inférieure de la maison et *cazal* neuf de l'archevêque, au-dessous du mur de la *Porte St-Etienne.*)

L'autre acte est du mois d'avril 1197, et fut écrit par *Vincentius*, notaire des consuls. (Archiv. de l'archevêché, autogr. B. f° 137). Par ce contrat, *Guerriata* vend à l'archevêque *Imbert d'Eyguières* « une maison qu'il possède en la ville d'Arles, devant la *Porte St-Etienne,* confrontant au couchant la rue, et de tous les autres points, les bâtiments de l'archevêché. » (*Quoddam stare meum quod habeo in urbe Arelatense, in loco qui dicitur* ante Portam Sti-Stephani, *quod confrontat ab occidente in viâ publicâ, et ab aliis partibus in stare ejusdem Dni archiepiscopi.*

Si nous entrons dans tous ces détails, trop minutieux peut-être, pour faire l'historique d'un monument aujourd'hui détruit et dont un petit nombre d'entre nous a pu seulement voir les ruines, c'est que la Porte St-Etienne jouait au moyen-âge un rôle important dans notre cité. On n'avait pas encore l'Homme de Bronze, cette personnification du clocher natal ; mais on se ralliait à la *Porte St-Etienne,* où venait se résumer, en quelque sorte, toute la vie sociale des arlésiens. Là se rendait en plein vent la justice; là se dressaient les contrats, là se publiaient les actes officiels.

Le magistrat qui y siégeait était appelé *Juge de la Porte;* c'était un juge inférieur, prononçant en premier ressort; ses décisions étaient déférées, par voie d'appel, au *juge du Lion,* qui siégeait au Plan-de-la-Cour.

Sous cette porte encore se traitaient les affaires d'intérêt, se formaient les conventions, se rédigeaient les contrats ; plusieurs notaires ou greffiers s'y tenaient chaque jour à la disposition du public, devant les *tauliers* de pierre (*tabulas lapideas*) ; on réquérait les passants , même les juifs, pour assister comme témoins à la rédaction des contrats. Les ventes ou donations les plus importantes, les testaments les plus solennels, auraient semblé sans autorité, s'ils n'avaient reçu leur consécration dans cet appareil de publicité dont aimait à s'entourer la justice (1).

Là se faisaient aussi les publications officielles (*preconisationes*) ; là se proclamaient les lois et les statuts, la paix ou la guerre — car c'était un des points désignés aux *nonces* ou crieurs publics (*nuncii*) pour parler au peuple et lui annoncer les actes de l'autorité.

Ces pratiques durèrent plusieurs siècles, puis firent place à de nouvelles institutions. La *Porte St-Etienne* perdit peu à peu son utilité, son rang, son prestige. En 1676, lors de l'élévation de l'obélisque, ce n'était plus qu'un monceau de maçonnerie, qui nuisait par sa position à la régularité de la place du Marché. Les consuls demandèrent sa démolition, mais l'archevêque dont il touchait le palais archiépiscopal et qui le regardait comme sa propriété, les fit renoncer à cette demande. Plus tard, à diverses reprises, la municipalité réitéra ses démarches, en faisant valoir la nécessité d'agrandir la place et de la carrer. Les archevêques et le chapitre, par une sorte de dévotion pour cette relique des temps passés qui rappelait de religieux souvenirs, s'opposèrent toujours à sa destruction. Cela dura plus d'un siècle. Il fallut qu'elle menaçât ruine et qu'elle devînt un danger pour les passants, pour que le Préfet autorisât sa démolition. Ce travail fut adjugé, le 9 juin 1810, à *François Chabrier*, maître-maçon de notre ville, et terminé peu de temps après.

EMILE FASSIN.

---

(1) Singulier temps, singulières mœurs ! la gravité professionnelle des notaires et des greffiers s'accommoderait mal aujourd'hui d'un taulier de pierre en plein air ; et justiciables ou clients souffriraient étrangement dans leur dignité, s'ils ne voyaient devant eux, au lieu du révérencieux et discret entourage de l'étude ou du greffe, que l'étalage par trop primitif où se débite aujourd'hui la viande ou le poisson. Et dire qu'en pénétrant dans cet aréopage où siègent, sur les bancs de pierre, les dames de la Halle aux poissons, — nous voyons une exhibition assez fidèle de la disposition des greffes d'autrefois !

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

—

(Suite)

1697. — Funérailles faites à Mgr Jean-Baptiste de Grignan, archevêque d'Arles.

Lorsque le Chapître de la métropole d'Arles eut appris les nouvelles assurées de la mort de son archevèque, il se prépara à lui faire de magnifiques funérailles; et, pour cet effet, tous les chanoines qui composent ce vénérable chapître, ayant choisi pour cette triste cérémonie le samedi 16 novembre, lui firent un service solennel avec beaucoup de somptuosité.

On lui dressa une espèce de mausolée assez bien imaginé et éclairé d'une grosse quantité de lumières, supportées par un grand nombre de chandeliers d'argent à chacun desquels étaient attachées les armoiries de Mgr le défunt archevèque.

On voyait encore sur ce mausolée plusieurs propres et riches ornements nécessaires dans ces sortes de cérémonies. L'Eglise métropole était toute tendue de noir, avec les armes de Grignan et celles du chapitre.

M. le Gouverneur et MM. les consuls, accompagnés de quantité de noblesse et de bon nombre des principaux bourgeois, assistèrent en habit noir à ce service.

Le lundi suivant, 18 du même mois, la Communauté d'Arles fit faire à ses dépens un pareil service au défunt archevèque dans la même Eglise, où on voyait tous les mêmes ornements qu'au premier, avec cette différence que sur toutes les tapisseries noires tendues tout autour des murailles de la dite église, on avait attaché les armes de la maison de Grignan avec celles de la ville, qui furent cette fois placées où étaient auparavant celles du chapitre. Le Gouverneur, les consuls et bon nombre de noblesse et de bourgeois y assistèrent, et les cérémonies qu'on y fit furent à peu près semblables à celles du premier service.

Les jours suivants, les paroisses, couvents et autres communautés religieuses de la ville firent chacun, les uns après les autres, un service mortuaire pour ledit archevèque, où l'on observa tout ce qui était le plus essentiel à une pareille cérémonie.

1697. — La grande horloge raccommodée après que le timbre qui était rompu eut été fondu de nouveau:

La grande horloge qui avait demeuré presque une année de sonner, parce que le timbre était rompu, commença de frapper les heures à l'accoutumée le deuxième de décembre, après qu'on eut fait un nouveau timbre. La cause de ce retardement venait de ce que le vieux timbre s'était fendu, par l'imprudence de celui qui sonnait ce timbre pour faire asssembler le Conseil; car, en battant le timbre avec le battail qui était dedans, il fut si mal avisé, de ne prendre pas garde que le marteau qui frappait les heures les frappait au même temps qu'il sonnait le Conseil, de sorte que le contrecoup fit fendre le timbre; et, pour éviter que la fente ne devint plus grande, on fit faire une échancrure à la cloche, dans l'endroit où elle était fendue. Elle servit encore une année; mais la fente s'étant extrêmement ouverte, les consuls, voyant que ce timbre ne sonnait que sombrement et sans éclat, résolurent, après un conseil assemblé pour cela, de la faire refondre, ayant eu le consentement de tous les conseillers assemblés. Ils en donnèrent le prix-fait à deux frères fondeurs habitants d'Avignon, qui firent cette fonte dans la basse-cour du palais archiépiscopal; mais ne s'étant pas assez bien précautionnés, ils manquèrent de réussir, la première fois, à leur fonte; ils furent plus heureux à la seconde, parce qu'ils prirent mieux garde à leurs affaires et soignèrent mieux les choses qu'ils n'avaient fait au commencement. Il est vrai que les anses qui devaient servir pour attacher le timbre, furent un peu défectueuses; mais, par le moyen de quelques crampons de fer qu'on y suppléa, on le fit servir, et il en fut même plus fort. Cependant, en faisant cette fonte avec toutes les choses nécessaires pour mettre ce timbre à sa place, il se passa une année de temps; et une autre année qu'il y avait que le timbre était rompu, savoir l'année 1695, on demeura ainsi deux ans sans entendre la grande horloge, ce qui fut d'une incommodité fâcheuse pour les habitants d'Arles.

1697. — Publication de la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

La paix ayant été entièrement conclue entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, on la publia dans Arles le 15 de décembre 1697. La cérémonie se fit un dimanche sur les cinq à six heures du soir. M. le Maire et MM. les Consuls, à la tête de quantité de noblesse, de bourgeois, et autres habitants de la ville, furent par toutes les principales rues et firent publier cette paix si désirée, par toutes les places et carrefours.

Ils étaient précédés par les tambours, fifres et trompettes, d'une distance assez longue, et les violons venaient après; tout cela, joint au cri de *vive le Roi* et au bruit que faisaient un grand nombre d'enfants et de peuple qui étaient devant et après le Maire et les Consuls, inspirait une douce joie dans le cœur de tous les citoyens d'Arles, qui comme les autres bons Français, attendaient avec impatience cette heureuse paix qui devait faire le bonheur de toute l'Europe.

Après que cette cérémonie fut achevée, suivant les ordres du Roi que M. le comte de Grignan, lieutenant pour Sa Majesté en Provence, avait envoyés à Arles, M. le Gouverneur et Maire et MM. les Consuls se retirèrent chacun chez soi, n'ayant pas trouvé à propos de faire le feu de joie qu'on fait à pareilles occasions, parce qu'il faisait un vent horrible et un froid cuisant; de sorte qu'on différa de faire ce feu au premier jour de beau temps qui fut le dimanche suivant, 22e du même mois. Alors M. le Gouverneur et MM. les Consuls, après avoir fait chanter en musique le *Te Deum*, allumèrent avec des flambeaux le feu de joie, où était une machine pentagone ornée de quantité de myrtes et de lauriers entourés de plusieurs banderolles des couleurs du Roi et de celles de la Communauté. Cette machine était toute couverte de petits guidons où étaient peints les chiffres et les armes de Sa Majesté. Tandis que le feu consumait tout cet appareil, on entendait le grand bruit que faisaient les boîtes et les pétards à la place de Marché, avec le merveilleux éclat d'un nombre prodigieux de fusées, qui éclairaient agréablement l'air et rendaient la fête plus charmante. Cependant, le grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui se rendaient incessamment au Marché où se faisait cette solennité, et qui, par leurs cris de *Vive le Roi,* faisaient éclater la fête par un bruit confus et retentissant, témoignaient par leur allégresse leur satisfaction sous l'espérance de goûter bientôt les commodités et les plaisirs qui sont ordinairement à la suite d'une bonne paix; et tous les spectateurs avaient une secrète joie dans le cœur de voir la guerre finie, à qui le calme, le repos et la tranquillité devaient succéder.

Parmi le grand nombre de peuple qui assistait à cette agréable réjouissance, quelques-uns allaient se désaltérer à une fontaine de vin qu'on voyait couler tout proche l'obélisque qui est élevé dans le Marché, afin de goûter par avance les premiers fruits de la paix.

1698. — Arrivée du corps de Mgr l'Archevêque d'Arles en cette ville pour être enseveli dans l'Eglise Métropole.

Au commencement de l'année 1698, le corps de Mgr *Jean-Baptiste de Grignan*, archevêque d'Arles, qui reposait dans l'église cathédrale de Montpellier, en fut tiré et transporté en cette ville, pour être enseveli dans l'église métropole. Ledit corps, qui était dans un cercueil de plomb et qu'un charriot à quatre chevaux traînait, arriva ici le dimanche 19 de janvier et fut mis en dépôt dans l'église de Saint-Pierre, à Trinquetaille, où il demeura jusqu'au mercredi, 22 du même mois, pour donner le temps nécessaire de faire les préparatifs des funérailles et régler les cérémonies du convoi funèbre. Cependant toutes les paroisses et communautés des religieux qui avaient été déjà précédés par le chapître de l'Eglise métropole et par celui de l'église de N.-D. Majeur, furent à celle de Trinquetaille, où était le corps du défunt archevêque, pour lui faire les prières et les cérémonies qu'on fait ordinairement dans de pareilles occasions.

Mgr l'évêque de Carcassonne, frère du défunt archevêque, et même toute la maison de Grignan, désirant que le corps de notre prélat fut enterré dans l'église métropole d'Arles, au sépulcre où son oncle *François de Grignan*, à qui il avait succédé, reposait, et les ordres ayant été donnés pour l'enterrement, on tira le corps de notre archevêque de l'église de St-Pierre de Trinquetaille pour le porter dans celle de la métropole.

Le convoi fut fort magnifique. On voyait premièrement les quatre compagnies des Pénitents noirs, blancs, bleus et gris, marcher en ordre avec tous les plus précieux ornements de leurs chapelles, précédés par tous les pauvres de la Charité et par ceux du grand hôpital; toutes les communautés venaient à la suite des Pénitents, suivies de tous les prêtres séculiers et autres ecclésiastiques de la ville, ou étrangers qui étaient du diocèse, qui étaient à Arles pour différentes affaires. Après venaient tous les chanoines du chapître, les bénéficiers et autres prêtres servant dans l'église métropole, les officiers vêtus de très-riches ornements funèbres, et la musique au devant chantant tristement les psaumes qui se chantent ordinairement aux convois mortuaires. La plus grande partie des domestiques du défunt archevêque, habillés de noir, marchaient à la suite; puis venaient trente garçons tenant chacun à la main un gros flambeau de cire blanche allumé où étaient attachées les armes de notre défunt prélat; ces garçons étaient couverts d'un grand chaperon noir, qui allait jusqu'à terre; ceux-ci étaient tout proche du cercueil de plomb où était enfermé le corps embaumé du défunt qu'on avait mis dans une bière de bois, le tout couvert d'un beau tapis de velours noir avec une grande croix de satin blanc qui était

rapportée proprement dessus, gallonné d'argent avec des franges de même aux extrémités. Huit Pénitents portaient la bière sur leurs épaules, tirés également des quatre compagnies : les deux gris étaient aux pieds, les deux bleus étaient aux flancs, les deux blancs aux épaules et les deux noirs comme les plus anciens de tous étaient vers la tête.

Après que le corps eut passé, on le voyait suivi du deuil et MM. les deux premiers Consuls étaient aux côtés de M. le Chevalier de Saint-Audiol, neveu du défunt archevêque. Celui-ci, comme le plus proche parent qui se trouvât dans la ville, fut obligé de faire les premiers honneurs du deuil. Les deux autres consuls, avec leurs chaperons, de même que les premiers, accompagnés de quantité de noblesse et de bourgeois tous vêtus de noir et d'un bon nombre d'autres habitants, venaient après et terminaient cette pompe funèbre.

Toutes les rues où passa cette triste et mélancolique procession, étaient si remplies de peuple de tout âge et de tout sexe, de la ville ou étrangers, que ce convoi avait peine de passer ; et lorsqu'il fut arrivé dans l'église métropole, et qu'on eut mis le cercueil en un lieu destiné pour cela, on dit ensuite une grande messe de *Requiem* où la musique chanta d'un ton fort plaintif et lugubre les psaumes et les prières qu'on a accoutumé de chanter pour les morts ; après quoi on descendit le cercueil dans le tombeau qui est dans la chapelle de Saint-Genès. Puis, toutes les cérémonies étant achevées, le grand monde qui s'était trouvé à cet enterrement se retira tristement chez soi.

(*La suite au prochain n°*).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(*Suite*).

1208

Consuls : Guillelmus de Bosco.
Petrus Gaschi.
W. Bertrandi.
Petrus de Antiochia.
Hugo Rapina.
W. Bertrandus Colorin.
Petrus Bon.
Raimundus Berengarius.
Hugo Flori.
Bert. Garnerii.

1209

Consuls : Raimundus Petri.
Agoudus.
Bernardus Ferreoli.
Berengarius Rainaudi.
Cabritus.
Raimundus Garnerii.
Raimundus de Farnaria.

1210.

Consuls : Guillelmus Isnardus.
Martinus Johannis.
Raimundus de Ucessia.
Hugo Rapina.
Bartholomeus Scoffe.
Guillelmus Gaufridi.
Amatus.
Bertrandus Gallardi.
Guillelmus Bonaudi.
Rostagnus de Tharascone
Hugo Fulco.
B. Berengarius.

1211

Consuls : Bertrandus Gantelmi.
Bert. de Clareto.
Berengarius Darderius.
Petrus de Aqueria.
Guill. Olivari.
Lambertus Feraudus.
Raimundus de Sto-Remigio.
Guillelmus de Miramar.
Rostagnus de Tharascone.
Petrus Raimundus de Becdejun.
W. Hugonis.
W. de Junqueriis.
Berengarius, assesseur des consuls.

Traité d'alliance entre les villes d'Arles, de Gênes et de Pise. (*Miscellanea* de Jean Gertroux. — Papon II, n° 37).

1212

Consuls : Raimundus Bartholomeus.
Petrus Gaschi.
Arnaudus Grassi.
Guillelmus Imberti.
Autardus Aurelle.
Raimundus Ricardi.
Raimundus de Farnaria.
Petrus Guillelmi.
Stephanus Parpella.

1213

Consuls : Bertrandus Laurentius.
Guibertus miles.
Berengarius Ranjarda *ou* Rainarda.
Rostagnus Auderius.
Rainaldus Amatus.
Salvator Iterius.
Hugo de Airaga.
Bertrandus Rainaudus.
Bertrandus Porcelleti.
Imbertus Berengarii.
P. Gaschi.
Petrus Aicardi.

Au mois d'août 1213, il y eut traité

d'alliance entre les villes d'Arles et de Nîmes (Hist. de Nîmes par Ménard, II. preuves, charte n° 40).

1214

Consuls : Autardus Aurelle.
Guillelmus de Bosco.
Hugo Laurentius.
Petrus Fortis.
Petrus Borelli.
Hugo Rapina.
Rainardus.
Amatus.
Guill. de Castris.
Petrus Rourderi.

L'empereur Frédéric II, confirme les privilèges que Frédéric Ier, son ayeul, avait accordés à la ville d'Arles, relatifs au consulat de la ville (arch. d'Arles. *Privilèges* tom. I, titre I.)

1215

Consuls : Guillaume Bonfils.
Autard Aurelle.
Audebert de Vouta.
Pierre Fortis, notaire.
Rostang de Becdejun.
Raymond de Morèse.
Berengairetus.
Bernard Ferreolus.
Raymond de Farnaria.
Guillaume Autard.
Guill. de Castris.
Hugon Rapina.

Réglement de police donné aux Juifs par l'archevêque d'Arles (du 9 des kal. de septembre 1215 — archiv. de l'archevêché, livre rouge, f° 64) — *Guillaume de Graveson*, notaire des consuls, et *Pons de Jonquières*, notaire de l'archevêque.

1216

Consuls : Berengarius Darderi.
Petrus de Aqueria.
B. Rainaudi.
B. de Sto-Michaele.
B. de Castris.
Rispe.
Petrus de Toro.
B. Berenni.
Hugo Gaufridus.
Gaufridus Trabustoli.
G. Junquerius.
B. Joannes.

1217

Consuls : Berengarius de Moreriis.
Guibertus.
B. Auderius.
R. de Bedejun.
V. de Berra.
Isnardus.
R. Garnerius.
R. de Turbia.
B. Capa.
Augerius Causidicus.
G. Ricardus.
Martinus Johannes.

(La suite à la prochaine livraison).

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES.

Le Mas de l'Asé.

La circonstance à laquelle le *mas de l'Asè* dut son nom est assez peu connue ; elle mérite d'être racontée.

Ce domaine, est comme on sait, situé dans le *Trébon*. La métairie est fort ancienne ; elle s'appelait autrefois le *mas de Mandon,* du nom de la famille qui la possédait.

En 1580, tous les fléaux s'abattirent sur notre ville ; la peste, la guerre civile, l'inondation. Une mémorable inscription, encore conservée dans notre Musée, a consacré ce triste souvenir.

Le Rhône rompit ses minces digues avec tant de violence, que bon nombre de cabanes furent emportées par les eaux, et bien des masures englouties. Le quartier du Trébon fut le plus éprouvé.

La métairie de Mandon, solidement construite, put résister à la violence des flots ; la toiture émergea comme au milieu d'un lac et forma une sorte d'île qui devint le refuge d'une foule d'animaux surpris par le débordement. Un âne, entr'autres, enlevé par le courant, fut déposé par les flots au sommet du toit. Le malheureux baudet, aussitôt qu'il sentit ses pieds prendre terre, se dressa sur ses quatre jambes et, dans l'affolement de sa joie ou de sa terreur, entonna de toute l'énergie de ses poumons une fanfare formidable.

Des bateliers qui passaient au loin l'entendirent et vinrent à son secours.

Ce ne fut pas mince besogne pour arracher le baudet à son toit de refuge ; il fallut une longue lutte, dans laquelle, quoi qu'en dise M. de Buffon, l'entêtement de l'animal fut vaincu par celui de l'homme.

C'est en souvenir de ce fait que le *mas de Mandon* a reçu le nom de *mas de l'Asè* (1).

EMILE FASSIN.

(1) Ce que nous disons ici n'est pas un récit de pure fantaisie ; le fait est consigné dans les *Annales* manuscrites de l'abbé *Bonnemant,* et les deux *Véran* le racontent de la même manière.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 8.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

—

Le Wauxhall.

—

En 1769, une société de cent citoyens se formait à Arles pour fonder une de ces réunions, alors à la mode, empruntées à la vie anglaise et décorées du nom éminemment britannique de *Clubs*.

Ce n'était point encore des réunions politiques ; on s'y occupait, il est vrai, des questions du jour, mais on s'en passionnait moins, et les spectacles, les concerts, les bals, les repas, les jeux, la galanterie, enfin toutes les distractions et tous les plaisirs formaient le nœud charmant de ces sociétés aristocratiques dont les cercles actuels ne sauraient nous donner l'idée.

Les sociétaires se choisirent, tous gens de qualité, nobles du 1er et 2e état ; il y eut même à ce sujet bien des prétentions froissées, bon nombre d'aspirants écartés ; mais la noblesse d'alors ne se commettait point avec tout le monde, et, selon l'expression d'un jeune patricien tout fraichement renté et anobli, « n'aimait pas à coudoyer « des bourgeois qui ne changeaient de « chemise qu'une fois par semaine. »

La ville ne possédait point de local assez élégant pour recevoir une société aussi distinguée. Mais les traditions de la belle architecture n'étaient point perdues dans Arles, et la noblesse arlésienne ne marchandait pas avec l'amour-propre ni avec le plaisir.

Sur les remparts de la ville, en face du couvent des religieuses Carmélites — aujourd'hui la Charité — était un terre-plein qui dominait le Marché-Neuf et qu'on appelait le *Boulevard de Digne*. La société naissante y acheta, de la municipalité, un espace de terrain, moyennant une faible redevance annuelle, pour y faire construire une salle de réunion.

Les chanoines de Saint-Trophime, dont les maisons étaient voisines du Boulevard, mirent opposition à cette entreprise ; ils ne purent réussir, et le 23 Décembre 1769, les Consuls en chaperon vinrent solennellement procéder eux-mêmes à la pose de la première pierre de l'édifice. Chaque Consul posa une pierre à l'un des angles du bâtiment. On mit plus tard à chaque coin une inscription commémorative sur une plaque de plomb portant le nom du Consul. Cette cérémonie fut faite au milieu d'un grand appareil, et d'un éclatant concert de trompettes, fifres et tambours jetant aux vents leurs notes joyeuses, à peine étouffées par intervalles sous les salves bruyantes de l'artillerie.

Les travaux de construction durèrent plus d'une année; l'édifice ne fut inauguré que le 30 avril 1771 ; on le baptisa du nom anglais de *Wauxhall,* qui signifie *salle de réunion.*

Ce nom fut, paraît-il, l'objet de vives critiques ; sa provenance anglaise lui rendit hostiles tous les esprits libéraux, qui déjà s'émouvaient en faveur des Etats-Unis contre l'Angleterre. On lui reprochait aussi d'être dur pour une bouche provençale et de forcer les lèvres à grimacer en le prononçant. Mais, malgré tout cela, l'anglomanie prévalut ; les jeunes merveilleux

mirent en honneur de prononcer *Faxall*, et créèrent à cette fin un ton de voix particulier, une inflexion sifflante et molle qu'imitèrent bientôt excellemment tous les gamins du boulevard.

Les seuls frais de construction dépassèrent 50,000 livres, somme assez considérable pour l'époque.

Le *Wauxhall* formait un pavillon isolé de forme carrée, entouré de terrasses de toutes parts. Sa position élevée, sur la plate-forme du rempart, lui donnait une perspective des plus riches; au nord, la ville et ses monuments, l'Archevêché, la Maison-Commune. un horizon dentelé de flêches et de clochers; des autres côtés, le coup-d'œil si pittoresque et si varié du territoire d'Arles.

La distribution du monument était intelligente et bien ordonnée; c'était d'abord le grand salon de compagnie, puis à droite une salle plus vaste, pour les festins, les concerts ou les bals; à gauche, un autre salon, une sorte de boudoir fort élégant; au-dessous, les offices, et, au plus haut étage, les salles pour la livrée et les galetas.

Le ton général de l'édifice était d'une simplicité de bon ton et d'un excellent caractère d'ornementation.

Au demeurant, la Société des nobles ou du *Wauxhall* fit, pendant quelque vingt ans, assez peu parler d'elle.

En 1790, la mésintelligence se mit dans la société. Des rivalités d'amour-propre, des querelles de jeux, des dissentiments politiques amenèrent une scission. Les dissidents allèrent, à deux pas de là, fonder la *Rotonde*.

En 1792, le parti *Chiffonnier* (c'était le mot consacré) tint les rênes du pouvoir pendant quelques mois. A l'approche des Marseillais qui vinrent, au mois de mars rétablir l'administration révolutionnaire, il songea d'abord à la résistance. Les remparts de la ville se hérissèrent de canons et le *Wauxhall* reçut une batterie de quatre pièces; cette circonstance causa sa perte. Les Marseillais démolirent jusques dans ses fondements ce « Club chiffonniste et réactionnaire » dénoncé dans les papiers du temps, et le 14 Prairial an II, une nuée de travailleurs vint s'abattre sur ses débris pour en faire « une Sainte Montagne. »

Il ne reste plus rien de *Wauxhall*; la plate-forme a été déblayée et aplanie en 1808; l'ancien rempart, démoli en 1857, a fait place à une rue nouvelle, élégante, spacieuse, qui n'a conservé du *Wauxhall* que le nom. — On nous permettra de regretter que le souvenir historique ait ici prévalu sur le sentiment d'une dette publique de légitime reconnaissance: cette rue devrait s'appeler rue *Guiguet*, du nom de l'homme de bien, du patriote sincère et dévoué à qui revient l'honneur de sa fondation.

Emile Fassin.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

—

(Suite)

1698. — Publication dans Arles de la paix entre la France et l'Allemagne.

Le 24 février, jour de la fête de l'apôtre St-Mathias, 1698, on publia dans Arles la paix entre la France et l'Allemagne. Cette cérémonie se fit de la même façon que celle qu'on avait faite à la publication de la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, c'est-à-dire que M. le gouverneur et MM. les Consuls ayant fait chanter le *Te Deum* en musique dans l'église métropole, sortirent suivis d'un bon nombre de noblesse, de bourgeois et autres habitants, allèrent par toute la ville sur les cinq heures du soir précédés par les trompettes, fifres et tambours, faire publier cette paix par toutes les places et carrefours d'Arles; puis sur les six à sept heures du soir, ces magistrats allumèrent avec des flambeaux le feu de joie placé dans le Marché, devant l'Hôtel-de-ville. Toute cette cérémonie se fit au bruit des boîtes et pétards, tambours, fifres et trompettes et aux acclamations et cris de *Vive le Roi* qu'une prodigieuse quantité d'hommes, de femmes et d'enfants, qui assistaient à cette fête, faisaient de temps en temps, pour témoigner la joie que cette paix leur donnait déjà par avance.

Au reste, la paix que la France a conclue avec l'Allemagne n'est pas moins importante que celle que le Roi a faite avec l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et le duc de Savoie. Elle a donné beaucoup de peine à conclure, à cause que divers princes allemands y étaient intéressés et que le nœud de cette paix était la ville de Strasbourg que les Allemands ne voulaient point céder à la France, voyant l'importance de cette ville forte et puissante qui peut donner entrée aux Français dans l'Allemagne du côté de l'Alsace. Cette difficulté donna à nos plénipotentiaires bien du soin et du chagrin ; mais le Roi s'étant roidi sur cet article et ne voulant pas en démordre, après beaucoup de temps et de contestation, les Allemands nous la cédèrent avec quelques regrets, ayant vaincu par nos invincibles raisons leur opiniâtreté naturelle. Ce glorieux avantage est assurément plus grand pour la France qu'on ne se peut imaginer, et toutes les conquêtes que le roi a cédées à ses anciens ennemis ne valent pas l'acquisition de Strasbourg. Car, sans parler de sa grandeur et de sa puissance, c'est une clef pour nous introduire dans l'Allemagne toutes les fois qu'il nous prendra envie d'y entrer, et de plus c'est un puissant boulevard pour tenir en bride les Allemands qui voudraient venir en France du côté du Nord-Est. Enfin, sans avancer toutes ces raisons que je viens de dire, il est sûr que cette paix, quoique la dernière terminée, a fait la conclusion générale de celle qui a accordé tous les différends des plus puissantes nations de l'Europe, ce qui nous doit obliger à remercier Dieu d'une faveur si grande et si singulière et prier ce Père des Miséricordes de la faire durer longtemps, afin que nous puissions vivre longues années dans la tranquillité et le repos.

1698. — Arrivée de M. de Mailly, nommé à l'archevêché d'Arles.

Le Roi ayant donné, aux sollicitations de Madame la Duchesse de Bourgogne, l'archevêché d'Arles, vacant par la mort de Mgr Jean-Baptiste de Grignan, à M. *François de Mailly*, qui était un des quatre chapelains de la chapelle Royale, ce nouvel archevêque, après avoir reçu ses bulles de Rome, et prêté le serment à Sa Majesté, et après s'être fait sacrer, se prépara pour venir prendre possession de sa nouvelle dignité ; et, s'étant mis en chemin, il arriva dans Arles le 7e octobre 1698, sur les quatre à cinq heures du soir.

L'arrivée de ce prélat n'eut rien de particulier ni de magnifique, excepté que toutes les cloches des églises sonnèrent à son entrée, qu'il voulut bien faire sans façon, pour éviter les embarras et les incommodités qui se rencontrent ordinairement aux cérémonies qui se font dans des pareilles réceptions; — et puis, à la Cour, on est revenu de toutes ces façons gênantes, où on ne voit que des civilités affectées, qui ne sont d'aucune utilité, qui chagrinent le plus souvent ceux qui reçoivent ces sortes d'honneurs et donnent de la peine à ceux qui les font. Comme ce prélat s'était expliqué là-dessus, il fit son entrée dans Arles fort tranquillement, et alla descendre de son carrosse au palais archiépiscopal qu'on avait depuis quelque temps meublé et préparé pour le recevoir. D'abord qu'il fut arrivé à son palais, on tira plusieurs pétards et boîtes à feu qui étaient expressément préparés pour faire du bruit et avertir les habitants d'Arles de la venue de leur nouvel archevêque, qu'ils désiraient passionnément de voir. Dès que cette nouvelle fut répandue dans la ville, il s'assembla une prodigieuse quantité de peuple à la place du Marché, où est le palais archiépiscopal, pour jouir de la vue de leur prélat ; mais la plus grande partie, voyant qu'il ne voulait pas se faire voir publiquement, sans prendre des mesures ni observer aucune forme de civilités, entrèrent effrontément dans sa chambre pour le bien considérer. (Il est vrai que pour la plupart, ce n'étaient que des femmes ou des enfants.) Cette confusion s'étant un peu dissipée, M le Gouverneur et MM. les Consuls, qui avaient à leur suite bon nombre de noblesse et de bourgeoisie, vinrent faire la révérence à Monseigneur, et, après leurs compliments, ils lui témoignèrent l'extrême joie qu'ils recevaient de sa venue, qu'ils désiraient avec une forte passion depuis sa nomination. Ils lui apprirent même les désirs violents que tous les habitants de la ville d'Arles faisaient paraître, pour donner à connaître l'allégresse que leur causait son heureuse arrivée, et en même temps ils lui firent remarquer le bruit retentissant de la populace qui s'était attroupée devant son palais. Ce digne prélat répondit à toutes ces civilités avec beaucoup d'esprit et de politesse.

MM. les chanoines qui composent le chapitre de l'Eglise Métropole, furent en même temps rendre leurs devoirs au nouvel archevêque et lui firent connaître par leurs civilités respectueuses, le plaisir que leur donnait sa venue ; et, par le beau discours qu'un de leur compagnie lui fit, ils lui apprirent qu'ils seraient toujours soumis à sa volonté, et observeraient agréablement tous les ordres qu'il leur prescrirait, à quoi ledit Prélat répondit avec une présence d'esprit admirable.

Ces cérémonies achevées, qui durèrent jusqu'à l'heure du souper, chacun se retira, et, le lendemain 8e octobre, tous les chanoines, bénéficiers et prêtres servant dans la Métropole, se trouvèrent au palais archié-

piscopal au lever de Mgr l'Archevêque. M. le Gouverneur et MM. les Consuls, accompagnés d'une suite leste et nombreuse de noblesse et de bourgeois, s'y rendirent aussi, et tous ensemble accompagnèrent le nouveau prélat qui était en camail et en rochet en l'Eglise Métropole, où l'on fit toutes les cérémonies qui se font en semblable occasion. Ensuite on mit pour la première fois Monseigneur dans la chaire archiépiscopale, puis on chanta le *Te Deum* en musique et après on dit la grand'messe solennellement; où se trouva une si grande affluence de peuple, qu'à peine l'église de Saint-Trophime qui est assez vaste pouvait la contenir. La messe étant achevée, Mgr l'Archevêque fut reconduit en son palais à peu près de la même façon qu'il en était sorti, excepté que le peuple qui s'était assemblé dans la Métropole pendant qu'on disait la messe fut à sa suite, faisant par ses acclamations un grand bruit et donnant à connaître par des cris de joie, l'extrême satisfaction qu'il recevait de voir son nouveau prélat. Après qu'il eut diné, il reçut visite du corps du siége et de plusieurs autres corps honorables, puis les communautés religieuses, sans en excepter une, furent lui rendre leurs respects et leur soumission, et à leur exemple tous les curés et prêtres séculiers de la ville le furent visiter, comme y étant obligés de toutes les manières, et lui apprirent par leur respectueuse soumission qu'ils étaient toujours prêts d'obéir à ses commandements. Les jours suivants, toutes les personnes de qualité de l'un et l'autre sexe le furent visiter, pour lui apprendre en suite des civilités ordinaires qu'ils lui firent que sa venue les comblait de joie et de satisfaction. Plusieurs avocats et bourgeois de distinction en firent de même, et notre Prélat reçut toutes ces visites avec une douceur et une bonté surprenantes et rendit à chacun les honneurs et les civilités proportionnés à leur personne et à leur qualité; de sorte que généralement tous ceux qui le visitèrent s'en retournèrent fort satisfaits de ses gracieuses honnêtetés et ne pouvaient se lasser de louer ses manières douces et civiles, de parler de la gentillesse de son esprit et de son rare mérite.

Quelques jours s'étant passés à rendre ces cérémonieuses visites et notre archevêque les ayant rendues à son tour, il donna à manger plusieurs fois à la noblesse et aux principaux avocats et bourgeois de la ville, avec une propreté et une somptuosité surprenantes et ensuite il fit connaître aux pauvres citoyens, par ses nobles libéralités, qu'il ne serait pas moins leur père que leur pasteur.

—

Anniversaire de Mgr l'Archevêque d'Arles, Jean-Baptiste de Grignan.

L'anniversaire de Mgr *Jean-Baptiste de Grignan*. archevêque d'Arles, se fit un mardi 26ᵉ décembre 1698, dans l'église Métropole, treize mois et cinq jours après sa mort. Toutes les cérémonies qu'on fit à cet anniversaire furent à peu près de la même façon que celles qui s'étaient faites l'année précédente, huit jours après le décès dudit archevêque, avec cette remarque que Mgr *François de Mailly* qui lui avait succédé, fit l'office pontificalement, où Monsieur l'évêque de Carcassonne, frère de notre défunt Prélat, assista, avec M. notre Gouverneur, MM. les Consuls, quantité de noblesse et de bourgeoisie et un nombre infini de peuple.

(La suite à la prochaine livraison).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite).

1217

Epitaphe dans Saint-Trophime de Michel de Moresio, archevêque d'Arles

Anno Domini MCCXVII. XII Kal. Aug. Obiit Michael de Moresio bonœ memoriœ Arelatensis archiepiscopus. Orate pro eo.

—

1218

Consuls : Hugo de Airaga.
G. de Bosco.
Petrus Stephanus.
Petrus de Roveria.
Hugo Petrus.
Pons de Rocamaura.
G. Hugonis.
Bernardus Ferecolus assesseur des consuls.

1219

Consuls : Pierre Etienne.
Pierre Aurelle.
Hugo Falconis.
Raimond Bencelini.
Berengaretus.
Bert. Rainaudi.
Raimundus Rufus.
Bernardus Fereoli.
Petrus Hugonis.
Bartholomeus Scofa.

1220

1ᵉʳ Podestat : *Isnard d'Entrevenes.*

Consuls : Raimundus de Farneria.
Pons de Junqueriis.
Raimundus de Santo Remigio.
Bertrandus Carbonellus.
Pons Gazelli.
Rispius.

Au mois d'avril 1220, ***Hugues des Baux***, vicomte de Marseille, publie une sentence dans Trinquetaille devant la porte du pont. (Archiv. St-Césaire, liasse Ste-Geneviève, n° 3.).

1221

Podestat : *Isnard* d'Entrevenes.

Inscription dans le jardin des Minimes à Saint-Honorat.

Anno Dni M. CC. XXI. III. Kal. Aug. Obiit Bertrandus Capa civis Arelat. qui Deo et ecclesie Sti-Honorati reliquit quandam terram sitam super robinam. Pro aniversario annuatim faciendo. Orate pro eo.

1221.— 3 des ides de juin. — Transaction entre ***Hugon***, archevêque d'Arles et son chapître, d'une part, et la dame abbesse du monastère de Saint-Césaire d'Arles, d'autre part, au sujet de la propriété des cimetières de St-Césaire, et de N.-Dame-de-Beaulieu, situés aux Aliscamps, ainsi que des dîmes appartenant à ce monastère.

Il appert de cette transaction : 1° Que l'archevêque avait publié un interdit portant défense à tous ecclésiastiques d'enterrer aucune personne ayant sépulture dans ces cimetières, sans qu'au préalable les héritiers du défunt eussent payé à l'église d'Arles la troisième portion des biens de celui-ci, pour la portion canonique.

2° Que le chapître avait eu un setier de blé des malades, qui revenait au monastère; — que la portion canonique qu'il avait exigée au détriment du monastère se portait à 200 sols, et que les frais faits par le monastère à la poursuite du présent procès, se portaient à 1500 sols raimondins neufs.

Le Chapître demandait au monastère de Saint-Césaire la dîme de toutes ses possessions, excepté des nouveaux défrichements des jardins et des ***nutrimentis ;*** de plus, des dîmes perçues par ce monastère depuis quarante ans, et encore la troisième partie des biens délaissés par les paroissiens de l'Eglise d'Arles qui avaient élu leur sépulture auxdits cimetières depuis quarante ans; plus la moitié des biens délaissés par les gens de Camargue depuis quarante ans, ainsi qu'il avait été réglé par la transaction de 1181, enfin la dîme de la ***saigne*** (roseaux), chasse, pêcheries et salins dudit monastère.

Le défenseur du monastère de St-Césaire dit que le cimetière des Aliscamps fut consacré par ***Saint-Trophime*** et sept autres disciples de J.-C., en présence de ***Ste-Marthe ;*** et qu'il fut consacré afin que tous les évêques, ecclésiastiques, et laïques de tout sexe pussent y être enterrés, et principalement les arlésiens ; que ce cimetière était diocésain ; qu'il y avait plus de 1200 ans que l'église d'Arles le regardait comme diocésain, jusqu'au temps que les archevêques consacrèrent leur cimetière dans le cloître de leur église; c'est pourquoi l'abbesse demandait la démolition de ce dernier cimetière, et les legs spirituels des défunts qui y étaient enterrés, les six derniers prélats ayant été enterrés dans leur cimetière au cloître. L'abbesse se fondait sur ce dire que depuis un temps immémorial, les cimetières en litige avaient été donnés, pour la plus grande partie, à son monastère et à celui de Saint-Victor-lès-Marseille par la grande Eglise d'Arles.

L'archevêque répond que ces cimetières sont diocésains, mais que le sien a été consacré par ses prédécesseurs, et confirmé par les papes ***Urbain*** III, en 1186, ***Célestin*** III, ***Innocent*** III et ***Honoré*** III.

L'abbesse de Saint-Césaire réplique que l'église de Saint-Césaire des Aliscamps fut bâtie par Saint-Césaire ; qu'il y fit faire un cimetière qu'il fit ceindre de murailles, pour y enterrer les vierges sacrées qu'il y avait rassemblées et celles qui leur succéderaient ; que ce saint évêque y fut enterré le premier et ***Ste-Césarie***, sa cousine germaine, ensuite, et que cette fondation est du temps d'***Alaric,*** roi des Wisigoths et d'Arles.

Par la sentence il fut réglé que les cimetières de Saint-Césaire et de Beaulieu jouiraient de leurs anciens privilèges et que les héritiers des défunts ne seraient pas contraints à payer à l'Eglise d'Arles la portion canonique ; que tous les biens relevant de l'abbesse de St-Césaire, seraient exempts de dîme envers l'Eglise d'Arles ; qu'en compensation, l'abbesse donnerait à l'Eglise d'Arles, annuellement, vingt setiers d'orge et vingt setiers de blé, qu'elle affecta sur le tènement ***d'Argence ;*** le Chapître aurait la domination et seigneurie sur les biens possédés par l'abbesse au terroir ***d'Argence,*** et serait maintenu dans la possession de son cimetière à Saint-Trophime.

Bulle du pape Grégoire III portant confirmation de cette sentence (2 des ides d'août 1238).

Autre du pape Innocent (du 2 des nones d'août 1252.)

En supposant que les faits avancés dans ce procès soient vrais, le cimetière des Aliscamps aurait été consacré l'an 21 de J.-C., et celui des chanoines l'an 1133.

1222

Podestat : *Taurel de Strata.*

1223

Taurel de Strata, podestat le 8 des kalendes de mai.
Ruffo de Thurca, podestat le 1er des kalendes d'avril.

1224

Podestat : *Dragonet de Montdragon.*

Vente de la terre d'*Aureille* par *Bernard Ibilion*, citoyen d'Arles, aux clavaires de ladite ville, pour la Communauté, moyennant 36 sols raymondins. (Du 14 mars 1224, notaire *Pierre de Montarène*).

1225

Podestat : *Dragonet de Montdragon.*
Consuls : *Raymond de Montolieu.*
Pierre d'Eyguières.
Geoffrot Bastonis.
Hugues Audibert.

Vente de l'étang du *Vaccarès* par *Hugues des Baux*, vicomte de Marseille, à la Communauté d'Arles, moyennant 36 mille sols, avec la ratification d'*Anne Barral*, sa femme (le 16 des kalendes de février 1225, notaire *Grassi*. Vieux inventaires, f° 222, archives d'Arles. — Tom. 1 des patis de Camargue, titre 1).

Hugues Béroard, archevêque d'Arles, donne en 1225 aux religieux de Sénanque certaines maisons situées à Arles, *hors du portail de la milice* (de la Cavalerie). (Gall. Christ. instrum. eccles. Cavallicensis, charte 8).

1226

Podestat : *Dragonet de Montdragon.*
Consuls : *Pierre d'Eyguières.*
Folques.
Aurella.
Ferréol.
Farnaria.

Le 5 des kalendes d'Avril.— Sauvegarde donnée par le Viguier et Clavaire d'Arles, sur la prière de l'abbé de Montmajour, au lieu de *Castellet* (aujourd'hui *Fontvieille*) et à ses habitants, qui seront tenus de payer tous les ans douze deniers raimondins pour leur tenir lieu de taille. (Notaire *G. Saudi*. — Titre de la Police). Il y a une rémission faite par l'abbé de Montmajour du château et lieu de *Castellet* sous la protection de la ville d'Arles, et un article de convention faisant mention que les *paluds* de Montmajour et de Castellet sont de la commune d'Arles. (Du 22 mars 1226. — Archiv. d'Arles. Vieux invent. tit. de Tarascon).

1227

Podestat : *Dragonet de Montdragon.*

Le 11 des kalendes de janvier 1227, *Raimond Béranger*, comte de Provence, fait donation de la troisième partie de la dîme du *clos de la Marseillaise*, en Trébon, à la chapelle de *St-Sauveur de la Trouille*, fondée par ses prédécesseurs. (Cette donation est transcrite au greffe de la Sénéchaussée, sous la date des 19 novembre 1575 et 27 février 1576).

1228

Podestat : *Roland Georges.*

Confédération entre le comte *Raimond Béranger* et la ville d'Arles contre Marseille. (Du XIe jour *intrante mense octobris* 1228. — Indict. I, un mercredi, étant podestat d'Arles *Roland George*, de Pavie, et *Jacomeus Murellus*, son viguier.)

Mort d'Aldiarde, abbesse de St-Césaire. Voici son épitaphe :

Anno MCCXXVIII. III idus maii obiit venerabilis abbatissa Sti-Cesarii. Dna Aldiardis bone memorie. Speculum patiencie, humilitatis norma, libra consilii. Moribus honesta. Virtutum imitatrix. Pacis disciplina. Parens verbis. Opere fecunda, monasterii fundatrix secda. Cujus aia requiescat in pace.

(Aujourd'hui au Musée).

1229

Podestat : *Roland Georges.*

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Les Bleus.

—

Le 2 janvier 1768, la police d'Arles, selon l'expression d'un contemporain, fit *peau neuve*. Les *sergents de quartier* (habits blancs, parements jaunes) avaient donné lieu à des plaintes ; ils furent supprimés et remplacés par des *gardes de police* (parements jaunes, habits bleus). Mais elle eut beau changer de nom et de couleur, la police d'Arles resta la même, et comme il fut toujours dans sa destinée de passer en proverbe et d'être mise en chansons, elle fut, le jour même, baptisée d'un sobriquet : on appela ses agents *les Bleus*, à cause de leur uniforme.

Ce fut le 2 janvier que *les Bleus* prirent le service. Ils formaient une brigade de dix hommes, dont un brigadier et un sous-brigadier. Ils portaient mousqueton et bayonnette. Leur costume, à peu près semblable à celui de nos fourriers de ville, consistait en un habit bleu à boutons blancs portant l'empreinte du lion, avec parements, revers, collet et veste jaunes, et une culotte de peau couleur chamois avec guêtres de même. Un superbe chapeau brodé d'argent et une large bandoulière en cuir jaune comme les guêtres, bordée de bleu, et portant un écusson aux armes de la ville, complétaient ce brillant équipement.

La police exigeait de tous ses agents du ton et de la tenue. L'art. 8 du règlement portait qu'en service « les gardes auraient attention d'être *paignés* et poudrés. » Elle veillait aussi sur leurs mœurs : ils étaient astreints à loger et manger ensemble, tenus en caserne, et soumis à une certaine discipline, « afin qu'ils ne pussent se libertiner. »

Il devait y avoir constamment à l'hôtel-de-ville un garde de service qui, le soir, sonnait la retraite et se rendait ensuite à la caserne.

Cette caserne — ou salle des gardes — était au-dessus de la porte du Marché-Neuf. C'est la même qui servait, en 1838, aux répétitions musicales dirigées par M. Emile Albert, et qui fut démolie en juin 1839.

EMILE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

—

JOSEPH GROS.

—

Tant que les vers de *Jean-Baptiste Coye* charmeront les loisirs des amateurs de la fine poësie provençale, le nom de *Joseph Gros* reviendra souvent à notre mémoire, mêlé aux harmonieuses cadences du poëte de Mouriès.

L'Epitre à Joseph Gros est connue ; mais l'homme auquel s'adressaient de si jolis vers l'est beaucoup moins.

Tâchons en quelques mots de le faire connaître :

Dès avant 1748, il existait dans Arles, dit l'abbé *Bonnemant*, « une espèce d'aca-« démie d'esprit et d'amusement d'où il « est sorti quelques bons vers, mais, pour « l'ordinaire, caustiques et parfois un peu » trop gaillards. »

Elle était composée de « MM. *Lieuron*, « de Saint-Chamas, qui vient fréquemment « à Arles, *Bret*, le médecin, qui n'exerce « point quoiqu'il ait du talent, l'abbé « *Aymard*, acolyte, *Blazin*, avocat *ad* « *honores*, grand épicurien, et *Gros*, « médecin en exercice. »

C'est ce dernier qui nous occupe. Il était né à Arles en 1729. « Après de bonnes « études faites à Avignon et à Montpellier, « il revint dans sa patrie, où, pendant « quelques années, abandonnant l'exercice « de sa profession, il s'occupa des amuse-« ments propres à son âge, et s'amusait « parfois à rimer assez délicatement. Mais « enfin, la raison l'emportant sur la dissi-« pation, » ajoute l'abbé Bonnemant, « il suit depuis quelque temps son père « qui est un fort bon médecin et s'occupe « sérieusement de la science de son état « dans lequel il se fait beaucoup d'hon-« neur. »

Ce fut dans ces heureux temps « de dissipation » consacrés au commerce des Muses que Joseph Gros connut le poëte mouriésain. Ils allèrent souvent ensemble allumer leur verve et leur gaîté dans les délices pantagruéliques du mas de Deseaumes.

Une conformité de talent et de goûts scella leur amitié, dont le souvenir leur survit encore et jette sur le nom de *Joseph Gros* comme un poétique reflet de cette renommée qui illustre son ami.

EMILE FASSIN.

VARIÉTÉS.

Comment autrefois, les mauvais payeurs acquittaient leurs dettes.

Un statut ancien de la ville de Montpellier, édicté par les Consuls de l'année 1213, offrait aux mauvais payeurs un singulier mode de libération.

Quand un débiteur ne pouvait payer ses dettes, il devait notifier à ses créanciers qu'il leur faisait abandon de ses biens, et comme généralement cette cession était insuffisante, voici de quelle manière il acquittait le surplus :

Il allait, un jour de dimanche, à l'issue de la grand'messe, se présenter à la porte principale de l'église Saint-Firmin. La, un officier préposé à ce soin le débarrassait d'office de ses chausses, dont il le coiffait, et lui attachait les deux mains au fameux verrou qui servait de fermeture ; puis il invitait le patient à se courber en arc de cercle, les yeux fixés vers le sol, et l'ayant affermi dans une tenue correcte, il proclamait à haute voix que le sieur un tel, n'ayant pas d'autre moyen de faire honneur à ses dettes, s'était mis sur le pied de l'ordonnance, *detractis braccis et super caput positis,* et se tenait à la merci de ses créanciers.

Les créanciers, race avide et toujours pressée, ne manquaient pas d'accourir en se récriant ; du plus loin qu'il les voyait, le failli, la tête baissée, leur criait d'une voix dolente : « *Paga te d'aqui !* » (Paye toi de là).

La théorie du dividende et du tant pour cent, n'était pas encore inventée ; le créancier se payait de ses mains, en capital, intérêts et frais, et en espèces bien sonnantes. Le failli devait crier merci chaque fois qu'on lui quittançait une partie de son passif. Puis, les opèrations étant cloturées, la débiteur était réintégré dans ses chausses, et s'en allait frais et dispos, allegé du poids de ses dettes, courir à la réédification de son crédit.

Je ne pourrais affirmer que cela se soit pratiqué dans la ville d'Arles ; mais on peut le croire sans témérité. La solennelle formule *paga t'aqui* jouit chez nous du droit de cité et n'a pas du tout l'air d'une étrangère ; mais elle s'accompagne toujours d'un geste particulier qui me ferait supposer une variante dans la procédure.

Et dire qu'il y a des gens qui regrettent encore ce bon vieux temps ! — Au fait, cela s'explique ; apposer soi-même son quitus, en bonne et due forme, sur le dos d'un débiteur déconfit, peut être, dans certains cas, une suprême satisfaction. Mais quel est le débiteur qui n'aimerait mieux aujourd'hui déposer son bilan que ses chausses ?

E. F.

STATISTIQUE.

Dénombrement par paroisses des habitants d'Arles en 1636.

Cette année, aux mois de février et mars, ayant été fait visite des blés par les greniers et maisons, d'appréhension d'en avoir faute; et faite supputation de la quantité qu'on en trouva avec la quantité de personnes pour le consommer, on trouva que la ville était composée de 23,651 personnes, sans les enfants de lait, à ce compris toutefois les serviteurs des champs, savoir :

Aux paroisses Sainte-Anne et Saint-Vincent y unie. . . .		3043	personnes.
»	N.-D.-La-Major.	3999	—
»	Saint-Isidore. .	1042	—
»	Saint-Julien. .	2809	—
»	Saint-Martin. .	2163	—
»	Saint-Laurent. .	2293	—
»	Sainte-Croix . .	4834	—
»	Saint-Lucien . .	941	—
»	Trinquetaille. .	527	—
	Total. . . .	23,651	personnes

(Extrait du portefeuille de M. *Jean Raybaud*, avocat d'Arles.)

Nous possédons quelques collections complètes, encore en feuilles, du *Musée* de 1868; nos abonnés pourront se les procurer dans nos bureaux au prix de 2 fr. 50.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

L'Église de St-Vincent.

La première moitié du XVIIe siècle fut marquée, dans Arles, par l'abandon ou la destruction d'un certain nombre d'édifices religieux. L'archevêque M. de Barrault, « homme pieux mais tracassier » (*Jacquemin* — Rapport sur les Monuments d'Arles) signala son épiscopat par de nombreuses fondations, par des remaniements de circonscriptions paroissiales, et aussi par la suppression de plusieurs paroisses ou prieurés.

C'est alors que fut enlevée au culte l'église de Saint-Vincent. On sait peu de choses sur cette église ; elle occupait un rang bien modeste, comme importance et comme valeur monumentale. L'époque de sa fondation nous est inconnue ; elle est antérieure à l'année 1270.

C'était un prieuré-paroisse qui était autrefois dans les dépendances du chapître de N.-D.-des-Doms, d'Avignon , et qui en fut distrait par arrêt du parlement de Provence, en date du 31 mai 1607.

Le procès-verbal de la visite pastorale faite en 1593 par *Sylve de Sainte-Croix*, archevêque d'Arles, ne donne pas une haute idée de la richesse de cette église ; il nous indique cependant qu'indépendamment du maître-autel, elle en possédait encore trois autres consacrés aux Saintes-Maries-Jacobé et Salomé, à Sainte-Marthe, et à Saint-Saturnin.

La paroisse de Saint-Vincent fut supprimée le 25 janvier 1633, et sa circonscription partagée entre les paroisses de Saint-Julien et de N.-D.-la-Principale. On donna pour cause à cette suppression la vétusté de l'édifice ; mais peut-être cela ne fut-il pas l'unique ni le principal motif : car, peu de temps après, les Jésuites, qui n'avaient pas encore le collége, vinrent se loger à côté de cette église dont ils obtinrent la possession. Ils en jouirent trois ans (1633-1636), jusqu'au moment où la ville, en leur confiant le collége, leur eût assuré une meilleure installation.

Après les Jésuites, les Augustins-Déchaussés occupèrent cette église, que l'archevêque d'Arles leur confia, sur leur demande, le 30 juillet 1638 ; ils la quittèrent peu de temps après pour aller résider au Bourgneuf, dans la maison de M. de Vers.

Ce ne fut qu'au mois de mars 1647, que l'église de St-Vincent, complètement délabrée et menaçant ruine, fut sacrifiée à la sécurité publique. On démolit toute la partie antérieure de l'édifice ; l'emplacement qu'elle occupait, resté vide, s'appelle encore aujourd'hui le *planet* (petite place) *de St-Vincent*.

Une faible portion de l'édifice, laissée debout, fut vendue à un particulier qui en fit son habitation ; on en trouverait les fondements sous la maison qui est devenue plus tard la propriété de la famille *Compan*.

EMILE FASSIN.



MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

(Suite)

1699. — Mort de M. Jean-Baptiste de Fourbin, gentilhomme d'Arles.

Le 24e de février 1699, on fit les funérailles de M. *Jean-Baptiste de Fourbin*, gentilhomme d'Arles, qui était décédé le jour auparavant, après avoir été malade pendant dix ou douze jours.

Les cérémonies qu'on fit à l'enterrement de feu M. de Fourbin, furent fort magnifiques. Le chapitre de l'église Métropole, accompagné de la musique, avec presque tous les ordres religieux de la ville, assistèrent à cette procession funèbre; à leur suite on voyait tous les parents du défunt habillés de noir, avec presque toute la noblesse et une partie de la bourgeoisie d'Arles qui l'accompagnèrent depuis sa maison jusqu'à l'église paroissiale de N.-D. la Principale, desservie par les prêtres de l'Oratoire de Jésus, qui était sa paroisse, pour être mis dans le tombeau de ses ancêtres qui est dans la première chapelle de cette église, en entrant, du côté droit.

Au reste, M. Jean-Baptiste de Fourbin était sorti de la noble et illustre famille des Fourbin, de la branche des Marquis de Janson, qui compte parmi ses glorieux rejetons, Mgr le cardinal de Fourbin, évêque et comte de Beauvais et pair ecclésiastique de France. Tout le Royaume sait combien cette célèbre maison de Fourbin a donné de grands hommes à la France depuis trois ou quatre siècles; mais, sans m'arrêter à en faire les éloges ni le dénombrement, ni même remarquer ce qui rend cette famille si renommée comme elle est présentement, je dirai seulement que M. le défunt Jean-Baptiste de Fourbin, qui soutenait dans Arles avec tant d'honneur et de probité la réputation de la Maison d'où il tirait son origine, était un homme de vertu et de mérite, aimé et honoré de tous les honnêtes gens qui connaissaient ses rares qualités et la douceur de ses mœurs. Il rendait des services importants à ceux qui l'employaient pour leurs affaires et obligeait agréablement tout le monde quand il le pouvait faire. Les pauvres ressentaient souvent les effets de sa charité, et il n'y avait presque point de familles honteuses dans la ville qui ne se louassent de sa généreuse libéralité; sa bourse était toujours ouverte pour soulager les misérables, enfin il était toujours prêt à faire de bonnes œuvres où il employait une partie de ses revenus. Tout Arles est persuadé de ce que je viens de dire.

Il avait été dans sa jeunesse élevé dans les belles-lettres, et ne manquait pas d'esprit, ni de jugement, qu'il a fait éclater dans plusieurs occasions, et il avait appris tous les honnêtes exercices nécessaires pour dresser et perfectionner les gens de condition. Il se maria avec une vertueuse et honnête demoiselle de la maison de *Meyran*, sœur de *M. de Nans*, gentilhomme d'Arles, fort considéré pour ses louables qualités et pour ses richesses. Mais, voyant qu'il ne pouvait pas avoir des enfants de sa femme, l'envie le prit d'aller à la guerre servir le Roi; ayant reçu un brevet pour faire une compagnie de cavalerie, laquelle fut faite avec une grosse dépense, il la mena en Flandres. Mais, n'ayant été que six mois dans le service et la paix s'étant faite dans ce temps-là, il eut le déplaisir de voir sa compagnie cassée de même que quantité d'autres. Se voyant par cette cassation hors d'état de faire paraître le zèle, la passion qu'il avait à disposer sa vie et son bien pour le service de son Prince, il se retira chez lui pour vaquer à ses affaires et ce fut alors que reconnaissant les vanités et les abus du siècle, il se mit à cultiver le penchant qu'il sentait depuis son retour pour les vertus chrétiennes, qu'il pratiqua avec beaucoup de soins et de diligence jusqu'à sa mort.

1699. — Naufrage.

Le jour de Saint-Trophime, dont l'église Métropole d'Arles célèbre la fête le 29 décembre, il arriva ici un accident fâcheux et sensible; une barque nommée communément par nos mariniers *aleuge*, au-dessus de laquelle il y avait environ quarante personnes, hommes, femmes et enfants, fit naufrage sur le Rhône à demi-lieue de la ville.

Voici toutes les circonstances qui se passèrent devant et après ce naufrage : quelques marchands d'Arles et leurs associés faisaient venir des blés de Marseille, de ceux qu'on avait apportés du Cap-Noir sur les côtes de Barbarie et qu'on ne pouvait vendre qu'à vil prix à Marseille pour la quantité qu'il y en avait; de sorte que nos marchands, ayant embarqué une bonne quantité de ces blés d'Afrique, la barque qui les portait, étant entrée dans le Rhône, n'eut pas assez d'eau pour se rendre dans Arles; ceux qui faisaient venir ces blés louèrent un *aleuge* pour en aller prendre une partie et décharger la barque afin qu'on la voiturât plus aisément jusqu'à la ville. Le patron qui devait conduire l'*aleuge* pour aller à la barque charger le blé, prit, en allant, son chargement de pierres desti-

nées pour faire quelque bâtiment le long de la rivière. Les entrepreneurs de cet ouvrage menèrent avec eux plusieurs femmes, filles et enfants de dix à douze ans, pour travailler à porter de la terre, ou leur servir de manœuvres. Il y avait quelques hommes qui étaient appelés pour aider à faire cette bâtisse et quelques autres personnes qui s'en allaient aux métairies qui sont le long du Rhone. Cette troupe de gens, qui étaient au nombre de quarante-cinq, s'étant à la porte de la Roquette embarqués sur ledit *aleuge* et le vent étant favorable, on mit à la voile lorsqu'on fut au milieu de la rivière pour être plus tôt au rendez-vous; car le patron qui conduisait l'*aleuge* et qui avait retardé de partir jusqu'à une heure après-midi, appréhendait que la nuit ne le surprît dans le voyage, les jours étant fort courts dans la saison où l'on était. Mais lorsqu'ils eurent fait environ un quart de lieue, le vent se renforça; le patron, qui n'était pas des plus habiles, au lieu d'abaisser les voiles pour n'aller pas si vite, emporté par son opiniâtreté, se moqua de toutes les raisons que chacun lui donnait pour éviter un accident. Cependant, le vent du nord soufflait avec violence et la barque allait avec une vitesse surprenante; le patron obstiné ne s'en émouvait pas d'avantage, de sorte que le vent (malgré les efforts que le patron fit, qui commençait à revenir à lui voyant le danger qu'il courait) jeta l'*aleuge* contre un avancement de terre qui entrait beaucoup avant dans le Rhône. L'*aleuge* étant chargé lourdement par la quantité de pierres et de monde qui était dessus et par le coup violent qu'il donna, se rompit en plusieurs endroits, et alla d'abord à fond à cause du gros fardeau qu'il portait. De ceux qui étaient dans l'*aleuge*, après avoir crié au secours et imploré l'assistance de Dieu, une partie se jeta dans l'eau; les hommes qui n'étaient que sept ou huit se sauvèrent à la nage, excepté un qui ne savait pas nager; mais les femmes, filles et enfants furent tous noyés à la réserve de deux femmes qui vinrent à terre comme par miracle.

Le patron obstiné, qui méritait d'être puni rigoureusement, évita le naufrage en se jetant lui et son garçon dans l'esquif.

Ce qui est de particulier dans ce naufrage, c'est que de tant de gens qu'il se noya dont le nombre allait à trente-six ou trente-sept, on ne pécha que les corps de dix ou douze; encore il y en eut trois ou quatre qui ne sortirent de l'eau que quatre mois après. Tout le reste des corps noyés furent entraînés dans la mer, comme on le conjecture, par les glaces, à cause que l'eau du Rhône se gela quelques jours après.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite).

1230

Podestat : *Guillaume Auger Doza.*

Du 3 des kalendes de janvier 1230, notaire *Raimond Arnaud*, instrument par lequel il appert qu'ayant été pris à des citoyens d'Arles des marchandises sur la rivière de Gênes par ceux de Vintimille, le podestat de cette dernière ville envoya des ambassadeurs à Arles pour offrir de restituer telle somme que la ville d'Arles fixerait. Il fut envoyé 284 liv. 10 sols pour ceux à qui on avait pris leurs marchandises. (Archiv. d'Arles. Vieux invent. tit. de la police f° 258).

1231

Podestat : *Perseval Doria* (Persavallo de Auria).
Consuls : *Bertrand de Montolieu.*
Hugues Matheron.
Raimond d'Uzès.
Pierre de Podio.

L'archevêque d'Arles promet à ***Raimond Béranger***, comte de Provence, d'obliger le comte de Toulouse à se départir de la confédération par lui faite avec les villes de Tarascon et de Marseille contre les intérêts dudit comte. (Du 12 des kal. de mars 1231 —Tit. du trésor, 5e carré, 16e liasse, page 20).

La ville d'Arles cautionne au même ***Raimond Béranger*** mille marcs d'argent pour la délivrance d'***Hugues des Baux***. (du 2 des ides de juillet 1231).

1232

Podestat : *Rubeus de Turca.*
Consuls : *De Miramars.*
Rainaud.
Rispius.
Ricardus.
Gente.

Du huit des kalendes de juin 1232, donation faite par ***Raimond-Béranger***, comte de Provence, au podestat d'Arles, de la franchise de toutes sortes de gabelles, péages, tailles, pâturages, tant par eau que par terre (archiv. d'Arles. Franchises, liv. noir f° 105).

Epitaphe dans l'église St-Trophime, d'*Hugues Béroard*, archevêque d'Arles.

Anno Domini MCCXXXII. XIV Kal. Decembris obiit Dominus Hugo Boardi, bonæ memoriæ Arelatensis ecclesiæ Archiepiscopus. Orate pro eo.

1233

Podestat : *Supramont Loup.*
Consuls : *Bertrand de Montolieu.*
Raimond d'Uzès...

Promesse des seigneurs des Baux, de s'en rapporter à la décision de l'empereur, touchant la guerre que les comtes de Toulouse et de Forcalquier, et les villes de Marseille et de Tarascon, faisaient au comte de Provence et à la ville d'Arles. (Mars 1333. — Archiv. d'Aix ; arm. Q. 4e carré L. S. page 10).

Même promesse de *Guillaume,* comte de Forcalquier.

Même promesse de Raimond, comte de Toulouse.

Ordonnance du Commissaire de l'empereur portant injonction aux habitants de Marseille de comparaître pardevant lui au jour assigné, et de remettre entre ses mains des otages, pour assurer la paix entre eux, les comtes de Toulouse, de Provence et de Forcalquier, les seigneurs des Baux, et les villes d'Arles et de Tarascon. (Du 14 des kal. de juin 1233).

1234

Podestat : *Bernard Roland Ruffi.*

1235

Podestat : *Burgundion*, seigneur de Trets.

En cette année, l'empereur *Frédéric II* cède à *Raimond*, comte de Toulouse, la ville d'Arles et tous les droits qu'il peut y avoir. (Hist. du Languedoc tom. III, preuves fo 107).

— Décision des jurisconsultes d'Avignon sur ceux de la ville d'Arles qu'on doit regarder comme hérétiques pour avoir professé les principes des *Vaudois*. (du 11 des kal. de juillet 1235. Bibl. du Vatican. cod. ottob. 1761. fo 78).

1236

Sentence d'excommunication prononcée par l'archevêque de Vienne, légat du pape, contre *Taurel de Strata*, citoyen de Pavie, et *Barthélemy des Baux,* qui s'étaient emparés *terræ Venaissini*. (du 3 des nones de janvier 1236. — Archiv. secrètes du Vatican.)

— Déclaration faite par les consuls d'Arles d'avoir usurpé les droits de l'archevêque en sa jurisdiction du Bourg, et renonciation de leur part a l'élection du consulat. (du 8 des kalendes d'août 1236.— Archev. d'Arles.)

Ces Consuls étaient :

Monacus Bertrandus Borgondius, *miles* (chevalier).
Guillelmus Bastonus. id.
Guill. de Carono. id.

Laurentius de Toro. *Durantus Saientornus* *Hugo Porrada* *Jacobus de Posteriis.*	probi homines civitatis.
Pons Archimbaudus *Bertrand Rostang*	chevaliers du Bourg.
Bertrandus Johannes *Guillelm. Férigolerius*	probi homines Burgi.

Le même jour, l'archevêque assisté de trois députés de la ville, nomma les mêmes consuls qui lui prêtèrent serment (archev. d'Arles, liv. noir, fo 104).

Bertrand Guillaume, juge du Conseil.
Guillaume de Graveson, notaire public d'Arles.

1237

Podestat : *Guillaume Ebriac le Noir.*
Consuls : *Geoffroi Trabustol.*
Pierre du Thor.
Ermengard Darderi.
Bertrand de Porcelet.

Articles de pacification entre les habitants d'Arles, par lesquels on s'engage envers l'archevêque à conserver la ville sous sa juridiction spirituelle et temporelle. (*Saxy* 266).

Traité de paix entre la République de Gênes et la commune d'Arles, le 3 des ides de mai 1237, étant podestat *Ebriac le Noir*. Rédigé à Gênes par *Raimond Arnaud*, notaire public d'Arles, au requis du podestat de Gênes (1).

1238

Podestat : *Supramont Loup* (Viguier d'Arles au nom de l'Empereur).

(1) Cet article figure, dans les annales de *J.-D. Véran*, sous la date de 1232; l'erreur de l'Annaliste est trop évidente pour ne pas la rectifier. Nous croyons devoir, dans l'intérêt de la vérité historique, restituer le fait à sa véritable place.

Consuls : *Hugues de la Lande.*

Ricaud.
Laget le jeune.
Bertrand Bon.
Isnard Aicard.
Bertrand Sorel.
Raimond Venturon.
Raimond Bompar.
Raimond Flugel.
Rostang de Bions.
Guillaume Arnaud.
Elzéard de Bédejun.
Raimond Rostang.
Guillaume Cordier.
Guillaume Hugues.
Pierre Hugues.
Etienne Roux.

Les habitants d'Arles prêtent serment de fidélité à *Frédéric*, empereur romain, entre les mains de *Bérard*, comte de *Laurette* et vicaire de l'empire. (4 Décembre 1238.— Archev. d'Arles, liv. noir, f° 122.

Barral des Baux fait hommage à l'archevêque du quartier de *Bourgneuf*, alors appelé *Porte Aldose* ou *Andose*. (Archiv. d'Arles, reg. *Trinquetaille*, I. tit. 37.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

JEAN-JOSEPH MAURE.

Le P. *Jean-Joseph Maure*, natif d'Arles, entra dans l'Oratoire à Aix l'an 1680, âgé de 17 ans. Il enseigna les Humanités et la Rhétorique avec distinction. Il prêcha ensuite avec applaudissement à Caen et à Rouen. Appelé à Paris, il fut encore plus goûté pendant sa Dominicale, qu'il ne l'avait été dans la Province. Il se fit une si grande réputation, qu'on désira de l'entendre à la Cour, où il prêcha l'Avent de l'an 1700, avec tant de succès, que *Louis-le-Grand* lui dit le dernier dimanche : « Nous « attendions beaucoup de vous, Monsieur, « mais vous avez été au-dessus de nos es- « pérances ; on ne peut être plus content « que je le suis, et que toute la Cour le « paraît : ce n'est pas peu dire à votre « gloire. »

S. M. lui demanda ensuite quel âge il avait : —« Trente-cinq ans, sire, répondit- « il. — A quoi le roi répliqua : — « Vous avez bien employé votre temps. »

A la délicatesse de ses sermons, il joignait tous les agréments de la déclamation et tous les talents qui font le parfait orateur.

Le compliment qu'il fit au roi le jour de Noël fut estimé un chef-d'œuvre; on le lui demanda avec empressement pour le faire imprimer ; mais il s'obstina à le refuser. Quoique M. le Duc du Maine lui promit de ne le faire voir qu'à Mme la Duchesse Du Maine qui ne l'avait pas entendu, il ne put se résoudre à le lui donner par écrit ; mais il alla le réciter à cette princesse.

Le P. Massillon, à présent évêque de Clermont, prêcha dans ce temps-là son premier carême à la Cour avec un égal succès. Comme ces deux grands orateurs étaient de la même province, de la même congrégation, qu'ils avaient le même âge, et qu'ils commençaient à se faire connaître à la Cour, on fit imprimer un parallèle en leur honneur, dans lequel on peut voir en quoi ils excellaient particulièrement. Quelques grandes que soient les louanges qu'on leur donne, le public est convenu qu'ils les méritaient.

Le P. *Maure* prêcha encore devant le roi l'*Avent* de 1704. Il fut écouté avec autant de plaisir que la première fois. Il a prêché aussi le Carême à N.-D., et dans les principales églises de Paris, avec un concours extraordinaire, jusqu'à ce que la faiblesse de sa poitrine et ses infirmités continuelles l'aient mis hors d'état de monter en chaire (1).

Dans cette triste situation, qui a duré presque les quinze dernières années de sa vie, il a fait un sacrifice au Seigneur de tous ses talents avec une parfaite résignation. Il est mort à Paris, dans la maison de Saint-Honoré, le 27 de janvier 1728, âgé de 64 ans.

(*Mercure de France.* Mars 1728, page 552 et suiv.)

Jean-Joseph Maure, fils de *Jean*, bourgeois de la ville d'Arles (2), et de *Lucrèce Arnaud*, a été reçu à l'Institution, âgé de 17 ans, le 28 septembre 1680. — (*Livre des réceptions des confrères à l'Institution d'Aix*, auxd. an et jour). — Par le même régistre, il conste que *Jean*-Bap-

(1) Il existe une édition des sermons du *P. Maure* imprimés à Avignon.

(2) Consul d'Arles en l'année de l'érection de l'obélisque (1676).

tiste Massillon, de la ville d'*Hyères*, fils de *François Massillon*, notaire, et de *Anne Brune*, fut aussi reçu à l'Institution, âgé de 18 ans, le 10 octobre 1681. Il est mort évêque de Clermont.

Massillon, devenu évêque de Clermont, écrivait très-souvent des lettres amicales au P. *Maure*. Dans une qu'il lui écrivit en 1727, il lui disait : « Nous nous avançons tout deux vers l'éternité ; mais votre sort est infiniment préférable au mien : Vous paraîtrez devant Dieu avec une sainte confiance ; vous lui présenterez des croix, des afflictions, des maladies ; pour moi, je ne pourrai lui offrir que de vains titres, que des dignités... etc...

(*L. Bonnemant* — mss. à la Bibl. Comm.)

Caractères des RR. PP. Maure et Massillon, prêtres de l'Oratoire.

A Liège, 1704.

Deux nouveaux orateurs, sortis d'une même province, élevés dans une même congrégation, illustres par des talents différents, s'emparent des suffrages qui semblent n'être dûs qu'à Bourdaloue. Ils entrent en vogue le premier jour qu'ils montent en chaire ; un *Avent* fait la réputation de l'un, un *Carême* place l'autre au-dessus de tous les hommes éloquents.

Le P. Maure. — Celui-là possède tous les avantages du dehors : sa physionomie est agréable, sa voix nette, et son action très-formée. Il prononce aussi bien qu'il écrit ; sa composition est délicate, et sa manière de débiter très-prévenante.

Il traite bien les mystères, il brille dans les panégyriques, et surtout il excelle dans la morale. Ses discours ne sont guère moins solides que fleuris, ni ses descriptions moins vives que régulières ; son feu diminue rarement, sa justesse n'altère jamais la vivacité de son style. Il connaît parfaitement le cœur de l'homme : on se découvre devant les portraits qu'il ébauche, rien ne manque à ceux qu'il achève. Au reste, ce ne sont point de ces peintures vagues, la ressemblance y est entière ; ce ne sont point aussi des images profanes plus propres pour faire aimer le vice agréablement représenté, qu'à en inspirer de l'horreur. Il peint en orateur chrétien ; il n'imite pas ces hommes qui, par un faux zèle, subtilisent les traits d'une sainteté mondaine avec les douces corrections de l'évangile. Trop jeune pour être consommé, mais doué d'un beau génie qu'il sait devoir à lui-même, il possède ce que les autres ne peuvent obtenir que des années et d'un long travail.

Une heureuse invention lui tient lieu d'expérience ; il remplit avec adresse ses sentiments par de riches expressions, ses raisons par des traits éblouissants, et ses dernières preuves par de nombreux détails. Sa véhémence supplée à ce qui lui en est échappé, et la subtilité de son imagination oblige les auditeurs à le tenir quitte d'une érudition plus profonde. Il n'a pas l'injuste vanité de se faire honneur des pensées qu'il doit aux Pères de l'Eglise. Il ne les nomme pourtant pas toujours, content de les citer, lorsque leur autorité est nécessaire.

L'art n'est pas toujours également déguisé dans toutes ses pièces ; elles font admirer son esprit, et, si je l'ose dire, elles le découvrent quelquefois un peu trop ; non pas que l'orateur affecte de le produire, il lui serait difficile de le cacher ; on en découvre même beaucoup plus dans les occasions où il semble avoir voulu être simple et naturel. D'aussi belles dispositions nous donnent de grandes espérances : il aura peu d'égaux, quand il les aura remplies ; il pourra même les surpasser ; et la cour, où il a paru n'a pas été l'écueil de sa réputation.

Le P. Massillon. — Celui-ci a l'extérieur composé, son air est grave, sa voix touchante, son geste insinuant. Il n'a pas les grands mouvements des déclamateurs impétueux, ni les manières basses et rampantes des froids orateurs. Plus on l'écoute, plus on se fait à son action : elle est singulière et il s'entend bien à la ménager. Sa présence persuade ce qu'il va dire ; et ce qu'il dit achève de convaincre. Son style nourri des Saintes Écritures est tel que les habiles y trouvent de la profondeur, sans que les autres le trouvent obscur ni trop élevé ; fécond en belles applications, original dans ses portraits, concis dans ses narrations ; les lieux communs ne le sont pas entre ses mains ; il dit des choses que les autres n'ont jamais dites : il paraît même l'inventeur de celles qu'il tient des Pères ; aussi modéré que juste dans ses ouvrages ; délicat et non recherché dans le choix des termes, il néglige les ornements qu'il ne croit pas devoir servir à la dignité de l'évangile. Ses dis-

cours sont simples en apparence. Quelle onction surtout dans sa manière de parler, qui ravit les auditeurs, et les laisse dans l'incertitude de savoir ce qu'ils admirent davantage, ou le zèle de l'apôtre, ou la finesse de l'orateur ! On dirait que l'éloquence a des règles particulières pour lui et des secrets réservés à son esprit. Tout devient éloquent dans sa bouche, et sa bouche ne prononce que des oracles. Par un mot il explique un sentiment et par quelques sentiments il épuise un sujet. Soit qu'il cite, ou qu'il invente, soit qu'il se jette dans la morale, ou qu'il revienne aux points de doctrine, on trouve ses réflexions solides, ses raisonnements finis et ses preuves complètes. Tout chez lui coule de source ; il n'a rien avancé d'inutile ; il n'a rien omis qui fût nécessaire. Habile théologien, il semble que les mystères de la religion cessent de l'être quand il les développe. Bien loin de proposer à notre foi des choses obscures, il les rend si intelligibles que l'on n'a presque plus besoin de foi pour les croire. Ce sont des vérités qu'il dénoue. Autant capable de publier le mérite des saints que de toucher les pécheurs efficacement, ses panégyriques égalent ses discours moraux ; et tous ont un si grand prix que pour trop valoir, ils nous ôtent la liberté de savoir en quoi il excelle. La dernière fois qu'on l'entend est celle qu'on tâche de ne l'avoir pas entendu. On trouve qu'il s'y est surpassé, et qu'il se surpasse tous les jours, incapable d'être surpassé par d'autres. Sa réputation l'a bientôt porté à la Cour. Il y a annoncé avec éloge les vérités de la religion en présence du Roi qui les craint. Il a commencé aussi glorieusement que les autres voudraient finir.

Nous avons en la personne de ces orateurs de quoi nous consoler de ceux que la politique et l'autorité nous ont enlevés. Leur destin sera différent : Le premier a la vogue parmi les dames, et le second est du goût de tout le monde. Celui-là sert de modèle à ceux qui aspirent à la chaire : celui-ci est le modèle de ceux qui y excellent déjà. En un mot, l'un a peu d'égaux, et l'autre est inimitable.

[Copié sur l'imprimé. Cette brochure parut en 1704, et fut imprimée à Paris, quoiqu'on lise au frontispice Liège. L'exemplaire sur lequel a été faite cette copie, est dans la bibliothèque des PP. de l'Oratoire de la ville d'Arles. — L. Bonnemant.]

TABLETTES D'UN CURIEUX.

—

LA MAISON CONSULAIRE DES MARCHANDS.

Au mois de mars 1710 fut établie à Arles une juridiction consulaire, composée de 5 membres choisis parmi les principaux commerçants de la ville. Le président portait le titre de *premier juge des marchands*, et les quatre assesseurs ou conseillers avaient celui de *consuls des marchands*. Ils étaient nommés chaque année, par voie d'élection. Leur compétence s'étendait sur toutes les affaires de commerce, et leurs sentences étaient exécutoires nonobstant appel jusqu'à la somme de 500 livres.

C'est la forme primitive de nos tribunaux de commerce, qui n'ont subi d'ailleurs depuis cette époque, que de faibles modifications. Le décret du 11 décembre 1790, en établissant le tribunal actuel, apporta en effet peu de changements à l'institution primitive.

Nous possédons encore les registres où étaient couchées les sentences des juges consulaires. L'honorable greffier du tribunal de commerce les conserve dans ses archives avec ce soin intelligent et minutieux qu'il apporte en toutes choses. Le registre le plus ancien est un volume de forme oblongue, revêtu de parchemin ; il ne contient qu'un résumé de l'affaire, ou, pour mieux dire, le dispositif du jugement. Il ne remonte pas au-delà de l'année 1722 ; les registres antérieurs sont probablement adirés depuis longtemps.

J'ai entendu, à ce sujet, émettre l'opinion que, dans les premières années, les sentences n'étaient peut-être dressées qu'en brevet et remises aux parties sous cette forme ; plus tard, en 1722 seulement, on aurait reconnu la nécessité d'en prendre une simple note. Cette opinion a peut-être ses raisons ; mais le mode de procéder qu'elle indique offre au premier abord tant d'inconvénients, que je ne puis en admettre l'hypothèse. Il suffit, ce me semble, d'être un peu familiarisé avec les anciennes pratiques du notariat, les *étendus* et les *protocoles*, pour s'expliquer facilement le contexte du registre de 1722 et l'existence plus que probable d'écritures antérieures. Au fond, la perte de ces écritures est de celles dont on se console ; elles ne nous apprendraient que fort peu de choses, s'il nous est permis d'en juger par ce qu'il en reste.

Il est à remarquer que ce ne fut qu'au

mois de mars 1717, c'est-à dire sept ans plus tard, que la ville de Marseille fut pourvue d'une institution analogue.

L'importance de la nouvelle juridiction fit naître la nécessité de lui consacrer un local distinct de la Sénéchaussée, et, en 1731, la Communauté fit construire, sur une plateforme joignant la place du Septier, la *maison consulaire des marchands.*

La place du *Septier*, qu'on appelait aussi place Saint-Lucien, est la même qui porte aujourd'hui le nom de *place des Hommes*, et l'emplacement choisi par la Communauté est celui qu'occupe la maison *Faure*, libraire, à l'angle de l'île 4 et de la rue du Forum.

On assure qu'en pratiquant une tranchée pour asseoir les fondations, on découvrit, profondément enfouies, 16 colonnes de marbre qu'il fut impossible de retirer. On dut se résigner à les noyer dans la maçonnerie.

Les travaux de construction coûtèrent 3,413 livres 3 sols.

Le corps des marchands prit possession du nouvel édifice, qui devint le lieu de ses réunions, le siége de son tribunal, et en même temps une sorte de rendez-vous où se traitaient les affaires et se négociaient les billets.

Ces *maisons consulaires* existaient déjà dans la plupart des grandes villes. En certains endroits, notamment à Paris et à Lyon, on les appelait le *Change*. A Toulouse, à Nantes, à Rouen, elles portaient le nom de *Bourses*, et c'est de ce nom qu'on appela celle d'Arles.

On ne sait pas exactement l'origine de ce titre. *Catel* prétend, dans son histoire du Languedoc, que les marchands d'Anvers se réunissaient en un logis où pendait l'enseigne de la *Bourse*, et qu'on leur avait emprunté la chose et le nom.

EMILE FASSIN.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES.

Le Mas des Crottes.

L'île de la Camargue est encore peuplée de légendes et de traditions. Je me suis laissé raconter que le *mas des Crottes* avait un passé légendaire et que son histoire à peu près oubliée, si elle pouvait être remise au jour, produirait des révélations d'un intérêt saisissant et dramatique.

Que fallait-il de plus pour exciter ma curiosité ?

Ajoutons que ce nom même de *mas des Crottes* (qui peut signifier, dans la langue du pays, *mas des Caveaux*), prête déjà merveilleusement à la légende, et que l'aspect un peu sauvage et désert des lieux où ce domaine est situé s'harmonise parfaitement avec les couleurs sombres du drame.

Eh bien ! je le regrette profondément pour moi d'abord, qui y perds un sujet attrayant, et ensuite pour mes lecteurs, qui vont y laisser une séduisante illusion, — le *mas des Crottes* n'a pas de légende ni de caveaux. Son nom.... est celui de ses anciens propriétaires -- et voici son histoire très-véridique et très-peu merveilleuse.

Le 14 juin 1608 (1) la Communauté d'Arles vendit à *Barthélémy Crotte*, marchand, un terrain communal ou *pâti* appelé le *Porcellon*. La famille *Crotte* a possédé longtemps cette propriété, et lui a donné son nom.

En 1642, la *tour du Balouard*, peu éloignée de ce domaine, fut démolie ; ses matériaux furent vendus à des propriétaires voisins, et une partie employée à construire le *mas des Crottes*.

Au surplus, je ne trouve aucun fait saillant qui mérite d'être signalé ; la liste des transmissions de ce domaine serait sans intérêt pour nous.

Le mas des *Crottes* est situé dans la basse Camargue, entre le Rhône et l'établissement industriel de Giraud ; il est voisin de l'Ecu de Barcarin et de la nouvelle église champêtre de Saint-Trophime. C'est un pays triste et désert, mais favorable aux troupeaux et très-giboyeux — ce qui vaut mieux pour lui qu'une légende.

EMILE FASSIN.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain n° une intéressante communication de M. l'abbé J.-M. TRICHAUD.

---

(1) Notaire *Daugières*, t. II des *Pâtis*, f° 408.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.



1873 N° 10.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

La Tour du Lion.

—

On voit encore au terroir de l'Eisselle, dans le Plan-du-Bourg, quelques pans de murs presque enfouis sous les alluvions du Rhône, et dont l'âge, comme la destination, sont oubliés depuis longtemps des habitants de ce quartier. Ces ruines n'ont plus d'attrait pour le touriste, et je ne conseillerais à personne de braver, pour les aller voir, les six lieues de mauvais chemin qui les séparent de la ville, dût-on trouver dans le voisinage cette obligeante et plantureuse hospitalité qu'il me souvient d'avoir reçue à la ferme du *Grand Peloux*.

Mais ceux qui, ainsi que moi, mettent quelque intérêt à interroger les vieilles pierres et à suivre au milieu des ruines les traditions de notre histoire locale, attachent moins de valeur aux beautés pittoresques des sites et des monuments, qu'aux souvenirs qu'ils éveillent. Et voilà pourquoi je viens en parler, pensant que ces ruines méritent encore quelque attention et non point l'oubli profond sous lequel elles succombent.

Ces restes de maçonnerie furent autrefois une Tour, élevée pour la défense de la rive gauche du Rhône. Par lettres patentes du 16 juin 1470, le roi Réné en permit la construction sur la principale branche du Rhône, dite *Branche de Passon*, pour protéger le territoire contre les incursions fréquentes des pirates du royaume d'Aragon. Le Conseil de la Communauté, assemblé le 25 du même mois, vota les fonds nécessaires pour ce travail et l'établissement d'une garnison de 30 hommes.

Ce petit fort allait remplacer le *boulevard* ou *terre-plein* établi dans le même but sur le terroir du *Malusclat*, que la ville avait fait démolir l'année précédente, parce qu'un changement survenu dans le lit du fleuve l'avait rendu sans utilité. La nouvelle tour dut son nom à cette circonstance, et fut appelée *Tour du Balouard* (boulevard). Mais on l'appelait aussi *Tour del Gras*, à cause de sa proximité du *gras* du Rhône, ou encore *Tour du Lion*, parce que le lion d'Arles était sculpté sur le portail. Ce dernier nom fut bientôt le seul officiellement adopté, pour éviter toute méprise, les deux autres servant aussi, vulgairement, à désigner deux autres ouvrages de défense.

Le plan de l'édifice ayant reçu l'approbation du roi Réné, les travaux furent commencés en 1472, et terminés quatre ans après. Cependant nous lisons dans Lalauzière que l'achèvement de cette construction n'eut lieu qu'en l'année 1545 : c'est évidemment une erreur de ce chronologiste, comme il ressortira clairement de la suite de ce récit, puisé dans des actes officiels.

De tout temps, la ville d'Arles se montra jalouse de ses privilèges ; elle s'empressa de prendre acte, ou pour mieux dire, possession de celui que lui conféraient les *Lettres-royaux*, pour le commandement de la *Tour du Lion*. Elle mettait à peine la main à l'œuvre qu'elle désignait déjà le capitaine qui serait pourvu du commandement. Le

choix du Conseil se porta sur *Pierre de Ponte* (Pierre Dupont), bourgeois, sorte d'entrepreneur qui reçut à forfait la double attribution de chef de chantier et de commandant de place.

Mais il paraît que ce capitaine fit sentir un peu trop son autorité et point assez les capacités spéciales qu'on attendait de lui. Sa conduite donna lieu à des mécontentements qui s'exhalèrent au sein du Conseil. On le remplaça par *Honorat Olivier*, qui dirigea l'achèvement de la Tour et la commanda comme capitaine jusqu'en 1477.

Le commandement de la *Tour du Lion* devint immédiatement l'objet de compétitions nombreuses. La beauté de sa position, le profit qu'on pouvait espérer du passage des bâtiments de mer, la considération et l'autorité qui allaient s'attacher à cet emploi, le recommandaient à l'ambition de cette noblesse belliqueuse et désœuvrée qui fourmillait en Provence. Un gentilhomme du nom de *Bertrand de Prat* sut intriguer auprès du roi et en obtenir le commandement; mais il ne put se faire agréer en sa qualité par la ville d'Arles. Le Conseil députa auprès du roi *messires Jean de Bastonis* et *Simon de Grille* pour faire réformer cette nomination, en invoquant les termes formels des letttres-patentes du 16 juin 1470. L'autorité royale, si faible et si débonnaire sous le roi Réné, sut reconnaître son erreur et condescendit aux légitimes remontrances de ses *amés et féaux serviteurs,* les *Consuls Gouverneurs de la ville d'Arles*. On préférait, à cette époque, sacrifier un ambitieux au respect de la légalité, plutôt que de s'aliéner une fraction quelconque du royaume.

Le 29 septembre 1477, le Conseil réglementa la charge de capitaine de la Tour du Lion. Il la mit au premier rang des charges municipales, et décida qu'elle serait la première donnée à l'élection, chaque année, après le serment des Consuls. Il fut aussi établi qu'on élirait alternativement un noble ou un bourgeois, pris parmi les consuls sortant de charge, pour les indemniser, au moyen de ces fonctions lucratives, des dépenses « tant en habits, nourriture de valet de ville que aultres » nécessitées par les honneurs du Consulat. Qui aurait exercé ce commandement une fois ne pourrait plus y revenir ; et de plus, le capitaine serait tenu, préalablement à son entrée en fonctions qui aurait lieu le 29 septembre, de fournir bonne caution pour 4,000 florins.

On peut juger par là de l'importance de ce commandement, qui donnait le droit « de faire arraisonner tous les bateliers et « autres navigateurs qui descendaient ou « montaient le fleuve, et, en cas de refus, « de leur tirer dessus, arrêter les bâti- « ments et marchandises, garder l'équi- « page prisonnier pendant 24 heures, en- « suite le livrer à la justice du lieutenant « de port... » etc... Ces pouvoirs furent confirmés par Henri II, roi de France, en 1550, et l'année suivante (1551) on y ajouta l'honorable prérogative de porter un bâton du dais à la procession de la Fête-Dieu, à laquelle les consuls assistaient en grande pompe.

Tous ces avantages nous expliquent les ardentes compétitions qui se produisirent autour de cet emploi.

Le duc de Calabre, qui vint à Arles le 15 juin 1477, ne voulut pas quitter le pays sans avoir visité la Tour du Lion, qu'on achevait à peine de construire (1); il félicita les consuls de la beauté de ce travail ainsi que de l'heureuse entente de la science militaire qui avait présidé au choix de son emplacement et à sa construction.

Parmi les capitaines en charge à diverses époques, nous trouvons les noms suivants :

Jean de St-Martin, élu le 8 septembre 1478.

Louis Meyran, bourgeois, nommé en son remplacement l'année suivante.

Puis, en 1486, *messier Loys Huane,* dit *Guigonet*, dont nous avons déjà raconté la piteuse aventure et l'exemplaire châtiment (2).

Ce rapace personnage, trop empressé de réparer les torts que les honneurs coûteux du consulat pouvaient avoir faits à sa bourse, mit à *s'indemniser* un tel zèle, que la Communauté s'en émut. La voix publique l'accusait de détrousser les marchands, de piller les navires, d'opérer des prélèvements clandestins sur les ballots de marchandises soumis à sa vérification. On disait aussi qu'à peine entré en fonctions, il

(1) Archives d'Arles. Conseils, 15 juin-27 juillet 1477, folios 164 et 165.

(2) Voir le numéro 5 de cette publication.

avait tenté de corrompre le notaire *Jean Rohard*, chargé d'inventorier le matériel contenu dans la Tour, et que, ne pouvant l'entraîner à falsifier l'inventaire, il le lui avait arraché des mains et déchiré violemment.

Des commissaires furent nommés pour examiner sa conduite ; *Loys Huane* leur refusa l'entrée de la Tour.

Le conseil, indigné, se réunit le 13 février 1487, et fulmina contre l'officier prévaricateur une condamnation peut-être sans précédents dans l'histoire. Non-seulement il le fit jeter en prison, le destitua de sa charge, et décida qu'a l'avenir il ne pourrait plus occuper ni place au Conseil ni fonctions municipales ; mais de plus, « pour transmettre en perpétuel exemple et perpétuelle mémoire » le souvenir de tels forfaits, le Conseil décida que *la figure du coupable serait peinte sur la cheminée de la salle des Conseils et aussi dans la Tour del Gras* avec l'inscription suivante :

Aysso es la figure de Messier Loys Guigonet, loqual, per sos desmérites, es estat privat de la capitanarie de la Torre del Gras et de touts autres offices pertinens à donar al Conselh d'Arles, et deldich Conselh.

La sentence fut exécutée, et le portrait du prévaricateur, bizarrement peinturluré et encadré dans son inscription, fournit une décoration grotesque à la Tour du Lion ainsi qu'à la cheminée de l'hôtel-de-ville.

Ce fut à l'occasion de cette destitution que l'élection au commandement de la Tour, qui se faisait d'ordinaire le 8 septembre, fut avancée pour l'avenir au 1er mai.

Poste d'observation plutôt encore que de défense, la *Tour du Lion* n'a joué qu'un rôle effacé dans les diverses guerres qui ensanglantèrent de son temps notre territoire. Quelques coups de canon, échangés de temps en temps avec les pirates barbaresques, constituent peut-être les seuls faits de guerre auxquels elle ait participé. Cependant *César de Nostradamus*, et après lui *Honoré Bouche*, lui rapportent l'honneur d'une belle défense, durant les guerres de François Ier contre Charles-Quint. Bouche (Hist. de Prov. II. 581), nous la raconte en ces termes :

« L'armée navale (de l'empereur) allant » en Espagne et passant devant l'embou» chure du Rhône, se prit à canonner fu» rieusement une forteresse qu'il y a, que, » depuis quelques années, ce fleuve chan» geant de lit, a fait éloigner de son rivage; » mais ceux qui étaient dedans, comman» dés par un nommé le *Vicomte*, se dé» fendirent si bien que tous les efforts de » cette armée furent en vain, et les galères » furent contraintes de continuer leur rou» te vers l'Espagne. L'on dit que l'Empe» reur avait intention de faire un pont de » bateaux pour passer le Rhône, depuis » le pied de cette tour jusques au bord de » cette rivière, pour se frayer un chemin » assuré de Provence au Languedoc, et de » celui-ci en Espagne. Mais la résistance » de cette tour et les gens de guerre que le » roi avait mis à Nîmes et à Béziers pour » s'opposer à ce dessein, rendirent illusoi» res toutes ces vaines prétentions ».

César de Nostradamus raconte exactement les mêmes faits et n'y ajoute que ce détail : « Et se contenta tellement le roy » (François Ier) du capitaine *Vicomte* (c'é» tait celui qui défendait la tour pour ré» parer quelque crime dont il estait con» vaincu) qu'outre la grâce qu'il lui en fit » dépêcher très ample et fort honorable, » il lui donna d'abondant en récom» pense de sa valeur la charge de 500 » hommes de pied, pour le servir en cette » guerre ». (*Nostradamus*. Hist. de Prov. p. 761.

Pour si honorable que soit ce fait pour nos armes, il nous est difficile d'en accepter l'authenticité. En effet, de tous nos annalistes, *Pierre Véran* est le seul qui en parle, sur la foi de Bouche et de Nostradamus; encore le place-t-il à l'année 1536, tandis que les deux historiens qu'il copie lui assignent pour date le mois d'août ou de septembre 1537. Les *Annales* de Bonnemant, qui ne sont qu'une intelligente et minutieuse compilation de nos archives communales, sont muettes sur ce fait ; *J. Didier Veran*, *Lalauzière*, *Anibert*, etc., semblent également l'ignorer ; comment supposer qu'un si beau succès ait laissé si peu de souvenirs et si peu de traces? D'ailleurs, nous possédons la liste chronologique des capitaines de la Tour du Gras : en 1536, le commandant s'appelait *Gaucher Mathieu;* en 1537, c'était *Louis de Cays*, nommé le 1er mai par voie d'élection ; le premier était bourgeois, le second gentilhomme, mais rien n'indique que l'un des deux fût surnommé le *Vicomte*, encore

moins qu'il eût à « réparer quelque crîme dont il estait convaincu ». J'aime à penser, pour l'honneur de notre ville, que le châtiment de *Guigonet* n'était pas tombé dans l'oubli. Ne serait-ce point une tradition de ce singulier personnage, affaiblie et arrangée dans une légende, qui serait venue revivre dans les récits du trop crédule *Nostradamus*, copié par *Bouche ?*

Je laisse à de plus compétents le soin d'examiner si la prise du *Balouard* ouvrait aux troupes Impériales le chemin du Languedoc, et par là de l'Espagne, et si le plan indiqué par Bouche et Nostradamus était conforme aux règles stratégiques et digne de la réputation des généraux de Charles Quint. Il me semble cependant que cette éventualité aurait été prévue ; comment expliquer dès-lors l'insouciance des Arlésiens qui, en 1527, année de guerre entre la France et Charles Quint, ne songent à envoyer quelques canons à la *Tour du Balouard* que « parce qu'on a vu s'approcher du *gras* des bâtiments Turcs ? (1) »

Il m'en coûte de dépouiller mon pays de l'honneur de ce beau fait d'armes attesté par *Bouche* et *Nostradamus* ; mais le respect de la vérité sera toujours, dans ces recherches, ma principale préoccupation.

La *Tour du Gras* rendait à la ville d'Arles des services très-appréciés, si l'on en juge par le soin constant de la Communauté d'y entretenir en tous temps une garnison chèrement payée ; elle surveillait le rivage, protégeait les métairies environnantes, et servait de refuge à la population agricole des alentours, en cas de débarquement ou d'incursion des ennemis ou des pirates sur les côtes. Constamment des soldats de cette petite garnison, montés sur de rapides camargues, exploraient les bords de la mer et les rives du Rhône, s'y établissaient en vedettes, et au moindre signal de danger, se repliaient à toute bride vers le fort. Si le péril était grave, des estafettes étaient expédiées jusqu'à la ville pour en donner avis et chercher des secours.

En temps de paix, cette surveillance existait toujours, mais occupait un personnel beaucoup moindre : il ne restait à la Tour que trois ou quatre hommes, avec le capitaine, qui touchait pour lui et sa troupe un salaire annuel de 900 livres.

En 1587, une grande inondation vint bouleverser le lit du Rhône ; le fleuve changea son cours et s'ouvrit au couchant une nouvelle voie qui reçut le nom de *Bras de fer* (1).

La Tour du Lion se vit donc isolée au milieu des atterrissements du Rhône ; ne commandant plus son cours, elle devînt sans utilité. On s'efforça vainement, l'année suivante, de divertir le cours du fleuve et de le ramener dans l'ancien lit. Le 18 août 1588, la ville donnait à *prix fait* le creusement d'un canal dans le bois de la Tour du Balouard pour détourner les eaux passant par le trou de *Fumemorte* et les faire passer dans l'ancien canal, « à ce que la « dite Tour ne demeure inutile et que les « bateaux puissent passer au devant « d'icelle » (2).

Mais ce projet, dont les grosses eaux contrarièrent longtemps l'exécution, fut indéfiniment ajourné. On le vit trop onéreux, sinon impraticable. La Communauté dut se résigner à abandonner la Tour du Lion, et fit construire plus tard, en son remplacement, la *Tour du Tampan*.

Depuis lors, privée d'entretien et d'habitants, la Tour tomba peu à peu dans un délabrement complet. En 1631, il est dit dans un Conseil que « l'habitation de la « Tour du Balouard s'en va entièrement « ruinée, à faute de la réparer, et ladite « ruine serait jà arrivée, sans le peu de « réparations que les sieurs Castillon y « firent faire, pour s'y réfugier durant la « peste, avec l'autorisation de MM. les « Consuls.— Et d'autant qu'il n'y a aucun « voisin de la tour qui puisse plus juridi- « quement la posséder que lesdits sieurs « de Castillon, ni l'entretenir en meilleur « état qu'ils faisaient », le Conseil leur donne l'habitation de la Tour, « sous l'o- « bligation de la remettre et désemparer « au pouvoir de la ville, aussitôt qu'ils en « seront requis, et, lorsqu'il y aura un « prêtre pour célébrer la sainte-messe, « l'entrée sera permise au public, sauf en « temps de peste..... »

Puis, le 24 août 1642, à la suite de ré-

(1) Voir *Annales J. D -Véran*. -- Le 28 décembre 1510, le conseil avait déjà décidé de commander deux pièces d'artillerie pour la *Tour du Lion*.

(1) Le lit abandonné fut appelé l'*Escale du Labé*.

(2) Notaire *Daugières*, f° 289. — Annales J.-D. Véran.

clamations diverses, nouvelle délibération du Conseil :

» Les Consuls et le Conseil.... pour ne » pas laisser entièrement dépérir la dite » tour, et moyenner dans l'état présent d'en » profiter quelque chose à l'avantage de la » Communauté.... vu d'ailleurs que plu- » sieurs personnes, comme elle n'était ha- » bitée d'aucun, la voyant ainsi abandonnée, » en avaient déjà enlevé furtivement et pris » tous les barreaux et treillis de fer qui » étaient aux fenêtres et quantité de pierres » du bâtiment, faisant en outre considé- » ration qu'arrivant quelque temps de trou- » ble et de division publique dans la pro- » vince, quelque ambitieux ne s'en vint » saisir (1) et donnât de grands dommages » tant à la Communauté qu'aux particuliers » ... prirent résolution d'en faire la déli- » vrance à l'enchère....

» Elle fut donc exposée aux enchères et » délivrée au sieur Guillaume d'Antonelle, » écuyer, fils de feu Louis, pour le prix seu- » lement de mille livres, aucun autre n'y » ayant enchéri, quoiqu'à vrai dire on n'en » eût bien fait construire une semblable » pour cinquante mille livres. Ainsi elle » fut démolie (2) et les matériaux partagés » sur les lieux entre *Honoré Perrin*, bour- » geois, beau-père du sieur d'Antonelle, » la portion duquel fut par lui portée sur » l'ilon du Veau, par iceluy peu auparavant » acquis de la Communauté, *Pierre de Cas- » tillon*, seigneur de Beyne, de la portion » duquel fut de même construit sur ses her- » bages une honnête maison basse pour le » rentier, et *Jehan Chaze*, qui de même fit » porter sa portion sur une sienne terre, » (3) et en fit, de même que les autres, » construire une autre maison pour lui : » Ainsi, d'une seule maison de guerre, il » en fut fait trois de paix, au regret de plu- » sieurs personnes de la ville, curieuses des » choses belles et antiques. (*Bonnemant*, annales de 1600 à 1644, page 129.)

Il ne reste plus rien de la *Tour du Lion* sauf quelques débris presque enfouis sous les sables. Mais nous savons qu'elle était construite de belles et fortes pierres de taille, qu'elle contenait un corps de logis des plus agréables, ceint de murailles formant triangle, flanquées à chacun des angles d'une petite tour habitable et entourées d'un grand fossé à fond de cuve, avec contrescarpe et pont-levis.

On doit se sentir à l'aise en pensant combien sont éloignés de nous ces tristes temps où notre ville ne jouissait d'un peu de sécurité relative, qu'en s'entourant de pareils travaux.

EMILE FASSIN.

(1) En 1593, le capitaine *Antoine Icard*, qui avait été banni depuis 1576, pour soupçon de trahison contre la ville, alla s'emparer de la *Tour de Parade*, au Plan-du Bourg, avec six maîtres de la compagnie de M. de Calvisson, dans le dessein de faire quelque butin. Les capitaines des frégates aux ordres des Ligueurs en étant avertis furent les attaquer; ils les tuèrent, prirent les armes et les chevaux; la tête du capitaine *Icard* fut exposée au palais.

(*Lalauzière*, page 410.)

(2) Estrangin se trompe donc dans sa *Description de la ville d'Arles*, page XXVIII, quand il dit que « cette Tour a subsisté jusqu'en 1734, époque où elle tomba de vétusté. »

(3) Voir ma notice sur le *mas des Crottes* (*E. F*)

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712

par

LOUIS PIC

(Suite)

1700. — Arrivée dans Arles des captifs rachetés en Barbarie.

Les esclaves rachetés des mains des infidèles de Barbarie par les religieux de l'ordre de la Très-Sainte Trinité de la Rédemption des Captifs vulgairement appelés *Mathurins*, et qu'on attendait depuis quinze jours, arrivèrent dans Arles le dimanche 29 août 1700, sur l'heure de midi.

Ces esclaves, qui étaient au nombre de soixante-trois, avaient été rachetés à Tunis et à Tripoli ; ils étaient la plus grande partie Français ; il y avait parmi eux quelques Flamands avec une femme de la même nation. Ils allèrent tous loger au couvent que les RR. PP. Mathurin ont dans la ville, où tout était préparé pour les recevoir, et reposèrent le reste du jour de leur arrivée. Le lendemain, 30e du même mois, jour destiné pour faire la procession des esclaves, on convint de la faire sur les deux heures après-midi pour donner le temps nécessaire afin de préparer les choses qui étaient de besoin pour cette cérémonie. On commença de faire marcher cette dévote procession avec un bel ordre et une conduite pieuse et chrétienne. Les guidons et bannières où étaient peintes, dessus quelques-unes, les armes de l'Ordre, et à d'autres on voyait

des anges qui tenaient des captifs enchaînés pour marquer la céleste origine de cet ordre illustre ; ensuite marchaient les religieux de l'Ordre chantant les louanges de Dieu, de même que les Pénitents-Noirs qui les précédaient portant leurs plus riches et leurs plus beaux ornements d'argent qu'ils conservent dans leur chapelle. Après venaient les esclaves rachetés accompagnés d'enfants habillés en anges, qui les tenaient enchaînés par les bras avec des chaînes d'or et d'argent. Puis on voyait à la queue quatre Pères Rédempteurs qui avaient chacun une palme à la main, et terminaient cette pieuse cérémonie qui était suivie d'une prodigieuse quantité de peuple de tout âge et de tout sexe, qui faisait retentir l'air de mille cris d'allégresse. Ce bruit, mêlé avec le son et les fanfares des trompettes qui étaient à la tête de la procession, inspirait dans le cœur de tous les assistants une joie excessive.

La châsse d'argent de N.-D.-du-Remède qui était sous un dais et portée par quatre filles habillées de blanc, était un des plus beaux sujets de la fête. Devant et après étaient les prieurs de la confrérie, avec de gros flambeaux à la main, et aux côtés, les deux filles prieuresses, portant chacune un cierge de cire blanche, se faisaient remarquer par la propreté de leurs habillements.

Cette procession ainsi disposée fut à Saint-Trophime, qui est l'église Métropole, pour rendre grâce à Dieu de cette heureuse Rédemption. Puis les religieux Mathurins ayant fait la prière et action de grâces, la procession continua de marcher par la ville avec une grande affluence de peuple, où étaient joints beaucoup d'étrangers venus des lieux circonvoisins.

Enfin, après deux heures de marche, on vint se rendre à l'église des Mathurins, où après que les religieux de cet ordre eurent dit les prières accoutumées, on donna la bénédiction du Saint-Sacrement, et par cette dernière action la fête fut terminée.

Le lendemain, dernier août, environ les huit à neuf heures du matin, ces esclaves et leurs conducteurs partirent pour Tarascon.

Au reste, les Pénitents-Noirs établis dans Arles sont comme affiliés à l'ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs et ont droit d'assister à toutes les processions qu'on fait à la venue des esclaves rachetés.

Ils ont même chez eux une confrérie particulière pour amasser les aumônes que les personnes charitables donnent pour tirer les chrétiens de l'oppression des infidèles, et lorsqu'ils ont une somme considérable d'argent, ils la mettent en dépôt chez les Mathurins qui ont soin de la faire tenir aux PP. Rédempteurs, lorsqu'ils vont en Barbarie faire le rachat des pauvres chrétiens qui sont en captivité.

1701. — Vol de la châsse d'argent de Saint-Véran.

Dans l'octave du Saint-Sacrement, un dimanche 29 mai, des voleurs sacrilèges entrèrent de nuit dans l'église collégiale de *N.-D. Majeur* et se saisirent de la châsse d'argent de Saint-Véran, le patron des bergers, qu'ils firent passer par une petite fenêtre qui est dans la chapelle de Saint-Martin en entrant à main gauche dans l'église.

Le 13 du mois de juin en la même année, le jour de Saint-Antoine-de-Padoue, on trouva les reliques qui étaient dans la châsse de Saint-Véran, dans une prairie à une mousquetade de la porte de la Cavalerie. Un faucheur fauchant l'herbe de la prairie en fit la découverte. Suivant les apparences, ces reliques, qui étaient des martyrs Saint-Gervais et Protais, qu'on avait mis dans la châsse dérobée, parce qu'on n'en avait point de celles de Saint-Véran, avaient été mises dans ce pré par quelques-uns des complices du vol le jour auparavant que la découverte s'en fit ; et ce qui le fit connaître, c'est que le taffetas où ces reliques étaient enveloppées avec le verbal et attestation desdites reliques, n'était aucunement endommagé, quoique dans l'espace d'environ quinze jours qu'il y avait entre le vol de la châsse et celui où on trouva les reliques, il eût plu diverses fois. Quoiqu'il en soit, les chanoines de l'église collégiale de la Major, ayant appris cette découverte, se rendirent sur le lieu pour enlever les reliques avec la permission de Mgr l'archevêque, où se trouva une quantité prodigieuse de monde pour voir cette merveille, et ensuite les mêmes chanoines allèrent en procession par la ville avec les reliques trouvées qu'on avait mises sous le dais de Saint-Véran. Une affluence prodigieuse de peuple accompagnait.

Comme ce sacrilège faisait beaucoup de bruit dans la ville et qu'on en parlait diversement dans toutes les compagnies, chacun disait son sentiment sur la manière que ce vol s'était fait et même on accusait diverses personnes d'avoir commis ce crime parce que leur façon de vivre peu chrétiennement les en faisait soupçonner ; mais ce n'était que de simples conjectures où il n'y avait aucun fondement. Cependant ce bruit continuait toujours et les bergers et les chanoines qui étaient les plus intéressés à cette perte, ayant eu divers avis de côté et d'autres, sans pourtant aucune autorité ni preuve assurée, firent arrêter des personnes de l'un et l'autre sexe, parmi lesquelles il y en avait de qualité, et, appréhendant qu'en les tenant ici en prison, on ne les fit sauver, ils firent avertir le Parlement d'Aix de la crainte où ils étaient que les parents des prisonniers, qui étaient des gens qui avaient du crédit dans la ville, ne les enlevassent quelque nuit. La Cour, ayant entendu leurs justes plaintes, envoya des archers pour traduire

les prisonniers aux prisons d'Aix, et après que le commissaire nommé les eut ouï séparément, on commença à travailler à leur procès. Mais les grands amis et parents des criminels supposés sollicitèrent si fortement pour eux, et puis, les preuves n'étant pas assez fortes pour les condamner, le Parlement les mit hors de cour et de procès. (1)

1701. — Arrivée de la Reine d'Espagne à Arles.

La Reine d'Espagne, fille du duc de Savoie, arriva à Arles le lundi 24 octobre 1701, sur les cinq heures du soir.

Cette Reine, que les galères de Naples avaient portée à Marseille, était accompagnée de Mme la *Princesse des Ursins*, qui la conduisait en Espagne au roi *Philippe V*, son époux (petit-fils du roi de France Louis XIV) qui a succédé à la monarchie espagnole comme légitime héritier de défunt Charles II, roi des Espagnes. A la suite de cette Reine était le Marquis ou Duc de *Castel-Rodrigue*, que le Roi son maître avait envoyé à Turin comme ambassadeur extraordinaire pour faire au Duc de Savoie la demande de sa fille.

On remarqua que l'équipage de cette Reine n'était pas fort magnifique, ni même celui de l'ambassadeur qui la suivait, et encore moins celui de la Princesse des Ursins. Mais cela ne doit surprendre personne, après qu'on saura que les hardes et les équipages les plus beaux et les plus riches furent embarqués sur mer pour prendre le devant et ne pas embarrasser la marche de la Reine et celle de sa suite, afin de faire le voyage d'Espagne plus aisément, plus promptement et sans aucun risque.

On conduisait cette Princesse dans une assez magnifique litière, doublée de velours rouge et galonné, avec peu de pompe et encore moins d'appareil. Ses gardes, qui étaient au nombre de quinze ou seize, habillés d'écarlate avec des galons d'argent sur leurs habits et sur leurs casaques, étaient devant et derrière la litière et ses pages aux côtés. Cet équipage était le plus magnifique de toute la suite. Quelques autres litières, beaucoup moins riches et belles que celle de la Reine, avec quatre ou cinq carrosses empruntés, servaient de voitures à la Princesse des Ursins et aux dames et demoiselles qui étaient à la suite de la Reine d'Espagne. L'ambassadeur espagnol n'avait pas de voiture plus riche ni plus commode. Ses officiers, de même que ceux de la Reine et de Mme des Ursins, allaient tous en confusion devant et derrière, montés la plupart sur de méchants chevaux de louage et tout cela était suivi de quelques mulets de bagage.

Dans cet équipage confus, la Reine d'Espagne entra dans Arles et fut logée au palais archiépiscopal, où *M. de Mailly*, notre archevêque, la reçut avec une humble et respectueuse civilité. Etant entrée dans ce palais, elle se mit à un balcon qui vise dans la place du Marché pour se faire voir à un nombre prodigieux de peuple de tout âge et de tout sexe que la curiosité avait attiré en ce lieu. Sa taille ne paraissait pas fort grande à cause de sa jeunesse, n'ayant pas davantage de treize à quatorze ans ; elle était pourtant bien faite de corps, un peu blonde, le visage rond, les yeux vifs, le nez bien proportionné un tant soit peu retroussé au bout, et tous les autres traits du visage réguliers. Il est sûr que lorsqu'elle aura atteint les dix-huit ou vingt ans, elle sera une agréable et charmante Princesse.

Au reste, les préparatifs qu'on fit dans Arles pour la recevoir furent fort simples. On tira seulement quelques boîtes à feu à la place du canon, et une compagnie d'environ cent bourgeois sous les armes montèrent la garde à l'archevêché, où ils restèrent depuis le soir que la Reine arriva jusqu'au lendemain matin qu'elle s'en alla.

Cependant MM. les Consuls, accompagnés de quantité de personnes de qualité, furent visiter cette Reine à qui M. le comte de Grignan, lieutenant pour le Roi en Provence, qui l'avait toujours accompagnée depuis qu'elle s'était débarquée à Marseille, les présenta. Après qu'ils lui eurent fait un compliment respectueux et soumis, ils se retirèrent et quelques moments après la Communauté lui envoya plusieurs boîtes de confitures et bon nombre de bougies de cire blanche comme on a accoutumé de faire en pareille occasion. M. le Vice-Légat d'Avignon, qui était venu expressément dans Arles pour saluer cette Princesse, après lui avoir fait ses compliments, s'en retourna chez lui.

Voilà succinctement ce qui se passa dans cette ville lorsque la Reine d'Espagne arriva, où elle ne fit que coucher, et le lendemain 25e octobre, elle partit sur les onze heures du matin pour aller à Nimes.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LE VIEIL ARLES

LA RUE DE LA ROQUE.

Il est bien peu de villes anciennes, assise, sur les flancs d'une colline ou d'un rocher qui ne possèdent quelque part, dans un vieux quartier, au pied des remparts tapis, sés de mousse, une rue sinueuse, étroites montante, escarpée, taillée dans le roc, et

(1) Le 30 juillet on jeta un monitoire, le 5 septembre suivant on arrêta *M. de Rey*, gentilhomme de cette ville et on le traduisit en prison, mais dans le mois de juin 1703, il fut mis hors de cour et de procès. (Note de l'abbé *Bonnemant*.)

gratifiée pour cela du nom de *rue de la Roque* ou d'une qualification analogue. Mais il faut ajouter que d'ordinaire, le peuple ne se soumet pas à ces noms officiels, et que, dans son langage imagé, sinon toujours fleuri, il décore cette rue d'une qualification plus expressive, comme pour signaler aux passants le danger que peut y courir certaine partie de leur personne.

Cette double observation s'applique à la ville d'Arles, comme à la plupart de nos bonnes villes de province. Nous avons notre *rue de la Roque*, bien réussie, bien authentique, bien *classique*, si je puis dire, avec sa pittoresque vétusté, sa bordure de mousse, sa pente sinueuse et rapide, son légendaire *casse-cou*, et jusqu'au sobriquet moins honnête, mais généralement plus usité. Elle ne manque même pas d'un certain charme, d'une sorte de poésie ; je sais au faîte de la montée, un angle tapissé de lierre, bien solitaire, bien discret, avec sa madone antique au fond d'une niche, qui a déjà tenté plus d'un peintre et plus d'un poète. C'est une vue du moyen-âge, non encore dépoétisée par nos profusions de lait de chaux.

La rue de la Roque est, en effet, aussi vieille que nos remparts ; on la trouve mentionnée sous ce nom dans des titres du XIVe siècle.

Pierre Véran, dans son *Guide dans Arles* — ouvrage manuscrit déposé dans nos archives communales — lui consacre la mention suivante : « La *rue de la Roque* a dû être anciennement une ruelle *non passante ;* elle a été ouverte en perçant le rempart de la ville tout près de l'église de la Major, en 1609 (Mém. de MM. Paris). »

Le percement dont parlent MM. Paris ouvrit sans doute un débouché nouveau ; mais la rue possédait déjà son issue et sa libre circulation ; car le cadastre de 1445, au fo 248, la désigne ainsi : *La traversa de la Roqua* que passe per anar *à la église de la Majour*.

En 1424, on disait : *La Roqua de la Gleiza de la Major*.

En 1683, la *Rue des degrés de la Roque.*

C'est aujourd'hui une voie de communication peu commode, mais fort utile, entre la place de la Major et la grande artère de Porte-Agnel.

EMILE FASSIN.

COMMUNICATION.

M. l'abbé *J.-M. Trichaud,* dont nous connaissons tous les intéressantes recherches sur l'histoire ecclésiastique de la ville d'Arles, nous fait l'honneur de nous adresser la communication suivante :

..... « Permettez-moi de vous indiquer une » erreur que je remarque dans le no 8 de votre » excellente et patriotique publication, *le Musée.* » Après avoir trancrit l'épitaphe de l'abbesse » *Eudiarde,* vous mettez : (*Aujourd'hui au Musée*). — Depuis le mois de décembre 1866, » cette pierre tumulaire a été remise à sa place » dans l'église de St-Césaire, au Grand-Couvent. (Voir mon *Itinéraire du Visiteur,* XIVe » édit. 1873, page 100.) »

Nous remercions M. l'abbé Trichaud de son obligeante rectification ; nous devons observer cependant que l'indication dont il relève l'erreur émane de l'annaliste *J.-D. Véran,* et non de nous, et que *Véran* écrivait au commencement de ce siècle, longtemps avant l'époque où l'inscription tumulaire dont il s'agit a été restituée à sa véritable place.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an...	5 00
6 mois ..	2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Nous possédons quelques collections complètes, encore en feuilles, du *Musée* de 1868 ; nos abonnés pourront se les procurer dans nos bureaux au prix de 2 fr. 50.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 11.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

SINGULARITÉS HISTORIQUES

littéraires, politiques, sacrées et profanes de la ville d'Arles

PAR L'ABBÉ LAURENT BONNEMANT (1).

—

Brevet d'orateur du régiment de la calotte en faveur du sieur Honoré Loys de LOINVILLE, *ci-devant garde du corps du roi.* — 1748.

Nous, général de la calotte,
Régents, sénateurs et suppôts,
A tout génie à vertigots,
A toute la gent à marotte
Salut : et leur faisons savoir
Que depuis que sans rien prévoir
Torsac (2) le généralissime
De notre corps illustrissime
Descendit au sombre manoir,
Notre attention singulière
Est de remplir très-dignement
Chaque poste du régiment
De quelque cervelle ratière
Qui dans un degré dominant
Ait un lunatique talent.
A ces causes, notre prudence
Longtemps avait laissé vacant
L'un des emplois les plus brillants
Qui soient dans le district immense
De tout notre département,
Faute d'avoir eu connaissance
De l'homme le plus éloquent,
Le plus disert, le mieux disant,
Harangueur dont la voix sonore
Et les organes bien montés
Font entendre des sons flûtés
Tels qu'un cochon en fait éclore.
Ce mûrement considéré,
Et vu son humeur babillarde
Et sa voix rauque et nasillarde,
Nommons de notre autorité
Messire *Loinville Honoré*
Notre orateur de corps de garde ;
Voulons que, pour lui faire honneur,
En même lieu nul beau diseur
De bavarder ne se hasarde :
Car c'est notre Grand Orateur
Que cette fonction regarde.
Enjoignons très-expressément
A tous porteurs de hallebardes
De tenir la main au présent ;
Voulons que sur le registre
Soit couché ledit présent titre
Dont il nous a plu l'honorer,
Permis de s'en qualifier.
Désirons surtout qu'il jouisse
Des droits qui y sont annexés,
Et que parlant comme un Suisse
En tous lieux il tienne le dez.
Pour que l'illustre personnage
Par nos sujets soit respecté,
De notre grâce et volonté,
Nous lui décernons l'équipage
Dont tout calotin est orné ;
Partant, il ait le chef chargé
De la plus pesante calotte
Qui sera dans nos arsenaux,
Pour tenir couverts et bien clos
Les lourds, les assommants propos
Sortant de sa tête falote.
De plus qu'il accepte le don
D'un ironique médaillon
Représentant le Dieu qui bouche
De son prudent index sa bouche (1).
Mais comme il traite de bibus
Les honneurs qui vont sans quibus,

(1) Manuscrit à la bibliothèque de la ville.

(2) Brigadier des gardes du corps, fameux par ses marottes (L. B.)

(1) Le Dieu du silence. (L. B.)



Que le solide seul le touche :
Nous lui donnons selon nos us
D'amples et de sûrs revenus
Pour la somme de mille écus,
Les assignant par ces présentes
Sur les prodigieuses rentes
Du produit non interrompu
Des cartes de la coterie
Brillante, nombreuse et suivie,
Qui tient ses états assidus
Auprès de la poissonnerie
Chez le signor *Cornelius* (1).

Fait au sénat de la Calotte
Un jour que la pluie et la crotte
Tenaient les sénateurs inclus.

(Lieuron, Bret, Aymard, Blazin,
Gros, tous chefs du corps Calotin).

Cette pièce a pour auteurs les cinq messieurs dont on lit ici le nom, c'est-à-dire, *M. de Lieuron*, habitant de Saint-Chamas, mais qui vient fréquemment à Arles ; *Bret* le médecin (2), qui n'exerce point quoiqu'il ait du talent; l'abbé *Aymard*, acolyte ; *Blazin*, avocat *ad honores*, grand épicurien ; et *Gros*, médecin en exercice. Ces messieurs ont composé une espèce d'Académie d'esprit et d'amusement, d'où il est sorti quelques bons vers, mais pour l'ordinaire caustiques, et parfois un peu trop gaillards.

C'est le médecin Gros qui m'a procuré une copie de ce brevet en faveur du sieur de Loinville, qui, sans contredit, est le plus grand bavard qu'il y ait au loin. Un plaisant disait de lui qu'à sa mort on devrait mettre pour inscription sur sa tombe : Siluit.

L. Bonnemant.

(1) Ce *Cornelius* est le sieur *Meiffren*, dans la maison auquel il y a, depuis longues années, académie de jeu, et où se rendent quelques prétendus beaux esprits de notre ville, grands diseurs de rien, qui tous révèrent pour leur chef la Dame de céans que Molière aurait sûrement jouée, si elle eût vécu de son temps.

(2) *Louis Bret*, docteur en médecine de cette ville, homme de beaucoup d'esprit, bon littérateur, poète délicat, d'un commerce aimable quoique d'un caractère mélancolique. Sa passion pour le jeu l'a mis presque à l'étroit, et la philosophie, dont il fait profession, ne lui a pas permis d'exercer la médecine, qu'il entend cependant très-bien. il a un cabinet de livres choisis et de bon goût, et les prête volontiers aux jeunes gens qu'il voit être en état d en profiter. (*L. B.*)

LE VIEIL ARLES

PAN ET CARN.

Il y a dix ou douze ans — la date ne fait rien à la chose — une rue nouvelle au faubourg des Templiers reçut le nom de *Chemin de la misère*. Les chercheurs d'étymologies se seraient mis sur les dents, à vouloir découvrir à cette appellation une origine historique ; cette qualification n'était vraisemblablement infligée à la rue nouvelle qu'en raison des désagréments de sa position.

Les bonnes gens du quartier s'offensèrent de ce nom et élevèrent des plaintes ; l'administration se montra débonnaire; par un simple arrêté, comme par enchantement, elle transforma libéralement le *Chemin de la Misère* en *Chemin de la Fortune*.

Ceux qui allaient loger à cette enseigne furent satisfaits ; ils pouvaient fièrement, désormais, indiquer leur adresse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des qualifications misérables ou opulentes servent à désigner certains quartiers de la ville. Le moyen-âge nous a légué la rue *Bramefam*, dont le nom est bien autrement expressif que celui de *Chemin de la misère* ; cependant les habitants ne songent pas à s'en plaindre, et ils ont raison : ce nom mérite de rester, ne fût-ce que pour attester ce qu'était autrefois cette partie de notre ville et les progrès qu'elle a faits. De même la rue *de la Monnaie* est en possession depuis fort longtemps de ce nom fortuné ; ses habitants n'en sont pas plus fiers pour cela, ce dont je les félicite.

Mais on avait autrefois tant de préjugés ! Il fallait être bien misérable, pour se résigner à venir loger à *Brama-fam :* par contre, on se plaisait assez dans le voisinage de *l'hôtel de la monnaie*. Qui eût souffert, en ce temps-là, qu'une rue nouvelle prît le nom de *Chemin de la misère ?*

Je ne crains pas de le proclamer, personne, et je n'en veux d'autre preuve que

ce qui arriva dans les premières années du XVe siécle, ou sur la fin du précédent, pour une misérable rue presque sans habitants, perdue sous les remparts de la Porte-Agnel. Ce n'était, à vrai dire, qu'un séjour bien pauvre et bien désert, une sorte de *Brama-fam* de la ville haute ou de *la Cité*; et pourtant cet antre de la famine prit fièrement le nom de *Pan et Carn* (Pain et chair). C'était justement, hélas ! ce qui lui manquait.

Mais on ne voulait pas d'un *Brama-fam* dans la ville haute.

La Carriera de Pan et Carn est mentionnée dans les vieux cadastres de 1424, 1445, 1461.

Le même nom servait à désigner un moulin : « Un molin tartuguier appellat *Pan et Carn*, decesva los murs d'Arles.» (Cadastre de La Major, 1424.)

Est-ce le moulin qui donna son nom à la rue? D'après ce que j'ai dit, il paraît plus vraisemblable que ce fût la rue qui imposa son nom au moulin.

Dans un cadastre des paroisses de 1461, je trouve encore, à la Porte-Agnel : « lo camin dels molins... » — *item :* « un vergier pausat à *Pan et Cart.* » L'orthographe de ce dernier mot est évidemment fautive; elle dénature le nom véritable pour le transformer en un terme de mensuration dont on n'a que faire là-dedans.

Ces quiproquo orthographiques sont fréquents dans nos actes de cette époque; on les croirait cherchés à plaisir. *Lo portal del pé del port* n'est-il pas appelé souvent, dans des actes authentiques, *lo portal de pel de porc?* La méprise est si bizarre, en cet exemple, qu'il semble impossible qu'elle ne soit pas volontaire?

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1694 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

1702. — Erreur populaire.

Dans le mois de juin de l'année 1702, il courut un bruit dans la Provence, particulièrement dans Arles, que tout le poisson de mer était atteint de la maladie des vers; les uns en avaient dans la tête, les autres dans le corps ou dans les boyaux, de sorte que la plus grande partie des habitants conçurent tant d'horreur pour le poisson, qu'ils n'en voulaient point manger, craignant de contracter dans leur corps quelque maladie mortelle. Ainsi, le poisson fut presque généralement abandonné de tout le monde, et ceux qui le vendaient ne s'en pouvaient défaire qu'avec peine, quoique le prix en fut extrêmement ravalé; car les soles, les turbots, les rogets et autres poissons délicats et de bon goût se donnaient pour un sou la livre, et l'autre poisson commun ne valait que six deniers.

Deux choses avaient insinué dans l'esprit de la plus grande partie de nos habitants, la crainte et l'horreur qu'ils avaient pour le poisson : la première, c'est que les pêcheurs du Martigues, ayant les premiers remarqué que le poisson avait des vers, en furent si fort alarmés, qu'ils n'en voulurent plus manger, et les Consuls du lieu, prévenus de la même crainte et poussés d'une charitable affection, vinrent expressément dans Arles pour informer nos magistrats de police d'une chose aussi particulière que celle de voir des vers au poisson en sortant de la mer; et, pour faire voir qu'ils n'avançaient rien qui ne fût véritable, ils obligèrent nos consuls, pour plus grande sûreté, d'en faire ouvrir et éventrer quelques-uns des plus usités, pour voir la vérité de ce qu'ils leur venaient de dire; ce qui fut exécuté d'abord, et on trouva dans ces poissons des vers de plusieurs sortes; les uns étaient blancs, longs, menus et déliés comme du fil, d'autres étaient velus et ressemblaient à de petites chenilles; il y en avait de rouges, de jaunes, et de gris mêlés de noir. La vue d'une si hideuse et désagréable anatomie fit frémir la plus grande partie des spectateurs, et, se voyant par là convaincus d'une vérité dont ils avaient douté, ils conçurent une si forte aversion pour le poisson qu'ils désistèrent d'en manger. La seconde chose qui donna une haine mortelle contre le poisson fut le récit que MM. les Consuls du Martigues firent, assurant avec une naïve franchise que depuis la peste cela n'avait été vu en Provence, et que, quelques mois devant que ce terrible et cruel fléau de Dieu se fût introduit dans la Provence, le poisson de mer avait été attaqué d'une pareille maladie des vers.

Nos Consuls, pour s'acquitter de leur charge en gens d'honneur et faire tout leur possible pour empêcher les suites fâcheuses qui pouvaient arriver d'un pareil accident contre la santé publique, firent pour cet effet assembler dans l'hôtel-de-ville les médecins, quelques apothicaires et chirurgiens pour conférer ensemble et savoir si le

poisson qui avait des vers pourrait, avec le temps, porter quelque préjudice considérable au public et engendrer des maladies languissantes ou mortelles dans le corps de ceux qui en mangeraient. Les opinions furent fort diverses là-dessus, chacun donnant des raisons pour soutenir son sentiment. Mais, après plusieurs disputes et contestations qu'on fit sur ce sujet, le plus grand nombre demeura d'accord et convint que ceux qui n'auraient point d'aversion pour le poisson en pourraient manger sans crainte ni appréhension pourvu qu'il fût bien frais. Les raisons qu'ils donnèrent là-dessus furent celles-ci : qu'il n'y avait aucun animal qui n'eût des vers dans le corps, petits ou gros, et que cela ne portait aucun préjudice à la santé ; qu'il était bien vrai que dans de certains temps où la nature était un peu émue, les vers du corps donnaient quelquefois de la peine et causaient de sensibles douleurs particulièrement aux enfants ; les poissons, par la même raison, disaient-ils, peuvent être incommodés par les vers qu'ils ont; mais lorsqu'ils avaient la beauté, la couleur et le goût naturel et surtout étant bien frais, on en pouvait manger comme on faisait auparavant, car les animaux de même que les hommes, lorsqu'ils sont attaqués de quelque incommodité intérieure, n'ont plus la même beauté, la même couleur et encore moins le même goût qu'ils ont lorsqu'ils sont en santé ; de sorte que les aliments ordinaires, tirés de plusieurs animaux lorsqu'ils ont les qualités requises, on peut sans peur ni crainte les manger et s'en nourrir.

Toutes ces fortes et judicieuses raisons donnèrent beaucoup de satisfaction au public et les gens raisonnables commencèrent de se désabuser, et ayant quitté l'erreur qui troublait leur imagination, mangèrent du poisson comme auparavant, et à leur exemple le reste des habitants s'accoutumèrent peu à peu à manger du poisson; ce qui fit prendre courage aux pêcheurs qui, un ou deux mois après, vendirent leurs poissons de même qu'autrefois, parce qu'il fut recherché avec autant d'empressement comme il était devant que cette erreur eût troublé l'imagination du peuple. Il n'y eut que quelques esprits bizarres et craintifs qui s'en privèrent, appréhendant toujours de tomber dans quelques maladies fâcheuses s'ils se nourrissaient de poissons.

On peut avec justice donner à la folle adversion que le monde avait pour le poisson, ce nom d'erreur populaire, parce que tout à coup on conçut contre eux une haine extrême accompagnée d'une horreur insurmontable, de sorte que peu de gens en mangeaient. On n'était même pas encore assez content de faire paraître l'adversion qu'on avait pour le poisson, on prenait plaisir de faire des contes fabuleux et impertinents pour excuser ces erreurs; mais on avait beau faire et beau dire, les gens de bon sens se moquèrent de ces extravagances et malgré tous leurs sots raisonnements, ils continuèrent de manger du poisson et même plus souvent qu'ils n'en mangeaient auparavant, à cause du bon marché qu'on en faisait.

Ceux qui surent profiter de cette erreur ridicule n'étaient pas des personnes communes ; la plus grande partie était des gens d'esprit et de jugement qui s'en tenaient à de sûres apparences sans donner dans ces erreurs chimériques comme le vulgaire, sachant fort bien que les animaux propres pour la nourriture de l'homme, lorsqu'ils sont atteints de quelques maladies internes ou externes, ont des marques visibles qui donnent à connaître évidemment le mauvais état où ils sont, et on aperçoit même à leur voix, à leurs mouvements et à leur manière d'agir, qu'ils n'ont pas cette vivacité, cette ardeur et cette gaillardise qu'ils ont ordinairement lorsqu'ils jouissent d'une parfaite santé. Le poisson, dans ce temps-là, n'avait rien qui pût le faire soupçonner de quelque infirmité ; sa beauté, sa couleur et son goût n'avaient rien que d'agréable, sans qu'il y parût aucune altération, de sorte que hors d'être fou ou extravagant, on ne pouvait sans blâme ni moquerie se priver d'un aliment si bon et si délicat ; et puis, ce qu'en avaient déjà dit les médecins devait les faire revenir à eux et les guérir de leur extravagante folie, qui avait donné matière aux savants de rire et de se moquer de cette insigne rouerie.

(La suite à la prochaine livraison.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1239

Raimond Bérenger, comte de Provence, gouverneur d'Arles.

Consuls : W. de Miromari.

....

Raimond Bérenger obtient des citoyens d'Arles le gouvernement de la ville. (Saxy 271 — Bouche II. 243.)

Vente faite à la Communauté de l'étang de *Dézeaume*, par *Pierre Jordan* (du 8 des ides de septembre 1239, notaire *Etienne Vincens*. — Archiv. d'Arles, tit. des *pâtis de Crau*, f° 215. Invent.)

1240

Raimond Bérenger, comte de Provence.

1241

Le même.

Bulle du pape Grégoire IX, par laquelle le souverain pontife exhorte les archevêques et évêques à donner secours au comte de Provence contre l'Empereur et le comte de Toulouse, pour les dommages et ravages faits aux habitants d'Arles et autres de la Provence (du 16 août, l'an 15 de son pontificat).

1242

Raimond Bérenger, comte de Provence.

1243

Le même.
Bernard, comte de Laurete, vicaire de l'Empire.

1244

Raimond Bérenger, comte de Provence.

1245

Consuls : Pierre Fulconis.
W. Bernard Rapine.
Bert. Petri.
Raimond de Montolieu.
Hugues de Tarascon.
..... Mottet.
Bertrand Raimond.
Raimond Arlatan.
Guillaume Rainaud de l'Estang.
Guill. Archimbaud.
Hugues Bernard.
Brunaud Ricard.

Mort de Raimond Bérenger, comte de Provence.

Transaction entre la Communauté d'Arles et *Barral des Baux*, portant amnistie des ravages réciproques, de part et d'autre, et stipulant en outre que la tour de Trinquetaille sera remise aux gouverneurs d'Arles, et qu'aux murailles de Trinquetaille il sera mis des anneaux de fer pour y attacher le pont. (12 des kalendes de janvier 1245. Notaire Raimond Arnaud).

1246

Consuls : Gantelmet.
Imbert Dardier.
Pons d'Eyguières.
Le chevalier Gaste.
Raimond Ferréol.
Hugues Parade.
Rostang de Bions.
Bertrand Ruffi.
Pierre Geoffroi.
Bertrand Bonaud.
Pierre Audibert.
Hugues d'Eyragues.

12 Décembre 1246. — Transaction entre les consuls et *Barral des Baux*, seigneur de Trinquetaille, par laquelle ce dernier est remis en possession des terres que les arlésiens lui avaient prises, et ses vassaux sont déliés du serment qu'ils avaient fait de ne plus retourner sous son obéissance. (Archiv. de l'archev. Livre vert, 305-312.)

Il est tenu un concile à Arles, touchant la discipline (*Hardouin* IX.)

1247

Recteurs : W. Bonfils.
Imbert de Landa.
Pons Gaillard.
Jacques de Turbia.
Pierre Ricard, chevalier.
Rostang Mestura.

En cette année les consuls prirent le titre de recteurs.

Il existe aux archives de la ville deux registres relatifs au pont de Trinquetaille, où l'on trouve plusieurs prix-faits de ce pont, dont le plus ancien est de l'année 1247.

1248

Podestat : *Albert de Lavagne*, prête serment comme podestat, entre les mains de l'archevêque, le 5 mars de la présente année.

Recteurs : G. Bonfils.
Imbert de Landa.
Pons Gaillard.
Jacques de Turbia.
Pierre Ricard.
Rostang Mixture.

Semainiers des chefs des métiers :
Etienne Batéjat.
Rostang Escurol,
Guillaume Ermentier.
Bertrand Bérenger, menuisier.
Bertrand Maurel.

La maison des Templiers est détruite à Arles. (Lalauzière, 176.)

Le Conseil général de la Commune d'Arles s'assemble et délibère de défendre à tout Arlésien de parler à l'archevêque, ou d'entrer dans sa maison, ou de lui donner aucun secours, à lui ou à ses gens, de leur rien vendre ou échanger, etc., et ordonne de faire publication de cette défense. *Albert de Lavagne*, podestat, fait des observations à ce sujet, le conseil persiste.

Bertrand Calva, notaire public d'Arles.

1249

Podestat : Albert de Lavagne.

Consuls : Raimond de Rovillane.
Bertrand Michaëlis.
Raimond Pons.
Guillaume Arnaud.
Raimond Trabuscol, chevalier.
Pons Gaillard.
Pierre de Alansono.
Guillaume Fabre.

Le 13 des kalendes d'octobre 1249, *Jean*, archevêque d'Arles, demande un sauf-conduit, pour lui et ses gens, afin de pouvoir se rendre en sûreté à Fourques. (Notaire *Petrus Brunus*, d'Arles)— Archiv. du chapître d'Arles, cart. des Parr. part. 2. tit. 242).

Les gens de métier étaient déjà réunis en corporations dans Arles. Leur conseil était appelé *Consilium capitum mysteriorum*. *Albert de Lavagne*, podestat, dans son serment, ne s'engage à protéger les Communautés de métiers qu'autant que leurs chefs seront fidèles et obéissants à l'archevêque. (Archiv. de l'archev., liv. noir, 104, v°.)

1250

Podestat : Barral des Baux.

Jean, archevêque d'Arles, *Bertrand*, prévôt, et *Bernard*, archidiacre de Saint-Trophime, traitent avec Charles I, comte de Provence, pour mettre la ville d'Arles en son pouvoir (Novembre 1250). *Charles*, comte d'Anjou et de Provence, promet à l'archevêque de le prendre sous sa protection, ainsi que son chapître et ses biens, lorsqu'il aura été mis en possession de la ville d'Arles. (A Nîmes, le lundi après la fête de tous les saints, en Décembre 1250).

Traité entre *Blanche*, reine de France, et *Barral des Baux*, podestat d'Arles, par lequel il est expressément stipulé qu'après la mort du comte *Charles d'Anjou*, à qui Barral s'engage à faire donner le gouvernement d'Arles pour toute sa vie, les citoyens rentreront dans tous leurs droits, notamment dans l'exercice de leur pleine et entière juridiction. (Hist. du Languedoc, III, preuv. chart. n° 288)

(*La suite à la prochaine livraison*).

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :
Un an... 5 00
6 mois .. 2 50
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de La Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

TABLETTES d'un CURIEUX

La Chapelle de Sainte Catherine
Patronne des vieilles Filles.

Il y avait autrefois, adossée vers la partie sud-est des Arênes, à l'endroit qui fait face à l'église de la Major, une vieille chapelle érigée sous le vocable de Sainte-Catherine. Je n'ai pas besoin d'avertir le lecteur qu'il n'en reste plus de vestiges. Une petite rue, partant de la place de la Major et venant aboutir vers l'entrée de cette chapelle, en avait conservé le nom et s'appelait la rue de Sainte-Catherine ; c'était le dernier souvenir qui attestât l'existence de cette chapelle. Cette rue n'existe plus ; elle se trouve englobée dans la place de La Major, dont elle a formé la partie méridionale, depuis les travaux d'agrandissement et les déblais que la ville a fait exécuter en 1851 et le rasement complet de l'île 38 (1).

Je ne parlerais point de cette chapelle, qui d'ailleurs ne possédait rien pour fixer l'attention, si je n'avais découvert une circonstance qui mérite de la sauver de l'oubli.

Cette chapelle et sa sainte patronne étaient en fort grande vénération parmi les habitants des Arènes. Chaque dimanche et jour de fête, des milliers de cierges s'allumaient devant l'autel ; on ne dénombrait plus les nombreux miracles dus à l'intercession de la sainte. Une nombreuse congrégation de filles, jeunes ou vieilles, était en possession de cette chapelle pour ses exercices de piété; elle avait l'entretien du luminaire et le soin de l'autel.

Au-dessus de cet autel était exposée à la vénération des fidèles une statue de Ste-Catherine, finement sculptée dans un tronc de micocoulier (2) et réduite à la moitié

(1) Cette rue s'appelait autrefois *rue de la Pucelle*, à cause d'une auberge qui s'y trouvait et devant laquelle pendait l'image de *Jeanne-d'Arc*. Dans les travaux de déblaiement dont il vient d'être parlé furent découvertes trois mosaïques antiques fort remarquables, au sujet desquelles on pourra consulter avec intérêt un savant rapport imprimé de M. L. Jacquemin.

(2) Les micocouliers ou fabregouliers étaient fort communs, à cette époque, dans le terroir d'Arles et même dans la ville.



de grandeur naturelle. Mais le visage seul de la sainte se voyait; le reste était couvert sous de riches guipures et des étoffes de soie ou de brocart; les plus belles parures, les ornements d'argent et d'or étaient les offrandes habituelles que les âmes reconnaissantes apportaient à la patronne du lieu. Il fallait voir comme la sainte était parée et attifée : car si ces âmes pieuses abjuraient pour elles-mêmes toute coquetterie, comme un écueil pour la vertu, elles s'en faisaient un mérite en le reportant sur l'objet de leur tendre vénération.

C'était surtout aux processions, quand tous les *corps saints* prennent part au défilé solennel, que Sainte-Catherine brillait par-dessus toutes ses séraphiques compagnes. Ses ornements étaient les plus beaux, son cortège le plus intéressant, ses cantiques les plus suivis et les plus écoutés. Par une coutume bizarre, dont je cherche en vain le secret, la sainte était mise ce jour-là, en costume de mariée; la coiffure était naturellement la partie la plus soignée, la plus délicate de cette petite mise en scène; mais aussi, ce n'était pas à des mains novices qu'on en confiait le soin; cette raison, ou tout autre, faisait que l'honorable mission de coiffer les saints était réservée à la prieure de la congrégation.

De tout temps, dans les congrégations de filles, la prieure, qui veille sur ses compagnes et emprunte à ses fonctions le caractère et parfois le nom de *mère*, fut une femme d'expérience et d'un âge mûr; la bonne règle le veut ainsi. Lors donc qu'on obtenait l'honneur de coiffer Ste-Catherine, on avait depuis longtemps laissé derrière soi les rêves brûlants de l'adolescence, on avait abordé les régions sereines où les passions sommeillent ou ne s'éveillent plus que pour Dieu; en d'autres termes, et pour mieux parler la langue des *arénoises*, on avait passé le temps de se marier : De là nous vint le proverbe : Coiffer Ste-Catherine, c'était, au figuré, se vouer au célibat ..... ou bien y être condamnée.

Combien, hélas! méritèrent peu cette condamnation!

Ce culte particulier offert à Ste-Catherine, a disparu depuis longtemps, et même avant les arénoises. Avec nos idées et nos goûts, il ne pouvait se soutenir. La patronne des vieilles filles n'a plus d'autel, et si quelque âme pieuse lui adresse encore ses hommages, aucune, j'en jurerais, ne brûle de la coiffer.

EMILE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

—

AZUBIUS SALOMON.

—

Azubius, savant rabbin, collaborateur et ami de M. de Peyresc, naquit à Arles— du témoignage de Pierre Véran — dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Il fit une étude particulière des sciences exactes, cultiva l'astronomie, la médecine et acquit, par son mérite supérieur, une grande réputation et une légitime influence parmi ses coréligionnaires.

Il était, en 1633, rabbin de la Communauté juive de Tarascon. C'est de là qu'il entreprenait avec M. de Peyresc, une correspondance suivie, sur diverses matières scientifiques. Il montra, notamment, à ce savant, une table astronomique dressée par un autre juif, trois siècles environ avant cette époque, et qui excita l'admiration de M. de Peyresc, par l'état des connaissances qu'un pareil travail avait exigé. (Voir La vie de M. de Peyresc, anno 1633).

Là se bornent les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce personnage, qui paraît avoir été un homme remarquable; mais, à cette époque encore, les juifs formaient comme un peuple à part, ne participant point à la vie civile de la cité qui les abritait; forcés de vivre à l'écart, par l'infériorité de leur condition sociale, souvent obligés de s'expatrier, ou de se cacher pour échapper aux persécutions qu'on ne leur épargnait guère; ils cultivaient la science pour elle-même et fuyaient tout éclat, toute renommée, qui n'eût servi qu'à les dénoncer; ils cherchaient la sécurité dans l'obscurité prudente dont ils enveloppaient leur genre de vie, trop heureux s'ils parvenaient à se faire oublier.

EMILE FASSIN.

FRANÇOIS AGNEAU.

—

C'est ici un de ces noms que la reconnaissance grave profondément au cœur des pauvres.

De tous ces personnages dont l'existence est marquée dans les Annales de la ville par quelque fait éclatant, il n'en est point qui aient laissé après eux des regrets plus sincères ni des souvenirs plus touchants et plus purs; il n'en est point qui aient plus légitimement mérité cette épitaphe : *Transiit benefaciendo.*

François Agneau (et non *Agnel*, comme l'appellent à tort quelques-uns de nos écrivains) naquit aux Mées, dans le diocèse de Riez en l'année 1617. Entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1641, il fut employé, pendant sept années aux Missions de Provence ; il s'y fit remarquer par une éloquence douce et persuasive, incapable de grands effets, mais pleine de cette onction qui gagne le cœur.

La simplicité de son langage et de ses manières convenait mieux aux instructions familières qu'aux sermons. Aussi, fut-il donné pour successeur au *P. Bouchard*, un des hommes les plus distingués de sa congrégation, qui s'était fait à Avignon une sorte de célébrité, dans un genre oratoire plus modeste, par ses *Oraisons publiques* en forme de méditations.

François Agneau sût, pendant douze ans continuer les traditions de son prédécesseur et attirer à ces instructions un public d'élite. C'est là que l'attention de ses supérieurs vint le chercher pour le placer à la tête d'une des paroisses les plus importantes de leur ordre. En 1662, il fut nommé curé de N.-D. la Principale d'Arles, c'était, je l'ai dit ailleurs, un poste de prédilection où l'Oratoire n'envoyait que ses sujets les plus distingués, et d'où sortit comme une pépinière d'hommes illustres. Il conduisit cette paroisse avec une telle sagesse, qu'il fut cité bientôt comme un exemple à tous les curés. Tout le secret de son habileté consistait en un dévoûment absolu, une large tolérance pour autrui, mais une excessive réserve de lui-même, une aimable simplicité et une charité inépuisable qui lui créa une sorte de popularité. « Son nom », dit le P. Bicais, son biographe, « exprimait parfaitement son caractère ; « on ne vit jamais d'homme plus doux. « Il se comportait avec tant de piété qu'il « fut regardé comme un saint pendant sa « vie et après sa mort..... Aux qualités « d'un pasteur, il joignait celles d'un apô- « tre.» (Dict. des hommes ill. de Provence).

MM. de Grignan, oncle et neveu, successivement archevêques d'Arles, professaient une haute estime pour le mérite et les vertus du vénérable Oratorien ; ils venaient souvent s'inspirer de son avis dans les affaires importantes ou délicates du diocèse.

Le P. Agneau fit un noble usage de cette légitime influence, en jetant les fondements d'une institution éminemment charitable : Je veux parler du Mont-de-Piété d'Arles.

Les guerres civiles ou étrangères, les troubles publics, les maladies contagieuses et les disettes avaient depuis longtemps épuisé notre beau pays. L'usure — des lèpres sociales la plus hideuse — achevait de ronger le peu qui restait encore ; partout elle régnait en maître, présidant seule au crédit, imposant au petit commerce son secours onéreux mais forcé et dévorant le pécule de la veuve, le patrimoine de l'orphelin, le salaire du travailleur, et jusqu'aux plus beaux fleurons de l'héritage du gentilhomme.

Le P. Agneau conçut la généreuse pensée d'apporter un remède à ces abus désolants, par l'établissement d'une banque de prêts charitables, qui fournirait au pauvre, à l'artisan, au travailleur, à tous enfin, nobles ou bourgeois, maltraités par la fortune, les avances nécessaires à leurs besoins, sans autre intérêt qu'une rétribution modique pour les employés de l'Œuvre, et sans autre condition qu'un gage mobilier pour garantir le remboursement (1).

Une respectable tradition nous apprend que le P. Agneau commença cette œuvre avec trois louis que lui donna *M. de Faucher* ; mais son zèle infatigable ne tarda pas à recueillir d'abondantes aumônes. L'archevêque d'Arles, M. de Grignan, prit sous sa protection l'institution naissante, qui fut constituée sous le patronage de N.-D.-de-Bon-Secours.

Bientôt les fonds affluèrent : Le Mont-de-Piété d'Arles était fondé.

C'était en 1666, s'il faut en croire l'auteur de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, ou en 1676, au rapport de *P. Véran*. L'incertitude de cette date s'explique. Le Mont-de-Piété ne fut d'abord qu'une œuvre privée ; les débuts en furent modestes, et les titres qui s'y rattachent, propriété personnelle du fondateur, ou de sa Congrégation, ou de la Paroisse qu'il administrait, ont échappé jusqu'à ce jour à nos investigations (2).

Le P. Agneau mourut à Arles, le 7 mai 1680. On se disputa ses reliques et la population toute entière vint assister aux funérailles de cet homme de bien.

EMILE FASSIN.

(1) *Quantùm mutatus* !...

(2) Nous étudierons, dans un article spécial, l'origine du Mont-de-Piété d'Arles et les développements successifs donnés à cette institution, et nous essayerons de mieux préciser les faits et les dates qui s'y rapportent.

Arles. imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1873 N° 12.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Les Carmes Déchaussés.

—

Je ferai grâce à mes lecteurs du récit fort édifiant sans doute, mais peu intéressant à notre point de vue mondain, de la réforme apportée dans l'ordre monastique des Carmes, par Sainte-Thérèse d'*Avilla*. Je ne parlerai guère de la singulière dispute qui s'éleva au XVIIe siècle, entre cet ordre religieux et les *Bollandistes*, qui poussaient l'incrédulité jusqu'à contester au prophète Elie l'honneur d'avoir fondé l'ordre du Carmel. Jaloux de l'antique origine que leur attribuait la tradition, les Carmes protestèrent par un gros volume auquel les Jésuites d'Anvers répondirent par deux in-folio. La querelle s'échauffa, fit gémir la presse ; pendant 31 ans, de massifs in-folio, pétris d'une science lourde et d'une charité peu chrétienne, furent lancés comme des projectiles entre les deux camps ; l'autorité du Souverain Pontife mit fin aux débats, avant que la science eût dit son dernier mot et que la question fût tranchée. On peut donc, aujourd'hui encore, en toute sûreté de conscience, suivre la croyance des religieux du Carmel ou le doute des Bollandistes ; mais j'avoue que pour mon compte, je ne pousserai pas le fanatisme jusqu'à écrire un in-quarto pour l'une ou l'autre opinion.

Un autre point obscur pour moi, c'est la cause de cette défaveur qui accueillit les Carmes-Déchaussés quand ils voulurent s'établir en Provence. La ville de Marseille leur ferma ses portes et obtint même du Parlement un arrêt qui défendait à ces religieux de tenter un établissement dans l'intérieur de cette ville. Ils éprouvèrent ailleurs de semblables difficultés. Dans Arles, où ils vinrent se fixer en 1647, ils rencontrèrent de l'opposition, même chez le clergé.

Un riche bourgeois de la rue Porte-Agnel, *François Seytour*, leur avait offert généreusement une installation provisoire dans sa maison. Les Recollets, qui étaient dans le voisinage, et le Chapitre de la Major en prirent de l'ombrage et firent tout au monde pour écarter ces nouveaux venus; ils procédèrent juridiquement, firent des protestations et oppositions en règle, et portèrent leurs griefs devant le tribunal de l'archevêque. L'intervention du prélat coupa court aux procédures, et maintint les *Carmes-Déchaussés* en paisible jouissance de la maison *Seytour*.

Nos religieux demeurèrent pendant deux ans, vivant de quêtes et d'aumônes ; puis, ayant amassé quelques fonds, ils songèrent à s'établir en un endroit plus commode et plus conforme aux exigences de leur état.

Le 4 novembre 1649 (notaire Daugières) ils achetèrent de MM. Sicaud et Lieutaud un jardin situé le long du *Courradour* (aujourd'hui *la Lice*) ; c'est là qu'ils jetèrent les fondements de leur couvent.

La première pierre de leur église fut posée par le coadjuteur *M. de Grignan*, le 26 novembre 1673. Le 19 Avril 1676, une partie de cet édifice fut inaugurée et bénie



avec une grande solennité; mais la cérémonie fut brusquement interrompue par une tempête affreuse qui causa dans la ville et dans tout le terroir des dégâts incalculables.

L'église et le monastère furent achevés en 1678, grâce aux libéralités de quelques grandes familles du pays. M. de Châteauneuf de Mollégès contribua pour plus de 8,000 livres; M. Jean de Forbin donna également une somme considérable; le marquis de Robiac d'Estoublon paya les frais de construction de l'élégant portail, sur lequel les religieux, en signe de reconnaissance, firent sculpter ses armes.

Les annales des monastères sont toujours simples et courtes; cette vie qu'on y pratiquait toute d'exclusion, d'isolement, de détachement des choses mondaines, fournit peu de matières à la chronique, peu de documents à l'histoire.

A peine trouverons-nous quelques rares faits à signaler, dans une période de plus d'un siècle.

Nous ne dirons que quelques mots, pour mémoire, d'un vol mystérieux dont l'église des *Carmes-Déchaussés* fut la victime, alors qu'on travaillait à son achèvement. Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1677, des malfaiteurs restés inconnus enfoncèrent le tabernacle du maître-autel et dérobèrent le ciboire qui était en métal précieux. L'audace de ce méfait, le rare bonheur de son exécution au milieu de difficultés qui semblaient la rendre impossible, préoccupèrent beaucoup l'attention et donnèrent à ce fait assez d'importance pour être relaté dans beaucoup d'écrits de cette époque.

En l'année 1750, les *Carmes-Déchaussés* agrandirent leur couvent ; la municipalité leur vint en aide par une subvention de 400 livres. On étendit le cloître, au couchant du monastère, et l'on construisit au midi, un nouveau réfectoire, sous prétexte que l'ancien était trop bas et malsain.

Je n'ai jamais compris cette attention, disons le mot, cette coquetterie à l'endroit de leur réfectoire, chez de pauvres religieux mendiants vivant d'abstinences. Mais il est certain que, dans notre ville du moins, le réfectoire était la salle principale, et comme la salle d'honneur des couvents. On cite encore aujourd'hui, par tradition — car ils n'existent plus — le réfectoire des Grands-Carmes, celui des Oratoriens, des Cordeliers, des Grands-Augustins, des Carmes-Déchaussés, etc... J'en trouverais peut-être une explication, bien dans le goût de la chose, sinon bien orthodoxe — en disant que par ce contraste, on voulait faire ressortir encore mieux l'austère pauvreté de la cuisine monastique.

Au reste, les Carmes-Déchaussés du couvent d'Arles n'eurent jamais à redouter l'éternel péril des corporations religieuses, surtout des ordres mendiants, je veux dire l'esprit de propriété. Ils ne possédèrent jamais au-delà de 300 livres de revenus et furent de tout temps, avec les *Petits-Pères* (*Augustins-Déchaussés*), les plus pauvres des religieux porte-besace.

Leur église et leur couvent se ressentaient de cette pauvreté; ils ne brillaient par l'ornementation ni par l'élégance; seule la façade de l'église, dont on voit encore de pauvres restes, présentait dans son ensemble une sorte de majesté simple et naturelle fort agréable au coup-d'œil, et d'un effet très-religieux. La principale pièce du couvent, le réfectoire, n'avait peut-être de valeur que par sa comparaison avec les pauvres cellules des religieux.

Les Carmes-Déchaussés, qui étaient au nombre de 12 dans les premiers temps de leur établissement, et qui avaient été jusqu'à 19 sous l'épiscopat de M. de Grignan (1689-1697), se trouvaient réduits à deux prêtres en 1789. Le prieur du couvent, le P. Antoine Mouret, fut des premiers à prêter serment à la constitution civile du clergé; il brûla plus tard ses lettres de prêtrise. Rentré dans la vie civile, il devint administrateur, puis président du district. C'était un homme de quelque valeur; sa fameuse lettre à Mgr Dulau, signée par tous les administrateurs du district, mais rédigée par lui seul, au sujet du serment civique, le mit fort en relief dans le dé-

partement; il révéla des qualités d'administrateur, rendit des services à notre ville; mais il ne sut pas résister aux funestes entraînements qui l'entouraient, et il souilla son caractère et sa vie par des excès qu'un honnête homme n'essayera jamais d'excuser.

L'église et le monastère des Carmes-Déchaussés furent vendus par la nation le 17 avril 1791 ; ils produisirent peu. L'humidité du sol, sans cesse entretenue par le voisinage de Craponne, les débordements du Rhône et notamment la grande inondation de 1755, avaient compromis l'édifice et ébranlé sa solidité. La voûte de l'église avait fait un mouvement très-sensible, on fut obligé de la démolir en 1801.

Ce qui restait des constructions fut abattu pour l'exécution du canal d'Arles à Bouc. On ne laissa debout qu'une portion de la façade, dont le riche portail aujourd'hui ruiné, presque enfoui, sollicite à peine l'attention.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1694 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

1702. — Arrivée du Roi d'Espagne dans Arles.

Le dimanche, 3 décembre, premier jour de l'Avent, le Roi d'Espagne, second fils de Mgr le Dauphin et petit-fils de Louis XIV, roi de France, arriva dans Arles sur les trois à quatre heures de l'après-midi, et vint loger au palais archiépiscopal.

Le conseil d'Espagne ayant porté le roi *Philippe V*, après la consommation de son mariage avec la fille du duc de Savoie, à passer en Italie, pour visiter le royaume de Naples et le duché de Milan, se faire voir à ses nouveaux sujets, et par sa présence étouffer toutes les conspirations et entreprises qui commençaient à se former contre son autorité, ce jeune prince parut avec beaucoup d'éclat dans ce Royaume et dans ce duché, et inspira par ses manières douces, civiles et honnêtes, une affection et une bienveillance toute particulière au cœur des Napolitains et des Milanais. Ces populations lui témoignèrent par leur humble respect et profonde soumission, la joie qu'elles ressentaient d'être sous la domination d'un si grand roi, pour qui elles n'auraient tant qu'ils vivraient qu'un amour sincère et respectueux, ce qu'il reconnaîtrait bientôt par leur fidèle obéissance.

Après que ce généreux prince eut reçu d'eux le nouveau serment de fidélité, et qu'on lui eût rendu tous les honneurs qui lui étaient légitimement dûs, il alla joindre son armée qui était dans la Lombardie, pour s'opposer aux forces que l'Archiduc *Charles d'Autriche* faisait venir en Italie, pour lui disputer la couronne d'Espagne qu'il prétendait lui appartenir. Mais après que ce Roi eut fait la campagne, son conseil l'obligea de retourner à Madrid, la capitale de ses puissants Etats, pour pourvoir mieux à loisir au bien général de son royaume. Cette résolution ayant été généralement approuvée, ce prince quitta la Lombardie et vint s'embarquer à Final et, après trois jours de navigation, il arriva sur les côtes de Provence.

Cependant M. le comte de *Grignan*, lieutenant pour le roi en Provence, ayant été averti que le roi d'Espagne devait se débarquer sur les côtes de la province, alla l'attendre avec un grand nombre de noblesse pour lui rendre ses devoirs et lui faire tous les honneurs et les civilités que méritait un si grand prince. Suivant les ordres qu'il avait reçus de la Cour, tous les gouverneurs et magistrats politiques des villes de Provence où ce roi passa s'empressèrent à l'envi les uns des autres de lui témoigner par leur profond respect la joie et le plaisir qu'ils recevaient de voir chez eux un monarque aussi illustre et aussi puissant qu'il était.

Arles, quoique la dernière ville de la province du côté du Languedoc, ne s'oublia pas, et, s'étant moulée sur ce que Aix et Marseille avaient fait dans cette occasion, on fit d'abord une belle compagnie de gentilshommes commandée par *M. de Montblanc*, major de la ville, pour faire la garde au palais archiépiscopal destiné pour le logement du roi d'Espagne. M. le Gouverneur et MM. les Consuls, accompagnés de quantité de gens de qualité, et d'une grosse foule d'autres personnes de différentes conditions, furent attendre ce prince à la porte

de la Cavalerie et, après l'avoir complimenté sur son heureuse arrivée et fait toutes les civilités les plus respectueuses qu'ils purent s'imaginer, ils le suivirent jusqu'à l'archevêché où *M. de Mailly*, notre archevêque, l'attendait avec une extrême impatience pour lui rendre ses très-humbles respects. Ce prélat fit dans cette occasion tout ce qu'on pouvait espérer d'une personne aussi civile et aussi spirituelle qu'elle est, et qui n'ignore rien de tout ce qui se fait de plus fin et de plus civil à la Cour. Dans le temps que notre illustre prélat rendait ses devoirs au roi d'Espagne, l'artillerie faisait beaucoup de bruit et le feu de la mousquetterie n'en faisait guère moins, pour solenniser un jour si beau et si agréable; et puis, le grand concours de peuple soit de la ville ou des lieux circonvoisins qui était venu expressément pour voir l'entrée du roi d'Espagne, faisait retentir, par les grands et hauts cris qu'il faisait, sa joie par toute la ville, surtout dans les rues où ce grand prince passa; toutes les portes et fenêtres des maisons qui étaient à son passage étaient remplies ou occupées par le plus beau monde d'Arles; les dames et demoiselles de condition, qui en faisaient le plus bel ornement, y paraissaient ajustées et parées dans la dernière propreté.

Au reste, la plus grande partie des équipages du roi d'Espagne s'en retourna par mer, et le reste qui l'accompagnait par terre n'était pas grand chose, si on en excepte quelques grands d'Espagne, quelque noblesse espagnole, les officiers du roi avec ceux des seigneurs qui le suivaient dans son voyage. Monsieur le cardinal d'*Estrée* était encore après le roi et avait le principal soin de sa conduite; les officiers de cette Eminence étaient tous Français et la plupart gens de qualité; mais les uns ni les autres, je veux dire aussi bien les Espagnols que les Français, n'étaient pas fort bien mis. Il est vrai que dans un long voyage on néglige bien des choses et surtout la propreté; enfin on ne voyait dans cette suite royale ni beauté ni magnificence, et encore moins des hommes bien faits, et, s'il y en avait quelques-uns de bien tournés dans la troupe, ils étaient en petit nombre. Sur ce sujet, plusieurs personnes de mérite et de connaissance qui savent ce que c'est des cours des princes souverains, remarquèrent que le roi d'Espagne était le mieux fait de sa suite, comme il en était le principal ornement.

1703. — Bénédiction de la pierre fondamentale du nouveau couvent que les RR. PP Bénédictins font bâtir sur la montagne de Montmajor.

Mgr l'archevêque d'Arles, *François de Mailly*, ayant été humblement prié par les RR. PP. Bénédictins qui demeurent à l'abbaye de Saint-Pierre de Montmajor, de leur faire l'honneur de bénir solennellement la première pierre fondamentale du nouveau couvent qu'ils veulent bâtir sur cette montagne, à cause que le vieux monastère menace ruine et n'est pas même autrement logeable pour les religieux. Notre prélat leur ayant promis d'aller chez eux pour faire cette cérémonie, on demeura d'accord qu'elle se ferait le dixième d'avril, troisième fête de Pâques. Ce jour arrêté, Mgr l'archevêque, après avoir dîné, se mit dans son carrosse avec son grand vicaire, ses aumôniers et quelques autres ecclésiastiques de sa connaissance, pour se rendre à Montmajor, et, y étant arrivés sur les trois heures après-midi, le prieur des Bénédictins avec les religieux, le reçurent en procession et l'accompagnèrent à l'église, où, après les prières qu'on fait ordinairement dans ces occasions, un religieux de l'Ordre monta en chaire et fit une assez courte prédication sur le sujet de cette bénédiction, et s'étendit beaucoup sur les louanges de notre archevêque. Ensuite les religieux en procession, suivis de notre prélat habillé pontificalement et accompagné de ses aumôniers et autres prêtres qui étaient à sa suite avec les principaux officiers de sa maison, se rendirent sur la place où doit se bâtir le nouveau couvent, où ledit prélat bénit la pierre fondamentale où était enchassée une lame de plomb sur laquelle était gravée une belle inscription latine, pour apprendre un jour à la postérité dans quel siècle et dans quelle année ce nouveau couvent avait été fondé. Avec le nom du Souverain-Pontife qui tenait alors les rênes de l'église universelle, celui de l'archevêque qui avait béni la pierre fondamentale et qui en avait fait les principales cérémonies, on avait encore ajouté à cette inscription, le nom de l'abbé qui possédait cette abbaye et celui du prieur du monastère sous le règne de Louis XIV.

Le jour qn'on célébra cette solennité était clair et serein et le temps était doux et calme: de plus, comme c'était un jour de fête, cela obligea un grand nombre de peuple d'Arles ou des villages circonvoisins d'aller faire cette promenade, qui n'est qu'à une demi-lieue de la ville, pour voir faire une cérémonie qui n'est pas commune, et qu'on fait rarement et que, suivant les apparences, la plus grande partie d'eux n'avait jamais vue, ni verrait de leur vie. Cette curiosité en fit partir quelques-uns de bon matin, croyant que la cérémonie se ferait à l'issue de la grand-messe. Mais il en arriva autrement qu'ils avaient cru; Mgr l'archevêque ayant eu quelque pressante affaire, n'y fut qu'à trois heures après-midi, comme j'ai déjà dit. Cependant tous ceux qui allèrent à

Montmajor pour voir cette cérémonieuse bénédiction, firent provision de pain, de vin et de viande qu'ils portèrent avec eux pour manger sur la montagne. Comme la plus grande partie de ces curieux n'était que des personnes du commun qui n'ont en vue que le plaisir de se divertir grossiérement, la plupart mangèrent et burent outre mesure, et puis, le vin faisant son effet ordinaire, il se trouva que ceux qui en avaient trop pris firent des insolences insupportables, ce qui forma des querelles accompagnées de coups et d'injures, ce qui fit rire et donna du divertissement à ceux qui avaient dîné plus sobrement que ces ivrognes.

(La suite à la prochaine livraison.)

LE VIEIL ARLES

LA RUE DES AGNEAUDONS.

Vous chercheriez vainement un sens quelconque au nom que porte cette rue : un *agneaudon*, s'il en existe, n'a jamais été défini dans nos dictionnaires, et je porterais le défi à *Pierre Véran* lui-même, qui pourtant a découvert que la rue *Taquin* devait son nom aux *Tuchins*, de nous citer un personnage de notre ville qui se soit appelé *Agneaudon*.

Ce mot n'existe pas dans notre langue; il est également étranger à notre idiôme provençal, il ne signifie rien..... si ce n'est notre profonde ignorance.

Le 3 juillet 1826, notre Conseil Municipal délibéra de changer le nom des rues. C'est, à mon sens, une chose grave, que d'effacer d'un trait de plume des noms consacrés par l'usage, et peut-être par la tradition historique, pour les remplacer par des noms d'occasion ou de faveur. On crut cependant devoir le faire ; je n'en discuterai pas les motifs, et au contraire je me ferai un plaisir de dire que l'administration fut heureusement inspirée dans le choix de quelques noms : je lui sais gré, particulièrement, d'avoir restitué quelques désignations anciennes que ses prédécesseurs avaient eu le tort de sacrifier. Mais je ne saurais lui pardonner d'avoir sans aucun motif supprimé, défiguré, grossièrement estropié des noms en quelque sorte historiques et qui méritaient d'être respectés.

Qu'était-il besoin de débaptiser la rue de l'*Erbolerie* (1), ainsi désignée depuis 500 ans, pour lui donner, contrairement à la vérité, le nom de *rue des Thermes*, auquel elle n'a pas droit?

A quoi bon affaiblir la tradition historique, laisser tomber dans l'oubli l'antique *rue du Méjan*, qu'on a grand peine à retrouver sous son nom obscur et moderne?

Pourquoi sacrifier le nom de *rue des Fours*, que nous avait transmis le moyen-âge, pour le remplacer par celui de *rue Beaujeu*, qui n'a pas d'autre raison ni d'autre souvenir que l'existence de l'écurie de M. de Beaujeu, située dans cette rue? On dirait que le bon sens public a protesté contre cette désignation empruntée à une écurie : on n'appelle plus cette rue que *rue du Canon*, — désignation qui a du moins le mérite de rappeler un fait honorable pour nos armes.

Mais toutes ces considérations et ces pourquoi m'entraîneraient loin de mon sujet; je reviens à mes *Agneaudons*. Si je ne puis expliquer le sens de ce mot, je puis du moins en indiquer l'origine. En 1826, notre rue s'appelait *rue des Aillaudons*; les scribes écrivaient quelquefois *rue Aillaudon*, supposant que ce dernier mot pouvait bien être un nom propre; mais les ignorants, les gens du vulgaire, ceux qui n'éprouvaient pas le besoin de faire des néologismes aux dépens de la vérité, continuaient à l'appeler *rue des Aillaudons*. — On fit justice de ce nom vulgaire et totalement incompris. La rue était voisine de la *Porte-Agnel* : donc, se dit-on, c'est *Agneaudons* qu'il faut dire; et ce rapprochement fit prévaloir ce dernier nom, qui fut officiellement adopté.

Il eût été prudent de consulter le dictionnaire et la société d'Archéologie. Mais on ne voulut sans doute pas soumettre à pareille épreuve une si belle découverte; on fit comme Don Quichotte, qui avait eu tant de peine à réparer son armet après un premier essai, qu'il n'osa pas renouveler son expérience.

Ainsi fûmes-nous dotés d'un barbarisme et d'une absurdité.

La rue que le peuple appelait encore, en 1826, *rue des Aillaudons*, portait en 1424, le nom de *Carriéra dels Ayaudous*. On

(1) *Erbolarie, erbarie*, marché aux herbes. On l'appelait, par une corruption de langage, *la Reboulerie*, et je crois qu'une famille *Reboul*, qui habita pendant longtemps en ce quartier, fut peut-être la cause involontaire d'une pareille transformation, dont nous trouverons d'autres exemples.

trouve écrit, depuis cette époque, *Ailladors*, *Ailladours* et *Aillaudous*.

Aillador, en langue provençale du XV[e] siècle, signifie *peseur* (*allielator*, *assignator ponderum*) : c'était donc la *rue des peseurs*; on conçoit que ces industriels se fussent établis là; ils s'y trouvaient comme au centre de leurs affaires et de leur travail, à côté de la Porte-Agnel, où se vendait le bétail pour la boucherie, à côté du marché, situé dans ce quartier aux XII[e] et XIII[e] siècles, ainsi que nous l'avons dit en parlant du *Marché-neuf*.

Voici donc une étymologie bien certaine et bien constatée, vérifiée sur les anciens cadastres. Nous devrions, ce me semble, à notre ancienne réputation de ville savante, d'effacer à jamais de nos murs une preuve officielle d'ignorance et d'y replacer les véritables noms.

EMILE FASSIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES
Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1251

Gouverneurs : Bertrand Rostang.
Raymond Ferreol.
Pons Gaillard.

— Convention passée entre *Charles d'Anjou*, comte de Provence et la communauté d'Arles, contenant rémission de ladite ville au pouvoir dudit seigneur, sous les réserves, franchises et libertés y mentionnées (du 3 des kalendes de mai 1251, not. *Raymond Codoni*, de Tarascon).

La ville d'Arles se soumet à *Charles de France*, comte d'Anjou et de Provènce, le 30 avril 1251. Arles cesse alors d'être en République.

— L'archevêque promet à *Charles I[er]* de le secourir avec ses hommes du château de Salon, contre tous ses ennemis, excepté contre l'Eglise (du 3 des nones d'août 1251).

— *Raimond Jaucelini* était juge d'Arles le 3 des ides d'avril.

1252

— 15 des kal. de Juillet. *Salomon*, juge d'Arles pour le comte *Charles*.

1253

— 5 des ides d'avril. *Frédéric de Rougemont* (de Rubeomonte) viguier d'Arles.

1254

— 4 des nones de juin. *Hugon Stacha* viguier d'Arles, pour le comte de Provence.

— Lettres patentes de *Louis*, roi de France, en faveur du clergé, données au mois d'août 1254, portant que tous les ecclésiastiques seront exempts de péage à Beaucaire, en passant le Rhône, ainsi que leurs domestiques passant avec eux (*Vidimus* dans un acte de 1474, not. *Pancrace Salvatoris*).

1255

— 6 des ides d'avril. *Raimond Pelet*, juge d'Arles pour le comte de Provence.

1256

Charles I[er], comte de Provence, envoie des Commissaires à Arles pour faire un réglement tant de la justice ordinaire que de celle du viguier (7 des ides de mars 1256).

Les consuls d'Arles présentent requête aux Commissaires du roi pour obtenir que le viguier ne puisse permettre aux étrangers de conduire leurs troupeaux dans les pâtis, et pour que *Robin de Crest*, soi-disant *roi des Ribauds*, soit expulsé de la ville et contraint de restituer les contributions illégales qu'il exigeait des courtisanes. (7 des ides de mars 1256. Notaire *Hugo Grassi*. — Tit. de la Police, archives d'Arles).

1257

Consuls : Guillaume Bonfils.
Raimond Ferréol, docteur en droit.
Pons Gaillard.
Pons de Tarascon.

24 août 1257. *Charles I[er] d'Anjou*, comte de Provence, reçoit de *Raimond des Baux*, prince d'Orange, cession du royaume d'Arles, que l'Empereur *Frédéric* II avait donné à *Guillaume des Baux*, le 2 janvier 1215.

— Du 3 des nones d'octobre 1257. Sentence arbitrale au sujet de la dîme, à l'occasion des débats pendants entre l'archevêque et le chapitre d'une part, et les syndics de la ville d'Arles. Les arbitres étaient *Boniface*, évêque de Digne, *Baxianus*, jurisconsulte, et *Guillaume Barde*, prévôt de Fréjus; ils décidèrent par leur sentence : 1° « Que les chevaliers, bourgeois et citoyens d'Arles, paieraient la dîme au quarantième des blés, légumes, raisins,

vins et agneaux, à partir de ce jour ; mais que, jusques-là, les dîmes déjà dues seraient acquittées à l'ancien taux, c'est-à-dire, au vingt-cinquième ; 2° que les bons citoyens qui voudraient en payer davantage le pourraient; 3° que les syndics paieraient les frais du procès (quittancés dans l'acte à 400 livres tournois) ; 4° que chaque citoyen serait tenu d'aller à cheval ou à pied, à une lieue de la ville, pour aller recevoir l'archevêque, ou le prévôt accompagné de la majeure partie des chanoines, et les reconduire solennellement jusques à leur maison ; 5° qu'à ces conditions, la communauté et les citoyens seraient absous des injures faites à l'archevêque, au prévôt, aux chanoines et à leurs domestiques, ainsi que de tous autres dommages ; 6° qu'enfin l'archevêque, le prévôt et le chapître ne pourraient forcer injustement les citoyens à payer la portion canonique sur les legs pies, ni exiger des héritiers les lits et cierges funéraires, mais que cependant le louable usage d'acquitter ces droits serait continué. »

Cet acte, dressé par un notaire d'Arles, du nom de *Benevegne*, fut publié à Tarascon en la maison des FF. Prêcheurs. On le trouve relaté, sous la date du 15 mars 1394, au folio 39 des écritures du notaire *Antoine Olivari* pour ladite année.

1258

En octobre 1258, lettres-patentes de *Louis*, roi de France, donnant pouvoir au prévôt de l'Eglise d'Arles de se faire payer par le Sénéchal de Beaucaire une pension annuelle de 100 marcs sur le péage de Beaucaire, et ce, pour acquitter l'anniversaire fondé par son père. (Ces lettres patentes sont vidimées, sous la date de 1480, dans les écritures du notaire *Philippe Mandoni*).

1259

Juges d'Arles : André de Pontairolo.
Guillaume de Tilio.

— Octobre 1259 : Lettres patentes données à Paris, par *Louis*, roi de France, à l'archevêque d'Arles. On y voit que lors de l'inféodation du château de Beaucaire et d'Argence, faite par l'archevêque d'Arles à *Simon de Montfort*, il fut convenu que le comte et ses successeurs prêteraient hommage et fidélité pour cet objet aux archevêques d'Arles ; le comte donna à l'archevêque 1000 marcs d'argent, et se soumit envers lui à une censive de 100 marcs. Or, en cette année 1259, le roi de France était possesseur dudit château de Beaucaire et d'Argence, comme successeur du feu roi son père, qui en avait acquis la propriété de *Raymond*, comte de Toulouse ; et comme le roi de France ne prêtait hommage à personne, en compensation de ce l'archevêque réclamait ledit cens de 100 marcs. En conséquence, il fut arrêté par arbitrage que cette propriété resterait en franc-aleu aux rois de France, et que si ledit château venait à appartenir, par la suite, à tout autre qu'à eux, le possesseur prêterait hommage et fidélité à l'archevêque. Le roi de France s'obligeait à payer annuellement le cens de 100 marcs d'argent, avec les arrérages depuis le décès du roi son père, plus une somme de 600 marcs.

(Ces lettres-patentes sont vidimées dans les écritures du notaire *Pancrace Salvatoris*, sous la date de 1474).

1260

Juges d'Arles : Hugolin de Vastalla.
Bertrand Senerii.

1262

Le pape Urbain IV prend sous sa protection le monastère de Sainte-Claire d'Arles. La suscription de la bulle pontificale est telle: *Dilectis in Christo filiabus Abbatissæ et Conventui monialium inclusarum Stæ-Mariæ de Roqueta, ordinis Sti-Domiani*. (Gall. Christ. I. *in abbat. Sæ-Claræ Arelatis*).

1263

Juges d'Arles : Jacques de Vinellis.
Guillaume Raimundi, de Maillane.

En cette année, les murailles d'Arles furent reconstruites telles qu'elles sont de nos jours. (Anibert. *Républ. d'Arles*, I, 179).

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LES ANCIENNES FAMILLES D'ARLES.

—

CORON.

—

Dans les précieux dépôts de titres privés qui enrichissent nos archives, j'ai trouvé cette curieuse notice sur une des familles le plus justement estimées de notre pays ; le fait qu'elle rappelle n'est pas encore oublié : mais il est tellement défiguré par la tradition, qu'on aurait peine à en trouver la source historique.

Nous aurons donc l'avantage de rétablir la vérité dans une question d'un haut intérêt

pour une honorable famille d'Arles ; nous aimons à penser que ceux qu'elle intéresse ne nous sauront pas mauvais gré de publier un détail dont leurs ancêtres tiraient vanité et que l'un d'eux consigna de sa main sur le *livre de raison* de la famille.

Je copie textuellement cette notice, qui est de l'écriture de *J.-Didier Véran :*

« Environ l'an 1685, *Joseph de Cays*, chevalier de Malte, fut avec une galère de l'Ordre dans la Morée pour racheter des esclaves. A mesure qu'il faisait remettre à la voile, du lieu de *Coron* où le bâtiment avait relâché, son équipage embarqua un jeune Turc (1) de 12 à 13 ans. L'équipage s'aperçut bientôt que toute le ville était en rumeur et poussait les hauts cris de l'enlèvement de cet enfant. Les Turcs mirent de suite un bateau en mer, pour poursuivre la galère ; mais celle-ci, plus leste, gagna le large et disparut.

« La galère fit voile vers Malte où elle débarqua les esclaves et le jeune turc.

M. de Cays étant retourné l'année d'après à Arles, sa patrie, et s'étant attaché au jeune turc, l'amena avec lui. Le 6 novembre 1686, il le tint sur les fonds baptismaux de Saint-Trophime (2) avec la dame *Françoise de Castillon*, sa mère ; il lui donna son prénom, et, pour nom propre, celui du pays où il était né.

« Ainsi il fut appelé *Joseph Coron;* cependant son véritable nom était *Houssi*, fils de *Mustapha Ogea* et de *Bicha* (3). Il était alors âgé de 14 ans.

« M. de Cays le dota de six ou dix mille livres et lui fit apprendre le métier de faiseur de bas.

« Ce *Joseph Coron* eut 22 enfants, d'après son Livre de raison.

« 2° — *Jean Coron*, un de ses fils, fut marié à.... *Bassade.*

« 3° — *Antoine Coron*, fils de ce *Jean*, épousa *Marie-Anne-Chaumerin*. Il était tailleur d'habits.

« 4° — *Gaspard Coron* a épousé *Marguerite Nicolas*. Celui-ci est charcutier.

« 5° — Il a pour enfants *Martin, Mathieu* et *Xavier Coron*, et dame *Marie-Thérèse Coron*, religieuse hospitalière à Arles.

Martin, l'aîné, a épousé.. *Meyssonnier.*

« 6° — *Xavier II Coron* est fils de ce *Martin*..... »

Là s'arrête la généalogie dressée par *J.-Didier Véran* (1). On pourrait y joindre à l'appui une observation que nos lecteurs ont certainement déjà faite : c'est que la beauté du type grec se perpétue dans cette famille avec beaucoup de distinction.

Cette origine presque légendaire, retrouvée à deux siècles de distance, vaut certainement bien des titres de noblesse moins anciens et moins authentiques. Elle répond victorieusement à la spirituelle boutade du poète de Saint-Chamas, *Baptistin Estay*, qui, dans son poème héroï-burlesque (2) va rechercher le lien de filiation jusqu'au sombre nocher *Caron*.

EMILE FASSIN.

(1) C'est *jeune grec* que J.-D. Véran devrait dire ; car la *Morée* (ancien *Péloponèse*), forme la partie méridionale de la Grèce. En 1685, la *Morée* appartenait à la Turquie, par droit de conquête (et cela peut expliquer la qualification adoptée par J.-D. Véran); mais les Vénitiens la leur reprirent les années suivantes, 1686-1687.
La ville de *Coron* (*Gorone*) a fourni à l'auteur des *Messéniennes* une de ses plus suaves inspirations. Qui ne connait ces beaux vers :

Entre le mont Evan et le cap de Ténare
La mer baigne les murs de l'antique Côron;
Coron, nom malheureux, nom moderne et barbare
Et qui de Colonis détrôna le beau nom.
Les Grecs ont tout perdu : la langue de Platon,
La palme des combats, les arts et leurs merveilles,
Tout, jusqu'aux noms divins qui charmaient nos oreilles.
Ces murs battus des eaux, à-demi renversés
Par le choc des boulets que Venise a lancés,
C'est Coron. Le croissant en dépeupla l'enceinte:
Le Turc y règne en paix au milieu des tombeaux.

(2) Voir au registre *Sacristie*, A. f° 208, le baptême de ce *Coron*. (Note de l'Archiviste.)

(3) N'est-ce point Aïcha qu'il faut lire ?

(1) Notaire d'Arles. 1801 à 1833.

(2) *La Soûcissounade*, poème provençal, réponse à *Joseph Désanat* de Tarascon.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 13.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

—

Nicolas des Alberts.

—

Aux solennités du Jeudi-Saint, quand toutes les églises s'embellissent et se parent, l'humble chapelle de l'hôpital semble avoir le privilége du plus grand nombre de visiteurs. Je ne saurais dire si la dévotion attache un mérite particulier à cette visite à un établissement charitable; mais il me souvient que tout jeune, je m'y sentais attiré ce jour-là par un sentiment de curiosité naïve que nulle autre église n'excitait en moi.

Sous une longue galerie où de nombreux arceaux déversent l'air et la lumière, le long du mur fraîchement blanchi, étaient appendus plusieurs rangs de tableaux jetés là sans art, sans recherche de perspective, mais entourés de cette auréole de propreté soigneuse et reluisante familière à cet établissement.

C'étaient les portraits de ses bienfaiteurs, que l'hôpital expose ce jour-là à la vénération et à la reconnaissance publiques.

Je trouvais un charme infini à contempler ces têtes respectables, ces figures surannées, *coiffées à l'ancienne*, et dont la peinture naïve reflète avec tant de vérité les traits caractéristiques de la bienfaisance et de la charité. Je m'arrêtais surtout avec prédilection devant une toile un peu sombre, représentant une figure brune, très-expressive, qui saisit de suite l'attention. C'est à n'en point douter, un personnage du XVIe siècle. Un cartouche, au bas de la toile, porte ces noms: *Nicolas des Alberts, lieutenant en la maîtrise des ports, fondateur de l'hospice.*

Bien des gens ont dû s'arrêter devant cette toile et regretter comme moi le laconisme de sa notice. C'est à leur intention que j'ai recueilli les détails biographiques qu'on va lire :

Nicolas des Alberts était natif de la ville d'Arles ; il nous apprend par son testament qu'il était fils de noble *Marc des Alberts*, originaire de Florence, et de Mademoiselle *Catherine de la Biche*, dont la famille était Arlésienne (1).

Il suivit quelque temps, dans sa jeunesse, les audiences du palais, comme clerc de procureur; il grossoya chez les notaires et s'y créa par sa fidélité, son exactitude, ses manières douces et honnêtes, d'utiles relations et des protecteurs. C'était, dit l'annaliste *Reynaud*, « un « jeune homme de gentil esprit. » Son patrimoine était mince, mais « chacun lui donnant la main comme à l'envi pour l'eslever en honneur », il put acheter enfin un office de notaire qu'il occupa dignement pendant de longues années.

Les Consuls de l'année 1538 le nommèrent secrétaire de la Communauté; il exerça durant seize ans ces fonctions délicates et laborieuses. L'intelligence et le soin qu'il apportait en toutes les affaires lui avaient acquis la confiance publique : « Il fut presque toujours employé, » dit

(1) Mais « dont aucun de tel nom ne se trouve écrit aux Conseils de la Maison Commune, ni avant ni après. » (Annales *Reynaud*).

Reynaud, « à tous les plus grands et importants offices de la Communauté, « qu'il acheva heureusement, et y fit « pour soi de grands et considérables profits. » L'administration avait l'habitude de députer, pour la moindre affaire, auprès du Parlement ou de la Cour des Comptes, des Gouverneurs ou des Intendants de la Province. Elle défrayait largement ses députés, et ceux-ci, malgré le faste qu'ils déployaient pour soutenir dignement l'éclat de leur ville, trouvaient encore le moyen d'effectuer de belles économies sur leurs frais de représentation. S'il faut en croire l'annaliste déjà cité (1), c'est ainsi que ce serait formée peu à peu la fortune du secrétaire de la Communauté.

En 1553, « désirant augmenter en honneur », *Nicolas des Alberts* vendit sa charge de secrétaire et son notarial, pour acheter celle de lieutenant en la maitrise des ports de la ville d'Arles.

Cette nouvelle position était incompatible avec toutes fonctions municipales. Il obtint cependant, en 1554, son admission au Conseil de ville, au rang des nobles. Mais cette faveur exceptionnelle souleva des protestations qui se reproduisirent à tous les remaniements du tableau, et trouvèrent enfin satisfaction vingt-un ans après. Les Consuls de 1575 le rayèrent de la liste des conseillers.

Aucune époque ne fut plus jalouse des dignités et des honneurs, et ne les rechercha avec plus d'avidité. *Des Alberts* fut vivement affecté de cette décision des consuls, qui l'excluait d'un conseil qu'il avait tenu si longtemps sous son influence. Il brisa, dès ce jour, la plupart de ses relations, et se fit une vie obscure et isolée. La mort de sa femme, *Marie de Colliers*, le jeta dans la tristesse et dans la dévotion. Il mourut peu de temps après, sans enfants, le 18 novembre 1580 (2).

(1) Annales de la ville, de 1301 à 1778 — 2 vol. mss. aux archives.

(2) L'an 1580 et le 28 du mois de novembre, avons accompagné à sépulture Me *Nicolas Albert*, lieutenant des ports.... (Obituaire des PP. Dominicains d'Arles, mss. p. 76. — Bonnemant, *Communautés*, II, 240).

Le nom de *Nicolas des Alberts* et ses qualités modestes n'auraient point échappé à l'oubli, sans l'étrangeté de son testament resté célèbre.

Ses dernières volontés furent consignées dans un acte du 28 septembre 1580, reçu par le notaire *Clément Claret*. Le testateur y débute par l'exposé de son état-civil et par une longue profession de foi. Il fait élection de sépulture dans l'église des Carmes, dans la chapelle qu'il y fait bâtir sous le titre de l'Assomption de la Vierge; il recommande à ses exécuteurs testamentaires de hâter l'achèvement de cette chapelle, dans laquelle repose déjà son épouse *Marie de Colliers*, et de suivre fidèlement les projets et prix-faits qu'il en a donnés. Il fonde dans la même église plusieurs anniversaires de messes, ainsi qu'un *Te Deum* tous les ans, à tel jour qu'il décèdera. Il fait encore beaucoup d'autres fondations pieuses dans les églises et les hôpitaux, divers legs à ses amis, et pourvoit enfin au surplus de sa succession dans les termes suivants : — « *Et en tous et chacun mes autres biens meubles et immeubles, droits noms et actions, je fais, institue et nomme mon héritière universelle* mon âme *à laquelle je pourvois de curateurs, administrateurs et surveillants, des vénérables personnes messire Barthélémy Gilles, prémicier en la Sainte Eglise d'Arles, noble Jacques de Donine, écuyer, et Me Jean Texier, et, après le décès d'iceux, les Recteurs de l'Hôpital d'Arles*..... »

Ce testament fit naître un grand procès entre les Recteurs de l'Hôpital et les PP. Carmes. Un arrêt du Parlement mit fin à de longs débats, en décidant que ces mots : *Mon âme héritière* seraient rayés du régistre du notaire, et en adjugeant l'héritage à l'Hôpital, qui vit ainsi augmenter son fonds de plus de 30 mille livres.

C'est à ce titre que *Nicolas des Alberts* est désigné comme un des fondateurs de l'hospice ; car on attribuait ce nom de fondateurs non-seulement à ceux qui bâtissaient des établissements charitables, mais encore à tous ceux qui assuraient par leurs

dons l'entretien d'une œuvre ou d'une Communauté.

La chapelle fondée par *Des Alberts* a survécu en partie à la destruction de l'église des Carmes ; on peut admirer encore le riche et précieux travail des compartiments de son plafond et de ses sculptures polychromes. Elle est, de l'avis des connaisseurs, une relique merveilleuse de l'art chrétien, un chef-d'œuvre de cette époque de renaissance où l'architecture religieuse faisait revivre les pompes et les richesses de l'art antique, habilement rattachées aux conceptions les plus pures du style chrétien.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1694 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

1703. — Mort de M. François Remuzat, bourgeois d'Arles.

Le dix-septième avril 1703, un jour de mardi, entre les quatre à cinq heures du matin, M. *François Remuzat*, bourgeois de la ville d'Arles, rendit l'esprit à Dieu, après avoir été tourmenté pendant vingt jours d'un fâcheux mal de poitrine et inflammation de poumons avec fièvre continue.

Je puis dire avec une constante et sincère vérité que défunt M. Remuzat était un des vertueux et honnêtes hommes de notre ville, et tous ceux qui l'ont connu comme moi en diront de même. Il était fort judicieux et expérimenté dans les affaires, et savait les ménager lorsqu'elles étaient entre ses mains, avec beaucoup de prudence et de probité. Il avait fait ses études avec assez de fruit, et, sans dispute, il pouvait passer pour un homme qui possédait les belles-lettres. Ses pénétrantes lumières et l'excellence de son esprit lui avaient donné une connaissance particulière des sciences libérales. Dans sa jeunesse, il se mêla de faire des vers qui étaient assez bien reçus du public ; depuis il abandonna la poésie pour s'appliquer à des affaires plus sérieuses, et fut durant quelque temps employé pour celles de la Communauté de cette ville. Depuis, les siennes propres lui donnant assez d'occupation, et commençant à devenir dans un âge avancé, il quitta tout ce qui lui pouvait faire peine, pour jouir paisiblement d'un tranquille repos le reste de ses jours, ayant assez de quoi vivre en honnête bourgeois. Se voyant dans un paisible loisir, il s'occupa plus que jamais à la recherche des choses antiques, rares et curieuses, pour en orner son cabinet qui était pourtant déjà assez rempli de quantité de belles et bonnes choses, s'étant appliqué depuis sa jeunesse à l'embellir de tableaux, médailles, gravures et autres sortes de curiosités antiques et modernes dont il avait une parfaite connaissance, et par ses soins et sa diligence, il forma un cabinet qut n'était pas à mépriser. Il se maria deux fois, mais il n'eut point d'enfants de sa première femme, ce qui l'obligea, n'ayant point de successeur, de se marier une seconde fois, et de ce dernier mariage il eut plusieurs enfants ; mais il n'en reste que deux petites filles, qui sont présentement sous la conduite de leur mère, qui est une honnête, sage et vertueuse veuve.

Au reste, M. Remuzat avait les mœurs douces et bien réglées ; il était homme de compagnie, propre à faire tout ce que les honnêtes gens font, civil, sociable et prêt d'obliger non pas seulement ses amis, mais encore tous ceux qui s'adressaient à lui dans le besoin, sans aucun intérêt ; cela est si bien su et connu dans Arles de tous ceux qui connaissaient sa probité et sa franchise, qu'on n'en saurait douter après ce qu'ils ont dit sur ce sujet. D'ailleurs, il était encore estimé pour plusieurs autres bonnes qualités et surtout pour sa piété et charité envers les pauvres ; s'il avait quelque défaut, comme les hommes les plus parfaits n'en sont pas exempts, c'était peu de chose, et il les avait même si bien réglés aux dernières années de sa vie, qu'ils ne paraissaient presque pas. Enfin M. Remuzat, décédé environ la 65e année de son âge, était une personne vertueuse et digne de l'amitié de tous ceux qui sont au nombre des honnêtes gens.

1703. — Mort de M. de Porcelet, sieur de Fos.

Noble......... *de Porcelet*, sieur de Fos, mourut ici d'une inflammation de poitrine avec fièvre continue, le 3e de juillet 1703, ayant été malade douze ou quinze jours.

On enterra ledit sieur de Porcelet de Fos, le lendemain de son décès, 4e du même

mois, et on porta son corps dans l'église de Saint-Honorat, desservie par les RR. PP. Minimes, qui est à trois mousquetades de la ville d'Arles. Les funérailles qu'on lui fit étaient assez magnifiques : car, outre les Pénitents-Bleus qui l'accompagnaient et plusieurs religieux des divers Ordres, on y voyait encore tous les chanoines, bénéficiers et autres prêtres servants de la Métropole, avec la musique. Au reste, ce gentilhomme, le dernier de la noble maison des Porcelet, originaire d'Arles, qui comptait son ancienneté de plus de cinq cents ans, n'était pas autrement riche, ni puissant en crédit; et d'ailleurs, on ne pouvait pas dire qu'il fût d'un mérite distingué; ses mœurs étaient rudes et bizarres, sans douceur ni civilité, ce qui le rendait peu sociable parmi le monde qui ne pouvait l'accoster que difficilement. Ses manières rudes et mutines l'avaient privé de tous ses amis, et ses parents n'avaient pour lui ni amour, ni tendresse. Se voyant délaissé des uns et blâmé des autres, il vivait solitairement, se tenant la plus grande partie du temps à la campagne pour faire valoir le bien qu'il y avait, ne venant que rarement à la ville; enfin, c'était un véritable misanthrope qui se privait peu à peu de la société des hommes. On ne sait point d'assuré si ces insignes défauts qui le faisaient haïr de tout le monde venaient de son humeur noire et mélancolique, ou s'il les avait contractés de sa jeunesse, par la mauvaise éducation qu'on lui avait donnée (car on sait véritablement qu'il avait été mal élevé). Quoi qu'il en soit on peut dire, sans se méconter, qu'il avait beaucoup de vice, et peu de vertu, et si j'ai été obligé de parler de lui ici, c'est qu'il a été le dernier de l'illustre maison de Porcelet d'Arles, comme je l'ai remarqué ci-devant.

1704. — La voûte de la cuisine de Montmajour s'écroula et trois religieux qui s'y chauffaient, y périrent sous les ruines; ce malheur arriva le 22 février.

Le 3 avril 1704, procession générale pour avoir de la pluie. On y porta les reliques de Saint-Antoine, et on fit station dan l'église de Saint-Trophime. Le buste de Saint-Antoine fut reposé sur une banque de l'église métropolitaine, pendant que les Bénédictins y chantèrent le psaume 146 à la fin duquel le chanoine en semaine donna la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

1705 et 1706. — Inondation fâcheuse.

Environ la fin du mois d'octobre 1705, il plut ici durant sept ou huit jours avec tant de violence, que le Rhône en devint furieusement gros, et sa rapidité fut si forte qu'il emporta une grande partie de la chaussée proche de la ville de Tarascon; de sorte que la grande quantité d'eau qui passa par l'ouverture que ce fleuve avait faite, inonda entièrement le terroir du Trébon et ensuite celui du Plan-du-Boug. Comme cette eau demeura plusieurs jours dans ce pays inondé, les blés qu'on avait semés furent presque tous perdus, surtout aux terres semées du Plan-du-Bourg, parce que l'eau y demeura plus longtemps que dans les campagnes du Trébon, et ainsi, les blés semés, quoiqu'en petit nombre (à cause que l'inondation avait empêché d'achever entièrement les semences) se conservèrent et ne reçurent que peu de dommages dans ce terroir; il n'en fut pas de même dans celui du Plan-du-Bourg où les blés semés furent tous noyés.

Cependant toutes les eaux s'étant entièrement écoulées dans la mer, et le pays du Plan-du-Bourg étant à sec, on eut encore le temps de semer de nouveau en tous les endroits où les blés s'étaient pourris ou gâtés; mais ces nouvelles semences ne furent pas plus tôt achevées, que les pluies recommencèrent à tomber avec une furie déréglée le lendemain des fêtes de la Noël; de sorte que la chaussée de Tarascon n'étant pas encore achevée de réparer, le Rhône qui était devenu extrêmement gros dans ce temps-là n'eut pas beaucoup de peine à se faire un passage, pour inonder de nouveau le pays du Trébon et celui du Plan-du-Bourg : ce qui arriva le 3e de janvier 1706, et fit partout où il passa un terrible ravage, cent fois plus ruineux et plus dommageable que celui qu'il avait fait quelques jours devant la Toussaint en 1705, et acheva de perdre et de gâter entièrement les blés du quartier du Trébon qui avaient résisté à la première inondation. Véritablement on resema de nouveau dans ce terroir, après que les eaux se furent écoulées; mais il n'en fut pas de même au Plan-du-Bourg, où les eaux restèrent jusqu'au commencement de février, ce qui empêcha qu'on pût semer du blé dans ces terres. A la fin le Plan-du-Bourg étant tout-à-fait à sec, environ la mi-février, les propriétaires des terres de ce pays, voyant qu'ils n'étaient plus à temps à semer du blé, semèrent des grains grossiers qui sortirent en peu de jours, et parurent fort beaux durant quelque temps, ce qui donnait bien de la joie à ceux qui avaient semé, qui se promettaient bien d'être récompensés des pertes qu'ils avaient faites. Mais leur espérance fut vaine et la fin ne répondit pas aux belles apparences du commencement : la sécheresse continuelle qui dura presque tout l'été dessécha si fort ces grains grossiers lorsqu'ils étaient en herbe, qu'on eut de la peine d'en retirer la semence.

Cette disgrâce ne fut pas la seule; car pour les blés qu'on avait semés par une seconde fois au terroir du Trébon, la cam-

pagne se trouvant molle et humide et le froid venant ensuite après qu'ils eurent germés, en gela la plus grande partie et lorsqu'on fut à la récolte, à peine retira-t-on la quatrième partie de la semence. D'ailleurs, la Camargue s'était peu ressentie de ces inondations; au contraire, les pluies qui avaient fait du mal ailleurs les abreuvèrent si bien qu'on se promettait une récolte des plus abondantes; mais il en arriva tout autrement que ce qu'on espérait : car lorsque ces blés attendaient pour grainer quelques faveurs du temps, l'eau leur manqua tout-à-fait à cause des sécheresses et des grandes chaleurs qu'il fit une bonne partie de l'été; de sorte que n'ayant pas de l'humidité pour les faire croître et même grainer, ils ne rendirent généralement que d'un trois, excepté quelques-uns qui donnèrent à leur maître jusqu'à cinq, six et sept.

La suite à la prochaine livraison.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1264

Consuls : Guillaume Bonfils.
Raynaud Porcellet.
Guillaume Artaud Tressauzes.
Bertrand Mottet.

— Le 6 des Ides d'août 1264, notaire *Jean de Ripperiis*, d'Arles, transaction entre la Communauté et les pêcheurs de ladite ville à raison de la pêche dans le Rhône. (*Vidimus* dans un acte du 3 novembre 1398, notaire *Guillaume Olivari*).

1266

— 13 janvier. Bulle du pape *Clément* IV portant union de la chapelle de *St-Michel-de-la-Cappe* à la mense capitulaire.

1268

Juges d'Arles : Raimond Faraudi.

— L'archevêque d'Arles permet au prieur des Augustins de bâtir une église ou oratoire sur l'emplacement qu'ils ont acquis récemment sur la paroisse Ste-Croix.

Cette permission est donnée moyennant une redevance annuelle de 30 sols stipulée en faveur du Chapître. Elle est datée des nones de février 1268. On la trouve enregistrée au folio 97 du régistre de 1444 à 1449, du notaire *Jean Meriani.*

— *Rostang de Rubions* fonde l'hôpital *Saint-Esprit du Bourg* et y établit pour recteur le sacristain de Saint-Trophime; le tout fait en présence de l'archevêque d'Arles, le 12 des kalendes de novembre 1268, notaire *Jean Boquito*. (Aux arch. de l'Hôpital, parchemin côté n° 65).

1269

Enquête sur le territoire et la juridiction de la ville d'Arles faite par ordre de Charles I[er] d'Anjou, comte de Provence.— (Archiv. d'Arles, registre *Camargues*, tom. II, titre 46 — et reg. *Tarascon et Lavisclède*, titre 7).

1270

Les habitants d'Arles, prêtent serment de fidélité à Charles-d'Anjou, comte de Provence. Il appert du procès-verbal de prestation de serment qu'il y avait alors 15 paroisses dans Arles. (Arch. du Roi à Aix. Armoire N, n° 1. *Homagiorum* fol. 11).

1276

Consuls : Guillaume Olivari.

....

1278

Transaction entre les habitants d'Arles et l'archevêque au sujet de la dîme.

1283

Consuls : Guillaume Gros.
Rostang de Montarbon.
Guillaume de Borgedon.

1286

Epitaphe dans le cloître de Montmajour :

Hic jacet Dna Guillelma, quondam uxor Dni Jacobi Odoli militis de Sto Remigio, cug. aïa sine fine i. Xpo Dno requiescat in pace. Obiit septima decima die mensis junii, sub anno Dni M. CC. octuagesimo sexto.

1288

Consuls : Pierre d'Eyguières.
Guillaume de Valflor.
Raymond de Borriano.
Guillaume Bertrand.
Bertrand Pierre.
Raymond Aosteuc.
Pierre de Thoro.
Raymond d'Eyragues.
Geoffroy Arlatan.
Etienne Gaillard.
Pierre Archimbaud.
Guillaume Bonito.

1292

Bulle du pape Nicolas IV donnée à Préate aux Ides de juin 1292, en faveur de l'ar-

chevêque d'Arles, par laquelle il permet aux dignitaires du chapître d'Arles que leur charge ne peut entretenir, de posséder en même temps des prieurés avec charge d'âme ou non. Le pape accorde cette faveur à la demande qui lui en a été faite par B. évêque de Porto et jadis archevêque d'Arles. Cette bulle se trouve enregistrée dans les écritures du notaire *Ant. Olivari* sous l'année 1406, folio 38.

1297

Consuls : Pierre d'Eyguières.
Jean Arlatan.
Rostang Gantelmi.

....

— 30 mai 1297. Lettres du Roi *Charles II* ordonnant qu'à l'avenir on ne confiera la charge de sous-clavaire de la ville d'Arles qu'à un notaire possédant biens au terroir d'icelle et contribuant aux charges publiques (arch. d'Arles -- Sous-clavaires).

1298

Bertrand Cavaillon, juge d'Arles.

— Transaction entre la Communauté et les juifs par laquelle ces derniers s'engagent à contribuer aux réparations du pont à raison de 23 livres, si le montant des réparations excède 213 livres; s'il est inférieur, leur contribution sera réduite proportionnellement; et ce, toutes les fois que le pont viendra à se rompre. (14 janvier 1298, notaire *Jean Candeleri*. — Archiv. d'Arles -- Pont).

1302

Consuls : Raymond Tressause.
Raymond Christoli.

....

1305

— 26 mars 1305. Commission de vicaire-général du Royaume de Naples, donnée par Charles II à *Pierre*, archevêque d'Arles. (Archiv. de Naples, Rég. 1304-1305. tit. D. f° 133).

— Ordonnance du juge de Gênes qui déclare les Provençaux exempts du droit de 3 sols établi en vertu de la convention entre les comtes de Provence et la Communauté de Gênes. (du 19 juin 1305-archiv. d'Arles. — Franchises).

1308

— Lettres du Roi Charles II interdisant de confier à aucun juif des fonctions publiques (8 mai 1308).

1312

Consuls : Bertrand de Montolieu.
Gaufrid Avigdor?

....

1317

— 1317. Notaire *Giraud Castelli* (original en mon pouvoir) : Lettres de nomination de Clavaire et Sous-clavaire accordées par *Richard de Guambateza*, chevalier, sénéchal de Provence, à une personne dont le nom ne peut se lire; données à Marseille le 23 mars 1317, et présentées pour être vidimées à noble et prudent homme *Raymond de Villeneuve*, seigneur des Arcs, viguier d'Arles, en présence de *Pons Garneri* et *Pierre Planteri*, juges de la ville d'Arles, *Jean Picardi*, notaire, étant pour lors sous-clavaire.

Consuls : Bertraud de Montolieu.

....

1319

Jacques de Gapo, juge d'Arles.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LE VIEIL ARLES

La Porte de Rousset.

Le vieil Arles s'en va, morceau par morceau ; ce que l'œuvre lente du temps semble impuissante à détruire, les nécessités de la vie moderne en hâtent la destruction.

N'entravons pas la marche du progrès ; mais ne laissons pas perdre les jalons qui marquent sa route.

La *porte de Rousset* a été sacrifiée, en 1866, aux travaux de défense contre le Rhône. Il n'en reste plus de vestiges ; avant que le souvenir lui-même s'en perde, il y a peut-être encore quelque intérêt à savoir ce qu'elle fut.

La porte de Rousset était fort ancienne ou mieux, disons pour être plus exacts qu'elle avait remplacé une autre porte de la ville qui remontait à une haute ancienneté. Mais ce n'était, dans le principe, qu'un portail fort médiocre pratiqué dans le rempart pour la commodité des habitants pour leur donner accès au Rhône et faciliter leur approvisionnement d'eau. On l'appelait le *Pourtalet;* la rue qui y conduisait portait encore, au seizième siècle, le nom de *rue du Portail;* elle n'était

vraisemblablement, dans le principe, qu'un chemin de ronde ménagé dans l'enceinte des remparts ; car avant que le *Borian* ou Bourgneuf fût incorporé à la *Cité*, les murailles de la *Cité*, partant de l'angle de la Major, venaient par de bizarres contours, se souder aux remparts élevés du côté du Rhône, tout près de l'endroit où est aujourd'hui le presbytère de St-Julien ; on trouve encore, à côté de l'église de St-Julien, quelques vestiges de ces remparts.

La *Porte Andose* ou *Aldose*, dont il est fait mention du douzième ou quinzième siècle, devait être voisine du *Pourtalet*, et le chemin dont nous parlons servait probablement à relier entr'elles ces deux issues.

En 1463, le *Pourtalet* est désigné sous le nom de *Porte de Portaurose*. Une ancienne famille d'Arles, celle de *Portaurose*, possédait un hôtel dans son voisinage ; on serait tenté de se demander qui de la porte ou de l'hôtel a donné son nom à l'autre. *Gaignon* (folios 645-781) écrit *Porte de Portaurose;* mais on trouve aussi *Porte Aurose* (1) et *Porte Aurousa*.

Le 4 août 1484, le Conseil de la Communauté décide qu'on murera la porte dite *Porte Aurousa*, à cause de son exiguité, et qu'il en sera fait une autre plus grande à côté de la maison *du Rosset*, ainsi qu'une grille de fer à la bouche de l'égoût qui reçoit les eaux descendant du côté des Frères Mineurs ou Cordeliers (2).

Cette nouvelle porte, appelée d'abord *porte du Rosset*, en l'honneur ou en souvenir de son voisin, a vu son nom se transformer, par corruption, en *porte de Rousset*.

En 1502 et 1542, je trouve écrit *portal de Rosset*.

Il en est parlé souvent dans les papiers relatifs aux troubles de la Ligue. Outre qu'elle était exposée aux canons du fort de Trinquetaille, dont elle eut beaucoup à souffrir, elle possédait encore le dangereux honneur d'avoir dans son voisinage la maison du Lieutenant *Biord*.

« Cette maison, dit Anibert (3), était « celle qu'occupent encore en 1760 ses « descendants ; laquelle est située sur le « Rhône, touchant le portail de Rousset, à « main gauche en partant dudit portail, « paroisse Saint-Julien. » On pourrait se demander si ce n'est pas la même maison qui appartenait au *Rosset* en 1484.

Je trouve dans les *Annales* de Pierre Véran qu'en l'année 1650, la Communauté permit à un des descendants du fougueux chef de la Ligue dans Arles de prendre au bas du quai de la porte de Rousset « une « canne de plateforme, joignant sa maison », à condition que sur le coin, du côté de la rivière, il construirait une guérite pour une sentinelle.

La porte de Rousset est désignée assez souvent, dans les actes de cette époque, sous le nom de *Porte de Sainte-Claire*. Cela tenait au voisinage des religieuses Clarisses qui vinrent s'établir, en 1571, dans la maison qui est aujourd'hui le presbytère de Saint-Julien, et l'occupèrent jusqu'en l'année 1738. La porte de la Roquette avait aussi porté ce nom, à cause du couvent qui l'avoisinait.

Le 18 août 1607 (notaire Daugières) la Communauté donna le prix-fait des degrés, plateforme et *bardat* de ladite porte. Ces degrés existaient encore de nos jours ; ils étaient en horreur aux porteurs d'eau, dont ils ruinaient l'industrie par la facilité qu'ils donnaient pour puiser sans peine et sans frais cette marchandise ; mais ils étaient en faveur auprès des pêcheurs à la ligne, qui en avaient fait le théâtre de leur innocente profession.

EMILE FASSIN.

(1) On traduirait volontiers, en provençal, par les mots *Porto où Rôsè*.

(2) Archiv. de la Commune. BB. 5. 385. 6e cahier.

(3) Anib. ms. D. p. 193. Aux archives.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES.

Pennafort.

Pennafort est une villa de plaisance à proximité de Raphèle, et tout près de ce grand chemin si battu par lequel la Crau nous envoie ses produits. J'ai joué, étant enfant, sous sa belle allée de marronniers, et je la revois toujours avec un nouveau plaisir; elle évoque, pour moi, des souvenirs qui me sont chers, quoiqu'il s'y mêle quelques larmes. J'aime aussi à me rappeler l'aménité, les manières avenantes et la cordialité de ses dignes propriétaires.

Pennafort était alors et est encore aujourd'hui un vaste bâtiment, une manière de petit château comme on en construisait

beaucoup, autour dé la ville d'Arles, au siècle dernier. Ses fenêtres peintes en rouge, lavées par la pluie mais non encore déteintes, ont un air d'ancienneté que ne dément pas la couleur grise des pierres. On aimait, autrefois, à transporter à la campagne toutes ces conventions, ces modes et ces goûts faux qui régnaient en tyrans au milieu des villes : toute maison de campagne un peu bien tenue devait se barioler de couleurs voyantes qui tranchassent horriblement sur les tons champêtres de la prairie et du bosquet. Le bon goût et la réputation d'une villa de plaisance étaient à ce prix. Le rouge sang de bœuf était la couleur préférée pour les portes et les fenêtres; le vert était proscrit comme trop rustique et trop commun. Nous sommes revenus à des goûts meilleurs : rien n'est agréable à la vue, rien ne repose le regard au milieu de la verdure, comme les fenêtres vertes de nos modernes villas, se détachant sur une blanche façade, au milieu des tons azurés de l'horizon.

Je ne déteste point, cependant, l'aspect sévère de Pennafort avec ses fenêtres lavées de rouge brun ; le temps, à force de passer sur ces vieilles peintures, semble avoir mis un peu d'harmonie et d'accord entre le ton général de l'édifice et celui de l'horizon. Il y a là d'ailleurs, quelque chose qui ressemble à de l'antique, et tout ce qui est antique séduit l'imagination et le regard.

La villa de *Pennafort* n'est cependant pas fort ancienne. Elle date d'un peu plus d'un siècle, et a fait partie de ces biens qui payaient tribut à l'archevêque, avant 1790. Son histoire serait simple et courte ; je n'en relèverai qu'un trait. C'est l'histoire de son nom :

En 17.... (*Didier Véran*, qui m'apprend le fait (1) ne m'en fournit pas la date) de joyeux compagnons banquetaient dans la villa fraîchement construite. Le maître seul était préoccupé : sa *villa* n'avait pas de nom encore, et vainement creusait-il son cerveau pour lui en trouver un ; il n'en sortait rien d'acceptable. A un si joli domaine, il fallait un joli nom et un parrain homme d'esprit.

— « Raymond, s'écria solennellement un des convives, prosterne-toi et me remercie ; car je vais anoblir ta terre et fieffer son maître. Par Saint-Raymond de Pennafort, ton patron, dont ton parrain oublia de te donner le titre, je baptise ton fief *Pennafort*..... »

— « Vive *Raimond de Pennafort !* » interrompirent en chœur tous les convives...

(1) J. Didier Véran. — Territoire d'Arles. II. ms. aux archives.

Et voilà comment un bourgeois de la ville d'Arles troqua son nom roturier contre une particule *ronflante*, et, bizarre contradiction du caractère arlésien ! fut bientôt anobli par la voix publique, alors qu'une famille noble et noble à quartiers, riche et distinguée, la famille *de Boche*, n'avait jamais pu obtenir que le peuple l'appelât autrement que *lei moussu Bouchoun*.

Emile Fassin.

STATISTIQUE.

Denombrement des Religieux établis dans la ville d'Arles, au temps de l'Episcopat de Mgr de Grignan. (1689 *à* 1697).

Religieux :	Trinitaires......	11
	PP. Prêcheurs....	20
	Grands-Augustins.	18
	Grands-Carmes...	20
	Cordeliers........	12
	Minimes.........	24
	Capucins.........	38
	Recollets.........	28
	Jésuites..........	27
	Oratoriens........	39
	Petits-Augustins..	20
	Carmes-Déchaussés	19
		276
Religieuses :	De St-Césaire (au grand-Couvent)....	32
	De Sainte-Claire....	37
	Carmélites........	37
	Ursulines.........	36
	Visitandines.......	45
	De la Miséricorde...	38
	Du Refuge........	39
		264

Récapitulation :

Religieux.........	276
Religieuses	264
Total...	540

(Extrait de P. Véran.— *Eglise d'Arles*).

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2

1871 N° 11.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

—

Notre-Dame de Pulchro Loco.

—

Le riant bosquet de platanes qui ombrage l'esplanade du Marché-Neuf a remplacé une grande ligne d'ormes séculaires qui, se brisant à angle droit vers ce point le long d'un vieux mur en pierres sèches, bordait, il y a trois siècles, une sorte d'enclos en forme de quadrilatère. Il y a 15 à 20 ans, nous avons vu peut-être les derniers de ces arbres à l'angle du moulin de la Charité.

Là, sous un dôme de verdure, au pied de ces ormes antiques, reposaient du dernier sommeil plusieurs générations éteintes..... L'utilité publique est venu les exproprier de ce dernier asile.

En pratiquant ces grandes fosses qui devaient recevoir la plantation actuelle, on exhuma quantité d'ossements humains. On ne peut donner un coup de pioche autour de nos murs, sans violer une sépulture !

Ces ossements, alignés comme en une tranchée, sans vestiges de cercueils, sans la moindre trace de ces tombes en forme d'auge qui abondent aux environs, arrêtaient une foule de curieux et donnaient cours à mille commentaires.

L'opinion la plus répandue fut qu'on avait devant soi les derniers témoins de ces grands siéges que raconte notre histoire ; l'absence de toute pierre sépulcrale et la disposition de la tranchée donnaient quelque vraisemblance à cette opinion.

Une note que *Jean Gertoux* écrivait en 1608 et que *Bonnemant* a retranscrite, m'a ramené de cette erreur.

L'emplacement actuel du Marché-Neuf — cette partie du moins qui fait face à l'Hospice des Indigents — était au XVIe siècle le cimetière de l'hôpital ; cela explique la pauvreté de ces sépultures.

« Le cimetière de l'hôpital », écrivait dans la seconde moitié du siècle dernier le savant abbé Bonnemant, « était en 1608 « où est présentement cette partie de l'esplanade qu'on voit devant le couvent des « Carmélites (1) et je me rappelle que « quand on y creusa pour faire des murailles dans la terre pour contenir le terrain, on trouva beaucoup d'ossements « humains. »

Si l'on remonte à une époque plus reculée, *Jean Gertoux* nous apprend qu'il y avait là une fort vieille église entourée de son cimetière, et qu'on appelait *Notre-Dame de Beaulieu* (*de pulchro loco*).

Nous lisons dans le savant ouvrage de M. H. Clair, sur les *Monuments d'Arles*, que cette église, comprise dans les Aliscamps, fut, en l'an 508, annexée par Saint-Césaire à l'abbaye qu'il avait fondée. « Elle resta longtemps célèbre », dit L. Jacquemin (2) « à cause de ses reliquaires en « odeur de miracles, et par la réputation « de sainteté qu'avait acquise son cimetière. Détruite par les Sarrasins, puis

(1) Aujourd'hui *la Charité*.

(2) Mémoire historique sur les hôpitaux d'Arles, page 18.

« relevée de ses ruines et reconstruite « probablement dans le onzième siècle, « elle ne tarda pas à s'annexer un hôpital « dont Guillaume de Porcellet passe pour « être le fondateur. »

Divers actes fort anciens font mention de cet hôpital et de son église :

En janvier 1183, *Jaufredus Jaucenna* lègue à l'hôpital des Pauvres de *Bello Loco* une vigne avec un bois en Trébon.

Le 9 des kalendes de mars 1237, *Jean Baussan*, archevêque d'Arles, confiait le soin de cet hôpital aux religieuses de Mollégès (1) qui déjà depuis une dizaine d'années, possédaient un monastère à côté de l'église de N.-D. de Beaulieu.

Le 6 des kalendes de mai 1238, *Bernard Genta*, prieur de Notre-Dame de Beaulieu, et *Guillaume*, prêtre de ladite église, témoignent dans l'enquête sur les agissements de la confrérie (2).

Le 7 janvier 1307, l'archevêque d'Arles *Pierre de Ferrières*, donne cette église aux dames de Mollégès dont nous avons déjà parlé; mais il paraît que ces religieuses eurent quelques difficultés avec son successeur, Arnaud de Fougères : une transaction en date du 7 septembre 1309, que je trouve relatée dans un manuscrit de *Bonnemant* (3), mit fin à ces différends, en reconnaissant à l'archevêque, entr'autres prérogatives de son autorité, le droit de désigner lui-même le prêtre chargé de desservir l'église de *N.-D. de Pulchro loco* (4).

En 1321, le 29 juin, les paroissiens de cette église se joignent aux religieuses pour demander à l'archevêque d'Arles de vouloir bien confirmer *Duriane* de *Malbit* dans la charge d'abbesse qu'elle tient du choix de ses compagnes.

Je n'en finirais pas, si je voulais recueillir tous les témoignages qui nous restent de l'ancienneté ou de l'importance de cette église, qui était, selon *Gilles du Port*, « une des paroisses des meilleures d'Arles ». Quoique l'église fût située en dehors des murs de la ville, sa circonscription paroissiale englobait une partie de l'enceinte, et notamment la portion comprise entre la rue de *l'Albergarie* (1) et le *Portal de Mollégès* (2).

L'année 1360, marquée par des troubles et des luttes qui ensanglantèrent notre pays, vit la destruction de la plupart des édifices religieux construits au dehors de la ville. Ces constructions, trop voisines des remparts, devenaient un danger en cas de siége ; l'ennemi pouvait s'y établir et s'y fortifier. Les suprêmes nécessités de la défense triomphèrent de toutes autres considérations ; l'église de Beaulieu, malgré la vénération dont on l'entourait depuis plusieurs siècles, fut sacrifiée au salut commun et rasée jusqu'en ses fondements.

Mais la paix renaissait à peine, ou plutôt, la lassitude des belligérants donnait à peine un moment de trève, que la dévotion publique reprenait tout son pouvoir, et l'église était rebâtie. Un acte du notaire *Pons Rodelli* (17 juin 1365) nous montre l'abbesse de St-Césaire (3) et les paroissiens de N.-D. de Beaulieu empressés d'acheter une maison, pour y reconstruire leur église, détruite durant les guerres.

Mais les mêmes dangers devaient se reproduire peu d'années après, et nécessiter les mêmes sacrifices : « Le 11 avril 1368 », « dit *La Lauzière* », Bertrand Duguesclin, à la tête de son armée, vint camper devant

(1) Archives de l'Archevêché. Chartier de Mondragon, tit. 240.

(2) *Anibert*. — Mss. Molin et Anibert, page 339, aux archives d'Arles. — Voyez, au sujet de la Confrérie, les mémoires pour servir à l'histoire de la République d'Arles, par L.-M. Anibert.

(3) Communauté, II.

(4) Nous consacrerons un article spécial à l'histoire des Dames de Mollégès (1208-1436).

(1) Aujourd'hui rue de la République, et ci-devant rue Royale.

(2) On appelait ainsi la Porte du Marché-Neuf.

(3) Les abbesses de St-Césaire avaient ou prétendaient sur cette église certains droits féodaux, qu avaient même été l'objet d'assez longues procédures entre elles et les archevêques d'Arles.

la ville d'Arles, et, après un siége de dix-neuf jours, il fut forcé d'abandonner son entreprise. » Il est à présumer que l'église de Beaulieu ne fut pas épargnée : toutefois, aucun document ne m'en fournit la preuve; mais il est certain qu'elle paya de nouveau son tribut aux nécessités de la guerre en 1374. Sa circonscription paroissiale fut jointe à Notre-Dame-la-Principale, dont elle ne fut plus détachée depuis.

Vainement, le danger passé, la piété des paroissiens réédifia-t-elle cette église ; le manque de sécurité qu'elle présentait détermina les archevêques à ne pas lui restituer son ancienne juridiction. Elle ne fut plus à l'avenir qu'un simple prieuré, qui resta sous la dépendance des religieuses de Mollégès. Cependant, ses anciens paroissiens lui conservèrent longtemps leurs préférences, et tentèrent maintes fois de la faire rétablir au rang des paroisses de la ville. L'un d'eux, *Guillaume Mathei*, s'intitulait encore dans son testament, le 5 mars 1397 (notaire *Jean de Lerissio*) paroissien de *N.-D. de Pulchro loco*, et léguait au prieur de cette église la somme de 2 florins, pour l'amour de Dieu.

L'église de Beaulieu fut-elle encore une fois détruite ? Je serais tenté de le croire, en lisant un contrat dressé par *Antoine Olivari*, et consigné dans le registre de ce notaire, au folio 154 de l'an 1426 : Le 17 décembre 1426, noble *Jean de Parade* vendait, par cet acte, à Natal, fournier (1). un jardin et une maison dite *la tour*, situés *extrà et propé Arelatem, subtùs ecclesiam dirutam Beatæ Mariæ de Pulchro loco.* Il serait possible, cependant, qu'il ne fût question dans cet acte que des ruines de l'église démolie en 1360, et reconstruite cinq ans après sur l'emplacement de la maison qui avait fait l'objet de l'acte de vente du 17 juin 1365, dont nous avons déjà parlé. Il faudrait admettre, dans cette hypothèse, que l'église de Beaulieu n'avait pas été *relevée* de ses ruines dans l'acception littérale du mot, mais remplacée par une autre église élevée dans son voisinage et qui aurait pris son nom.

Quoi qu'il en soit, elle était fatalement condamnée, par sa position, à une destruction complète, chaque fois que la guerre se rapprocherait de nos murs. Elle fut, une dernière fois, sacrifiée aux nécessités de la défense, pendant les guerres de François Ier contre Charles-Quint, et vraisemblablement en 1525 ; et depuis, écrivait *Gilles du Port* en 1690, « on n'en voit aucun reste. » L'emplacement qu'elle occupait fait aujourd'hui partie des dépendances de l'Hospice des Indigents.

EMILE FASSIN.

(1) Le cadastre des paroisses de 1424 parle d'un *Nadal*, fournier : « La torre appellado la « torre del Vallat, de Nadal, fornier. » (Paroisse Saint-Martin). Le personnage est peut-être le même ; mais la *Tour du Vallat*, appelée plus tard *Tour du Fabre*, ne peut pas être confondue avec la Tour de M. de Parade, dont il est parlé ci-dessus.

MÉMOIRES

sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1694 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

1706. — Donation du boulevard d'Arles à Mgr l'Archevêque, par MM les Consuls.

Mgr l'archevêque d'Arles *François de Mailly*, ayant obtenu du Roi le boulevard d'Arles pour en faire un jardin, en y ajoutant quelques maisons qui sont attenantes du palais archiépiscopal et qui s'étendent jusqu'au dit boulevard, fit voir à MM. les Consuls, au commencement du mois de novembre 1706, la donation que Sa Majesté lui en avait faite ; de sorte que le brevet de cette donation étant fait en bonne et due forme, lesdits consuls cédèrent agréablement ledit boulevard au sieur archevêque, après que le Conseil général des conseillers de la Communauté assemblé pour ce sujet y eut consenti. Mgr l'archevêque, touché des civiles honnêtetés que MM. les Consuls lui avaient fait, sur ce sujet, leur promit de les dédommager de deux glacières qui étaient dans le boulevard et leur dit de chercher quelque lieu propre pour faire deux semblables glacières, et qu'il paierait tous les frais qu'on ferait pour leur construction ; de sorte qu'au commencement du mois de décembre de la même année, on travailla avec une diligence extrême à faire les glacières, qui ne servirent point cette année, parce que le froid ne fut pas assez violent

pour avoir de la glace. On en fit une sur les remparts proche la porte de Marquanoù au-dessus du jeu de mail, tout contre celle que feu M. le docteur *Boussard* avait fait faire il y avait plus de cinquante ans; et on fit l'autre dans une des tours qui sont le long des murailles proche de Porte-Agneau tout contre le corps de garde de la Major.

1706. — La démolition du ravelin de Marquanoù avec la bâtisse d'une porte neuve.

Dans le mois de novembre 1706, M. le Marquis de *Robiac*, premier consul d'Arles, ayant obtenu de la Cour la permission de faire démolir le ravelin qui était attenant de la porte de Marquanoù, ledit Consul avec ses collègues firent assembler le Conseil de ville et proposèrent à tous les conseillers qui s'y trouvèrent, le dessein qu'ils avaient de faire abattre ledit ravelin, en ayant eu la permission du Roi; et, de l'argent qu'ils tireraient des ruines, ils prétendaient de mettre à bas la vieille porte de Marquanoù et à sa place en faire bâtir une neuve; ils firent voir en même temps à tous ceux de l'Assemblée, un dessin d'architecture assez beau et bien imaginé. Tout le conseil approuva généralement la proposition de MM. les Consuls, de sorte que le dimanche suivant, on mit aux enchères les ruines du ravelin qui furent délivrées à quelques maîtres-maçons associés à qui on donna le prix-fait de la porte neuve. Deux ou trois jours après, au commencement du mois de décembre, on commença d'abattre ledit ravelin et à travailler à la nouvelle porte qui ne fut achevée qu'à la fin du mois de mars de l'année 1707.

1707.— Réjouissances faites dans Arles à la naissance de Mgr le duc de Bretagne.

M. le comte de *Grignan*, lieutenant pour le Roi en Provence, ayant reçu les ordres de la Cour pour faire faire des réjouissances publiques pour la naissance du *duc de Bretagne*, fils de Mgr le Duc de Bourgogne, dans tous les lieux les plus remarquables de la province, ledit comte de Grignan envoya un exprès à MM. les Consuls et Maire de la ville d'Arles, pour les avertir de faire le plus tôt qu'ils pourraient, toutes les réjouissances publiques qui se font dans de pareilles occasions. De sorte que lesdits consuls ayant arrêté de faire ces cérémonies le 6e de février 1707, un jour de dimanche, on chanta premièrement le *Te Deum Laudamus* dans la Métropole, pour rendre grâce à Dieu de l'heureuse naissance de ce prince; mais, comme il plut tout le long du jour, on remit les autres cérémonies de la fête. Le lendemain lundi, 7e du même mois, on fit premièrement un beau feu de joie devant la Maison de ville, où MM. les consuls accompagnés des principaux officiers de la Communauté, des tambours, des trompettes, et au son des violons, allumèrent ce feu avec des flambeaux, firent à faute de canon tirer quantité de boîtes de bronze qui firent un bruit horrible; cela joint aux cris de *vive le Roi*, que le peuple criait d'une voix retentissante, inspirait dans l'esprit de tous les assistants une allégresse non pareille. Ensuite ce feu fut accompagné d'un grand nombre d'autres que les bourgeois firent par les rues, qui étaient illuminées, par un nombre infini de chandelles qu'on avait avec des chandeliers exposées sur les fenêtres de toutes les maisons. On fit plusieurs autres sortes de passetemps qui durèrent bien avant dans la nuit, après quoi la fête et les réjouissances finirent.

1707. — La bâtisse du fortin ou bastion de la porte de Marquanoù élevé sur les ruines du ravelin qu'on y voyait auparavant.

Sur la fin de juin 1707, M. le *Duc de Savoie*, un des chefs des confédérés contre la France et l'Espagne, entra dans la Provence avec une armée de plus de trente mille hommes, à dessein d'assiéger Toulon. Les Anglais et les Hollandais avec une armée navale vinrent sur les côtes de la province et bloquèrent par mer le port de Toulon. Cette irruption jeta l'épouvante par toute la Provence, et les Provençaux se voyant attaqués au dépourvu, n'ayant que très-peu de troupe réglée pour les défendre contre une puissance si redoutable, la peur et l'effroi s'étaient si fort introduits dans les villes, bourgs et villages, qu'on ne savait comment s'y prendre pour se mettre à couvert d'un orage si apparent qu'on voyait près de foudre de tous côtés. Cependant, à la Cour, en attendant de faire marcher des troupes pour venir au secours de notre province, on y envoya *M. de Besons* avec plusieurs ingénieurs pour faire réparer les fortifications des meilleures places raccommoder les murailles des villes et faire mettre sous les armes les bourgeois, pour, en attendant le secours qui venait en diligence, défendre leur patrie du mieux qu'ils pourraient. Arles se vit obligé, de même que les autres villes de la province, de faire réparer promptement ses murailles, et M. de Besons obligea nos Consuls de bâtir à la porte de Marquanoù, à la place du Ravelin qui y était et qu'on avait depuis environ huit mois abattu, une espèce de bastion de qui le circuit est de moitié plus petit que celui du ravelin démoli. On en fit un autre à peu près de même à la Porte-Agneau, parce qu'il y avait eu autrefois un ravelin que le temps avait entièrement ruiné depuis environ trente ans. Ces deux bastions ou fortins qui

furent bâtis avec une diligence extrême, ne servirent de rien, à cause que le Duc de Savoie s'arrêta à Toulon où il mit le siège, et le bombarda par terre et les Anglais et Hollandais par mer; mais ce fut inutilement, parce qu'on eut le temps de jeter du secours dans la place et d'y faire des nouvelles fortifications, de sorte que les assiégés qui ne manquaient de rien, se défendirent vigoureusement durant un mois, par mer et par terre, contre leurs ennemis. A la fin, le Duc de Savoie qui était accompagné à ce siège du prince *Eugène*, son parent, du *Landgrave de Hesse* et du prince d'*Hermanstadt* ou *Harmstadt*, voyant la généreuse défense des assiégés, et le grand feu que faisaient trois ou quatre cents canons qui étaient dans la place, et apprenant tous les jours les nombreuses troupes qui entraient dans la province pour le chasser de devant Toulon; et puis, ses troupes diminuant incessamment, soit par les maladies, par les attaques et par divers petits combats qu'on donnait de temps en temps, pour ne pas courre le risque d'être entièrement défait, il leva le siège de devant Toulon le 20 ou 21 août de la même année, et se retira dans le Piémont.

1708. — Inondations et fièvres.

L'année 1708, les pluies continuelles qu'il fit les mois de février et de mars, inondèrent si fort le terroir d'Arles, qu'on voyait partout de grands amas d'eau, et les marais et palus en furent si remplis qu'ils regorgeaient dans les terres voisines. Les chaleurs commençant à venir, ces eaux qui n'avaient pas été purifiées par le froid (n'en ayant point fait de tout l'hiver qui fut fort doux et paisible) se corrompirent peu à peu et causèrent mille incommodités aux habitants, de qui les corps, n'étant pas purifiés par les froidures, furent plus susceptibles aux infirmités naturelles, et cela se vit bientôt, par les fièvres qui les attaquèrent aux mois de juin et de juillet. Elles continuèrent dans les mois d'août et de septembre avec tant de violence que tout le monde en était surpris; ces fièvres qui étaient presque toutes différentes en effets et en douleurs, firent d'horribles fracas dans Arles où plus de la moitié des habitants en furent attaqués, de sorte qu'elles donnèrent la mort à un grand nombre de personnes, de tout âge, de tout sexe, et de toute condition. Les pauvres furent véritablement les plus maltraités, et l'hôpital de la ville eut tout le reste de l'année près de quatre cents malades fébrecitants. Ceux que les fièvres avaient traités le plus favorablement demeuraient un mois ou six semaines dans des langueurs insupportables, sans pouvoir recouvrer des forces, sans trouver du goût au manger et au boire, avec une insomnie continuelle et fatiguante. Ceux qui se sentaient un peu davantage de vigueur et qui voulaient marcher par la ville, le faisaient avec peine, et l'on voyait sur leurs visages décolorés une tristesse nuisible, avec toutes les marques d'une langueur mortelle. Enfin ces pauvres languissants ressemblaient à des spectres qu'on faisait marcher par ressort.

Cependant les chaleurs immodérées qu'il faisait augmentaient toujours et étaient presque aussi insupportables aux sains comme aux malades; à la fin la pluie qu'on désirait extrêmement pour qu'elle pût rafraichir l'air et donner quelque soulagement aux uns et aux autres, commença à tomber environ la mi-septembre et tomba avec tant de violence pendant quelques jours, que toute la campagne en fut inondée. Elle continua tout le mois, de sorte que le Rhône en devint furieusement gros et inonda une partie du terroir d'Arles; la plupart des vignes du Trébon, du Plan-du-Bourg et de la Camargue, furent presque toutes remplies d'eau. C'était alors le temps des vendanges et chacun s'empressait de mettre à couvert ses fruits, pour que l'eau et la boue ne les fissent pas pourrir. C'était une pitié de voir les hommes et les femmes qui vendangeaient ayant d'eau ou de boue jusqu'à mi-jambes; encore ne pouvaient-ils faire diligence à cause de cette fâcheuse incommodité. Mais s'étant pris garde que cette humidité leur causait des douleurs sensibles et que les fièvres reprenaient ceux qui les avaient eues auparavant, cela les rebuta en façon qu'on ne trouvait personne pour achever le reste des vendanges, et la plupart des raisins se pourrirent sur les souches. Quoique l'automne fût avancée et que le froid commençât de venir, les fièvres firent encore plus de fracas que jamais, reprenant les uns jusqu'à trois ou quatre fois, et causant la mort aux autres. Il n'y avait point de jours qu'on ne portât en terre quantité de personnes et jusqu'à la fin de l'année, on ne fit presque que des enterrements, de sorte que le compte qui fut fait de tous ceux qu'on ensevelit, soit à la ville, soit à l'hôpital, depuis le commencement du mois d'août jusqu'à la fin de décembre, approche du nombre de douze cents.

(La suite à la prochaine livraison)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1320

Consuls : Jean Arlatan.
Raymond de Montaulieu.

Pierre Isella.
Geoffroy Avedon ?
Jacques d'Eyragues.
Bertrand Moreti, neveu.

1321

Consuls : Guillaume Primeiran.
Bermond Ier de Montaulieu.
Bermond II de Montaulieu.
Jacques d'Eyragues.
Bertrand Lebrate.

1322

Epitaphe dans le cloître de Montmajour.

Hic jacet Bernardus de Vaqueriis quondam conrejarius, cujus anima sine fine in Xpo Dno requiescat. Obiit prima die junii anno Dni MCCCXXII.

1326

Noble : Lambert de Lahuncello (Laincel), viguier d'Arles, le 2 octobre 1326.
Consuls : Bermond de Montaulieu, fils de Pierre.
Jacques d'Eyragues.....

1329

Consuls : Bernard de Montaulieu, fils de Pierre.
Bertrand Lebrate.

1331

— Présentation de lettres du Sénéchal de Provence pour l'installation du Viguier à Arles et le serment qu'il doit prêter de conserver les privilèges de cette ville (du 18 avril 1331 -- notaire *Raymond Gayraud.* — Archiv. d'Arles).

1334

Syndics : Jean Rostagni.
Jean Vermelli.
Alphant de Tarascon.
Pons de Quiqueran.

1335

Syndics : Jean Rostagni.
Jean Vermelli.

— Du 13 Juillet 1335 : Sentence arbitrale au sujet de Sylveréal, intéressant la commune d'Arles (on en trouve un résumé dans l'*étendu* du notaire *Jean Daugières*, côté C, au folio 84).

1336

Syndics ou Consuls : Pierre Raynaud.
Guillaume Quiqueran.
Hugues de Claret.
Guillaume Bertrandi.

1341

Inscription qui était sur le reliquaire dit la Sainte-Arche, à St-Trophime.

Hoc opus factum fuit tempore venerabilis domini Gasberti (de Laval) Archiepiscopi Arelatensis, et Domini nostri Papœ camerarii, sub anno Domini MCCCXLI.

1342

Consuls : Audibert de Noves.
Guigues Fisant.
Pierre Trabuscol.
Jacques d'Eyragues.

1343

— *Jean Sardi,* juge d'Arles, le 22 avril 1343.

— Noble *Bertrand Raoli*, viguier d'Arles.

— Noble *Bérard de Mastaro*, chevalier, maitre-d'hôtel du Roi, viguier d'Arles.

Consuls : Raymond d'Uzès.

....

1344

— Bertrand Bajuli, viguier d'Arles.

— Noble Pierre de Furno, juge d'Arles.

On trouve au folio 25 du 2e cahier du régistre de *Raymond Mote*, notaire d'Arles, sous la date du 23 novembre 1344, l'enregistrement d'un statut portant que la commune d'Arles devait avoir cinq notaires, citoyens de la ville, nommés pour un an, aux honoraires de 300 sols chacun, dont deux seraient attachés aux Consuls, deux aux juges et un aux Clavaires, pour écrire et dresser les actes, etc, etc.

1345

Consuls : Pierre Laget.
Artaud Tressauses.
Raymond Laurens.
Guillaume Primairan.

1346

Consuls : Pierre de Montdragon.
Bertrand de Porcellet.
Pierre Claret.
Imbert de L'Estang.

— *Jacques Malsang*, juge de la cour royale d'Arles.

1347

Consuls : Guillaume Quiqueran.

....

— *Jacques de Sarzena* était viguier d'Arles le 23 novembre 1347.

1349

— Noble *Jacques Berengarii*, viguier d'Arles.

— 1349. 2 septembre. Lettres des maîtres Rationaux de Provence adressées à nobles *Guillaume Berengarii*, chevalier, viguier d'Arles, et *Pierre Arnaudi*, juge d'Arles, aux fins de faire fournir caution à *Guillaume Raynaudi* dit *Gastinel*, nommé concierge des Prisons d'Arles, suivant les lettres de provisions données par le Sénéchal de Provence en août 1349. (Original en mon pouvoir).

1350

— 25 avril. Noble, *Giraud Bonifraris*, viguier de la Cour Royale d'Arles.

— Noble, *Hugon Monachi de Velancio*, viguier d'Arles.

— Le Prieur de N.-D. de Saint-Honorat afferme à un particulier le « ferrage » de *St-Bardos* ou *St-Bardulfe* (10 décembre 1350. Notaire *Pons Prodelli*, protocoles).

1351

Syndics : Jacques Saladin, docteur ès lois. Pons Quiquéran.

— Noble, *Hugon Monachi*, viguier d'Arles, le 20 mars 1351.

— *Arnaud de Ancezuna*, chevalier, et *Jacques Claperii*, licencié ès lois, Juges de la Cour Royale d'Arles.

— *Guillaume Grani*, Clavaire de la Cour Royale.

— Noble et sage homme *Jacques Cayssii*, bachelier, sub délégué du viguier.

1352

— 28 Juillet. *Etienne de Salces*, Juge de la Cour Royale.

1353

— Vente du chateau de Trinquetaille par le comte des Baux à l'Archevêque d'Arles. (*Vidimus* aux archives de Nîmes, sac de *Fourques*, *anno* 1353).

La suite à la prochaine livraison.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES.

Bariol.

Il est au terroir d'Arles un site de prédilection dont le nom s'est rencontré sous la plume de tous nos poètes.

C'est *Bariol:* « Bariol site charmant, nom que prononcent avec ivresse tous ceux dont la jeunesse fleurit sous le beau ciel Arlésien, nom qui réveille dans le cœur du vieillard de si joyeux souvenirs ! Nulle part, en effet, l'ornement végétal des bords du Rhône, l'aube, cet arbre élégant et majestueux qui tient du chêne par l'ampleur de sa masse, du peuplier par la blancheur de son feuillage, du hêtre et du bouleau par l'éclat argenté de son écorce, ne répand sur le sol et ne prolonge sur les eaux de plus larges ombres ; aussi nulle part, — s'il faut en croire les chiffres indiscrets, les noms gravés sur ces écorces séculaires — ne furent obtenus plus de tendres aveux, échangés plus de doux serments.

» Je connais peu de perspectives plus riantes à la fois et plus imposantes que cette triple colonnade végétale, se prolongeant entre des vergers bordés de cyprès et le sable pailleté d argent que bat en murmurant le flot du Rhône. Telle est la salle de bain que se sont choisie les Arlésiennes guidées par cet instinct poétique et sensuel qui les distingue en toute chose. Là, pendant la période caniculaire, elles sont reines et despotes ; malheur à l'imprudent qui ose s'aventurer dans leur royaume ! Son indiscrétion court des périls renouvelés d'action »..... (J. Canonge) (1)

Mais il est des plaisirs moins sensuels et plus doux que ce séjour vous procure. Si vous aimez la solitude, les retraites obscures au fond des bois, le gazon toujours vert émaillé de marguerites, la majesté des grands arbres et l'air embaumé des champs, par une soirée printanière, suivez-moi jusqu'à Barriol. Nous viendrons respirer ensemble les âcres senteurs des osiers, les suaves essences de l'aubépine, le parfum des algues marines apportées par le vent du soir, et la fraîche brise du Rhône imprégnée des émanations salines de la mer Nous dormirons sous les grands arbres, à l'abri des aubes ou des cyprès ; ou bien, nous abandonnant au cours de nos rêveries, nous écouterons en silence les gémissements du vent dans les hautes branches, la plainte du flot sur la plage qu'il semble caresser, la chanson du rossignol qui vient poser son nid, construit d'une paille légère, dans la verdure touffue des aubépines, ou le murmure du ruisseau coulant mollement dans son lit mousseux.

Nous irons, si vous l'aimez mieux, nous enfoncer dans l'oseraie, reposer au pied des osiers, entendre siffler la bise à travers les rameaux flexibles, et voir le vent incliner sur nos têtes, comme un berceau de verdure ou un dôme chargé de fleurs, les cimes pliantes des amarines.

Nous verrons la vague plaintive expirer doucement à nos pieds et déposer grain à grain sur la plage ce sable fécond, ce limon fertile qu'apportent les eaux du Rhône. Nous admirerons ensemble ce travail lent et constant du fleuve, et dans cette œuvre de la nature nous bénirons la main de Dieu !.....

Dans ces exquises sensations, le cœur se vivifie, les sens se perfectionnent, la nature

(1) — Arles en France. — *Izane.*

entière se retrempe; on dirait que l'âme, subitement dégagée de ses liens terrestres, s'épure et s'exalte jusqu'au Créateur.

Barriol ! ce nom seul remplit mon âme d'une délicieuse mélancolie ! il résonne toujours à mon oreille comme l'écho du passé, comme le souvenir de mon heureuse enfance, comme le rêve de mes vingt ans !...

... « Bariol, ce matin, j'ai revu ton bocage,
Et suivant tour à tour la chaussée ou la plage,
J'ai partout retrouvé le tableau du passé,
Comme si, par vingt ans, rien n'était effacé.
Voilà le même ciel qui se mire dans l'onde;
Voilà le même fleuve et le même Delta
Que dans ses vastes bras il enlace et féconde;
Voilà ces peupliers que quelque Dieu planta.
Parmi leurs vieux rameaux la même voix murmure.
Que de fois le printemps rajeunit leur verdure!
Je reconnais encor sur leurs troncs argentés
Des chiffres et des noms par les amants sculptés.
Le manoir est debout; toujours triste et sévère!
Le temps a respecté jusqu'à la moindre pierre.
A voir cet huis fermé, ce silence de mort,
On dirait un castel de notre vieille histoire,
Où, sous le sceau fatal d'un magique grimoire,
Depuis plus de mille ans tout repose et tout dort... (1) »

Barriol a beaucoup perdu maintenant de cette beauté si poétiquement célébrée dans les beaux vers *d'Amédée Pichot;* mais elle vit du moins par le souvenir ; elle inspire encore des poètes et de temps en temps nous voyons éclore à sa louange quelques jolis couplets (2).

Comme souvenirs historiques, *Barriol* n'offre rien à la curiosité. Sa construction est moderne, comme son nom. La note suivante, que je trouve dans *le Livre de Raison* d'Honoré Balthazar, peut nous fixer sur son origine :

... « En février 1780, MM. les Consuls ont fait planter des aubes le long de la chaussée depuis la Roquette jusqu'au mas dit « de la Vieille », appartenant au sieur Barriol. (3) »

(1) Amédée Pichot. -- *Arlésiennes* -- Bariol.

(2) Qui ne connaît la délicieuse mélodie de M. *L. Lombard*, notre distingué pianiste, sur un refrain en langue provençale qui a été dans toutes les bouches, et dont l'auteur, M. *Eugène Monteux*, est connu par de si jolis vers ?

(3) Le *Livre de raison d'Honoré Balthazar* nous offre quelques renseignements pleins d'intérêt sur la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il est en notre pouvoir, et nous en publierons des extraits.

A cette même époque, il se forma dans le Rhône, en face de ce domaine, une île qui reçut le nom de *St-Augustin*. Une crue du fleuve la rejeta vers la plage de Barriol, et l'y souda; mais des corrosions successives ont transformé considérablement cette plage; il ne reste plus rien de cette île, et le bosquet de Barriol a subi lui-même de cruelles mutilations.

Emile Fassin.

SINGULARITÉS HISTORIQUES.

En avril 1719, Mgr l'Archevêque fut en procession générale sur le Mouleyrès et y exorcisa les poux qui détruisaient les blés et les chenilles qui dévoraient les arbres de tout le terroir. On allait par curiosité voir arriver les insectes sur le Rhône où Mgr l'Archevêque les avait envoyés.

En juillet, il y eût une telle quantité de sauterelles en Camargue, en Trébon et dans la ville, qu'elles obscurcissaient le soleil (Annales P. Véran).

∴

Anno 1602. — En cette année, un particulier d'Arles crut devoir faire faire une petite grille de fer sur une pierre taillée en forme de mamelle, sur une figure de la Vierge; à laquelle pierre on attribuait quelque vertu au point que les femmes et autres personnes venaient la baiser et la prier. L'official de l'archevêque en ayant été instruit, infligea une amende à l'auteur de la grille, et fit disparaître le tout — dans le mois de juillet de ladite année 1602. (Voyez la sentence en original dans les recueils de M. l'abbé *Bonnemant*, titre des paroisses). — Annales *Pierre Véran*, II, 735.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.



1874 N° 15

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LES ANCIENNES FAMILLES D'ARLES.

—

LES PORCELLET.

—

La famille des Porcellet, l'une des plus illustres et des plus anciennes de Provence, tire son nom et ses armes, suivant la tradition domestique, d'une truie qui mit bas 9 mâles d'une seule ventrée ; on voit encore à l'entrée des anciennes maisons des Porcellet d'Arles, la figure de la truie et ses neuf cochons qui a donné lieu à la fable dont cette famille s'honore ; mais ce qu'on voit de plus noble pour les Porcellet est un treillis de fer à côté de leur maison élevé à sept pans de terre, servant de franchise à ceux à qui on donne le fouet, lorsqu'ils le peuvent empoigner en passant par cette ruelle.

Les pêcheurs d'Arles portent en triomphe avec tambours et flûtes dans ces anciennes maisons, le premier esturgeon qu'on pêche dans le Rhône toutes les années au renouvellement des saisons.

La plus ancienne tige que j'ai trouvée dans la famille des Porcellet, est Amadeus de Porcellet, qui, conjointement avec sa femme et ses enfants, donne diverses terres à l'abbaye de Saint-Victor, située dans la Communauté d'Arles, proche du palud Saint-Césaire, et dans le terroir de Berre. Les Chartes de ces Donations, des années 1028, 1054 et 1057, aux archives de Saint-Victor de Marseille, en font foi.

Bertrand Porcellet, conseiller, chambellan de Raymond, comte de Toulouse, fut envoyé en 1096 au Roi de France pour traiter des différends qu'ils avaient ensemble.

Guillaume de Porcellet, surnommé de Castille, accompagna le comte de Toulouse avec Bertrand son cousin dans les Croisades que le pape obligea de faire dans la Terre-Sainte contre les infidèles, pour obtenir son absolution de l'hérésie des Albigeois dont il fut entaché. Ce Guillaume de Porcellet dit de Castille est signé dans le testament que fit le comte de Toulouse sur le Mont-Pellerin, en Syrie, dans son voyage de la Terre-Sainte.

L'auteur du Nobiliaire espagnol soutient que les Porcellet sont originaires de Castille ; on trouve néanmoins dans les chartes d'Avignon, dans les siècles où les comtes de Toulouse en étaient les souverains en partie, que Pierre de Porcellet y avait un pouvoir absolu pour les comtes.

Le diminutif de Porcel à Porcellet ne fait pas la différence des familles ; les noms diminutifs étaient donnés pour la petitesse de taille entre ceux du même nom ; la preuve que Porcello est le même que Porcellet, c'est qu'on trouve dans les services commencés par les Porcellet auprès des comtes de Toulouse et continués par leurs descendants, qu'ils sont nommés tantôt Porcello et tantôt Porcellet.

Ils ont fait diverses branches : celle d'Arles y a toujours continué sa résidence depuis son origine. Elles se divisèrent les unes à Toulouse, les autres à Avignon et à Naples.

Guillaume de Porcellet fut de la croi-

sade de Philippe II, roi de France, et de Richard, roi d'Angleterre au voyage de la Terre-Sainte. Le roi Philippe étant revenu en France, Porcellet continua de servir sous le roi Richard. Ce prince, aimant fort la chasse, fut surpris par un parti turc qui le guettait; Porcellet, qui l'avait accompagné, feignit dès le premier choc d'être le roi Richard; les infidèles qui n'avaient d'autre dessein que d'enlever le roi, s'attachèrent à Porcellet et l'enlevèrent; il fut mené au sultan Saladin. Le roi Richard se sauva aux dépens de la liberté de Porcellet qui par ce moyen sauva l'armée des croisés que ce roi commandait. L'histoire d'Angleterre et de cette croisade célèbrent l'action de ce gentilhomme provençal, d'autant plus généreuse qu'elle était libre, puisqu'il n'était pas né sujet du roi Richard.

Bertrand et Gaufridi Porcellet sont signés dans le célèbre partage qui fut fait de l'héritage de Gilbert, comte de Provence, le dernier de la race des Bosons, rois d'Arles, entre Alfonse, comte de Toulouse, et Bérenger, comte de Provence, de l'année 1125. Guillaume de Porcellet reçut en inféodation la terre de Saint-Geniès aujourd'hui le Martigues, par Alfonse, comte de Toulouse, l'an 1177. Autre Guillaume de Porcellet accompagna Charles Ier d'Anjou en son voyage pour la conquête du royaume de Naples. Les Siciliens s'étant révoltés contre Charles Ier et ayant fait ce grand massacre de Français des Vêpres-Siciliennes, Guillaume III de Porcellet, gouverneur en Sicile pour le roi Charles, échappa seul de ce massacre; le peuple de Sicile l'épargna et le mit en liberté, à cause, dit Scipion Amirante, (dans son histoire des Maisons Illustres de Naples et de Sicile, livre VIII), que c'était un homme parfait, qui n'avait jamais donné sujet à personne de se plaindre de lui.

Les Porcellet ont possédé dans le royaume de Naples les seigneuries de Ste-Sophie, de Barragiani, de Castellafuy, de Cazalaret et de St-Laurens; ils y ont été gouverneurs de Melphes et capitaines de Naples, qui était une charge de très-grande importance en ce siècle-là. Le roi Robert, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, fit don à Bertrand Porcellet, seigneur de Sainte-Sophie et de Castellafuy, capitaine du duché de Melphes, au royaume de Naples, de soixante onces d'or à prendre sur les rentes du Royaume de Naples. — (Aux archives de Naples de l'an 1322.)

Guillaume de Porcellet, de la branche de Provence, fut évêque de Digne l'an 1288. Il fut présent en la confirmation des privilèges de la ville de Marseille faite par le roi Charles Ier.

Raymond de Porcellet, seigneur de Sénas, fut viguier de Marseille l'an 1297. Il fut gouverneur des enfants de Charles II, comte de Provence.

Hugues de Porcellet, gentilhomme d'Arles, s'arma pour le service du roi Robert, en Italie, contre l'empereur Louis de Bavière; il fut récompensé de ses bons et signalés services d'une pension de deux cents livres sur l'auberge de Laurade.

La reine Jeanne fit donation à Bertrand Porcellet et aux siens de tirer perpétuellement du sel dans un lieu appelé Exporcellette. Elle lui donna aussi le privilége, à tous les Porcellet d'Arles, de pouvoir tenir des mesures propres à eux seuls et en user tant en vendant qu'en achetant, par ses lettres patentes de l'an 1346.

Jacobet de Porcellet fut récompensé d'une pension de cent florins d'or pour sa fidélité envers le roi de France, lors de la réunion de la Provence à la couronne.

Enfin, la famille des Porcellet a été une des plus illustres et des plus étendues dans l'antiquité, en Provence. Porcellet porte armes parlantes depuis Porcellet de Castillia, employé aux fameux tournois et entreprises tenus par Raymond, comte de Toulouse, d'or à un pourceau passant de sable. Sobriquet donné par le roi René : *Grand de Porcellet.*

(Archives de L. M. — *Manuscrits* NICOLAY.)

MÉMOIRES
sur tous les évènements les plus considérables qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année 1694 jusqu'à l'année 1712, par

Louis PIC.

1709. — L'année de la famine.

On peut dire avec vérité que l'année 1709 a été une des plus terribles et des plus cruelles qu'on ait vues depuis un siècle; où la misère, la pauvreté et les maladies ont fait des ravages dans Arles inconcevables, dont on se souviendra un long temps. Le sujet de toutes ces déplorables calamités vint du rude et cruel froid qu'il fit cette année, remarquable par sa violence et par ses effets horribles, malins et pernicieux. En effet, ce froid qui fut tout-à-fait insupportable et qu'on peut appeler avec raison l'effroyable image de la mort, commença le sixième jour de janvier, fête des Rois, et continua durant quinze ou seize jours avec tant de force et de violence, qu'on avait une peine extrême de le supporter, quelle précaution qu'on prît pour se défendre de son enragée fureur. Car, sans parler des fleuves, rivières, étangs et marais qui furent gelés jusqu'au fond, le grand froid fit mourir tous les blés et autres grains, de même que les oliviers, les figuiers et quantité d'autres arbres de diverses espèces. Véritablement la plus grande partie des vignes échappèrent à sa furie, mais pourtant elles furent si maltraitées du mauvais temps qu'elles s'en ressentirent plusieurs années.

Ce froid horrible et enragé tua encore un nombre infini de bétail gros et menu et même quantité de gens à la ville et à la campagne. Ce temps fâcheux et terrible étonna tout le monde, mais les suites qui l'accompagnèrent furent cent fois plus sensibles et plus affligeantes.

Le temps s'étant adouci, la perte des blés et autres grains, celle des oliviers et autres arbres étant tout-à-fait apparente, les vivres commencèrent à renchérir de jour en jour, particulièrement le pain, parce que ceux qui avaient du blé à vendre le gardèrent pour semer et pour entretenir leurs familles et en donner à leurs parents et amis ou à qui bon leur semblait. Cette façon de faire mit en grande peine les habitants qui pour leur argent ne pouvaient trouver des grains pour leur subsistance qu'avec un soin extrême. Ce désordre aurait assurément causé du bruit et du tumulte dans la ville, s'il eût duré longtemps; de sorte que les Consuls, craignant avec raison les suites fâcheuses qui en pourraient arriver, choisirent quelques conseillers de la Communauté, nobles et bourgeois, pour les aider de leurs soins et de leurs conseils, à mettre un bon ordre dans la ville, de peur qu'il n'arrivât quelque émotion populaire, comme cela serait immanquablement arrivé, si on n'y eût pas sagement pourvu.

Pour cet effet, les Consuls, ne se croyant pas assez forts ni assez nombreux pour mettre ordre à tout, établirent un bureau de ces conseillers choisis pour connaître et juger de toutes les affaires qui pourraient arriver sur les grains et sur les autres vivres, particulièrement sur le pain. Ces messieurs se gouvernèrent si bien, et leur conduite fut si prudente et si bien concertée, qu'ils firent cesser entièrement le désordre qui croissait tous les jours. Ayant réglé ou taxé le setier de blé à huit livres quinze sous, ils forcèrent ceux qui en avaient plus qu'il leur en fallait pour leur provision d'en donner à ce prix une certaine quantité, proportionnée à ce qu'ils en avaient, pour soulager le peuple qui se serait assurément mutiné contre eux s'ils avaient refusé d'en donner au prix réglé. Ce blé ainsi exigé de plusieurs particuliers fut mis dans des greniers publics, et on s'en servait à faire du pain bis, pour le soulagement du pauvre peuple, qu'on débitait dans des bureaux établis en différents quartiers de la ville, où généralement tout le peuple s'adressait pour en avoir sur le prix de onze patas, ou vingt-deux deniers la livre, qui n'était que du pur froment fort bon; défense à tous les boulangers de faire du pain blanc sous quelque prétexte que ce fût, sous peine d'une amende pour la première fois. Le seul hôpital avait la permission d'en faire du blanc pour les malades, où les particuliers qui avaient quelques infirmités en allaient acheter sur le pied de quatre sous la livre, de sorte que ce prix rebutait beaucoup de gens, et l'hôpital en débitait fort peu. Mais, dans les bureaux où on vendait le pain bis, la foule y était si grande, qu'on avait bien de la peine d'en fournir à tant de monde, quoiqu'il y eût dans la ville six ou sept bureaux.

Cependant cela n'empêchait pas qu'on ne donnât aux particuliers du blé des greniers publics au prix de neuf livres le setier; mais, pour éviter les abus et fripponneries qu'on aurait pu faire, on n'en donnait qu'une émine après l'autre, qui devait suffire aux familles pour un temps, suivant le nombre des personnes qui la composaient. Pour cet effet, chaque famille avait des billets imprimés, qu'on avait donnés après la visite que les gens du bureau du Conseil avaient faite de toutes les maisons, où la quantité des personnes qui les composaient étaient spécifiée; de sorte que pour avoir du blé aux greniers publics, il fallait produire ce billet imprimé qui était fort exactement examiné par ceux qui se tenaient

expressément dans ces lieux, à celle fin qu'il n'y eût point de fraude.

Toutes ces sages et judicieuses précautions imaginées très-utilement pour le bien général n'empêchèrent pas, quels soins et quelles peines qu'on prît, que la canaille n'en abusât. Ils cachaient de ce blé le plus adroitement qu'ils pouvaient et le vendaient en cachette aux étrangers, nos voisins, qui étaient dans une extrême nécessité; où ils profitaient beaucoup, et pour n'être pas surpris dans ce rusé négoce, ils descendaient de nuit le blé par les murailles, malgré la garde que les bourgeois, chacun à leur tour, faisaient de nuit et de jour au dedans et au dehors de la ville. Les consuls avaient même établi des capages aux portes ouvertes de la ville pour la commodité publique, afin de prendre garde si on sortait des grains, avec ordre aux capages, qui étaient assistés par les sergents de la Communauté, de faire une exacte visite de toutes les voitures qui passeraient et visiter particulièrement les paysans, les étrangers et autres passagers qui porteraient des sacs, besaces ou hardes enveloppées, pour voir s'il n'y avait point des grains cachés, et s'ils en découvraient de les confisquer et d'arrêter ceux qui en auraient pour en être ordonné ce que les messieurs du bureau de la Communauté trouveraient à propos. Mais on eut beau faire des règlements et établir des peines contre ceux qui seraient surpris en fraude, rien ne fut capable d'arrêter le transport des grains, et plus on faisait de diligence pour empêcher les subtiles tromperies de ces mauvais et traitres habitants, plus ils se roidissaient à inventer de nouveaux artifices pour faire réussir leurs malignes intentions. A tout moment on entendait dire quelques nouvelles fripponneries; la noblesse même s'en mêlait, ce qui est honteux à dire, et on en surprit quelques-uns qui en vendaient à nos voisins que la famine oppressait, et le faisaient conduire le plus secrètement qu'ils pouvaient par terre ou dessus le Rhône. On connaissait bien que c'était l'intérêt qui leur faisait faire ces bassesses honteuses, ayant jusques à trente livres du setier de blé, des étrangers nos voisins; mais on ne pouvait pas mettre ordre à ce transport des blés, quels soins qu'on prît pour l'empêcher, parce qu'ils agissaient si secrètement et si adroitement qu'on ne pouvait que difficilement les surprendre; et puis, ils corrompaient par des présents ou par des menaces ceux qui étaient en garde.

Le peuple apprenait tous les jours de ces sortes de ruses et d'artifices pour les transports des grains, en murmurait hautement et était prêt à faire éclater son ressentiment, s'il eût eu un chef pour le commander.

D'autre part les ménagers, voyant visiblement leurs récoltes entièrement perdues, cherchèrent d'un côté et d'autre des grains grossiers pour semer au lieu de blé, la saison étant encore propre pour les jeter en terre; de sorte qu'on sema toute l'orge, le seigle et autres grains qu'on put trouver et surtout quantité de millet qu'on fit venir du Languedoc et autres lieux voisins, acheté fort chèrement. Mais il en fallait avoir à quel prix que ce fût pour semer et se tirer de l'indigence.

Le temps fut si favorable à ces sortes de semences grossières, qu'on tira au temps de la moisson une grande abondance de ces grains grossiers: heureux si on en eût trouvé quantité à vendre pour semer seulement la moitié du terroir d'Arles, ce qui aurait extrêmement soulagé le peuple et l'aurait empêché de tomber dans la misère, où il fut depuis réduit; mais on n'eut de ces grains que pour semer la sixième partie des terres. Cette récolte, bien que petite, fut pourtant d'un grand secours aux habitants de la ville, mais cela ne les tira pas tout-à-fait de la disette; et par cette raison, MM. les Consuls, prévoyant que les grains qu'ils avaient dans les greniers publics seraient bientôt épuisés, si le pain qu'on vendait aux bureaux se donnait au prix de deux sous la livre, comme on l'avait taxé, le firent augmenter, avec le consentement des conseillers leurs assesseurs, jusqu'à deux sous six deniers, et, quelques jours ensuite, on le mit à trois sous.

Cette cherté du pain chagrina fort le peuple qui se plaignait et murmurait hautement, n'ayant pas de quoi en acheter à ce prix pour en manger comme ils auraient voulu; et puis, pour surcroit de malheur, n'ayant point de travail pour s'occuper et pour gagner de quoi vivre (car généralement personne ne faisait travailler à quoi que ce fût, faute d'argent, et ceux qui en avaient étant en petit nombre, le gardaient croyant qu'il leur ferait assez de besoin à la suite du temps), toutes ces dures nécessités augmentaient toujours la misère et les souffrances des habitants d'Arles, qui étaient, malgré qu'ils en eussent, contraints de souffrir tout ce que la pauvreté et l'indigence a de plus rude et de plus rigoureux. Cela dura pendant quelques mois, après quoi les gens des villages circonvoisins, ayant enfermé leurs récoltes, portèrent du pain dans la ville à toutes sortes de prix, qu'ils faisaient chez eux de toutes sortes de grains, et qu'ils mêlaient souvent avec de mauvais légumes. Ce pain, qui n'était pas fort agréable au goût, ni même fort sain (étant pétri d'une façon à faire perdre l'appétit) était pourtant promptement enlevé à cause de son bon marché; et puis, la famine talonnait le pauvre peuple. On le vendait dans les places publiques, où le monde y courait

avec empressement, parce que ce pain étranger qui abondait copieusement se donnait la livre pour dix patas six liards, et même à meilleur prix, suivant qu'il était bon. Ainsi, cette abondance de pain fit fermer les bureaux publics, où on vendait, par ordre des Consuls, le pain à trois sous la livre.

(La suite à la prochaine livraison).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1355

Consuls : Jacques de Cays.
Hugues Laget.
Pierre Bertrandi.

— *Raymond d'Aurons* le Vieux, viguier d'Arles.

— *Jean Mori*, *Guillaume Piole*, *Jacques Clapier* et *Raymond Clementis*, juges de la Cour Royale d'Arles.

— *Bertrand Grassi*, Clavaire.

1356

— 21 novembre, (notaire *Louis Astaudi*) : — *Jacques de Cays*, *Hugon Laget* et *Pierre Barrati*, syndics de la communauté d'Arles, font rémission d'une barque qui était tombée sur la traille ou pont d'Arles.

— 22 août, (notaire *Guillaume Portalis*) : — noble *Jean Carnole*, juge de la Cour Royale d'Arles, se nomme deux adjoints à la judicature.

— *Tingonelli*, Clavaire d'Arles.

— *Pons de Quiqueran*, sous-viguier.

1359

Consuls : Hugues Laget.
Guillaume Bertrand dit Jausseran.
Jacques de Cays (de Nice), habitant d'Arles.

— 1er novembre. Lettres patentes de *Louis Ier* et de *Jeanne*, comtes de Provence, par lesquelles, en considération des dépenses faites par la Communauté d'Arles, lors des derniers troubles, pour la défense de la ville et de la province, réparations des murs, fossés *et verdescarum*, à quoi la Communauté n'était point tenue d'après ses conventions et privilèges, qui mettaient ces dépenses à la charge du comte de Provence, ces princes confirment lesdits privilèges et reconnaissent que tous les dons gracieux, subsides, subventions et dépenses que la ville d'Arles a faits ou pourra faire, seront réputés faits volontairement et ne créeront pas un précédent ni un titre contre la dite ville qu'on ne pourra jamais contraindre à les effectuer contre son gré. De plus, pour reconnaître les services signalés que les Arlésiens leur ont rendu dans les dernières guerres, le comte et la comtesse de Provence confirment la donation faite précédemment par le Sénéchal de Provence à la ville d'Arles de deux « *robines* » voisines des remparts, et appelées l'une *Robine de la Cavalerie* et l'autre *Robine de Sainte-Claire*, en exemptant la dite ville de la pension annuelle d'un tournois dont lesdites robines étaient serviles envers la Cour Royale d'Arles. Ces princes transmettent la possession de ces deux robines à la Communauté d'Arles, représentée par son ambassadeur et syndic *Jacques de Cays*, en mettant à son doigt leur bague royale en signe d'investiture. Ces princes accordent encore à la ville d'Arles, pour l'espace de trois ans, la faveur de pouvoir poursuivre et faire juger par le viguier d'Arles les premières appellations des causes criminelles, lorsque le montant des condamnations n'excéderait pas trois onces d'argent ; ces causes reviendront ensuite au Sénéchal de Provence. — (Ces lettres patentes furent données à Aversa, le 1er novembre 1359 ; on les trouve vidimées dans une délibération de la Communauté en date du 16 février 1394 (notaire *Ant. Olivari*).

— Du pénultième Avril 1359 : — Protestation dressée par le notaire *Pascal Faucenque*, au nom des consuls d'Arles, contre les religieux de Montmajour qui, au mépris d'un engagement antérieur, ne veulent soumettre à un arbitrage que le différend relatif aux limites de leurs terroirs respectifs, et veulent réserver la question des eaux et pêcheries. Il ne tiendrait qu'aux religieux de vivre désormais en paix avec les consuls. (Tit. de l'Eglise. Archives d'Arles).

1361

— 4 Février. Lettres patentes de la reine *Jeanne* permettant au Conseil d'élire en temps de guerre tel capitaine que bon lui semblera pour la défense de la ville. (Notaire *Jean Rogati*. — Tit. de la Police, f° 262. Archives d'Arles).

1363

— Du 20 Mars 1363. — Lettres patentes

de la reine *Jeanne* confirmant les franchises et libertés de la ville d'Arles et exemptant les citoyens de ladite ville, de la taille qu'elle avait imposée sur tout le pays de Provence pour chasser les Espagnols (Tit. contre le pays, f° 314, archiv. d'Arles).

— Ordonnance de *Guillaume*, archevêque d'Arles, portant que tous les membres du clergé devront contribuer à la réfection des murailles de la ville. Cette ordonnance mentionne une vieille charte en date du 14 octobre ou novembre 1363 sur le même sujet, dressée par le notaire *Rostang Rodelli*. (Archiv. d'Arles, Invent. f° 107, verso).

1364

Viguier : Noble *Gamellon de Grimaldis*, de Nice.

— Procédures faites par le commissaire député par le pape *Urbain V*, résidant à Avignon, pour réformer les ecclésiastiques. Permission donnée par les Consuls d'Arles de faire remettre les portes qui étaient aux deux extrémités de la rue de *la Canongerie*, à condition qu'elles seraient ouvertes aux heures du matin et en temps du charroi des foins, moissons et vendanges, et qu'en temps de guerre, il serait permis de les enlever. — Bulle du Saint-Père à ce sujet et au sujet de la clôture à faire au Monastère de Saint-Césaire en partie détruit. — (Du 4 des kalendes de février et 24 dudit mois 1364, notaire *Antoine Predagire*. Tit. de l'Eglise, f° 204, archiv. d'Arles).

Du 20 octobre 1364. Délibération du Conseil de l'Hôtel-de-Ville par laquelle il est donné pouvoir à trois députés d'Arles de traiter avec l'Abbé de Montmajour de tous les différends qui sont entre lui et la Communauté au sujet des eaux, paluds, pêcheries et pâturages voisins de la montagne de Montmajour. (Notaire *Bertrand de Montfrin*, Tit. de l'Eglise, archiv. d'Arles, f° 204).

Du 9 février 1364. *Guillaume*, archevêque d'Arles et *Anglicus*, évêque d'Avignon, commissaires nommés par le pape *Urbain V*, publient leur décision par laquelle les ecclésiastiques sont tenus de contribuer aux réparations de la ville d'Arles pour une somme de 2500 florins, pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir. (Ibid. eod. loc).

1365

Robert Ruffi, de Draguignan, Clavaire d'Arles.

Le 4 Juin 1365, *Charles IV*, empereur d'Allemagne, fut couronné Roi d'Arles, dans l'Eglise de St-Trophime.

1366

Consuls : Jacques Lebrate.
Hugon de Mesoaga.
Guillaume Bertrandi.
Guillaume Borelli.

Transaction sur la possession de deux colonnes de la place entre les propriétaires de deux maisons attenantes, par laquelle ils s'en arrogent une chacun. (15 avril 1366, notaire *Rostang Rodelli*).

Du 3 août 1366. Instrument duquel il appert que les juges d'Arles ayant condamné des citoyens en dehors de la présence des Consuls, ces derniers protestaient de faire révoquer ces jugements en temps et lieu. (Tit. de la Police, archiv. d'Arles).

Déclaration faite par les consuls d'Arles contre les officiers royaux d'icelle que s'ils faisaient des condamnations en leurs tribunaux sans appeler lesdits Consuls, suivant les privilèges et conventions de la ville d'Arles, ils tiennent les dites condamnations pour nulles et comme non avenues, et somment lesdits officiers de les révoquer. (du 13 août 1366, notaire *Pascal Faucenque*, tit. de la Police, f° 262, archiv. d'Arles).

Du 24 février 1371. Appel de la part des consuls et Communauté d'Arles porté par-devant la Reine contre la procédure faite par les officiers royaux de ladite ville qui avaient prononcé des condamnations en dehors de la présence des consuls, contrairement aux statuts. (Ibid, eod. loc).

12 Septembre 1366. Transaction entre la Communauté d'Arles et celle de Notre-Dame-de-la-Mer : Le Conseil étant assemblé dans la salle du Palais-Royal de la ville d'Arles, au son de la cloche, selon l'usage, par devant noble *Chichin de Passis*, fils et lieutenant de noble homme *Faraud de Passis*, viguier pour le Roi à Arles, et noble et circonspect homme *Hugon de Luco*, juge d'Arles : Noble *Jacques Lebrate*, syndic de la Communauté, expose que les habitants de N.-D.-de-la-Mer se plaignent de ce qu'on leur fait payer, lorsqu'ils passent sur le pont d'Arles, savoir : huit deniers pour chaque homme à cheval et quatre deniers pour chaque homme à pied, tandis qu'anciennement ils ne payaient que 2 et 1 denier. Après cet exposé, le Conseil nomme comme arbitres *Jacques Lebrate*, *Hugon*

de Mesoaga, *Guillaume Bertrand* et *Guillaume Borelli*, syndics, et encore *Guillaume de l'Estang* et *Pierre de Quiqueran*, conseillers, pour régler amiablement ce différend avec les trois arbitres déjà nommés par la Communauté de N.-D.-de-la-Mer. Le 27 du même mois, ces arbitres décidèrent d'un commun accord : 1° Que la Communauté de N.-D.-de-la-Mer paierait annuellement à celle d'Arles, pour droit de passage, la somme de 10 florins d'or, soit que le pont y fût ou non ; 2° que les animaux, troupeaux et charrettes de ladite ville seraient taxés comme ceux d'Arles ; 3° que quand il deviendrait nécessaire de refaire le pont, pour quelque cause que ce soit, rupture ou vétusté, bris par les grosses eaux ou les gelées, la Communauté de N.-D.-de-la-Mer contribuerait à la dépense pour trente florins. — Une délibération de la commune d'Arles, en date du 18 décembre 1400 (notaire *Olivari*, f° 79), contient une approbation nouvelle de cette transaction de 1366).

La suite à la prochaine livraison.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE D'ARLES.

La Fontaine minérale de Crau.

Peu de gens savent aujourd'hui qu'à 2 kilomètres de la ville d'Arles, entre le *Cabaret-Neuf* et l'*Usine St-Victor*, on découvrit en 1680 une source d'eaux minérales.

La source était connue depuis longtemps, mais on ignorait ses vertus. Elle jaillissait d'une éminence dans un bassin naturel qu'elle s'était creusé, et n'avait d'autre emploi que d'étancher la soif des passants, et si l'on me permet cette irrévérence, des bestiaux.

Une pauvre bergère, hydropique depuis trois ans et se traînant avec peine, y amena par hasard son troupeau. Séduite par la limpidité de cette eau, elle eut l'heureuse idée d'en boire et de s'en laver ; elle en éprouva un soulagement presque immédiat. Elle y revint, fit usage de cette eau comme médicament, et obtint une guérison rapide. Les eaux de Meynes l'avaient à peine soulagée temporairement ; celles du Pont-de-Crau lui rendirent complètement la santé. C'était du prodige.

Le fait parvint aux oreilles de *Madame de Sommeyre*, une dame de grand ton, malheureusement atteinte de la gravelle. Mme de Sommeyre fit comme la bergère et guérit ; dans les transports de sa reconnaissance pour cette bienfaisante source, elle célébra partout les vertus de son eau. Une pareille attestation avait trop d'autorité, et les deux cures paraissaient trop authentiques, pour ne pas encourager de nouvelles expériences. Bientôt la source merveilleuse fut journellement assiégée et prise d'assaut par tous les graveleux, ulcéreux, dartreux et hydropiques des lieux circonvoisins.

De nouvelles guérisons furent constatées. Deux chimistes chargés par les Consuls d'analyser ces eaux, MM. *Honorat* et *Richeome*, syndics des apothicaires d'Arles, reconnurent leur minéralisation et leurs vertus curatives. Le *Mercure Galant* du mois de novembre 1680 en parla fort avantageusement, sur les mémoires fournis par un docte médecin de notre ville, M. *Brunet* ; enfin, l'antiquaire *Joseph Seguin* publia l'année suivante un demi-volume (1) sur cette belle découverte, qui faisait grand bruit dans la contrée.

Les Consuls se firent un devoir de rendre accessible à tous la bienfaisante piscine. Ils firent creuser et bâtir un bassin de forme ovale, assez grand, dans lequel la source élargie versa ses eaux par plusieurs conduits en plus grande abondance ; à côté de ce bassin, ils établirent un lavoir long de 12 toises, avec des bancs de pierre pour la commodité des baigneurs.

Puis, pour joindre l'agréable à l'utile, on embellit ce séjour par des plantations d'agrément, et l'on entoura la fontaine d'un élégant rideau de peupliers.

Une pompeuse inscription fut gravée sur le monument pour transmettre à la reconnaissance publique le nom de ces intelligents administrateurs, et en quelque sorte la mesure du concours apporté par chacun d'eux dans cette œuvre. La voici telle que nous l'a conservée le livre de *Seguin* :

IMP. LVDOVICO MAGNO,
Et gloriosè semper et ubique triumphante ;
Celsiss. Princ. IOS. LVD. DE VANDOSME.
Gallo-Provinciæ Prorege ;
Hunc Arelat. Mineralem Fontem, ex

---

(1) LA FONTAINE MINÉRALE D'ARLES, *nouvellement découverte*, etc.... Arles, chez *Claude et Jacques Mesnier*, 1681. Le duc de Vendôme, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Provence, en accueillit fort bien la dédicace.

Craudi-Campo, in usum publicæ salutis, tum Clibano distilatorio, tum Labro, restituerunt Consules, Lud. de Varadier D. d'Orsiére, Iac. Griffueille, Guill. Grossy, et Honorat, Auphant, Anno Dni MDCLXXX
et anno sequenti, hanc felicem ac virginem Aquam, multarum collectione venarum auxerunt; et instar piscinœ probativœ lavacro, et eleganti solo, exornarunt Consules:

Lavr. de Varadier, Marchio de St-Andiol, Franc Seignourct, Ambr. Vincens et Petr. Duboys.

Cette sorte d'engouement pour la fontaine de Crau fut malheureusement de courte durée ; après la vogue, le déclin. On avait tant célébré le mérite de ses eaux, qu'il semblait naturel de leur demander la guérison à tous les maux. Il venait là, de toute la contrée, des incurables réduits au dernier période de leurs souffrances, ne tenant plus à la vie que par un souffle, et n'espérant plus leur guérison que de Dieu et de la merveilleuse fontaine : la merveilleuse fontaine ne leur rendait pas la santé, et ils périssaient en grand nombre, dans la ville même. Ces décès répétés ébranlèrent bientôt la confiance publique ; on en vint même à remettre en question si ces eaux avaient bien quelque vertu ; des esprits avancés se prononçaient déjà pour la négation, malgré les beaux récits du *Mercure galant* et les témoignages officiels de MM. Honorat et Richeome. Mais on ne pouvait décemment faire un pareil aveu, après une si belle inscription, et toutes les dépenses faites; la confiance robuste des doctes praticiens qui avaient fourni les rapports, et, plus encore que cela, le visage florissant de Mme de Sommeyre, retenaient dans l'indécision les esprits portés à ne plus rien croire. On se fit une opinion mixte, participant du doute et de la croyance, et donnant satisfaction à tous les intérêts. On rejeta la faute sur le canal de Craponne, dont les filtrations, disait-on, avaient amené dans la fontaine des éléments étrangers et neutralisé toutes ses vertus. Cet avis éclectique enleva tous les suffrages, et mit fin à tous les débats.

La fontaine fut délaissée ; seuls les troupeaux revinrent fidèlement à leur ancien abreuvoir.

Des travaux exécutés en 1680, il ne reste aucun vestige ; l'inscription a péri, l'aspect même des lieux a complètement changé. Cependant, je crois retrouver l'ancienne source thermale dans ce petit filet d'eau qui sort de terre en face du *Cabaret-neuf* (2), et qu'on sait légèrement chaud à certaines époques de l'année. Il y a là, dans un fossé profond, un petit travail d'art qui semble ancien; il se trouve presque enfoui sous des exhaussements factices du terrain. C'est une borne-fontaine d'assez bon style ; l'eau n'y arrive que goutte à goutte et, pour l'y amasser comme en un réservoir, on a soin de tenir fermé par une cheville l'unique orifice qui lui donne issue. Cette eau est bonne au goût, très-légère et paraît très-saine ; je croirais volontiers qu'elle donne, à l'analyse, des résultats analogues à ceux constatés en 1680.

Tout près de là, nous trouvons encore, à côté de l'Usine Saint-Victor, une autre fontaine célèbre dans le pays sous le nom de *Font aux ânes*. Sa célébrité, quoiqu'elle ne doive rien au *Mercure Galant*, n'en est pas moins authentique. Elle est fondée sur des services réels. Son eau est fort goûtée des pacifiques roussins qui forment cortège aux troupeaux transhumants, et même serait en faveur auprès des piétons altérés par une longue route, s'il n'y avait, dans le voisinage, un concurrent redoutable en ce petit vin blanc qui sert d'excipient ou de véhicule à la *fougassette* traditionnelle du *Cabaret-neuf*.

EMILE FASSIN.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

---

(2) En parlant du *Cabaret-Neuf*, nous voulons désigner ici, non point l'antique masure qui portait autrefois ce nom, mais l'élégante construction qui l'a remplacée ; par une réminiscence heureuse, son propriétaire, M. *Fumat*, a voulu lui conserver le nom et la tradition du *Cabaret-Neuf*; mais c'est tout ce qu'il en reste.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

Le Grand Bureau de Tabac.

Vers le milieu du siècle dernier, les fermiers généraux des tabacs établirent à Arles une de leurs manufactures. Cette industrie fut bientôt en voie de prospérité et l'établissement prit de l'importance. Il occupait de vastes locaux situés au quartier de la Roquette. Les tabacs non encore préparés étaient entreposés dans un grand magasin adossé aux remparts, vis-à-vis le couvent des Carmes déchaussés, dans cet angle formé par la rue Trianon et la ruelle du Bastion. La manufacture proprement dite se trouvait installée dans la maison Pérignan, vaste corps de logis établi sur les trois rues : du Bureau de Tabac, de la Roquette et de la Croix-Rouge et formant l'extrémité sud-est de ce pâté de maisons qui composent aujourd'hui l'île 122. Là étaient les ateliers, le magasin des produits manufacturés et le bureau principal de vente.

La fabrication du tabac devint en très-peu de temps une des principales branches de l'industrie locale, si faible de tout temps et si délaissée pour les travaux agricoles. Les gens pauvres de la Roquette recherchaient beaucoup ce travail, faiblement rétribué sans doute, mais commode, facile et assuré. Des familles entières, hommes, femmes et enfants, trouvaient à s'y occuper ; beaucoup de petits métiers venaient s'y alimenter et la marine elle-même y trouvait quelque bénéfice car on fabriquait beaucoup pour l'exportation, et le tabac d'Arles, *façon d'Espagne*, était fort estimé.

Je ne saurais dire si c'est alors que naquit ou que prit fin cette singulière manie qu'on avait autrefois de préparer soi-même son tabac. On mettait à cette opération une sorte de coquetterie ; il n'était pas de maison ayant quelque peu de soin de sa dignité qui ne possédât sa râpe à tabac et le petit tamis qui en était le complément nécessaire.

Je me trouve possesseur — je ne sais comment — d'un de ces engins ; c'est un petit meuble, mignon, propret, quasi élégant, qui ne devait déparer un salon bourgeois de cette époque ; mais je ne puis songer sans frémir aux singuliers produits d'un pareil mécanisme, qu'un moulin à café eût détrôné pour la finesse, et j'en suis vraiment à me demander si une pincée de sciure de bois n'eut pas constitué alors une sensualité. Nous n'avons plus ces nez de de Spartiate ; il nous faut aujourd'hui de fines prises massées par des doigts savants, et quand nous sommes vieux, devenus ennemis du luxe, il nous reste encore la coquetterie d'effacer sur notre personne toutes les traces indiscrètes de l'alimentation du nez par le tabac.

Que voulez-vous ? Nous n'avons plus la manufacture, et nulle raison d'étaler des produits que nous achetons et qui ne sont plus faits par nous.

Le 16 juillet 1782, le grand Bureau de Tabac fut témoin d'un de ces malheurs qui laissent après soi des torrents de larmes.

C'était huit heures du matin, l'heure du déjeûner pour les nombreux employés de la manufacture.

Tout à coup, le plancher vermoulu du plus haut étage gémit et croule avec fracas sous le poids des tabacs dont il est chargé. Un long cri de détresse se fait entendre de toutes parts; on accourt, on s'interroge avec effroi : Les ouvriers sont-ils sortis tous? On ne sait, ils sont plus de 50 ; on se cherche, on s'appelle, quelqu'un court aux Augustins (1) sonner le tocsin d'alarme. Un religieux grand Carme, qui quêtait dans le quartier, vient secouer la torpeur de tous ; il saisit une échelle, monte à l'assaut de l'étage effondré, descelle, par un effort surhumain, les barreaux de fer d'une fenêtre latérale, s'élance bravement au milieu des débris qui craquent encore et revient au bout de quelques secondes traînant un corps humain qu'il jette à la foule frémissante. Un si bel exemple n'est pas perdu; des marins sont là, ils escaladent sans échelle jusqu'au milieu du danger, auquel ils vont arracher quelques nouvelles victimes. Plusieurs blessés furent ainsi sauvés ; quatre hommes et une jeune fille avaient cessé de vivre.

Je ne ferai pas le récit du douloureux pélerinage qui se fit durant plusieurs jours autour de ces débris auxquels on n'arracha que péniblement et un par un ces cinq cadavres ; je ne raconterai pas l'immense deuil qui suivit les cercueils, ni la pompe solennellement attristante de la cérémonie funèbre. Tous ces détails se retrouvent encore dans des complaintes qui ont bercé beaucoup d'entre nous. Le dévoûment du Frère *Ange* (c'était le nom du religieux Carme) fut grandement exalté. La Municipalité, l'Archevêque, l'Intendant de la Province, adressèrent tour à tour à ce religieux les plus chaleureuses félicitations.

On le pressait d'accepter une récompense et d'en faire lui-même la désignation : il demanda la mise en liberté d'une pauvre femme incarcérée pour fait de contrebande.

(1) Aujourd'hui Saint-Césaire.

Le Grand fermier des Tabacs, qui était à Arles, usa d'une délicate supercherie pour lui faire accepter une petite somme de 50 francs ; il la cacha dans une boîte de dragées.

Le Grand Bureau de Tabac fut fermé durant les troubles de la Révolution. Le mouvement centralisateur qui se produisit après cette époque attira la fabrication et les appareils au chef-lieu du département.

Vainement, au commencement de ce siècle, essaya-t-on de rétablir dans Arles cette industrie. Il y avait, en 1803, un fabricant de tabacs; son moulin à tabac était hors la ville au quartier des Mouleyrès ; il existe encore, quoique enlevé à son ancienne destination, et donne son nom à la rue de formation récente qui l'avoisine.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depus l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712.

par

LOUIS PIC

(*Suite.*)

Leurs récoltes portèrent du pain dans la ville à toutes sortes de prix, qu'ils faisaient chez eux de toutes sortes de grains, et qu'ils mêlaient souvent avec de mauvais légumes; ce pain qui n était pas fort agréable au goût, ni même fort sain, étant pétri d'une façon à faire perdre l'appétit, était pourtant promptement enlevé à cause de son bon marché, et puis la famine talonnait le pauvre peuple ; on le vendait dans les places publiques, où le monde y courait avec empressement, parce que ce pain étranger qui abondait copieusement, se donnait la livre pour dix patas, six liards et même à meilleur prix, suivant qu'il était bon ; ainsi cette abondance de pain fit fermer les bureaux publics, où on vendait, par l'ordre des Consuls, le pain à trois sous la livre.

Le temps des semences commençant de s'approcher, MM. les Consuls firent assembler le Conseil général pour avoir le moyen de chercher aux pays étrangers des grains pour semer et pour les autres nécessités publiques ; où il fut résolu d'en envoyer chercher au Levant et dans la Barbarie, de même que les Marseillais et autres habitants des côtes de la Provence avaient fait

pour subvenir à leurs pressants besoins, étant aux mêmes peines que nous. Mais ce qui était plus fâcheux, c'est que la Communauté était sans argent, et qu'on n'en trouvait point à emprunter à nul endroit. Ce chagrinant déplaisir mettait en peine tout le Conseil, et on ne savait comment s'y prendre pour remédier à un mal si pressant. Après avoir bien consulté, on résolut de faire une quête générale par la ville, pour obliger tous les bons habitants qui avaient de quoi, de donner amiablement, suivant leur volonté, de l'argent monnayé ou de la vaisselle d'argent, avec promesse de rendre fidèlement les sommes qu'ils donneraient en forme d'emprunt, et le prix de la vaisselle d'argent dans six mois, après, la vente du blé qu'ils achèteraient et feraient venir des pays étrangers ; ou, s'ils aimaient mieux des grains pour leurs besoins, on leur en donnerait pour leur entier paiement. Cette quête se fit dans le mois de mai, où Mgr l'archevêque de *Mailly* assista, accompagné de MM. les Consuls, de quantité de noblesse et de plusieurs honnêtes bourgeois, qui allèrent par toute la ville, de maison en maison, pour inciter civilement tout le monde de donner par emprunt quelque chose pour subvenir aux misères publiques. Cette quête, qui était faite avec beaucoup de civilités et qui avait même quelque chose de triste et de touchant en voyant que les premiers et les plus qualifiés de la ville s'empressèrent avec une diligence soigneuse à pourvoir aux misères publiques, toucha si bien tout le monde, qu'on tira de quantité de particuliers des sommes considérables d'argent, avec beaucoup d'argenterie qu'on pesait et qu'on contrôlait fort exactement pour en savoir le poids et le nombre. On donnait des billets à tous ceux qui donnaient en forme d'emprunt de l'argent ou de la vaisselle. Il y eut aussi quantité de femmes et de filles qui donnèrent leurs ceintures, crochets et autres bijoux d'or ou d'argent qu'on leur paya depuis en argent monnayé, de même que toutes les sommes et vaisselles d'argent qu'on avait reçues de la même façon ; de sorte que cette quête, après qu'on eut envoyé la vaisselle d'argent vendre à la monnaie d'Aix, se trouva de quelque cinquante mille livres. Cela joint avec quelques autres sommes, servit à faire venir du blé le plus promptement qu'on put des provinces étrangères.

Le blé étranger étant venu à diverses fois, on rétablit de nouveau les bureaux publics pour la vente du pain, qu'on vendait toujours au prix de trois sous la livre. On en donna à ceux qui avaient prêté sur la Communauté pour manger ou pour semer, et on en vendit aux autres habitants pour le même sujet, sur le prix de douze ou treize livres le setier. Dans ce temps-là, les gens des montagnes de Provence, qui avaient eu une bonne récolte de toutes sortes de grains à qui la gelée n'avait point fait de mal (étant couverts de neige dans le temps du grand froid, ce qui les empêcha de mourir comme ceux de la basse Provence) ces montagnards, dis-je, sachant la disette où nous étions de grains, nous apportèrent de leur blé qui était fort bon, qu'ils nous vendaient au commencement vingt livres le setier ; mais un blé si cher n'était recherché que par les personnes commodes et par les boulangers qui en faisaient du pain blanc qu'ils vendaient quatre sous la livre. Les ménagers qui avaient de quoi en acheter à ce prix, en prenaient pour semer, parce qu'il était incomparablement meilleur pour ce sujet que le blé qui venait d'outre-mer, comme l'expérience le faisait connaître et le prix aussi, celui-ci ne se vendant que douze ou treize livres le setier et l'autre vingt livres, comme je viens de dire.

Cependant, tous les jours il arrivait des blés et d'autres grains grossiers qui venaient d'un côté et d'autre, de sorte que peu à peu le pain diminua à proportion que se vendait le blé, qui revint, savoir : celui de la montagne à douze livres le setier, et celui de la mer ou des autres endroits à huit.

Mgr l'archevêque d'Arles, voyant que la misère publique serait, suivant les apparences, fort grande cette année, surtout l'hiver venant, et que les gens de travail n'étant point occupés à cause de la nécessité générale des habitants, il courraient risque de mourir de faim, ou pour le moins de sentir tout ce que la plus cruelle indigence peut causer dans un temps de famine, et que de plus les ménagers faute d'argent pour acheter des grains pour semer, laisseraient les terres en friche, ce qui serait d'un grand préjudice pour le public et pour l'Etat Ecclésiastique qui ne retirerait aucune dîme, si on ne semait les terres labourables — toutes ces fâcheuses appréhensions obligèrent Mgr l'archevêque de faire convoquer une assemblée des plus notables ecclésiastiques, où se trouvèrent les plus nobles et les plus apparents citoyens de la ville, pour mettre ordre aux malheurs présents et chercher quelques salutaires moyens afin de pourvoir à de si sensibles nécessités. Après avoir cherché et dit toutes les raisons qu'on peut dire sur de pareils sujets, le plus grand nombre des assistants convinrent que le plus court moyen pour guérir les maux et les misères publiques qui affligeaient le peuple d'Arles était de fondre les châsses d'argent qui étaient dans les églises de la ville, pour en faire promptement de la monnaie. Toutes les autres raisons qu'on put dire pour empêcher la fonte des châsses n'eurent point de force, attendu la présente nécessité du public, et sur cela on cita plu-

sieurs exemples, où, dans de pareilles occasions, les plus saints personnages qui avaient gouverné l'Eglise s'étaient servis des châsses et même des vases sacrés, pour secourir les pauvres et pour mettre ordre aux calamités publiques.

Enfin, après qu'on eût conclu et déterminé cette affaire, on fondit environ quarante-cinq châsses d'argent avec quelques autres ornements d'église, qu'on porta ensuite à la monnaie d'Aix pour en faire fabriquer des monnaies; et de cet argent on en acheta du blé des montagnes qui était beaucoup meilleur et plus propre pour les semences que celui qui venait par mer. Puis une partie de ce blé fut donnée à plusieurs particuliers qui s'obligèrent en partie à la solidaire et les autres donnèrent de bonnes cautions pour payer à la récolte en argent, ou en blé selon le prix qu'il voudrait dans ce temps-là, et que cet argent serait mis dans un lieu réservé pour servir à refaire les châsses fondues et autres vaisseaux sacrés. L'argent de ces châsses et des autres ornements d'église fondus monta à près de cent mille livres, qui furent toutes employées en blé des montagnes, qui coûtait pour lors dix-sept ou dix-huit livres le setier. Une partie de cet argent fut mêlé avec celui que Mgr l'archevêque tira de la moitié de sa vaisselle d'argent qu'on porta à la monnaie. A toutes ces sommes on ajouta les aumônes particulières que plusieurs personnes riches et pieuses donnèrent charitablement, et on en acheta des grains pour en faire du pain aux pauvres nécessiteux. On en réserva même quelques sommes pour leur donner en argent quelques sous pour subvenir à leurs autres pressants besoins.

Les pauvres eurent un autre recours qui aida à les faire subsister et à les soulager dans la misère où ils se trouvaient réduits. Les oliviers étant morts, comme j'ai dit, ceux à qui ils appartenaient, voyant que la peine de les faire couper et la dépense d'en faire voiturer le bois à la ville, leur coûtait aussi cher que s'ils l'achetaient, en laissèrent la plus grande partie sur les lieux. Les pauvres gens, profitant du mépris qu'ils en faisaient, en allaient tous les jours prendre leurs charges, et le portant aux places publiques, le vendaient trois, quatre, cinq sous le faix, et l'argent qu'ils en retiraient avec celui des aumônes publiques, les soulageaient extrêmement.

Tandis que chacun faisait ses efforts de tous côtés pour mettre fin aux misères publiques et faire subsister les malheureux jusqu'à la récolte, on ressentit de nouveau la colère de Dieu, et on tomba malheureusement dans une autre calamité aussi grande et aussi fâcheuse que les premières. Les maladies commencèrent d'attaquer le public et furent fort rudes et cruelles, surtout les fièvres malignes, qui tuèrent un nombre prodigieux de peuple, de tout âge, de tout sexe et de toute condition; les pauvres surtout furent les plus maltraités, parce que l'indigence les avait obligés de manger du mauvais pain, de mauvaises viandes et autres aliments gâtés ou corrompus, ce qui fit un si malin effet dans leur corps que le mal les tuait dans cinq ou six jours, n'ayant pas de quoi se faire traiter chez eux comme il eût été nécessaire pour leur soulagement; ceux qui étaient obligés d'aller à l'hôpital général n'y recevaient pas un meilleur traitement; la prodigieuse quantité de malades qu'il y avait, était cause qu'ils n'étaient pas servis comme il eût été de besoin, car on y voyait continuellement de trois à quatre cents malades, la plus grande partie couchés deux à deux sur des paillasses à terre, et les lits toujours occupés par trois personnes infirmes; et, quoiqu'il en mourut beaucoup tous les jours, le nombre de malades n'en diminuait pas pour cela, parce qu'on y en portait à toutes les heures qui prenaient la place de ceux qu'on ensevelissait ou qui échappaient à la malignité du mal; mais ceux-ci étaient à l'égal de ceux qu'on portait en terre; enfin jamais l'hôpital n'avait eu tout à la fois une si grande quantité de malades et ce qui était le plus fâcheux, c'est que l'hôpital n'étant pas assez riche, ni assez puissant pour subvenir à toutes ces nécessités, les malades ne pouvaient être traités ni servis, comme il aurait été nécessaire, de sorte que cet inconvénient était cause qu'il mourait, un jour portant l'autre, sept ou huit pauvres malades, et on remarqua que dans dix-huit mois, il mourut dans Arles plus de quatre mille personnes, dont plus de trois mille moururent à l'hôpital.

(La suite à la prochaine livraison.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1368

Siège d'Arles, par *Bertrand Duguesclin*, général commandant l'armée de *Louis*, duc d'Anjou, frère du roi de France, en avril 1368 (Boisset. — Du 11 avril au 1er mai).

1369

Consuls : Jacques Lebrate.
Jean Rostang.

Jean de Montfrin.
Jacques Almaric.

1371

Consuls : Isnard d'Agout.
Jean de Ponte, notaire.
Pons Brunet.
Alphant Lebrate.

— *Guillaume*, évêque de Mende, chancelier du comte d'Anjou, et *Pierre Flandrin*, référendaire du Pape, sont députés pour dresser le traité de paix entre le duc d'Anjou et *Jeanne*, comtesse de Provence, conjointement avec nobles *Nicolas Spinello de Juvenassio*, chancelier du royaume de Sicile et sénéchal de Provence, et noble *Louis Marchisan de Salerne*, maître rational de Provence. Ces députés se présentent devant le Pape et les Cardinaux, et déclarent solennellement au nom de leur Souverain respectif, renoncer à toutes haines, guerres et troubles, et se jurent une paix éternelle en se donnant l'accolade (Appert d'une charte du 11 avril 1371, vidimée dans le folio 50 du Registre du notaire *Olivari* de l'an 1399.)

— 28 septembre 1371, notaire *Louis Astaudi*. — Achat par *Alphant Lebrate* au nom de la Communauté d'Arles, de 800 *scandaux* de chaux vive pour construire les remparts de la ville, à raison de 2 sols 2 deniers le *scandau*.

1372

— Au mois de novembre 1372, le maréchal *Le Maingre de Boussicaud* fait présent aux Religieux Trinitaires des reliques de Saint-Roch (archiv. des Trinitaires. *Gaignon*, folio 589).

1373

Syndics, au 22 Janvier : Bertrand Albe.
Guillaume Raynaudi.
Jean Reynaud.
Pons Caroli.

— Réunion du prieuré de Grans à la Prévôté d'Arles (25 mars 1373).

1374

— 14 février. *Raimond Berengarii*, juge d'Arles.

— 16 février (notaire *Bernard de Pomareda*, folio 24), acte par lequel il est permis aux PP. Prêcheurs de prêcher à Saint-Trophime et de confesser par tout le diocèse.

— 6 mars. *Guigon Flotte*, viguier d'Arles, nomme pour son substitut *Jean de Taraglier* et pour son capitaine *Guillaume Farodi*, damoiseau.

1375

Consuls : Pierre Isnardi.
Guillaume Trabuscol.
Bernard Teisserii.
Jean de Ponte, notaire.

— Du 15 octobre 1375 (Notaire *Jacques Bertrandi*, folio 67) : Quittance de dix florins en faveur de la Communauté d'Arles par le prieur de l'Eglise de Sainte-Catherine, pour le prix de la cloche qui avait été cassée à ladite église du temps de la guerre du comte d'Anjou.

1376

Consuls : Rostang Amalric.
Rostang Adheimar.......

1377

Consuls : Rainaud Porcelleti.
Bernard Rostagni.
Jean Rainaudi.
Bertrand Laurent, le vieux.

— *Bertrand Bouisset* a noté qu'en cette année 1377 la lône du Pont de Crau et toutes les paluds du Pont de Crau étaient à sec et que gens, bétail et charrettes y passaient pour les vendanges (Gagnon, folio 868).

1378

Consuls : Jacques Lebrate.
Bérenger Monachi.
Pons Rodelli........

Viguier : *Louis de Forcalquier*, Seigneur de *Viens*.

— Du 3 mars 1378 (notaire *Ant. Pedageri*, archiv. d'Arles). Ordonnance du Conseil de l Hôtel-de-Ville portant que la poissonnerie sera remise à la place Ste-Croix, comme elle était anciennement, et défense de vendre ailleurs le poisson, à peine de cent sols.

— Lettres de *Fulco d'Agoult*, Sénéchal de Provence, permettant aux habitants d'Arles de fixer au 3 mai la foire qui se tenait à la mi-carême. (Du 4 avril 1378, Tit. de la Police, archiv. d'Arles).

— Lettres de la reine *Jeanne*, remontrant qu'elle a engagé tous ses joyaux et épuisé ses finances pour soutenir la guerre contre les ennemis qui en veulent à son royaume de Naples, et contre les Anglais, et demandant un secours à la ville d'Arles (du 29 novemb. 1378, archiv. d'Arles).

1379

Consuls : Imbert d'Eyguières.
Papioni dit Brici.
Pierre Isnardi.
Bernard Teisseri.
Viguier : Orset de Vachères.

— Du 25 mars 1379. Instrument contenant création des Consuls d'Arles et pouvoir à eux donné par le Gonseil de régir les biens de la Communauté. (Notaire *Jean Grasseti*. Tit. de la Police et Règl. du Conseil).

1381

Consul : Bernard Romei.......

1382

Consuls : Pons Gays.
Bernard Teisseri.
Guillaume Rei.
Jean de Portaurose.

1383

Syndics : Pons Gays. } jurisconsultes
Bernard Teysseri. }
Guillaume Raynaudi.
Jean de Portaurose.

— Du 10 Décembre 1383. Acte de serment prêté par le roi *Louis II* et la reine *Marie* sa mère, sur les Saintes-Evangiles tenues par les Consuls de la ville d'Arles, de conserver et maintenir tous les privilèges, libertés et conventions, avec la prestation d'hommage et serment de fidélité par lesdits Consuls et députés à Leurs Majestés (archiv. d'Arles, Privilèges et Conventions).

1384

Consuls : Isnard d'Eyguières.
Bertrand Monachi.
Gaufrid Nicolai.
Gaufrid Joannès.

— Bulle du Pape *Clément VII*, à Avignon, par laquelle le Souverain Pontife absout les Consuls et officiers de la ville d'Arles, au sujet de l'exécution de quelques ecclésiastiques et autres personnes complices de *Ferragus des Baux et* des *Tuchins*, laquelle exécution avait été faite sans observer les formalités de droit (du 5 des ides d'Août, l'an 1384, 5e de son pontificat. — Archiv. d'Arles).

— 11 Juin. *Michel Filoze*, Trésorier de la Communauté d'Arles, concède décharge à *Guillaume Vésiani*, du produit de l'impôt du blé et émines que ledit *Vésiani* avait été chargé par les Consuls de percevoir pour les années 1383 et 1384. Le montant de cette perception s'est élevé à 126 florins pour l'année 1383 et à 254 florins 11 sols 3 deniers pour l'année suivante (notaire *Olivari*).

— 18 juin (même notaire) autre quittance concédée par ledit trésorier en faveur de *Rostang Gauterii* et de *Pierre de Urbana*, acquéreurs, moyennant une rente de 110 florins d'or, de l'imposition de 4 deniers sur chaque bête vive vendue dans Arles.

(*La suite à la prochaine livraison*).

IMPÔTS ET DROITS FÉODAUX.

Le poids du blé et de la farine.

Dans un compte trésoraire de l'an 1399, le receveur des deniers publics, remettant à son successeur un état de situation du service qu'il lui transmet, lui déclare « que le comte de Provence possède une « maison dans Arles, en laquelle on livre « les droits du poids du blé et de la farine ; « mais que ces droits ont été cédés et re« mis à la Communauté, et que cela lui a « été ainsi déclaré par son prédécesseur. »

Le plus ancien titre qui fasse mention de cet impôt est le livre *Turris*, qui contient l'état dressé par les Commissaires nommés par *Charles d'Anjou*, pour savoir en quoi consistaient ses droits et domaines dans Arles ; il remonte à l'année 1251 ou environ. Il ne parle que du poids du blé qu'on porte au moulin : *Pondus bladi quod portatur molendino* ; et le droit était d'un denier pour salmée.

En 1333, le juge *Leopardus*, faisant un nouveau dénombrement des droits et domaines qui appartiennent au comte dans la ville d'Arles, mentionne encore cet impôt, qu'il dit être, pour chaque salmée, d'une obole et une pite ; il ajoute que tous les droits sur le poids du blé et de la farine produisent annuellement un revenu de 28 livres, dont un quart revient au comte, un autre quart à l'archevêque, et les deux autres quarts appartiennent à divers particuliers.

En 1346, le receveur des deniers du Comte les met à 15 livres ; mais, suivant un bail à ferme, il paraît qu'en 1356 ils ne produisaient plus que huit livres pour le comte de Provence.

La Communauté avait intérêt à se ra-

cheter de ce droit, pour la perception duquel on mettait en œuvre, assez souvent et au nom du Comte, les procédés les plus vexatoires. En 1367, elle se rendit elle-même fermière de cet impôt, pour une période de 6 années, moyennant une redevance annuelle d'un florin d'or : enfin, par la seconde convention avec le comte de Provence, *Louis II*, en 1385, elle en obtint la cession définitive.

L'impôt ne fut pas aboli, mais il fut perçu désormais au profit de la Communauté.

Nous voyons en effet que le 10 septembre 1386, les syndics donnent en rente, pour une année, à *Raymond Boche*, d'Arles, au prix de 527 1/2 florins d'or, l'imposition de 12 deniers sur chaque salmée de blé portée au moulin pour être vendue. (notaire *Olivari*, rég. 1387, f° 28).

Le 19 juillet de l'année suivante (même notaire f° 48) *Pierre Gravesini* se rend adjudicataire, au prix de 1400 florins d'or, de l'imposition ou gabelle de 5 sols par livre sur le blé et droit d'eimine.

Cette progression énorme et rapide dans le produit de cet impôt ne peut guère s'expliquer que par des surtaxes ou des augmentations de droits ; le mouvement de la population à cette époque était insuffisant pour amener un tel résultat.

Il n'entre pas dans le cadre restreint que je me suis tracé de faire l'historique de cet impôt depuis son origine jusqu'à sa fin ; les documents feraient défaut à une pareille entreprise. Je veux seulement en venir à parler d'un petit bâtiment aujourd'hui détruit, mais qui avait souvent, autrefois, préoccupé ma curiosité.

Nous voyons, dans un contrat dressé par le notaire *Daugières*, que le 4 décembre 1643, la Communauté d'Arles acheta une maison nouvellement construite, à côté de la Porte-Agnel, pour y établir le *poids de la farine*.

Cette maison subsistait encore de nos jours ; elle a été démolie en 1866 ou 1867, pour l'élargissement de cette entrée de la ville. C'était un vieux bâtiment, adossé contre la Porte Agnel, du côté du nord, en entrant ; à part son ancienneté et je ne sais quoi de pittoresque qui captivait le regard, il n'offrait rien de remarquable au point de vue de l'histoire, encore moins au point de vue de l'art.

EMILE FASSIN.

LE VIEIL ARLES

L'ÉGLISE DE SAINT-ISIDORE.

Si j'en crois une tradition généralement acceptée, l'origine de cette église remonterait au VI[e] siècle. Mais il faut avouer que son aspect actuel ne laisse pas deviner une si haute antiquité, et je ne connais pas de titre où il en soit fait mention avant le XIII[e] siècle. Il est certain cependant qu'elle est antérieure à cette seconde époque.

Le pape Calixte II, confirmant, par une bulle du 5 des Ides d'avril 1123, certaines donations faites à l'abbaye de Montmajour, y comprend *l'église de St-Isidore*, dans la ville d'Arles.

Il est encore fait mention de cette église et de son cimetière dans une bulle du pape Eugène III, du 5 des Ides d'avril 1152.

A cette époque et jusqu'au siècle dernier, on l'appelait indifféremment St-Isidore ou St-Cylle (1).

Sous l'épiscopat de Gailhard de Fougères, archevêque d'Arles (1310-1317), Raymond de Coiran, archidiacre de l'Eglise d'Arles et vicaire-général de l'archevêque absent, et Guillaume d'Auriac, chanoine et official de Saint-Trophime, concédèrent le vicariat perpétuel de l'église de St-Isidore à *Aicard Boncose* (2), sur la nomination de Bertrand, abbé de Montmajour (3).

Dans le siècle suivant, nous trouvons encore cette église au nombre des dépendances de l'abbaye de Montmajour. En 1408, Dom Jean, abbé de ce riche monastère, confie le prieuré de Saint-Isidore à *Déodat Martin*, bachelier ès-arts, directeur du collége de la ville d'Arles.

L'église de Saint-Isidore possédait un cloître et un cimetière ; il en est fait mention dans le *Cadastre des Paroisses* de 1431. Le cimetière était au couchant du côté du Rhône. L'église avait son entrée du côté du nord, vis-à-vis quelques maisons adossées aux remparts de la ville. La façade était fort simple et privée d'ornementation ; il paraît même qu'au siècle dernier,

(1) *Sanctus Cessilius*. — *San Cézile* (1431 — Vieux Cadastre des paroisses.)

(2) Ou *Bonnechose*.

(3) Abbé *Trichaud*. — Eglise d'Arles, III - 217.

l'édifice n'était couvert que d'une charpente des plus communes.

La maison curiale, contigue à l'église, prenait son entrée sur la grande rue de la Cavalerie.

Parmi les traditions et les souvenirs qui se rattachent à cette église, notons qu'il était d'usage, tous les ans, la veille de St-Isidore, d'allumer un feu de joie devant la maison curiale ; cela s'est pratiqué durant plusieurs siècles, et des mémoires du temps en ont fait mention comme d'un fait digne de remarque.

Le prieuré-cure de Saint-Isidore fut supprimé sur la fin du XVII• siècle. Le 8 février 1687, M. *Esprit Usandolly*, curé de cette paroisse, étant mort, M. George Masson, curé de Ste-Croix et promoteur du diocèse, présenta un réquisitoire dans lequel il était dit « que ladite paroisse de « Saint-Isidore se trouvant d'une trop « petite étendue et d'une trop grande « proximité avec celle de St-Julien, com« posée d'un fort petit nombre de parois« siens, l'église étant d'ailleurs mal bâtie, « très-incommode et trop étroite pour pou« voir contenir seulement le quart de ses « paroissiens, les Consuls en ayant autre« fois, sous le cardinal de Ste-Croix, de« mandé la suppression, la paroisse de« vait être supprimée et unie à une autre. »

L'archevêque M. de Grignan fit droit à cette requête : il supprima la paroisse de St-Isidore et unit sa circonscription à celle de St-Julien. Mais pour adoucir en quelque manière la rigueur de cette mesure et les regrets qu'elle inspirait, il voulut que les paroissiens annexés à St-Julien eussent, toutes les années, un des leurs nommé maguillier; il réserva que l'église de St-Isidore demeurerait dans son état actuel, que le service des fondations et chapellenies continuerait à y être acquitté par un prêtre, que le buste du saint y serait laissé, et enfin que l'on construirait dans l'église de St-Julien une chapelle en l'honneur de St-Isidore.

Les intentions de M. de Grignan furent suivies pendant plusieurs années; mais comme on ne faisait plus à cette église aucun travail d'entretien, elle allait en dépérissant, et il semble que le clergé lui-même hâtait par ses désirs l'heure de son complet abandon.

En 1731, *M. de Janson*, archevêque d'Arles, décida le transfert à Saint-Julien de tous les services qui se faisaient encore dans l'église de Saint-Isidore ; puis, par ordonnance du 18 décembre 1733, il permit d'affecter l'église abandonnée à des usages « profanes mais non sordides. »

On raconte qu'un paroissien rempli de zèle monta au clocher, prit la cloche sur ses robustes épaules et, après l'avoir descendue à travers mille périls, la porta sur son dos jusqu'à l'église de Saint-Julien. Il serait regrettable de taire le nom de ce brave paroissien : il s'appelait *Richeome*, et était, je crois, apothicaire : quel est celui de ses confrères qui oserait, aujourd'hui, en faire autant ?

La cloche fut vendue aux dames de St-Genès, dont le monastère était ce que nous appelons aujourd'hui la *Galère*, sur la *Lice*, à l'avenue du *Plan-du-Bourg*.

Le 22 décembre 1344, les marguilliers de St-Julien vendirent l'église de St-Isidore avec toutes ses dépendances à l'*Œuvre du Prêt Charitable*, pour en faire des greniers (1); quelque temps après, par un arrangement amiable, ils la reprirent, et la revendirent en 1780 (2) à *Pierre Sicard*, *Jacques Bruneau* et *Mathieu Bouyer*, maçons, pour la somme de 4,300 livres.

L'ancienne église de St-Isidore n'est plus aujourd'hui qu'un magasin dont un négociant de notre ville a fait un entrepôt de chiffons. C'était, il y a vingt ans, une auberge à l'enseigne du *Bras d'Or*. L'édifice est des plus simples et n'offre aucun intérêt.

EMILE FASSIN.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

---

(1) Notaire *Vaugier*.

(2) Le 23 novembre, notaire *Ant. Véran*.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 17

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

SOUVENIRS HISTORIQUES

—

Le lundi de Pâques en 1637.

—

C'était le 12 avril, sur les 6 heures du soir environ; l'office venait de finir à l'église St-Pierre de Trinquetaille. Une foule nombreuse d'habitants d'Arles, accourue pour assister à la solennité et avoir part aux indulgences, sortait à flots serrés du temple et inondait les quais. Gai et content, comme on l'est en pareille fête, on se hâtait de retourner à la ville ; et tel était l'empressement que le pont était occupé d'un bout à l'autre et couvert par cette grande quantité de passants. Hélas ! qui eût cru, à voir tous ces visages souriants, qu'un malheur allait frapper ces têtes rayonnantes de plaisir et changer leur joie en larmes !.....

Par un hasard funeste, il arrivait qu'au moment du passage de la multitude, une troupe de prisonniers turcs traversait le pont; ces prisonniers, menés des provinces de l'Ouest à la ville de Marseille, devaient être mis en liberté en échange d'autant de Français esclaves en Barbarie. Le peuple toujours avide et toujours curieux, comme on sait, s'arrêta pour les voir, de manière que, lorsque ces étrangers eurent mis le pied sur le quai, chacun voulut se presser pour sortir du pont; le trébuchet se trouva si chargé qu'il ne put résister à cet énorme fardeau et se brisa avec un fracas épouvantable..... Au même instant un cri immense ébranla les airs! O spectacle désolant ! plus de 300 personnes avaient été précipitées dans le fleuve et se débattaient sur les ondes ! Qu'on se figure toute l'horreur de cette scène déchirante ! Qu'on se figure les angoisses des spectateurs qui voyaient leurs proches et leurs amis en proie à une mort inévitable ! ce n'était partout que des soupirs et des sanglots !

A peine l'alarme fut-elle portée dans Arles que de toutes parts arrivèrent des secours. Qui pourrait peindre le zèle et le dévoûment que la charité déploya dans ce triste moment? Les uns se jetaient à bras ouverts dans la rivière et traînaient jusqu'au bord des malheureux pendus à leur cou ; d'autres, montés sur de petits bateaux, plongeaient des rames et de longues perches au moyen desquelles ceux qui avaient assez de force parvenaient à grimper aux embarcations. Enfin, tous travaillèrent avec tant de dévoûment et de diligence, qu'en moins d'une heure le quai était jonché de morts et de mourants. Alors seulement on put juger de la perte qu'on avait faite : on ne compta pas moins de 160 cadavres.

Mais ce ne devait point être assez de ce terrible accident ; pour ajouter à la désolation publique, une émeute venait d'éclater. Cette émeute était suscitée par les parents exaspérés de la perte des leurs, et surtout par une certaine classe de gens qui, avant la construction du pont, gagnaient leur pain à trajecter les passants, ce qui actuellement leur était interdit. Les séditieux proféraient des murmures et menaçaient d'incendier le pont. Vainement les Consuls et

le Viguier, revêtus de leurs insignes, se rendirent sur le port pour calmer le tumulte; vainement s'efforçaient-ils d'apaiser les esprits par la douceur de leurs paroles, ils furent contraints de se retourner poursuivis par des injures et des huées.

Fiers de cette espèce de triomphe, les rebelles ne sont que plus enhardis ; en un clin d'œil ils s'emparent de la porte de la ville qui s'ouvrait sur le quai (*la porte du pont*) et la barricadent puissamment ; puis ils dépavent la rue dans toute sa longueur, entassent les cailloux qui leur doivent servir de défense, mettent le feu en divers endroits du pont et en coupent les câbles, résolus non-seulement de l'incendier, mais encore de se livrer ensuite aux voleries et au pillage.

Cependant la nuit arrive ; mandement est donné à tous les habitants de mettre des flambeaux aux fenêtres pour que les rues soient bien éclairées. Les consuls, suivis de 500 mousquetaires et autres hommes d'armes, s'empressent d'aller assaillir les mutins, avant que leur trop grand nombre ne les pousse à de plus graves excès. L'attaque fut vive, quantité d'agresseurs furent blessés et jetés à terre par la grêle de pierres que leur lançaient les révoltés ; mais quand ces braves guerriers eurent ordre de lâcher quelques mousquetades et de s'élancer l'épée à la main, oh ! alors, la barricade fut emportée et les assiégés mis en fuite en un instant. L'émeute dissipée, la paix et l'ordre se rétablirent ; néanmoins, pour plus de sécurité, on fit des guets et des patrouilles pendant toute la nuit.

Le lendemain, par l'ordre des magistrats, les séditieux furent saisis, et traduits pardevant le parlement de Provence. L'un d'eux ne put échapper au dernier supplice ; c'était le batelier ***Barthélémy Signoret***. Il fut donc pendu et décapité ; sa tête fut placée sur la porte du pont. (1)

D'autres accusés contumaces furent également condamnés ; on fit des mannequins en paille en tout semblables auxdits accusés et on procéda à leur exécution le 21 juillet de la même année, avec tout l'appareil ordinaire de la justice.

SILVAIN ALLAVÈNE.

Cette page émouvante de notre histoire locale, si habilement retracée par une jeune et vaillante plume que la mort vint briser trop prématurément, est empruntée à l'***Album arlésien*** du 25 avril 1841. Elle avait sa place marquée dans notre Revue, dont le but est de réunir et de conserver tous les documents épars ayant trait à l'histoire de la ville d'Arles. Mais il y avait pour nous une double raison de la publier ; elle nous fournissait l'occasion de consacrer quelques lignes à son jeune auteur.

Silvain Adolphe Allavène, né le 17 septembre 1821, et mort le 10 juin 1841, était le fils d'un honorable pharmacien de notre ville. Il manifesta dès son enfance un goût très-prononcé pour la poésie, et publia de jolis vers qui attirèrent l'attention ; le rhythme en est élégant, le tour facile et agréable, la pensée pleine de fraîcheur ; il s'en dégage un sentiment mélodique, quelque chose de mélancolique et de religieux, qui n'est pas sans charme. Ce ne sont encore que des essais de jeunesse, mais ils promettent pour l'avenir. Le jeune ***Allavène*** nourrissait la pensée de consacrer de sérieuses études à l'histoire de son pays ; il avait publié déjà quelques ***Souvenirs historiques***, racontés avec un certain art de mise en scène, quand il fut enlevé subitement, à la fleur de l'âge, à l'affection de sa famille et à l'estime de ses concitoyens, qui déjà voyaient en lui un honneur pour sa ville natale.

Le patient et laborieux ***Louis Mège***, qui a doté notre bibliothèque communale, ainsi que nos archives, de si nombreux et si intéressants manuscrits, a recueilli — disons mieux — a copié toutes les productions éparses du jeune Allavène et en a fait un volume pour la Bibliothèque de la ville d'Arles ; ce qu'il y a mis de soin, de patience et d'érudition ne saurait trop être loué.

EMILE FASSIN.

---

(1) Avant la démolition des remparts, on voyait encore une tête au-dessus de cette porte : peut-être était-ce celle de ce batelier ?



MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712.

par

LOUIS PIC.

—

(Suite)

Départ de M. de Mailly,

Archevêque d'Arles, pour aller prendre possession de l'archevêché de Rheims.

L'archevêché de Rheims, en Champagne, étant vacant par le décès de son Prélat.... le Roi, à la sollicitation de Mme la duchesse de Bourgogne, nomma à cette éminente dignité Mgr François de Mailly, archevêque d'Arles, afin que cette place fût remplie par une personne pieuse, sage et judicieuse comme est Mgr de Mailly, qui partit de cette ville d'abord qu'il en eut reçu la nouvelle, environ la fin du mois d'août de la même année, pour se rendre à Paris où sa présence était nécessaire, et pour rendre ses respects au Roi et remercier Sa Majesté de l'honneur qu'elle lui avait fait de le nommer à cet archevêché vacant, et de se mettre en état de posséder dignement la première, la plus riche et la plus importante de toutes les dignités ecclésiastiques qui sont en France, étant même la première de toutes les Pairies du Royaume.

Après que Mgr de Mailly eut fait ses compliments à Mme la duchesse de Bourgogne, qui l'avait particulièrement favorisé dans cette occasion, et vu ses parents et amis pour se réjouir ensemble de la singulière et importante faveur qu'il venait nouvellement de recevoir, il demeura quelques jours en repos et puis il écrivit ensuite fort civilement aux Consuls d'Arles et aux principaux des ecclésiastiques de cette ville, qui lui avaient déjà, les uns et les autres, écrit des lettres respectueuses et obligeantes pour lui témoigner la joie et la satisfaction qu'ils avaient eues en apprenant sa nouvelle nomination pour le plus beau bénéfice de l'église Gallicane.

Cet obligeant prélat ayant répondu civilement à tous, il marque particulièrement aux consuls qu'il reconnaîtrait toujours les obligeantes honnêtetés qu'il en avait reçues et généralement de tous les habitants d'Arles, pour qui il conserverait toujours une affection de père et aurait la même bienveillance qu'il avait eue pour eux lorsqu'il était leur prélat, et ne manquerait jamais de leur rendre service quand l'occasion se présenterait ; que c'était avec un sensible regret qu'il les avait quittés, mais que son absence n'empêcherait pas de leur faire plaisir et de les servir, quand il le pourrait, honnêtement auprès du Roi et à la Cour lorsqu'ils auraient besoin de ses sollicitations ; et que son éloignement était un effet de la vicissitude des choses humaines, qu'il lui fallait obéir promptement aux volontés du Roi qui le venait de favoriser d'une grande et illustre dignité, et n'avait pas pu faire autrement que de répondre aux affectionnés désirs de ses parents et de ses amis qui lui avaient, par leurs soins et leur diligence, procuré une dignité relevée et si avantageuse comme est l'archevêché de Rheims, qui le rapprochait d'eux pour jouir plus facilement de leurs tendres amitiés. Voilà à peu près ce que Mgr de Mailly écrivit à MM. nos Consuls, et ces compliments civils, qui ne manquaient pas de grâce ni de politesse, furent favorablement reçus des habitants d'Arles, en attendant que le temps fasse voir la vérité de toutes ces belles et avantageuses promesses.

Inondation Fâcheuse.

En l'année 1711, presque tout le terroir d'Arles fut inondé, ce qui arriva le mois de février ; les grandes pluies qu'il fit dans la Savoie, la Bourgogne, le Lyonnais et le Dauphiné, qui durèrent, à ce qu'on assure, plus d'un mois sans discontinuer avec beaucoup de violence, de sorte que cette effroyable quantité d'eau, s'étant jointe à celles qui étaient tombées ici durant quelques jours, grossirent si fort le Rhône qu'il en devint furieux ; puis descendant avec impétuosité vers son embouchure, il inonda en partie Avignon, Tarascon et autres lieux qui sont situés sur ses bords. Véritablement Arles fut, à cause de sa situation, exempté de cette inondation, quoique l'eau de ce fleuve passât par dessus le quai ; mais ses campagnes en furent presque toutes inondées, les eaux ayant, quelques jours devant, rompu les chaussées qui sont proche du lieu nommé la *Mourade de Blanc*, couvrirent les terres de plusieurs métairies qui sont au bout de l'île de la Camargue, et submergèrent celles de la petite ville des Stes-Maries, autrement nommée N.-D.-de-la Mer. Le Rhône continuant de croître et les pluies ne cessant de tomber du côté de Lyon, les eaux descendaient avec une si grande fureur, que tous les habitants d'Arles en étaient épouvantés, appréhendant avec raison les suites fâcheuses qu'il en arriverait. Ajoutez à la furie des eaux un vent violent qui se leva, accompagné d'un tourbillon si horrible et si impétueux que sa violence emporta deux cents cannes de la chaussée qui est proche de *Casenove*, métairie appartenant à *M. de Faucher*, lieutenant au siège d'Arles, et de là les eaux se répandirent dans les champs avec tant de force et de promptitude, qu'en moins de deux jours, toute la Camargue en fut

presque toute couverte, excepté cette partie qu'on appelle *Camargue Majour*. D'un autre côté, les chaussées du village de Bourbon, proche de Tarascon, n'ayant pas pu résister à la fureur des eaux, en furent emportées, et se répandirent par tout le terroir de cette ville ; mais comme les terres sont, dans ces lieux, un peu élevées, elles s'écoulèrent insensiblement du côté d'Arles et inondèrent celles du pays de Trébon et descendirent quelques jours après dans le terroir du Plan-du-Bourg, qui est beaucoup plus bas ; ainsi, il n'y avait que la Crau exempte de ce déluge qui noya aussi tous les jardins qui sont proche les murailles de la ville.

Les habitants d'Arles, surpris de voir une chose si déplorable qui les menaçait, suivant les apparences, d'une disette de blé semblable à celle de 1709, eux qui ne s'étaient pas attendus à une chose si funeste et si malheureuse, au contraire croyant que les grains qu'ils avaient, quelques jours auparavant, vus en bon état, leur promettaient avec l'assistance du Ciel une abondante récolte pour les récompenser des pertes qu'ils avaient faites les années dernières, voyant tout à fait leurs espérances perdues, la campagne inondée, tous leurs blés et toutes leurs vignes couvertes d'eau, et, de plus, appréhendant que le froid ne fit un autre désordre, car on était encore dans l'hiver, tout à coup ces craintes tristes et affligeantes se présentant devant leurs yeux et en apparence sans aucun remède, ils en furent si effrayés et si accablés de douleur, qu'ils auraient fait pitié aux cœurs les plus barbares. Quelques-uns, comme des insensés, couraient d'un côté et d'autre sans savoir ce qu'ils faisaient ni à quoi recourir ; d'autres faisaient des plaintes qu'ils accompagnaient de cris pitoyables et douloureux, et quelques autres, fléchissant les genoux, se mettaient en prière pour tâcher d'apaiser le courroux du ciel. A la fin, les plus sages et les plus judicieux, voyant une si grande confusion, remirent par de fortes remontrances le calme partout et même excitèrent par leurs exemples les uns et les autres de travailler vigoureusement pour le bien public, et faire tout leur possible pour mettre ordre à de si fâcheux contre-temps ; de sorte que presque tous ayant mis la main à l'œuvre, travaillèrent fortement pour sauver la vie et les biens de leurs compatriotes.

On travailla d'abord pour sauver le pont de bois, que les grandes eaux avaient tiré du lieu où on l'avais mis en sûreté, et que le vent avait commencé de briser; et par leurs pénibles soins, ceux qui travaillèrent empêchèrent qu'il ne fût entièrement rompu. On dépecha en même temps quantité de pecheurs et de mariniers avec des bâteaux grands et petits pour porter du pain et donner secours à ceux que les eaux avaient assiégés dans les métairies, et, en leur sauvant la vie, empêcher de perdre le bétail qu'on y avait enfermé. Plusieurs autres s'occupèrent à réparer les chaussées et à faire de petits levadons pour empêcher que les lieux qui étaient sans eaux fussent inondés. C'était une chose digne de larmes d'apprendre tous les jours la peine qu'avaient tous ceux qui étaient employés à ces œuvres de charité et le danger qu'ils courraient de se perdre. Mais de tout ce qu'on fit de plus remarquable pour le bien public et qui empêcha le plus l'entière perte de biens et la vie de quantité d'habitants d'Arles fut, sans aucun doute, les prières humbles et pieuses de plusieurs personnes dévotes, particulièrement celles des ecclésiastiques, lesquels, craignant d'être aussi bien mortifiés que les autres habitants, convinrent que le plus court moyen d'apaiser la colère de Dieu était celui de s'humilier devant lui et d'implorer sa sainte miséricorde par des ferventes et continuelles prières et par des jeûnes et des mortifications rigoureuses puisqu'on était dans le temps du carême. Après qu'ils furent convenus d'exécuter ces saintes actions, toutes les paroisses firent ensuite de dévotes processions où assistait un grand nombre de peuple, ce qui ne fut pas plus tôt achevé, que Dieu fit voir visiblement la grandeur de ses miséricordes et qu'il se laisse toucher aux prières de ses bons serviteurs. Le Rhône commença à diminuer et les eaux qui inondaient la campagne s'écoulèrent peu à peu. Le bétail qui était en danger fut sauvé et il ne se perdit personne, et la plus grande partie des grains qui étaient couverts d'eaux commencèrent à paraître beaux et verts comme ils étaient auparavant, excepté ceux qui étaient semés dans la basse Camargue, qui furent étouffés à cause qu'ils croupirent plus longtemps dans l'eau, et une partie de ceux qui étaient semés dans les terres du Plan-du-Bourg eurent le même sort, surtout ceux qui étaient semés proche de la mer.

(La fin à la prochaine livraison.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1385

10 décembre 1385. — Seconde convention entre *Louis*, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence et la ville d'Arles. (Tit. des Privil. et convent.)

Syndics : Rostang Amalrici, Jurisconsulte
Pierre Isnardi.
Jean Rostagni.
Jacques de Urbana.

Juges de la Cour Royale d'Arles : Raymbaud de Carniolis.
Bertrand Monjoye.
Galeas de Regio.

1386

Syndics : Béranger Monachi } damoiseaux
Antoine Luciani }
Bertrand Filioli, drapier.
Rostang Boyc, bourgeois.

Viguier : Jean Flaminji.

Juges : Bertrand Monjoye.
Galeas de Regio.
Raynaud Chantelmi.

Sous-Clavaire : Antoine Alberti, notaire.

— 10 septembre. Les syndics donnent en rente pour une année, au prix de 527 florins 1/2 d'or, à *Raymond Boche* d'Arles, l'imposition de 12 deniers sur chaque salmée de blé portée au moulin pour y être vendue (notaire *Olivari*, Reg. 1387 f° 28.)

1387

Consuls : Pons de Cays } damoiseaux
Isnard d'Eyguières }
Gaufrid Johannis } bourgeois.
Mathieu Grimaudi }

Viguier : Raymond de Anceduna.

Juges : Raynaud Chantelmi.
Bernard Marelli.

— 23 juin (notaire *Olivari*, f° 9) *Natal Filoze*, trésorier de la Commune, rend compte de sa gestion commencée le 25 mars 1386. Les quatre auditeurs des comptes, 2 nobles et 2 bourgeois, trouvent que la dépense excède la recette de 9 florins, 11 sols, 2 deniers. Le conseil approuve le compte.

— 5 mars (même notaire f° 24.) Le Trésorier de la commune concède quittance à *Pierre de Urbana* de la somme de 205 florins d'or, à laquelle le dit *Pierre de Urbana* est tenu comme fermier de l'imposition de 4 deniers par livre sur les marchands étrangers. Cette imposition était due par tous marchands étrangers, quelle que fût sa marchandise, excepté les jours de foires franches.

— 17 septembre [même notaire, f° 27]. Les Syndics donnent à ferme à *Raymond Boche*, au prix annuel de 187 1/2 florins d'or, l'imposition de 2 blancs d'argent qui se perçoit sur chaque quintal de laine vendue à Arles ou dans son terroir.

— 19 juillet [même notaire, f° 48]. Les Syndics donnent à ferme à *Pierre Gravesini*, à la rente de 1400 florins d'or par an, l'imposition de 5 sols par livre, de gabelle de blé et droit d'eimine.

— 1387 [notaire Ant. Olivari f° 34,37] La communauté députe MM. *de Cays* et *d'Eyguières* pour les affaires de la ville.

1388

Syndics : Isnard Jusberti, dit Sicardi, damoiseau.
Guillaume d'Aiguières.
Bernard Teysseri, jurisconsulte.
Jean Palhade, id.

— 27 mai 1388 (notaire *Olivari*, f° 3). Les Syndics donnent décharge à *Guillaume Dieudé*, de Beaucaire, de la somme de 20 florins d'or, dont il serait redevable, pour le dommage que son bateau chargé de blé avait causé à la traille du port d'Arles, le jour d'auparavant. Les Syndics observent, dans cet acte, qu'un article des Priviléges de la ville d'Arles leur donne le droit de confisquer au profit de la communauté tous navires, barques ou radeaux qui viendront se heurter contre le pont d'Arles ou contre la traille ; néanmoins ils consentent, dans la circonstance actuelle, à se départir de ce droit 1° à cause des services que le dit *Guillaume Dieudé* rend journellement à la ville ; 2° parce qu'il n'y a point faute de sa part ; 3° enfin parce que les gens de Beaucaire sont toujours prêts à rendre les plus grands services aux Arlésiens (*quod libentissimè cives homines dicti castri Bellicadris quibuscumque civibus Arelatis in suis placitis peragendis omne die sunt parati.*

— 25 novembre, (même notaire f° 15). Les Syndics donnent à rente à *Jean Blancardi*, d'Arles, au prix annuel de 275 florins d'or, le *droit d'émine* sur les blés, légumes et autres denrées se mesurant à émine, ainsi que sur les cannes d'huile qui se vendent à Arles ou dans son terroir. On voit par cet acte que *Guillaume Relhani* était trésorier de la commune.

— 15 janvier 1388, (même notaire f° 45). Engagement et promesse par le juif *Astruguet de Tolono*, dit *le rascas*, de monter la garde aux remparts, toutes les quinzièmes nuits, au lieu et place de *Jean Nigri*, bourrelier d'Arles, et ce pendant

l'espace d'une année, pour le prix de 1 florin d'or et de 2 florins, s'il venait à être ordonné de monter la garde tous les huit jours.

— 24 décembre 1388 (même notaire f° 47). Les Syndics font restituer à *Gaufrid Aycardi*, de Marseille, le bateau et les marchandises qu'on lui avait confisqués, parce que son bateau venant d'Avignon avait heurté la traille et l'avait endommagée; il est reconnu que l'accident est arrivé non point par la faute du capitaine, mais uniquement par suite du mauvais temps ; néanmoins on inflige au capitaine une amende d'un florin.

1389

Consuls : Rostang Amalric.
Bérenger Monachi.
Guillaume Bastoni.
François Deissella.

— 26 septembre 1389. La commune est mise en possession du château d'Aureille, que le roi lui avait vendu. (notaire *Ant. Olivari* f° 37).

1390

Syndics : Jean Rostagni.
Jean de Villamuris.
Bernard Quiquirani.
Jean de Portaurosa.
Viguier : noble Arnaudin Proane.
Juges : Antoine de Bayono.
Hugon Auricule dit Genoyni.
Clavaire : François Pauli.
Sous-Clavaire : Jacques Urbana.

— 1er mars 1390. — Les Syndics se transportent à l'église de St-Blaise pour interpeller les religieuses de St-Césaire d'Arles, de l'ordre de St-Benoît, et leur demander si elles consentent à la réforme que *Guillaume de Jocono*, visiteur et réformateur à ce député par le souverain Pontife, se propose d'introduire dans leur monastère. Les religieuses au nombre de 27, y compris l'abbesse *Marie de Crose*, déclarent se soumettre à cette réforme. (Notaire *Olivari*, f° 36. — *Actum fuit hoc Arelate in dicto monasterio videlicet in plano ante capellam* (*beati Blasii*) *dicte domine abbatisse.* — Ce qui prouve que ces religieuses étaient alors établies dans Arles et non hors les murs.)

— 10 août. — Le conseil de la communauté, assemblé dans la salle du palais de la Cour Royale, nomme aux fonctions de *Caritadiers* (caritaderii) chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres, *Bernard Romei*, *Raimond Montussii* et *Bernard de Podio*, notaire. (Au f° 38 d'*Ant. Olivari*).

— 31 août. — Sentence d'absolution en faveur d'un juif qui avait reçu et écrit les dépositions des témoins, dans un procès entre gens de sa religion ; il est absous parce qu'il avait obtenu du viguier, en 1386, la permission de ce faire, à condition qu'il se conformerait aux coutumes juives.

— 27 octobre. Les consuls vendent ou arrentent, au prix de 2437 1/2 florins d'or, à *Raimond Boche*, d'Arles, le droit du 12ème sur le vin vendu à Arles ou dans son terroir, lequel droit avait été imposé pour subvenir au paiement du don gracieux fait par la communauté à *Louis*, comte de Provence, lorsqu'il partit pour son royaume de Naples, ainsi que pour autres urgents besoins de la communauté. (Même notaire f° 71).

— Réparation des murailles de la ville ; délibération du Conseil pour construire les remparts près le Marché-Neuf, et la Tour des Carmes. (Notaire *Ant. Olivari*, f°s 58, 101, 109.)

La porte dite aujourd'hui de *Marché-Neuf* était appelée, en 1390, *porte de Mollégès*, à cause de son voisinage du couvent des religieuses de ce nom, qui était devant le monastère actuel des Carmélites (*La Charité*.)

— 27 juin. — La communauté emprunte deux mille florins pour le don gracieux à offrir au comte de Provence pour l'aider à subvenir aux frais du voyage que ledit comte *Louis* se propose de faire dans son royaume de Sicile. (Notaire *Jean de Lerissio*.)

(*La suite à la prochaine livraison.*)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

La Porte Aurousa.

Dans le numéro 13 de cette publication, nous avons consacré une notice à l'ancienne porte de la ville dite de *Rousset*. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien ajouter en note, à la page 103, les lignes suivantes :

— Le nom de *Porte Aurousa* est facile à expliquer : *aurous*, *aurousa*, suivant Honnorat (Dictionn. provençal-français) signifie *venteux, exposé au vent.* Aucun quartier de la ville ne méritait davantage cette qualification. Cette porte, battue par le

vent du nord, était donc la *porte venteuse*. J'ai la persuasion qu'aucun habitant de ce quartier ne songera à lui contester ce titre.

Au reste, le mot *aura* s'entendait de tous les vents. Ainsi la *porte de l'Aure*, qui existe encore, au moins de nom, était la plus exposée aux vents d'est ou du midi. Il me semble que ce rapprochement ajoute encore à la vraisemblance de mon explication, s'il n'en est pas la justification complète.

EMILE FASSIN.

SINGULARITÉS HISTORIQUES

Littéraires, politiques, sacrées et profanes de la ville d'Arles.

Cansounetto nouvelletto
Per La Goy la cadetto
Fort mignounetto,
Un poù effrountadetto.

Per Monseignour l'Archevesque d'Arles, que li a fort recoumanda de préga Dieù per eù.

Sus l'air de la *Jucondo*.

Ieù vous lous dise sans façoun,
Prelat tant respectable;
Grand archevesque *de Jansoun*,
Tant bon et tant aimable,
Voules que per vous pregue Dieù,
Et lou voule faïre;
Maï, paùre pichoto que sieù !
Dieù m'escouto pas gaïre.

Sœur *San Bruno* me dis souvent
Que sieù pas assez sage
Et qu'une fille de couvent
Deù pas estre voulage ;
Si foù vous lou dire tout court,
Ieù n'aï ges de mérite :
De mis prieros, Mounseignour,
Deves mi teni quitte.

Maï si voules absoulument
Per vous uno priero,
Diraï à Dieù a tout moument :
Sieù que cendre et poussiero ;
Grand Dieù, si voules m'escouta,
Counserva nostre Pastre,
Et que sié per l'eternita
Dins lou ciel un bel astre.

Si vous souvenes davant Dieù
De ma tendro jouinesso,
Segur aùra pieta de ieù,
Auraï maï de sagesso.

Prieros d'un Prelat tant san
Li saran agreablo
Et millo gracio attiraran
Sus ieù tant miserablo.

Dei priero de moun Pastour
Sentiraï l'avantage ;
Me faran creïssè chasque jour
En vertu coum'en age ;
Et d'abord qu'auraï mis seige ans
Faraï mon sacrifice,
Moun bon Dieù, en me counsacrant
Tout à vostre service.

Mounseignour, si vous sias countent
D'aquesto cansounetto,
Qu'es facho d'enpiei poù de temps,
Qu'es assez poulidetto,
Douna me, emè affectioun
D'uno man coumplesento
(Tres fes) Vostro santo benedictioun
Em'aco sieù coutento.

(Le jeudi saint, Jésus faisant la Cène).

— Trouvée dans les papiers de feu M. de Janson, archevêque d'Arles.

(Bonnemant. — Archevêché II. 346.)

A Mgr l'Archevêque d'Arles,

pour le jour de sa fête, le 1er de mai.

MADRIGAL.

(1725)

Voici le jour heureux que votre fête honore
Et qui voit grossir votre cour.
Puissiez-vous, grand prélat, douze lustres encore
Avoir des bouquets à tel jour !
Le mien n'est qu'en souhaits, mais il est de mon zèle
Un gage et constant et fidèle;
Aux plus charmantes fleurs on doit le préférer :
Leur beauté trop tôt périssable
N'est pas un témoin convenable
D'un respect qui pour vous ne saurait trop durer.

J. L. B.

(Bonnemant. — Archevêché II. 347).

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

LE VIEIL ARLES

La Rotonde.

En 1790, il se forma dans la société qui fréquentait le *Wauxhall* une minorité de mécontents; une scission devint inévitable. Cette minorité quitta le Wauxhall, s'adjoignit les deux sociétés dites *Chambre des Antonins* et *Chambre des Marchands*, et fit construire la *Rotonde* (1790-1791).

Ce nouvel établissement, rapidement élevé à peu de distance de son rival, lutta bientôt avec lui d'élégance et de richesse.

L'architecture en était du meilleur goût, la disposition admirable. Ce qu'on en voit encore ne peut donner qu'une faible idée de ce qu'il était autrefois.

Le regard embrassait, en entrant, une vaste salle parfaitement ronde entourée de 16 colonnes de l'aspect le plus gracieux, supportant une voûte surbaissée pleine d'élégance. Des *bouges* coquets et mignons, formant quatre angles à cette salle, recevaient les tables de jeu. Cette pièce, qui existe encore, est tellement spacieuse, qu'en 1796, dans une fête donnée au général Willotte, qui fut plus tard représentant du peuple, on y vit réunies plus de 1200 personnes, formant galerie autour de cinq contredanses engagées à la fois.

Deux colonnes soutenaient un bel escalier qui conduisait aux étages supérieurs. On trouvait là une vaste salle, entourée de cabinets et de salons de droite et de gauche, et s'ouvrant sur une terrasse par trois arceaux. De ce point se déroulaient à vos yeux le riche panorama des rives du Rhône, les vignobles du bas Languedoc, le Plan-du-Bourg et ses horizons toujours verts, et les vastes solitudes de la Crau. Ce riche coup d'œil s'étendait encore, si l'on montait jusqu'au belvédère qui couronnait l'édifice.

L'aspect extérieur de la Rotonde ne manquait pas d'une certaine majesté. Par son élévation, elle dominait une partie de la ville et attirait de loin le regard. Les détails de la façade étaient d'un bon style; l'architrave, la frise et la corniche étaient, au rapport de P. Véran, remarquées par les connaisseurs.

Dans les fêtes publiques, on couronnait le fronton et les parties saillantes de la façade de lampions aux couleurs variées, et ce spectacle, alors nouveau pour notre ville, attirait de toutes parts une foule émerveillée.

La Rotonde était achevée depuis quelques mois à peine, quand vers la fin de 1791, le *parti de la Chiffonne* y transféra ses réunions. La chapelle des Pénitents noirs et la maison du chanoine *Giffon* étaient insuffisantes pour les réunions nombreuses des *Chiffonniers*.

Nous retracerons ailleurs, en faisant l'historique de cette société de *la Chiffonne*, le récit des évènements dont la Rotonde fut le théâtre ou le témoin.

Au mois de mars 1792, une armée marseillaise vint à Arles pour désarmer les Chiffonniers; c'est durant son séjour que le « marteau révolutionnaire » s'abattit sur la Chiffonne et sur le Wauxhall. La Rotonde, attaquée à son tour par les démolisseurs, ne fut sauvée d'une destruction complète que grâce à son voisinage de l'hospice des Convalescents. Le grand escalier fut démoli, les parquets détruits, les balustres enlevés, les rampes arrachées; l'intérieur du grand Cercle, profondément dévasté, fut converti en magasin et atelier d'armes.

Vers 1812, ce qui restait de la Rotonde fut adjugé aux enchères, au sieur *Dégus*, pour la modique somme de 3000 francs.

Nous ne suivrons point les diverses transformations que l'établissement a subies depuis cette époque. Tour à tour salle de bal ou de concert, café, cercle politique, il sert aujourd'hui de temple au culte réformé, en même temps que de maison d'école.

La Rotonde n'a jamais été qu'imparfaitement restaurée, et depuis les mutilations que sa façade principale a subies, elle a cessé de compter parmi nos monuments dignes d'attention.

EMILE FASSIN.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 18

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX.

—

Le Vermillon.

—

C'était un vieil usage dans notre ville d'aller, aux premiers jours de mai, faire la cueillette du vermillon.

Aussitôt que les crieurs publics avaient annoncé par la ville, à son de trompe, la permission donnée par « très-haut et très-puissant Seigneur Messire *d'Arlatan de Beaumont* », les pauvres gens partaient en bandes nombreuses, comme on voit aujourd'hui les troupes de moissonneurs. Ils allaient dans les *garrigues* de la Crau, sans autres instruments que leurs ongles, recueillir sur les chênes-kermès cette graine écarlate, grosse comme une baie de genièvre et appelée dans le pays *la graneta* ou *lou vermet*.

On sait aujourd'hui que cette excroissance de couleur rouge qui se forme sur les feuilles de la *guarrigue*, est produite par un insecte qni n'est autre que la femelle du kermès (*coccus ilicis*).

C'était, pour les pauvres gens, une petite récolte; dans les bonnes années, on gagnait à ce travail un écu par jour — salaire élevé pour l'époque.

Le vermillon se vendait un écu la livre bon an mal an. Il servait à donner aux étoffes la plus fine teinture d'écarlate ; on en composait aussi dans les officines le « sirop héroïque d'Al-Kermès ».

Les Juifs en firent pendant longtemps un important objet de trafic ; il y avait au Pont-de-Crau un marché spécial pour ce produit, qu'on devait porter d'abord sur le marché et non ailleurs. (Anibert. *Républ. d'Arles*, IV. 301).

Le vermillon était soumis à un impôt spécial de 1 denier coronat par livre, ou soit 12 sols par quintal, au profit de MM. d'Arlatan de Beaumont, qui avaient sur ce produit certains priviléges, notamment le droit exclusif d'en permettre l'exploitation et la vente.

Ce privilége singulier paraît dans divers actes de l'époque, et notamment dans un compte que les Clavaires de la ville d'Arles rendent aux Maîtres Rationaux, en l'an 1470 : « *Item de jure granæ vermillioni non computat,* » y est-il dit, « *quia datum est et remissum nobili Joanni Arlatan per Regiam Excellentiam.* Notre savant compatriote Amédée Pichot en explique ainsi l'origine :

« J'ai suggéré dans mon *Essai Historique sur Arles* que le Dorophore arlésien (1) pourrait bien représenter ce noble chevalier qui délivra le territoire d'Arles d'un dragon ou d'une tarasque, et qui reçut en mémoire de cet exploit le surnom *d'Arlatan* avec le privilége héréditaire de prélever une redevance sur la récolte du vermillon, un des produits de la Crau.

« En 1470, le roi Réné confirma ce privilége que la tradition faisait remonter à

(1) L'Homme de bronze.

» cette époque de date douteuse, où la Crau
» avait été visitée par un de ces monstres
» antédiluviens, espèce de crocodile ou
» tout autre animal féroce (terrestre ou
» marin) dont on exagéra les ravages, en
» disant qu'il dévorait hommes, femmes
» et enfants. Un ancêtre des d'Arlatan,
» après avoir reçu les sacrements, était
» sorti de la ville armé de pied en cap,
» pour aller combattre le monstre ; il l'at-
» taqua sur un tas de vermillon, et lui
» enfonça sa lance dans la gueule. Lors-
» qu'il le vit affaibli par la perte de son
» sang, il appela son jeune fils qui avait
» suivi son père à distance, lui remit sa
» lance et *enjamba* l'animal. Après avoir
» chevauché ainsi quelque temps, il lui
» coupa la tête.

« L'église Saint-Antoine d'Arles a long-
» temps conservé la dépouille de ce croco-
» dile à côté des reliques du Saint auquel
» elle est dédiée. En mémoire d'un pareil
» exploit, le tueur du crocodile reçut le
» surnom emphatique de *Libérateur*, et
» nous voudrions avoir l'autorité de quel-
» que archéologue pour rattacher la tra-
» dition de ce haut fait, digne du célèbre
» naturaliste Watterton, à l'érection de la
» statue de bronze qui, armée d'une pique,
» domine la tour de l'horloge de l'Hôtel-de-
» Ville. » (1)

Je n'aurai pas la témérité d'élever un doute contre la respectable opinion de M. Pichot. J'observerai seulement que la famille d'Arlatan avait des titres plus sérieux que cette réputation d'avoi détruit un monstre légendaire. *Jean d'Arlatan, seigneur de Beaumont*, mérita le surnom de *Grand* par ses faits de guerre et par les hauts emplois qu'il remplit à la cour de Louis III de Sicile et du roi Réné. On peut supposer, sans crainte de blesser la vérité historique, qu'il reçut du roi Réné ce privilége sur le vermillon en récompense de ses services : la munificence royale aurait été bien mesquine, si elle s'était bornée à lui confirmer un droit déjà acquis. *Seguin* (1) parle de ce privilége *accordé* par le roi René à la la famille d'Arlatan ; l'expression dont il se sert indique une concession immédiate et non la confirmation d'une prérogative déjà existante ; la même induction se dégage des mots *datum* et *remissum* du compte des Clavaires de 1470, dont nous avons parlé plus haut.

Quoi qu'il en soit, ce droit fut confirmé à MM. d'Arlatan par deux sentences du siége d'Arles, l'une du 31 août 1561 et l'autre du 8 mai 1633, rendues contre divers marchands de cette ville. Ces jugements firent inhibitions et défenses à un marchand d'acheter du vermillon sans l'autorisation préalable de MM. d'Arlatan de Beaumont et maintinrent au profit de ces derniers la redevance d'un denier coronat pour livre.

La communauté avait tenté, à diverses reprises, de se racheter de ce droit ou d'en faire l'acquisition à son profit. Je trouve notamment, dans les *Conseils*, à la date du 4 octobre 1506, la nomination d'une commission pour traiter avec M[e] *Pierre d'Arles*, sieur de Beaumont, de l'acquisition de son privilége sur le vermillon de la Crau. Mais les deux jugements dont nous avons parlé nous prouvent que l'affaire n'eut pas de suite, pour des motifs qui, à si longue distance, échappent à notre appréciation.

Cette redevance a dû produire autrefois des sommes considérables. *Quiquéran de Beaujeu*, dans son curieux ouvrage *De Laudibus Provinciæ*, affirme que le vermillon avait rendu, dans une seule récolte, jusqu'à 11 mille écus, ce qui représentait, pour le poids, environ 11 mille livres du pays. Deux siècles auparavant, *Gervais de Tilbury* (2) fournissait sur ce produit des évaluations analogues.

Il est vrai cependant qu'on ne peut prendre à la lettre toutes les appréciations de ces deux auteurs ; ils vivaient dans une époque où la science de la statistique était encore à découvrir, et ils jugeaint toute chose avec des yeux de poètes et non de mathématiciens. Nous en aurons de nombreuses preuves.

Les défrichements successifs de la Crau, en entraînant la perte de ses bois de chênes-

(1) Amédée Pichot, *Arlésiennes* p. 25 — *Dernier roi d'Arles* p. 56. — M. l'abbé *J.-M. Trichaud*, dans son *Histoire de l'Eglise d'Arles*, Tom. IV p. 54, reproduit la légende donnée par M. Amédée Pichot ; mais, ainsi que ce dernier, il n'indique pas la source qui la lui fournit.

(1) Antiq. d'Arles. — 1687.

(2) *Otia Imp.* Dec. III. Cap. 55.

kermès, ont peu à peu fait disparaître le vermillon. L'auteur de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* évaluait encore à 30 mille francs, en 1822, le produit de cette récolte. Aujourd'hui, on ne connait le *vermet* que par souvenir.

Comme tous les produits utiles, le vermillon a eu ses historiens et ses poètes. Citons parmi ces derniers le troubadour Guillaume Boyer qui vivait au XIVe siècle, et l'arlésien *Michel de Truchet* qui publia, en 1811, un poème didactique en langue provençale, *lou Vermet*, resté inachevé au milieu du troisième chant. Cet auteur tenait beaucoup à son œuvre, qu'il livrait à la lithographie par fragments. J'ignore pour quels motifs elle ne fut point terminée; l'auteur ne s'en explique pas, mais dans sa *Notice poétique sur les Troubadours d'Antan*, il laisse à ce sujet tomber de sa plume quelques paroles de regret:

Basto pousquessoun meis vieis jours,
Coumpletlan l obre coummençado,
Doù beou Vermet que tant m'agrado
Despinta leis mœurs, leis amours!.....

Ce qui manque de ce poème eût été sans doute le meilleur. Le commencement en est faible, sans inspiration et sans vie; on y cherche vainement quelque épisode, quelque scène de mœurs locales qui rompe la monotomie de ces pâles descriptions; l'intérêt y sombre bientôt dans un éternel retour de rimes froides et banales.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES

Sur tous les plus considérables évènements qui sont arrivés dans la ville d'Arles *depuis l'année* 1694 *jusques à l'année* 1712,

par

LOUIS PIC.

—

(Suite et fin).

—

1712. — La grande Horloge commença de faire une répétition en sonnant deux fois les heures.

La grande horloge d'Arles est postée sur une tour fort grande et fort élevée, bâtie régulièrement suivant les règles de l'architecture. Cet édifice, qui fut bâti il y a environ cent cinquante ans, peut passer, bien que moderne, pour un des plus jolis qui soient en France, et le timbre de cette horloge, dont le son se fait entendre de loin, est un des plus gros et des plus remarquables de toute la province, et fort utile pour les habitants de cette ville; mais comme il n'y a rien qui puisse résister au temps qui ronge, consume et détruit tout ce qu'il y a dans le monde de plus fort par ses continuelles vicissitudes, notre horloge, comme bien d'autres choses, après un travail continuel de plus d'un siècle, devint extrêmement défectueux; les principales roues étant considérablement endommagées ne pouvaient qu'à peine faire leurs fonctions ordinaires, si celui qui gouvernait l'horloge n'y prenait garde de près, ce qui lui donnait un soin très-pénible et n'empêchait pas que le plus souvent les heures avançaient ou retardaient, comme on le remarquait en entendant sonner les autres horloges qui sont dans la ville, et encore plus visiblement en regardant les montres solaires aux jours clairs et sereins. Cette fâcheuse incommodité, qui donnait souvent du chagrin à ceux qui demeuraient au milieu de la ville où cette horloge est postée. lesquels avaient souvent sollicité les Consuls avec empressement pour les obliger à faire refaire ou raccommoder l'horloge par quelque bon et expérimenté ouvrier, afin d'avoir le plaisir et la satisfaction d'entendre sonner justement les heures, ce qui serait d'une grande utilité pour toute la ville, les autres horloges se réglant sur celle-là qui avait un horlogeur particulier pour l'entretenir et la faire aller justement, étant pour cet effet fort bien payé de ses soins. Les Consuls avaient souvent promis d'y faire mettre la main, mais ils s'excusaient tantôt sur l'occupation que leur donnaient les fréquentes affaires de la Communauté, quelquefois sur le manque d'argent ou bien sur la difficulté de trouver un ouvrier expérimenté pour entreprendre un ouvrage de cette façon: mais on voyait bien que ces défaites étaient abusives et que c'était un effet de leur négligence. Ainsi la grande horloge fut pendant plusieurs années fort négligée et celui qui la gouvernait la faisait sonner comme il pouvait. A la fin les Consuls de l'année 1711, prenant la chose à cœur et voulant devant que de sortir de charge faire travailler à l'horloge et la mettre dans sa perfection, firent venir expressément dans Arles un très-habile horlogeur pour les grandes horloges, et ayant fait marché avec lui, ils l'obligèrent d'achever cet ouvrage dans un mois et demi, qui était à peu près le temps qu'ils sortaient du consulat, et lui ordonnèrent de faire répéter par deux fois les heures après un petit intervalle; de sorte que cette horloge, n'ayant jamais fait de répétition, il arriva que dans le mois de mars de la même année cette duplicité se fit entendre par toute la ville au grand contentement de tout le public.

Arrivée du Roi d'Angleterre dans Arles.

Le 4e octobre, jour de dimanche, le Roi d'Angleterre étant venu en Provence, pour voir la Ste-Baume et ensuite visiter les principales villes de la province, arriva à Arles dans un carrosse qui était suivi de trois calèches où étaient les principaux de sa suite. MM. les Consuls furent le recevoir à deux mousquetades de la ville, pour lui offrir un logement le plus propre qu'il purent trouver dans Arles, et. après avoir salué et fait un petit compliment respectueux et soumis, ils l'accompagnèrent chez Madame de Fourbin, veuve de feu M de Fourbin, sorti d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Provence, où son logis était préparé. Ce prince fut visité par toute la noblesse de la ville, qui lui rendit ses devoirs avec beaucoup de respect et de soumission ; au-devant de la porte de l'hôtel où il était logé, il s'y était assemblé une foule infinie de peuple de tout âge et de tout sexe qui désiraient de le voir ; il se mit plusieurs fois à une des fenêtres de sa chambre pour contenter leur curiosité, après quoi, la nuit étant venue, et cette nombreuse foule de monde s'étant dissipée, ce Roi se mit à table pour souper, où il fut servi comme il l'avait ordonné dans tous les lieux où il avait passé, c'est-à-dire en voyageur, sans façon ni cérémonie. et après avoir seulement couché un soir dans Arles, il en partit le lendemain, un lundi 5e octobre, pour aller à Nîmes On remarqua que l'équipage de ce prince était peu de chose, et il partit d'ici simplement à cheval, n'étant suivi que d'environ douze ou quinze cavaliers, et il ne voulut aucune façon, ni cérémonie, sans qu'on tirât canon, ni pétards, et prit congé de MM. les Consuls qui l'étaient allés visiter chez lui, deux heures devant que de partir, pour lui faire la révérence, avec une simple mais honnête civilité.

Arrivée de Mgr l'Archevêque d'Arles, Jacques de Janson

Le Roi ayant donné l'archevêché de Reims a Mgr François de Mailly, ci-devant archevêque d'Arles en 1711, il donna ensuite après beaucoup de sollicitations et de retardement cet archevêché vacant, aux fêtes de Pâques de l'année 1711, à M. l'abbé *de Janson*, de l'illustre maison de *Fourbin* et neveu de M. le cardinal de même nom, évêque de Beauvais et pair de France. Ce nouvel archevêque retarda jusqu'au mois de mars 1712 de venir à Arles prendre possession de son archevêché ; enfin, après plusieurs délais, il arriva en cette ville un jeudi 17e mars de la même année. Il fut fort civilement reçu de tous les habitants qui firent éclater avec des cris de joie l'agréable contentement de voir leur nouveau prélat, de qui la vertu avait fait déjà un grand bruit dans Arles. Le clergé et tous les Ordres religieux lui rendirent leur respectueuse soumission, et MM. les Consuls lui témoignèrent dans le compliment civil et respectueux qu'ils lui firent, la joie et le plaisir que toute la ville avait de son heureuse arrivée.

Ici s'arrêtent les mémoires de Louis Pic.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite).

1391

Syndics: nobles Guillaume Raynaudi } damoiseaux
« Bernard Romei. }
et discret Guillaume Andrée.

Viguier: Arnaud Proane, seigueur de Bedenis (Beynes).

Juges: Jordan de Niomis.
Louis Gaufridi.

Sous-Clavaire: Jean de Villamuris.

— 30 mai 1391 (notaire *Olivari* f° 31). Transaction entre les communautés d'Arles et de Marseille, sur ce que les Marseillais avaient saisi un bâteau chargé de laine que des Arlésiens envoyaient à Pise et qui était au Radoub dans le port de Marseille. Les Arlésiens députent à ce sujet nobles *Jean Rostagni* et *Bernard Teysseri*, jurisconsultes, et les Marseillais se font représenter par *Jacques Atulphi*, jurisconsulte, et *Jacques Jaucenne*. Les délégués des deux villes s'abouchent sur l'île Saint-Genest, aux Martigues. Les Marseillais prétendaient avoir eu le droit de confisquer ce navire et se plaignaient que les Arlésiens leur faisaient payer des rêves, souquets, gabelles et autres impositions extraordinaires, ce qui était contraire aux droits de la ville de Marseille et lui coûtait beaucoup de laine et beaucoup de blé. Pour mettre fin à tous débats, les quatre délégués d'Arles et de Marseille décident de s'en rapporter à l'arbitrage d'*Arnaud Proane*, Viguier d'Arles, tant pour la fixation de la valeur de la laine confisquée aux Arlésiens que pour celle des impôts de deux livres par quintal de laine que ceux d'Arles ont exigés des Marseillais. Il est convenu en outre : 1° que les deux villes se donneront exemption et franchises réciproques de toutes impositions, rèves etc...., pour quelque marchandise que

ce soit ; 2° que tout citoyen d'Arles ou de Marseille qui s'associera avec un étranger, et fraudera de cette façon les droits des deux villes, sera condamné à une amende de cent marcs d'argent fin, ainsi qu'à la confiscation de sa marchandise et de ses bâteaux, 3° que chacune des deux villes nommera un représentant pour défendre les intérêts de ses citoyens, savoir : celle d'Arles à Marseille et celle de Marseille dans la ville d'Arles ; 4° que la présente transaction devra être soumise à la ratification du consei de chacune des deux villes contractantes ; 5° que les réclamations des particuliers pour toutes autres causes que rêves ou gabelles n'entrent pas dans la présente convention et que de plus toutes réserves sont faites en faveur des droits qui peuvent appartenir à honorable dame *Alamanne*, veuve de *Bertrand de Roylhane*, chevalier d'Arles, dans le cas où la ville d'Arles aurait à y prétendre ; 6° qu'enfin pour le surplus les deux communautés se tiendront quittes.

Le viguier d'Arles, en sa qualité d'arbitre, condamna la communauté de Marseille au paiement de 2,150 florins de bon or pour la valeur de la laine et du bâtiment confisqué sur les Arlésiens, et décida qu'en paiement de la dite somme et jusqu'à entière libération, les Marseillais céderaient à ceux d'Arles les droits *clavarie maris portus Massilie;* d'autre part il condamna ceux d'Arles au paiement de 600 florins et restitution de tous les susdits droits exigés sur les Marseillais.

Le 4 juin 1391, le Conseil de la communauté d'Arles approuve la susdite transaction.

— 10 juin (notaire *Louis Seguin.*) — *Arnaudon Prohane*, seigeur de Beynes, viguier d'Arles, nomme en qualité de subdélégué du viguier noble *Guill. de Pontis*.

— 19 novembre (notaire *Trophime Rodelli.*) Enquête qui justifie que les eaux de *Goudègues* appartiennent à la ville d'Arles.

— 28 septembre (notaire Olivari, f° 28). Les syndics de la Communauté s'obligent pour 50 florins, reste du prix de la construction d'un pan de muraille que la communauté a fait faire, contigüe au portail du Marché-Neuf et à la Tour derrière le couvent des Carmes.

1392

Consuls : Béranger Monachi.
Imbert d'Allamanon.
Rostang Amalric.
Durand Chieusse.

Sous-clavaire : noble Jean de Villamuris.

— Instrument contenant règlement pour l'élection des consuls le 25 mai de chaque année, et pour celle des sous-clavaire, estimateurs et notaire du greffe, et autres officiers, avec la manière de leur élection et la forme du serment qu'ils doivent prêter (du 15 août 1392, notaire *Bernard Passarini*, avec ratification d'icelui par le Conseil du 18 dudit mois, notaire *Jean de Lerissio*, — Tit. de la police, archives d'Arles).

— Le 23 octobre 1392 (au folio 19 des étendus du notaire *Olivari*) le prévôt du chapitre d'Arles présente à l'Official de l'archevêque un papier contenant une appellation, par laquelle il conste qu'un certain frère carme de Toulouse, docteur en théologie, étant venu à Arles, alla rendre sa visite au prévôt et au Chapître qui le chargèrent de donner un sermon, à la première fête que l'église célébrerait, laquelle fut le jour de la Purification ; et comme ce jour-là les FF. Prêcheurs étaient en coutume de donner ce sermon dans l'église de St.-Trophime, depuis que *Guillaume de Gardia* était archevêque d'Arles (le même sermon que les FF. Mineurs prêchaient avant eux et auxquels on interdisit de prêcher du temps dudit archevêque), l'Official et le Chapitre députèrent le prieur de St.-Lucien auprès des FF. Prêcheurs pour les prier de laisser prêcher le sermon de la Purification audit frère Carme ; ceux-ci répondirent qu'ils feraient tout au monde pour ledit Official, mais qu'ils ne regardaient pas plus le reste du Chapître que la boue qu'ils foulaient aux pieds dans les rues.

Cette réponse étant parvenue audit Official, celui-ci témoigna un grand mépris de l'orgueil des FF. Prêcheurs, et en fit part au Chapître, lequel s'étant assemblé, les plus âgés dirent que de tout temps les FF. Prêcheurs avaient eu en haine le Chapître d'Arles, parce qu'on ne voulait pas leur accorder de porter leur croix élevée lorsque le Chapitre allait à quelque procession ou à quelque enterrement ; que l'on trouvait dans les annales de l'Eglise et du Chapître que jadis, lorsque la Cour de Rome était encore à Rome, au sujet des querelles et des coups des malheureux Prêcheurs, dans le temps qu'ils étaient admis aux canonicats et dignités, il fut mis en délibération de quelle façon on pourrait faire pour éviter ces scandales : conclu fut que les FF. Prêcheurs devaient être exclus de prêcher dans

St-Trophime et de n'avoir à jamais aucune liaison avec eux. Tout le monde fut de cet avis, à l'exception de l'archiprêtre qui avait donné aux Prêcheurs le sermon du jour des Cendres à venir; il fut délibéré de ne point recevoir de prédicateurs de cet ordre dans l'église, encore moins de le laisser prêcher; ce qu'ayant su, ledit F. Prêcheur vint dans l'église de St-Trophime, mains armées, assisté de plusieurs frères de son ordre et de quelques laïques également sous les armes, monta à la chaire et injuria le vicaire-général et tout le Chapître, et troubla l'office du jour. En conséquence, ledit prévôt engage ledit vicaire-général de ne point permettre qu'un frère Prêcheur auquel il a donné le sermon de Ste.-Luce, prêche ce jour-là. Il le requiert en même temps de ne point exiger de lui et du Chapître le subside qu'il leur demande, parce que les guerres excitées par *Raimond de Turenne* sont causes que leurs bénéfices ont été presque tous dévastés et qu'ils n'ont pas de quoi s'habiller et se nourrir. (Leur demande ne fut point admise, et ils en appelèrent au pape Clément VII).

— Nobles *Masse de Rupebarono*, *Philipot Roberti*, *Pierre del Bar*, frère de feu *Mathivet del Bar*, *Jean de Cornillio*, capitaine du château des Baux, et discret *Pierre Morganti*, secrétaire de magnifique et puissant seigneur *Raimond de Turenne*, tous du parti de Turenne et résidants en Provence et principalement aux Baux, prétendirent que les habitants d'Arles avaient causé de grands dommages aux leurs, en leurs personnes et en leurs biens, surtout dans le château de Vaquières, de quoi il demandèrent raison à ceux d'Arles, menaçant de venir ravager la ville et son terroir.

Nobles *Jacques de Puigros* et *Etienne Romieu*, intervenant au nom de la communauté d'Arles, soutinrent que ceux d'Arles n'avaient causé aucun dommage dans les terres dudit seigneur de Turenne, sur quoi il fut entr eux passé transaction portant: 1° que le parti de Turenne oubliait les injures faites au château de Vaquières et son terroir, et permettait à tout citoyen d'Arles de faire paître son troupeau dans le terroir d'Arles, sans lui causer aucun trouble; 2° qu'en compensation, la communauté d'Arles leur donnerait 366 florins d'or; 3° que le parti de Turenne ne ferait plus aucune course à Arles ou son terroir, mais qu'il laisserait la ville tranquille... etc... (1er octobre 1392, notaire *Olivari*, f° 27).

1393

— *Alzias Raynaudi*, *Bernard Quiquirani* et *Geoffroy Johannis*, syndics d'Arles, empruntent au nom de la communauté, de celle des Juifs de ladite ville, 250 florins d'or, pour subvenir aux besoins de la communauté, et spécialement pour payer la solde des 25 hommes armés de lances et des 25 armés d'arbalètes, que la ville d'Arles a envoyés au siége du château des Baux, dont l'amiral de France est le capitaine. (18 juin 1393 — notaire *Olivari*, f° 2).

— 1393 — 29 août (f° 6 du même notaire) noble *Béranger Monachi* et autres d'Arles font procuration pour comparaître devant le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, afin d'obtenir la révocation des Lettres du roi de France dans lesquelles ils sont accusés d'avoir commis des excès sur la personne de *Pierre de Lavallée*, dit *Jhésus*, et de lui avoir enlevé ses bâteaux armés et ses marchandises qui se trouvaient près du château de Fourques, au terroir de France.

1393 — 24 novembre *Luc de Tornabur*, jadis habitant des Baux et sujet du rebelle *Raymond Roger* dit *de Turenne*, ennemi du Comte de Provence et de cette province, ayant été pris et jeté en prison par une compagnie de piétons d'Arles, dont le capitaine était *Jacques Malerie*, assistés de nobles *Pierre de Villa*, de *Guimet Ameni* et de *Hugon Spitalerii*, avait promis de donner pour sa rançon mille florins et divers effets, ainsi que les droits dus au capitaine *Porterio* et autres droits de guerre. Mais ledit *Tornabur* ne pouvant acquitter cette rançon, la susdite compagnie le fait quitte pour 600 florins, qu'il paie en partie par acte de ce jour (f° 30 du même notaire).

— 9 octobre (f° 61 du même notaire). Les consuls de la ville d'Arles et les six commissaires nommés en conseil de ville le 15 août précédent donnent à nouveau bail à *Rostang de Ponte*, d'Arles, la Roubine de la Cavalerie, qui appartenait jadis à la Grande Cour de Provence et qui fut donnée à la communauté par le Comte *Louis* et la Comtesse *Jeanne*, ladite Roubine commençant à la Tour dite de *St.-Isidore* et finissant aux paluds. Le bail est fait au cens annuel de 5 florins et d'une douzaine de poules et sous diverses conditions.

— 11 août 1393 — Lettres de la reine *Marie*, contenant quittance des 500 florins que la ville lui donna pour la dépense par elle faite au siége des *Baux*.

NOTES DIVERSES

Extrait du Mémorial de J.-B. Vallière, organiste de St-Trophime.

4 Janvier 1752. — La ville d'Arles a été aujourd'hui dans la consternation par suite de la révolte de nos paysans, qui sont venus avant hier, dimanche, au nombre de plus de 200 à l'Hôtel-de-Ville en criant qu'ils voulaient du pain. Ils étaient tous armés de bâtons. Le lendemain ils se sont présentés en plus grand nombre, les uns armés de fusils, les autres de hâches. Mgr l'archevêque s'est présenté au milieu d'eux pour les apaiser et les a conduits aux greniers de la ville, où des distributions de blés ont été faites pendant toute la journée, avec l'autorisation de MM. les Consuls. Plusieurs arrestations ont été opérées.

27 Janvier 1756. — M. Peyras, 4e Consul, est décédé hier, lundi, d'une attaque d'apoplexie. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui avec tous les honneurs dus à son rang. Le deuil était conduit par MM. les Consuls en chaperon et manteau noir traînant. Après l'absoute qui a été chantée à St-Trophime, le cortége s'est dirigé vers l'église Saint-Lucien où a été inhumé le défunt.

21 Novembre 1766. — M. Pomme, fils, notre célèbre docteur, vient d'être nommé par le Roi médecin consultant.

20 Novembre 1768. — Démolition et enlèvement de la *clède* du Marché.

20 Juin 1772. — M. l'Intendant de Provence est arrivé à Arles le 10 du courant. Le lendemain, 21, il a assisté à la course de chevaux.

28 Août 1772. — Une brillante course de taureaux a eu lieu aujourd'hui sur la place des Hommes.

— M. Le Kain, premier comédien du Roi, est arrivé à Arles le même jour, 28 août 1772. Le 30 août nous l'avons vu pour la première fois dans la tragédie de *Tancrède*. Dans la tragédie de *Britannicus*, jouée le 2 septembre suivant, il a été fort applaudi dans le rôle de Néron. Enfin le 5 septembre nous l'avons encore admiré dans le rôle de *Comte de Varvick* dans la tragédie du même nom.

Avant de terminer sa dernière représentation il s'est avancé sur la scène et a prononcé le compliment suivant, adressé aux Arlésiens :

Messieurs,

Si dans la vue de parvenir par degré à vous plaire, à vous intéresser et à vous attendrir, il m'est pénible de passer successivement d'une vie certaine à une mort apparente, daignez croire qu'il m'est bien doux de revivre pour vous rendre publiquement mes hommages et pour vous remercier mille fois de l'accueil honorable et flatteur que vous avez bien voulu me faire.

« Mais, Messieurs, vous connaissez sans doute la dévotion de tous les pélerins, qui, du fond de l'Asie, entreprennent le voyage de la Mecque ; la mienne n'est pas moins grande pour me rendre dans cette contrée heureuse qu'habite M. de Voltaire.

« Elle doit me servir auprès de vous, Messieurs, de prétexte plausible et de véritable excuse, si vous daignez considérer que c'est à ce grand homme que je dois le peu de talent que l'on m'accorde, et par conséquent, le plaisir inestimable d'avoir pu contribuer un moment aux vôtres ; loin de balancer mon empressement à son égard, je suis sûr que votre sensibilité m'en ferait un devoir, et c'est celui qui me serait agréable s'il n'en était encore un bien plus cher à mon cœur : c'est l'aveu le plus authentique de ma sensible et respectueuse reconnaissance. »

23 Mai 1774. — MM. de Bœuf, de Gastaud et d'Albertas, avocat général, commissaires et députés du parlement de Provence pour recevoir le serment de fidélité au nouveau Roi, Louis XVI, sont arrivés à Arles à trois heures du soir. MM. les Consuls en chaperon furent les recevoir à la porte Marché-Neuf et les conduisirent chez M. le Marquis de Méjane où ils furent logés.

Le lendemain 24 mai, immédiatement après la grand'messe de *requiem* qui fut chantée à la paroisse N. D. la Principale, pour le roi défunt, MM. les députés se rendirent dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où ils reçurent le serment de fidélité de MM. les Consuls et des habitants.

Le 25 mai, MM. du Chapitre et les Bénéficiers prêtèrent serment dans la salle capitulaire. — MM. de la Collégiale N. D. la Major, les curés, les corps religieux et MM. de Montmajour, prêtèrent serment dans une des salles du Palais.

21 Août 1774. — Décès de M. de Beaujeu, célèbre ingénieur arlésien.

8 Juin 1779. — A six heures et demie du soir, pendant qu'on faisait la procession de la Fête-Dieu à la paroisse St-Lucien, la plus grosse cloche de cette église tomba dans la rue sans se briser. Le nommé Pascal, clerc de ladite paroisse, a eu le pied droit cassé et hâché ; une femme enceinte qui traversait la rue en ce moment-là, a eu un bras meurtri et une jambe cassée. Si cette chûte était arrivée un peu plus tard, le

nombre des victimes aurait été considérable.

2 Octobre 1780. — La chaire de Saint-Trophime, placée en 1440 par le bienheureux Louis Allemand, archevêque d'Arles, vient d'être enlevée pour être remplacée par une chaire en marbre.

C'est le 11 octobre courant qu'a été placé le cul-de-lampe de la nouvelle chaire où se trouvent sculptés le Lion et le Bœuf.

Le premier sermon donné dans la nouvelle chaire de St-Trophime a été prêché, par un père capucin, le 1er novembre suivant.

24 Avril 1781 — On s'entretient beaucoup du mariage de la fille d'un portefaix appelé *lou Canounge*, arrivé dans les circonstances suivantes : Le prétendu s'étant rendu le mardi après Quasimodo, à six heures du matin, au domicile de la future épouse pour aller épouser, comme il avait été convenu, celle-ci lui dit : — *Qu'elle avait fait ses réflexions, qu'elle ne le voulait point et qu'elle ne voulait plus se marier*. — Les débats entre les parents et amis ayant duré jusques vers les onze heures du matin, sans obtenir le consentement de la fille, alors la sœur cadette de la future s'approcha du *novi* et lui dit : — *Puisque ma sœur ne vous veut pas, je vous prendrai si vous me voulez; son billet de confession me servira, ayant le même nom de baptême.*

— Le jeune homme accepte la proposition, et la prenant sous le bras, la conduit immédiatement à l'église St-Martin où M. Gayon, curé de ladite paroisse, les épousa sur la présentation des billets de confession. Ils ne furent pas plus tôt épousés que la sœur aînée de la nouvelle mariée entra dans l'église et dit à M. le curé qu'il avait eu tort de les épouser, puisque les publications avaient été faites pour elle et non pour sa sœur. M. Gayon, surpris de cette aventure, se rendit de suite à l'archevêché pour raconter le fait et la surprise du billet. Mgr l'archevêque le rassura et lui dit qu'il n'avait point de tort, le billet étant conforme aux publications ; que par conséquent le mariage était bon et valable.

4 Avril 1782. — M. Alexandre Fassin, avocat, deuxième Consul, est décédé hier à 3 heures du matin, d'une attaque d'apoplexie dont il avait été atteint le 1er avril courant, seconde fête de Pâques, au moment où il se mettait à table à l'archevêché. Ses obsèques ont lieu aujourd'hui avec tous les honneurs dus à son rang. Il a été enseveli à midi aux Augustins.

1er Avril 1786. — Notre pont de bateaux qui avait été brisé et coulé à fond par les glaces, le 8 janvier dernier, a été replacé aujourd'hui à 2 heures du soir.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

—

MONFORT (Joseph de)

—

Prêtre de la doctrine chrétienne, a jeté quelque éclat dans la carrière de la prédication, au commencement du XVIIIe siècle. Il a laissé douze tomes de *Sermons* et *Octaves* dont un certain nombre est marqué au coin d'une véritable éloquence.

Son *Panégyrique d'Arles*, sa ville natale, qu'il fut appelé à prononcer dans l'église Notre-Dame-la-Major en 1743, est l'œuvre de ce genre, qui, après les discours du P. Fabre sur le même sujet, embrasse le plus complètement, dans un cadre de divisions très-ingénieuses, les titres de cette ville à cet éloge officiel dont il était d'usage de l'honorer, tous les ans, le jour de la St-Marc. Du reste, les côtés plus particulièrement brillants de l'esprit de Joseph de Montfort le rendaient très-propre à cette sorte de discours où la maturité de la science et les connaissances théologiques avaient moins de place que les procédés de l'imagination et les artifices de l'art oratoire.

Un esprit pénétrant et une mémoire prodigieuse, complétaient avec ces dernières qualités, le talent de ce prédicateur auquel cet ensemble de dons naturels prêtaient plus d'éclat que de solidité et de profondeur.

Joseph de Montfort, mourut en l'année 1750. Ses œuvres avaient été imprimées de son vivant à Avignon, de 1719 à 1721, sauf son *Panégyrique d'Arles*, dont l'exemplaire possédé par les archives de la ville, est de 1743, l'année même qu'il fut prononcé.

Léopold Aparicio.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an.... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 19

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

Les Livres de Raison.

On appelait ainsi les livres que tenaient les marchands, et qui servaient à rendre *raison* de l'état de leur négoce, tant à eux qu'à leurs associés. — Bon nombre de familles, nobles ou bourgeoises, avaient aussi des *livres de raison* ; elles y détaillaient les recettes de l'année, les récoltes perçues, les dépenses faites, les acquisitions ou les ventes, les procès gagnés ou perdus. Certains livres de raison contenaient les actes de partage, les titres de propriété, l'énumération et la délimitation des biens, l'inventaire des meubles, et jusqu'à la généalogie des personnes, actes de naissance, mariage, ou décès, en un mot, tout ce qui était de quelque intérêt pour la famille.

A cette époque où l'état civil des citoyens n'était constaté que par les registres des sacrements tenus dans chaque paroisse, il s'attachait à ces livres domestiques plus qu'un simple intérêt de curiosité ; ils étaient les gardiens du lien de famille.

La noblesse arlésienne tenait ses livres de raison avec un soin infini ; elle leur confiait son histoire intime ou publique, ses titres nobiliaires, ses armoiries, ses alliances, ses dignités, ses honneurs, ses prouesses, elle en faisait en un mot, l'histoire héroïque, le *livre d'or* des familles.

« Ce livre était renfermé, avec tous les papiers de la famille, dans un coffre de bois proprement sculpté, dont le chef avait seul la clef. On avait pour ce livre un respect infini, on le consultait comme un oracle, et il réglait la conduite à tenir. Combien de procès et de dissensions avaient expiré devant ce code ! Du vivant du père, l'aîné de ses enfants était seul autorisé à remplir ce livre. Tous les articles étaient signés par le père de famille, qui marquait sa prise de possession en apposant son sceau dans le procès-verbal de son installation en assemblée de famille..... Dans les soirées d'hiver, le père de famille faisait apporter parfois le livre de raison dont il était donné lecture par le fils aîné....»

(Statist. des B.-du-R. par le Cte de Villeneuve.)

On voit encore des livres de raison qui remontent jusqu'à Charles d'Anjou et même plus haut. Quelques-uns, qui sont plutôt une œuvre personnelle qu'un livre de famille, contiennent la relation des évènements accomplis du vivant et sous les yeux de l'auteur. Ils seraient précieux à ce titre pour une histoire anecdotique de la ville d'Arles. Tel est le livre de raison de Jean Gertous, apothicaire, qui contient le récit des troubles arrivés en la ville d'Arles de 1588 à 1596. Tel est encore celui d'*Honoré Balthazar*, actuellement en ma possession, et qui porte la mention sommaire des évènements de quelque importance survenus à Arles de 1759 à 1785.

Les livres de raison étaient à peu près tombés en désuétude à la fin du siècle dernier ; ils n'ont pas survécu à la tourmente révolutionnaire.

EMILE FASSIN.

Le livre de raison d'Honoré Balthazar.

—

Livre de raison commencé en 1764, *par moy Honoré Balthasar,*

Pour mon usage et celui de mes descendants.

—

Evènements, singularités et anecdotes de la ville d'Arles.

—

1759

Consuls de 1760. — M. le marquis de Castillon (A), M. Maureau, avocat, M. Baudran, bourgeois, et M. Dubois, maître chirurgien, ont été élus Consuls d'Arles le 30 novembre 1759, pour entrer en exercice le 1er de l'an 1760.

1760

Consuls de 1761. — MM. le marquis de Méjanes, Fassin, avocat, Ripert, (B) bourgeois et Amoreux, marchand drapier, ont été élus Consuls le 30 novembre 1760 pour entrer én exercice le 1er de l'an 1761.

1761

Consuls de 1762. — MM. de Nicolay, écuyer, Vacher, avocat, Francony, notaire, et Clarion, marchand drapier, ont été élus Consuls le 30 novembre 1761, pour entrer en exercice le 1er de l'an 1762.

1762

Consuls de 1763. — MM. de La Lauzière, écuyer, Maillard, avocat, Brunet dit *la perle*, bourgeois, et Bret, maître apothicaire, ont été élus Consuls le 30 novembre 1762, pour entrer en exercice le 1er de l'an 1763.

1763

Consuls de 1764. — MM. de Chiavari de Cabassole, Raybaud, avocat, Vaugier, bourgeois, et Tourniaire (A), aussi bourgeois, ont été élus Consuls le 30 novembre 1763, pour entrer en exercice le 1er de l'an 1764.

1764

Castelet, chanoine. — Vers le milieu de septembre 1764, l'abbé de Castelet de la Calmette, mon ancien ami, a été nommé à un canonicat d'Arles vacant par la mort de l'abbé de Beaujeu de Ventabren. Bontems, Féraud, Ripert et moy, allant à Marseille, nous le trouvâmes à St.-Martin de Crau, le lendemain de sa nomination, arrivant de Grans où il était secondaire.

Consuls de 1765. — MM. de Lincel, Xavérien, avocat, Sauret, bourgeois, et Siard aussi bourgeois (B) ont été élus Consuls le 30 novembre 1764, pour entrer le 1er janvier 1765 en exercice.

1765

Bedeau de Montmajor. — Le 16 juin, jour de l'Ascension, 1765, les Bénédictins de Montmajor introduisirent le matin à la messe à St.-Julien et le soir à la procession, un bedeau. Le Chapitre d'Arles protesta contre cette innovation et présenta requête aux fins qu'inhibitions et défenses leur fussent faites d'avoir un bedeau, etc. Cette affaire s'est accomodée : le bedeau est resté avec une certaine restriction et sous une certaine forme.

Consuls de 1766. — Le 30 novembre, MM. de Moulin, Simon, avocat, Michel dit *doù Grès*, bourgeois et Joubert, marchand droguiste, ont été élus Consuls pour l'année d'après (1766).

1766

Service pour le Dauphin. — Le 23 janvier 1766, service fait à la métropole pour feu M. le Dauphin, fils unique de Louis XVe, mort le décembre 1765.

Rhône gelé. — En janvier 1766, le Rhône pris et gelé au point que des étourdis le traversent.

Consuls de 1767. — Le 30e novembre 1766, MM. le marquis de La Goy, Aymard

(A) Mort le 16 janvier 1764, enterré aux Cordeliers dans le tombeau de sa famille. Les excès qu'il a faits avec les femmes l'ont tué à l'âge de 45 ans. Il avait eu beaucoup d'amitié pour moi. Le président d'Entrecasteaux a épousé depuis quelques années sa fille unique.

(B) Ripert, né à Valançoles, en Provence, vint icy avec la soutane. Il fut précepteur de M. de Nicolay, se maria, joua et gagna. Cet homme plein de vanité et d'ambition acheta, à la fin de son consulat, la charge de procureur du roy de M. Francony. Il a à son entour son neveu auquel il destine cette charge, n'ayant point d'enfants.

(A) Tourniaire, 1er bourgeois de sa famille. Son père, qui vivait lors de son Consulat, avait été boucher.

(B) Siard, fils d'un tailleur d'habits, tailleur luy-même dans sa jeunesse, homme plein de vent. On a vu dans des actes passés devant notaires que son grand père avait été valet de Consul.

avocat, Reynaud, bourgeois et Hugon, maître chirurgien, élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1767.

1767

Place du marché agrandie. — Aux mois de mars, avril et may, on a abattu la maison de M. d'Avignon, sur le marché, achetée par la Communauté, notaire Me Lenice, pour agrandir cette place.

Vente de l'office de Fontvieille. — J'ai vendu au sieur Lange, de Fontvieille, mon office de Notaire Royal créé pour ledit lieu et dont j'avais obtenu les provisions en janvier 1767. La misère dudit lieu, le peu d'espoir d'y faire mes affaires et surtout le dégoût de ma femme pour le séjour de ce village m'ont engagé à faire cette vente. Je ne l'ay jamais exercé, je n'avais pas même fait enregistrer au greffe d'Arles mes provisions.

Baptême du fils de M. de Leautaud. — Le 3e août 1767, M. le Comte Du Roure, colonel du régiment *Dauphin* infanterie, a fait baptiser à St.-Trophime, au nom de M. le Dauphin, le fils de M. de Leautaud, d'Arles, lieutenant-colonel dudit régiment. Le curé de Ste.-Anne, paroisse dans laquelle M. de Leautaud est logé, a assisté à cette cérémonie ; le Chapitre avait paru ne le vouloir pas, mais M. l'Archevêque, à qui on apprit ce différend, écrivit de Paris que la présence du curé était nécessaire. M. l'abbé de Lubersac, capiscol, neveu de l'archevêque, a baptisé l'enfant.

Mort de l'abbé de Robiac, sacristain. — Vers la fin d'octobre, M. l'abbé de Grille de Robiac, sacristain de la Métropole, est mort. L'abbé de Lubersac, neveu de l'Archevêque, l'a remplacé.

Maladie sérieuse. — Au mois de novembre 1767, j'ai eu une fluxion de poitrine qui m'a conduit aux portes du trépas.

Consuls de 1768. — Le 30e novembre 1767, ont été élus Consuls de la ville MM. le marquis de Grille d'Estoublon, Fassin, avocat, Sabatier et Martin, (A) bourgeois, pour entrer en exercice le 1er de l'an 1768.

Demande d'un office de notaire royal au lieu de Trinquetaille-lès-Arles. — En décembre 1767, j'ai fait présenter un mémoire à M. de l'Averdy, controlleur général, pour faire créer un office à Trinquetaille. Les notaires d'Arles ont vigoureusement remué pour s'y opposer, soit auprès de M. l'Intendant de Provence, soit à Paris.

Cette affaire a trainé jusqu'au mois de mars 1768, et il a été décidé qu'attendu la promesse faite par le corps des notaires d'Arles de faire résider un membre de leur Corps à Trinquetaille, il n'y avait pas lieu d'accorder la création de l'office demandé.

On prétend que tel a été l'avis de M. l'Intendant de Provence, qui a été suivi à Paris.

Beuf, notaire, par le canal de MM. de Malte, dont il est agent, et Chabran, aussi notaire, par celuy de son fils, commis surnuméraire dans le bureau des finances, ont sauvé la partie aux notaires d'Arles.

Un Intendant de Provence et un controlleur général favorables, cette affaire ne pourrait souffrir aucune difficulté.

Les papiers de cette affaire sont dans une liasse qu'il faut conserver sûrement et secrètement. Cette affaire m'a fait beaucoup d'ennemis dans le Corps des notaires.

Etablissement des gardes de la ville. — A la fin de décembre 1767, on a supprimé les sergents de quartier qui étaient habillés de blanc, parement jaune, et on a établi des gardes habillés de bleu, parement jaune.

1768

Maladie de mes enfants — A la fin d'avril 1768, mon fils ainé *Thomas Symphorien*, et au commencement de may, mon cadet *Barthélémy* ont eu la petite vérole, et peu après la rougeole.

Consuls de 1769 — Le 30 novembre 1768, MM. de Nicolay, Yvan, avocat, Esparvier, bourgeois, Fabre, apothicaire, ont été élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1769.

Voyage de Toulouse — Vers la fin de décembre 1768, parti d'Arles avec *Belle*, mon beau-frère, pour Toulouse.

1769

Départ de Toulouse pour Arles — Le 10 mars 1769, parti de Toulouse pour Sorèze où j'ai resté avec mon frère le bénédictin jusqu'au 20, que j'en suis parti pour Castelnaudary pour y attendre *Belle*, qui, parti de Toulouse le même jour, y arriva en effet, et nous prîmes le lendemain la route d'Arles par le canal jusqu'à Béziers ; de Béziers nous prîmes des voitures jusqu'à Arles où nous arrivâmes le soir 26 mars, jour de Pâques.

J'ay connu à Toulouse vis-à-vis la *Daurade* les demoiselles Marguerite Lassave et Queyron ; mon frère le bénédictin m'avait procuré leur connaissance. Nous avons, mon beau-frère et moy, logé au 1er chez M. d'Espenau, rue des Paradoux. J'ai connu au *Grand Soleil* chez le Sr d'Aumont, qui en était l'hôte, M. de Goudon de Castres, M. Delong, frère d'un conseiller au Parlement, et M. de Châtre, avocat, restant aux envi-

(A) Martin était charretier il y a 20 ans.

rons de Béziers, qui vivaient avec nous à cette auberge; j'ay connu en ville, Mlle *Barthe* marchande aux changes, et la Dlle, *Duprat*, sa voisine, M. de *Percin*, homme de lettres et son cousin M. de *Cérat*, logés rue *Boulbonne* et le sieur *Bonnes*, maître de musique, très galant homme, donnant des leçons en ville.

....

Réjouissance aux Cordeliers pour le pape Ganganelli — Le 24 juillet 1769, les PP. Cordeliers ont fait chanter un *Te Deum* en musique, auquel le chapître d'Arles et les Consuls ont assisté; il y a eu ensuite bénédiction, et, le soir, un feu devant l'église; les voisins ont été priés d'illuminer : le tout en actions de grâces pour la création du pape *Ganganelli* qui est cordelier et qui a pris le nom de Clément XIV.

....

Consuls de 1770. — Le 30 novembre 1769, ont été élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1770, MM. De l'Estang de Parade, Lombard, avocat, Brunet, cy-devant notaire, et Clarion, bourgeois.

Pavillon du Boulouvard. — La veille de Noël 1769, M. de Nicolay, Consul, et autres, ont posé la première pierre au pavillon que l'on fait bâtir sur le *boulouvard* vis-à-vis les Carmélites (auquel on a donné depuis le nom de *Vauxhal*).

(*La suite à la prochaine livraison*)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(*Suite*).

1394

Délibération de la Commune d'Arles du 24 novembre 1394, (notaire *Antoine Olivari* f° 61) sous le syndicat de *Jean Rostagni*, *Antoine Luciani*, *Bernard Teysserii* et *Jean Palhade*, jurisconsulte, par laquelle il fut arrêté qu'il serait mis une imposition ou gabelle de 6 deniers pour livre sur toute marchandise qui se vendrait à Arles ou son terroir. Cette imposition est mise aux enchères par le présent acte, et délivrée à noble *Hugon Ricavi*, citoyen d'Arles, pour deux années, au prix de 562 florins d'or et 8 sols.

Cette imposition de gabelles avait été autorisée par *Georges de Marlio*, sénéchal de Provence, et *Marie*, comtesse de Provence, sur la requête à eux présentée de la part de la Communauté d'Arles, pour acquitter les dettes contractées du temps des troubles. L'autorisation du sénéchal fut donnée à Avignon le 11 février 1393; les lettres patentes de la reine sur le même objet furent également délivrées à Avignon, le 19 octobre 1394, l'an XI du règne de *Louis*, son fils.

— 1394. 10 mai (même notaire, f° 4) — Plusieurs bayles bergers d'Arles font procuration pour être défendus au procès qu'ils ont contre le fermier des impositions de St.-Gilles et Fourques, en Languedoc, sur le négoce des agneaux nés dans le Royaume de France... etc.

Viguier : Jean Flamingi.
Juges : Fulcon Ahonis.
Pierre Bertrandi.

1395

Le Conseil de ville s'étant assemblé au son de la cloche et de la trompette, suivant l'usage, au Plan-de-la-Cour, sur les degrés de pierre, en présence de Me *Guigon Flote*, chevalier, seigneur de Corbons, assis sur lesdits degrés, le dit De Flote présenta nobles *Guillaume Raynaudi*, *Nicolas Avansati*, *Bertrand Moteti et Raymond Regagnole*, syndics d'Arles, les lettres patentes par lui obtenues de *Georges de Marlio*, sénéchal de Provence, en suite de celles de la Reine *Marie*, comtesse de Provence, par lesquelles il est nommé viguier de la Cour royale d'Arles pour une année seulement, après que celle de *Jean de Mayronis* sera expirée; dans lesquelles lettres de la Reine il est dit « qu'attendu les troubles qui règnent en Provence excités par le rebelle *Raymond Roger* dit *de Turenne*, elle va se retirer en France pour les affaires de son fils *Louis*, comte de Provence et, avant de partir, elle a voulu, assistée de son conseil, nommer aux places de Viguiers, Baillis et Capitaines de Provence, des gens de bien et expérimentés dans l'art de la guerre; et qu'ayant trouvé en lui toutes ces qualités, et d'ailleurs ayant montré depuis longtemps par son expérience, ses exploits, et considérant que la ville d'Arles veut assiéger le dit de *Turenne* qui s'est domicilié au château des Baux, elle le nomme viguier de ladite Cour pour un an, et plus, si elle le juge à propos; laquelle année commencera après que noble et égrège homme *Jean de Mayronis*, jurisconte, maître rational et son conseiller, aura fini la sienne; lui enjoignant au dit jour de se transporter à Arles, d'y observer les cons-

titutions, réglements et statuts faits pour le bon ordre de ses sujets en ladite ville, le tout à l'honneur et fidélité royale et pour le bien de ses sujets, et d'exercer fidèlement ladite charge, de ne point s'en retirer que du consentement exprès de la Reine, de prêter serment en personne à la dite Cour, et de donner à la chambre des comptes d'Aix, bonne et suffisante caution; enjoignant à tous sujets et citoyens d'Arles de lui obéir en ladite charge; lui donnant les amendes, lui enjoignant à la fin de sa charge de se présenter par-devant son successeur en icelle et de rester à Arles pendant tout le temps de droit. Ladite Reine enjoint aux Clavaires de la dite Cour de lui donner les honoraires accoutumés de cette charge, pourvu que celui-ci leur en concède quittance; l'obligeant d'annoncer à ladite Reine le jour qu'il sera entré en charge et lui donnant pour cela quinze jours à compter de celui-là. (Ces lettres de la Reine données à Avignon le 17 janvier et celles du Sénéchal données à Aix le 2 août 1395).

Après la lecture des dites lettres, les Consuls et Conseillers promirent d'observer leur contenu à la charge par ledit De Flote de prêter serment d'observer les articles mentionnés aux statuts de la Communauté, de conserver les privilèges, libertés, conventions, usages de la ville, etc., accordés à icelle par les feus princes comtes de Provence, seigneurs et rois d'Arles, lesquels statuts suivent: 1° que toutes les affaires civiles et criminelles seront jugées par les juges de la Cour et terminées par sentence condamnatoire ou absolutive; 2° qu'il ne permettra point de chambrées de jeux à Arles et son terroir. Ensuite pour que le nouveau viguier eut connaissance de tous les articles des statuts, il lui en fut fait lecture par noble et circonspect homme *Bernard Teisseri*, jurisconsulte, assesseur de la Communauté, qui sont : 1° que tous les officiers de la Communauté jureront entre les mains des Consuls, en entrant en charge, de rendre la justice à tout citoyen ou étranger sans distinction; 2° que ledit Viguier et les deux juges ne recevront des épices d'aucun plaidant en cause civile ou criminelle; 3° qu'ils ne pourront faire saisie sur les citoyens d'aucun blé, sel ou autres effets; 4° qu'ils ne feront aucune inquisition contre un citoyen d'Arles que précédée d'une dénonciation qui sera mise au commencement de l'inquisition, et le dénonciateur moyennant serment sera obligé de dire s'il a vu ce qu'il dénonce ou entendu dire, et de qui il tient ce qu'il a entendu dire; 5° qu'aucun citoyen d'Arles ne pourra être détenu en prison pour un crime léger plus de trois jours; 6° qu'il ne sera fait inquisition pour injures entre citoyens que d'après la dénonciation de la partie lésée. 7° Que tout citoyen ne pourra plaider qu'à la Cour Royale de la ville, si ce n'est par appellation; 8° qu'ils ne recevront rien pour leur décret des citoyens d'Arles, *nisi opulentis et poculentis*; 9° qu'ils défendront les pâtis de la Communauté et ne permettront point qu'aucun s'en empare; 10° qu'ils ne feront faire aucune nouvelle proclamation que du consentement des Syndics; 11° Que lesdits officiers ne pourront taxer ni condamner les inquisitions, ni les publier en parlement public, ni en faire aucune qu'en présence des syndics; 12° qu'ils ne pourront faire aucune inquisition contre les citoyens qui auraient eu des querelles ensemble, pourvu qu'il n'y eût point effusion de sang, après s'être arrangés ensemble, avant que la Cour en fût avertie ou en eût connaissance; 13° Que lesdits officiers seront obligés de rester à Arles pendant quinze jours après leur année expirée, pour faire leur syndicat, pendant lequel temps on examinera leur conduite du temps de l'administration de leur charge; 14° qu'ils ne permettront que les *commentarienses* de la Cour royale reçoivent rien des prisonniers avant leur condamnation; 15° qu'ils ne pourront mettre quelqu'un à la question ou torture qu'en présence des Syndics; 16° qu'ils conserveront et maintiendront tous les privilèges de la ville.

Après laquelle lecture ledit De Flote au requis des syndics, dit être prêt à prêter serment d'observer lesdits statuts; et les Consuls consentent à le recevoir pour Viguier de la Cour Royale, tout en protestant contre l'article des lettres patentes portant qu'il exercera ladite charge jusqu'à ce que son successeur vienne le remplacer.

Et tout de suite, chaque syndic ayant à la main le livre des Évangiles, ils reçoivent ledit De Flote pour viguier à condition qu'il exécutera tout ce qu'il a promis ci-devant, sous peine de révocation s'il vient à y manquer; et ledit nouveau viguier prête serment de bien exercer sa charge et d'observer ce que dessus.

—1395. 15 Juin. (notaire Ant. Olivari). Les syndics conviennent avec trente-huit personnes armées pour la défense de la ville, que les dits gens armés seront commandés

par *Barthole Monaquini,* pendant un mois etc.....

1396

Consuls : Jacques d'Allamanon
Guinaud Bernard
Jean Tropini

Sous-Clavaire : Noble Antoine Luciani (le 5 avril)

— François de Bruneto (10 octobre)

7 Décembre 1396 — Lettres de la Reine *Marie* portant permission aux habitants d'Arles de faire trêve et accord avec les troupes et gendarmerie de *Raymond Roger* dit *de Turenne,* attendu que ce dernier ravageait le terroir d'Arles et en tirait des contributions. (Archives d'Arles, Tit. de la Police).

1396, 21 Décembre — (notaire *Olivari* f° 73). Obligation contractée par les Syndics de la ville d'Arles en faveur de la Communauté juive de cette ville, de la somme de 150 écus d'or valant 212 florins d'or et 8 sols, pour subvenir aux dépenses de la Communauté et spécialement pour éviter un plus grand mal que pourraient faire les rebelles de la ville des Baux, sujets de l'impie et cruel *Raymond Roger* dit *de Turenne,* en la personne, biens et troupeaux des gens d'Arles, à raison de la rancune qu'ont les habitants des Baux contre ceux d'Arles, pour ces derniers leur avoir fait, près les murs d'Arles, deux prisonniers qu'ils conduisirent au château d'Albaron dans le temps qu'Arles avait traité avec les Baux : pour laquelle rancune Arles se soumet à payer à ceux des Baux une forte somme afin d'éviter un plus grand mal, et pour que les prisonniers faits sur Arles par ceux des Baux ne soient point exposés aux derniers outrages. Ainsi décidé en un conseil auquel assistèrent Nobles *Guillaume Reynaudi, Jean Reynaudi,* son fils, *Jean Rostagni, Bernard Romei, Trophime de Rupemaura,* et *discrets Bernard Quiquirani, Rostang Giraudi, Raymond Boche, Mathieu Grimaudi, Pierre Ruffi* dit *Capellan* et *Bertrand Chieuse, bourgeois.*

— 16 Décembre (f° 54, not. Olivari) Enregistrement de deux lettres de la Reine *Marie,* comtesse de Provence, administratrice de la personne et biens de ses enfants *Louis,* comte de Provence, et *Charles,* prince de Tarente, par lesquelles, en considération des services rendus à sa couronne par *Francisque Francisci,* seigneur de *Fontyane,* son conseiller, elle lui cède pour 5 ans l'usufruit des étangs et pêcheries de *Canadel* et *Vaccarès* qui étaient tenus en rente au prix de 225 florins d'or, par feu *Béranger Monge.*

La suite à la prochaine livraison.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

JEAN NICOLAI

Nicolaï (Jean), né à Arles, fut un fameux avocat. Il professa le droit civil et canonique à l'Université d'Avignon. On le consultait comme l'oracle de son siècle. Nous ignorons l'époque précise de son existence ; on le croit à peu près contemporain d'Alciat, ce qui se rapporte au XVI° siècle, sous le règne de François 1er.

Les ouvrages de Nicolaï ne sont point parvenus jusqu'à nous : nous apprenons cependant par différents auteurs, qu'il avait publié plusieurs traités de droit, qui furent fort estimés.

(V. P.)

Béranger Notarii

Béranger Notarii, dominicain, né à Arles, fut l'un des prédicateurs généraux dès l'année 1264. Il alla ensuite prendre ses degrés à Paris, et il y finit ses *Leçons sur les Sentences,* en 1270.

Après avoir rempli divers emplois honorables, il fut fait Provincial de Provence en 1282. Ce fut dans ce temps-là qu'il assista à la rédaction des *Coûtumes de Toulouse.* Après trois années de Provincialat, il continua d'enseigner la Théologie, et de prêcher avec beaucoup de succès.

Il mourut fort âgé, à Montpellier, le 8 juillet 1296.

On a de lui une *lettre circulaire* aux religieux de la Province, qui est imprimée dans l'*Année dominicaine.*

(*Dictionn. des Hommes Illustres de Provence*)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman,

LE VIEIL ARLES

La Siega Vielha et la rue Capduelh

Il faut nous reporter en plein moyen-âge si nous voulons retrouver la *Siega vielha* et la rue *Capduelh*. Tâchons de n'être point trop dépaysés dans la ville ancienne, et demandons notre chemin aux seuls témoins de cette époque que nous puissions interroger, je veux parler des chartes des notaires et des vieux cadastres.

Des contrats du XVe siècle m'indiquent la *Siega vielha* comme un quartier de la ville, proche l'église de St-Lucien. Nous voici donc à peu près fixés sur l'espace circonscrit dans lequel doivent s'exercer nos recherches; si nous pouvons découvrir ce qu'il faut entendre par ce mot *Siega*, oublié dans tous nos dictionnaires, nous trouverons peut-être encore des indices révélateurs de ce que nous cherchons.

La *Siega vielha* suppose l'existence d'une *Siega nova* ; ce corrélatif existe nécessairement, mais point sous ce nom ou cette forme, puisque je ne le trouve nulle part ; ce n'est donc pas de ce côté que nous viendra la lumière.

Le mot qui nous occupe est inconnu : son orthographe est-elle bien sûre ? N'aurait-il pas quelque autre forme , dans laquelle on puisse reconnaître une nuance d'affinité avec des mots d'une signification claire et connue ? Je trouve écrit *Siecha vielha* en 1442; *Siegue vielha* en 1402, *Seige vielha* en 1431, 1399, 1364, et *Sigia vetus* (comme forme latine) dans de nombreux actes de la même époque; je vois également la forme *Sicia vetus*, qui se rapporte évidemment au même objet; on ne saurait en douter, en lisant un acte du notaire *Pons Rodelli*, au fo 5 du régistre de 1361, dans lequel on voit que le 5 avril de cette année, Guichard Carbonelli, notaire, et son épouse *Lucie* vendent à *Isnard Gavarri* une maison sise à Arles « *in Sicia veteri* et dans la paroisse de St.-Lucien. (*Quoddam hospitium... situm Arclate in Sicià veteri et in parrochià Sti-Luciani*).

J'avoue que cette *Sigia* ou *Sicia* n'apporterait guère de clarté dans le débat, si je n'avais déjà relevé, dans un acte plus ancien, la phrase suivante : « *Dominus* » *Hugo de Baucio habebat curtem in villà* » *de Trencatalliis et* segiam *ubi ponebat* » *malefactores* » (1) La *Segia* était donc l'endroit dans lequel Hugues des Baux faisait mettre les malfaiteurs.

Ce rapprochement ne jette-t-il pas dans la question un trait de lumière? Dans la circonscription de l'ancienne paroisse de St.-Lucien, nous avons encore la prison, dont l'aspect seul indique la haute vieillesse; de plus, cette prison touche à l'ancienne église de Ste-Anne (aujourd'hui le Musée) ; or, deux actes de 1364 et 1399 placent la *Seige vielha* à proximité de cette église.

Faut-il encore d'autres preuves? Un contrat de 1402 parle de la rue Capduelh, *dite aussi Sigia vetus*. *Capduelh* est encore un de ces mots dont on ne saisit pas le sens au premier abord; mais avec un peu de patience, en feuilletant *Du Cange*, on trouve quelque chose d'approchant :

« CAPDOLIUM, CAPDULIUM — *Domus feudi, præcipua, castrum, sic appelatum apud Aquitanos, quasi Capitolium* : Capdeulh. »

Capduelh, c'est la maison principale, le château, quasi le Capitole. Je pourrais invoquer ici la tradition qui place le Palais du Prétoire, élevé par les Romains, à l'endroit même où est la prison, en lui assignant toutefois un développement considérable vers la *place des Hommes*. Mais il n'est pas besoin de remonter si haut et nous allons trouver en cet endroit le *Capduelh* ou Capitole pas plus loin qu'au XIIIe siècle.

Il est certain que la prison actuelle est l'ancien Palais de justice, « rebâti en 1200, dit le docte M. Clair, sur son emplacement primitif; » ou appelait autrefois ce monument « le palais commun (*palatium Commune*), la Cour royale (*Curia*). » C'était bien là la principale maison, la *domus feudi præcipua*, selon l'expression de Du Cange; mais il y a plus encore, pour justifier la qualification de Capitole ou *Capduelh* ; le pa-

(1) Enquête sur le terroir de Trinquetaille, des nones d'octobre 1269 (Anibert, mss A p. 69, aux archives) — Je traduis ainsi ce passage : Messire Hugues des Baux avait une cour dans la ville de Trinquetaille, et une *prison* où il mettait les malfaiteurs.

lais du comte de Provence était à côté de la Cour royale. Divers actes de cette époque, un notamment de 1288, portent qu'ils furent publiés dans la Cour Royale, au-dessous du palais du Seigneur Comte, à Arles (*in curià infrà* (1) *palatium Dni Comitis in Arelate*).

Toutes ces preuves accumulées ne sauraient laisser aucun doute sur la position de là *Siega Vielha* et de la rue *Capduelh* ; ces deux noms désignaient une seule et même rue aboutissant à la prison, et voisine des deux églises de Ste-Anne et de St-Lucien.

Cette rue existe-t-elle encore, et dans l'affirmative, quel nom porte-t-elle aujourd'hui ?

Ici, je n'ai plus que des conjectures.

La *rue du Palais* est de création récente ; elle n'existait pas alors, ou plutôt elle faisait partie du Plan-de-la-Cour.

La *rue de la Paix* s'éloigne trop de l'église de St-Lucien ; il en est de même des autres rues, dont aucune ne peut se dire également voisine des deux églises.

Mais je sais une petite rue, une *traverse* aujourd'hui fermée, qui présentait à tous les points de vue les caractères que nous cherchons.

La Siega vielha ! ce n'est point là, en vérité, le nom qu'on aurait donné à un grand et beau quartier, au centre de la ville ; c'est un nom presque malsonnant, qui de suite évoque l'idée de vieilles murailles, de quartier malpropre et désert, de maisons humides, au toit moussu, abandonnées des gens et du soleil. Une petite rue, une traverse, pouvait seule porter ce nom. On l'appelait aussi quelquefois, il est vrai, la rue *Capduelh* ; mais ce nom pompeux, dû à son entourage et peut-être aussi à la tradition romaine, ne saurait réhabiliter ce quartier de la défaveur que son autre nom, plus populaire sans doute et certainement plus répandu, semble lui avoir attaché.

Ces données étant admises, la rue de la *Siega vielha* est retrouvée.

Il y avait autrefois, entre l'église de Ste-Anne et ce qui forme aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, une rue étroite, déshéritée, brisée en équerre, qui, prenant naissance à l'extrémité occidentale du Plan-de-la-Cour, venait aboutir à l'ancienne rue des Carmes, aujourd'hui englobée dans la place du 4 septembre.

(1) Je traduis le mot *infrà* par la locution adverbiale *au-dessous* ; il serait peut-être plus exact de dire *au midi*, car j'ai reconnu que pour exprimer qu'une chose était *sous* une autre, *au-dessous* d'une autre, on se servait de préférence de l'expression *subtùs*.

Une portion de cette rue existe encore, et forme le carrefour de Ste-Anne, à l'entrée de la rue de la Paix ; au point où est aujourd'hui la porte latérale de cette église, cette rue tournait à angle droit, longeant les édifices, et débouchait à l'endroit compris aujourd'hui entre la grande porte du Musée et l'Hôtel-de-Ville ; elle entourait ainsi le palais de la Cour royale, la prison, et servait réellement de limite aux deux paroisses de Ste-Anne et de St-Lucien ; elle était le plus court chemin entre les deux églises.

En 1424, elle est désignée dans un acte sous le nom de *Carriera de la Principale* (1) ; mais l'examen de cet acte indique bien qu'elle n'est qu'une seule et même rue avec la *Siecha vielha* de 1442. Elle correspondait parfaitement à l'idée que j'ai énoncée plus haut ; car je vois que le 4 août 1484, le Conseil décida que l'on fermerait la *traverse* de N.-D-la-Principale, dans laquelle on avait pris l'habitude de jeter les ordures (2).

Il parait que cette délibération demeura sans effet, car, deux siècles plus tard, il fallait revenir à une semblable mesure : le 1er mai 1651, le Conseil de ville prenait la résolution d'ouvrir le *boulevard de Digne* « pour que le peuple puisse aller y faire ses nécessités » et de nettoyer « la ruelle Ste-Anne où on a coutume de déposer des ordures. » (3) Mais cette rue avait subi de nombreuses transformations ; la démolition de l'arsenal, et la construction de la nouvelle église de Ste-Anne (1621-1626) qui la bordait, avaient considérablement modifié son aspect ; elle avait été rétrécie par l'agrandissement de l'église ; ce n'était même plus une traverse, mais une ruelle, que l'hygiène publique faisait un devoir de fermer ; elle le fut en effet.

Si l'on voulait aujourd'hui voir les derniers vestiges de la *Siega vielha et de la rue Capduelh*, on n'aurait qu'à pénétrer dans ce long corridor à ciel ouvert qui est entre le corps-de-garde de la mairie et le Musée ; mais je dois à mes lecteurs de leur déclarer que sa destination actuelle est peu faite pour attirer les curieux. ÉMILE FASSIN.

(1) L'église de St-Anne portait aussi le nom de *N.-D.-la-Principale*.

(2) Conseils, BB. 5. 385. 6e cahier. Arch. d'Arles.

(3) Conseils, BB. 29. 690.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 20

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Les Ursulines.

—

Les religieuses Ursulines de la congrégation d'Arles reconnaissaient pour fondatrice la mère *Jeanne Rampale*, en religion *Jeanne de Jésus*.

Jeanne Rampale naquit à St-Remy de Provence en 1583, d'une famille de modeste condition, dans laquelle la ferveur religieuse était héréditaire. Son père quitta volontairement son épouse pour aller se retirer chez les PP. Jésuites, en Savoie, et sa mère, *Delphine Lanfrèze*, entra dans la congrégation de Ste-Ursule d'Avignon, avec deux de ses filles *Jeanne* et *Catherine*.

En l'année 1602, les Consuls de la ville d'Arles ayant demandé quelques religieuses ursulines d'Avignon pour instruire les enfants, *Delphine Lanfrèze* leur fut adressée avec ses deux filles et deux de ses nièces qui étaient aussi de la congrégation.

C'est ainsi que les dames de Ste-Ursule vinrent s'établir dans la ville d'Arles. On leur confia la direction d'une école d'enfants et de jeunes filles, qu'on installa fort pauvrement et fort à l'étroit dans le voisinage de l'Archevêché.

Les religieuses habitèrent pendant un certain nombre d'années le médiocre logement que la ville d'Arles leur avait donné ; puis elles parvinrent avec leurs ressources personnelles et quelques riches offrandes qu'elles reçurent, à s'acheter une maison mieux appropriée aux exigences de leur état. Il paraît cependant que ce nouveau local fut encore insuffisant, et elles durent faire appel aux libéralités de l'Archevêque.

Le 10 mai 1617, suivant un contrat dressé par *Jacques Escoffier*, notaire, l'archevêque *Gaspard du Laurens*, « bien informé du fruit que les dames de Ste-Ursule avaient fait dans Arles depuis 14 années qu'elles y étaient retirées » et « pour les esmouvoir de continuer leurs saints exercices en la maison où elles habitaient proche son palais archiépiscopal, » leur donna » un membre bas de 5 cannes 1/2 de long et 4 1/2 de large, servant à présent d'estable, n'ayant qu'un toit vieux et ruiné », situé sur la paroisse de N.-D.-la-Principale, « proche le palais archiépiscopal et joignant la maison des dites dames, pour audit membre y bastir une église et noviciat, attendu qu'en la maison où elles demeurent et qu'elles ont acheté d'assez grand prix, elles n'ont aucun autre lieu propre à cet effet et ne peuvent en façon quelconque se loger ailleurs. » (1)

Je ne saurais dire les motifs qui laissèrent sans effet les généreuses intentions de l'Archevêque. Il est certain que les Dames de Ste-Ursule, quelques mois à peine après cette donation, transférèrent ailleurs leur établissement.

Un contrat dressé par le notaire *Maurice Vincens*, le 16 octobre 1617, nous fait connaître leur nouvelle installation. Par cet acte, noble *Nicolas de Varadier*, sieur de St-Andiol, écuyer, de la ville d'Arles, avec

(1) Bonnemant. — *Communautés.*

l'assistance de *Bertrand de Varadier*, son oncle et curateur, vend aux religieuses Ursulines « une maison avec jardin et cour se joignant ensemble », sur la paroisse de St-Julien, au prix de 2850 livres tournois. On trouve dans cet acte le nom des membres de la Congrégation : ce sont les RR. SS. *Jeanne Rampale*, supérieure, *Dauphine Lanfrèze, Honorée de Fine, Françoise Jéhanne, Françoise Arvive, Louise de Marmand, Isabeau Tourrière*, et *Catherine de Camaret*, « capitulairement assemblées pour passer ce contrat, afin d'avoir moyen de s'agrandir de maison et logis où elles puissent s'édifier une église et exercer les fonctions de leur institution. » (1)

Cet acte nous fournit une autre remarque : — *Delphine Lanfrèze*, la première supérieure de la maison d'Arles, avait été remplacée dans cette dignité par sa fille Jeanne Rampale ; elle s'en était démise volontairement, et n'avait obtenu qu'à grand'peine de l'Archevêque son consentement à cet acte d'humilité et d'abnégation.

Jeanne Rampale gouverna la maison d'Arles pendant 20 ans ; elle mourut à Avignon le 7 juillet 1636. Ce qui la fait considérer comme la véritable fondatrice du couvent d'Arles, ce sont les constitutions qu'elle dressa pour ses religieuses et qui se sont toujours observées dans cette congrégation et dans les monastères qui ont voulu s'y associer. Avant elles, les dames de Ste-Ursule d'Arles n'avaient pas un institut stable ; elles ne faisaient pas de vœux. La mère Jeanne Rampale obtint en 1624, du vice-légat d'Avignon, une bulle qui érigea la maison d'Arles en vrai monastère de religieuses, professant les trois vœux solennels ; elle prit, à la profession, le nom de *Jeanne de Jésus*, et dressa elle-même les Constitutions du monastère. L'archevêque d'Arles remit aux religieuses le voile blanc, les obligea de suivre la règle de St-Augustin et leur donna la mère *Jeanne de Jésus* pour supérieure.

Les dames de Ste-Ursule adoptèrent pour vêtement la robe plissée, d'étamine claire, et le manteau traînant à terre.

(1) Ibid.

La maison d'Arles jeta bientôt d'importantes ramifications. En 1627, les Ursulines de Valréas demandèrent les premières à y être associées ; en 1632, la mère Rampale envoya plusieurs de ses religieuses contribuer à l'établissement d'un monastère à Avignon ; enfin, pour abréger une nomenclature qui offrirait peu d'intérêt, ajoutons que les dames de Ste-Ursule d'Arles prirent possession, en 1637, de l'hospice de St-Nicolas, à Tarascon, où on les avait appelées.

Jusqu'à la Révolution, qui supprima les couvents, les dames de Ste-Ursule occupèrent la maison de Nicolas de Varadier, acquise en 1617, comme il a été dit précédemment, et considérablement transformée ; cette maison existe encore et malgré son état de morcellement, elle mérite encore l'attention. On y trouve, çà et là, quelques reliefs d'architecture ancienne, remarquables à plus d'un titre. M. Clair cite notamment, dans la petite cour de l'ancien couvent, la décoration d'un balcon dont les compartiments représentent des cœurs allongés, et une baie de porte couronnée de médaillons. « Ces dessins, dit-il, sont d'un assez bon goût. Ils appartiennent au style flamboyant, ainsi nommé à cause de l'éclat de ses formes et qui, né au XVe siècle, sert à marquer la deuxième période du règne ogival. Les œuvres de ce système sont trop rares parmi nous, pour qu'il me soit permis de passer celles-ci sous silence. » (1)

EMILE FASSIN.

(1) Honoré Clair. Monuments d'Arles, page 138.

Le livre de raison d'Honoré Balthazar.

Livre de raison commencé en 1764, par moy Honoré Balthasar,
Pour mon usage et celui de mes descendants.

Evènements, singularités et anecdotes de la ville d'Arles.

(SUITE ET FIN)

1770

Abril en prison. — Le 20 septembre

1770, *Abril*, fils du Procureur, s'est rendu en prison, par ordre de M. de la Rochechouart, commandant de la Province, où il est resté trois jours, *Sabatier*, comme capitaine du guet, s'étant plaint qu'*Abril* lui avait manqué à la Salle des spectacles, où les comédiens avaient joué l'après-souper.

Consuls de 1771. — Le 30 novembre 1770, ont été élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1771, MM. d'Arquier, Seignoret, avocat, Brunet dit *la Perle*, bourgeois et Ferrand, aussi bourgeois.

1771

Le 30 novembre 1771, ont été élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1772, MM. de Barras, Maillard, avocat, Chapus, procureur, et Roux, bourgeois.

. . . .

1772

Courses de Taureaux à la Place. — Le vendredi 28 août 1772, il y a eu une course de taureaux à la Place. Pendant la course, M. *Lekain*, comédien ordinaire du Roy, est arrivé.

Le 30 août, ledit sieur Lekain a joué *Tancrède*, le 2 septembre il a joué le rôle de *Néron* dans *Britannicus*, et le 5, *le comte de Warwick*.

Fièvres. — Aux mois d'août et septembre, les fièvres d'accès ont fait ravage dans la ville et à la campagne.

1775

Le mercredi 20 mai, j'ai vu tirer à Avignon le feu d'artifice pour la fête de la création du Pape.

1776

La mission a commencé ici le 24 novembre 1776. M. *de Stanville*, curé des Angles dans le Languedoc, en était le chef. Les prêtres de la mission prêchaient à Saint-Antoine et à Sainte-Croix. A la métropole, tous les matins à dix heures, c'était un jour le *P. Deligny*, ex-jésuite, un autre jour le *P. Manson*, ex-jésuite, et un autre jour l'abbé *Roux*, théologal d'Apt et grand vicaire.

La croix a été plantée hors la porte de la Cavalerie le 24 décembre ; elle a été portée par les Pénitents gris. M. l'archevêque a assisté pontificalement à la procession ainsi que les Chapitres et les autres corps de la ville. Les autres confréries de Pénitents n'y ont pas assisté.

Il y avait hors la porte de la Cavalerie un ravelin qui a été abattu quelques jours avant la plantation de croix.

1778

Sous le consulat de MM. *de Laincel*, *Seignoret*, *Peyras* et *Fabre*, maître apothicaire, j'ai prononcé, le 30 novembre, le discours de l'élection des Consuls.

Le lendemain 1er décembre, j'ai été admis au rang de conseiller bourgeois à l'Hôtel-de-Ville.

Il y avait 54 conseillers, j'ai eu 47 balottes favorables.

Jean-Jacques Sabatier, bourgeois, fils d'un procureur, avait ouvertement cabalé contre moi.

. . . .

1779

Le 11 août 1779, le nommé *François Trenquier*, natif du lieu de Montfrin en Languedoc, pour l'assassinat d'un valet de mas qu'il a fait en Camargue près la roubine de Monlong, à été condamné par le Parlement d'Aix à être rompu vif. Il a été exécuté le même jour. Sa tête a été portée ici et placée le 13 dans une niche qu'on a grillée dans l'angle du rempart à côté de la porte du Pont, par le bourreau appelé à Aix le docteur *Vincenti*.

MM. *de Nicolay*, *Grossy*, *Michel* et *Mauche*, consuls, ont demandé la tête de ce malfaiteur.

— Le 30 novembre, M. l'abbé *Bertin*, professeur de philosophie au collége de cette ville, a prononcé le discours de l'élection des Consuls. MM. *de Perrin*, *Yvan*, *Compan* et *Feraud*, maître-chirurgien, ont été élus Consuls pour entrer en exercice le 1er de l'an 1780.

— Le 1er décembre, M. *Clarion* élu Trésorier. Cette délibération porte une augmentation de 150 livres de gages en faveur du Trésorier, à condition de rendre son compte dans 3 mois après l'année échue.

1780

J'ai pris le 8 mars ma licence en l'Université d'Aix et le 9, à l'audience de rôle, après avoir rendu mes devoirs à la Cour et payé mon droit de chapelle, le Parlement, par son arrêt dudit jour prononcé par M. *de la Tour*, Intendant et premier Président, m'a reçu au nombre des avocats postulants. La dépense à l'Université et au Parlement monte à 20 louis d'or.

Mon arrêt a été enregistré ici et j'ai été reçu au nombre des avocats postulants à l'audience du vendredi 7 avril, tenant l'audience MM. *Artaud*, Lieutenant-général, *Laville*, Lieutenant particulier et *Besson* avocat du Roy.

— En février 1780, MM. les Consuls ont fait planter des aubes le long de la chaussée depuis la Roquette jusqu'au mas dit de la *Vieille*, appartenant au sieur *Barriol*.

. . . .

— Le 30 novembre ont été élus Consuls

MM. *de la Tour*, *Huart*, avocat, *Baudran* et *Sauret*, bourgeois. M. *Guibert*, avocat, a prononcé le discours.

Le lendemain 1er décembre, M. *Ferrand* a été élu Trésorier.

— Le sieur *Préville*, comédien ordinaire et pensionnaire du Roy, a joué ici le 22 décembre le rôle de *Sosie* dans *Amphytrion* et celui de *Michaut* dans *La partie de chasse d'Henri IV* ; le 23, le rôle de *Figaro* dans *Le Barbier de Séville* et de... dans *Le Grondeur*; le 24 le rôle du *Bourru bienfaisant* et 5 rôles dans *Le Mercure*.

Le parterre était à 24 sous, le paradis à 36 sous ; le théâtre, loges, orchestre et amphithéâtre à 4 livres 4 sous. On suivit le même taux fixé lors de l'arrivée de *Le Kain*.

Quelques personnes firent des vers à la louange de *Préville*. Je fis ce quatrain qui eût du succès :

Entre Melpomène et Thalie
Si je balançais, j'aurais tort :
J'ai vu Le Kain, il me donna la mort ;
J'ai vu Préville, il m'a rendu la vie.

Je le changeai le lendemain :

Entre Melpomène et Thalie
Comment balancerais-je encor ?
Le Kain m'avait donné la mort,
Préville me rend à la vie.

1781

....

Le vendredi 16 février 1781, vers les 8 heures du matin, est mort M. *Bret*, médecin, âgé de 69 ans, universellement regretté à cause de son rare mérite.

— Le jeudi 26 avril, vers les 7 heures 1/4 environ du soir, on a senti dans Arles une secousse de tremblement de terre ; elle a été plus sensible à la Roquette, à Trinquetaille et dans les endroits bas de la ville qu'au *planet* des Cordeliers.

— Le lundi 7 mai 1781, est mort d'une apoplexie séreuse M. *Abril*, procureur, doyen de sa compagnie, âgé de 71 ans ; il a éte enterré à la chapelle de St-Pierre des Mouleyrès, et dans le tombeau où avait été enterré depuis 28 ans le sieur *Seignoret*, mort dans Arles.

Le 19 mai 1781, j'ai nommé M. Aubert avocat, syndic.

Le 28 juin, la demoiselle Sainval ainée, comédienne ordinaire du Roi, a joué le rôle d'*Hipermnestre* ; le dimanche 1er juillet *Mérope*, le 3 *Phèdre*, le 5 *Sémiramis* et le 8 à cause du *satin* à 10 heures du soir, *Calisie* ou *la belle pénitente*.

Cette comédienne voyant peu de monde à la 1re représentation, était décidée à partir le lendemain ; elle s'arrêta à la prière du public. Je lui donnai ces vers après la représentation de *Mérope :*

O vous qui brillez sur la scène,
Emule de Clairon, appui de Melpomène,
De nos cœurs attendris voyez fumer l'encens.
Ici, comme à la Cour, on prise les talents;
Nous aimons les beaux arts, nous savons les connaître,
Guidés, autant par notre auguste maître
Que par nos propres sentiments.
Eh ! pourquoi ce départ et si brusque et si leste,
Sainval? pour trois raisons ne partez pas demain
Primo vous trouverez Polyfonte en chemin
Secundo.... mais nos mains expliqueront le reste.

— Le dimanche 4 novembre 1781, on a chanté un *Te Deum* dans St-Trophime à l'issue des vêpres, en action de grâces de la naissance de M. le Dauphin, et le soir, à 6 heures, les Consuls ont fait le tour de la ville pour la proclamation. Il y a eu illumination générale et un feu devant l'Hôtel-de-Ville.

— Le 30 novembre ont été élus Consuls MM. *de Barras*, *Fassin*, avocat, *Vincent*, bourgeois, et *Jaubert* droguiste. M. *Sarraute*, chanoine de la Major, a prononcé le discours pour l'élection. Le lendemain 1er décembre, M. Martin a été élu Trésorier.

1782

— Le 30 novembre 1782, ont été élus Consuls MM. d'*Arquier*, *Loys*, *Sabatier* et *Bontems* ; le lendemain, M. *Fabre* a été élu Trésorier. M. *Vincent*, prêtre séculier, a prononcé le discours.

....

1783

— Le 30 novembre 1783, élus Consuls MM. *de Chiavari*, *Laurent*, médecin, *Liautaud* bourgeois, et *Bret* maître apothicaire. *Pâris*, médecin, a prononcé le discours qu'il avait fait imprimer depuis 15 jours.

Fabre continué Trésorier.

1784

Le 30 novembre 1784, élus Consuls MM. *Du Brau de Bonifol*, *Grossy*, *Galoutaire* et *Raybaud*. *Bret*, médecin, a prononcé le discours.

Fabre continué Trésorier.

— Le 26 décembre, délibération d'augmenter le sel d'un sol. Les avis étaient partagés entre l'imposition sur le sel et la vente de quelques islons. J'ai été d'avis de la capitation moi seul et M. *d'Icard Du Quene*.

1785

Le Roi ayant accordé à la Communauté d'Arles la permission d'abattre les remparts du quai sur le Rhône et fait don des matériaux pour réparer le quai, les Consuls ont commencé d'en faire abattre un peu le lundi 13 juin 1785 ; mais à la fin de juillet, le sieur *Noguier* de Trinquetaille en a eu la délivrance aux enchères.

L'abattement doit se faire depuis le coin qui est vis-à-vis la grande porte de l'église paroissiale St-Martin jusqu'à la Roquette.

Ces remparts avaient été élevés sous Henri IV. Bien des gens ne voient pas de bon œil cette démolition ; les inondations du Rhône, le vent du nord, la chaleur que donne le soleil couchant, etc, sont autant d'inconvénients qu'on aperçoit.

— Le vendredi 17 juin 1785, à 3 heures du matin, le sieur *Jean-Baptiste Tinellis*, frère cadet du subdélégué, a été se noyer. On ignore les motifs de ce trait de désespoir.

— En août 1785, le nommé *Cambe*, fils d'un notaire d'Eyrague, qui était en pension chez *Mazuel*, orfèvre, a été se noyer.

— Le 23 septembre 1785, le sieur *Jean-Jacques Sabatier*, bourgeois d'Arles, a dit que M. *Balthazar* l'avait battu et assassiné au planet de la Miséricorde, vers les neuf heures du soir, au sortir, ledit *Balthazar*, de chez la demoiselle d'Escoffier. Il a présenté requête contre lui le lendemain et Balthazar a été décrété d'ajournement personnel et la demoiselle d'Escoffier, d'assigné.

Il y a eu arrêt au Parlement qui justifie Balthazar et condamne Sabatier.

— Le 11 octobre 1785, a été baptisé à la paroisse St-Martin, le fils de M. *de Bonijol du Brau*, premier Consul, né la veille. Le deuxième consul a été parrain, la femme du troisième marraine, et la femme du quatrième la *raide*.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Le livre de raison d'Honoré Balthazar est terminé par la note suivante écrite probablement par un des fils Balthazar :

Décès : Honoré Balthazar, avocat en la Cour, est décédé le 20 frimaire à une heure du matin, correspondant au 11 décembre 1805, à Tarascon, dans la maison d'habitation de madame *Deleutre*, à la suite d'un rhume qui a dégénéré en fluxion de poitrine.

Honoré Balthazar, à la mort de *L.-M. Anibert*, le savant auteur des mémoires sur la République d'Arles, avait fait imprimer et circuler dans le public une épitaphe en latin qui n'était en réalité qu'une plate épigramme contre le défunt. L'opinion publique vengea la mémoire de l'illustre écrivain par le dédain qu'elle témoigna à son obscur diffamateur. L'abbé *Bonnemant* trouva cette peine encore trop douce et voulut stigmatiser dans ses mémoires ce critique piteux :

« Il devrait y avoir, dit-il, quelque coercion des lois contre les écrivains ineptes et inutiles. Ce souhait du bon Montaigne vient d'être accompli. Me Balthazar, fils d'un cordonnier, d'abord ecclésiastique, ensuite procureur au siége, enfin avocat plusieurs fois refusé par le Conseil municipal, où il voulait être reçu en qualité de conseiller de la seconde colonne, esprit caustique, s'est avisé de faire imprimer l'épitaphe ou, à parler plus exactement, le placard diffamatoire qui est ci derrière. Il avait recommandé le secret à Mesnier, l'imprimeur. La satire sortit samedi au soir de la presse. Hier dimanche, il en fut distribué 4 ou 5 exemplaires. Un quelqu'un fut la dénoncer sur les 5 heures du soir à M. de Barras, notre 1er Consul. Sur le champ, Mesnier fut mandé, admonesté, menacé, et forcé de déclarer le nom de l'auteur. On lui donna un garde police qui fut enlever chez lui les exemplaires qui restaient. Le Balthazar a eu l'audace d'aller les réclamer chez le 1er Consul, cet après-midi; il a été reçu comme il le méritait. »

Ecrit le 23 décembre 1782.

(*L. Bonnemant.* — Notes pour servir à l'hist. des homm. illustr. de la ville d'Arles. —Mss à la bibl. de la ville.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1397

Le 29 mars 1397, *Martin*, roi d'Aragon, arrive dans la ville d'Arles sur une galère; il en sort sur un charreton tenté pour se rendre à Avignon.

— 23 avril. (Notaire Olivari, étendus folio 3). Les pêcheurs et poissonniers d'Arles font procuration pour poursuivre les réparations et remboursements qui leur sont dus par les gens d'Aramon et d'Avignon qui avaient emporté du poisson pris dans le Rhône sans payer le droit dit *denier de St-André* et qui leur avaient enlevé leurs bateaux et leurs poissons, le tout au mépris des lettres de protection accordées par le roi de France.

— 10 août. (Même not. ibid. fo 16). Les Syndics de la ville d'Arles empruntent de magnifique et puissant homme *Raymond Bernardi Flamingi*, maître rational de Provence, la somme de 600 florins d'or pour subvenir aux besoins urgents de la Communauté et spécialement pour solder les gens armés par la ville pour faire les vendanges en Crau avec plus de sûreté. Auquel

acte furent présents les Conseillers ci-après nommés :

Nobles : *Guillaume Raynaudi*, *Jean Rostagni*, *Guillaume de Aqueria*, *Hugon Ricavi*, *Jacques de Alamanone*, *Rostang Isnardi* , et discrets *Bernard Teysseri*, *Bernard Quiquirani*, *Jean de Portauroza*, *Trophime Raynaudi*, *Bernard de Podio*, notaire, et *Guinot Bernardi*, bourgeois.

Les Syndics étaient nobles *Bernard Romei*, *Jean de Villamuris* et discret *Jacques de Urbana*, bourgeois.

— On trouve qu'en cette année, *Pons Christophori* était Juge et *François de Brunet*, bourgeois, sous-clavaire.

— Du 25 juillet 1397. (même not. ibid. f° 19). *Suffred Armandi* et *Béranger Relhani*, citoyens d'Arles, font procuration pour obtenir des habitants du lieu de *Bechi*, noirs de couleur, payement de la somme de 1100 florins d'or, à laquelle ces derniers ont été condamnés par sentence du 14 décembre 1394, rendue par noble *Conrad de Careto*, des marquis de Saone, Podestat de Gênes, pour avoir enlevé de force auxdits citoyens d'Arles leur bateau chargé de graines et autres marchandises.

— 19 octobre. (Même not. ibid. f° 38). Les Consuls, au nom de la Communauté d'Arles, empruntent 200 florins d'or de la Communauté Juive, pour supporter les frais occasionnés par l'envoi d'un certain nombre de gens armés, soit Arlésiens soit étrangers, au siége du château de Pertuis.

— 1397. 1er janvier. (Même not. ibid. f° 59). Les Consuls ci-dessus désignés et encore *Bernard Quiquirani*, faisant ici le quatrième, délivrent à noble *Jacques de Puigros*, d'Arles, pour une année, au prix de 500 florins d'or, l'imposition sur le poisson qui entrera dans la ville ou en sortira, laquelle imposition devait être perçue suivant les articles provençaux insérés dans le dit acte et suivant l'autorisation donnée à la ville d'Arles par le Sénéchal *De Marlio*, auquel la Communauté avait fait entendre que cette imposition était nécessaire pour supporter les frais de la guerre, pour le changement et l'édification du port d'Arles, ainsi que pour le paiement des gens de guerre que la ville a levés pour le siége de Pertuis où commande le Sénéchal.

Les lettres contenant la dite autorisation sont datées du siége de Pertuis et données au nom du Sénéchal par noble *Pons Caysii*, maître rational, juge des premières appellations et nullités de Provence, etc., le 29 octobre 1397.

On trouve dans ledit acte que *Raymond Montussii* était Trésorier de la Communauté d'Arles.

— 1397. — 22 août. (Même not. ibid. f° 65). Trois personnes d'Arles se reconnaissent débiteurs envers *Jean Blancard*, marchand de la ville d'Arles, pour la somme de 10 florins, prix de 2 cannes de drap achetées pour donner, à titre de rançon, à ceux du parti des Baux qui les ont faits prisonniers, et pour se racheter de leurs mains.

— 1397. — 5 juin. (Même not. ibid. f° 110). Sous-arentement, au prix annuel de 20 florins, du péage royal dit d'*Ulmet*, consistant en 6 deniers couronnés sur chaque salmée de poisson pris dans la plage d'*Ulmet*.

— 1397. 27 avril. (Même not. ibid. f° 136). *Pierre Senequerii*, de Martigues, prend des associés pour la ferme des pêcheries de l'Etang de *Canadel* dont il est fermier et pour lesquelles il paie une rente de 225 florins à la grande Cour de Provence.

— 1397. 4 juin. (Not. Ant. Olivari. Etendus, f° 158). Vente de la tour d'un moulin située aux Aliscamps au lieu dit *Lo Monuayrès*, confrontant avec le cimetière de l'église de St-Pierre des Aliscamps, appelée *de Favabregolo*.

— 1397. 3 novembre. (Not. Guill. Olivari). *Vidimus* d'un acte d'inféodation duquel il appert que les pêcheurs ont pouvoir de pêcher au Rhône jusqu'à la mer.

— 1397. 26 mai. Affreux tremblement de terre dans Arles. (Bouisset).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Louis de Molin.

Louis de Molin (ou *du Moulin*) — car on lui donne indifféremment ces deux noms, — naquit à Arles en 1601. Il embrassa de jeunesse la carrière des armes et fit la campagne de Piémont en 1626. Il en revint fatigué, dégoûté de la vie des camps, et, voulant se créer une vie plus douce et moins agitée, il se rendit à Paris pour s'y livrer à l'étude du droit.

En 1628, il fut reçu conseiller au siége d'Arles. Il s'y distingua par sa belle conduite

durant la peste de 1630. Alors que la mort moissonnait autour de lui, que la frayeur dépeuplait la ville, que la plupart des magistrats désertaient leur poste, il donna le plus bel exemple de courage civique et de devoûment en restant seul à rendre la justice.

Malgré la considération dont il s'était entouré, il ne put demeurer longtemps dans la judicature; la médiocrité de son patrimoine ne lui permettait point, paraît-il, de tenir dignement le rang qu'un pareil état commandait; il était le cadet de sa famille, et voué d'avance, par les injustes préjugés de l'époque, à l'existence précaire d'un déshérité, il en prit son parti et entra dans les ordres; c'était alors la seule voie par laquelle on pût réparer les injustices de la naissance et de la fortune et soutenir l'éclat d'un nom distingué.

En 1632, Louis de Molin, fut nommé par le chapitre métropolitain, au canonicat devenu vacant par la mort de M. Lieutaud, qui s'était noyé dans le Rhône. Il apporta dans ce nouvel état toute la ferveur d'un néophyte. Il se jeta dans l'étude de la Théologie et des Institutions canoniques et publia en 1639 un traité des *Cérémonies de la Messe basse*; il y ajouta, dans les deux années suivantes, un traité des *Cérémonies de la Messe solennelle et de la messe Pontificale.* « C'est, dit le P. Fabre, un livre très-estimé, et qui mérite de l'être par les savantes recherches dont il est rempli. » L'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1655, en fit faire une édition à ses frais.

Esprit décidé, remuant, infatigable, M. de Molin fut activement mêlé à toutes les entreprises du clergé. En 1642, on le voit député à Paris, avec M. de Gourdan, conseiller au parlement de Provence; — en 1665, on le retrouve député à l'assemblée générale du clergé. Il est nommé par l'archevêque Mgr de Grignan, vicaire-général du diocèse (1645); il en devient comme l'âme, donne à toutes choses une impulsion nouvelle, porte partout d'utiles réformes. Les études religieuses reprennent avec éclat; deux chaires de théologie sont fondées dans la maison de l'Oratoire; il fait bâtir l'église de la Charité et introduit à Arles et à Beaucaire les religieuses hospitalières.

Il avait obtenu, en 1650, la dignité de primicier.

L'âge put seul refroidir son zèle. En 1667, vieux et cassé, il se démit de son bénéfice en faveur de son neveu *Jean-Baptiste de Molin*. Il vécut longtemps encore dans les soins et le repos; on le consultait comme l'oracle du diocèse. Il mourut en 1681, généralement regretté.

Emile FASSIN.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

La Favorite.

—

Un joli nom dignement porté !

C'est un de ces *mas de plaisance* à la mode au siècle dernier : il pourrait encore mériter ce titre.

Il est agréablement situé dans la partie la plus verdoyante de la Crau, non loin de la grande route d'Arles à Salon, assez près de la ville d'Arles pour être un lieu de promenade et non de fatigue, et d'autre part assez loin pour fournir à l'esprit qui cherche le repos un lieu de retraite et d'isolement.

La Favorite doit son nom et son élégance à un riche Arlésien, M. *Jean-Jacques de Léautaud*, qui recueillit ce domaine dans la succession d'*Arnaud Balarin*, sur la fin de l'année de 1773 (1). Elle n'était alors qu'une métairie, qui abritait un nombreux troupeau, et qui s'appelait, du nom de son propriétaire, la *jasse de Balarin.*

M. de Léautaud, séduit par les agréments de sa position, embellit considérablement ce domaine; il fit construire cette élégante habitation qu'on voit encore, créa un jardin, planta un bosquet; la jasse aux bestiaux fut reléguée à quelque distance, au bord de la route, dans une construction basse qui prit de ce fait et porte encore le nom de *Jasse de Balarin.*

M. de Léautaud créa, de cette manière, en peu de temps, un des plus agréables séjours de la Crau d'Arles. Il mettait toute sa jouissance, tout son plaisir dans cette délicieuse *villa* qui était son ouvrage, et c'est dans un transport de satisfaction qu'il l'appela sa *Favorite*; le titre était mérité; Il fut consacré par l'opinion publique.

EMILE FASSIN.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

(1) Voir le testament d'*Arnaud Balarin*, dans les minutes du notaire *Chapus*, à la date du 28 septembre 1773.

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Dames de Sainte-Claire.

Je n'ai pas l'intention d'écrire ni simplement d'esquisser l'histoire de cette riche et nombreuse Communauté, autrefois si célèbre dans le pays. Le but que je me propose est plus modeste, plus en rapport avec mes moyens. Je vais faire plutôt de la *topologie*, s'il m'est permis toutefois d'appliquer ce nom à l'étude spéciale qui m'occupe en ce moment.

La Communauté de *Ste-Claire* est souvent mêlée aux évènements de notre histoire ; on la retrouve presque en tout temps et partout, faisant son habitation tantôt successivement, tantôt simultanément en plusieurs quartiers de la ville, et cette sorte d'ubiquité dont elle semble jouir déroute les recherches, jette des contradictions apparentes dans les récits, produit dans le rapprochement des dates et des faits des confusions et des incertitudes, et finit par ébranler la conscience de l'écrivain.

Plus d'une fois, au début de mes recherches, j'ai éprouvé de semblables déceptions ; je m'en suis consolé bien vite en constatant que tous mes devanciers avaient été souvent, eux-mêmes, égarés par de pareilles illusions.

J'ai cédé à l'attrait de ce petit problème historique à résoudre, et je crois en tenir la solution.

Mon but est donc de chercher la trace des divers établissements des religieuses clarisses dans la ville d'Arles, afin de concilier entr'eux des faits et des dates offrant en apparence des contradictions qu'on n'a point encore cherché à expliquer.

Il faut constater d'abord qu'au XVI[e] siècle, les dames de Ste-Claire possédaient deux monastères dans la ville d'Arles, et y formaient comme deux familles distinctes. Leur principal établissement, qu'on appelait *maison des Royales*, comptait déjà trois siècles d'existence dans le pays ; l'autre, investi du titre plus modeste de *couvent des Recluses*, n'avait été fondé que depuis peu par des religieuses chassées de Nîmes pendant les guerres de religion.

Cette coïncidence de deux monastères du même ordre dans la même ville se prolongea pendant un demi-siècle ; elle fut fatale à l'ancien couvent, qui se vit bientôt éclipsé par l'établissement nouveau, et qui n'était déjà plus que *le petit monastère*, quand les *dames de la Visitation* vinrent s'y établir.

Mais n'anticipons pas sur les évènements, et suivons l'ordre chronologique des faits. Nous sommes amenés à parler d'abord des *Royales*.

Vers l'année 1255, des religieuses du couvent de *N.-D.-de-Grâce*, à Narbonne, vinrent tenter un établissement dans la ville d'Arles. Elles reçurent l'hospitalité chez des personnes dévotes, qui leur offrirent d'abord un logement provisoire et s'entremirent ensuite pour leur trouver les moyens de construire un couvent. Un Arlésien, nommé *Pierre Joannis*, leur offrit gratuitement un emplacement.

Le 13 février 1256, le souverain Pontife Alexandre IV publia une bulle en faveur des Clarisses nouvellement établies à Arles. Dans cette bulle, adressée « à ses chers fils *Pierre Joannis*, *Guillaume Bernard de Tabulis* et *Raymond de Porrata*, citoyens d'Arles, il remerciait ces vertueux arlésiens de leur dévoûment à cette sainte entreprise, et les adjurait de consacrer tous leurs soins à la prompte édification d'un monastère sur l'emplacement dont *Pierre Joannis* avait fait don. (1)

Le pape Urbain IV, en 1262, accordait à ces religieuses une nouvelle bulle de protection. Cette bulle porte la suscription suivante : *Dilectis in Christo filiabus Abbatissæ et Conventui Monialium inclusarum Sanctæ Mariæ de Roqueta, ordinis sancti* Damiani. (2)

Malgré cette intervention des souverains Pontifes, le monastère ne fut pas construit ; je ne saurais en dire la cause, mais il paraît certain que l'archevêque d'Arles et la population ne voyaient pas d'un bon œil cet établissement.

Quelques années plus tard, les religieuses Clarisses de Narbonne achetaient des FF. Mineurs le couvent que ceux-ci possédaient à la Roquette, et qu'ils devaient abandonner pour aller s'établir ailleurs. L'Archevêque essaya de faire obstacle aux effets de cette cession. Les religieuses firent appel à l'autorité du souverain Pontife qui était alors *Clément IV*, et en obtinrent une bulle, datée du 4 des nones de juin 1265, par laquelle il invitait l'Archevêque d'Arles à mettre fin à ses hostilités. (3)

EMILE FASSIN.

(*La suite à la prochaine livraison*)

---

(1) Voir une copie de cette bulle dans les mss de Bonnemant, *Communautés* I. 97.

(2) Anibert. *Républ. d'Arles*. I. 176. — Gall. Christ. I. *in abbatiss. Sta Claræ Arelat.*

(3) Archives de l'Archevêché, livre d'or, titre 34.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 21

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Pierre de Morand.

Pierre de MORAND, Ecuyer, avocat au parlement d'Aix, membre de l'Académie d'Arles, naquit en cette dernière ville le 8 février 1710, ou en 1701, selon le Dictionnaire historique.

Il reçut de ses parents une éducation en rapport avec sa naissance, et fit sous de bons maîtres de rapides progrès dans ses premières études. Il se vit de bonne heure maître de son bien qui montait à plus de 12 mille livres de rente. Tout semblait lui annoncer un sort heureux ; il avait de l'esprit, de la naissance, un bien considérable, des manières douces ; et quoique son imagination le trahît quelquefois par des traits de vivacité, il n'en était ni moins aimé ni moins estimé; mais un mariage malheureux, un goût vif pour les plaisirs et le jeu, une passion extrême pour les vers, lui firent perdre en peu de temps son héritage et son repos.

Il avait épousé mademoiselle de *Chiavart*, d'une des meilleures maisons d'Arles. Elle était jeune, belle, vertueuse, d'une humeur douce et agréable; c'est-à-dire, qu'elle avait toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui rendent heureux ceux avec qui l'on vit. Morand jouissait de ce précieux avantage. Mais une si douce union ne dura pas longtemps. Elle causa de la jalousie à la mère de Mad. de Morand, et ce bonheur fit son supplice. Elle ne pouvait croire ni souffrir que deux époux vécussent en bonne intelligence. Elle s'était séparée de son mari; elle n'eut point de repos jusqu'à ce que sa fille suivît son exemple.

Morand était alors fort jeune ; il se rendit à Paris autant pour éviter l'humeur chagrine et les persécutions de sa belle-mère, que pour se livrer à l'amour des vers et du plaisir. (Dict. des homm. ill. de la Provence).

Il fit représenter en 1735 (le *Nouveau Dictionn. Histor.* dit en 1737) son premier ouvrage dramatique, la tragédie de *Téglis*, qui obtint quelque succès, quoique jouée dans une saison ingrate.

« Elle eut douze représentations et en » méritait peut-être davantage. Cette pièce » est comparable à la *Bérénice* de Racine, » par sa simplicité. L'amour de *Pyrrhus* » et de *Téglis* est le seul objet d'intérêt qui » y règne ; mais cette passion est conduite » avec tant d'art, qu'elle seule suffit pour » attacher le spectateur, et même le » lecteur. Ce n'est pas un petit mérite de » captiver l'âme par un seul ressort. Les » poètes tragiques, de nos jours, (1) qui ne » manquent certainement pas de se préférer à M. de *Morand*, sont bien éloignés » de posséder un semblable talent. La » plupart avec un esprit peu élevé, un cœur » froid et stérile, une imagination pauvre et » dénuée de vigueur, ont besoin d'entasser » incident sur incident, d'avoir recours aux » épisodes, de prodiguer les sentences, de » multiplier les coups de théâtre, pour parvenir jusqu'au dernier acte, encore finissent-ils le plus souvent par ennuyer le » spectateur, qui ne tolère le commencement que dans l'espérance d'une fin plus » heureuse. »

« M. de *Morand* avait assez de talent pour se dispenser de ces pitoyables ressources. Son dessin est régulier, ses caractères sont

(1) Ceci était écrit en 1772.

vrais, ses ornements sont dispensés à propos, sa versification est douce et facile, mais elle manque de vigueur et de coloris ; c'est à ces deux défauts qu'on doit attribuer, sans doute, le peu de succès de *Childéric*, tragédie du même auteur, la mieux combinée, sans contredit, de toutes celles qu'on connaît sur notre théâtre, si l'on en excepte l'*Héraclius* de Corneille. » (*Les trois siècles de notre littérature*, *II*, 419).

Le *Nouveau Dictionnaire histor.* (1) raconte qu'il « arriva une chose assez singulière à la première représentation de *Childéric*. A ces vers:

Tenter est des mortels ; réussir est des dieux.

On battit des mains. Un spectateur qui ne l'avait pas entendu, demanda quel était donc ce vers qu'on applaudissait tant. — Je n'ai pas trop entendu, dit son voisin, mais à vue de pays, je crois que c'est :

Enterrer des mortels, ressusciter des dieux.

« Cette pièce extrêmement compliquée, et faite sur le modèle d'*Héraclius*, est pleine de traits de force et de génie. On n'en put pas bien saisir le sujet, et cet embarras, joint à une plaisanterie du parterre, la fit tomber. Dans une de plus belles scènes de la pièce, un moine déguisé, apercevant un acteur qui venait avec une lettre à la main et s'efforçait de se faire jour à travers la foule, s'écria : Place au facteur ! Cette mauvaise plaisanterie excita un tel éclat de rire, que les comédiens ne purent plus se faire entendre. »

Morand eut d'autres chagrins ; sa belle-mère lui intenta un procès et publia contre lui un *Factum* rempli d'horreurs. Le poète s'en vengea par sa comédie intitulée : *L'esprit de divorce*, représentée pour la première fois en 1738, et qui fut très-estimée. Il y tourna sa belle-mère en ridicule, sous le nom de madame *Orgon*. C'est une de ses meilleures pièces ; le dialogue est vif et les caractères sont bien soutenus. Celui de madame Orgon parut outré. On le dit à l'auteur, qui vint aussitôt sur le théâtre, et parla ainsi au parterre :

« Messieurs, il me revient de tous côtés » qu'on trouve que le principal caractère » de la pièce que vous venez de voir, n'est » point dans la vraisemblance qu'exige le » théâtre ; tout ce que je puis avoir l'hon» neur de vous assurer, c'est qu'il m'a fallu » diminuer beaucoup de la vérité, pour le » rendre tel que je l'ai représenté. »

Un moment après, lorsqu'on annonça la même pièce pour le lendemain, quelqu'un cria du parterre : « *Avec le compliment de l'auteur.* » Celui-ci se croyant insulté, et ne consultant que sa vivacité provençale, prit son chapeau et le jeta dans le parterre en disant : « Celui qui veut voir l'auteur n'a qu'à lui rapporter son chapeau. » Cette saillie ne plut pas autant que le compliment. Quelqu'un lui répondit, dit-on, qu'ayant perdu la tête, il n'avait plus besoin de chapeau.

Cependant, un exempt se chargea de le lui rapporter, et conduisit M. de Morand chez M. *Hérault*, alors lieutenant de police. Ce magistrat ne put s'empêcher de rire de ce trait de vivacité ; mais, pour punir l'auteur, il lui interdit tout spectacle pendant deux mois. La punition était légère, aussi ne s'agissait-il que d'un chapeau jeté. Le public pardonne plutôt ces traits, que de mauvaises pièces. » (*Les 3 siècles de notre littérature*).

Morand donna encore au théâtre quelques pièces qui furent mal reçues ; il composa aussi trois *Ballets* héroïques, qui ne furent pas représentés, quoique préférables, à mille égards, dit l'ouvrage déjà cité, à tous ceux qu'on donnait depuis vingt ans. On les trouve dans le recueil de ses œuvres imprimé en 3 volumes in-12. Il fut aussi un des fondateurs du *Journal encyclopédiste*, avec l'abbé *Prévost*.

« En 1749, *Morand* fut nommé correspondant littéraire du roi de Prusse ; mais toujours en butte aux traits du sort, il ne conserva cette place qu'environ huit mois. Morand ne fut heureux ni en littérature, ni en mariage, ni au jeu, ni en bonne fortune. Un trait du malheur qui le poursuivait, c'est que toutes ses dettes se trouvaient acquittées à la fin de l'année qu'il mourut, et qu'au premier janvier suivant, il devait toucher le premier quartier de 5000 livres de rente qui lui restaient.

Il expira le 3 août 1757 (1) épuisé par ses excès. » (2)

(1) — 1772.

(1) A 5 heures du soir. Il fut enterré le lendemain à St-Sulpice.

(2) Nouveau dictionn. historique. — Les auteurs de ce recueil nous semblent un peu sévères envers M. de Morand : « Avec un exté-

Il était, dit-on, sur son lit de mort quand on lui annonça la victoire d'Hastembeck, remportée par les Français, commandés par le duc d'Estrées, sur les Anglais du duc de Cumberland. Le poète s'écria, dans un dernier transport, en parodiant les vers de Mithridate :

Et mes derniers regards ont vu fuir les Anglais !

EMILE FASSIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite).

1398

— 16 avril (notaire *Ant. Olivari*, au f° 1). — *Merigot Daries*, en son nom et au nom de *Pothon de la Tour* et des 84 partisans qui combattent sous leurs ordres dans le parti de *Raymond de Turenne*, déclarent que *Charles Albe*, chevalier, seigneur de *Pétrarva*, et *Agout d'Agout*, seigneur de *Mizon*, commissaires députés par *Georges de Marlio*, sénéchal de Provence et *Raymond d'Agout*, seigneur de *Sault* et par les communes de Provence, Forcalquier, terres adjacentes, Comtat-Venaissin et Principauté d'Orange, ont fidèlement exécuté les conditions qu'ils avaient faites ensemble lorsque ledit *Dariès* et sa troupe, après avoir assez ravagé lesdits Comtés, étaient venus à composition avec eux, lors de la prise des châteaux de Pertuis et de Montsaller, faite sur ledit *De Turenne*, au profit de Louis, comte de Provence. Ils déclarent en outre qu'ils ne feront plus la guerre dans ces contrées.

Au f° 2, autre déclaration pour le même objet, en faveur du seigneur de Sault.

Au f° 3, autre déclaration en faveur des dits Albe et de Mison, par *Guilhonet de la Rocka*, en son nom et au nom des 36 combattants qu'il commande, protestant cependant contre la prise faite à Salon, de *Perrotin de Vinca*, de deux domestiques et d'un *mangon* ou page des siens par ceux du Comte, et prétendant les ravoir.

Au f° 4, autre déclaration par *Guillaume Panatori* en son nom et au nom de 18 de ses compagnons combattant contre la Provence, en faveur des mêmes que dessus, prétendant pourtant que *Petronit Dupérier* et *Jaquet*, qui ont été pris à Salon, et Raimonet, son domestique, leur soient rendus.

1398 6 juin. (Même notaire f° 13). — Nobles *Isnard d'Aiguières*, *François Isnard* et discret *Jean Blancard*, syndics d'Arles, font un emprunt de la communauté juive d'Arles de 100 florins d'or pour subvenir aux frais de la guerre et pour réduire la ville des Baux et la soumettre sous l'autorité du Comte.

23 décembre. (Même not. f° 23). *Raymond Boche* d'Arles, fermier de la gabelle imposée par le Conseil de la Communauté pour subvenir aux frais de la guerre, en cède une partie à deux Juifs.

24 juin. (Même not. f° 32). *Georges de Marlio*, sénéchal de Provence, autorise l'emprunt de 640 florins fait par nobles et discrets *Béranger de Pontevès*, seigneur de Châteaurenard, *Jacques Gantelme*, seigneur d'Albaron, *Francisque Francisci*, co-seigneur de Graveson, *Englesin de Barbentane*, co-seigneur de Barbentane, *Ferrari de Tarascon* et autres de Tarascon, *Pierre Jean* de St-Remy et *Gabriel Cavaillon* de St-Andiol, pour subvenir aux dépenses que font la ville de Tarascon et sa Viguerie à l'occasion de la guerre et spécialement pour mettre le siége au château rebelle des Baux. Le Sénéchal permet auxdits Seigneurs ou procureurs desdites Communes de se faire rembourser par ces mêmes communes les 640 florins empruntés.

— 3 octobre. (Même not. f° 34). Délibération de la Commune d'Arles d'emprunter 1200 florins d'or la livre de 20 sols pour les besoins urgents de la Communauté et pour les charges de la guerre qui depuis longtemps règne en Provence, excitée par le rebelle *Raymond Roger*, dit de Turenne, autrefois chevalier, capital ennemi de *Louis*, Comte de Provence, pour le chasser du pays. En conséquence et par ce même acte, les Syndics, au nom de la Communauté, s'obligent à supporter une pension viagère 200 florins d'or de Florence en faveur de noble *André Rapondi*, marchand de *Lucha*, habitant d'Avignon, fils de feu noble *Guido*, lequel leur prête à fond perdu ces 1200 florins d'or. Il est convenu que les 200 florins de la pension

rieur doux, ce poète n'avait, disent-ils, nul agrément, nul usage, nulle vivacité d'esprit dans le monde. Son parler était lourd, ses manières gauches, sa contenance embarrassée ; mais il avait l'esprit assez juste, et des idées saines et profondes sur le théâtre. On peut le compter parmi les écrivains de la seconde classe. »

viagère seront perçus annuellement sur les fermages du mas du *Barel*. On voit par cet acte que les syndics sont : Nobles ***Isnard d'Ayguières, François Isnard***, et discret ***Jean Blancardi***, élus Syndics par le Conseil du 25 mars de la présente année, suivant procès-verbal dressé par ***Jacques Isnardi***, notaire d'Arles. Le Viguier est noble ***Guillaume de Montoncour***, et son lieutenant noble ***Bernard de Narbona***.

— 11 février. (Même not. f° 61). ***Jean Gaston***, chevalier, capitaine de la compagnie de la ville de Valence envoyé depuis 2 jours à Arles, fait procuration à noble ***Denis Dodena*** de Valence, son compagnon d'armes, pour prendre possession en son nom de la galère qui lui a été donnée par la Reine ***Marie*** et qui se trouve à Marseille.

— 10 mars. (Même not. f° 73). Délibération du Conseil autorisée par les Syndics : nobles ***Isnard d'Ayguières***, ***François Isnard***, ***Jean Blancardi*** et ***Trophime Raynaudi***, bourgeois, pour emprunter au nom de la Communauté 1200 florins d'or. A cette délibération furent présents :

Nobles : Guillaume Raynaudi.
Jean Rostagni.
Bernard Romei.
Imbert de Alamanone.
Jean de Villamuris.
Rostang Isnardi.
Guillaume de Aqueria.
Guidon de Fossis.
Jacques de Rupemaurà.
Jacques de Podiogrosso.
Alzias Pocelleti.
Jacques de Alamanone.
Petrus de Villa.
Alzias de Monteolivo.
Antoine de Bennivento.

Bourgeois et probes :

Bernard Teysserii.
Bernard Quiquirani.
Jean de Portauroza.
Pierre Quiquirani.
Bertrand Filioli.
Jean Tropini.
Jacques Boyci.
Trophime Gavarroni.
Etienne Garnerii.
Etienne Pocelli.
François de Isella.
Geoffroy de Ponte.
Raymond Boche.
Michel Martini.
Rostang de Ponte.
Eustache Martini.
Pierre de Manso.
Antoine Caroli.
Antoine Arquimbaud.
Antoine de Montefrino.
Mathieu Grimaudi.
Rostang de Bruneto.
Jacques Nigri.
Thibaud Sanxoni.
Gaufrid Nicholay.
Rolland Grimaudi.
et Guillaume Bernardi.

— 29 mai. (Not. Guillaume Olivari). Protestation par le Prieur des Prêcheurs contre celui de St-Michel de l'Escale et trois autres prêtres qui avaient chanté trop haut l'absoute d'un mort qu'ils allaient enterrer dans l'Eglise des Prêcheurs et avaient troublé ainsi ces derniers, qui étaient à l'office.

1399

25 mars. (Notaire ***Jean de Lérissio***) élection des syndics de la Communauté.

— 29 janvier (Notaire ***Antoine Olivari***, au registre de 1398, folio 59). ***François Isnard*** syndic d'Arles, ***Guillaume Raynaudi, Bernard Teisseri*** et ***Bernard Quiqueran***, Conseillers de la Commune d'Arles et commissaires députés par elle, se rendent à Trinquetaille auprès de ***Pierre de Luna***, généralissime des troupes d'Aragon qui sont venues à Trinquetaille sur des galères et autres navires. Là, ***Bernard Teisseri*** portant la parole au nom de ses collègues, interpelle ***Pierre de Luna*** au milieu de ses chevaliers, prélats et nobles et le requiert de déclarer quel est l'objet de sa mission parceque l'on a tout à craindre d'une troupe comme la sienne pour la sûreté de la ville et de son terroir et de tout le comté de Provence, etc.

Ce qui rassure pourtant l'orateur c'est le souvenir de l'amitié réciproque entre les Catalans et les Provençaux, et des secours que les Catalans ont fournis au Roi de Sicile dans la guerre de Naples. L'orateur rappelle à ce sujet qu'il fut fait autrefois une confédération entre les Catalans et les Provençaux, que le premier Comte de Provence fût de la race royale d'Aragon, que primitivement celui-ci ne prit que le titre de marquis, mais qu'ensuite il en devint comte, ainsi que les franchises et libertés de la ville d'Arles en font foi, que le roi d'Aragon qui vit encore, étant venu à Arles il reçut le meilleur accueil et qu'il confirma la Confédération avec les Provençaux et particulièrement avec les habitants d'Arles. En souvenir de tous ces faits, l'orateur adjure le général des troupes d'Aragon, de ne causer aucun dommage à la ville d'Arles ou son terroir ni à aucun autre lieu de France

ou de Provence, mais au contraire, de leur fournir assistance au besoin. ***Pierre de Luna*** prie les Commissaires députés par la ville d'Arles de se retirer pour un moment voulant prendre l'avis de ses barons et prélats avant de donner sa réponse. Ensuite, les ayant fait rappeler il répond qu'il n'est venu avec ses barons, nobles et prélats, du consentement du Roi d'Aragon, que pour porter secours au souverain Pontife, ***Benoît XIII***, traité ignominieusement par les habitants d'Avignon ; que c'est la seule raison qui l'a conduit à Arles où il ne fera que passer ; que son intention et celle de sa troupe n'est pas de causer du dégât dans le terroir d'Arles, ni aux pays de Provence et de France, et qu'il regarde les sujets du comte de Provence et du roi de France, comme s'ils étaient de sa nation ; que telles sont les instructions qu'il a reçues du Roi d'Aragon, mais que pourtant s'il se trouvait quelqu'un qui essayât de faire obstacle à leur entreprise ou à l'union si désirée de l'Eglise, il le combattrait à mains armées.

Acte de cette déclaration fut dressé en présence de nobles et egrèges Seigneurs ***Antoine de Luna***, ***François de Pano***, ***Albert Satrilha***, chevalier, ***Pierre Sagarriga***, archidiacre, ***Yrlardensi***, camérier et procureur fondé du Pape, ***Arnaud***, abbé de St-Jean ***de Abbatissis*** ordre de St-Benoît, diocèse de Vienne, et autres.

— 8 juin. (Même not. f° 5). Frère ***Pons Lautier***, religieux Prêcheur du couvent d'Arles, ayant donné un discours dans son église dont le texte était : ***homo quidano fecit cenan magnam***, sur la fin de son sermon, déclara que l'année d'auparavant il en avait donné un autre dans lequel il parlait ***de septem statibus hujus mundi***, parlant en général contre les puissances, les nobles, les marchands, les serviteurs de Dieu, etc., sans cependant nommer personne ; mais parlant des ecclésiastiques et religieux, il dit en général que quelques-uns d'entr'eux menaient mauvaise vie et n'étaient point exacts à remplir les commandements de Dieu et de son Eglise, ce qui retombait sur la quantité, et rappela le proverbe provençal : ***Que d'aqui on devie salhir lo lun yssie lo fun***. Cependant quelques personnes prétendirent que l'orateur s'était déchaîné contre l'Eglise et contre certaines personnalités qu'il avait nommées dans son discours, et se plaignirent à l'auditeur de la chambre Apostolique. Dans son nouveau sermon, rappelant tous ces faits le P. de Lautier désavoue ses erreurs contre l'Eglise, s'il a pu par inadvertance en semer dans son sermon, ce qu'il ne croit pas tout comme d'avoir nommé personne.

— 13 août. (Même not. f° 16). Noble ***Jacques Guigon*** et autres font procuration pour se présenter devant le maître des ports de la Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, commissaire député par le Roi de France en la cause pour marques ou représailles de ***Guillaume Veteris*** (ou ***le vieux***).

— 24 août. (Même not. f° 21). Délibération du Conseil de la Communauté d'Arles, d'emprunter 170 à 200 florins. Prennent part à cette délibération :

Les Syndics : Guillaume d'Aiguières.
Alzias Pocelleti.
Bernard Quiquirani.
et Jean de Portorosa.

Et nobles : Guillaume Raynaudi.
Jean Rostagni.
Bernard Romei.
Guillaume Bastoni.
Jean de Villamuris.
Hugon Ricavi.
Rostang Isnardi.
Imbert de Alamanone.
Guido de Fossis, co-seigneur de Fos.
François Isnardi.
Alzias de Monteolivo.
Jacques de Podiogrosso.
Antoine Luciani.
Jacques de Alamanone.

Et discrets : Bernard Teysseri.
Jacques de Urbana.
Pierre Quiquirani.
Trophime Raynaudi
Bertrand Filioli.
Raymond Boche.
Jean Tropini.
Guinot Bernardi, drapier.
François de Issela.
Etienne Garneri.
Michel Martini, apothicaire.
Bernard de Podio, notaire.
Guillaume Grimaudi.
Rostang de Ponte.
Raymond de Anglada.
Pierre Gravesini.
Pierre de Manso.
François Tropini.
Guillaume Parade.
Jacques Jordani.
Pierre Ruffi.
Gaucher Quiquirani.
Trophime Gavarroni.
Gilles de Granis.
Jacques Jacobi.
Gaufrid Nicholay.
Rostang de Bruneto.
Jacques Nigri.

Bertrand Moteti.
Jacques Andrée.
Etienne Pocelli.
Bernard Roinhaci.
Jean Guigonis.
Antoine Rocacave.
Pons Torbe.
et Antoine Arquinebaud.

— 11 décembre. (f° 55 du même not.) On trouve un emprunt fait par la Communauté d'une somme de 862 florins en faveur de *Luchin de Paniceriis*, de Montcalier, au diocèse de Turin, marchand d'Avignon.

La suite à la prochaine livraison.

TABLETTES d'un CURIEUX

Les Dames de Sainte-Claire

(*Suite*).

L'Archevêque *Florent*, esprit indépendant et fougueux, ne se soumit pas volontiers aux ordres de Clément IV. Un an après, celui-ci s'en plaignait encore à l'evêque de Maguelonne, *Béranger de Frédol*, dans une lettre qui nous reste, et qui porte la date du 18 juillet 1266. Il reprochait en termes amers, à l'archevêque *Florent*, d'avoir changé de visage, ayant d'abord imploré les faveurs du Saint-Siége pour les Clarisses, puis leur ayant fait des insultes, ainsi qu'aux FF. Mineurs. (1)

Clément IV écrivit encore aux fidèles des diocèses d'Arles, de Nîmes et d'Avigon, pour les inviter à ne point oublier dans leurs aumônes ces bonnes sœurs Clarisses d'Arles, *Guillemette de St-Bon*, *Gaufride de St-Guillaume*, *etc*.... (2)

Cette active protection du Saint-Siége ne pouvait manquer de porter ses fruits : les legs, les dons pieux affluèrent ; l'archevêque était mort ; rien ne s'opposait plus à la construction d'un couvent. On en fit un riche et beau, en réédifiant l'ancienne habitation des FF. Mineurs ; la chapelle restaurée reçut une consécration nouvelle et fut dédiée à la Vierge.

Cette chapelle et ce couvent étaient situés vers la porte de la Roquette, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui le moulin à eau. (3) C'est à ce voisinage que la porte de la Roquette dût son nom de *portail de Ste-Claire*, qu'elle prit à cette époque et qu'elle conserva jusqu'à la fin du XV° siècle. (4)

(1) H. Fisquet. — *La France Pontificale.*

(2) Ibid.

(3) Anibert, Républ. d'Arles, 1. 176.

(4) Dans les anciens cadastres des paroisses, de l'an 1473, on trouve encore *Lo portal de Sta-Clara, en Plan del Borc*.

De vieilles chartes nous apprennent que *Guiraude* d'Auvillan ou d'Ouveillan était abbesse de ce monastère en 1298, ainsi qu'en 1311.

Nous trouvons encore comme abbesses :

En mars 1327, *Catherine Vérune*.

En 1331, *Béatrix de Buch*.

En 1332, *Raimberte*.

En 1333, *Ermengarde d'Autard*, etc...

Il n'est plus possible aujourd'hui de reconstituer l'ordre de succession des abbesses de ce monastère. D'ailleurs, ainsi que l'a remarqué l'abbé Bonnemant (1), cette dignité, donnée par voie d'élection, n'était conférée que pour un temps et non à vie.

Souvent, les mêmes religieuses étaient réélues, à des intervalles plus ou moins longs, ce qui rend la chronologie par les noms beaucoup plus difficile. Mais là, n'est pas l'intérêt de notre sujet.

Ici vient se placer, dans l'ordre des temps, une donation demeurée célèbre et qui fit la fortune de ce monastère, en lui assurant, avec un certain bien, une protection royale.

La Reine *Sanche*, épouse du roi *Robert*, dans un contrat solennel du pénultième jour de juillet 1337, leurs assigna, entr'autres dons, la somme alors considérable de onze marcs d'argent, pour l'entretien d'un chapelain. Cette somme fut prudemment employée à l'achat d'un vaste domaine.

La protection et les bienfaits que cette reine accordait aux *Clarisses* leur valurent le surnom de *Royales*.

Le 22 mai 1347, *Nicole Pèguelière* (ou Pégalière) était abbesse. Nous trouvons ensuite *Raymonde Corneta* (6 août 1349), *Béatrix de Bordico* (10 août 1354), puis *Catherine Pèguelière* en 1355, 1359, partie de l'année 1361 et 1364. Cette dernière (2) est surtout connue pour ses démélés avec la municipalité (ou la Communauté, comme on disait alors); elle y fit preuve d'une fermeté, d'un esprit de direction et

(1) *Communautés*. I, 229.

(2) Je ne sais pas pourquoi le docte *L. Jacquemin* et l'auteur de la *France Pontificale* se plaisent à l'appeler *Catherine de Pègucrolles* ou *Péguairolles*. Il n'est pas besoin d'être très-versé dans les langues du moyen-âge pour voir que le nom de *Peguelerie* ou *Pegalerie*, qu'on trouve dans les chartes, n'est pas une forme latine du nom de *Péguairolles*. Pourquoi chercher si loin, quand on a sous la main les noms bien arlésiens de *Pègallier* et *Pégurier*, qui existent peut-être encore?

d'un tact très-remarquables. Disons quelques mots de ces démêlés :

En 1359, pendant la révolte de Raymond des Baux contre la reine Jeanne, comtesse de Provence, une bande d'aventuriers à la solde du prince Baussenc, conduite par *Arnaud de Servolles,* dit *l'archiprêtre,* vint ravager le territoire d'Arles, demeuré fidèle à la Comtesse. Les arlésiens, craignant un siége, s'empressèrent de raser toutes les constructions voisines des remparts, en dehors de l'enceinte, afin que les assiégeants ne pussent s'y retrancher. Le couvent de la Roquette était de ce nombre; on le démolit malgré les protestations des religieuses et du clergé.

Mais, les dangers passés, l'abbesse réclama le prix de sa propriété, sacrifiée au salut commun; elle porta sa cause au Tribunal de l'archevêque, *Guillaume de La Garde,* qui condamna la ville d'Arles à une forte indemnité.

Une transaction intervint sur cette sentence. Le conseil de la Communauté décida d'acheter et de donner aux Clarisses, pour s'y loger à perpétuité, « des maisons et bâti» ments situés dans la paroisse St-Laurent, » dans la partie basse de la ville, au quar» tier *de las Antanas* » (1).

En suite de cette délibération, les syndics *Imbert de Lamanon* et *Jacques Gavarroni* s'engagèrent au nom de la Communauté à fournir ce logement aux religieuses, à leur rembourser le loyer qu'elles avaient dû supporter jusques là, depuis la destruction de leur couvent, et à leur payer en outre une somme de 3300 florins, pour la valeur des bois, pierres et autres matériaux tirés de la démolition, et mis à profit par la ville. (2) Cette transaction mit fin au procès, et fût due surtout à l'habile conduite de l'abbesse ; mais autant la convention avait été laborieuse, autant fut lente son exécution. On en jugera tout à l'heure.

Cependant les dames de Ste-Claire avaient obtenu provisoirement l'hospitalité dans le couvent des Trinitaires. Le 25 août 1359, pardevant le notaire *Pons Rodelli,* Frère *Adam de Niceyo,* ministre de la maison de la Trinité, leur donna à loyer, moyennant 10 florins d'or, et pour le temps à courir depuis la St-Michel prochaine jusqu'aux Pâques suivantes, l'usage et l'habitation de l'église, des bâtiments et du jardin de *la Trinité.* Il est probable que ce contrat donna lieu à des réclamations ou à des abus ; car je trouve que le Fr. *Pierre de Burrego, major minister ordinis,* ne tarda pas à leur signifier congé. (1)

Ici commencèrent pour nos religieuses, de nouvelles tribulations ; elles n'avaient pas de Couvent et se virent obligées de transporter leurs pénates dans une maison bourgeoise prise à rente. C'est ainsi, qu'en 1365, nous les trouvons mesquinement établies « proche de l'hôtel de Champtercier, derrière l'église de St-Martin. » (2) Quant à la maison du quartier des *Autanes,* que la Communauté devait leur concéder à *perpétuité,* il ne parait pas qu'elles l'aient jamais habitée. J'oserai même supposer que la ville ne tint pas ses engagements à ce sujet ; il est certain qu'elle mit du mauvais vouloir à se régler avec les religieuses ; elle leur fit attendre pendant seize ans le solde de l'indemnité qu'elle avait promise (3) et ne cessa de mettre tout en œuvre pour les contraindre à quitter le pays. En 1367, lorsque le bruit se répandit que le souverain pontife *Urbain V* allait quitter Avignon et transférer à Rome le siége de la papauté, il se produisit dans la ville d'Arles quelques ma-

(1) Du 21 juin 1360. — *Consilium Universitatis Arelatensis pro restituendo monasterio sancte Clare de Rochela.* — Notaire *Guichard Carbonelli.* (Bonnemant, *Communautés,* I. 218).

(2) Voir L. Jacquemin, *Guide du voyageur* p. 420.

(1) *Sic.* — Bonnemant, *loc. cit.*

Les Dames de Ste-Claire avaient abandonné, sans esprit de retour, leur maison ruinée de la Roquette ; car le 12 janvier 1360, par un contrat dressé par le notaire *Pons Rodelli,* elles vendaient à *Laurent de Montebrano* l'emplacement de leur ancien monastère, et, d'autre part, elles sollicitaient du St-Siége, l'autorisation dé transférer leur couvent dans l'enceinte des remparts, autorisation que le pape Innocent VI leur donna l'année suivante. (1361).

Le contrat de vente à *Laurent de Montebrano* est curieux à noter ; on y voit que l'emplacement du monastère est « situé sous les murs » de la ville d'Arles.... et confronte avec le » *barri,* (rempart) ou la roubine contigue au » *barri,* d'une part, avec *la ferrage* de Messire » *Rostang Gantelmi,* chevalier, de deux autres » côtés, et avec le *planet* de la Roquette... »

Le local désigné dans cet acte, dit Bonnemant, est le jardin de M. *Simon,* avocat.

— Nous avons déjà déterminé sa position sur des données plus récentes et qui concordent parfaitement avec cette indication.

Dans l'acte de vente précité, les religieuses se réservent cependant la faculté, pendant un an, de prendre toutes les pierres et débris qui se trouvent en ce lieu — probablement dans l'intention de les employer à la construction d'un nouveau couvent.

(2) *Pierre Véran.*

(3) Ce ne fut qu'en 1376 que les syndics de la ville d'Arles, *Rostang Amalric,* avocat, et *Jean Adhémar,* reçurent, pardevant Me *Jean Grasset,* notaire à Arles, quittance définitive de la somme de 1300 florins, pour dernier et entier paiement des 3300 que la Communauté devait aux religieuses de Ste-Claire. — Voir Jacquemin, *Guide du voyageur,* p. 420-421.

nifestations hostiles aux Clarisses. Les religieuses employèrent les secours du souverain pontife : le pape dût interposer son autorité une fois encore : sa bulle du 2 des Calendes de mai 1367 put à peine désarmer le ressentiment public. (1)

Il est assez difficile de s'expliquer cet étrange aminosité, partagée par la population tout entière, contre des femmes inoffensives et consacrées à Dieu, dans un siècle de foi ardente et fanatique, et dans une ville qui s'était transformée, en un lieu de pèlerinages, tout couvert de sanctuaires et de couvents. Je crois qu'il faut voir là, un de ces symptômes de réaction qui se produisent toujours à la suite des manifestations exagérées de la foi publique. On était dans une triste époque, partagée entre des calamités de toute nature: guerres, pestes, inondations. La ville d'Arles, épuisée, voyait d'un œil jaloux et courroucé, ces nombreux couvents où allaient s'entasser les produits des dîmes et des aumônes, et qui semblaient insulter, par leur opulence et leur immunité de tous impôts, à la misère publique. S'il faut le dire, le clergé séculier, qui participait davantage à la vie sociale et, partant, était plus éprouvé par le malheur des temps, partageait cette hostilité contre les monastères, et s'efforçait toujours de faire obstacle à leur trop grand nombre. A ces griefs généraux venait s'ajouter encore le reproche qu'on faisait aux dames de St-Claire, de ne prendre aucune part au malheur public, et d'exiger une indemnité lourde pour les finances de la ville. Tels sont vraisemblablement les motifs de l'irritation que nous venons de constater.

EIMLE FASSIN.

(*La suite à la prochaine livraison*)

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

Chabourlet

—

Mon ami *P.-M. Boschet*, le seigneur de ce petit domaine, veut qu'il se soit appelé Chat-broulé ou Chat-brûlé : ce nom serait toute une histoire, à faire pâlir la légende des Porcellets.

Je n'attache qu'un médiocre intérêt à ces sortes de traditions qu'aucun document ne relate, et qui, le plus souvent n'ont d'autre garant que l'imagination crédule du narrateur. Pourquoi faut-il que ce soit mon ami Boschet qui se trouve en cause, et que je me vois contraint de mettre en doute sa parole, moi qui n'ai jamais douté de son cœur !

Chabourlet — ne lui en déplaise — était le nom d'un maréchal-ferrant qui vivait au XVIIe siècle, et qui fit bâtir les premières constructions de ce domaine, au milieu d'une prairie qu'il avait acquise de *Maurice Vincens*, avocat, et qui était un arrière fief du Chapître d'Arles.

Dans les archives du Chapître, sous la date du 24 mai 1668, (1) on trouve le procès-verbal d'investiture de ce *Jean Chabourlet*, maréchal-ferrant. Divers actes aux minutes du notaire Brunet, aux dates des 13 octobre 1673, 18 juin 1681, 6 février 1683, désignent encore *Jean Chabourlet* comme possesseur de ce domaine.

Vers l'année 1746, et peut-être même avant cette époque, le mas de Chabourlet passa de la famille qui lui avait donné son nom, à la famille *Francony*. En 1803, il appartenait encore aux *Francony*, on le désignait dans les contrats par le nom de mas de *Francony* ou de *Chabourlet*.

La Famille Boschet, qui le possède depuis cette epoque, lui a restitué le nom ancien.

Le propriétaire actuel de *Châbourlet*, fut un des fondateurs du *Musée* de 1868.

EMILE FASSIN.

Le *Musée* paraît le 1[er] et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

(1) Cette bulle, dont on lit une copie dans les mss de l'abbé *Bonnemant*, est intéressante à consulter. Elle ne laisse aucun doute sur les sentiments hostiles de la population à l'égard des Clarisses.

[1] Rég. *Investitures* f° 117.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.



1871 N° 22

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Le Chasse-Coquins

—

Après les guerres de religion et les troubles de la Ligue, après les inondations, la famine, la peste, tous les fléaux réunis qui vinrent s'abattre en même temps sur notre malheureuse ville, il s'épandit sur toute la contrée une telle couche de tristesse et de deuil qu'on pût se croire revenu, selon l'expression d'un contemporain, au morne spectacle des dévastations vandaliques ou sarrasines.

Il faut lire dans les mémoires de cette époque le désolant tableau de la misère publique : la dépopulation dans les campagnes, la démoralisation dans les villes, le brigandage partout ; les champs abandonnés sans cultures, les chaumières noircies par le feu des incendies, et, errant de ville en ville, des bandes de mendiants, de pauvresses et d'orphelins, implorant ou forçant la charité publique, et dévorant tout sur leur passage comme des nuées de sauterelles à travers les champs.

La ville était infestée de larrons, de gens sans aveu ; l'hôpital ne suffisait plus aux mendiants, aux pauvres étrangers, minés par la misère et les maladies. Le Conseil dut se préoccuper de débarrasser la ville de cette population flottante, famélique et dangereuse, qui épuisait la charité publique et les ressources de la cité.

La pénurie rend égoïste et avare. On sortait d'ailleurs d'une crise terrible qui avait mis en péril jusqu'à notre nationalité, et qui avait semé de profondes inimitiés entre les villes les plus voisines; le lien national, cette solidarité sociale qui s'affirme aujourd'hui par des résultats si féconds, était faible encore et s'était relâché dans ces derniers temps de guerre civile. Tout ce qui n'était pas de la ville même était considéré comme étranger : dans ces moments de méfiance commune, on ne se piquait pas de pratiquer l'hospitalité.

C'est vraisemblablement à cette époque que prit naissance l'étrange institution dont je vais parler ; elle nous apparaît pour la première fois en 1596. Un régistre de *Jean Loys*, notaire d'Arles (1) contient, sous la date du 2 décembre 1596, une quittance d'un écu par *Laurens Royer* dit *Rebattu*, « pour ses gages d'un mois de *chasse-couquin*, pour faire sortir les pauvres étrangers de la ville. » On trouve également de semblables quittances sous les dates des 11 janvier, 2 mars et 31 décembre 1597.

Il paraît que cet emploi fut supprimé par la suite, probablement pour raison d'économie. Mais on éprouva bientôt le besoin de le rétablir :

— « Le 13 de mai (1601), dit le régistre » des *Conseils*, ont fait entendre les sieurs » Consuls au Conseil que MM. les Recteurs » de l'hospital leur ont dressé plaintes des » grands poures (pauvres) estrangiers quy » affluent journellement dans la ville et » quy, pour faulte de moyens et maladies, » sont conduits audit hospital, le tout causé

(1) Voir les régistres de *Jean Loys* intitulés *Enrégistrations des mandements de la ville*, etc.. Voir aussi Bonnemant. *Annales* (1588 à 1600).

» par le trop de portes qu'il y a ouvertes » en la ville, sans gardes pour empêcher » l'entrée aux estrangiers, lesquelles aussi » servent de commodité aux larrons qui » font parler tous les jours de leur vie; » pour à quoy remédier les ont priés de » vouloir faire fermer les dites portes, et » encore establir ensemblement un *Casse-* » *coquin* pour mettre hors la ville tous » ces poures estrangiers nouvellement » venus... »

Et le Conseil décide « que les portes de » *la Roquette*, de *Laure* et de *Porte-Agnel* » seront fermées, et que sera estably un » *Casse-coquin* ensemblement avec les rec- » teurs de l'hospital, donnant pour ce tout » pouvoir auxdits sieurs Consuls, et de lui » accorder pour ses gaiges ce qu'ils advi- » seront... »

Je ne saurais dire s'il fallut douze ans aux Consuls pour pourvoir, *ensemblement* avec les recteurs de l'hospice, au choix de ce fonctionnaire qui devait remplir l'importante mission de chasser les coquins; mais ce n'est que douze ans après, c'est-à-dire en 1613, que nous apparaît en grande livrée le titulaire de cet emploi original et distingué :

— « Les sieurs Consuls ont représenté » que, tant pour surveiller aux insolences, » jeux et desbauches qui se font autour de » ceste ville les jours de festes avant que » l'office soit achevé, que pour chasser les » pauvres et gens sans adveu qui y abon- » dent de toutes parts, ils auraient ensem- » blement avec les sieurs recteurs de l'hos- » pital, estably un homme aux gaiges de 3 » écus par mois, 2 desquels doivent estre » payés par la ville et l'autre par l'hospital, » et outre ce, ils se sont chargés de luy » faire faire un manteau des livrées de la » ville pour le faire connaistre..... »

(Conseils — 1613)

Tel était le Chasse-coquins! Mais hélas! malgré son manteau brodé et ses 3 écus de gages, il ne fut pas à l'abri de toutes ces misères auxquelles n'échappent pas les grands : les gamins et les badauds — dont il y eut toujours abondance — lui formèrent dans les premiers temps un cortège d'honneur, alléchés par l'attrait piquant et nouveau de ses opérations souvent agrémentées d'incidents comiques; mais il s'établit peu à peu entre le *Chasse-coquins* et son cortège une familiarité qui compromit le respect dû à son caractère officiel et finit par dégénérer en irrévérence. Les Consuls se virent contraints de supprimer un emploi qui était devenu un amusement public, et le service qui s'y rattachait fut joint aux attributions du capitaine du guet et de ses sergents.

Ajoutons qu'en ce même temps où la ville interdisait ses portes aux étrangers et expulsait les mendiants, le Conseil donnait à ses successeurs un bel exemple en votant pour les pauvres de la ville des secours abondants, et en trouvant le moyen, malgré la pénurie de ses finances, de faire des distributions d'argent et de vivres dans des proportions durement accusatrices pour la parcimonie de notre époque.

Cependant les fonctions de *Chasse-coquins* ne disparurent pas tout-à-fait des services publics. Confiées aux sergents du guet, qui les exercèrent pendant un certain nombre d'années, elles furent restituées, en 1651, à un agent spécial qu'on appela l'Archer chasse-coquins (1) et qui reçut dans ses attributions certain office de police dans les églises.

Les mendiants et les coquins (ces deux mots étaient alors synonymes) étaient en prodigieuse affluence dans le pays ; la police demeurait impuissante à les expulser et même à les contenir. Il faut lire dans une brochure de l'époque (2) le désolant exposé de cette situation :

« Chacun expérimente tous les jours une » grande importunité des pauvres dans les » églises, qui est si fréquente, que à peine » peut-on dire un *pater* et un *ave* tout » de suite, sans être interrompu plusieurs » fois : car les pauvres y font un si grand » bruit par leurs demandes si souvent réi-

(1) *Annales de la ville d'Arles* par Ch. Reynaud.

(2) *Motifs pour bastir dans la ville d'Arles une maison de Charité*..... etc... (Dans Bonnemant, *Communautés* 1-283.

» térés aux personnes qui prient Dieu, » que souventesfois les prestres qui célè- » brent la saincte messe et les confesseurs » qui sont aux confessionnaux administrant » ce sainct sacrement de pénitence en sont » notoirement troublés et inquiétés.

» Cette procédure des dits pauvres s'en- » tend encore par toute la ville, tant aux » portes des maisons, places publiques, » que boutiques de marchands et autres » lieux de la ville, en sorte qu'on n'y sau- » rait faire un paiement de cinq sols que » on ne soit entouré d'une grande quan- » tité de pauvres qui demandent l'aumosne » avec une grande témérité et indiscré- » tion.... » (1)

La mendicité n'était pas seulement audacieuse et importune; elle se montrait sans pudeur et sans excuses par l'étalage des vices qu'elle alimentait :

« Ces jours passés, on a veu mourir en » ceste ville des pauvres qui mendiaient » leur pain de porte en porte, couverts de » vieux haillons tout déchirés, dans les » coffres desquels a esté treuvé de bons » habits, quantité de bonnes chemises et » linge, une pièce de toile et beaucoup » d'argent, ce qui prouve évidemment que » plusieurs mendient plutôt par avarice » que par nécessité.... Tous les jours on » treuve quantité de gueux qui jouent par » les rues et les places publiques, à toute » heure du jour, l'argent qu'ils ont eu » par aumosnes... » (2)

Tels furent les motifs qui amenèrent l'établissement d'une maison de charité; l'exposé qui précède nous explique le caractère de rigueur et de sévérité que présenta le règlement intérieur de cette maison. Ce fut, au début, plutôt une maison de détention qu'un établissement charitable, et je crois que la peur de la *charité* fit plus d'effet, pour chasser les mendiants, que le spectre du *Chasse-coquins*.

EMILE FASSIN.

(1) Ibid. — *Sixiesme motif.*

(2) Ibid. — *Troisiesme motif.*

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Dames de Sainte-Claire

(*Suite*).

La communauté de Ste-Claire était peu nombreuse à cette époque ; par le procès-verbal d'une de ses réunions, en date du 30 juillet 1362, je vois que les religieuses n'étaient que 11, y compris l'abbesse *Marguerite Graille* (*Gralha*).

Cette même abbesse, déjà pourvue de cette fonction au mois de décembre 1361, figure encore en cette qualité le 26 août 1370 ; mais nous trouvons dans l'intervalle, en 1368, une abbesse du nom de *Claire Guiraude*; — en 1373, *Marguerite-Alasacie Graille* (*Gralha*), nièce de la précédente du même nom ; en 1379 et 1381, *Françoise Martin* ; — en 1388, *Cécile Gayraud*; — et en 1391, *Gillette Guiraud*. Je crains que ce dernier nom ait été quelque peu dénaturé par l'auteur de la *France Pontificale*, et je serais tenté de croire, non sans raison, qu'il désigne avec le précédent, une seule et même personne.

La fin du XIV[e] siècle trouve encore les Clarisses dans le modeste logement qu'elles occupent depuis l'année 1365, derrière l'église de St-Martin ; mais elles s'y sont agrandies, ont pris leurs aises, et songent maintenant à construire une belle église qui prendra son entrée de l'autre côté de l'île, dans la rue du *Méjan* (1). Elles font appel, dans ce but, à la générosité des âmes pieuses, et recueillent des aumônes. Je vois dans un protocole du notaire *Olivari*, du 18 mars 1397, f° 54, que noble dame *Blanquette Baucette*, veuve de *Jean de Villemur*, leur lègue 10 florins d'or applicables à cette œuvre, mais qui ne seront payables que le jour qu'elles commenceront leur nouvelle église et *non avant*. Cette condition suspensive, posée par la testatrice comme une sorte de précaution, fournirait matière à bien des commentaires; mais la chose a trop peu d'importance pour s'y arrêter.

Enfin, l'église se fait ; le 24 janvier 1412, (notaire *Antoine Olivari*, protocoles f° 141), le prix-fait de la toiture est donné à *Pierre Monnier*, charpentier (*fusterius*), au prix de 140 florins. Je vois dans cet acte que l'église neuve devait avoir une longueur de 10 cannes et 2 palmes environ, et qu'on la construisait dans la rue du *Méjan*, à côté du monastère.

Le 17 janvier de l'année suivante (1413 — même notaire, à *l'étendu*) la dame *Alayssette*, veuve de *François de Brunet*, lègue 8 sols à l'œuvre de la nouvelle église de Sainte-Claire.

Ces citations, qu'il me serait facile de multiplier, et qui sont empruntées à des actes authentiques, constatent et précisent des faits et des dates utiles à connaître, si l'on veut étudier l'histoire de la société arlé-

(1) L'ancienne rue du *Méjan* est celle que nous appelons aujourd'hui *rue de la Penne*.

sienne aux XVe et XVIe siècles. Je me laisserais peut-être entraîner en dehors de mon sujet, si voulant démontrer l'utilité pratique de ce travail, je cherchais dès à présent à établir des points de raccord entre ces faits et notre histoire générale. Je préfère me borner à poser de simples jalons, que le lecteur saura retrouver quand ils seront nécessaires.

Dans l'espace d'un quart de siècle que nous venons de parcourir, je relève le nom de deux abbesses : *Sanxia Vitale*, en 1412, et *Jeannette d'Avignon* en 1419.

Vers le milieu du XVe siècle, à une date qu'il m'est impossible de préciser, *Jean de Reynaud* légua aux dames de Ste-Claire la maison qu'il possédait dans la paroisse St-Laurent ; les religieuses y transférèrent leur monastère. Cela m'est indiqué par divers contrats que je vais analyser sommairement :

C'est d'abord un acte de bail, dressé par *Bernard Pangonis*, notaire (1) et daté du 21 avril 1463. Les religieuses de Ste-Claire, par mandement de R. S. *Marguerite Pellane*, vicaire et régente du monastère, *carens abbatissâ*, donnent à bail pour six années, à *Jacques Grillo*, marchand, citoyen et habitant d'Arles, leur *ancien* monastère de la paroisse St-Martin, comprenant la maison où était l'église, un *bardat*, puits et divers bâtiments.... — L'acte est fait à Arles, dans le monastère *récemment construit* desdites dames de Ste-Claire.

Ensuite, le 20 octobre 1468, pardevant le même notaire (2) les religieuses vendent cet ancien monastère à *Nicolas de Saint-Martin*.

Enfin, le 20 février de l'année suivante (1469), et toujours par le ministère du notaire *Pangonis*, qui paraît s'être occupé le plus des corporations religieuses, les Clarisses donnent à prix fait la construction de leur nouvelle église « dans la maison qu'el- » les ont eue de la succession de noble *Jean* » *de Reynaud*, dans la paroisse St-Lau- » rent ».

Ces trois actes présentent une corrélation trop évidente pour ne pas nous dispenser de commentaires.

Maintenant si nous voulons suivre la communauté de Ste-Claire dans tous les détails que son histoire si peu connue peut nous fournir, nous ne pouvons passer sous silence certains évènements remplis de scandale et de mystère qui se produisirent en 1477.

La discipline du couvent s'était considérablement relâchée. Des personnes étrangères à la Communauté parvenaient à s'y introduire, sous prétexte de parenté, d'alliance ou d'amitié ; je ne saurais préciser davantage ; la procédure qui fut faite à cette occasion, par l'autorité ecclésiastique, et dont il ne reste plus que de faibles traces, laisse planer sur toute cette affaire un voile prudent. Mais Mgr l'Inquisiteur de la Foi catholique dut intervenir, plusieurs personnes furent gravement compromises, et il en coûta cher pour mettre fin à ce désordre moral. Je vois que le 12 avril 1478, le Conseil de la ville d'Arles décida de payer à Mgr l'Inquisiteur les quatre écus d'or qu'on lui avait promis « pour avoir relevé ceux qui étaient entrés dans le couvent des dames de Sainte-Claire de l'excommunication qu'ils avaient encourue pour ce fait ».

Depuis cet évènement jusqu'au milieu du XVIe siècle, la Communauté des Clarisses ne présente aucun fait digne d'attention ; elle ne laisse pas de traces dans notre histoire. En 1561, quelques jours avant la Noël, des religieuses du même ordre, chassées de Nîmes par les Huguenots, vinrent se réfugier à Arles ; je ne saurais expliquer pourquoi la Communauté d'Arles ne les accueillit pas dans son sein (1); il est certain que les nouvelles venues s'érigèrent en une famille à part, qu'une sorte de rivalité ne tarda pas à s'établir entre les deux maisons, et qu'au bout d'un demi-siècle, l'antique couvent des *Royales*, éclipsé par la maison des *Recluses*, n'était plus que le *petit monastère*.

Nous parlerons des *Recluses* dans un article spécial.

Le 17 novembre 1628, les religieuses du *petit monastère* de Ste-Claire d'Arles présentent requête à l'Archevêque ; elles exposent que leur supérieure *Jeanne de Mételin* « a de grandes et ordinaires indispositions » à cause de la faiblesse de son corps » et que de plus, par suite de « la jeunesse et faute » de suffisante expérience des autres reli- » gieuses, les affaires du monastère tant au » spirituel qu'au temporel souffrent gran- » dement et pourraient souffrir davantage » à l'avenir, ce qui leur fait connaître évi- » demment qu'elles ont besoin de l'aide et » assistance de quelques autres dames reli- » gieuses d'âge et bien expérimentées, » notamment en la vie régulière et monas- » tique, pour les conduire et diriger ; mais » d'autant qu'en ces quartiers ne se trou- » vent aucunes religieuses de l'ordre de » Ste-Claire des Cordelières qu'elles profes- » sent, qui soient réformées, à qui elles » puissent avoir recours, elles désireraient

(1) 1463. Protoc. f° 40, v°

(2) F° 205 du registre de cette année.

(1) Il est probable qu'il y avait entre ces deux maisons quelques divergences de pratique au point de vue de la règle monastique, quelque question de réforme acceptée par les unes et non par les autres.

» queles dames religieuses de l'ordre de Ste-
» Marie (1) fussent appelées dans leur mo-
» nastère, pour se soumettre à leur direc-
» tion et conduite, le tout sous le bon plai-
» sir de Sa Sainteté, et étant au préalable
» dûment dispensées des règles et constitu-
» tions de leur ordre, quoique jusques à
» maintenant elles aient vécu sans en voir
» aucune, et savoir exactement en quoi
» elles consistent. » (2).

L'archevêque fit droit à cette requête. Le Conseil de la ville d'Arles, assemblé le 4 février suivant (1629) donna l'autorisation nécessaire, à condition que les religieuses « ne mendieraient aucunement », et le 12 juillet 1629, le *petit monastère de Ste-Claire* fut remis aux dames de la *Visitation*.

Ainsi prit fin l'antique maison des *Royales*, après avoir subsisté près de 400 ans.

L'église de la Visitation existe encore ; le mur de grand appareil qui l'avoisine est un débris de l'ancien couvent de Ste-Claire, établi sur l'emplacement de l'hôtel de *Jean de Reynaud*, dont nous avons parlé ci-devant.

Quant à la maison primitive, située derrière l'église de St-Martin, nos lecteurs n'ont point eu de peine à la reconnaître dans ce qu'on appelle aujourd'hui la *maison de Barras*. Cette maison, devenue la propriété de la ville par la donation qui lui en a été faite en 1862 par M. l'abbé *Montagard*, neveu de l'ancien archiprêtre, abrite aujourd'hui une nouvelle Communauté de religieuses : celle de St-Vincent de Paul. L'église, commencée en 1868 et achevée l'année suivante, a été bénie le 28 mars 1870.

EMILE FASSIN.

(*La fin à la prochaine livraison.*

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

Suite de l'année 1399.

Le 1er octobre 1399 (Notaire *Ant. Olivari* f° 29), Nobles *Mathieu de Beauvau*, *écuyer*, et *Pierre de Bornanno* « *armiger* » familiers de *Louis* II, comte de Provence, et par lui députés, déclarent recevoir du clavaire de l'archevêché d'Arles (manquant de pasteur par suite du décès de *Jean*, archevêque d'Arles) la somme de 770 florins, conformément aux prétentions du Comte, qui revendique comme choses lui revenant les produits des dépouilles et vacances des archevêchés, évêchés, monastères et églises de Provence et de Forcalquier appartenant à la chambre apostolique, et invoque à l'appui de sa prétention les arrangements faits avec le pape Clément VII pour les sommes que ce pape devait à Louis I, comte de Provence, son père.

— 9 décembre. (Même notaire f° 50) — *Vidimus* du traité de paix entre *Louis d'Anjou* et la reine *Jeanne*. On voit dans cet acte qu'à l'occasion d'un procès pendant au petit scel de Montpellier entre *Hugon de Solagiis* et les héritiers de *Pierre Ortolani* ou soit la Communauté d'Arles, qui avait pris leur fait et cause, au sujet du vin confisqué sur *Giraud Boqueri* de St-Gilles, pendant la guerre, la Communauté d'Arles avait député l'assesseur *Bernard Teysseri*, jurisconsulte, et *Guill. de Raynaud*, pour aller voir à Aix si on ne trouverait pas ce traité de paix entre la reine *Jeanne* et *Louis d'Anjou*. L'ayant trouvé, ces députés le font vidimer par le présent acte. (*Vide anno* 1371).

— 22 janvier 1399. (Même not. f° 63). — *Guillaume Martini*, *Antoine Fresqueti*, *Bernard Bonaudi*, *Jean Bonicelli*, *André de Gayleto*, *Jean Radulphi*, *Antoine Rocacave*, *Jean Bornoni*, *Honorat Bornoni* et *Michel Gregorii*, apothicaires d'Arles, font procuration pour les défendre contre la condamnation à une amende de 10 sous couronnés prononcée contre chacun d'eux par la cour royale d'Arles, pour n'avoir point voulu prêter serment au viguier lors de son entrée en charge.

— 1er décembre 1399. (Même notaire f° 82). — *Michel Seguin*, de Pertuis, se reconnaît débiteur envers *Eustache Martin*, d'Arles, d'une somme de 52 florins, que ledit Martin a payée à *Hugon Spitalerii* et ses associés, pour la rançon de *Seguin* et de sa mule, que les Arlésiens avaient pris et conduits à Arles, au temps de la guerre avec *Raymond Roger* dit *de Turenne*, pour lequel tenaient les habitants de Pertuis.

— 25 mars 1399. (Notaire *Jean de Lerissio*). — Election des syndics de la ville d'Arles. Sont élus nobles *Guillaume d'Aiguières* et *Elzéar de Porcellet*, damoiseaux, et *Bernard de Quiqueran* et *Jean de Portaurouse*, bourgeois.

— 19 mars 1399. (Archiv. d'Arles). — Lettres de la reine *Marie* aux Consuls

(1) Dites *de la Visitation*.

(2) Arch. de l'archevêché. (*Monastères et chapellenies*, f° 623). — Bonnemant, *Communautés*, II, 142.
Les signataires de cette requête sont au nombre de 9, y compris la supérieure.

d'Arles, déclarant qu'elle a reçu mille livres dont la Communauté lui avait fait don pour le voyage de son fils en Sicile, pour empêcher que *Raymond de Turenne* passât du Languedoc en Provence pour venir se joindre aux rebelles qui étaient aux Baux, à Roquemartine et à Vitrolle, et que ce don ne pourra tirer à conséquence contre les conventions et immunités de la ville d'Arles.

— 8 septembre 1399. (Archives d'Arles). — Lettres du roi *Louis II*, par lesquelles, étant majeur, il jure de ne faire jamais la paix avec les hoirs de *Charles de Duras*, et que les secours d'argent et d'hommes qu'il a reçus de la ville d'Arles ne peuvent porter préjudice aux privilèges de ladite ville, lesquels il confirme.

20 octobre 1399. — Lettres du même roi Louis II portant amnistie en faveur des arlésiens qui, pour sauver leur bétail en Crau, avaient fourni des vivres aux gens du comte de Turenne, ses ennemis. (Archives d'Arles).

1400

— 21 décembre. (Notaire *Antoine Olivari*, f° 30). — Le conseil de la commune d'Arles, convoqué par mandement du viguier *Béranger de Pontevès*, seigneur de Châteaurenard, au son de la cloche et de la trompette, s'étant réuni, selon l'usage, dans la salle de la Cour Royale, *Pierre de Manso*, trésorier, expose au viguier et aux syndics *Jean Rostang*, *Antoine de Bennivento*, *Bernard Teysserii* et *Raymond Boche*, qu'il veut rendre son compte de trésorerie pour l'année 1399, commencé le 25 mars. La dépense s'élève à 8613 florins d'or 10 sols 6 deniers, et la recette à 8106 florins d'or 6 deniers.

Le trésorier rend également compte de la trésorerie pour l'année 1398, depuis la mort de *Raymond Montusii*, alors trésorier, décédé le 11 septembre, jusqu'au 24 mars suivant, sous le consulat de nobles *Isnard d'Aiguières*, *François Isnard*, *Jean Blancard*, drapier, et *Trophime Raynaud*. La dépense s'est élevée à 7423 florins 7 sols 2 deniers et la recette à 7271 florins 6 sols 8 deniers.

— Le 1er décembre 1400, Louis II, comte de Provence, arrive à Arles ; il y épouse le lendemain Yolande d'Arragon. Il était accompagné de la reine, sa mère, et du Prince de Tarente, son frère.

— Le 11 janvier 1400 (Notaire *Ant. Olivari*, f° 33), *Mathieu de Beauvau*, écuyer du roi *Louis II*, présente des lettres patentes desquelles il résulte que le roi se reconnait débiteur envers des particuliers de la ville d'Arles d'une somme de 173 livres 11 sols 8 deniers pour certain nombre et quantité de bois *fuste* employé à l'ouvrage que le roi a fait faire à l'archevêché d'Arles pour la célébration de ses noces, lesdites lettres données à Arles le 11 décembre 1400 et signées *Loys*. En vertu de ces lettres-patentes, *Mathieu de Beauvau* requiert le prévôt de l'Eglise d'Arles et les autres administrateurs des biens de l'archevêché, vacant par la mort de *Jean* [*de Rochechouart*] de payer, sur les revenus de ces biens, ladite somme de 173 livres 11 sols 8 deniers.

On voit au f° 35 du régistre du même notaire, que les administrateurs s'obligent à payer à un fournier 16 florins pour le pain fourni au roi pour sa noce.

— Au f° 61, c'est le trésorier de Provence qui s'oblige à payer à un fourgonnier d'Arles 400 livres tournois valant 60 florins d'or pour le bois fourni pour la noce.

Au f° 62, même obligation de 7 livres 10 sols tournois, valant 9 florins 6 sols, pour le même objet.

— Etaient juges d'Arles en cette année :
Mathieu Pujolli.
Michel Constantin.

— 18 décembre. (Même not. f° 79). Délibération du Conseil au sujet du passage du port d'Arles par les gens de Notre-Dame-de-la-Mer, dans laquelle est insérée la transaction de 1366 sur le même objet.

1401

4 avril. (Notaire *Olivari*, Etendus f° 1). — Le Conseil décide d'emprunter 2025 florins.

Assistaient au Conseil, nobles : Guillaume Raynaudi, Guillaume Bastoni, Bernard Romei, Elzias Pocelleti, Elzias de Monteolivo, Trophime de Rochemaure, Jean de Villamuris, Hugo Ricavi, Imbert de Alamanono, François Isnardi, Jacques de Alamanono, Jacques de Podiogrosso ;

Et probes : Bernard Teysserii, Bernard Quiquirani, Jean de Portauroza, Trophime Raynaudi, Pierre Quiquirani, Raimond Boche, Trophime Gavarroni, Pierre Ruffi dit Capellani, Jean Tropini, Mathieu Grimaud, Bernard de Podio, notaire, Etienne Pocelli, Pierre Gravesini, Jacques Jacobi, Jacques Andrée, Rostang de Bruneto, François Tropini, Jaumet Boyc, fils de Jean, Guinot Bernardi, drapier, Etienne Garnerii, Rostang de Ponte, Jacques de Urbana,

Gaufrid Nicholay, Bertrand Moteti, Bertrand Filioli, Gilles de Gravis dit Beysserii, Gaufrid de Ponte, Jean Audiberti, Guillaume Grimaudi, Jacques Nigri et Antoine Rocacave, apothicaire.

— 1er Mai. (Même not. f° 2). Autre emprunt de 2067 florins d'or.

— 22 avril. (Même not. f° 2). *Raymond Garnerii*, juge de la Cour royale d'Arles, autorise pour 20 ans le rétablissement, par la communauté juive d'Arles, de l'ancienne aumône dite en hébreu *Holim*, ayant pour but de pourvoir à la nourriture, habillement et inhumation des juifs indigents.

— 15 mai. (Même not. f° 6). Le trésorier *Pierre de Manso* rend compte de sa gestion pour l'année 1400, commençant le 25 mars. Recette, 4714 florins 8 sols 4 deniers ; dépense, 4513 florins 7 sols 4 deniers.

Etaient syndics : Guillaume Raynaudi.
Guillaume Bastoui.
François Tropini.
Guillaume Bernardi.

Etait juge : Yvo Arnulphi.

— 2 décembre. (Notaire *Olivari*, protoc. f° 109). *Charles*, prince de Tarente, frère de Louis, comte de Provence, assis sur son tribunal à Arles, dans la maison de *Trophime Raynaud*, bourgeois, où il était logé, et dans le ciel ouvert, confirme les priviléges de la ville, en présence du cardinal de Pampelune, de Raymond de Taller, abbé de Ripollis, de G., évêque de Marseille, de *Pons de Cays*, juge des premières appellations, etc...

1402.

Consuls : Antoine Luciani.
Alzias de Monteolivo.
Mathieu Grimaudi.
Gaucher Quiquerani.

Etienne Bernardi, *Yvon Arnulphi* et *Pierre Gavaudani*, étaient juges en cette année.

15 mai. (Notaire *Olivari* f° 9). — Le viguier *Guillaume Riquerii* fait assembler le conseil pour procéder à la réception en qualité de médecin, du juif *Salamonet Aviczor*, lequel, après examen, est admis et reçoit son diplôme.

— Dernier mai 1402. (Même notaire f° 10). *Rostang Monachi*, abbé de St-Honorat de Lérins, présente à *Antoine de Villeneuve*, seigneur de Flayosc, des lettres de *Charles*, prince de Tarente, fils du feu roi Louis, comte de Provence, par lesquelles ce prince lui enjoint de restituer audit Monachi l'abbaye de St-Honorat de Lérins, le château de Canoys et celui de Monginis qui avaient été enlevés audit abbé par le pirate *Salagrus de Nigro*, et repris sur ce dernier par *Georges de Marlio*, sénéchal de Provence. Ces lettres sont datées de Draguignan, le 4 mars 1402. Elles imposent à Rostang Monachi l'obligation de rembourser à Antoine de Villeneuve une certaine somme que celui-ci avait fournie pour la reprise desdits châteaux.

— 26 août. (Même not. f° 50). Les syndics s'étant obligés envers *Michel Martin*, apothicaire d'Arles, pour 225 florins pour le complément des 500 florins offert naguère en don gracieux par la Communauté au Comte de Provence pour le recouvrement du château d'Hyères, douze citoyens d'Arles viennent leur servir de cautions.

— 25 mars. — Charte contenant création des Consuls, et établissant que les noms des quatre nobles seront inscrits sur quatre billets différents, puis mis ensemble dans un chapeau, qu'il en sera ainsi pour les bourgeois, et que les premiers désignés par le sort seront consuls. (Tit. de la police. — archives d'Arles).

1403.

Consuls : Guido de Fos.
François Benini.
Jacques de Monterotundo.
Etienne Bernard.

— 13 août. (Notaire *Ant. Olivari*). — Sentence arbitrale servant aux seigneurs de Boismaux contre celui d'Albaron.

— 1er octobre. — Lettres de *Charles*, prince de Tarente, fils et lieutenant du roi *Louis*, par lesquelles il déclare que l'ordre qu'il a donné à ceux d'Arles d'envoyer des gens d'armes au siége du château de Mézoargues ne pourra nuire ni préjudicier à ses conventions et franchises. (Archiv. d'Arles).

(La suite à la prochaine livraison)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Jean-Baptiste Vincens.

VINCENS (DOM JEAN-BAPTISTE) naquit à Arles. Le nom de *Jean-Baptiste* qu'il reçut au baptême, lui fut changé en celui de *Sébastien*, lorsqu'il entra dans la congrégation réformée de Cluny ; il y enseigna deux cours de Théologie, deux de droit civil et canonique et deux de positive. Il fut principal du collége de St-Martial d'Avignon. Il remplit ensuite avec succès les

chaires de plusieurs cathédrales, et les principaux emplois de son corps, qui lui rendit justice en le mettant enfin à sa tête. Sur la fin de ses jours, il fut prieur claustral de St-Martin-des-Champs et mourut à Paris en 1738 ou 1739.

Dom Vincens joignait à une foi éclairée et à une piété solide, une candeur aimable, une prudence consommée, et beaucoup de politesse.

Voici la liste de ses ouvrages imprimés :

I. *Duplex oratio in Generalibus Cluniacensium comitiis habita ann.* 1685 *et* 1693, *Preside Eminentissimo cardinali Bullonio, magno Franciæ Eleemosinario Abbate, capite et superiore generali totius Ordinis Cluniacensis.*

II. *Duplex oratio in particularibus strictioris observantiæ Cluniacensis comitiis habita ann.* 1718 à 1720.

III. *Missæ in Festis sancti Odillonis, sancti Francisci Salesii, sancti Thomæ Aquinatis, sancti Benedicti, sanctæ Mariæ Egiptiacæ, sancti Francisci de Paulo, sanctæ Monicæ viduæ, Translationis sancti Martini, necnon sancti Benedicti, Assumptionis B. Mariæ, sanctæ Theresiæ et sancti Franscisci Xaverii.*

IV. *Prosæ sivè sequentiæ in honorem sancti Odillonis, sancti Mauri, sanctæ Scholasticæ, sancti Benedicti, sancti Hugonis, sancti Mayoli, SS. Petri et Pauli, sancti Martini, Beatæ Virginis Mariæ in Cœlos assumptæ, SS. Placidi et Sociorum Martyrum, et sancti Odonis Abbatis.*

V. *Ludovico Aube-de-Roquemartine Grassenssium Episcopo Carmen.*

VI. *Miscellanea.*

VII. Très-humbles remontrances à nosseigneurs du Grand-Conseil sur le procès de la juridiction entre M. *Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne*, cardinal de *Bouillon*, doyen du sacré collége, et les religieux de l'étroite observance de Cluny, où l'on répond au Mémoire de M. *Vaillant*, avocat au Grand-Conseil.

VIII. Mémoire contre la Jurisdiction régulière et monastique que M. le cardinal *de Bouillon*, abbé commendataire, prétend exercer sur tous les monastères et religieux de l'ordre de Cluny, où l'on répond au Mémoire qui sert à l'établissement de la jurisdiction des abbés généraux de Cluny sur tout l'Ordre.

IX. Mémoire sur les contestations du chapitre général de Cluny, tenu en l'année 1708, entre les religieux de l'Observance étroite de Cluny, et M. le cardinal de Bouillon.

X. Mémoire où les religieux de l'étroite Observance de Cluny, demandent que le Chapitre général de 1708 soit exécuté par provision.

XI. Lettre à un ami, sur une thèse dédiée au cardinal *Delphino*, et soutenue à Avignon sans Président, par une demoiselle âgée de 14 ans, sur les quatre parties de la philosophie de *Scot*.

Voici les manuscrits :

1° *Notionis Biblicæ optimos interpretes et commentatores elucubratæ opus scholarum usui accomodatum, Theologiæ candidatis, rerum divinarum studiosis, Ecclesiæ Ministris legis meditationi virtutumque exercitio adsuetis non inutile in quo, quæ occurrunt de utroque testamento, tùm in genere, tùm in specie scitu necessaria, breviter ac lucidè explicantur.*

2° Sermons sur les principaux Mystères de N. S. et de la T. S. Vierge.

3° Eloges des principaux patriarches ou fondateurs des ordres religieux.

4° Panégyriques de plusieurs saints.

5° Conférences théologiques et morales sur les principales vérités du Christianisme, et sur les devoirs de l'état religieux.

6° Discours sur les vêtures et professions des religieux et religieuses, avec deux autres discours pour l'ouverture de la visite et deux autres pour la clôture.

7° Sermons pour le dimanche de Quinquagésime, et pour les deux jours suivants, avec un discours sur la nécessité de connaître la Religion, et de la pratiquer ; un autre discours sur les antiquités d'Arles.

8° *Prænotiones juris Canonici, juxtà usum, tùm Romanum, tùm Gallicum.*

(*Bougerel*, Mém. communiqué. — Dict. des Homm. illustr. de la Provence.)

Dom *Jean-Sébastien Vincens* fit profession à l'abbaye de Cluny le 29 juillet 1682, âgé de 21 ans, et mourut à St-Martin-des-Champs, à Paris, le 18 juin 1739. (Mémoires fournis par Dom *Roy*, procureur du collége de St-Martial d'Avignon. — Bonnemant, Mém. pour servir à l'hist. des homm. ill. d'Arles. Mss. à la Bibl. d'Arles).

Le *Musée* parait le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

DE LOUIS BOREL,

Bourgeois d'Arles.

—

1574

L'an 1574 et le pénultième du mois de may, mourut le roi Charles IXme de ce nom, auquel succéda Henry IIIe, qui pour lors était roy de Pologne ; lequel ayant sceu les nouvelles de la mort de son frère, quitta les Polonais le plus secrètement qu'il pût, vint droit à Venise, où il fut receu fort honorablement et magnifiquement, de là prit la route de Turin et, en après, de Lyon; où estant s'achemina jusques à Avignon.

Les Consuls et conseillers de la maison commune de cette ville d'Arles ayant sceu son arrivée en lad. ville d'Avignon, députèrent Jean de Renaud, seigneur d'Alein, premier Consul de l'estat des nobles, et moy, Louis Borel, consul de l'estat des bourgeois, Pierre de Castillon, escuyer, chevalier de l'ordre du Roy et seigneur de Beynes, Honoré de l'Estang et Valentin de Grille, aussi escuyer, Jacques Bonzon et Jean Borel, bourgeois, pour aller faire hommage et prester serment de fidélité à Sa Majesté. Ce feut le XX décembre de la susdite année.

Toutes les communes des catholiques du Languedoc estaient en ce même temps en Avignon, pensant que Sa Majesté, avant de partir, donnât une bonne fin aux troubles et déplorables misères qui nous accablaient de jour à autre. A ces fins Sa Majesté fit assembler les Etats à Villeneuve d'Avignon, auxquels elle assista en personne, la Reyne Mère, Monsieur, le Roy de Navarre et plusieurs Princes. Mais on ne résolut aucune chose laquelle fût d'importance en iceux et pour le profit et tranquillité tant de ce pays de Provence que de Languedoc.

En ce même temps, Sa Majesté députa le comte de Villars et Monsieur de Valence pour aller trouver monsieur le Maréchal d'Amville, qui pour lors estait à Beaucaire, pour le persuader à ne point faire d'alliance et union avec ceux de la nouvelle religion prétendue réformée; lequel, nonobstant toutes les remonstrances et persuasions que lesd. seigneurs de Villars et de Valence lui sceurent faire, ne peurent empêcher que led. Maréchal ne fit ladite union avec iceux ; qui fut cause d'un dommage et préjudice, tant pour Sa Majesté que pour ses sujets de Provence et Languedoc et en particulier pour ceste ville d'Arles.

1575

Au commencement de janvier MDLXXV, le Roy party d'Avignon prenant son chemin vers Lyon, ceux de lad. religion prétendue réformée sachant que le Roy s'en allait et ayant été aussi avertis que M. de Sorlebouc pour lors gouverneur de la ville d'Aigues-Mortes, était à la suite de Sa Majesté pour avoir argent pour l'entretien des soldats qui estaient en garnison audit Aigues-Mortes, et que le nombre d'iceux estait fort petit, et qu'aussi les habitants d'icelle n'allaient point à la garde, ains louaient de pauvres gens, au meilleur marché qu'ils pouvaient, pour les y envoyer. — Voyant donc une si belle occasion et commodité pour surprendre lad. ville, délibérèrent et résolurent exécuter icelle.

En effet, le 5 janvier, sur la diane, (1) y vint un homme le capitaine Brisman, ac-

(1) Bonnemant lit *dinade*.

compagné d'un petit nombre de soldats, lesquels mirent un baril de poudre entre les deux portes, et, y ayant mis le feu, renversa icelles et entrèrent par ce moyen dans lad. ville, y faisant un terrible carnage ; ce qui fut une grande perte pour le Roy et en particulier pour les circonvoisins d'Aigues-Mortes.

La prise d'icelle nous a été fort dommageable et d'une grande dépense, car pour un sol que la ville d'Arles dépensait, pour lors il fallait qu'elle dépensât les escus, d'autant que avant la prise elle nous servait de sentinelle et propugnacle pour maintenir notre terroir en assurance, d'autant qu'on n'avait aucun moyen d'entreprendre sur nous avant lad. prise, mais au contraire nous courrions tous les jours sur les leurs, jusques aux portes de Beaucaire, Nismes et St-Gilles.

Nous voyant la commodité que l'ennemi avait de nous nuire après la prise dudit Aigues-Mortes pour avoir bon nombre de bâteaux à commandement et estant si proche de nous, cela fut cause que nous entrâmes en une grande et excessive dépense, presque à nous insupportable sans aide de personne, pour la garde et conservation de notre terroir; nous mîmes 50 arquebusiers à cheval pour battre l'estrade le long de la rivière du Rhosne jusques à Sylve-Réal, ensemble 5 frégates, 50 soldats aux Maries, sous la conduite d'un nommé Pierre de Trez, lequel quelque temps auparavant la ville d'Arles avait honoré de la charge de sergent-major, combien qu'il en feust indigne par les raisons cy-après déduites, 30 soldats au château du Baron, le tout se montant 400 escus tous les mois, sans y comprendre la dépense que la ville faisait pour sa conservation tant au payement de la solde des sergents, tambours, gardes des portes, boulevards et curement des fossés, revenant le tout à une grande dépense.

Les ennemis étant à Aigues-Mortes sachant qu'un Bregantin que nous avions à la solde était pour lors à Sylve-Réal faisant un fort pauvre garde, délibérèrent de le venir surprendre, et de fait ils y vinrent de fort grand matin avec un bâteau. Nos gens, pensant que ce fut un caupe chargé de vin, se laissèrent surprendre, tellement que les uns furent contraints de se jeter dans la rivière, lesquels se noyèrent ou furent pris prisonniers, et les autres emmenés avec le Bregantin aud. Aigues-Mortes, et les gens que nous avions à cheval estant en garde au mas de Jean Gastinel, abandonnant le corps de garde, s'en vinrent retirer au Baron avec effroi.

Tout incontinent, MM. les Consuls de ceste ville en eurent l'advertissement ; et, pensant que l'ennemy voulût prendre pied et se fortifier au port de Consoude, prièrent M. de Beaujeu de monter incontinent à cheval ; ce qu'ayant fait avec une bonne troupe que led. sieur conduisait, alla donner jusques-là ; mais il trouva que l'ennemy s'estait retiré après avoir pillé tous les meubles dud. Gastinel.

1576

En l'année MDLXXVI et vers la fin du mois de may, les Consuls eurent l'advertissement que les ennemis s'assemblaient à Aigues-Mortes et aux lieux circonvoisins, à grandes troupes, pour se saisir et surprendre la ville de Nostre-Dame-de-la-Mer, menant batteaux avec artillerie avec eux, lequel advertissement lesd. Consuls communiquèrent aux principaux de ceste ville, où il fut résolu que l'on fairait entendre à tous ceux qui avaient des chevaux de se tenir prests au premier son de trompette ; et tout incontinent prièrent le sieur de Beaujeu d'aller jusques-là avec un de MM. les Consuls qui l'accompagnerait ; et de ce mesme pas, la trompette sonna, et led. sieur de Beaujeu monta à cheval avec Jehan de Sabatier, escuyer, consul de l'estat des nobles, et un bon nombre de noblesse et bourgeois et aultres, envyron quatre cens chevaux, s'en allèrent droicts au château du Baron, où estant arrivés l'on eut advertissement que l'ennemy s'en venait pour passer la rivière, qui fut cause que led. sieur de Beaujeu pria Trophime de Usane de monter à cheval avec une quinzaine et s'en aller à travers de la forest, pour se prendre garde si l'ennemy viendrait de ce côté ; après partîmes du Baron sur l'entrée de la nuit et allasmes le long de la rivière, et quand nous fusmes vers le pont de Consoude ouysmes tirer un coup de canon par les gents de Saincte-Marie et vismes ung grand feu sur l'église d'icelle, lequel signal se fit contre la volonté des habitants; au mesme instant ceux d'Aigues-Mortes en firent ung semblable estant sur la minuict quand cela feust faict.

Ayant veu et entendu tels signes, led. sieur de Beaujeu commanda de marcher

droict à Sylve-Réal, où estant arrivés trouvasmes quatre de nos frégades qui estaient en garde. Alors led. de Beaujeu demanda aux soldats desd. frégades s'ils avaient veu et entendu les signes qu'ils avaient faicts auxd. Sainctes-Maries et Aigues-Mortes ; lesquels répondirent les avoir veus ; alors commanda de se tenir prest pour combattre, et ce pendant que l'on parlementait, l'on entendit tirer des arquebusades, l'on connut que l'ennemy estait dans la pinède de Peccais, lequel trouvant ung batteau qui estait dans la brassière de Fourques, leur commanda le venir quérir, et n'y voulant aller, cela feust cause qu'ils leur tirèrent ; ledict sieur de Beaujeu ayant entendu telles arquebusades, se pensa que l'ennemy estait desjà aux murailles, despescha deux de sa troupe s'en aller aux Sainctes-Maries pour les advertir de toutes nouvelles.

Et tout incontinent estant partis, il print résolution d'y aller avec la troupe, se pensant que si l'ennemy estait-là, qu'il s'y trouverait au point du jour à l'improuveu, que ceste tour pourrait bien nuire, et de faict se mit en chemin. Mais le guide qui le conduisait, au lieu de prendre le chemin qu'avaient prins ceux qui estaient partis un peu auparavant, s'alla perdre et voyant qu'il estait perdu, print le chemin le long de la Brassière du Rhosne, où estant arrivé tira droict au bas d'icelle par ung chemin fort mauvais, n'y pouvant aller qu'à la file et d'ung à ung parce que la rivière estait d'un costé et les marais de l'autre.

(La suite au prochain numéro.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(SUITE.)

1404

Consuls : Rostang Isnardi.
Jean Paillade.
Trophime Raynaud.
Jean Porcellet.

— 14 août — Instrument contenant information, et sentence ensuite, contre plusieurs personnes, la plupart pêcheurs d'Arles, qui s'étaient attroupés et avaient insolenté les Consuls, en haine de ce qu'ils avaient arrenté la moitié de la pescherie du pâty de *Coronel*, pour subvenir aux charges de la ville (signé *Jacques Isnardi*).

— On voit au f° 139, v°, du régistre d'*Antoine Olivari*, notaire, la preuve que la *rue du Méjan*, séparant la Cité et le Bourg, était la même où se trouvent aujourd'hui la maison de MM. de Barras, au couchant, et celle de Vaquières, au levant; celle de MM. de Barras était occupée par les religieuses de Ste-Claire.

1405

Consuls : Hugon Ricavi.
Antoine de Montefrino.
François Isnardi.
Vinson Gauterii.

— 21 octobre. (not. *Olivari*, f° 24) Synode dit *de St- Luc*, assemblé à St-Trophime, dans lequel tout le clergé d'Arles y dénommé fait des excuses à *Artaud*, archevêque d'Arles, pour avoir calomnié le dit archevêque pardevant le pape et les cardinaux en disant qu'il avait fait plusieurs innovations, mis plusieurs tailles sur son clergé et son diocèse depuis le jour de sa promotion, lui imputant d'avoir imposé depuis lors huit sur le clergé d'Arles ou dix tailles et de l'avoir réduit à avoir à peine du pain.

— 11 septembre. (Même not. f° 128) Les Consuls d'Arles et le Commandeur de la maison du Temple protestent sur la propriété du salin de *Bernardon*.

— 1405. (Not. *Olivari* f° 140). Nouveau bail des moulins du château de Vacquière.

— *Antoine Roubaudi* était juge à la Cour Royale d'Arles.

1406

Consuls : Antoine de Bénévent.
Alzias Pocelletti.
Bernard Quiquirani.
Bertrand Moteti.

— 2 janvier. (not *Olivari*, f° 33) Le Conseil de la ville d'Arles, convoqué par *Jean Raimundi*, viguier de la Cour Royale, délibère d'emprunter 100 florins d'or.

— 15 mai (même not. f° 12). L'archevêque d'Arles réintègre le Commandeur de St-Thomas de Trinquetaille dans la 8e portion des revenus et produits du port de Fourques dont il l'avait frustré sans le vouloir, quoique celui-ci eût des titres en sa faveur, l'un du 9 des calendes d'août 1296 et l'autre du 16 des calendes de septembre 1296, reçus par Me *Pellegrin Blanchi*, notaire d'Arles. Le Commandeur s'oblige de donner annuellement à l'arche-

vêque 30 setiers de blé *annone* pour la maison ou grange qu'il possède au quartier d'*Argence*, terroir de Fourques, ainsi qu'il y était déjà tenu.

— 7 février (même not. f° 60) Union des chaussées de *Monlong*, *Port-Vallier* et *la Cape*.

— *Pierre de St-Martin* était lieutenant du Viguier.

— *Jean Flotte*, était Grand Prieur de St-Gilles.

1407

Consuls : Bernard Romieu.
Elzéar Cabassole.
Raymond Boche.
Jean Tropini.

1408

Consuls : Jean Rostang.
Trophime de Rochemaure.
Gaucher de Quiqueran.
François Tropini.

— *Antoine Arnaudi*, était juge d'Arles.

— 26 juin. (Not. *Guillaume Olivari*). Quittance en faveur du Commandeur de *Saliers* de 50 setiers de beau blé en déduction des 1400 que servent les ténements de *Saliers* et d'*Auricet* à l'archevêque d'Arles pour la dîme spirituelle, et réduction de cette dîme à 50 setiers tant qu'ils seront pourvus l'un et l'autre de leur dignité.

— 29 juin. (même not.) Protestation par le Commandeur de *Saliers* à raisou du péage du *Baron*.

— 30 décembre. Compromis entre la Communauté de N. D. de la Mer et le Commandeur de Saliers.

1409

Consuls : Antoine Luciani.
Jean Romei.
François Benin.
Trophime Gavaron.

4 février. (Not. *Ant. Olivari*). Sentence contre les absents aux offices de Saint-Trophime.

26 février. (Même not.) Sentence qui prive *Arnaud* dit *Bartholot* du rectorat de l'hôpital de Salon, attendu que lorsque Benoît XIII était reconnu pour seul pape de la Chrétienté et qu'il s'en excusa par ce qu'ils étaient deux prétendants à la Papauté, ledit *Arnaud* fût toujours recteur de cette œuvre, ce qui était contraire aux déclarations du Roi et du Conseil général des trois ordres tenu à Paris.

— 31 avril. (Même not.) Compromis entre la Commune et le commandeur du Temple à raison des salins de *Bertrandon* et *d'Argelier* et *Léos*, près de la Martellière vieille de *Bras-mort ;* il y est parlé de l'étang de *Trencanière*. (*Gagnon* f° 867).

— 5 mai. Lettres du général et du Chapître de la Ste-Trinité donnant à *Geoffroy le Meingre de Boussicaut* l'hôpital de leur couvent d'Arles pour le doter, pour l'entretien des pauvres passants, lui permettant la nomination des recteurs sous certaines restrictions et réserves. (Archives d'Arles).

1410

Consuls : Elzéar Raynaud.
Rostang Isnard.
Jacques Boyc.
Bertrand Bernard.

— 8 mars. (Not. *Ant. Olivari*). Sentence sur le payement de la dîme des agneaux.

1411

Syndics : Jean Palhade.
François Isnard.
Elzéar de Montaulieu.

— 9 août. (Not. *Guill. Olivari*.) La Commune délibère d'employer à la Châsse de St-Etienne les 300 livres que *Royer* d'Espagne, Sénéchal de Toulouse, a léguées en restitution de ce qu'il avait pillé ou dérobé en Camargue du temps de la guerre contre le duc d'Anjou.

— 10 Février. (Not. *Pangonis* f° 10). Enregistrement de lettres patentes de Louis II, comte de Provence, en date du 18 avril 1410, relatives aux poids et mesures de la ville d'Arles.

1412

— 25 mars. (Not. *Trophime Rodelli*). Election des
Syndics : Elzéar de Porcellet.
Hugon Ricavi.
Bernard Quiquirani.
Antoine de Montfrin.

— 10 janvier. (Not. Louis Seguin). Certificat donné à noble *Bernard Bernardi* sortant de la charge de juge d'Arles, sur ce qu'il l'a bien exercée.

1413

Consuls : Guidon de Fos.
Jacques de Roquemaure.
Trophime Amelii.
Trophime Raynaudi.

— 25 mars. — Charte contenant la forme qui doit être gardée à la création des

Consuls, et qui est conforme à celle qui s'observe à présent. (Archives d'Arles).

— *Rolland de la Gomblaye* était viguier d'Arles, et *Pons de Brunet* sous-clavaire.

1414

Consuls : Guillaume d'Ayguières,
Guillaume Putatoris.
Gaucher de Quiqueran.
Rostang de Brunet.
Viguier : Pierre Ortigue.
Sous-Clavaire : Pierre d'Ayguières.
Juges : Pierre Alphanti.
Guillaume Graffelli.

— 9 juillet. (Not. *Ant. Olivari.*) Prix fait, donné par la Communauté, pour la construction de la tour du Pont de Crau, en remplacement de l'ancienne, tombée en ruines, au prix de 490 florins d'or. On trouve le devis.

— 17 janvier. Assemblée à Arles des Etats de Provence, présidée par *Louis II*, comte de Provence, dans laquelle on supprime toutes les impositions excepté celles sur le sel, et dans laquelle on vote un don de 24000 florins à prendre sur la noblesse.

(Annoté par *Pangonis*, au registre de 1414, fº 48).

1415

Consuls : Geoffroy Rostang.
Jean Romei.
Jacques de Brunet.
Jean Quiqueran.

— Le notaire *Guillaume Raimundi* a enregistré dans son régistre de 1462 la cession faite par *Antoine de Pontevès*, seigneur de Cabannes, le 18 août 1415, en faveur de *Louis II*, comte de Provence, des droits qu'il avait sur Châteaurenard et les lettres du prince à ce sujet.

— 2 mai. (Not. *Bernard Pangonis* fº 1). *Jean Chauvini*, clavaire de la Cour Royale d'Arles, présente à *Barthélémy Valori*, viguier d'Arles et au juge *Guillaume Graffelli* les lettres patentes de *Louis II*, données à Tarascon le 29 avril 1415, par lesquelles le prince dit qu'on a trouvé dans les archives du roi à Aix, que le château ruineux de Castellet, les montagnes du monastère de Montmajour, les paluds et coustières du Trébon et Trébonsilles jusqu'à la Viscl̀ède et Fontvieille inclusivement étaient du territoire et district d'Arles, que la juridiction en appartenait à la Cour Royale de cette ville, que ledit château n'avait point de territoire à lui propre et que la Cour d'Arles avait la maire, mixte et impaire juridiction desdits lieux jusqu'à la porte du monastère et qu'elle était en coutume de recevoir l'hommage des habitants de Castellet.

En conséquence lesdits Viguier et juge, assistés des conseillers de la maison commune allèrent faire publier devant la porte du monastère le règlement général des coutumes d'Arles.

Il conste par cet acte que le viguier était entré en charge le 2 mai 1415, que noble *Pierre d'Ayguières* était sous-clavaire et *Louis de la Tour* sous-viguier.

— Le 9 mars 1415, on trouve en charge comme sous-clavaire *Antoine de Montfrin*, bourgeois.

— (Not. *Pangonis* fº 3, *Ext.*) Enregistrement des statuts de la ville d'Arles.

1416

Syndics : Nicolas de Cays.
Guillaume de Rubeys.
Jean Tropini.
Antoine Quiqueran.

(*La suite à la prochaine livraison*)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Albert d'Augières.

AUGIÈRES, (ALBERT D') de l'Académie d'Arles, naquit en cette ville le 12 septembre 1634. Il fit ses études au collége des Jésuites, et, après son cours de philosophie, il entra dans cette société le 7 octobre de l'année 1653.

Il y enseigna, pendant cinq ans, les humanités avec une approbation universelle ; il professa ensuite la philosophie et la théologie pendant l'espace de sept ans, au bout desquels il fut nommé recteur. La manière dont il se conduisit envers ses inférieurs peut être proposée pour modèle. N'exigeant jamais rien d'eux par autorité, il en obtint tout ce qu'il en voulait par les voies de la douceur : il était chéri et respecté. L'attention qu'il avait à faire des heureux lui attirait les cœurs de tous ceux avec qui il vivait.

Le P. d'Augières mit au jour, en 1684, des *Réflexions sur les sentiments de Calisthènes touchant la Diane d'Arles*, Paris, in-12. L'illustre *Terrin*, dont nous aurons occasion de parler dans son lieu, avait fait un ouvrage pour prouver que la statue

qu'on avait trouvée à Arles, en 1600, était une Vénus; il l'avait intitulé : *La Vénus et l'Obélisque d'Arles ou Entretiens de Musée et de Calisthènes*. D'Augières et plusieurs autres académiciens d'Arles combattirent le sentiment de Terrin ; le jésuite fit imprimer l'ouvrage que nous avons annoncé. L'abbé Flèche se rangea de son côté : il publia dans un *Mercure* une longue lettre contre M. Terrin. Les poètes se mêlèrent dans la dispute : M. de Vertrom composa l'épigramme suivante :

Silence, Calisthène et ne dispute plus,
Tes sentiments sont trop profanes ;
Dans Arles, c'est à tort que tu cherches Vénus;
L'on n'y trouve que des Dianes.

Un autre poète fit paraître un madrigal qui finissait par ces vers :

Qui juge d'une femme a de quoi s'occuper :
La matière est fort ambiguë,
Il est aisé de s'y tromper.

Cette dispute littéraire, qui avait duré pendant plusieurs années, se termina tout-à-coup, lorsque la ville d'Arles ayant envoyé au Roi la statue qui en était le motif, les peintres et les sculpteurs attachés à la Cour se déclarèrent pour Terrin, malgré les raisons du P. d'Augières. Le Roi fit placer cette statue dans la galerie de Versailles.

D'Augières était recteur du collége de Lyon, lorsqu'il mourut le 7 février 1709, âgé de 74 ans. Une vie régulière, un esprit religieux, joint à une grande probité, à la droiture du cœur et à la fermeté d'âme tempérée par la douceur, étaient les vertus qui caractérisaient le P. d'Augières. Nous avons des harangues et des poésies du P. d'Augières qui sont fort estimées. Elles portent ce titre: *Carminum libri quatuor cum duabus prolusionibus academicis*. Lugd. Anisson 1678, in-12, réimprimé en 1694 ; on en fit une troisième édition en 1708, in-8°, intitulée : *Carmina et prolusiones academicæ, editio tertia, mediâ propè parte auctior*. Lugd. Ludov. de Claustre. Ce volume est divisé en quatre livres. Le premier renferme des poèmes ; le second des élégies et des épigrammes ; dans le troisième on trouve des odes, et dans le quatrième sont les harangues et les autres pièces de poésie. Nous croyons devoir terminer cet article par quelques-uns de ses vers qui pourront donner une idée de sa manière d'écrire. Voici d'abord l'épitaphe qu'il fit du P. Bourdaloue, fameux prédicateur :

Quæ tenuit reges, dominam quæ traxerat urbem,
Vox tacet ; ars manes flectere nulla potest.
Bordalove jaces, tecum facundia muta est;
At loquitur, cineres quæ premit urna tuos :
Hic situs eloquii quodàm morumque magister,
Quæ vivis vivus dixerat umbra docet.

En l'année 1707, le duc de Savoie ayant fait une expédition en Provence qui ne tourna point à son avantage, d'Augières fit à cette occasion le distique suivant :

Victor abit victus; latè vastavit olivas ;
Intactas lauros linquere cura fuit.

Jean Bona, nommé général des Feuillans en 1651, ensuite fait cardinal en 1669, était désigné par tous les gens de bien pour successeur du Souverain Pontife Clément IX. L'on fit à Rome cette mauvaise pasquinade : *Papa Bona sarebbe*, *solecismo*. Le P. d'Augières répondit à Pasquin par ces quatre vers :

Grammaticæ leges plerùmque Ecclesia spernit:
Fors erit ut liceat dicere Papa Bona.
Vana solæcismi ne te conturbet imago;
Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

Cette épigramme latine nous a paru mériter d'être rapportée dans cet article.

(*V. P. — Dictionn. des Hommes Illustres de Provence*)

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

Les Dames de Sainte-Claire.

II

Les Recluses.

—

Il nous reste à parler, maintenant, de ce second monastère établi dans Arles au XVI° siècle et qui s'appela d'abord la *maison des Recluses* puis devint le *grand monastère*.

C'est le dimanche 21 décembre 1561 que les dames de Ste-Claire qui résidaient à Nîmes en furent chassées par les Huguenots. Elles vinrent chercher un refuge dans la ville d'Arles. J'ai déjà fait connaître qu'elles ne se mêlèrent point à la Communauté de leur ordre qui se trouvait établie dans cette ville depuis trois siècles, et j'en ai fait entrevoir la cause probable dans quelques divergences de pratiques au point de vue de la règle monastique, quelque question de réforme acceptée par les unes et non par les autres.

Elles occupèrent d'abord diverses maisons

particulières, et, en dernier lieu, un quartier de l'archevêché ; mais, comme le nouvel archevêque allait arriver, elles sollicitèrent et obtinrent, le 6 septembre 1563, de Catherine de Bauffremont, abbesse de St-Honorat, le logement et l'église de St-Honorat des Aliscamps.

Les premières années de leur séjour dans la ville d'Arles ne furent pas une ère de prospérité ; ces religieuses étaient littéralement dans l'indigence, vivant d'aumônes et de privations ; le Conseil de ville fut obligé de leur voter, le 25 mars 1562, une « aumône » de 25 florins pour les faire vivre. C'est peut-être l'excès même de leur détresse qui, en attirant sur elles la commisération et le bienveillant intérêt du public, devint l'origine et l'unique cause de leur rapide fortune.

Dès 1571, on les voit se relever peu à peu. Le 12 août de cette année, elles achètent une maison dans la paroisse St-Julien (1). Cette maison, appartenant à Claude d'Alagonia, seigneur de Meyrargues, formait un angle entre la rue St-Antoine et la rue du Portail ; le presbytère actuel de l'église de St-Julien avec son jardin en est un démembrement. C'est là que finissait *la Cité* ; on y voit encore quelques restes des anciens remparts ; au levant était le Bourg-Neuf.

On trouve dans les écritures du notaire *Honorat Dedonis* que le 12 janvier 1573, frère *Pierre Gaufridi*, observantin, procureur fondé des religieuses du monastère de Ste-Claire jadis fondé au faubourg de la ville de Nîmes, à présent habitant la ville d'Arles, demandait en leur nom à messire Sylvio de Ste-Croix, vicaire général de l'archevêque d'Arles, l'investiture de la maison qu'elles avaient acquise de Claude d'Alagonia.

Il s'écoula cependant plus d'un quart de siècle avant que les dames de Ste-Claire de Nîmes possédassent un monastère digne de ce nom, et approprié à toutes les exigences de leur état. Elles firent appel, à plusieurs reprises, à la munificence royale : Henri IV leur accorda, le 27 janvier 1604, une subvention de 1500 écus à prendre sur l'imposition du 2 °/₀, pour employer à la construction d'une église et d'un monastère ; cette offrande royale fut faite au nom du Dauphin, comme fondateur du couvent (2). Huit ans après, le Dauphin, devenu roi sous le nom de Louis XIII, se rappelait qu'il ne devait pas laisser son œuvre incomplète, et accordait encore 10 mille livres pour l'achèvement du monastère.

Le couvent fut édifié sur l'emplacement de la maison d'Alagonia, et c'est de cette époque que date la dénomination de porte de Ste-Claire donnée à la porte *Rousset*, voisine de ce couvent.

(1) Notaire *Honoré Cotolendi*, d'Aix.

(2) Portefeuille de M. *Raybaud*, avocat.

Les *Recluses* vivaient dans l'étroite observance de l'Ordre de St-François (1) ; mais en l'année 1613, une question de réforme vint jeter la désunion dans le monastère. « La sœur *Catherine d'Anthonelle*, ancienne abbesse dudit monastère des Recluses avec 8 professes et 5 novices, voulant embrasser la réforme sous la conduite des Recollets, et d'un autre côté, la sœur *Jeanne de Piquet*, abbesse actuelle, avec le reste des religieuses, voulant persévérer dans leur ancien état sous la conduite des Observantins, s'accordèrent enfin le 1er juin 1613..... Il fut arrêté que la sœur *d'Anthonelle* avec ses 13 adhérentes se retirerait dans le monastère réformé de Ste-Claire de Narbonne, sous la conduite des Recollets, et que le monastère d'Arles leur donnerait la pension de leur dot leur vie durant ; et que le monastère d'Arles demeurerait sous la direction des Observantins, ce qui eut lieu jusqu'à l'expulsion totale desdits pères. » (Bonnemant, *Communautés*, I. 323).

A l'archevêque *Jean Jaubert de Barrault* était réservé le soin de réformer définitivement le monastère.

Sous l'épiscopat de Mgr de Grignan (1689-1697) la maison d'Arles comptait 37 religieuses ; ce fut l'apogée de sa prospérité ; à partir de cette époque, on le voit aller sans cesse en déclinant. Au temps de Mgr de *Forbin Janson* « le couvent des religieuses de Ste-Claire dites les *Recluses* étant tombé dans une grande misère, on fit défendre à l'abbesse de recevoir des novices. L'abbesse était de la famille de *Gordes de Simiane* ; elle mourut la dernière de son couvent le 12 août 1738. Le monastère, qui avait existé à Arles 170 ans, fut supprimé, et, en 1740, le peu de revenus qu'il avait donné aux religieuses du Refuge et les bâtiments aux frères des écoles chrétiennes (2) Mgr de Forbin Janson destinait les vases d'église et ornements pour son séminaire ; mais les jésuites durent obtenir de la Cour, par adresse et à l'insu de l'archevêque, une

(1) Gilles du Port, p. 364.

(2) Le 20 juillet 1740, en faisant ladite union, Mgr de Janson réservait les bâtiments pour servir d'asile et de retraite aux filles et femmes déplacées. (Bonnemant — *Communautés* I. 426). Ce n'est que quelques années plus tard, le 4 avril 1744, que les frères des Ecoles Chrétiennes prirent possession de l'ancien monastère des *Recluses* (E. F.)

» autorisation de s'approprier ces objets et » les gardèrent, quoi que pût faire Mgr de » Janson. »

L'abbé L. Bonnemant, *Eglise d'Arles, verbo, Fortus de Janson, p. 10.*

EIMLE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

François de Valériole.

VALÉRIOLE (FRANÇOIS DE) fils d'un médecin qui jouissait de quelque réputation, naquit à Arles, vers le milieu du XVIe siècle. Il embrassa la profession de son père, et y fit des progrès étonnants. Sa réputation franchit les bornes du Royaume. L'Italie et le Piémont étant affligés de la peste en 1577, Valériole y fut appelé pour s'opposer aux ravages qu'y faisait ce terrible fléau. Il y travailla avec un zèle secondé des plus heureux succès. Ses compatriotes qui soupiraient après son retour, le reçurent avec empressement et ne negligèrent rien de ce qui pouvait le fixer auprès d'eux.

Valériole y soutint sa réputation avec avantage. Consulté des lieux les plus écartés de la Province, il sut employer utilement son temps. La contagion s'étant manifestée à Aix en 1629, Valériole s'y rendit malgré son grand âge. Les infirmités de la vieillesse ne lui permirent pas de se trouver partout où sa présence eût été nécessaire. Il voulut y suppléer, en faisant part à ses confrères des observations qu'il avait faites sur la peste. Il fit imprimer dans cette ville en 1629 un traité latin *de peste*, qui, quoiqu'écrit dans le style du temps, fut de la plus grande utilité, et servit également d'instruction en 1720, pour les médecins des hôpitaux d'Aix et de Marseille. Cet ouvrage fut dédié à Vincent Anne de Maynier, premier président au Parlement de Provence, qui honorait ce médecin de son amitié et de son estime.

Nous avons encore de cet auteur, des *commentaires* sur le livre de Galien, *de morborum symptomatis et de constitutione artis medicinæ :* et plusieurs autres traités, tels que : *Enarrationes Medicinæ, Loci communes Medicinæ : Observa'iones medicinæ, etc.*

Valériole connaissait l'histoire : il avait fait une étude particulière de celle de la Provence. On a de lui un livre des *Antiquités de la ville de Saint-Remy*, où il est parlé du *Glanum* des anciens. Enfin accablé d'années et de mérites, il mourut universellement regretté, vers l'année 1631. (L'abbé de *Capris de Beauvezer*).

(*Dict. des homm. ill. de Provence.*)

Riculfe.

Riculfe, né en Provence de parents distingués, était neveu de l'évêque Gontier et de l'abbesse Tucinde; il fut d'abord abbé de Montmajor; ensuite Humbert évêque de Fréjus, étant mort, Riculfe fut nommé en 974 pour lui succéder. Il fit rebâtir la ville de Fréjus qui avait été détruite par les Sarrasins, et il éleva une église cathédrale dans le goût gothique qui existe encore de nos jours; le clocher est aussi un monument de ce temps.

Riculfe rassembla alors le clergé dans un cloître, qu'il avait fait construire auprès de l'église. Il fit entourer la nouvelle église de murs solides et obtint du Comte de Provence Guillaume 1er, la restitution des biens de son église. Il finit ses jours vers l'an 990.

(*Dict. des homm. ill. de Provence*)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes), Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 24

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

AVIS A NOS SOUSCRIPTEURS.

—

Ce numéro est le dernier de l'abonnement à l'année. MM. les Souscripteurs qui désirent n'éprouver aucune interruption dans le service de l'abonnement sont priés de nous adresser au plus tôt le montant de leur nouvelle souscription, pour six mois ou une année.

A la fin de la présente année 1874, les livraisons parues seront réunies en un volume, avec table des matières; une livraison spéciale, contenant le titre et la couverture du volume, sera adressée à nos souscripteurs.

Les personnes qui ne possèderaient qu'une collection incomplète de notre publication, peuvent se procurer dans nos bureaux les livraisons qui leur manquent, au prix de 20 centimes le numéro.

P. Bertet.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

—

Jean Henry.

—

Henry (Jean) peintre, professeur de l'Académie Royale de peinture, sculpture et architecture civile et navale de la ville de Marseille, naquit à Arles en 1734, d'une famille honnête. (1) Son père, commis au bureau des fermes, lui donna une éducation relative à son état, dans l'idée de lui transmettre son emploi; mais un goût naturel pour le dessin, auquel il se livrait sans maître, et ses cahiers toujours remplis de barques et de paysages jetés sur le papier sans aucune notion de principes, annoncèrent de bonne heure le talent le plus décidé.

Une circonstance heureuse pour l'inclination de cet enfant dessinateur lui fit rencontrer dans M. Kapeller, un peintre occupé à l'exécution de divers ouvrages qui lui avaient été demandés; il rechercha avec empressement l'occasion de s'insinuer dans l'atelier de cet artiste et il employa tous les moyens pour porter ses parents à le placer auprès de lui.

Des personnes de distinction engagèrent M. Kapeller à se charger de cet enfant; et en effet cet artiste, après avoir rempli l'objet qui l'avait appelé à Arles, l'amena à Marseille, où pendant cinq ou six ans il s'attacha avec intérêt à développer et à cultiver ses talents; et il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il jouirait un jour du mérite et de la gloire de l'avoir formé.

Le jeune Henry, porté par son inclination naturelle à peindre le paysage et la marine, se décida d'autant plus aisément pour ces deux genres, qu'il n'en voyait pas traiter d'autres dans l'atelier où il était. Il s'était déjà exercé dans cette première école, lorsqu'il s'en éleva une autre dans Marseille, destinée tout à la fois et à faire germer les talents des élèves et à perfectionner ceux des maîtres. Ce fut celle de l'étude de la nature, rendue publique par l'érection de l'Académie de peinture et sculpture établie en 1753. — Henry, âgé de 19 ans, vint dessiner en qualité d'élève, dans ce nouveau lycée; il se présente au premier concours ouvert, et la première couronne adjugée fut le prix de ses essais naissants.

(1) Nous avons vu s'éteindre ici un des derniers parents de son nom : *Henry Lange*, maçon (M. G. D. — *Forum*, 29 mai 1870).

Ce fut à peu près dans le même temps que M. Vernet, peintre du Roi et de son académie, vint à Marseille, pour y peindre les deux superbes vues de notre port. En arrivant, il demande à M. Kapeller un de ses élèves pour avoir soin de sa palette et de ses pinceaux. Henry, instruit de cette demande, apprend avec douleur que son maître avait déjà jeté les yeux sur un autre que lui; et jaloux de profiter d'une occasion qu'il s'imaginait devoir être faite pour lui seul, il n'oublie rien pour faire changer le choix en sa faveur. Il a le bonheur de réussir, et celui de devenir le digne élève du plus grand homme qui fût alors, précisément dans le genre qu'il avait embrassé. Attaché à lui, comme le fut Elisée à l'ancien Prophète, il le suit fidèlement, quoique à pas lents; il étudie ses procédés, il saisit sa manière, et ne le quitte plus jusqu'à son départ, qu'il n'ait obtenu son manteau, et le prix de son assiduité et de ses veilles.

Plein de l'esprit de ce peintre sublime de la nature, il prend son essor en redoublant son application par des études constantes et opiniâtres; on le voit dans le port, sur les quais, aux ateliers, au chantier de construction, dans un bâteau, sous des vaisseaux qui arrivent ou appareillent pour leur départ, y dessiner les manœuvres diverses; et toutes ses études, en ce genre, sont devenues des dessins précieux.

Après Vernet, il ne peut plus avoir ni suivre d'autre maître que la nature.

S'élève-t-il une tempête dans le golfe? Ou il accourt sur le rivage, ou bien il ne tient à aucun prix, pour engager les mariniers les plus courageux, mais bien moins audacieux que lui, à braver les plus grands dangers: là, dans le sein de l'orage, affrontant la mort même, son crayon intelligent et hardi fait passer sur les cahiers de son portefeuille tous les funestes effets que lui montre la nature dans le spectacle le plus effrayant.

Henry ne tarde pas de se faire connaître par quelques petits tableaux de chevalet.

Une chaise à porteurs, le croira-t-on? dont il peint les panneaux, devient la base de sa réputation naissante. Tout le public accourt, la regarde et l'admire. Mais bientôt prenant un vol plus noble et plus élevé, il a le courage d'entreprendre et d'achever, avec le plus grand succès, la décoration d'un salon dans la maison de M. Jean-Baptiste Rey. Le plus grand éloge que l'on puisse faire de cet ouvrage, est de dire que non-seulement on y trouve une touche spirituelle, aisée, hardie, mais qu'on y reconnait encore, à ne pas s'y tromper, la grande école dans laquelle l'auteur avait eu le bonheur de puiser ses principes et de former son goût.

M. Rey ne se borna pas à un honoraire ordinaire, pour marquer sa satisfaction à Henry; admirateur de ses talents naissants, jaloux de les placer lui-même et de les soutenir dans la carrière d'une étude à laquelle ses moyens ne lui permettaient pas d'atteindre, il l'envoie à Rome, et y fournit à sa dépense pendant deux ans. Le jeune artiste remplit parfaitement les vues de son estimable Mécène; chaque jour était marqué par de nouveaux progrès; et son bienfaiteur, en recevant assez fréquemment de sa part des tributs de son pinceau et de son crayon, n'était pas moins sensible aux témoignages de sa juste reconnaissance qu'au plaisir de juger par lui-même du prix de ses bienfaits.

Ne dirait-on pas qu'il est réservé aux disciples de l'école de Vernet, de devoir successivement les uns après les autres, à la bienfaisance de quelque amateur, le bonheur et les moyens d'aller perfectionner leurs talents dans cette heureuse région, qui fut toujours celle de l'empire des arts! Vernet a joui de cet honorable avantage, en qualité de pensionnaire du Roi. Henry son élève a été étudier à Rome, aux frais de M. Rey. Un autre amateur bien estimable, que je ne nomme pas, parce qu'il ne m'en laisse pas la liberté, vient de fournir à M. Mille, jeune élève de Henry et de l'académie de cette ville, dans laquelle il a été couronné plusieurs fois, les moyens d'aller étudier en Italie, d'y acquérir la réputation à laquelle ses premiers essais semblent lui permettre d'aspirer.

Le retour de Henry dans sa patrie ne tarda pas de l'annoncer avec avantage dans une société d'artistes, où l'unanimité des suffrages lui avait décerné la première palme dont elle avait disposé. Il se présente à l'Académie, y est agréé en 1755 et reçu en 1756. Son morceau de réception, un de ses meilleurs ouvrages, est une tempête; il est rempli d'effets, de feu et d'accord. On peut dire qu'il est difficile de le regarder sans émotion.

On aime à voir dans une ville riche, des

amateurs éclairés empressés de favoriser et de faire valoir les talents. M. Guys, qui jouit d'une réputation bien méritée, l'ami des arts et des artistes comme on l'a vu dans ses ouvrages, littérateur estimé par ses productions et philosophe éprouvé par les revers, avait ci-devant demandé au célèbre Verdiguier, un ouvrage en sculpture, en le laissant le maître du choix du sujet, du temps et du prix. Cet homme estimable, jugeant que Henry méritait bien de sa part une pareille distinction, lui demanda à son tour deux tableaux, sans se permettre encore la moindre réserve.

M. Fortic, amateur des arts, lui en commande bientôt d'autres, pour décorer une des salles de sa maison. Il entreprend l'ouvrage; et en l'achevant, il mérite de nouveaux applaudissements. Ces tableaux, en état de se soutenir à côté des productions des maîtres en ce genre, ont de plus le mérite de représenter dans les personnages, les divers portraits de la famille de feu M. Fortic.

En 1776, la mort de N. Zirio laisse une place de professeur vacante dans l'Académie. Henry réunit les voix en sa faveur, remplace Zirio et l'emporte par son seul talent, sur plusieurs concurrents bien dignes certainement de balancer les suffrages de cette société d'artistes. Aussi a-t-il pleinement justifié son choix. Cet officier a toujours dignement rempli ses fonctions jusqu'à la fin de sa carrière; je dois dire encore que ses tableaux et ses dessins ont toujours fourni en abondance, tant qu'il a vécu, des matériaux précieux à la décoration de son salon, dans les expositions publiques des divers ouvrages de ses membres; et cet hommage qu'elle rend, par ma voix, à la mémoire d'un confrère qui lui fut cher et qui n'a jamais cessé de mériter ses applaudissements, est un tribut qui lui est dû.

Henry, en étudiant d'après les ouvrages de Vernet, avait su s'approprier la belle manière de ce peintre sublime. Sa touche était hardie, elle tenait de la vivacité de son génie, et l'on trouve dans les tableaux de l'élève beaucoup de cette expression, de ces effets et de cette belle vérité que l'on admirera toujours dans les précieuses productions du maître.

Il est sorti de l'atelier de Henry une quantité de tableaux de chevalet en marines et en paysages. Il en est deux entr'autres qui méritent bien d'être connus: Le premier est dans le cabinet de M. Rouvier, lieutenant du Roi, dans la ville de Vence; l'autre chez M. Michel de Léon, trésorier-général de France, tous deux amateurs distingués par leurs connaissances dans les arts et leur attachement à ceux qui les exercent. Ces deux tableaux sont de la force du morceau de réception pour l'Académie; ils représentent encore tous deux une tempête. Le premier est d'une grande forme; le second, du petit chevalet.

Une anecdote qu'il ne m'est pas permis de taire et qui fait toujours le plus grand honneur à la mémoire de Henry, est le choix que fit de lui M. le duc de Chaulnes en arrivant à Marseille, à son retour de son voyage en Egypte. Ce protecteur illustre des savants et des artistes, aussi distingué par ses profondes connaissances dans les arts, que par les succès avec lesquels il les cultivait lui-même, après avoir connu le mérite de Henry, s'empressa de s'adresser à lui, pour arrêter et refaire, même en partie, une suite considérable de dessins qu'il avait faits d'après les morceaux les plus remarquables dans le genre antique, et les monuments divers qu'il était allé admirer dans cette ancienne région qui fut le berceau des arts. M. le Duc de Chaulnes, en conservant toujours beaucoup d'estime et d'amitié pour cet artiste, n'a jamais cessé de l'honorer de sa protection.

Henry a terminé son honorable carrière dans les arts, par la décoration d'une vaste galerie, qu'il a peint dans l'hôtel de M. de Paul, lieutenant-général civil honoraire de Marseille. Huit grands tableaux forment l'ensemble de cet ouvrage estimable; et il est souvent arrivé que de vrais connaisseurs les ont pris au premier aspect pour être sortis du pinceau du maître, tant l'élève, en y travaillant, avait eu l'art de s'en approprier le beau faire.

On ne rendrait à la mémoire de Henry qu'une partie de ce qui lui est dû si, en parlant des talents, on ne disait quelque chose des qualités de son âme. Il avait le cœur excellent; il aimait à se rendre utile; et s'il avait l'avantage de se procurer des amis, il avait aussi celui de les conserver. Son désir le plus vif était d'obliger; et il n'était jamais plus content que quand il avait eu le bonheur d'y réussir. Il conserva toujours pour Vernet une respectueuse amitié, et cet attachement vif et sincère que ce maître inspirait à tous ses admirateurs, autant par sa société que par ses ouvrages. Vernet de son côté aimait beaucoup Henry. Il parlait avec éloge et avec plaisir de son élève. Ajoutons à cette puissante recommandation le suffrage de M. Campion, amateur distingué des talents et des arts, l'ami précieux des artistes, artiste lui-même du plus grand mérite dans ses moments de loisir. M. Campion aima toujours beaucoup Henry; il n'eut jamais rien de réservé pour lui, et notre peintre, tant qu'il a vécu, a pu se flatter d'avoir bien plus aisément disposé de tout ce qui a appartenu à cet homme estimable, que de sa palette et de ses pinceaux. Aussi, de son côté, Henry était-il tellement attaché à M. Campion, que son existence a semblé tenir à celle de cet ami

généreux. A peine cet homme si cher aux lettres et aux arts nous a-t-il été enlevé, que Henry s'est livré à une sombre mélancolie, qui a été le triste avant-coureur d'une mort prochaine. Il s'était marié depuis peu ; et il a succombé le 14 septembre 1784, à la taille de la pierre dont il était attaqué. Il a été vivement regretté par ses amis, par les artistes et par les amateurs; et l'on peut dire encore de lui, que la fortune dont il a joui a été bien inférieure à celle que son talent devait lui procurer.

(*Article extrait d'un éloge fait et lu dans la séance publique de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture civile et navale de la ville de Marseille, tenue à l'hôtel de ville, le 27 août 1786, par M. d'Ageville. professeur d'architecture et de perspective en cette Académie, associé correspondant de l'Académie Royale d'architecture de Paris, de l'Académie des Arcades de Rome, et correspondant du Musée de Toulouse.*)

(*Dict. des homm. ill. de Provence.*)

MÉMOIRES
DE LOUIS BOREL,
Bourgeois d'Arles.

(*Suite*).

A une lieue près des Sainctes-Maries, nous trouvasmes l'ennemy embusqué, lequel pensant descouvrir, nous ne peumes veoir que les mesches allumées, pour estre tous les soldats contre terre ; qui fust cause que ledict sieur de *Beaujeu* commanda au mesme instant à la cavallerie à se serrer, et se voulant mettre à son debvoir pour donner dessus les ennemys, tirèrent quelques arquebusades ; ceux qui estoient encore derrière, venans à la file, n'estant ramassés tous ensemble, ledict sieur de Beaujeu se voulant tirer à quartier pour se mettre en bataille, en mesme temps, toute la troupe se desbandant, n'estant encore jointe, ni ralliée ensemble, l'on ne savait où tirer, pour estre le pays fort mauvais pour la cavallerie, y ayant beaucoup de fossés et de grands ourses pour jusques au ventre des chevaux, et les marais pleins de bourbier. C'estait ung terrible spectacle fort fâcheux à voir; on ne savait où tirer, les ungs se jetant dans ledict marais et les autres dans les robines. M. le consul de *Sabatier* demeura blessé sur la place d'ung coup d'arquebuse à la teste, ne sachant si, en tombant de son cheval, luimême se l'estait faict avec son pistolet, chose fort croyable. Il y fust tué ung serviteur de *M. de Beynes*; et sur le soir quelqu'ung de la ville des Sainctes-Maries, trouvans ledict consul au lieu où il estait demeuré blessé, lequel ils conduisirent jusques à la dicte ville ; et de là on le mena jusques en ceste ville d'Arles, où il mourut quelques jours après.

M. de *Beaujeu* ramassa encore dix-huict à vingt chevaux ; estant venu le jour, il print son chemin droict vers les frégades, leur commandant de se mettre en bataille, car l'ennemy s'approchait peu à peu d'icelles; et tout incontinent, arrivèrent trois cens arquebusiers, à attaquer l'escarmouche du quartier de *la Pinède* et sur la pointe d'icelle, y ayant force soldats, qui commencèrent à tirer arquebusades et arquebusades, ledict sieur de *Beaujeu* les entretint longuement, tant qu'ils tuèrent ung cheval entre les jambes d'*Antoine Borel* et en blessèrent deux autres. Les bergers de *Gastinel*, qui avaient les brebis dans le parc et les juments qui estoient à la campagne, eurent assez de loisir à les retirer. Eux, voyant qu'ils ne pouvoient faire aultrement, allèrent attaquer les frégades d'une main et d'autre avec grand nombre d'arquebusiers et des frégades lesquelles venoient par derrière, qui fust la cause que les nostres craignant ceux qui venoient par derrière, prinrent contre l'eau; ce feust ung très-mauvais conseil pour eux, car s'ils n'eussent jamais abandonné *Sylvéréal*, mais demeuré là ferme, ils eussent veu de quels costés les ennemys venoient avec leurs batteaux; ou bien prendre le chemin de l'autre brassière qui estoit de beaucoup plus large; car à celle que lesdictes frégades estoient, pour estre fort estroite, les ennemys les poursuivyrent sy rudement et de telle furie qu'ils leur percèrent leurs batteaux, tuèrent et blessèrent beaucoup de soldats, qui estoient dans iceulx.

La faute estoit en partie de ce qu'il n'y avait pas des gens en abondance, et par ainsin à faute de soldats pour combattre, feust cause que trois de nos frégades montèrent encore jusques vers le mas de *Comte*, et là ils furent contraints de se rendre, y ayant beaucoup desd. soldats blessés dans icelles, les emmenant prisonniers dans Aigues-Mortes.

(*La suite à la prochaine livraison*).

TABLETTES D'UN CURIEUX

Le Séminaire

— Il n'est pas une pierre de nos monuments qui ne doive, en quelque sorte, être remise en œuvre, si l'on veut reconstituer par fragments l'histoire, profondément oubliée, de notre pays.

Je ne puis donc négliger, dans ces *Tablettes*, cet ancien Séminaire, bien modeste

sans doute comme édifice, mais que son importance passée recommande encore à notre attention.

J'ai peu de choses à dire sur l'édifice : il fut construit en 1675, pour servir de séminaire, en même temps que de presbytère, à la paroisse St-Martin ; vendu sous la Révolution comme bien national, il fut transformé plus tard en caserne de gendarmerie ; c'est aujourd'hui une maison particulière.

Comme établissement ecclésiastique, sa monographie nous fournit les détails suivants :

Quoique ville épiscopale et même métropole, la ville d'Arles n'a point eu de séminaire jusqu'en l'année 1654 ; les étudiants ecclésiastiques du diocèse d'Arles allaient généralement accomplir leurs études à Avignon. Le cardinal *Jean Alarmet*, plus connu sous le nom de *Brogny* (qui était son hameau natal) avait fondé dans cette ville, au commencement du XVe siècle, un collége dit d'*Annecy* ou *de St-Nicolas des Savoyards*, pour donner gratuitement l'instruction ecclésiastique à un certain nombre d'étudiants pauvres de divers diocèses, et avait expressément réservé six places pour ceux du diocèse d'Arles (1).

C'est à l'archevêque *François Adhémar de Monteil de Grignan,* qui signala son épiscopat par tant d'importantes innovations, que l'Eglise d'Arles fut redevable de son séminaire. Le liturgiste *Louis de Molin*, vicaire général, fut chargé de l'organisation des études théologiques, dont l'enseignement fut confié aux PP. de l'Oratoire, alors en grande réputation d'éloquence et de savoir.

« Le 4 janvier 1675, dit un mémoire du » temps, l'archevêque a fait publier dans » son palais le contrat de son séminaire. » Le Père *Forisier* en a été fait le premier » supérieur, et a eu pour lui aider les PP. » *Spitallier* et *Rubellin* avec le frère *Jac-* » *ques Tisson*.

« Le 7, sur les neuf heures du matin, le » supérieur de la maison de l'Oratoire a » été prendre Mgr le coadjuteur qui s'est » rendu au séminaire et en a béni la mai- » son, la chapelle et tous les orne- » ments....» (1)

Les Oratoriens prenaient l'engagement de tenir deux professeurs chargés des cours ; ils devaient enseigner la doctrine de St-Thomas.

Les leçons étaient publiques, dans la maison de l'Oratoire; mais les jeunes clers qui se préparaient pour les ordres, y étaient tenus dans ces pratiques de communauté prescrites par le concile de Trente.

C'est dans cette maison de l'Oratoire, dans ce séminaire arlésien, que vinrent se préparer aux rudes épreuves de l'apostolat et aux plus beaux triomphes de l'éloquence sacrée, ces trois admirables prédicateurs qui furent la gloire de leur ordre et dont deux étaient Arlésiens : j'ai nommé *Molinier*, *Joseph-Maure,* et le plus illustre de tous, *Massillon*.

C'est dans la maison d'Arles que le futur évêque de Clermont fit son noviciat ; c'est dans le séminaire d'Arles qu'il parcourut le cercle entier des études ecclésiastiques ; il y suivit le cours de théologie du P. de Beaujeu, qui fut plus tard évêque de Castres.

Après avoir cité de tels noms, il serait superflu de rappeler à quel degré de réputation s'était élevé le séminaire. Mais, malgré ce vif éclat, les Pères de l'Oratoire ne purent conserver longtemps la direction de l'enseignement ecclésiastique.

C'était au plus fort des querelles jansénistes et des tempêtes soulevées par la bulle *Unigenitus*. M. de Forbin-Janson venait d'être promu au siége d'Arles ; il se montrait un des champions les plus exaltés dans cette ardente croisade contre les partisans et les doctrines de *Jansénius*.

Les Oratoriens ne déguisaient pas leurs tendances jansénistes ; ils furent les premières victimes désignées au zèle fougueux de notre prélat. M. de Janson leur enleva immédiatement la direction de son grand séminaire (2), et la confia aux Péres de Ste-

(1) *Jean de Brogny* avait été administrateur du diocèse d'Arles, avant d'être élevé à la pourpre romaine; il affectionnait notre ville, et voulut lui donner un autre témoignage de son affection en léguant à l'église d'Arles sa riche bibliothèque.

C'est cet illustre cardinal dont le théâtre moderne s'est emparé, bien gratuitement, pour en faire un des personnages de la *Juive*.

(1) Bonnemant, Eglise d'Arles, IV, verbo *François de Grignan*, p. 15.

(2) — « Le 7 janvier 1726, Mgr l'archevêque » s'est emparé de notre séminaire par une voie » de fait, ayant fait ouvrir la porte par un ser- » rurier. Le Père *Jean Albi*, supérieur de la » maison de l'Oratoire, lui a fait signifier une » opposition, tant en son nom qu'au nom de » la Congrégation, et il en a fait une rière Me » *Vaugier*, notaire. » (Extrait du *Journal Historique* de la maison de l'Oratoire d'Arles. — Bonnemant, *Eglise d'Arles*).

Garde, qu'il fit venir à Arles tout exprès ; puis, non content de cette mesure exemplaire, il sollicita et obtint une lettre de cachet pour interdire aux Pères de l'Oratoire leurs cours publics de théologie (4). Mais, comme beaucoup de laïques suivaient ces cours, et que les études théologiques formaient alors une partie essentielle d'une bonne éducation, il voulut combler ce vide en établissant dans le collége des Jésuites deux chaires de théologie qu'il fit autoriser par un bref du pape Benoit XIII et par lettres patentes du roi.

Vers cette même époque, les Dominicains enseignaient aussi publiquement les doctrines orthodoxes.

Les Oratoriens firent leur soumission *Massillon* se trouvait à Arles, dans cette maison de prédilection où s'étaient écoulées les années heureuses de son noviciat, et où il revenait souvent avec bonheur retremper ses forces dans un doux repos. L'illustre prédicateur donna solennellement son adhésion à la bulle *Unigenitus* entre les mains de M. de Janson, et sa déclaration autographe, recueillie par l'abbé *Bonnemant*, est conservée dans les papiers de ce patient collectionneur, qui enrichissent aujourd'hui la bibliothèque de notre ville.

Le sort du séminaire d'Arles semblait attaché à cette maison de l'Oratoire, qui l'avait vu naître et fleurir. Il déclina rapidement sous les religieux de Ste-Garde, incapables de soutenir la réputation et l'éclat de leurs devanciers (5).

Ce ne fut bientôt plus qu'un établissement secondaire où le nombre des élèves ne s'éleva jamais au delà de 15. La plupart des ecclésiastiques du diocèse allèrent étudier au séminaire St Charles à Avignon, qui s'était acquis un certain renom.

M. de Jumilhac, nommé archevêque d'Arles en 1746, crut relever l'établissement en remplaçant les pères de Ste-Garde par les Lazaristes. Mais ce prélat « froid et sec », au dire de Bonnemant, eut la malheureuse chance de froisser, dès le début, les susceptibilités de son clergé, et cette réforme peut-être bonne en elle-même, fut l'objet d'amères critiques comme la plupart des actes de son administration.

Son successeur, *J. M. Dulau*, parvint à donner une impulsion nouvelle aux études théologiques, en apportant dans le séminaire d'utiles innovations..... Ce fut comme le dernier éclat du flambeau qui s'éteint....

Après la Révolution, quand les églises se rouvrirent au culte, le vénérable M. Nalis, curé doyen de la Major, entreprit de fonder un petit séminaire. Son œuvre prospéra quelque temps ; elle ne lui survécut point.

EMILE FASSIN.

(4) Cette irritation acharnée porta ses fruits. « Les prêtres séculiers et les religieux cessèrent » tout commerce avec les PP. de l'Oratoire, ils » n'osaient pas même entrer dans leur église. » Tout prêtre ou religieux qui avait quelque » relation avec cette Communauté, était noté » et regardé comme suspect. Les Bénédictins de » Montmajour furent les seuls qui ne rompirent pas avec les Oratoriens. Cette espèce » d'excommunication dura tout le temps de » l'épiscopat de Mgr *de Janson*. Mgr *de Bellefonds*, » son successeur, approuva un de leurs Pères » pour aider le curé. Aujourd'hui, ils sont pres» que tous approuvés. » (Bonnemant, *Eglise d'Arles*, IV, *verbo* Forbin de Janson, page 16).

(5) « Les *Gardistes*, à qui Mgr *de Janson* confia son séminaire, étaient des prêtres qui, » avec beaucoup de dévotion, fort peu de science » ecclésiastique et point du tout d'esprit de » gouvernement, mais avec beaucoup de sou» plesse, d'intrigue et d'ambition, surent s'insi» nuer dans l'esprit du prélat et gagner sa con» fiance; qui, parvenus à le gouverner, lui » donnèrent des Conseils inconsidérés, lui firent » faire de fausses démarches et lui firent dé» penser bien de l'argent mal à propos. » (Bonnemant, *Eglise d'Arles*, IV, *verbo* Jacques de Forbin Janson, p. 12, en marge — Ms à la biblioth. de la ville d'Arles).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(SUITE.)

1417

25 mars. (Notaire *Jacques Juvenis*). Election des syndics de la Communauté.

— 26 avril. Délibération du Conseil assemblé par ordre de noble *Henri Gileti*, viguier, par laquelle il fut donné de nouveaux et plus amples pouvoirs à *Trophime Amelii*, *Jean Romei* et *Guill. Putatoris*, députés d'Arles, pour poursuivre à Aix le procès entre la Communauté et les Bénédictins à raison du terroir de Castellet ; auquel Conseil furent présents :

Syndics : noble Nicolas de Alzenno.

Bertrand Bernardi. } bourgeois.
et François Tropini. }

Jean Magistri, dit Damas (ou Darmas) étant leur collègue (assesseur ?)

Nobles :

François Isnardi. — Jacques de Rupemaura,
Rostang Isnardi. — Alzias Raynaudi.
Guill. Putatoris. — Pierre de Rupemaura, fils de Jacques.
Jean Matharoni. — Imbert de Alamanono.
Jacques de Barrassio. — Barthélémy Palhade, fils de Jean.

Bourgeois :

Nicolas Benini. — Raimond Juberti.
Jean Tropini. — Rostang de Bruneto.
Raimond Boche. — Antoine Quiquirani.
Pons Grimaudi. — Pons Gravesini.
Jacques de Bruneto. — Pierre Ruffi.
Antoine Benedicti, notaire. — Egidius de Granis.
Jacques Calamonis. — Bertrand Gauterii.
Guinet Duranti. — Bertrand Bernardi, apothicaire.
Alzias de Medico. — Bertrand Girardi.
Pierre Ferrerii. — Antoine de Montefrino.
Antoine Caroli. — Pierre Duranti.
Antoine Grimaudi.

— 5 mars. (Not. *Bernard Pangonis.*) On trouve noble *Antoine Hermenterii* comme viguier d'Arles, et *Hugon Genoyni* et *Guill. de Mellomonte* comme juges de la Cour royale.

— 5 mai. (Même not. f° 17). On trouve *Guill. Gaudini,* comme juge.

— 15 juillet. Not. *Guill. Olivary*). Election de *Nicolas Benin,* marchand d'Arles, en qualité de Consul génois.

— 1er août. (Même not.) *Vidimus* des lettres de la reine *Yolande*, comtesse de Provence, *super de velo bladi Arelatis,* données au château d'Anjou le 22 juin 1417.

— 9 Février. (Notaires *Pons Chabert* et *Jean Rohardi*). Fondation par *Geoffroi le Maingre de Boussicaud* de l'hôpital sous le titre de St-Esprit, dans le couvent de la Ste-Trinité d'Arles, pour le soulagement des pélerins et la rédemption des captifs.

— 29 mai. (Notaire *Pierre Bertrandi* f° 18) Reconstruction de la Tour du Pont de Crau qui coûta 300 florins d'or. Elle devait porter le blason du roi et de la ville d'Arles.

1418

Consuls : Jacques de Monte rotundo.
Jean de Cabassole.
Jean Palhade.
Antoine de Montefrino.

19 novembre. — Juge d'Arles : *Guill. Ermandi.*

1419

Consuls : Elzéar de Porcellet,
Fulquet de Cays.
Raimond Leade,
Nicolas Benin.

Viguier : Barras de Barras.

Juges : Pierre Rogerii ....

— Dernier novembre. (Not. *Ant. Olivari*). Mise de possession dans le bénéfice rural de l'église détruite de N. D. de Capella, à Trinquetaille. Il y restait un pilier de marbre sur lequel était jadis un autel.

— Notaire *Pangonis*, prot. f°.... — Il est fait un achat de maison *in parrochia de Principali et in plano fori novi, ubi fit mercatum sive forum Arelatis, diebus singulis sabbatinis.*

1420

Consuls ; Guill. Putatoris (vulgò Podayre)
Jean Raynaud.
Ant. Olivari, notaire.
Bernard Passarini, notaire.

Juge : Bertrand Fulconis.

1421

Consuls : Guillaume Isnard (noble).
Pierre Quiqueran (bourgeois).
Jacques de Barras (noble).
Jacques Grimaud (bourgeois).

— Yolande, comtesse de Provence, permet aux habitants d'Arles d'établir le droit de gabelles, en 1421.

— 21 septembre. (Not. *Ant. Olivari*). Les perruquiers (*barberii*) se soumettent à ne point travailler le dimanche.

1422

Consuls : Pierre Hugolen, Pierre d'Aiguières } *nobiles.*

Rostang de Brunet, Bernard Quiqueran. } *honorabiles.*

— Lettres de la reine *Yolande* permettant aux habitants et marchands de la ville d'Arles d'armer bateaux et frégates contre les pirates à l'embouchure du Rhône (des 8 juin et 23 septembre 1422).

1423

Consuls : Geoffroi Rostang.
Jacques de Rochemore.
Etienne de Brunet.
Durand Quiqueran.

— 3 mai. (Not. *Guillaume Olivari* f° 152). Serment d'obéissance prêté par l'ab-

besse du monastère de St-Césaire de Nyons, dépendant de celui d'Arles, à l'abbesse de ce dernier monastère, et plusieurs protestations de la part de celle d'Arles.

— 16 juin. (Not. *Pangonis*, prot. f° 64). Il est fait mention, dans un acte, de la rue de *Brasmefam*, sise dans la paroisse Ste-Croix.

1424

Consuls : noble Elzéar de Raynaud.
Jean Trouchard, drapier.
Etienne Barrat, notaire.

Viguier : Honorat de Grimaldis, seigneur d'Antibes.

Juges : Etienne Bernardi.
Antoine Bertrandi.

— Dernier novembre. (Not. *Ant. Olivari* f° 55). La ville d'Arles, qui jusques à ce jour n'avait eu de maison Commune en son propre, achète une maison de M° Pierre Bertrandi, notaire, située sur la paroisse N.-D.-la-Principale, ayant un ciel ouvert, confrontant d'une part le palais de justice, d'autre part, maison de M° Jacques de Pennis, prévôt d'Arles, et des deux autres parts deux rues publiques, dont une joint *cum plano ante palatium curiæ regiæ*, et l'autre passe devant l'église de N.-D.-la-Principale. Cette vente est faite au prix de 260 florins.

— Not. *Pangonis*, prot. f° 137. Vente de l'église et moulin de Ste-Catherine.

— 18 janvier. (Not. *Guill. Olivari* f° 162). Permission accordée à quelques particuliers d'Arles de se servir *belsà cum herbà de toxitis ad occidendum jactu baliste porcos pravos et alias bestias feroces*.

— Le 23 juin 1424, *Jean*, évêque d'Ostie, cardinal, fonde le collége d'Annecy ou de Genève, où seront reçus 24 écoliers étudiant le droit civil et canonique, parmi lesquels il y en aura toujours 4 de la province d'Arles.

1425

Consuls : Elzéar de Porcellet.
Pons (ou Pochet) Grimaud.
Pons Scrivani.

Trésorier : Jean de Aquila.

Sous-Clavaire : noble Guimet Duranti.

— 7 mai. (Not. *Bernard Pangonis*, f° 53). Attestation pardevant noble Jean de Donis, juge de la Cour royale d'Arles, portant que M° Antoine Bertrandi, juge d'Arles en 1424, avait bien exercé sa charge, et était resté à Arles tout le temps d'icelle.

1426

Consuls : Taxil de Varadier.
Elzéar Germani.
Guill. Bertrandi, notaire.

— Not. *Guill. Olivari*, reg. de 1428 à 1439, f° 2. Enchères des gabelles d'Arles pour subvenir aux dépenses de la Communauté, se portant à 18150 florins ou environ. — Lettres de Charles du Maine, frère du Comte de Provence, dans lesquelles sont insérés les articles des gabelles en provençal, données à Aix le 28 juin 1426.

— 2 septembre. (Not. *Bernard Pangonis*, prot. f° 82). Construction du clocher de l'église de St-Laurent, bâti sur la chapelle ou église de St-André y attenante.

1427

Consuls : Pons d'Aiguières, damoiseau.
Jacob Grimaudi, bourgeois.
François Terrassi (*sabaterius*, cordonnier).

Juge : Falco de Chona.

1428

Consuls : Ant. Monachi.
Ant. Grimaudi.
Jacques Bastoni.

— 8 novembre. (Not. *Guill. Olivari*). Conseil de la commune d'Arles pour mettre de l'eau du Rhône dans l'étang de Coronel.

— 4 mars. (Même not. f° 226). Réception de *Jean Textoris* pour médecin de la ville.

— 5 mai. (Not. *Jean Fabri*). Le viguier remontre au Conseil qui avait délibéré que les causes pouvaient être appelées ailleurs que dans la ville; il en a appelé au roi.

— 20 janvier. Erection de la confrérie St-Eloi à Arles, dans l'église de la Trinité, par les serruriers et autres.

1429.

Consuls : Nicolas Cays.
Jerôme Boyc.
Bernard Pangonis, notaire.

Juges : Hugon Genoyni.....

Sous-Clavaire : noble François Isnardi.

— Le 8 janvier 1429, *Pierre de Beauveau*, gouverneur et lieutenant général en Provence, prête serment en sa dite qualité, entre les mains des syndics assis sur les degrés de pierre de la porte de la maison du roi, de conserver et maintenir les privilèges de la ville.

(*La suite à la prochaine livraison*)

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 25

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

—

Saint-Pierre de Favabrégoule

—

Sur le dernier tronçon de ce monticule rocheux qu'on appelait les *Mouleyrès*, au nord des Champs-Elysées, noyée dans un moderne édifice dont la façade reluit sous une épaisse couche de lait de chaux, gît une vieille église, basse, dévastée, qui semble là comme en un retrait, cachant son avilissement aux regards du visiteur. — Elle sert d'étable et de bergerie. (1)

Une grande croix de bois, plantée dans un bloc de maçonnerie, devant la porte de cette église, y étalait encore, il y a 20 ans, ses grands bras de couleur sombre qui s'étaient inclinés depuis longtemps sous les coups du vent du nord. Elle a disparu dans les travaux de creusement qui ont fait de cette éminence comme un promontoire au milieu des carrières profondes ouvertes dans le roc. Un sort pareil atteindra tôt ou tard l'église, vouée par sa position au pic du démolisseur.

Quoiqu'il succombe depuis longtemps sous les outrages des éléments et de la main des hommes, la perte de cet édifice n'en méritera pas moins quelques regrets. Il est un monument de notre histoire, un témoin de ce passé qui ne saurait être sans intérêt pour nous. Au point de vue architectural, il n'est pas indigne de notre attention : « Son architecture, dit notre éminent compatriote M. *Clair*, porte l'empreinte du style bysantin, malheureusement étouffé sous des constructions du XVIe siècle ». (1)

C'était autrefois un ermitage célèbre ; la pieuse crédulité de nos pères lui attribuait une origine miraculeuse. Dans les premiers temps du christianisme, dit la légende, s'élevait à cette même place un temple consacré au dieu Mars. Saint Denis l'Aréopagite, étant venu prêcher l'évangile dans le pays en compagnie de saint Rieul et de quelques autres de ses disciples, pénétra dans ce temple, et, par la seule invocation du Christ dont il prononça le nom, fit tomber l'idole qui se réduisit en poussière. Il purifia le temple, y construisit un baptistaire, et en fit la consécration au Dieu des chrétiens, sous le vocable de St-Pierre et St-Paul. (2)

Dans l'intention d'être plus complet, je me suis fait un devoir de recueillir toutes les légendes ; mais je ne puis que regretter, avec L. Jacquemin, de voir se propager ces fictions dont le moindre défaut est d'obscurcir les origines de l'histoire religieuse de nos contrées.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'assigner une date certaine à la construction de cette église. Cependant une inscription obituaire, découverte en 1868 dans les travaux d'exploitation d'une carrière vers le chevet de ce monument, semble fournir à ce sujet des indications précieuses. Nous allons reproduire cette inscription, aussi fidèlement que possible, mais sans nous attacher à la forme des lettres et à leur agencement, que l'insuffisance des moyens

(1) Depuis l'époque où nous écrivions ces lignes (1871), le propriétaire de cette intéressante ruine, notre ami M. *Ant. Guibert*, y a fait d'importantes restaurations. L'aspect en est fort embelli, et si l'édifice n'a rien gagné au point de vue artistique, il a beaucoup profité sous le rapport de sa conservation.

(1) H. Clair. — *Monuments d'Arles*, page 165.

(2) Saxi. — Bonnemant. — J. M. Trichaud. — Ribadeneira.

typographiques mis au service de notre publication ne nous permettrait pas d'imiter.

HIC IN PACE RE
QVIESCIT BONE
MEMORIAE PE
TRVS FILIVS CON
DAASCLIPI QVI
FONDABET HANC
BASELICA SNC
TI PETRI ET PAV
LI QUI VIXIT PLVS
MENVS ANNVS
XLIII ET OBIIT SVB
DIE XIIII KAL
FEBROARIAS IN
DICTOIN. VIII POS COL
DECITI IVNIORES
V C

Cette inscription fut adressée au ministère pour être soumise à la commission des Inscriptions et Belles-Lettres. Le ministre répondit le 17 décembre 1868, par une lettre qui est déposée aux archives de la ville, et qui assigne comme date à cette inscription l'année 529. On peut vérifier cette date par l'époque de l'indiction ou du consulat de *Decitus Junior* qui est mentionné dans l'inscription (1).

Cette pierre obituaire est aujourd'hui au Musée.

Le personnage dont parle l'inscription fut-il le fondateur véritable ou simplement le restaurateur de l'église des Mouleyrès ? je ne saurais le préciser : on prenait volontiers, à cette époque, le titre de fondateur d'une église ou d'un monastère ; pas besoin n'était, pour y avoir droit, d'avoir fait construire l'édifice ; on donnait ce titre à tous ceux qui assuraient par leurs dons l'entretien d'une œuvre ou d'une communauté.

L'Eglise des Mouleyrès fut détruite par les invasions : successivement dévastée par les Wisigoths, les Allemands de Chrocus et les Sarrasins, elle fut chaque fois relevée de ses ruines par la piété des habitants. Quelques auteurs ont avancé, mais sans preuves, quelle fut reconstruite et embellie par la munificence de Charlemagne.

Nous la trouvons désignée fréquemment, au Moyen-âge, sous le nom de *St Pierre de Fayrabregol* ou de Favabregoule (1), à cause des micocouliers qui croissaient à l'entour, et qu'on appelait en langue provençale *favabrégouliés* ou *fabregouliès*. Il parait que cet arbre abondait dans les environs, puisque la chapelle de l'*Agenouillade* était aussi appelée *St-Jacques de Favabregoules* (2).

Jacine, épouse de *Geoffroi Bastoni*, dans son testament du 10 des kalendes d'avril 1224 — testament demeuré fameux et qui est un des plus précieux documents de nos archives — léguait 40 sols à partager entre les églises de St-Pierre et de St-Jacques de *Favabregolo*.

Le 6 des kalendes de mai 1238, *Poncius Boysserius*, recteur de l'église *St-Pierre de Favabregolo*, témoigne dans l'enquête sur les agissements de la confrérie (3).

Après les dévastations et les luttes sanglantes qui signalèrent le milieu du XIV[e] siècle, nous retrouvons cette église à peine debout, pauvre, ruinée, sans temporel, confiée aux soins d'un ermite, et unie à la paroisse de *St-Michel de l'Escale*, avec les églises *St-Jacques* et *St-Didier des Aliscamps*. Un procès-verbal du notaire *Antoine Olivari*, sous la date du 15 juin 1390, nous montre le prieur *Jean de Pomo* prenant possession du prieuré de ces Eglises unies, vacant par le décès du prêtre *André Favoni*. Le nouveau prieur se rend à pied de l'une à l'autre de ces églises, dont il prend successivement possession ; à St-Pierre de Favabregoule, il est reçu par l'ermite de cette église, *Pierre Pelucheti* ;

(1) Je dois ces renseignements à une obligeante communication de M. *Marius Huart*, conservateur du Musée d'Arles. Ce patient et laborieux antiquaire, dont le desintéressement et la modestie étouffent trop le profond savoir, a composé un *Catalogue*, encore inédit, de notre Musée lapidaire : œuvre consciencieuse, fouillée, complète, remplie de découvertes précieuses dont on ne saura pas à qui faire honneur, tant l'auteur montre peu l'ambition d'en revendiquer à bon droit le mérite. On devrait décréter un prix pour de pareilles œuvres et une amende pour ceux qui les empêchent de voir le jour : comme on ferait volontiers la remise de cette amende à M. le Conservateur du Musée, s'il voulait bien se soumettre à gagner le prix !

(1) *Ecclesia Sti-Petri de Fayrabregol* (1139). Ecclesia *Sti-Petri de Favabregolo* (1224-1238).

(2) L'église de St-Georges, située sur l'emplacement actuel de la place *Cays*, portait le même surnom : *San Georgi lo fabregolier, san Georgi en fabrigolier*. (1431 — Vieux cadastres des paroisses).

(3) Voir mon article *En Bions*, n° 3 de cette publication, page 17, col. 2, note 3.

il se transporte ensuite à l'église *St-Didier*, dont il ne trouve que les ruines, sur lesquelles il s'assied en signe de possession (1).

St-Pierre des Mouleyrès était, au XV[e] siècle, un ermitage en grande vénération. Le testament de noble dame Magdeleine...., veuve de *Jacques de Montredon*, en date du 29 juin 1446 (notaire *Pangonis*) fait mention de l'ermite de *St-Pierre*, qui y reçoit un legs de la modeste somme d'un *gros*, à titre d'aumône.

Dans l'été de 1489, l'ermitage se trouve converti en infirmerie. Une sorte d'épidémie ou de peste (*pestilentia*) ravage la population; les hôpitaux regorgent de malades; on transporte beaucoup de pestiférés à St-Pierre des Mouleyrès, où l'air est plus vif et plus sain. Le prieur de l'église, *Jaumes Recubel*, veut bien se prêter à cet acte d'intérêt public et d'humanité; mais nous le verrons, le 21 mars de l'année suivante, solliciter des consuls d'Arles une légitime indemnité.

En 1537, Charles-Quint envahit la Provence; Aix lui ouvrit ses portes; il s'y fit sacrer *roi d'Arles*, dans la basilique de St-Sauveur, et après avoir pris ce titre, il voulut conquérir son royaume. Le 17 août, son avant-garde, aux ordres du marquis de *Guast* (*de Vasto*), poussait une reconnaissance sur la hauteur des Mouleyrès; elle se fit un observatoire, en même temps qu'un abri, derrière l'église de St-Pierre; un boulet lancé des remparts, et qui faillit tuer son chef, suffit pour l'en déloger. Les préparatifs de défense, qui furent jugés formidables, et la fière contenance des Arlésiens, décidèrent les Impériaux à renoncer à leur entreprise (2).

Mais les Arlésiens, incertains si les ennemis ne reviendraient plus, et voulant les priver d'une ressource stratégique, rasèrent l'église qui les avait abrités. Le danger commun imposa silence aux scrupules du clergé.

Les ouvriers chargés du travail trouvèrent sous les dalles deux cercueils en bois qui renfermaient, ce dit-on, des reliques de Ste-Ursule et des onze mille vierges. Ces caisses furent transportées à St-Michel de l'Escale et plus tard à St-Julien.

(1) Bonnemant, *Paroisses*, 49. — Voir aussi mon article sur l'église *St-Didier*, à la page 27, col. 2 de cette publication.

(2) Voir *Amédée Pichot*, Arlésiennes, page 172.

La dalle qui abritait les reliques de Ste-Ursule portait cette inscription aujourd'hui perdue :

Hic requiescit in pace
B. M. Ursula quæ vixit
annis p. l. m. XXX
et obiit V ka. juli. indict. quinta.

Cependant, le danger passé, la dévotion à St-Pierre des Mouleyrès avait repris toute sa ferveur. La chapelle avait été rebâtie, telle qu'on la voit de nos jours. Les meûniers en firent le siége de leur confrérie, érigée sous le titre de St-Martin.

En 1617, la paroisse de St-Michel de l'Escale, ne possédant pas les revenus nécessaires, fut supprimée, et sa circonscription paroissiale fut partagée entre les églises de St-Julien et de N.-D.-la-Major. St-Pierre des Mouleyrès fut uni à St-Julien; mais il conservait le titre de prieuré, dont le titulaire était laissé à la nomination du chapître métropolitain de St-Trophime.

Parmi ces titulaires, nous trouvons M[e] *Louis Camosy*, le 16 mai 1599.— Le chanoine *Louis Bret*, le 12 Février 1618. — Le chanoine *Roubaud*, en 1660. — Le prieur du Baron, *Jean Franconi*, en 1701, le 22 mai, et *Honoré Morel* ou *Maurel* en 1740 et 1749.

C'est le chanoine *Roubaud* qui fit construire, au mois de mars 1660, la chapelle latérale qu'il décora d'un rétable en l'honneur de *Notre-Dame-de-Lorette* (1). Il fit aussi restaurer l'église dans toutes ses parties.

L'église de *St-Pierre de Favabrégoule* (ou *St-Pierre des Mouleyrès* ou *des Aliscamps*, car on lui a donné successivement et indifféremment ces trois noms) était encore en bon état et livrée au culte en 1789; elle a péri, comme tant d'autres, dans la tourmente révolutionnaire. Et depuis cette époque, quel douloureux abandon !

St-Pierre était une antique nécropole, un cimetière de prédilection dans lequel reposaient de leur dernier sommeil de nombreuses générations de nos aïeux. Jusques en 1784, la ville d'Arles y avait porté ses morts. De tous côtés, autour de la vieille église, dans des tranchées que le roc n'avait point permis de faire profondes, s'étaient empilées parallèlement, et presque

(1) Annales J.-Didier Véran.

à fleur de terre, des rangées de tombes. Là s'étaient amoncelées les reliques humaines de quinze siècles; là cinquante générations étaient venues tour à tour mêler leurs larmes et leurs restes mortels.... L'utilité publique est venue jeter au vent ces précieux débris. Nous avons vu — et que ces tristes souvenirs sont encore frais dans notre mémoire! nous avons vu ces pierres funéraires voler en éclat sous l'explosion des mines, ces rangées de tombes entamées, coupées par tranches, et des mains avides fouiller à la pelle, dans ces tombeaux béants et profanés — je n'ose presque l'écrire — les détritus humains qu'on vendait à tombereau comme engrais!

Comment justifierons-nous de semblables profanations? De quel nom moins amer les qualifierons-nous? De quel prétexte les colorer? Par quelle suprême nécessité les excuser et les absoudre? Je ne m'asservirai pas, pour mon compte, à une semblable tâche. Je crois, avec le regretté *L. Jacquemin*, que nous ne saurons trouver d'excuses ni de pardon pour notre coupable indifférence. Quand une génération remue ainsi à la pelle les os de ses aieux, ne craint pas de fouiller leur tombe à peine refroidie, et ose étouffer sous une raison d'utilité publique l'idée morale et religieuse qui commande à tous le respect et le culte des morts, elle se trouve sans excuse devant la conscience publique, sans excuse devant l'Histoire; elle prépare à ses propres reliques la plus désolante insécurité.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES
DE LOUIS BOREL,
Bourgeois d'Arles.

(*Suite*).

M. de Beaujeu, voyant qu'elles s'estoient rendues et qu'il ne s'y pouvait faire autre chose, se retira vers le chasteau du *Baron*, pensant que l'ennemy le suivrait; mais ils n'osèrent l'entreprendre, moings encore l'approcher une lieue dud. *Baron*. S'en retournant passer la rivière avec effroy, et n'ayant peu faire autre chose, délibérèrent conspirer une trahison contre notre ville parce qu'ils avoient intelligence avec beaucoup d'habitants d'icelle, comme se sont despuis descouverts en partie, et de fait ils avaient résolu de l'exécuter aux festes de tous les saincts lhors prochaines. Mais Dieu ne voulait pas permettre une telle méchanceté, ayant esté la rivière du Rhosne si grande, qu'elle leur rompit leur desseing, non leur mauvaise volonté.

Quand ils virent qu'ils ne pouvaient venir à bout de leurs desseings, entreprinses et volontés, ils remirent la partie à une autre fois, cherchant leurs commodités, chose fort facile à exécuter, parce que ceux-là mesme qui menoient l'entreprinse estoient ceulx à qui nous donnions du crédit et authorité, alloient rejetter les corps de garde, la nuict faisoient ronde, c'est à savoir tous nos sergents de guerre. Chose fort barbare et déplorable à l'ouïr réciter : ceulx qui debvoient exposer leur vie pour la conservation de leur patrie, sont ceulx qui la veulent du tout ruyner et ensevelir.

Le jour d'une si perfide et misérable exécution estoit assigné aux festes de Noël lhors prochaines; n'ayant respect de leurs parents et amis, des pauvres femmes, veuves et enfants orphelins, tant de violement de femmes et filles, tant d'oppression des pauvres gents vieux, vivans à leur aise, estoient chassés de leurs maisons, et contraignoient ceulx qui eschappoient de leurs mains d'aller mendier leur pain, tant de rapines et destructions, et tous estant affamés d'une cupidité insatiable de reigner, se voulant aggrandir par la perte et ruyne de ses propres cytoïens et s'enyvrer du sang des pauvres innocents.

Mais Dieu qui nous regarde de son œil de pitié et de miséricorde, ne voulut pas permettre qu'une si grande désolation tombât sur ceste pauvre ville d'Arles, combien qu'à la vérité soyons indignes d'ung si grand bénéfice, pour raison des énormes péchés qui reignent en icelle.

Dieu suscita un habitant de Nismes, natif toutes fois de ceste ville, lequel se nommait *La Masse*, ne pouvant endurer une si grande meschanceté, estant toutesfois contraire à nostre religion faisant acte d'ung bon citoyen, advertit MM. les Consuls de lui envoyer ung homme, duquel il s'en peut fier, auquel il descouvrirait des grandes choses. Lesdicts sieurs consuls lui envoyèrent ung sien frère qui habitait en ceste ville. Ceulx de la ville de Nostre-Dame-de-la-Mer en feurent ad-

vertis et le susdict *La Masse* constrainct à sautter les murailles dud. Nismes pour sauver sa vie ; et s'en vint rettirer en ceste ville, ne sachant rien à la vérité de ceulx qui menoient l'entreprinse, mais bien nous déclara qu'elle estoit fort grande et des principaulx y trampoient.

Les ennemys s'assemblaient, comme on disait, pour aller au Saint-Esprit, mais cela n'estoit qu'une couverte et ung moyen pour nous surprendre : nous disant aussi de faire bonne garde. L'on estoit en grande rumeur dans la ville à cause que nous avions des advertissements de tous costés que l'entreprinse estoit pressée à estre exécutée.

A mesme instant l'on print ung soldat à Trinquetaille pour soupçon, lequel on mène dans les prisons de ceste ville. Les traistres et ceux qui estoient de la conspiration ayant sceu qu'on avait mis en prison ung soldat, pensant qu'il sceut quelque chose de leurs desseings, feust cause qu'ils entrèrent en esfroy et constraincts de desloger tout incontinent sans dire adieu.

Le jour de sainct Estienne, envyron les onze heures, *Anthoine d'Arbaud*, escuyer, *Louis Icard*, fils de *Jehan*, *Pierre du Tretz*, *Anthoine Gardy* et *Estienne Fatin* partirent de ceste ville et s'en allèrent passer à Beaucaire, vindrent au lieu de Fourques, sans prendre congié de personne.

Ledict *Antoine Icard* manda à son cousin le capitaine *Estienne Icard* de luy venir parler, ayant désir de luy communiquer des grandes choses, par une lettre, laquelle il communiqua à MM. les Consuls et à plusieurs des principaulx de ceste ville, estant résolu que si ledict *Anthoine Icard* leur voulait déclarer ladicte entreprinse et les conspirateurs et exécuteurs d'icelle, qu'ils s'employeroient de tout leur pouvoir à luy sauver la vie.

Le lendemain, *M. de Beyne*, *M. de Beaujeu* et *M. de Grille* et plusieurs aultres allèrent jusques audict Fourques pour parlementer avec le susdict *Anthoine Icard* lequel passa le pont de Fourques et s'en vint deçà ; où estant arrivé, il vit son cousin ledict capitaine *Icard*, se pensa qu'il feust tout seul ; mais il se trouva bien trompé, quand il vit tant de gens avec luy. Lhors ledict sieur de *Beynes* et ledict sieur *Beaujeu* le prièrent leur vouloir déclarer le fond de ceste affaire : alhors leur répondit qu'il aimait mieux estre tué que de mettre tant de gens en peine, mettant la corde au col à plus de cinquante des plus braves de la ville, y ayant des parents desdits sieurs de *Beynes* et de *Beaujeu* et de *Grille* et de plusieurs aultres de la dicte ville.

Voyant qu'il ne voulait rien descouvrir, le menèrent en prison en ceste ville dans la maison dudict sieur de *Beynes*, pensant qu'avec le temps et par amitié il dirait la vérité. Mais pour tout cela il n'en voulut rien faire, qui feust la cause que nous entrasmes en ung très grand soupçon les ungs des aultres, ne sachant à qui nous fier ; et n'eust esté la grande bonté de Dieu, nous nous fussions tous entretués.

Pendant ces entrefaictes, l'on envoya le capitaine *Espiard* pour en advertir *M. le Maréchal de Retz*, qui pour lhors estait en ce pays de Provence ; mais nous faisions comme on dit en commung proverbe, du loup ung berger. Estant de retour led. *Espiard* sachant que led. *Anthoine Icard* estoit chez *M. de Beynes*, se pensa qu'il descouvrirait le pot aux roses ; qu'il feust cause qu'il partit de ceste ville avec *Pierre du Tretz* et s'en allèrent tous deux à Beaucaire ; et par leur fuite feurent des descouvertes des choses desquelles on ne doubtait nullement.

1577

M. le Mareschal de Retz arriva en ceste ville le 20me de janvier MDLXXVII avec M. le Président des Archers. A leur entrée dans la ville, tout le peuple se mit à crier justice, justice contre les traistres, qui nous vouloient oster nos vies et nos biens ; lesquels nous promirent la faire le lendemain.

Mon dict sieur Mareschal fict conduire ledict Anthoine Icard aux prisons Royaux où il demeura tout le jour, expressément pour le faire ouyr ; tellement qu'il fust constrainct de disner dans la chambre du Conseil. Il fict assembler MM. les Consuls et les principaulx de la dicte ville, leur commandant d'avoir cinq cens hommes de pied, pour la garde d'icelle et cent hommes pour garder Trinquetaille ; ce qui fust promptement exécuté.

Le lendemain il se transporta jusques au dict Trinquetaille et l'ayant veue et visitée, trouva bon pour la fortification d'icelle et conservation de nostre ville que l'on y dressast un fort pour garder que les ennemys ne s'en emparassent ; car cella serait la ruyne d'icelle, ensemble du terroir de la Camargue comme la chose était véritable ; ce qui fust bientost faict. Il commanda aussi de mander cent arquebusiers aux Sainctes-Maries et cinquante au Chasteau du Baron, le tout avec une grande et excessive despense faisant compte qu'en ce mois il s'estait despensé plus de 12000 escus.

Quelques jours après, M. le Mareschal, partant de ceste ville, s'en retourna en Provence, nous laissant sans nous faire point de justice, ce qui troubla encore plus les habitants d'icelle. Il devint malade d'une paralysie qui luy tomba sur la moitié de sa personne, ne se pouvant ayder d'ung bras ny d'une jambe, ensemble il perdit l'ouye. Il n'a pas esté guère plainct de nos habitans, pour nous avoir laissé comme il nous laissa.

Nos traistres se voyant descouverts, demeurèrent fort estonnés pour avoir esté descouverts et failly leur entreprinse, qui fust la cause qu'ils se délibèrèrent d'exécuter une surprinse sur la ville de N.-D.-de-la-Mer; partirent d'Aigues-Mortes le mois de febvrier, six cents arquebusiers soubs la charge et conduite d'ung de nos traistres, appelé Pierre du Tretz, et vinrent le long de la plage de la Pinède, passèrent le grau Mouguesil, abordant ladicte ville jusques à dresser des eschelles contre les murailles. Mais les grandes boues qui estoient dans les fossés empeschèrent qu'ils ne peurent exécuter leur entreprinse; et par ce moyen furent descouverts, se retournans sans rien faire, délaissant deux eschelles dans les fossés, estans extrêmement marris d'avoir failly l'entreprinse des Sainctes-Maries. Du Tretz, lequel nous avions honnoré par cy-devant du gouvernement d'icelle, Gaudy et Fatin se retirèrent à St-Gilles, soubs espérance de prendre quelque butin sur nostre terroir, tant du bétail d'icelluy que quelques-ungs de nos habitants pour les faire prisonniers, et les mettre à rançon ; car ils n'avoient aulcung moyen de vivre. Ils avoient aussy résolu entre eux d'aller prendre Jacques Vacherin, bourgeois, Foulquet Icard et Antoine Boussiquault ; lesquels ayant sceu leurs desseings, et se levant plus matin qu'eulx ils les allèrent attaquer dans St-Gilles sur la dinade, dans leurs logis, enfonçant leurs portes, entrant dans icelluy; ceulx du dedans voyant cella, mirent la main aux armes et se deffendirent. Mais enfin Gaudy et Fatin feurent prins, et du Tretz tué et blessèrent Boussiquault d'une arquebusade et luy rompirent le bras duquel despuis il a esté estropié. Lesdicts prisonniers feurent menez et conduits en ceste ville, dont plusieurs des habitants en feurent bien aises.

M. le comte de Carces estoit pour lhors en ceste ville; l'on mena lesdicts prisonniers à son logis, lesquels il fit en mesme instant ouyr; iceulx confessèrent la trahison de la dicte ville ensemble celle de l'abbaye St-Pierre de Montmajour ; accusèrent ung moine appellé Lessuc et le fils de Bardoche lesquels feurent despuis prisonniers ; menés à Aix et condamnés à une amende honorable par toute la ville, en chemise, teste et pieds nuds, la corde au col, et une torche ardente à la main, conduicts par l'exécuteur de la haute Justice sur ung échaffault et après menés aux galères pour y servir le Roi leur vie durant, ce qui fust depuis exécuté dans la galère.

Lesdicts Gaudy et Fatin furent condamnés d'estre pendus et estranglés, ce qui fust mis en entière et deube exécution.

(*La suite à la prochaine livraison*).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(SUITE.)

1430

25 mars. (Notaire *Jean Fabri*). Election des syndics de la ville d'Arles, qui sont noble *Nicolas de St-Martin, Etienne Bernardi* et *Pierre de Valle*.

— 8 octobre. (Prot. du notaire *Jean Meriani* f° 136) Prix-fait du portail de la *Trouille* (*Treuilha*) donné par la commune à *Jean Noé*, maçon, au prix de 10 florins.

— 8 novembre. (Not. *Jean Fabri*). Les levadiers du Trébon font vendre une terre de *François Cadri*, pour les arrérages du taux qu'il doit.

— *Hélie Boneti* était juge de la Cour royale d'Arles.

1431

— 25 mars. (Notaire *Pierre de Lanciaco*). Election des syndics d'Arles, savoir : noble *Fouquet de Cays*, *Monet Pellani*, bourgeois, et *Guillaume Bornoni*, marchand.

— 24 septembre. (Notaire *Michel Grimaudi*). Elargissement donné à *Jacques Benissi*, marchand, de Florence, moyennant rançon; lequel avec deux galéotes venant de la brassière du Rhône et allant à la mer, avait fait du ravage et emmené prisonniers des citoyens d'Arles.

— Viguier : *Jean de St-Michel*, capitaine du château des Baux ; son lieutenant était noble *Alzias Gavaneti*.

1432

Consuls : Reforciat de St-Martin.
Guillaume Blanchi.
Hugues Michel.
Juge : Etienne Bernardi.

— 5 avril. (Notaire *Michel Grimaudi*). Elargissement de *Pierre Gauderie*, dit

Blanqui, traceur de pierres, et ce, moyennant finance; lequel, ayant pris à prix-fait les réparations des bains de la ville, s'en était allé avec l'argent qu'on lui avait donné d'avance.

— 10 janvier. (Notaire *Guillaume Raymundi*, f° 31). Criées publiques par lesquelles il fut défendu aux notaires de faire obliger les parties aux soumissions ecclésiastiques et au serment, excepté dans certains cas qui y sont décrits, et ce, en suite des lettres de *Pierre de Beauvau*, gouverneur et lieutenant du roi en Provence.

1433

Consuls : Pierre de Reynaud.
Antoine Pelani.
Pierre Franco (ou *Ferrari*).

1434.

Lettres patentes données par le Sr. *de Beauvau*, lieutenant en Provence, portant de créer les syndics *comme anciennement*.

Syndics : nobles Pierre de Lubières, jurisconsulte.
Jean Romei.
et probes Honorat Boyci.
Martin de Stella.

Assesseur : Antoine Grimaudi, jurisconsulte.

Viguier : noble Louis Gantelmi, seigneur d'Albaron.

Juges : Pierre Cappelli et François de Sancta Cruce.

— *Nota quod XIV hujus mensis dicitur D. nostr. regem nominatum Ludovicum III bo. mem. dies suos in Domino clausisse extremos*. (Prot. de *Jean Meriani*, notaire).

1435

Consuls : Bertrand de Montredon.
Ant. Tropini.
Pons Escavi.
Marc Ant. Bajani.

Juges : Jean de Thona.
François de Sancta Cruce.

— 21 novembre. (Notaire *Guill. Raymundi*, f° 154). Révocation des lettres du gouverneur de Provence dont il est question en 1432, et enregistrement de celles du roi René au folio 155.

— 1435 et 1436. — Notaire *Guillaume Olivari* : régistre de deux années contenant les criées publiques faites à Arles, de plus des statuts latins et provençaux, et encore le nom de tous les ouvriers d'Arles chacun dans leur classe.

— 1435. Notaire *Pangonis* : *Dominus Rex Ludovicus III obiit die 20 novembris 1435 in partibus Italiæ et Calabriæ.*

1436

Consuls : Elzéar Porcellet.
Bernard Briotti.
Guill. Olivari, notaire.

Viguier : noble Luquin de Riciis, seigneur de St-Pol et cosgr. du Vernègue.

— 2 septembre. (Not. *Bernard Pangonis*). Prix-fait de la construction du clocher de la paroisse St-Laurent, à l'endroit même où était anciennement une église sous le titre de St-André.

— 1436 —Prot. de *Jean Meriani*, notaire : *I die huj. mens. maii, fuit inceptum ludere ludum Job sive* VOTUM *in presenti civitate Arelatis.*

1437

Consuls : Taxil de Varadier.
Pierre de Lanciaco.
Jérôme Boche.
Bernard Pangonis.

Assesseur : Antoine Grimaudi.

— 21 mars. Noble *Antoine Gaufridi* était juge du tribunal de Lyon.

— Dernier novembre (notaire *Bernard Pangonis*, reg. 1437 fol. 1.) Entrée du roi René à Arles.

— 13 juin (notaire *Jean Fabri*). Transaction sur les dixmes, cens et services des prieurés de Lansac et de St-Jean du Grès, servant au chapitre d'Arles.

— 3 janvier. (Notaire *Guillaume Raymundi*). Citadinage accordé pardevant les Consuls par noble Pierre Bérardi, lieutenant de noble *Balthazar Gerente*, seigneur de Montclar, conseiller et maître d'hôtel du roi René, et viguier d'Arles.

— 19 janvier. (Archives d'Arles). Lettres du roi René portant amnistie en faveur des citoyens d'Arles de tous excès commis même contre ses commissaires et ses secrétaires conservateurs des Juifs de Provence, lorsqu'ils voulaient faire justice de quelques Juifs.

1438

Consuls : Nicolas Cays.
Jacques Basterii.
Bernard Pangonis.

Viguier : noble Gaufrid de St-Michel.

— 12 avril. (Notaire *Jean Fabri*). Appellations par les fermiers des gabelles d'Arles contre les Bénédictins, pour lesdites gabelles.

— 24 octobre. (Notaire *Pangonis*). Vente de l'église et terres de *St-Jean de Nejano* (Mas de M. *Seigneuret*, en Camargue) par

le prieur de ladite église à *Bertrand Michel*, dit *Cotellier*.

1439

Consuls : Pons d'Aiguières.
Raymond Tarascon (n'accepta pas).
Bertrand Bertrandi.

— Lettres patentes du roi René en faveur de noble *Louis d'Arcussia*, seigneur de Tourves, son écuyer et fidèle, par lesquelles il le nomme Viguier d'Arles pour l'année 1439, après l'expiration des fonctions de *Gaufrid de St-Michel*. — Données le 21 décembre 1438. (Servant de couverture au régistre du notaire *Jacq. Norriceri*, de l'an 1466, pour la maison *Grille*).

[*Pierre Ortigue* était encore viguier le 11 mai. — Archives d'Arles I. CC. 157 f° 12].

— 16 mars. (Not. *Bernard Pangonis*). La Communauté emprunte de *Jacques Raynaudi* 300 florins d'or. Furent présents à cet acte : noble *Aymeric d'Aiguières*, fils de *Pons*, syndic d'Arles, et exerçant pour lui attendu ses infirmités; *Bertrand Bertrandi*, notaire, syndic ; *Philippe de Stenay*, jurisconsulte, assesseur; nobles *Tassius de Varadier*, *Gaufrid Rostagny*,

Nicolas Cayssii.
Jhérome Boche.
Floret Balbi.
Jean Cabassole.
Jean Talhafer.
Montussius Tropini.
Jacques de Airaga.
Jean Parade.
Jacques Radulphi dit Lambert.
Guimet Duranti dit Baston.
Pierre Isnardi.
Bernard Rostagni.
Honorat Raynaudi.
Bernard de Monterotundo.
Jean Porcelleti fils d'Alzias.
Jerôme d'Aiguières.
Alzias Pocelleti.
Pierre de Lupperiis, jurisconsulte.

et honorables hommes :

Jacques de Urbana le vieux.
Antoine Pellani.
Jacques Bastonetti
Hugon Michaelis.
Martin de Stella (revendeur)
Jean de Floribus.
Pierre Olivari.
Huguet Andrée, pêcheur.
Huguet de Lambisco.
Me Guillaume Girardi.
Guill. Bornoni (canabassier)
Pierre de Roynhaco (cordonnier).
Pierre Vesiani (fustier).
Antoine Goudardi (boucher).
Me Jean de Vulpiaco (fustier).
Jacques Raureti.
Me Guill. Olivari, notaire.
Antoine Huane dit Guigonet.
Pons Trivani.
Pochet Huane dit Guigonet (ménager)
Pierre de Ponte.
Me Jean de Stenay, bachelier ès-lois.
Me Antoine Basani, jurisconsulte.
Pons Veyrerii (chaussetier).
Pierre Ferrerii (bayle berger).

— Autre emprunt le 21 septembre 1439 (Même not. *Pangonis*).

— 8 décembre. (Not. *Bernard Pangonis*). *Honorat de Someyre*, *Pierre de Novellis*, *Pierre Juliani* et *Etienne Lamberti*, d'Arles, se louent à noble Aimeric d'Aiguières, exerçant le syndicat au nom de *Pons*, son père, et à Me *Bertrand Bertrandi*, notaire co-syndic, au nom de la commune, pour faire le guet (*scubias sive gacham*) de nuit et de jour au *Gras* de la mer, terroir d'Arles, et lieux accoutumés en Camargue et à la *Vernette*, pour le service du roi et de la communauté, et ce pour un an commençant le 9 décembre, savoir : deux dans la Camargue, et deux dans la *Vernette*. Se fourniront les preneurs de bonnes montures; ils serviront en personne et non par préposés; ils viendront tout de suite avertir le viguier et la commune dès que l'ennemi paraîtra; ne pourront pendant le dit temps faire du bois, des joncs, ramasser de la soude, semer ou chasser; ils recevront 72 florins chacun pour ladite année. (Le brouillon de ce contrat est aux archives I. CC. 158 f° 24).

— La peste était à Arles le 5 janvier 1439. (Not. *Bernard Pangonis*).

(*La suite à la prochaine livraison*)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes), Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde. 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

—

Claude Terrin.

Terrin (Claude), né à Arles vers le milieu du siècle passé, (1) apporta en naissant, les dispositions les plus favorables pour les lettres. Il devint dans la suite, l'arbitre de tous les différends littéraires. Son goût se décida pour l'étude de l'antiquité.

En avançant en âge, il acquit, dans cette partie, des connaissances très-étendues. Rien n'était caché pour *Terrin* dans l'histoire grecque et romaine. Une médaille, une inscription lui firent découvrir des faits qui avaient échappé aux plus habiles antiquaires. Aussi les *Spon*, les *Patin*, les *Vaillant*, les *Spanheim* ont-ils parlé de lui avec les éloges les plus pompeux.

Nous avons dit à l'article Augières que *Terrin* l'emporta sur ce jésuite au sujet de la statue qui fut trouvée à Arles. Comme la ville d'Arles envoya cette statue au Roi, et quelle s'en remit à sa décision, un académicien d'Arles fit un sonnet qu'il termina par ces vers:

Louis seul va finir ce combat glorieux:
Silence, beaux esprits, c'est au plus grand des hommes,
A dire son avis sur l'intérêt des Dieux.

Le roi et les meilleurs peintres furent de l'avis de *Terrin*. *Girardon* répara la statue que l'on plaça dans la grande galerie de Versailles; il en fut fait deux copies, dont l'une fut envoyée à *Terrin* et l'autre donnée à l'Hôtel-de-Ville d'Arles. Elles sont en marbre d'un pied de haut. *M. de Vertrom* en présenta l'estampe à l'Académie Française, avec les ouvrages composés pour et contre, au nom de l'Académie d'Arles. M. *Magnin*, autre académicien d'Arles, fit en vers l'éloge de Terrin, dans un ouvrage intitulé : *Le Triomphe de Vénus*.

Terrin écrivit aussi sur l'Obélisque d'Arles, trouvé dans la terre auprès du Rhône et élevé en moins d'un quart d'heure par les soins de M. *Peytret*, célèbre architecte d'Arles, dans la principale place de cette ville, le 20 mars 1676. Il fit imprimer des *Observations sur les proportions des pyramides et des Obélisques*. Il prouva démonstrativement que c'était un obélisque et non pas une pyramide; on disputa encore contre son sentiment, et ses réponses savantes étendirent sa réputation.

En 1685, il publia une *Dissertation sur deux médailles grecques de Pixodarus et de Mausole, roi de Carie*, qu'il dédia à Louis XIV. Au commencement de ce siècle, il eut une dispute littéraire avec M. *Barras de la Penne*, sur *les divers ordres de rames dans les galères des anciens*. Ils remirent au public la décision de leurs différends.

En 1702, M. *Gravier* de Marseille adres-

(1) Lisez : XVIIe siècle. L'auteur de cet article, M. l'abbé de *Capris de Beauvezer*, collaborait au *Dictionnaire de la Provence* en 1786. On n'est pas encore fixé d'une manière précise sur la date de la naissance de *Claude Terrin*. Le P. *Bougerel*, son biographe, n'a pas jugé à propos de nous l'indiquer; la biographie *Michaud* la porte à l'année 1640. La suite de cet article va nous fournir l'occasion de rectifier cette date, en rétablissant d'une manière authentique celle du décès de *Claude Terrin*. Ce savant écrivain naquit dans les premiers mois de l'année 1626.

E. F.

sa à Terrin un fort beau cachet antique d'agathe orientale, et le pria de lui en donner l'explication. Ce savant fit à ce sujet une savante dissertation qu'il dédia à M. Gravier, et qui se trouve dans le journal de Trévoux du mois de juin de cette même année.

On trouve dans les Mémoires de littérature du P. *Desmolets*, une autre dissertation de Terrin sur le Dieu *Crepitus* que le même M. Gravier lui fit parvenir. Elle est aussi estimable par l'érudition dont elle est remplie que bizarre par le ridicule du sujet. L'auteur prouve que le Pet a été adoré chez les Egyptiens, par les autorités réunies de St-Clément d'Alexandrie, de Minutius Félix, de St-Jérôme et de St-Césaire. Il prétend excuser ce culte en rapportant ce passage de Pétrone : ***Primus in orbe Deos fecit timor.*** Cependant il ajoute que ce n'était que le peuple qui donnait dans cette croyance.

L'année d'après, Terrin composa une autre dissertation sur une colonne consacrée par les Arlésiens à l'empereur Constantin le Grand. Il la dédia à M. *de Mailly*, archevêque d'Arles, qui allait à Paris et qui se chargea de la faire imprimer.

Ce prélat l'ayant communiquée à Lyon à une personne, celle-ci la fit paraître sous son nom. Le public informé du vol rendit à Terrin la justice qu'il méritait et témoigna son indignation contre le plagiaire. Depuis cette époque, ce savant antiquaire se borna à faire quelques dissertations sur les médailles qu'on lui présentait.

En 1697, il envoya à M. *de Thomassin de Mazaugues*, conseiller au Parlement, un détail de tous ses ouvrages : ils pouvaient former deux volumes in-12, qu'il voulait réunir sous le titre d'*Œuvres diverses* ; j'ignore la raison qui l'empêcha de rendre ce service au public. Sur la fin de ses jours, il entreprit un espèce de commentaire sur des Annales attribuées faussement à Dom *Denys Fauchier*, moine de Lerins ; ses infirmités ne lui permirent pas de l'achever. Ce manuscrit est passé entre les mains du marquis d'*Aubais*, qui a formé une très-belle bibliothèque. Terrin n'était pas tellement occupé aux recherches de l'antiquité, qu'il ne s'égayât quelquefois avec les Muses : il faisait fort souvent des vers français, qui avaient l'approbation des connaisseurs : il aima aussi l'astronomie qu'il cultiva avec succès. Il observa avec soin la comète qui parut en décembre 1680 et en janvier 1681. La lettre qu'il en écrivit à M. *Prémont*, gentilhomme d'Aramont, est fort savante.

Tous ses ouvrages sont écrits avec érudition. On y trouve des recherches solides, utiles et curieuses. A une bibliothèque choisie, composée des meilleurs livres, il joignait un cabinet de médailles d'or, d'argent, de grand et de moyen bronze, d'estampes, de tableaux, de gravures et de figures antiques. Ces raretés recevaient, par ses ouvrages, des lumières encore plus belles que celles que l'air et la nature avaient données ; mais des malheurs domestiques, qui troublèrent les derniers jours de Terrin, le privèrent de ces deux trésors.

Il entretenait un commerce savant et exact avec les personnages les plus distingués de son temps. *Jacob Tollius*, savant professeur, (1) passant à Arles, alla le visiter, l'accabla de politesses et lui fit même présent d'un de ses ouvrages, qui contenait des observations sur Théocrite. M. *de Graverol*, avocat de Nîmes, lui adressa, en 1665, une dissertation sur une médaille de Trajan, qu'il accompagna de beaucoup d'éloges. Plusieurs autres savants lui rendirent le même hommage. Terrin se faisait un plaisir de faire part de son érudition aux uns, d'aider les autres de ses conseils, de recevoir tous ceux qui s'adressaient à lui avec honnêteté. Il était un des principaux membres de l'Académie d'Arles. Il exerça pendant 20 ans, avec beaucoup d'intégrité et de droiture, l'emploi de conseiller dans la sénéchaussée de cette ville.

On trouva après sa mort, arrivée le dernier juin 1710, (2) trois discours qu'il

(1) De Duysburg.

(2) Cette date n'est point tout-à-fait exacte. On peut voir encore, dans un registre de la paroisse N.-D.-la-Major déposé aux archives d'Arles (*Naissances, mariages et décès de* 1697 *à* 1713) l'acte de décès de Claude Terrin :

« *Claude Terrin*, ancien conseiller au siége

avait prononcés pendant l'exercice de sa charge, plusieurs dissertations, explications et lettres, une épître en vers français sur l'utilité des médailles, adressée à M. *de Sabatier*, des éloges en prose latine pour une galerie, sur le portrait de trente illustres de ce siècle et du précédent; des relations, inscriptions françaises à la louange du Roi, pour mettre au piédestal de l'obélisque, au nom de l'Académie d'Arles, etc... etc. (1)

(L'abbé de Capris de Beauvezer. — Dict. des Homm. Ill. de Provence).

MÉMOIRES

DE LOUIS BOREL,

Bourgeois d'Arles.

(*Suite*).

MM. les Consuls eurent advertissement que l'ennemy s'assembloit avec grandes forces et que leur desseing estoit de retourner aux Sainctes-Maries, sachant pour lhors qu'il n'y avait grand nombre de personnes dans icelles, estant fort esloignées de secours. Les dicts sieurs Consuls avec les députés de la guerre y envoyèrent cinquante Corses et même le colonel d'iceulx y vouleut aller. Quelques jours après, MM. de *Beynes* et de *Beaujeu*, accompagnés de quelques autres de la ville, montèrent à cheval pour aller adviser le chemin, et, si l'ennemy les viendroit assiéger, quel chemin il faudroit tenir pour la cavallerie et pour l'infanterie, car le chemin estoit fort mauvais et de mauvaise advenue.

M. le comte de *Carces* estoit pour lhors à Tarascon, qui receut quelque advertissement que M. le Mareschal d'Amville se vouloit despartir de l'union qu'il avait faicte avec ceulx de la Religion; envoya par devers luy le capitaine *Donine*, pour certains bons respects concernant le service de Sa Majesté, avec une frégantine qu'il passa incontinent aux dictes Sainctes-Maries, nous promettant de s'enquérir par le menu de toutes choses. MM. de *Beynes* et de *Beaujeu* avec leur suite prindrent congé du colonel des Corses luy promettant que sy l'ennemy les venoit assiéger, d'y estre bientost et de perdre la vie plustost que de faillir de les secourir. Ils prindrent leur chemin le long de la plage, lequel il se trouva fort propre pour la cavallerie.

Estant arrivé le capitaine *Donine* par devers M. le Mareschal, il luy fit ung bon accueil, estant bien aise de la bonne volonté que M. le comte de *Carces* luy portoit. Ceulx qui estoient auprès du Mareschal, tant catholiques que de la Religion, commencèrent d'entrer en discours avec ledit capitaine luy faisant entendre qu'ils estoient résolus de nous venir courre dessus et nous ruyner, s'ils pouvoient, disans que c'estoit à ceulx de la ville d'Arles qu'ils en vouloient avoir, soubs prétexte que c'estoit nous qui leur avions enlevé leur bestail, faict beaucoup de maux sur leurs terres; chose fausse et contre la vérité, car il n'y a lieu en Provence qui aye eu moings de bestail du Languedoc, que la ville d'Arles; mais c'estoit occasion pour nous venir troubler, à la persuasion de ceulx qui nous en vouloient particulièrement, et nous ayans voulu trahir et nous livrer entre les mains de nos ennemys.

Le capitaine *Donine* revint envyron le 20me du mois de mars, et passant en ceste ville, y faisant l'office d'ung bon citoyen, fit entendre à MM. les Consuls et principaulx d'icelle ce qu'il avoit apprins en son voyage de Beaucaire, et la résolution que les ennemys avoient prinse, et qu'en peu de temps ils viendroient pour l'exécuter et mettre à effect leurs mauvais desseings et entreprinses. Ces advertissements nous feurent merveilleusement profitables, car ung chascun

» de cette ville, âgé d'environ 85 ans, est décédé » le trente-unième décembre et a été enterré » dans notre église le premier jour de janvier de » l'an que dessus (1711). Présents Messieurs les » sous-nommés avec moi Henry Labruyère, clerc » tonsuré; Anthoine Richaud, escholier, et Ma- » thieu Richaud, chanoine ».

Si Claude Terrin avait *environ* 85 ans à l'époque de son décès (31 décembre 1710), sa naissance se place évidemment au commencement de l'année 1626. Il nous est impossible de vérifier autrement cette date, les plus anciens registres de paroisses que nous possédions ne remontant pas au-delà de 1630. E. F.

(1) En 1868, la municipalité voulut consacrer le souvenir de cet illustre Arlésien, en donnant son nom à une rue nouvelle qu'on venait de pratiquer par la jonction de deux impasses entre la rue de la Cavalerie et celle dite du *Rempart*.

La maison paternelle de *Claude Terrin* était voisine de ce quartier, dans la paroisse de La Major; le nom de son père, *Calixte Terrin*, est mentionné fréquemment dans les papiers de cette paroisse; on le retrouve aussi dans les Archives Hospitalières.

Un mas en Camargue conserve encore le nom de *Terrin*.

Là se réduisent à peu près tous les souvenirs qui nous restent de cette famille. Les écrits de Claude Terrin sont devenus très-rares, même parmi nous, et j'oserais presque assurer qu'il n'y a pas cinq personnes dans Arles qui les connaissent. Cette ignorante indifférence pour les rares illustrations de notre pays est, à mon sens, une des plus graves imperfections du système d'éducation qu'on nous applique. E. F.

se prépara à loysir pour les bien recepveoir.

M. le comte de *Carces*, ayant entendu par le capitaine *Donine* tout le discours de la tragédie que les ennemys vouloient jouer à nostre grand dommage, comme sage et bien prévoyant, fit approcher sa compagnie de gens d'armes et celle de M. de *Montdragon* auprès de soy, et luy s'en vint faire sa demeure en ceste ville. Il despescha à M. le cardinal d'*Armagnac*, lui faisant entendre les desseings des ennemys, le priant luy vouloyr despartir de ses forces en ces urgents affaires concernant le service de Sa Majesté en ceste ville et pour tout le pays de Provence. Il despescha par mesme moyen à M. de *Vins* et à toute la noblesse dudict pays de Provence, de le venir trouver avec ses armes pour mesme subject que dessus.

Ayant reçeu encore nouveaux advis comme l'ennemy estoit en campagne au nombre de mille ou douze cens arquebusiers pour aller donner aux Sainctes-Maries ou bien au chasteau du *Baron*, il se deslibera d'aller visiter ledict chasteau, accompagné de M. de *Beaujeu*, estant pour lhors créé premier consul de ceste ville, ensemble de M. de *Beynes* et de plusieurs gentilshommes et bourgeois d'icelles, pour l'accompagner; ce fust le troisième mars.

Ayant veu et visité ledict chasteau, il trouva qu'il estoit mal accommodé et moings encore tenable, advisant tous les moyens comment est-ce qu'il le pourroit fortifier; le temps fust trop brief pour exécuter ce que la résolution porta et pour la fortification d'icelluy. Ce sont des advertissements de n'attendre jamais l'extrémité et nécessité des choses et principalement quant aux fortifications, ce pendant que l'on a temps et loysir de ce faire. Si on avoit exécuté ce que l'on avoit désigné pour la conservation dudict chasteau et fortification d'icelluy, comme ce fust après, jamais les ennemys n'eussent entreprins d'y venir. Il y avoit pour lhors ung nommé *Gracelly* que le capitaine *Grille* avait mis dans icelluy, avec trente soldats qu'il commandoit.

M. le Comte lui remonstra de quelle importance estoit le dict chasteau et qu'il fairoit ung grand service au Roy que de le bien garder, ne doubtant de rien quand bien les ennemys le viendroient assiéger, car ils ne failliroient y venir pour luy mener secours; lesquels tous ensemble luy promirent de perdre la vie, avant que de faire aultrement; mais il changea bientost d'oppinion, comme il se verra cy-après.

S'estant retiré M. le comte de *Carces* en ceste ville, le lendemain de son arrivée au matin, jour de dimanche et dernier du mois de mars, il despescha en grande diligence à M. le cardinal d'*Armagnac* le priant de faire haster les forces qu'il luy plairait envoyer pour le secourir, faisant le semblable à M. de *Montdragon* et de mener quant et luy le capitaine *Anselme*. Il envoya aussi à M. de *Vins* et plusieurs seigneurs et gentilshommes de ce pays de Provence, au capitaine *Gay* avec sa compagnie de gens à pied; lesquels firent une très-grande diligence; car à mesme temps arrivèrent M. de *Montdragon* avec sa compagnie de gens à pied, lesquels firent une très-grande diligence, la compagnie dudict sieur Comte, plusieurs de la noblesse avec le capitaine *Gay* et tous ses soldats.

Sur le soir, ledict seigneur manda quérir MM. les Consuls, leur commanda de ramasser tous les terraillons et pionniers qu'ils pourroient, pour aller exécuter ce qui avoit esté résolu le jour précédent pour la fortification du chasteau du *Baron*, nous commandant aussy de monter à cheval le lendemain au plus matin levé, pour aller désigner icelle et y faire travailler.

Ensuite de ce, lesdicts sieurs Consuls, ce soir même, envoyèrent six terraillons avec ung batteau de pain et de vin, pour la nourriture desdits terraillons et pionniers, qui debvoient partir le lendemain matin; lesquels quand ils feurent arrivés audit chasteau, trouvèrent la porte ouverte, et les soldats qui estoient commis pour la garder, s'en estoient allés sans y laisser personne dedans, et par ce moyen l'avoient abbandonné, n'ayant point veu l'ennemy, moings encore eu advis qu'il vint, et sortant, mirent les munitions de guerre hors du chasteau et les allèrent cacher dans les bleds qui pour lhors estoient assez hauts; quoy voyant ils se logèrent au dict chasteau, y mettant le pain et le vin qu'ils portoient et fermèrent la porte.

Le lendemain, premier jour d'avril, je montay à cheval, emmenant avec moy le plus grand nombre de terraillons et pionniers que l'on peut ramasser pour aller commencer la susdite fortification; et estant en chemin et à l'endroit du mas de *Bastières*, je rencontray quatre ou cinq soldats, leur demandant d'où ils venoient; lesquels me répondirent qu'ils venoient du chasteau du *Baron* et qu'ils l'avoient abbandonné.

Les terraillons que je menais, entendant telles nouvelles, s'en vouloient retourner; quoi voyant, je leur dis avoir patience, ce pendant je m'en irais premier savoir sy l'ennemy le tenoit et en cas que cela feust, je m'en retournerais pour les en advertir, les priant cependant qu'ils s'en vinssent après moy leur petit pas. A donc je commençay à picquer mon cheval; et quand je feus droict du petit mas de *Beaujeu*, je rencontray *Gracelly* accompagné d'une quinzaine de soldats; leur demanda l'occasion qui les avoient esmeu d'abbandonner de telle sorte ledict chasteau, lequel estoit

sy esfraïé, il ne sceut que me répondre. Alhors je commençai à leur remonstrer que ce n'estoit pas la parole qu'ils avoient promise à M. le comte de *Carces* d'y perdre tous la vie avant que de l'abbandonner, et que la ville d'Arles n'avoit pas occasion de se contenter d'eux de l'avoir deslaissé de la façon, sans avoir premier veu les ennemys. Toutesfois il fit semblant de ramasser des soldats et de me suivre, mais ils estoient sy esfraïés que chascung prit party qui deçà qui delà. Estant arrivés au *Baron* je trouve les terraillons qu'on avoit envoyés le soir précédent avec la munition, lesquels s'estoient enserrés dans icelluy. Je leur fis entendre que M. de *Beaujeu* estoit là, qu'il venoit et qu'ils eussent bon courage, lesquels dirent qu'ils feroient mieulx leur debvoir que ceulx qui l'avoient en garde et qu'ils ne doubtoient de rien.

A mesme temps arriva ledict sieur de *Beaujeu* accompagné d'une bonne troupe de cavallerie et les pionniers et terraillons qui venoient après moy. Alhors nous nous mismes à désigner la fortification dudit chasteau et mismes les terraillons et pionniers en besogne. Quelques heures après arriva *Jehan de Sades*, seigneur *d'Agoult*, avec bonne troupe d'arquebusiers, ensemble le capitaine *Robert de Chavare* avec quelques arquebusiers; et à mesme instant les sieurs Consuls envoyèrent force munitions pour mettre dans ledict chasteau d'aultant que ceulx qui l'avoient abbandonné n'y avoient rien laissé.

Comme nous travaillions à la dicte fortification, M. de *Beaujeu* eust advertissement que les ennemys avoient desjà passé la rivière et qu'ils s'en venoient droict pour prendre le susdict chasteau, menant avec eulx deux batteaux sur lesquels il y avoit deux canons.

(*La suite à la prochaine livraison*).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES
Par J.-Didier VÉRAN.

—

(SUITE.)

1440

Consuls : Geoffroy Rostang.
Fulquet de Cays.
Antoine Pellani.
Pierre de Roynhaco.
Viguier : Louis d'Arcussia, seigneur de Tourves.

— 30 mai. (Not. *Guill. Raymundi*, f° 105). Prix-fait des fourches patibulaires de Crau pour y exécuter les juifs criminels, à l'endroit désigné par noble *Gaufrid de St-Michel*, viguier moderne d'Arles, savoir de 2 piliers l'un devant l'autre de l'épaisseur de 2 queirons et de la hauteur de 20 pans sur terre, au prix de 23 florins.

— 12 janvier. Lettres patentes de la reine *Elisabeth*, comtesse de Provence, relatives aux gabelles d'Arles. (Not. Pangonis, anno 1441).

— 14 novembre. Conseil municipal où il fut décidé de faire fermer la *Brassière de la Cape*, c'est à dire ce canal qui, dans le XIII° siècle, traversait la Camargue, la partageait en deux portions presque égales et se jetait dans l'étang du Vaccarès, prenant sa source au Rhône à la Cape. On y avait construit un pont sur lequel la maison de Porcellet percevait un droit de passage qui fut ensuite acheté par la commune. C'est cette branche du Rhône qui était aussi appelée *le Rhône de St-Ferréol*.

— *Indulgentia Montis-majoris : Na quod hoc anno* (1440) *dies prima anni que incipitur dies annunciationis B. M. Virginis XXV marcii fuit veneris sancta, qua dies fuit indulgentia magna B. M. Virginis de Nicio, dictum del Puey*. (Prot. de *Jean Meriani*, notaire, anno 1440 f° 1).

1441.

Consuls : Petrus de Luperiis.
Jean Porcellet.
Hugues Michel.
Pierre Olivari.
Viguier : Louis d'Arcussia, seigneur de Tourves.

— Not. *Guill. Raymundi*, anno 1441, f° 163 : Ce notaire déclare que le 14 juillet de cette année, il lui a été défendu, ainsi qu'aux autres notaires d'Arles, de contracter, jusqu'à ce qu'ils aient montré leurs lettres de notariat à la reine *Yolande* pour les ratifier. Cependant, malgré cette prohibition, il reçoit un testament par ordre de *Louis d'Arcussia*, viguier d'Arles. Au f° 165 du même régistre, on trouve la révocation de la dite prohibition, sous la date du 4 septembre même année, à l'instigation des Syndics d'Arles *Jean Pocelleti* et *Hugon Michaeli*, qui peu de temps auparavant, avaient présenté quelques articles à la dite Reine qui les avait admis ainsi que la présente révocation.

— 20 novembre. (Not. Guill. Raymundi, f° 1). Assemblée fort instructive des chevaliers de St-Jean de Jérusalem.

1442

Consuls : Honorat de Romieu.

Jacques Isnard.
Antoine Basani.
Raymond Pladrini.

— 6 mai. (notaire *Guill. Raymundi* f° 45). Quittance par noble *Pierre Duranti*, jurisconsulte, en faveur du Clavaire d'Arles, de la somme de soixante livres pour les honoraires de la charge de juge d'Arles que ledit *Duranti* avait exercée en 1442.

— 19 novembre 1443. (Même notaire, f° 278). Quittance en faveur du clavaire d'Arles par *Fouquet d'Agout*, seigneur de Mison et chambellan du roi René, de la somme de 90 livres pour ses honoraires de la charge de viguier d'Arles qu'il avait exercée en 1442.

— 2 juin 1442. (Notaire *Pangonis* f° 26). La commune commet M. *de Pontevès* pour conduire des bâtiments armés de gens d'Arles et des Martigues afin de défendre la Camargue contre les entreprises des gens armés du parti de *Raymond Roger*.

— Prot. du notaire *Jean Meriani*, 1442: *Regina Francie soror Dni N. Regis venit Arelate de Tarascone, que venerat de romipetagio de B. M. Magdalena, Dominica XXVII huj. mens.* [*madii*] *per aquam, inter XI et XII horas diei, et illa priùs prandium, hora vesperorum ordinum recessit et ivit Tarascone per aquam.*

1443

Consuls : Hugues Blancardi.
Jean Taillefer.
Jean Grimaudi.
Pons Veyrerii.

Conseillers nobles : Montussius Tropin. — Floret Balbi. — Guimet Baston. — Jacques Radulphi dit Lambert. — Jérôme Boche. — Honorat Boyc.

— *Indulgentia Montismajoris fuit hodie que fuit veneris III hujus mensis maii* (1443). Prot. de *Jean Meriani*, notaire.

— Avinio. — *Na Die Dominica XV huj. mens. septembris, D. Hugoninus Alamandi et Dominus de Canois, unà cum pluribus armigeris, tàm de Avinione quàm extraneis, ptarunt de mane dùm misse dicebantur vexillas Dni Ducis Sabaudie et vexillas pape Felicis, cum armis videlicet clavibur cinctis per Avinionem ; et demum prius quinque horas opportuit ipsos fugere de Avinione, et quamplures fuerunt excartirati et alii suspensi, usquè dum venit D. Senescallus qui venit et intravit Avinione jovis XIX hujus mensis qui custodit tres de suspendio.* — (1443. Prot. de *Jean Meriani*, notaire).

— 4 mars. (Not. *Guill. Raymundi* f° 78). Vente d'une esclave âgée de 26 à 27 ans, par *Julien de Donine*, marchand d'Arles, au prix de 100 florins courants.

— En l'année 1443, les registres de *Rostang Lobati*, notaire d'Arles, furent brûlés par un incendie. (Voir notaire *Pangonis*, 7 mai 1444, f° 21).

1444

Consuls : Taxil de Varadier.
Floret Balbi.
Bernard Tesseyre.
Pierre Artigue.

— *Na quod die sabbati XXIII huj. mens. novembris, hora vesp. Sti-Trophimi, intravit D. Senescallus Sallone, et recepit possessionem ejusdem pro Dno nro rege ; et lune XXV huj. mens. antè prandium recepit spiritualitatem et temporalitatem D. archiepiscopi ad manus dti Dni nri regis ; et fuit preconisatum per Arelatem ut in preconisationem penes mag. Ulphardum Petri existentem continetur.* (1444. Prot. de *Jean Meriani*, notaire).

— Dernier septembre. (Not. *Guill. Raymundi*). Quittance de 70 florins pour prix d'un esclave vendu par *Julien de Donine* par acte du 15 novembre 1441, même notaire.

1445

Consuls : Nicolas de Cays.
Jacques Raynaud.
Honorat Bernard.
Jacques de Urbana, notaire.

— 16 avril. Transaction à raison des usurpations faites sur les pâtis de la communauté, et changement des termes d'iceux. (Not. *Pierre de Lanciaco* f° 12).

— 28 octobre. *Philippe de Stenay*, jurisconsulte, est député auprès du roi de France par quelques citoyens d'Arles qualifiés bourgeois de Fourques, pour être exemptés du droit de représaille, de marque et contremarque, pour leurs biens au terroir de Fourques. (Not. *Guill. Raymundi*, f° 90, 286, 330, 332).

— Tempestas. — *Na quod die martis XIII m. hujus* [*julii*] *inter duas et tres horas post mediam noctem, ciderunt pluvia et lapides grossi cum maximis hulausis et tronis de celo, et damnificaverunt aliquantulum uvas vinearum nonnullarum tam in Cravo quam in Plano.*

Sit nomen Dni benedictum. (1445) Prot. du notaire *Jean Meriani*).

— *Consecrata fuit ecclesia fratrum Minorum de Arelate, martis XXX hujus mensis novembris die festi Sti Andree hora 3arum per R. in Xto P. et D. D. Robertum episcopum Tiberiadensem, vicarium in spiritualibus Rmi in Xto patris et D. D. Johannis de Bellavalle eadem miseratione divina administratoris ppetui Ste Arel. ecclesie; et etiam cimiterium illius ecclesie existentem inter ecclesiam et carreriam ab occidente.* (1445. Prot. de *Jean Meriani*, notaire.

— 23 mars 1445. *Pierre de Patria* était juge à Arles.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

—

François Vautier

Né à Arles à la fin du XVIe siècle, étudia la médecine à Montpellier et y prit ses degrés en 1612; il fut ensuite à Paris, où il fut nommé en 1624, premier médecin de la Reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. L'ascendant que Vautier prit sur l'esprit de la Reine fut si grand qu'on crut qu'il la gouvernait; et cette idée lui fit perdre sa place.

En 1631, le cardinal de Richelieu s'étant justifié auprès du Roi, l'on emprisonna Vautier à Senlis, parce qu'on le soupçonna d'avoir participé à la cabale formée contre cette Eminence. Il fut transféré à la Bastille d'où il ne sortit qu'à la mort du cardinal.

La Reine-Mère avait demandé sa liberté; on prétend que le Roi la lui aurait accordée, si elle s'était décidée à rester à Moulins; mais cette princesse ayant refusé de quitter Compiègne, Vautier fut mis à la Bastille, pour couper toute communication entre la Reine et lui.

Quelque temps après, la Reine se retira en Flandre, et redemanda Vautier. Elle redoubla ses instances en 1653, qu'elle fut attaquée d'une maladie très-dangereuse, qui dura quarante jours, Le Roi lui envoya *Piètre* et *Riolin*, fameux médecin de Paris; mais elle ne put avoir Vautier, qu'on lui permit de consulter seulement par écrit. Vautier répondit que pour juger de la maladie de la Reine il fallait absolument qu'il la vît. Il n'obtint rien, et la crainte qu'on avait qu'il ne donnât à la Reine des conseils dangereux pour l'Etat, fit qu'on le retint jusqu'à la mort du cardinal arrivée en 1642.

Vautier revint alors à la Cour et y fut nommé médecin de Louis XIV, à la mort de Jacques Cousinot le fils. Il exerça cet emploi, jusqu'en 1652, qu'il mourut âgé de 63 ans.

En 1649 il obtint l'Abbaye de St-Taurin d'Evreux en reconnaissance des soins et de la guérison de Monsieur, frère unique du Roi. Vautier avait de l'esprit, de la science et des sentiments; il eût été plus heureux, s'il n'avait pas porté ses prétentions au-delà de ce qu'exigeait son ministère. (V. P.)

(*Dictionnaire* des Homm. Ill. de Provence.)

SINGULARITÉS HISTORIQUES

—

L'HOME DE BROUNZE.

—

Satiro (1650).

L'y a cent ans, vo ben paù s'en faù, (1)
Qu'ieù sieù plassat issamoun daù,
Qu'ieù foù sentinello, qu'ieù loge
Sus la grand tourre doù reloge,
D'oun vese tout ce que sy fai;
Cependent vegueri jamai
Din la course de tant d'annados,
De vanitas si maù foundados,
De titres si paù meritas,
D'usurpatiouns de qualitas
Si grandos et si maù degudos.
Lei vermes fan pas tant de mudos
Que si fai despiei quauque tems,
Car l'y a dins Arlè proun de gens
Aujourd'hui, que n'en fan parado,
Que mostroun raùbo desguisado;
Mai lou dirai, san jour de Dieu,
Et n'en lissarai pas d'un fieù
Deissuch, à quaù lo merito.
Homes et femes, ieù dispute
De dire mius la verita
Qu'ieù farai, senso vanita.

Puisque foù roumpre lou silence :
Premièramen quiut'insoulence
Qu'aqueù jumerri dislouca, (2)
Qu'aqueù mathurin desfrouca (3)
Giraud et *Barbegaù* permettoun
Que si femes se madamentoun,

(1) Le 26 janvier 1554, on commença les fondements de la Tour de l'Horloge. Ce bâtiment fut continué jusqu'en 1557, auquel an la statue de bronze qui est sur le dôme fut placée, et la grande horloge commença à sonner.

(2) *Trophime de Giraud*, petit-fils de *Henri de Giraud*, dit Beùl'aigo, qui fut anobli en 1587, avait épousé en 1638 *Antoinette de Cays*.

(3) *Jean d'Arquier*, petit-fils de *Pierre*, anobli en 1611, était sieur de Barbegal, et fut le premier qui s'établit à Arles; il avait pris dans sa jeunesse l'habit de mathurin à Lambesc, sa patrie.

Que la veouso de fu *Vanen*, (1)
Qu'appelloun *Laugiero* aùtramen,
Perignane, *Gleyze*, *Lavalle*,
La neço doù cadet *Lamballe*,
La veouso doù pagi transi,
Gerarde, la *Memouranci*,
Que *Tourreblanque* la camuse,
Que l'esquino de Carlamuse,
Duclosse, moullier d'un varlet (2)
Barrasse, veouso d'un mulet, (3)
Destrecho, la veouso de *Came*,
Se fassoun appela madame.

— Oh ! oh ! oh ! que dites-vous là ?
Répond Monsieur l'ancien ; voilà
Qui va mal pour la République ;
Tout va de travers, et l'antique
Sagesse, ami, vous a quitté.
Ah ! malheur pour notre cité !

Siège malhur, siège fourtuno,
Ieù dirai tout, et n'y a pas uno
Aventuro qu'ieù sache, aù men
Qu'ieù noun la debite hardimen,
Et si clar, que chascun m'entende,
Pieì quaù se fachara, se pende.
Voli pas dire que n'y a tant
D'aùtres encare que si fan
Madamar à touto vengudo,
Coumo s'ero caùso degudo,
Une *Sabrano* que soun dos,
Une *Vinsargue*, doun lou gros
Mari mangè tres grosses soles,
La *Chivallière*, et d'aùtres folles
Que soun de noublesso aù surplus,
Maï l'àge manquo et lou quibus ;
Tant ben d'autres d'une autre sorte
Que veze que lou vent emporte
De noublesso et de qualita,
Que n'an pourtant pas merita
Mius qu'aquellis d'estre damados,
Que noun sien vieillos et vidados,
Dei qualles noun me souven pas ;
Que si n'en laisse quauqu'une en bas,
Que m'en sachoun ni gra ni grace ;
Et noun cresès pas que lou fasse
Per leis espargnar, lou dirieù
Tout'aro, se m'en souvenieù.
Prengoun hardimen tout où pire.
Maï sabe ce que voli dire ;
Ieù voli dounar en passant
Un avis aù bon *Jean Meyran*, (1)
Que se ten chier coumo la crèmo
Quand veì que liè damoun sa femo ;
Que sache, lou paùre counfus,
Que quaù damo mounto dessus.
Et voli tant ben dire encaro
Eis femos, que despieì tout'aro
Lou Rei escrieù que quaù voudriè
Se faire appela, lou pourriè,
Damo Alix, vo damo Gilletto,
Damo Glaudo, damo Jaumetto,
Per madamo, que lou pourriè,
S'ero damo de segnouriè,
Et s'èro discreto dou resto.

Femes, avez fa vosto festo :
Sus aquel avis medita,
Et de mis sermouus proufita.
Se voules, en quaùquo manièro.
Mai venen en d'aùtris matieros,
A d'aùtris toquo lou débat :

(*Extrait* du Nobiliaire de la ville d'Arles, par l'abbé *L. Bonnemant*, tom. I. p. 1).

(*La suite à la prochaine livraison*).

(1) Le sieur *Jean de Van-Enz*, contrôleur de l'argenterie du Roi, entrepreneur du dessèchement des marais du terroir d'Arles, mourut dans cette ville le 7 septembre 1652.... *Laugier*, son épouse mourut le 27 avril 1656.

(2) *Jacques Guespin Duclos de Vaucontard* avait été intendant de la maison de *M. de Barrault*, archevêque d'Arles. Sa femme s'appelait *Anne d'Olivier*.

(3) *Honorade Montfort*, fille de *Jean Montfort*, bourgeois, et de *Jaqueline Saloni*, avait épousé le 21 du mois de novembre 1627 *Jean de Barras*, fils naturel de *Gaspard de Barras*, chevalier profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et de *Catherine de Farges*, native de Beaucaire. Leur postérité subsiste encore à Arles, sous le nom de *Barras-Lansac*.

(1) *Jean Meyran*, sieur d'Espin, marié en 1646 avec *Angélique Durand de Bonrecueil*.

AVIS

Les personnes qui possèdent des nos 1, 2 et 3 de la collection du *Musée* 1873 et qui voudront bien nous les restituer sont priées de se présenter au bureau du journal. Nous reprenons ces nos au prix de 0 fr. 25 centimes.

P. Bertet.

Le *Musée* parait le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

Cérémonial de l'élection des Consuls à Arles.

—

Si le temps « c'est de l'argent, » comme le disent les économistes anglais, voici de quelle manière on dépensait l'argent à Arles à l'occasion de la nomination annuelle des Consuls.

Le 25 mars dès le matin, la cloche de la Cour Royale et les trompettes de la ville convoquaient, à la maison commune, les membres du Conseil municipal. (1)

A ces bruits, toujours émouvants pour les Arlésiens, la foule se portait joyeusement sur le Plan-de-la-Cour, où faisant de profondes révérences aux Consuls et conseillers qui se rendaient à leur poste, elle leur souhaitait des successeurs dignes d'eux, non qu'ils ne puissent être meilleurs, ajoutaient quelques groupes en ricanant.

A 10 heures les portes de la grande salle du Conseil s'ouvraient à deux battants. Le Viguier, en sa qualité de représentant du pouvoir central, montait au fauteuil de la présidence; les Consuls prenaient place à ses côtés, les conseillers, dont le nombre n'était pas moindre de 244, moitié nobles et moitié bourgeois, occupaient les bancs disposés pour les recevoir. (2)

(1) Le jour de l'élection n'était pas invariable ; on le rencontre à diverses dates de l'année, mais il revient plus fréquemment au mois de mars qu'à tout autre époque.

(2) Le nombre des conseillers n'a pas été toujours le même. Le chiffre de 244 ne date que de l'année 1670.

On procède aussitôt à l'élection du premier Consul qui doit être pris dans l'ordre des nobles.

Le Viguier proclame le résultat du scrutin.

Le Consul remplacé sortant, descend alors de son siége, remet le chaperon à son successeur et le félicite « chaleureusement. »

Même cérémonie pour les trois autres consuls, dont le second est encore pris parmi les nobles ou les avocats, et les troisième et quatrième parmi les bourgeois et marchands.

Les nouveaux Consuls sont alors complimentés par les membres du Conseil.

Le Viguier, debout mais la tête couverte et tenant en ses mains le livre des Saints-Evangiles, appelle les Consuls élus au serment, qui était peut-être mieux tenu que de nos jours, bien que la formule en fût moins étroite :

« Promettez de servir fidèlement le Roi, d'observer et faire observer les statuts de notre patrie. » Et chacun d'eux, debout et tête nue ; de répondre : « Oui je le promets. » Alors tous se couvrent et le Viguier, après avoir reçu le serment des conseillers, se retire accompagné des nouveaux Consuls qui, avec bien des remercîments, le reconduisent jusqu'au pallier de l'escalier qui précède la grande salle du Conseil.

Cela fait, le corps municipal se rend à l'église Saint-Trophime, précédé des sergents, hallebardiers et valets de ville.

Les nouveaux administrateurs, revêtus de la robe et du chaperon, prennent place au banc du chœur préparé pour les recevoir; le clergé chante le « *Te Deum* » et l'on entend, mêlés aux *vivat* de la foule qui remplit la place du marché, les coups de canon qui annoncent la cérémonie à la Communauté.

De l'église, on revient à l'Hôtel-de-Ville où le secrétaire en chef écrit les lettres de faire part de l'élection, destinées à M. le gouverneur de la province, à M. le lieutenant du roi et commandant la province, à M. l'intendant « donnant *du monseigneur* » aux uns et aux autres, rendant les pre» miers devoirs avec protestation de fidéli» té pour le service du Roi et d'obéissance » à leurs ordres. » Mêmes lettres à M. le premier président du parlement, à M. le président de la cour des comptes « donnant » du *monseigneur* à tous les deux avec » assurance de respect pour la cour du » parlement et la cour des comptes. »

« Ordre est donné pour ces lettres à » celui qui les doit porter (qui est tou» jours un honnête bourgeois). Après quoi, » s'il n'y a pas des affaires pressantes, » chaque consul se retire chez soi accom» pagné de quelques amis. »

Le programme du premier jour est épuisé.

Le lendemain, dès sept heures du matin, les nouveaux Consuls se visitent entre eux.

A huit heures, réunion à l'Hôtel-de-Ville pour l'expédition des affaires du service municipal.

A neuf heures, les Consuls sortent, en chaperon, de l'Hôtel-de-Ville, escortés des gardes « *avec leurs hallebardes* et des valets de ville » pour aller remercier leurs prédécesseurs des soins qu'ils ont pris des affaires publiques et les prier de vouloir bien assister leurs successeurs de leurs conseils et de leur expérience.

Les anciens Consuls répondent par des paroles cordiales et offrent leur meilleur concours.

L'après-midi se passe à recevoir les personnes qui affluent au domicile des nouveaux fonctionnaires.

Le troisième jour, chaque Consul, — *sans chaperon*, — va, particulièrement, rendre sa visite qu'il a reçue de Mgr l'Archevêque, de son coadjuteur, du Viguier, du lieutenant général au siége, du lieutenant criminel, du lieutenant particulier, du juge, de l'avocat du Roi, du procureur du Roi, « les priant chacun de concourir » d'intelligence pour le service du Roi et le » bien de la patrie.

Même politesse à Mme l'abbesse de St-Césaire qui, suivant les us et coutumes, leur a fait présenter ses compliments par son aumônier.

En 1678, M. le sénéchal s'étant abstenu de toute visite, n'en reçut de personne, attendu que les Consuls ne prennent jamais l'initiative en pareille matière et qu'ils se bornent à faire leurs politesses aux magistrats ci-dessus nommés. Toutes autres visites sont reçues mais non rendues.

Quelques jours après le premier Consul et quatre conseillers, deux gentilshommes et deux bourgeois, chacun d'eux monté sur une mule richement caparaçonnée, les carosses étant plus rares que de nos jours, partaient pour Aix, « allant faire les » compliments ordinaires aux puissan» ces et à MM. du parlement et des comp» tes. »

A leur passage à Salon, ils étaient félicités par les Consuls du pays en chaperon, qui avec offre de services, leur présentaient un cadeau de joyeux avènement, consistant en six bouteilles de bon vin. Un quart d'heure après, les Arlésiens allaient à l'Hôtel-de-Ville faire leurs remercîments, et un écu d'étrennes était donné aux gardes qui avaient porté le présent.

A Aix, on se rendait, en carosse cette fois, à l'hôtel de M. le Gouverneur général de la province et de M. l'Intendant « auxquels » donnant *du monseigneur*, on rendait les » premiers devoirs du nouveau consulat

» avec protestation de fidélité pour le ser-
» vice du Roi et d'obéissance à leurs ordres,
» et très-humbles prières de vouloir conti-
» nuer protection à la ville d'Arles. » — puis à M. le premier président du parlement auquel « — donnant *du monseigneur*, on
» présentait les premiers devoirs du con-
» sulat, protestant de ses obéissances aux
» ordres de la Cour et aux siens en parti-
» culier et demandant la continuation de sa
» protection. »

Même cérémonial était observé auprès de M. le président de la Cour des Comptes.

A la suite de cette dernière visite venait celles faites aux présidents — de chambre — du parlement et des comptes « sans af-
» fectation de rencontrer l'un plutôt que
» l'autre, auxquels donnant seulement *du*
» *monsieur*, on rendait ses premiers
» respects avec demande de continuation
» de protection ; » — à M. le doyen des conseillers au parlement, à qui la visite devait être renouvelée jusqu'à ce qu'on l'eût rencontré en son hôtel « lui donnant *du*
» *monsieur*, offrant respect et demandant
» protection ; » — et à MM. les gens du Roi du parlement et des comptes « sans ordre
» et sans nécessité de les rencontrer. »

Sur quoi il est bon de remarquer que MM. du parlement et de la cour des comptes se dispensaient, sous de rares exceptions, de toute réciprocité de la politesse qui leur était faite.

Quelquefois, la délégation arlésienne recevait les procureurs du pays (les consuls d'Aix) qui avaient soin de faire annoncer leur prochaine visite. Ils se présentaient en chaperon, offrant leurs respects et leurs services, et demandant, en échange, la continuation de l'amitié et de la bonne intelligence existant entre les deux villes.

Deux heures après, la visite était rendue à chacun d'eux par le Consul accompagné des 4 conseillers et d'un cortége d'amis; et dans la soirée arrivait de la part de MM. d'Aix le présent d'usage, consistant : en six flambeaux de cire blanche, six boîtes de confiture, et six bouteilles de vin.

Les valets de ville porteurs du cadeau recevaient deux écus d'étrennes.

Les six flambeaux et les confitures étaient portées à Arles et distribuées par le premier Consul, suivant la coutume, savoir : un flambeau et une boîte de confiture à chacun de ses trois collègues au consulat, une boîte de confiture à chacun de ses compagnons de voyage, ce qui, de compte exact, aurait fait sept boîtes à donner pour six reçues; mais comme tous les donataires n'étaient pas également gourmands, il y en avait toujours au moins un qui échangeait sa boîte de douceurs contre un flambeau de cire pris sur ceux réservés au premier consul.

Quant au vin, il avait été bu sur place et le verre abandonné aux valets de ville d'Aix.

Après tant de visites, de voyages et de chevauchées, un peu de repos ne messied pas. Le programme des fêtes est épuisé, et le temps est désormais réservé aux affaires publiques dont le consulat, il faut le reconnaître, ne s'acquittait pas trop mal. Mais si les élections consulaires coïncidaient avec les cérémonies de la semaine sainte et de la Pâque, au programme civil succédait un programme religieux dont les détails ne sont pas sans intérêt pour indiquer les rapports, à cette époque, de l'Eglise avec l'Etat.

(*La suite à la prochaine livraison*).

MÉMOIRES

DE LOUIS BOREL,

Bourgeois d'Arles.

(*Suite*).

Ledict sieur de *Beaujeu* commande de monter à cheval pour s'en aller recognoistre l'ennemy, lequel il trouva à l'endroict du mas de *Boysmaux*. Alhors il apperçeut *Espiard*, ung de nos traistres, menant l'avant-garde ; et les ayant recognus, il se retira, faisant entendre à ceulx du Baron que les ennemys venoient avec grande force et qu'ung chascung se délibéroit de se bien deffendre, espérant que Dieu nous ayderoit en une sy juste querelle et qu'il nous deslivreroit des mains de nos ennemys.

Les soldats qui estoient là venus estoient

enfans de la ville, gents ramassés, lesquels entendant telles nouvelles, quelques-ungs d'iceulx commencèrent à se fascher, soubs prétexte que sy *M. D'Agoult* ne demeuroit, qu'ils ne vouloient pas aussy demeurer, ains s'en retourner avec lui. Ce qu'ayant entendu, *M. de Beaujeu* pria ledict sieur *d'Agoult* de vouloir faire ce signalé service au Roi maintenant et à sa patrie que de vouloir commander dans ledict chasteau, luy remonstrant la perte que nous ferions tant à nostre terroir que à la ville d'Arles, luy promettant que sy les ennemys le venoient assiéger, M. le comte de *Carces* avec toute la noblesse y perdroient la vie, ou le deslivreroient de là et tous ceulx qui seroient avec luy. Alhors ledict sieur *d'Agoult* luy promit de demeurer avec le capitaine de *Chavare*, le priant de se souvenir d'eulx, et qu'ils feroient acte de bon serviteur du Roy.

M. de Baux et le jeune *Sainct-Andiol* avoient grande envie d'y demeurer et n'eust été les grandes prières dudict sieur de *Beaujeu*, ils y eussent demeuré; ils résolurent avant que partir, sy l'on tiendroient le village ou sy on l'abbandonneroit, et fust trouvé meilleur de l'abbandonner que de le tenir, d'aultant que tout ce qui seroit dedans, sy les ennemys les assiégeoient, seroit perdu, parce que les maisons ne sont pas tenables et qu'on n'auroit pas assez de gens pour les garder, car le nombre des soldats n'estoit pas plus que cent ou cent vingt. Le dict sieur de *Beaujeu* prit congé de M. *d'Agoult*, du cappitaine de *Chavare* et de toute la troupe, se baisant les ungs les aultres.

Le dict sieur *d'Agoult* se délibéra d'aller veoir sy l'ennemy s'approchait, avec une troupe de soldats qu'il menoit ; le trouvant à l'endroit du pré du *Baron*, soubs la conduite d'ung de nos traistres nommé cappitaine *Espiard*, conducteur de l'avant-garde, lequel ne se contentant du mal que nous voulait faire que de trahir sa propre patrie, encore d'abondant nous voulait ruyner nostre terroir ; recognaissant le dict sieur *d'Agoult* le susdict *Espiard* à sa parole, il se retira avec toutes ses troupes dans le chasteau (c'estoit à l'entrée de la nuict) se deslibérant de se bien deffendre.

M. de Beaujeu estant arrivé en ceste ville, alla trouver M. le Comte, lui faisant entendre comme les ennemys avoient passé la rivière du Rhosne, et qu'ils s'en venoient attaquer ledict *Baron*. Ce qu'ayant entendu, incontinent il despescha des courriers pour faire haster en diligence ceulx à qui il avoit mandé.

Le soir, estant venus, les ennemys se logèrent dans le village au nombre de trois ou quatre cents, faisant une très-grande diligence à se fortiffier. Ils fermèrent toutes les portes et fenestres qui regardoient le chasteau, afin que ceulx qui estoient dedans ne les endommageassent, faisant ouvrir celles qui estoient par derrière, perçant toutes les maisons pour y aller de l'une à l'autre pour se mieulx desfendre, et débardèrent l'esglise, fermant les portes d'icelle, y faisant un ravelin par derrière avec ung trou, par lequel on ne pouvait entrer que l'ung après l'aultre et assez mal aisément. Le reste des ennemys estoit demeuré au commencement de l'entrée du susdict pré, le long de la chaussée, auquel ils avoient mis deux trailles pour passer et repasser la rivière.

Ils logèrent deux canons qu'ils menoient tout auprès de *la Motte*, pour faire leur batterie, n'osant pas les passer deçà la dicte rivière, craignant de les perdre ; ce qui fust bien dangereux pour nous ; ils commencèrent à faire leur dicte batterie entre deux ou trois heures après la minuict, et battoient fort rudement.

Cella estonna fort nos soldats qu'estoient dans le chasteau, à cause que les murailles estoient fort faibles, la balle en perçant deux ou trois sans s'arrester ; d'autre part les soldats jeunes gents et de mayson n'estoient guère bien aguerris, s'estant gettés volontairement dans icelluy, n'ayant jamais esté en tels accidents et périls, où de plus asseurés qu'eulx se fussent bien esfrayés.

Ledict sieur de *Chavare* monstra pour lhors ce qu'il y avait dans son âme et la grande volonté qu'il avait de faire service à la ville d'Arles ; vous asseurant que s'il ne feust son courage et hardiesse, *M. d'Agoult* pour estre encore nouveau apprentif estoit quasi prest à se rendre ; mais les remonstrances du dict cappitaine de *Chavare*, avec sa bonne conduite, rompit ce pernicieux desseing.

Mais despuis qu'ils eurent asseuré le canon, tout homme travaillait en grande diligence et commencèrent à eulx se retrancher par devant et ceulx qui estoient des plus esfrayés feurent puis après les plus asseurés. La batterie de l'ennemy dura jusques vers les dix heures du matin ; ils tirèrent envyron quatre vingt coups de canon, tombèrent le fort et firent bresche à la Tour joignant ledict fort ; mais ils n'eurent pas le courage de le venir recognaistre. Ceux de *la Motte* leur fournissoient tout ce qui leur estoit nécessaire, leur baillant des tretteaux pour mettre au pied de l'artillerie pour se couvrir ; et toutesfois nous les tenions pour nos amys.

M. de Beaujeu ayant entendu, avec plusieurs de la ville, les premiers coups de canon, s'assemblèrent et allèrent trouver M. le comte, lequel trouvèrent estre fort esveillé, et consultèrent ensemble ce qui estoit le

besoin de faire ; il dépescha encore des courriers avec extresme diligence, pour faire haster tous ceulx qu'estoient mandés.

Le jour estant venu, ledict sieur de *Beaujeu* alloit par la ville, priant tous ceulx qu'il rencontroit de prendre les armes et fermer les boutiques, pour aller secourir ceulx qui volontairement s'estoient enfermés, et mis dedans à la discrétion des ennemys pour desfendre ledict chasteau et nostre terroir. A sa prière et réquisition, plusieurs se mirent en leur debveoir, pour y aller; et d'autres n'en tinrent aucun compte, combien qu'ils y eussent grand intérest, préférant leur vie à leur honneur.

C'estoit bien estrange à ceulx qui y alloient, n'y ayant aulcung intérest, ou bien peu, de n'y veoir ceulx qui leur touchait beaucoup davantage; mais il vaut mieulx mourir en honneur que vivre en deshonneur et couardise, vous asseurant que tel nombre de gents ne mérite pas de porter le nom d'ung vray et bon citoyen.

Mon dict sieur le comte commanda au sieur de *Beaujeu* de monter à cheval pour aller recognoistre l'ennemy ; lequel s'en partist avec une douzaine de chevaulx. Estant arrivé, il le trouva auprès de la cabane de Mme de *Gordes* lesquels le viudrent au mesme instant recognoistre avec quelque nombre de chevaulx faisant une fort pauvre mine ; luy commençant à s'accoster d'eulx, leur tira une arquebusade, dont ils deslogèrent à mesme instant et ne feurent veus du depuis.

M. le comte s'y acheminant avec sa cavalerie et infanterie, accompagné de *M. de Montdragon*, de *MM. d'Oyse*, de *Truchenu* et de *Croze* avec plusieurs tant de la noblesse que bourgeois, estant bien en nombre de trois cents chevaux et de deux cent cinquante hommes de pied, menant deux pièces de campagne ; estant arrivés auprès de la dicte cabane, il fit faire halte et commanda de s'y mettre en bataille ; lesquels estant rangés, se parquèrent à une arquebusade des ennemys.

A la vérité, cela faisait beau veoir, mesmement ce bon vieillard M. le comte à la teste de sa cavalerie, estant endossé de ses armes, n'ayant respect à sa vieillesse, préfèrant l'honneur à icelle. Il commanda de ne bouger de son rang, ains de demeurer ferme. Les ennemys voyant cela, leur bailla ung grand estonnement, ne pensant jamais que l'on eust le secours si proche et si prompt. Alhors mon dict seigneur le Comte, accompagné de *M. de Beaujeu*, s'approcha des ennemys pour les recognoistre et visitter le pays, regardant le meilleur moyen pour les attaquer. Estant de retour il vit une troupe d'envyron cent arquebusiers, conduicte par ledict *Espiard* nostre bon patriotte, estant logés dans le chemin du *Baron*, se parguant là et faisant bonne mine, se pensant que pour la difficulté du pays à cause des grands fossés qui y sont, l'on n'entreprendroit pas de les aller attaquer.

Toutefois M. le comte commande au dict sieur de *Beaujeu* de prendre vingt soldats et de choisir les hommes qu'il voudroit, et au capitaine *Donine* de prendre cent arquebusiers, et d'aller attaquer ces bravaches de cul et de teste. Alhors ledict de *Beaujeu* alla prendre des hommes lesquels avoient envie de se bien battre, et partit l'espée au poing, d'une grande furie, avec les susdits portant salades en teste, la lance sur la cuisse, et tous couverts. D'aultre part ledict *Donine* accompagné du capitaine *Gay* allèrent gagner le susdict chemin et commencèrent à les charger de telles sortes qu'ils furent constraincts à tourner le dos, et se retirer à vaude routte dans l'église. Si le pays feust esté favorable pour la cavalerie, ils ne s'en fussent pas tous retournés.

Le dict sieur de *Beaujeu*, voyant qu'il ne les pouvoit poursuyvre à cause des grands fossés qui sont long ledict chemin, s'en alla jusques dans le village, criant à *M. d'Agoult* et au capitaine de *Chavare*, les deslivrant du doubte auquel ils estoient par cy-devant; car ils pensoient que nos gens feussent les ennemys, ne pensant pas estre secourus si promptement. Ledict de Beaujeu ne fit pas grand séjour, d'autant qu'ils tirèrent tant d'arquebusades de l'église, du moulin, de la maison d'*Usane*, du logis et, ce qui lui faisait plus de mal, du colombier du jardin du *Baron*, qui fut la cause qu'il commanda à se retirer, luy ayant blessé quelques chevaux et tué ung nommé *Charles Chartroux*.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

TABLETTES D'UN CURIEUX

L'Œuvre du Bouillon.

Le 19 novembre 1740 mourut à Arles une femme, *Marie Besson*, dont la mort eut un certain retentissement. Cette femme était considérablement riche ; c'est en prêtant à usure, dit *Bonnemant*, qu'elle avait amassé cette fortune ; mais son avarice et sa cupidité avaient soulevé contre elle la réprobation de tous les honnêtes gens.

Dans les derniers temps de sa vie, elle éprouva le besoin de se réconcilier avec le monde et avec Dieu. Ce ne fut certainement pas sans de violents déchirements de cœur qu'elle parvint à se départir de son attachement aux fruits de son usure, de son

avarice sordide, de son insatiable avidité. Mais elle était infirme, maladive, avancée en âge ; il devenait urgent de mettre ordre aux affaires de la conscience.

La voix de la religion et de salutaires terreurs transformèrent rapidement cette âme basse et sordide ; d'une vile usurière, elles firent une bienfaitrice des pauvres.

Marie Besson, par son testament de l'année 1739, consacra la majeure partie de sa fortune à des établissements charitables; elle voulut notamment que sa maison d'habitation servît, à l'avenir, à recevoir les femmes convalescentes sortant de l'hospice ; elle ordonna qu'il y serait fait aussi des distributions de bouillon pour les pauvres malades, artisans et mariniers, qui ne voudraient point aller à l'hôpital. Elle dota cette œuvre de bienfaisance d'un capital de 60 mille livres.

Marie Besson mourut l'année suivante, à l'âge de 70 ans. Ses dernières volontés furent accomplies: l'établissement fondé par elle vécut et prospéra jusqu'à la Révolution; on l'appelait communément le *Bouillon*.

L'Œuvre du *Bouillon* était établie dans la maison de la fondatrice, paroisse St-Martin ; cette maison existe encore ; elle est située dans la rue de la Visitation, et dans la partie méridionale de l'île 98; elle est reconnaissable à sa porte cintrée, et à un certain air de vénérable vétusté qui la distingue des maisons voisines. Une petite rue qui lui fait face porte encore le nom de rue du Bouillon (1).

L'œuvre de Marie Besson fut supprimée pendant la Révolution, ainsi que d'autres œuvres de bienfaisance. Les malheurs du temps avaient jeté le désordre dans ces établissements, mis leur administration en des mains peu capables ou peu dignes, et fait naître de criants abus ; le mal s'était enraciné, il paraissait sans remèdes. L'autorité supérieure prit une grave résolution; elle unit à l'Hôpital St-Esprit toutes ces institutions de bienfaisance et tous les revenus et les biens qui les faisaient vivre. Il ne m'appartient pas de juger d'ici l'opportunité ni la moralité de cette mesure administrative ; mais on doit reconnaître qu'elle fut pratique, utile et surtout féconde. (1)

Emile Fassin.

(1) Je crois que ce nom ne remonte pas jusqu'à la fondation qui nous occupe ; il n'aurait été donné à cette rue que plus tard, et pour ne pas laisser perdre le souvenir de cette institution charitable. Il est certain que la rue du *Bouillon* s'appelait autrefois rue du *Santibelly*, et, pendant la première république, *rue de la Poste*.

(1) On distribuait également du bouillon pour les pauvres et les malades dans d'autres maisons charitables de la ville, qu'il ne faut pas confondre avec l'établissement créé par *Marie Besson*. Nous en parlerons en temps et lieu.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES
Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite.)

1446

Consuls : Pierre Isnard.
Etienne de Romieu.
Jacques Bastoneti.
Antoine Huane dit Guigonet.
Viguier : Charles de Castillione.
Juge : François Bertrandi.

— 5 mai 1446. (Not. *Pangonis* f° 18). Synode célébré cette année dans l'église d'Arles.

— 20 février. (Not. *Michel Nigri*). Prix-fait de l'église des Carmes, l'ancienne étant détruite.

— 2 août. (Not. *Guill. Raymundi* f° 137). Procuration par M° *Jean Sendrerii*, maître ès-arts de Paris, jadis maître d'école dans la ville de *Mura Mateysina* au diocèse de Grasse, ensuite à Marseille et maintenant à Arles.

— 1er février. (Même notaire). Achat d'un esclave noir âgé de 16 ans, par nobles *Nicolas* et *Fouquet de Cays*, d'Arles, au prix de 110 setiers de beau blé.

— 25 juin. (Notaire *Bernard Pangonis*, prot. pour la commune). Transaction entre les communes d'Arles et de N.-D.-de-la-Mer, concernant le paty de *Saguareto* et le passage du port d'Arles.

1447

Consuls : Jean de Cabassole.
Bernard de Monterotundo (mort en charge.)
Julien de Donine.
Jacques Rauret.

1448.

— Election des syndics d'Arles le 25

mars, 2me fête de Pâques, (Registre de Bernard Pangonis, notaire, fol. 1 de l'année 1448), jour de l'Annonciation :

A trois heures après-midi, le conseil de ville s'étant assemblé dans la salle de la maison commune, comme d'usage, par mandement du lieutenant du viguier de la cour royale d'Arles, à son de trompe et de la cloche de la cour Royale: auquel conseil furent présents MM. les syndics et conseillers, par lequel il fut dit que les nouveaux consuls prêteraient serment sur les Saints Evangiles, lorsque le viguier entrerait en charge, d'élire légalement et fidèlement 4 conseillers nobles et 4 probes pour l'honneur et avantage de notre roi et de la république d'Arles : après quoi il fut nommé 4 nobles et 4 probes; et ayant procédé par le scrutin suivant les anciens privilèges et statuts antiques; après avoir vu les huit plus hauts en voix nommés par les syndics et conseillers ; ayant mis les 8 noms sur un petit papier dans un bonnet que led. lieutenant de viguier avait en main, et les ayant fait tirer par un enfant trouvé là casuellement ; les syndics nobles furent *Nicolas de Rochemaure* et *Aymeric d'Aiguières* et les probes Me *Bernard Pangonis* et *Alphanton Nigri,* et ce pour une année finissant au 25 mars 1449. Laquelle délibération fut décrétée par led. lieutenant de viguier.

Consuls : Nicolas de Rochemaure.
Aymeric d'Aiguières.
Bernard Pangonis.
Alphanton Nigri.

Viguier : Louis de Boleriis, vicomte de Raillane et seigneur de Mons.

Lieutenant du viguier : Gérard, des marquis de Cene.

— 5 avril 1448. (Not. *Jacques Roberti*). La Commune est mise en possession des biens d'un individu décédé intestat et sans parents.

— 21 janvier 1448. (Not. *Pangonis* f° 91). Prix-fait d'un pont de bois donné par la Commune de N.-D.-de-la-Mer pour être placé à 100 cannes près du Rhône.

— C'est en l'année 1448 qu'eut lieu l'invention des reliques des Saintes-Maries à Notre-Dame-de-la-Mer.

1449

Viguier : Robert de Bornano.
Sous-clavaire de la cour royale : Hugon Sanxonis dit Malcane.

— 26 octobre. (Not. *Pangonis* f° 80). Ratification d'une obligation de 1100 florins empruntés par la Commune. Présents :
Robert de Bornano, viguier d'Arles.

Syndics :

Nicolas de St-Martin.
Honorat Boyc.
Antoine Pellani.
Antoine Grimaudi.
Pierre de Lubières, assesseur.

Conseillers nobles :

Jean de Quiqueran Beaujeu.
Jérôme d'Aiguières.
Montussius Tropin.
Aymeric d'Ayguières.
Bernard d'Allamanon.
Honorat Romei.
Honorat Boche.
Pierre Isnardi.
Jean Parade.
Jean Talhafer.

et honorables hommes :

Honorat Bernard.
Jacques de Urbana, notaire.
Jean de Aquila.
Jacques Bastoneti.
Pierre de Ponte.
Monon de Novis.
Rostang Lobati, notaire.
Alphanton Nigri.
Pierre de Roinhaco, cordonnier.
Elzéar Grimaudi.
Pierre Olivari.
Pierre Artige, bachelier ès-lois.
Antoine Huane, dit Guigonet.
Jacques Raureti.
Pons Veyrerii.
Guigon Olivari
Guill. Barrati.
Pierre Vesiani, fustier.
Jean Borrelly.
Jacques Gaufridi.
Bertrand Michel, dit Cotellier
Guillaume Raymundi, notaire

Tous conseillers.

(*La suite à la prochaine livraison*).

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Saint Genès.

L'Eglise d'Arles a peu de martyrs. Le plus illustre d'entr'eux, celui dont le nom fut de tout temps le plus populaire et le plus vénéré, est saint Genès (Genesius) qu'il ne faut pas confondre avec un autre saint du même nom, qui était acteur et souffrit le matyre à Rome vers la même époque.

Saint Genès d'Arles entra, dès sa jeunesse, dans la milice romaine, dans laquelle il occupa d'abord certaines fonctions de scribe ou sécrétaire. Son talent naturel pour la sténographie, fort en honneur à cette époque, attira sur lui l'attention du préfet romain qui voulut l'attacher à son tribunal comme greffier. Il remplissait avec honneur ces délicates fonctions quand l'empereur Maximien, venu dans Arles où les Chrétiens étaient déjà nombreux, lança contre eux son fameux édit de persécution.

Le jour où le décret impérial fut solennellement proclamé, Genès siégeait au tribunal et tenait la plume, saisi d'indignation, il jette ses tablettes aux pieds de l'Empereur et s'enfuit.

L'audace et l'éclat d'un tel acte appelaient une répression sévère; le pouvoir souverain, bravé sur les marches de son tribunal, voulut à tout prix faire un exemple. L'Empereur ordonna de rechercher Genès et de le mettre à mort.

Secondé par les Chrétiens, le fugitif put se soustraire pendant quelque temps à toutes les recherches. A peine initié à la foi chrétienne, il n'avait pas encore reçu le baptême et il subissait alors le patient noviciat des *Catéchumènes;* il demanda à être baptisé. Mais, soit que l'Evêque fût empêché, soit qu'il se défiât de la jeunesse du néophite, ce vœu du futur matyr ne fut point exaucé. Tous les biographes de saint Genès, qui nous ont transmis ce détail, l'expliquent par le rigorisme des usages primitifs, qui n'accordaient le baptême qu'à des hommes éprouvés et comme une récompense de longs et pénibles efforts.

Mais, disent ces biographes, Dieu réservait à Genès un autre baptême, le plus grand et le plus beau que la foi exaltée des premiers chrétiens pût rêver. Découvert dans sa retraite, Genès n'a que le temps de se jeter dans le Rhône, qu'il traverse à la nage; mais il est poursuivi, saisi sur l'autre rive et mis à mort immédiatement.

On ignore la date de son martyre; on le rapporte généralement à l'année 303. (1)

A l'endroit même où le saint eut la tête tranchée, on éleva plus tard une chapelle dont les ruines subsistent encore et ont conservé son nom. C'est la chapelle *St-Genès de la Colonne*, qu'on voit encore à une extrémité du faubourg de Trinquetaille. Une autre église lui fut consacrée dans les Arènes; elle a disparu dans les travaux de déblayement en 1827.

Le tombeau du saint fut placé aux Alyscamps, dont la basilique a porté pendant quelque temps le nom de Saint-Genès. (2)

Ceux qui demandent des miracles liront avec intérêt la biographie du saint par St-Paulin de Nole, une belle homélie attribuée à tort à Eusèbe d'Emèse, et qui est de saint Hilaire d'Arles, les œuvres de Grégoire de Tours, de saint Eucher, de Prudence, de Fortunat et autres encore.

EMILE FASSIN.

Charles Compan.

COMPAN (*Charles*), né à Arles en Provence, a donné au public: *L'Esprit de la religion chrétienne, opposé aux mœurs des chrétiens de nos jours.*

— *Le temple de la piété et œuvres diverses.*

— *La nature vengée, ou la réconciliation imprévue.*

— Nouvelle *méthode* géographique.

— *Le palais de la frivolité céleste, ou la vertu couronnée par l'amour.*

(*Dict. des homm. ill. de Provence*)

(1) Le Martyrologe romain place sa fête au 25 août, mais, dans le diocèse d'Aix, elle se célèbre aujourd'hui le premier dimanche de septembre.

(2) Les reliques, profanées sous la Révolution, ont été de nouveau authentiquées en juin 1839, et sont conservées presque en totalité dans l'église Saint-Trophime.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

L'église de la Madeleine.

—

Il est écrit dans la vie de St-Césaire qu'en l'année 506, les deux évêques Césaire et Cyprien élevèrent dans Arles une église qu'ils consacrèrent sous le vocable de Ste-Marie-Madeleine.

M. *Honoré Clair* pense que l'église de la Madeleine, dont on voit encore les restes dans la rue de ce nom, est la même que celle élevée par ces deux évêques — le nom de l'édifice, le style de son architecture et son ancienneté apparente s'accordant parfaitement avec l'indication que nous venons de rapporter (1).

Il reste peu de souvenirs de cette église, dont l'importance ne dépassa jamais le rôle modeste de paroisse rurale. A peine en trouvons-nous quelque mention cà et là, dans les actes du Moyen-Age, mais pas avant le XIIIe siècle :

Ainsi, dans les archives du *Grand Prieuré de St-Gilles* (2) est un contrat de vente passé dans l'église de Ste-Marie-Madeleine, le 6 des ides de janvier 1220, sous la podestarie d'*Isnard de Antravenis*.

Le 6 des kalendes de mai 1238, le prieur de cette église, *Bernard de Mons*, témoigne dans l'enquête sur les agissements de la Confrérie.

(1) *Monuments d'Arles*, p. 128-129.
(2) *Sac* du mas de *Pernes*, n. 5 (Bonnemant, Paroisses, p. 50).

En l'année 1315, le prieuré-cure de St-Jean de Moustiers est supprimé et uni à la paroisse de la Madeleine.

Le 26 décembre 1320, *Audiarde Testanière,* femme de *Pierre Gardilon,* lègue 18 deniers au prieur de Ste-Marie-Madeleine, sa paroisse. (1)

C'est vraisemblablement au XVe siècle que la paroisse rurale de la Madeleine fut à son tour supprimée, et sa juridiction spirituelle unie à celle de la Major.

En 1493, elle était confiée aux soins d'un ermite, dont il est fait mention dans plusieurs testaments.

En l'année 1609, un chanoine de St-Trophime, Me *Melchior de Sanson-Malcane*, en était le chapelain; jaloux de retenir dans la ville d'Arles les PP. Minimes qui cherchaient un établissement et se voyaient repoussés par les dispositions hostiles du Conseil, ce respectable chanoine fit don à ces religieux, le 8 mai de cette année, de son prieuré de la Madeleine, avec la vigne et le jardin y attenants, pour y établir leur monastère.

Ce n'est pas ici le lieu ni le moment de raconter les vicissitudes et les déboires que notre ville réservait à ces religieux ; il nous suffira d'indiquer que pendant plusieurs années, les Minimes furent en butte à des tracasseries de tout genre, même de la part du clergé, et que ce ne fut que le 1er janvier 1615 qu'ils purent enfin prendre possession, en grande solennité, de leur prieu-

(1) Notaire *Giraud Castelli*.

ré de la Madeleine ; mais ils ne devaient pas en jouir en paix.

Le Chapitre de St-Trophime, le curé de St-Laurent et les Augustins se mirent en procès avec les Minimes; les autres communautés religieuses prirent parti contre ces derniers, qui n'obtinrent de l'Archevêque qu'une protection douteuse et inefficace.

La guerre s'engagea par des escarmouches; ce furent d'abord des embarras et des tracasseries suscités à l'ennemi commun; puis, la querelle s'envenimant, on en vint aux railleries amères, aux insinuations perfides, aux insultes; on ne négligea rien pour perdre ces *tard-venus* dans l'esprit public. Chaque matin de sales épigrammes étaient trouvées écrites au charbon sur les murs du prieuré de la Madeleine; des quolibets grossiers, des couplets injurieux circulaient contre les Minimes (1).

Ce déchaînement des gens d'église ne connut bientôt plus de bornes; les chanoines de la Major se montraient le plus exaltés contre leurs voisins.

Une nuit, (celle du 1er au 2 août 1615), — le véridique abbé *Bonnemant* en a conservé la date — le battant de l'unique cloche de la Madeleine fut dérobé...... Grand émoi du frère Jacques quand il fallut sonner les matines; les bonnes gens du quartier, faites à ce gai carillon matinal, en eurent l'esprit troublé; l'événement prit de l'importance. Les prêtres de la Major furent accusés du méfait (2); les *Auturens* s'indignèrent, puis s'ameutèrent; la maison curiale de la Major fut cernée, les chanoines se barricadèrent, et, pendant quatre jours de transes mortelles, au milieu des clameurs que leur envoyait la foule assiégeante, expièrent par un jeûne forcé leur hostilité notoire contre les Minimes.

Les Consuls intervinrent à plusieurs reprises pour apaiser cette émeute, et n'obtinrent qu'à grand peine la levée du siége le quatrième jour seulement.

Mais le beau zèle, par trop bruyant, dont s'étaient pris soudain les habitants de l'*Auture* en faveur de nos religieux, n'arrangea guère les affaires de ces derniers; il ne fit qu'échauffer davantage la passion de leurs ennemis, qui accusèrent hautement les Minimes d'être les fauteurs de cette sédition.

Toujours molestés mais non découragés, les Minimes portèrent leurs doléances jusques au Roi. Louis XIII leur accorda sa protection et écrivit en leur faveur à l'archevêque d'Arles; il leur délivra même des lettres patentes leur donnant pouvoir de s'établir dans la ville d'Arles, en telle habitation qui leur conviendrait le mieux, et nonobstant toutes oppositions, à charge, toutefois, d'indemniser les propriétaires.

Le 8 octobre de la même année, ils quittaient le prieuré de la Madeleine pour s'installer à St-Honorat des Aliscamps.

Nous ne les suivrons pas dans leur nouvelle demeure, et nous reviendrons au prieuré de la Madeleine, condamné désormais à un délaissement profond. En 1631, il y résidait un ermite, *Pierre Loyseau*; l'archevêque lui fit signifier de se retirer où bon lui semblerait, mais hors de la ville et du diocèse. (1)

(1) Voyez L. Jacquemin, *Guide du Voyageur*, pages 398-400. — Abbé Bonnemant, *Mém. sur l'Eglise d'Arles*, tom. IV, *verbo* Sylve de Sainte-Croix.

(2) Non sans raison, dit l'abbé Bonnemant. *Loc. cit.*

(1) « Sur ce qui nous a esté représenté par » notre procureur fiscal, y avoir certaines per- » sonnes portant habits d'ermites, qui, depuis » quelque temps, font résidence en ceste ville » d'Arles sans notre particulière approbation, » la multitude estant inusitée en la ville et de » peu d'édification, requiert y estre prouveu. » Nous, archevesque, avons ordonné qu'il sera » signifié à telles personnes portant habit d'er- » mite, de se retirer où bon leur semblera, hors » la ville et du diocèse, dans huitaine, aultre- » ment et à faulte de ce faire, ledict temps » passé, sera contre eux procédé ainsi qu'il ap- » partiendra. Fait à Arles, dans notre palais ar- » chiépiscopal, le 25me octobre 1631. » Signé J., élu archevesque d'Arles.

... « Le 29 dudict mois d'octobre, même année, la susdicte ordonnance a esté intimée et notifiée à frère *Pierre Loyseau*, ermite, demeurant à l'église Ste-Madeleine, trouvé en personne dans sa maison d'habitation, lequel a dit qu'il obéira. Faict présents Jean André, de la ville d'Aix et Elzias Amoreux dudit Arles, cy soussignés. André, Amoreux, Escoffier ainsi signés.» (Greffe de l'archev. d'Arles, 1631-1639 f° 21).

Réduite à l'état de simple chapelle, l'église de la Madeleine resta cependant ouverte au culte jusques en 1791. Vendue comme bien national et devenue propriété privée, elle a subi depuis cette époque de tristes mutilations. Les divers propriétaires qui se la sont transmise ont rendu méconnaissables, dit M. Clair, certaines parties du vaisseau; l'abside seule a conservé sa forme primitive: la voûte est en cul de four sans nervure, et d'une disposition semblable à celle de St-Genès-de-la-Colonne et de l'église souterraine de St-Lucien. Les sculptures et les murs peuvent attester encore la domination des idées romanes à l'époque de son édification.

EMILE FASSIN.

Cérémonial des Consuls

—

II

Dans un précédent article on a vu les détails du cérémonial civil des consuls, voici ceux du cérémonial religieux.

Le dimanche des Rameaux, les quatre consuls partaient de l'Hôtel-de-Ville sur les neuf heures du matin pour aller assister à l'office divin à St-Trophime.

Suivant l'usage, ils se revêtent du chaperon à leur entrée à l'église et vont occuper au chœur « sur des tapis et des carreaux » la place qui leur a été préparée par le concierge de la maison commune, l'église restant étrangère à cette installation.

Après les chanoines et les bénéficiers, les officiers municipaux reçoivent, au pied de l'autel et genou à terre, le laurier béni que leur offre l'officiant.

La messe dite, ils se retirent et déposent le chaperon à l'endroit même où ils l'avaient pris, le port dans les rues n'en étant autorisé que dans de rares circonstances. En effet le chaperon était le signe du commandement actuel comme le haussecol désigne, dans notre armée, les officiers de service. Les Consuls d'Arles étaient seuls en droit de le porter, et il fallait se garder de toucher à ce privilège! Les Consuls d'Aix étant venus visiter leurs collègues, se présentèrent en chaperon. Grand émoi en ville, plainte fut portée au gouverneur de la province qui confirma la prérogative des Arlésiens.

Le cérémonial du Mercredi-Saint ne différait pas de celui du dimanche des Rameaux.

Le jeudi, dès huit heures du matin, les quatre Consuls se rendent au palais archiépiscopal et font cortége à Monseigneur jusqu'à l'église. Ils y trouvent le Viguier qui a aussi une place au chœur, mais à qui les statuts municipaux interdisent de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, « n'étant pas en droit » de partir de la maison de ville avec MM. » les Consuls pour aucune cérémonie, à la » réserve de certaines occasions de feu de » joie. »

Cette interdiction tenait probablement à la séparation bien tranchée, et fort jalouse, du pouvoir central d'avec l'autorité municipale. Consuls et Viguier se réunissaient le moins possible dans les cérémonies publiques, la population, toujours animée du souvenir des institutions républicaines, ne voyant qu'avec peu de faveur un fonctionnaire dont la présence lui rappelait la suppression de l'ancienne constitution. (1)

« En se rendant de l'archevêché à l'égli» se et de là au chœur, M. le Viguier et » M. le premier Consul marchaient à côté » de Monseigneur l'Archevêque, un peu » en arrière; M. le Viguier à la main » droite et M. le premier Consul à sa gau» che, MM. les autres Consuls, de suite; » en entrant dans le chœur, dans le temps » qu'on donne de l'eau bénite à Monsei» gneur l'Archevêque et qu'on lui présente » le goupillon, M. le Viguier et MM. les » Consuls s'avancent, se rangeant sur une » même ligne, tournant le dos à l'autel et » la face à Monseigneur l'Archevêque, qui » leur donne de l'eau bénite. L'aspersion » faite, ils font une révérence et vont se » mettre au banc du chœur où se rend aus» si le capitaine de la tour du Tampan, qui » a le dernier bâton du dais dans le trans» port de l'hostie à la chapelle du paradis » (la chapelle de la réserve). Après l'évan» gile, M. le Viguier et MM. les Consuls » vont à l'offrande l'un après l'autre, sor» tant par *le haut bout* du banc, mettant » un genouil en terre devant l'officiant, lui » baisant les doigts qu'il présente ou sa

(1) Le Viguier était le lieutenant-général du Comte.

» bague, si c'est le prélat, et offrant un » sol chacun au bassin et, après une révé- » rence, ils vont se remettre au banc, l'un » après l'autre, entrant *par le bas bout*, » ce qui se fait sans quitter le chaperon, » immédiatement après les bénéficiers ou » après les religieux, s'il y en a ce jour-là » pour la cérémonie des Saintes-Huiles. »

Voilà bien des détails! révérences, offrande d'un sou, baisement des doigs ou de la bague pastorale, sortie par le haut bout du banc, rentrée par le bout du bas ! ! !.... et penser que la stricte observation de ces minuties était l'unique moyen de prévenir des conflits d'amour-propre, des querelles, de gros procès! On se rappelle le mot de Charles-Quint. Deux dames, des plus qualifiées de sa cour, étaient en litige réglé pour savoir celle qui devait avoir le pas sur l'autre. La question fut portée devant l'empereur: « Que la plus folle des deux passe la première, dit-il. » Le mot était excellent, mais il ne corrigea personne.

Chaque fois que les Consuls allaient prendre le prélat pour l'accompagner au chœur, ils étaient en chaperon. La cérémonie terminée, on le ramenait jusqu'à la porte de son palais dans la chapelle St-Jean, ou seulement jusqu'à la porte de la sacristie, s'il avait officié.

« Le soir du Jeudi-Saint environ une » heure de l'après midi, MM. les Consuls » partent de l'Hôtel-de-Ville en chaperon, » mais sans leurs gardes, accompagnés » d'un grand nombre de gentilshommes et » bourgeois qu'ils ont priés le matin ; ils » vont visiter les églises et sont de retour » environ sur les trois heures et demie. A » quatre heures, ils vont à l'office à St-Tro- » phime, en chaperon, au banc du chœur » sans être préparé, c'est-à-dire sans tapis; » en entrant au chœur et en sortant, ils » saluent Monseigneur l'Archevêque et M. » le coadjuteur.

« Le Vendredi-Saint, à sept heures du » matin, ils vont à Saint-Trophime, au » banc de la nef (vis-à-vis la chaire) en- » tendre la Passion, après quoi ils vont à la » maison de ville, attendre qu'on ait dit les » petites heures, et alors, étant avertis » par les valets de ville, ils vont, sans cha- » peron, au banc du chœur qui est sans » tapis, entendre l'office où ils trouvent » M. le Viguier et M. le capitaine du Tam- » pan.

L'adoration de la Croix, qui fait partie des cérémonies de ce jour, avait donné lieu à des difficultés d'étiquette que semblait devoir exclure un acte de si profonde humilité. « Mais pour ce qui est de l'adora- » tion de la Croix, continue le chroniqueur, » MM. les Consuls l'avaient faite quelque- » fois, avec M. le lieutenant général au » siége qui marchait sur une même ligne » entre M. le Viguier à la droite et M. le » premier Consul à sa gauche, faisant les » trois génuflexions tous trois en même » temps et baisant tous trois aussi en mê- » me temps ; et cela s'est fait de la sorte » pendant quelques années par convention » et pour obvier à des scandales qui arri- » vaient quelquefois dans l'église à cette » occasion, M. le lieutenant prétendant ado- » rer immédiatement après le chapitre et » avant MM. les Consuls. Mais depuis le » démembrement de la sénéchaussée de » Provence et depuis que M. le sénéchal » au siége de cette ville se trouve habitant » et résident dans Arles, prétendant avec » raison le même droit en ladite cérémo- » nie de l'adoration que M. le lieutenant, » MM. les Consuls n'ont plus voulu adorer » avec MM. du siége, mais faire, avec M. » le Viguier, un corps séparé.

« Après l'adoration de Monseigneur l'ar- » chevêque, de M. le coadjuteur, de MM. » les Chanoines et Bénéficiers, et dans le » temps que les deux derniers bénéficiers » adorent, M. le Viguier et MM. les Con- » suls et M. le capitaine du Tampan vont » prendre le dais, à la porte du paradis » où les valets de ville l'ont porté, prenant » le chaperon dans ce temps-là, c'est-à- » dire immédiatement. Après les bénéfi- » ciers, M. le Sénéchal, qui va ordinaire- » ment ces deux jours du vendredi et du » samedi-saint à St-Trophime et qui se » place au banc de M. de Calvisson (1) par- » mi la foule n'ayant point d'autre place, » va adorer seul et on ôte la Croix. Après » cela le prêtre qui fait l'office va au para- » dis prendre le Saint-Sacrement où M. le » Viguier, MM. les Consuls et M. le capi- » taine du Tampan l'attendent avec le dais; » Monseigneur l'archevêque marche immé- » diatement après le Saint-Sacrement un » cierge à la main, M. le coadjuteur un » cierge à la main et après lui M. le Séné- » chal seul, un cierge à la main. Ayant » rapporté le Saint-Sacrement au maître

(1) Ce banc existe encore au bas de l'église, mais il était alors placé plus haut dans la grande nef.

» autel, MM. les Consuls quittent le dais
» et les chaperons et vont avec M. le Vi-
» guier et M. le capitaine du Tampan se
» remettre au banc jusqu'à la fin de l'offi-
» ce. Après quoi le sacristain remet la
» croix, en étant ainsi convenus, et M. le
» Viguier et MM. les Consuls vont adorer
» accompagnés de cinquante ou soixante
» gentilshommes et autres personnes qu'ils
» ont priées pour cela; M. le Viguier et
» M. le premier Consul, au premier rang,
» faisant les trois génuflexions en même
» temps et baisant en même temps, MM.
» les trois autres Consuls au second rang
» et ensuite les gentilshommes de deux à
» deux. Cela fini, M. le Viguier prend con-
» gé de MM. les Consuls qui se relèvent
» aussi, accompagnés des mêmes gentils-
» hommes et bourgeois qu'ils remercient
» à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

« Le samedi-saint à neuf heures du ma-
» tin, ils partent de la maison commune,
» prenant le chaperon à la porte de St-
» Trophime, et vont se mettre au banc du
» chœur *préparé* où ils trouvent M. le Vi-
» guier et MM. les derniers Consuls nobles
» de l'année précédente pour porter le
» cierge pascal, étant réservé aux vieux
» Consuls bourgeois de le porter le jour
» de la Pentecôte. Quand Monseigneur
» l'archevêque ne va pas au chœur, il est
» remplacé par M. le coadjuteur et à son
» arrivée on commence la procession jus-
» qu'aux fonts baptismaux, M. le Viguier
» et M. le premier Consul marchant immé-
» diatement après Monseigneur l'archevê-
» que ou M. le Coadjuteur et ensuite MM.
» les trois autres Consuls.

« L'après dîner du samedi-saint sur les
» trois heures, ils (les Consuls) partent de
» la maison de ville pour aller prendre
» Monseigneur l'archevêque, prenant les
» chaperons dans la cour du palais archié-
» piscopal. Ils y trouvent M. le Viguier et
» accompagnent Monseigneur l'archevê-
» que et M. le Coadjuteur au chœur, mar-
» chants immédiatement après M. le Coad-
» juteur, et *quelquefois même à ses côtés*,
» et MM. les trois autres consuls de suite
» et en même rang. Ils entendent les com-
» plies au banc du chœur *préparé*, après
» quoi, ils réaccompagnent monseigneur
» l'archevêque et M. le Coadjuteur jusqu'à
» la porte de leur palais dans la chapelle
» de St-Jean et là, quittant les chaperons,
» ils se retirent, M. le Viguier prenant
» congé d'eux, lorsqu'ils quittent les cha-
» perons, ce qu'il fait toujours de même
» *ne sortant pas ensemble de l'église*.....

Le cérémonial du jour de Pâques ne pré-
sente de circonstance particulière que la
visite à Trinquetaille, ancien fief de l'ar-
chevêque, actuellement à la ville, qui avait
acheté en 1579 de monseigneur Silvie de
Ste-Croix au prix de 725 écus d'or de 60
sous pièce.

« Le jour de Pâques, un peu après les
» neuf heures du matin, étant avertis par
» les valets de ville, les Consuls se rendent à
» l'archevêché, prenant les chaperons à
» la basse cour; ils accompagnent mon-
» seigneur l'archevêque au chœur et après
» l'aspersion et le salut ordinaire, ils se
» mettent au banc *préparé* pour entendre
» la sainte messe; ils communient après
» avoir quitté les chaperons en sortant
» du banc, au pied de l'autel, et les repren-
» nent après avoir communié et se remet-
» tent au banc. La messe étant finie, ils
» réaccompagnent monseigneur l'archevê-
» que à l'accoutumée.

« L'après dîner du dit jour de Pâques, à
» deux heures, ils vont à l'archevêché.
» Ayant pris les chaperons au lieu accou-
» tumé, ils accompagnent monseigneur
» l'archevêque à l'église, entendent les
» vêpres au banc du chœur préparé et la
» prédication au banc de la nef. Après la
» prédication, ils retournent au banc du
» chœur pour avoir la bénédiction et réac-
» compagnent monseigneur l'archevêque.

« Sortants de l'archevêché, ils vont sui-
» vant la coutume en chaperon et grand
» cortége de nobles et de bourgeois aux
» Pénitents noirs et, de là, à Trinquetaille.
» M. le baile avec grand nombre d'habi-
» tants du dit lieu, comme sujets de MM.
» les Consuls, les vient recevoir au bout
» du pont, du côté de Trinquetaille avec
» son baton de baile, les accompagne jus-
» qu'à St-Pierre et les réaccompagne jus-
» qu'à la croix au milieu du pont, après
» quoi luy et sa troupe prennent congé. »

Le cérémonial de la seconde fête de Pâ-
ques est le même que celui de la veille.

Les soins du lendemain changent de ca-
ractère et nous acheminent des questions
d'étiquette aux questions d'affaires.

« Le mardi, dernière fête de Pâques,
» ayant été le jour précédent avertis par
» deux de M. les recteurs de la charité et

» priés d'assister au bureau qu'on tient
» tous les ans à pareil jour pour rendre
» compte de toutes les affaires de la maison
» de la Charité en présence de monseigneur
» l'archevêque, de MM. les Consuls et de
» MM. les recteurs qui sont douze ès nom-
» bre, dont il y en a toujours six vieux et
» six nouveaux, et pour proposer les six
» nouveaux recteurs que les six vieux
» nomment en sortant, MM. les Consuls
» se rendent à la maison de la charité ac-
» compagnés de deux recteurs qui vont
» les prendre à la maison de ville sur les
» huit heures du matin ; monseigneur l'ar-
» chevêque s'y rend aussi accompagné de
» deux autres recteurs qui l'ont averti et
» prié le jour précédent. Arrivé, il prend
» son surplis et son rochet dans la cham-
» bre de monsieur le Curé, et MM. les Con-
» suls prennent le chaperon à l'entrée de
» la maison. Après quoi on va à l'église
» entendre la messe du St-Esprit. La messe
» finie, on descend à la salle du bureau.
» Monseigneur l'archevêque prend sa pla-
» ce ordinaire qui est au bout de la table
» sur un fauteuil qu'on lui a préparé sur un
» tapis de pied, MM. les Consuls à sa
» droite, M. le recteur ecclésiastique du
» corps du chapitre à sa gauche, et tout de
» suite de part et d'autre MM. les vieux
» recteurs et après les nouveaux et ensuite
» le secrétaire et le trésorier au bas bout de
» la table.

« D'abord monseigneur l'archevêque
» commence la prière accoutumée, après
» laquelle il fait un discours touchant l'éta-
» blissement de la maison et une exhorta-
» tion de continuer à la bien servir, re-
» merciant MM. les recteurs, principale-
» ment les vieux qui ont achevé leurs deux
» années et qui sont sur le point de sortir,
» de tous les soins qu'ils ont pris pendant
» leur rectorat. Ensuite on fait la lecture
» des lettres patentes pour l'établissement
» et les priviléges de la maison. MM. les
» vieux recteurs rendent un compte som-
» maire de tout ce qui s'est passé pendant
» cette dernière année tant pour la recette
» que pour la dépense. Quand il y a des
» propositions à faire pour quelque nou-
» veauté, on la fait en même temps. Ensuite
» on nomme les six nouveaux recteurs que
» monseigneur l'archevêque approuve.
» Cela fini, monseigneur l'archevêque fait
» la prière ordinaire et s'en retourne ac-
» compagné de deux recteurs, et MM. les
» Consuls de même, accompagnés de deux
» autres. »

Ici finit le cérémonial consulaire Arlésien dont l'observation s'est prolongée jusqu'au jour de la Révolution de 1789.

MÉMOIRES
DE LOUIS BOREL,
Bourgeois d'Arles.

(*Suite*)

MM. les Consuls mandèrent force munitions pour raffraîchir les soldats, dont ledict de *Beaujeu* en fut fort content, estant contrainct à les distribuer, à cause que les soldats les eussent buttinées sy ne fust esté sa présence ; mais ung chascung se contentoit de ce qu'il leur bailloit, et n'osoient dire ung seul mot.

S'estant raffraîchis, M. le comte commanda de les tourner attaquer d'une autre escarmouchade de l'aultre quartier, et vers le pont de la robine du *Baron*; alhors M. de Beaujeu monta à cheval avec une bonne troupe suivi du capitaine *Donine* avec une troupe d'arquebusiers et commença à les attaquer, les poursuivant jusques à ladicte robine, dont il y eut une escarmouche bien forte, parce que les ennemys se logeants dans icelle, s'estoient fort bien retranchés. Ils avoient mis ung tombereau renversé sur le pont de la dicte robine, qui feust chose impossible de les pouvoir desloger de là, car ils estoient si couverts qu'on ne les pouvoit veoir que par les chapeaux : nonobstant ce, en feust tué deux dans icelle, que nous trouvasmes le lendemain matin blessés au front. Ledict *Donine* se vouloit opiniastrer de les desloger de là, mais en mesme temps lui tuèrent trois de ses soldats, tout auprès de soy, et luy reçeut trois arquebusades sur son rondache, qui feust la cause qu'il commença à se retirer. De l'aultre quartier, M. de Beaujeu les voulut charger, mais quand il feust auprès du pont, et qu'il vit le tombereau renversé sur icelluy estant impossible de pouvoir pousser plus oultre et les ennemys estant sy à couvert qu'il n'y avoit moyen de les pouvoir desloger, car ils combattoient à la faveur de ceulx qu'estoient sur la chaussée, voyant ce, il se retira. Les ennemys qui estoient sur la dicte chaussée regardoient jouer le jeu sans bouger de là, combien qu'à la vérité le pays leur estoit fort favorable, estant bien estonnés voyant de quelle furie nos gents les attaquoient. Il sembloit qu'ils les vouleussent faire manger aux chevaux ; aussy les gents du pays firent bien leur debveoir. M. le comte avec tant de noblesse, voyant cela, en estoit extrêmement joyeux de les veoir sy bien assaillis

comme ils feurent, disant qu'ils avoient veu attaquer autres fois d'escarmouches, non d'une sy grande et terrible furie que celle-là; ce qui donnoit un extresme contentement à M. le comte, et à toute sa compagnie.

. Venant sur le soir, M. le comte usa d'une subtilité de guerre; voyant qu'il avoit fort peu d'infanterie en bataille, fort près de l'ennemy, il commanda au capitaine *Gay* de faire traisner son enseigne en une tamarguière qu'il y avoit tout auprès. et qu'il fit aller rendre ses soldats deux à deux à l'enseigne et puis desplier icelle, le tambour battant, s'en venant au camp mettre en bataille près des aultres compagnies; ce qui fust exécuté bien promptement.

Nos gents mesmes croyaient que ce fust le secours que ceulx de Marseille nous avoient promis; toutesfois nous en feumes bien déçeus: car sy nous n'eussions eu d'aultres secours que d'eulx, nous étions perdus et eulx n'y eussent pas gaigné beaucoup, comme chascung peut juger, parce que la perte du Baron étoit aussy la perte de la Camargue, et enfin la ruyne de la ville; et la perte d'icelle étoit par ce moyen la perte de toute la Provence; et ce qui nous eust fait plus de mal, c'estoit qu'il n'y avoit point de bleds dans la dicte ville, ung chascung pouvant bien juger que lhors que l'on est proche de la récolte, presque tous sont à la faim et constrainets, lhorsque les bleds sont coupés, d'en faire battre avec des flageaux pour s'en secourir en attendant que les juments les foulent, à cause de l'injure du temps et de la nécessité qu'on en avoit : mais les Marseillais sont des amys de parolle, lesquels promettent beaucoup et lhorsqu'il vient le besoing, ils n'effectuent rien ou bien peu,

M. le Comte fit tirer quelques volées de pièces de campagne contre les ennemys qu'estoient le long de la chaussée; cela leur bailla l'esfroy, voyant la grande dilligence qu'en sy peu de temps l'on avoit faict; ils demeurèrent toutesfois en bataille jusques à ce que feust de tout nuict, ne se pouvant plus veoir les ungs les aultres.

M. d'Agoult fict sortir ung soldat du chasteau pour porter nouvelle en l'estat qu'ils estoient à M. le comte, dont il en fust bien ayse et le luy tourna renvoyer, luy faisant entendre qu'il ne bougeroit de là jusques à ce qu'il l'eust deslivré ensemble toute la compagnie.

Alhors M. le Comte commanda au capitaine *Estienne Icard* de demeurer là avec ceulx qui estoient d'Arles; et luy s'en alloit raffraîchir avec les troupes d'autant qu'ils avoient demeuré tout le jour à cheval, remonstrant au dict *Icard* se prendre bien garde de ce que les ennemys feroient, et de l'en advertir au mesme instant; car au plus matin levé, il serait là.

Alhors ledict cappitaine *Icard* commença d'appeler tous ceulx du dict Arles de se retirer auprès de luy; mais y en eust qui firent l'oreille sourde; encore fusmes-nous cinquante chevaux.

Ledict cappitaine *Icard* nous fict entendre la volonté dudict seigneur.

Les ennemys commencèrent à faire des feux dans le village et le long de la chaussée; et nous, nous en fimes aultant; en ce soir estoit éclypse de lune, laquelle demeura en son éclypse l'espace d'une heure, ce qui vint bien à propos aux ennemys, pour eulx se rettirer, car il faisoit fort obscur. Estant passé ledict éclypse, quelques chevaux avec des arquebusiers nous vindrent rencontrer tout auprès de la susdite cabane, là où M. le comte de Carces nous avoit délaissés. Nous nous retirâmes au dernier d'icelle et feust commandé de leur tirer des arquebusades. Après nous nous retirâmes plus en arrière encore, craigant qu'ils n'eussent passé de cavalerie, d'aultant qu'on en avoit point veu de tout le jour. Et peu après, l'on entendit ung grand bruit; ledict cappitaine *Icard* avec deux de nos gents allâmes jusques-là, où nous étions campés le jour précédent, pour entendre ce bruict, que les ennemys faisoient. Nous entendismes par les discours que les ennemys tenoient qu'ils s'embarquoient pour passer la rivière. Ils nous en vindrent tout incontinent advertir; alhors nous prismes le chemin du Baron, et trouvasmes que les ennemys avoient passé la rivière avec ung grand effroy comme depuis nous a esté dict, mesme par ceulx qui y estoient; et que *Gremian*, *Desplain* et plusieurs aultres des ennemys firent reproche à *Arbaud*, *Espiard* et *Durand*, de ce que ils leur avoient donné à entendre que dans demy douzaine de volées de canon ils emporteroient ledict chasteau et qu'ils ne pourroient estre secourus de deux ou trois jours, et encore la plus grande part de leurs secours ne seroit que des *fecheirons*, chose du tout contraire à ce que l'on a expérimenté, car nous avons bien tiré, disoient-ils, quatre-vingt coups de canon sans pouvoir faire bresche résonnable; et quant au secours, ceulx qu'ils avoient assiégé le soir ont eu secours au plus matin, qui sont esté là avec une belle troupe de cavalerie non pourtant *fecheirons*, mais pourtant bonnes landes et salades en teste, nous ayant bien monstré qu'ils estoient bons gens d'armes, ung chascung de nous pouvant bien juger que sy nous eussions faict plus long sesjour, estions en danger de faire plus grande perte : c'est ainsin que parloient les ennemys en se retirant.

Les ennemys eurent tous repassé la riviè-

re à minuict. Nous entrasmes dans le chasteau pour savoir s'il y avait beaucoup de blessés ; nous n'y trouvasmes qu'ung mort, d'une arquebusade, et un pauvre terraillon, qu'ung coup de canon lui avoit emporté ung bras et une cuisse, lequel despuis mourent en ceste ville. Voyant que l'ennemy s'estoit retiré, nous envoyasmes en advertir M. le Comte, lequel on trouva estre hors de son logis, tout prest à monter à cheval.

Il monstroit bien qu'il avoit ung grand soin de nous n'espargnant pas mesme son vieux aage ; d'aultant que à la vérité estoit passé la minuict avant qu'il feust arrivé à son logis ; et quand nous le trouvasmes hors d'icelluy, n'estoit pas plus de quatre heures du matin. Nous luy fismes entendre comme les ennemys s'estoient retirés, lequel rendit grâce à Dieu du bien qu'ils nous avoit faict.

Le mesme soir qu'ils s'en estoient allés M. de Vins avec une bonne troupe de noblesse de Provence arriva en ceste ville, et tout incontinent qu'il sceut que M. le Comte avec ses troupes estoit au Baron, il ne fit aulcung sesjour dans la ville, ains se fit bailler ung guide pour l'aller trouver. Lequel il rencontra par le chemin, s'en venant raffraîchir; dont il fust fort marry de n'avoir esté de la partie. Le lendemain matin arriva une compagnie de gens à cheval Italiens que M. le cardinal d'Armagnac envoyoit. M. le Comte avoit pris la résolution sy les ennemys ne feussent deslogés, de faire passer la cavalerie du costé de Sainct-Gilles au Languedoc et aller attaquer ceulx qui estoient vers l'artillerie ; et vous puis asseurer que sy tel cas feust arrivé, que ceulx qui estoient en Camargue feussent esté fort dangereux d'y perdre la vie, s'ils n'eussent sceu nager.

Considérant le grand bénéfice que Dieu nous a faict de nous avoir deslivré d'ung sy grand péril et danger, auquel nous tombions sy eussions perdu le susdict chasteau du Baron parce que les ennemys l'eussent fortiffié pour avoir là leur retraite ayant par ce moyen le passage libre de la rivière, pour y mettre tel nombre de gents qu'ils eussent vouleu, pour nous venir piller nos fruicts et nostre bestail et par mesme moyen eussions perdu en peu de jours la ville des Sainctes-Maries et feussent esté maistres de toute la Camargue, je laisse à penser à ceulx qui sont de bon jugement, sy tel cas nous feusse arrivé comme nous nous feussions conservés dans nostre ville, et sy ne feust esté le vray moyen de la perte d'icelle ; car la perte des biens faict entrer quelquefois en désespoir ; et le moyen d'y parvenir estoit que ceulx qui y avoient plus grand intérest, ne s'y estoient vouleu trouver, moings y mander, mais qui pis est, se mocquoient bonnement de ceulx qui estoient allés exposer leur vie pour garder leurs biens ; car sy nous n'eussions prins la cuillite, tel s'en rioit qui se feust pleuré ; l'on n'eusse pas esviter ung grand malheur pour ceste pauvre ville, ayant perdu tous nos biens, estant enfermés dans la ville, n'ayant du bled pas ung grain et qui pis est, la grande désunion qu'estoit entre nous, laquelle procédoit de ceulx qui vouloient faire punir par justice, ceulx qui estoient les autheurs et complices de tant de maulx qu'ils avoient vouleu faire en ceste ville infortunée, comme avez entendu cydessus, tandis que les aultres par tous moyens et soubs main, donnoient empeschement que tel délict ne feust puny.

Je vous laisse maintenant à juger en quel estat nous feussions esté, et sy eussions peu esviter la totale ruyne des habitants d'icelle. Ce sont des advertissements pour ceulx qui viendront après nous, de chercher par tous moyens l'union des habitants de la ville et tous ensemble pourvoir aux nécessitez d'icelle, exposer leurs biens et leur vie pour la conservation de la patrie, quand le cas se présente, comme ont faict plusieurs, lesquels sont à louer.

(*La suite à la prochaine livraison*).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Antoine Portail.

Portail (*Antoine*), né au diocèse d'Arles, (1) prêtre de la congrégation de la Mission de France, fut contemporain et disciple du B.-Vincent de Paule, instituteur de cette congrégation. Ses vertus le rendirent cher à son maître ; il se retira avec lui au collége des Bons-Enfants de Paris, en 1625, et il passa le reste de ses jours dans la pratique d'une vie solitaire et édifiante.

Portail avait tous les talents qui peuvent faire un nom. Doué d'une facilité étonnante pour parler et pour écrire il s'était distingué dans ses études de Théologie en Sorbonne ; mais son humilité lui fit préférer la retraite aux louanges que son mérite lui aurait procurée, s'il eût exposé ses talents au grand jour. Il passa dans le silence le reste de sa vie consacrée aux austérités ; édifiant par son exemple et instruisant ses confrères. Il fut lié d'amitié avec le pieux fondateur, pendant près de 50 ans, et finit ses jour entre ses bras, en l'année 1660.

(*Dictionnaire* des Homm. Ill. de Provence.)

(1) L'abbé Bonnemant (*Communautés*, 1, 326, en note) dit qu'*Antoine Portail* était de Beaucaire, diocèse d'Arles.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, rue de la Miséricorde, 2.

1874 N° 29

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE LIVRE DE RAISON
d'une
Ancienne Famille d'Arles.

En Provence les chefs de famille inscrivaient dans un *Livre de Raison* l'état de leurs affaires et les principaux incidents de leur vie domestique.

Ces livres sont curieux à divers titres; ils contiennent la généalogie des familles — les alliances — la pratique de l'administration intérieure — les détails de la vie commune, et aussi quelquefois le récit des faits accomplis aux lieux où vivaient ces familles.

Il nous tombe en mains un *livre de raison* dont nous voulons faire l'analyse avant qu'il nous échappe et qu'il se rende loin de notre pays.

Ce livre appartient à la famille de *Saint-Martin*, qui a occupé dans la ville d'Arles les plus hautes dignités et qui est descendue modestement au rang de la bourgeoisie.

Ce livre de raison nous indique comme premier chef de la maison :

Barral de St-Martin, d'une noble maison de Pavie, nommé Podestat de la République de Marseille en 1229.

Barral laissa pour héritier *Bertrand de St-Martin*, qui fut archevêque d'Arles en 1258 et qui vendit le 12 novembre 1259 à Louis IX Roi de France, le château de Beaucaire, au prix de 100 livres tournois, à payer annuellement par le Sénéchal de Beaucaire aux archevêques d'Arles.

Bertrand II de St-Martin, évêque de Fréjus depuis 1256 et neveu du précédent, succéda à Florens, évêque de St-Jean d'Acre, archevêque d'Arles.

Le 17 décembre 1273, il fut créé cardinal de Ste-Sabine, et il mourut l'année suivante à Lyon, pendant la tenue du Concile général présidé par Grégoire X.

Pons de St-Martin était en 1308 juge de la ville d'Arles pour Charles II, roi de Naples et comte de Provence. C'était le neveu du cardinal archevêque, et il dut procéder, en sa qualité, à l'arrestation des Templiers.

Pendant deux siècles la même famille occupe à Arles le Consulat. L'on trouve :

En 1430, *Nicolas de St-Martin*, 1er Consul.

En 1432, *Reforciat de St-Martin*, 1er Consul.

En 1449, *Nicolas de St-Martin*, 1er Consul, pour la 2me fois.

En 1460, ledit *Nicolas de St-Martin*.

En 1470, *Jean de St-Martin*, 1er Consul.

En 1476, ledit *Jean de St-Martin*.

En 1482, le même.

En 1487, *Charles de St-Martin*, 1er Consul.

En 1493, le même.

En 1499, *Charles*, pour la 3me fois.

En 1504, *Pierre de St-Martin*.

En 1506, *Trophime de St-Martin*.

En 1513, *Pierre de St-Martin*.

En 1520, *Jean de St-Martin*, nommé Viguier de Marseille en 1522.

En 1523, *Pierre de St-Martin*.

En 1524, *Louis de St-Martin*, fils de *Trophime* et de *Magdeleine Ardouine*, marié à noble *Pierre Pélegrine*, d'Avignon, en 1518 et le 27 mars.

En 1543, le même.

En 1551, *Jean de St-Martin*, seigneur de Champtercier, marié à *Magdeleine de Rascas*, fille de *François de Rascas*, conseiller au parlement de Provence.

En 1594 et 1595, *Charles de St-Martin*, sieur de *Champtercier* — grand partisan de Henri IV. — « Sa maison était le rendez-vous des honnêtes gens, contre les brigands qui désolaient la ville, qui n'étaient autres que les ligueurs. »

Il fut un des Consuls qui assistèrent le 15 septembre 1596, à la procession que le Chapître métropolitain fit à Notre-Dame-de la-Mer, pour l'offrande faite de statues en argent, en suite des vœux que la ville d'Arles avait faits aux Stes-Maries.

Charles de St-Martin laissa de son mariage avec *Anne de Varadier de St-Andiol*:

Pierre, qui épousa *Marie de Coudurier*; *Honoré*, marié à *Marie de Roustargnes*; *Marguerite*, mariée à *Antoine de Barras*, sieur de la *Penne*;

Et *Honorade*, qui épousa *Esprit de Clapiers*, seigneur de *Collongue*. Il mourut le 19 août 1662 et fut enseveli dans la chapelle appartenant à la maison de St-Martin, et à présent à M. Barras de la Penne, dans l'église des Dominicains.

Pierre de St-Martin s'établit à Tarascon où il habita le château de la Motte.

Jean de St-Martin, fils de Pierre, se qualifiant Ecuyer, commence le *Livre de Raison* en 1634.

Notre livre n'était que la continuation d'un livre écrit de 1451 à 1684, d'abord par *Nicolas de St-Martin*, sieur des *Fieux* qui à présent est la tour de *Champtercier*, ensuite par *Janon de St-Martin*, son fils aîné; *Refforciat de St-Martin*, cadet dudit *Janon* et enfin par *Charles*, fils de *Janon*. Il était écrit en latin, et contenait toutes les affaires du temps. Il a été perdu à la révolution de 1793.

Jean de St-Martin acquiert la place, château et mas de la *Motte*, au territoire de Tarascon, de la dame de Collongue, sa tante, en l'année 1635 et le 2me jour d'août, notaire *Loys*, à Arles.

L'an 1677 et le 27 mai, décès de *Jean de St-Martin*. Il laisse deux fils, *Jean* et *Antoine de St-Martin*.

L'aîné, *Jean de St-Martin*, né le 24 janvier 1603 et baptisé à Ste-Marthe de Tarascon, diocèse d'Avignon, lui succède et continue le *Livre de Raison*, dès la mort de son père; en 1626, il se marie à *Marguerite de Camaret*, fille de *Gabriel de Camaret*, bourgeois.

En 1623 et le 14 avril il s'était fait recevoir de la confrérie des frères pénitents-blancs, ce qui ne l'empêchait pas d'être peu soumis aux ordonnances ecclésiastiques, car il fit transporter le corps de son père, accompagné d'un prêtre, au couvent de St-François de l'Observance de la Motte, sans la permission de l'Archevêque ; ce qui fit grand bruit et contestation — « parce qu'on cognoissoit que *Jean* n'était pas un grand observateur des ordonnances. »

Jean de St-Martin fut enterré sous le Mestre-Autel, dans la sépulture de famille, où il y avait entr'autres son père, *Pierre de St-Martin*, qui avait été tué en duel à la Motte; *Charles de St-Martin*, son grand-père — dont les entrailles et le cœur avaient été portés dans la chapelle de St-Clair, aux Grands Carmes.

Le 16 juin 1677, estime de la maison de St-Martin, sise dans la paroisse St-Martin. Cette maison avait été acquise en deux parties, d'Antoine Sauvayre, docteur en droit, par acte du 27 avril 1627, notaire, Grivet, et de François Giraud, mestre apothicaire, par acte du 23 septembre 1628, même notaire. Elle est située contre la traverse qui passe de la Tour du Fabre pour aller aux Dominicains dans le cul de sac à gauche en entrant dans ladite traverse, faisant le coin.

C'est la maison Boschet, section H, île 93 n° 4.

L'an 1622, au mois de novembre, Louis XIII, roy de France et de Navarre, étant à Marseille, donna des lettres de légitimation à noble *Jean de St-Martin*, fils posthume de *Pierre*.

L'an 1677 et le 2 décembre, quittance de Guillaume Béchaud, droguiste, qui a fourni les flambeaux pour les funérailles de *Marguerite de Camaret*.

Une note, d'une écriture moderne, porte que Béchaud se serait plus tard anobli. C'est une erreur : à une époque bien antérieure, la famille à laquelle on fait allusion avait fait ses preuves ; ses alliances aussi bien que les emplois qu'elle occupait ne laissent aucun doute à cet égard.

En 1678, *Jean* acquiert des chandeliers, salières et escuelles et il y fait graver par M. *Pic*, orphèvre, ses armoiries, qui sont: Quatre fleurs de lis d'or sur un champ d'azur avec une croix d'argent. Très-belles armes !

Il prête 3 livres en une réalle à *Antoine Dou*, joubeur du cornet à bouquin de St-Trophime.

Le 22 décembre 1678, arrivent à Arles, venant de Catalogne, de retour de la campagne — quatre régiments de cavalerie. — Les officiers furent logés chez l'habitant à discrétion. Ils devaient payer de gré à gré, mais ils s'y refusèrent, disant n'avoir point d'argent. « Je sçay tout le fond de cette affaire, dit *Jean*, mais pour le bien de notre maison, il est important que je ne la mette pas sur le papier. » Les compagnies de ces régiments durent fort mal se conduire, puisque le roy cassa les cornettes et les mit sur le pied de 40 mestres.

Jean de Saint-Martin prend laquais en 1679; c'était un nommé *Nicolas Michel*, dit l'*Éveillé*, du lieu de St-Clermont, en Dauphiné, proche d'Ambrun. Il lui donne la livrée de la maison Saint-Martin, qui est: le justaucorps rouge doublé de jaune et les passements sont de trois doigts de large de couleur rouge, jaune et noire.

Jean de Saint-Martin était d'ailleurs un maître soigneux de ses gens :

« Le 10 juillet 1675, écrit-il, *Anne Serre*, notre servante, mourut dans notre maison à 4 heures et demi du soir, après avoir reçu tous les sacrements et fut ensevelie à nos dépens dans la sépulture des pauvres à la paroisse St-Martin après un grand chanté, et le lendemain sa sœur et sa nièce furent à la neuvaine que mon père fit aussi à ses dépens. »

« Le 16 novembre 1674, la Durance d'Avignon ayant jonché son lit de gravier, combla le Viguierat, et le même jour le Rhône, depuis Boulbon jusqu'à Tarascon, rompit toutes les chaussées et inonda tout le Tresbon, tout le Plan-du-Bourg et encore tout le bas Languedoc et non point la Camargue. Les eaux étaient si hautes que les arches du Pont de Crau, tant de la route que du canal de Durance, furent abbatues et que les eaux qui étaient dans le territoire de la terre de M. de Moulégès, au Plan-du-Bourg, à deux lieues d'Arles, rompirent toutes les chaussées, les renversant dans le Rhône, parce que les eaux du terroir se trouvaient plus hautes que celles du Rhône. Il fallut que les révérends pères Minimes fussent, à 11 heures du soir, prendre le Saint-Sacrement dans Saint-Lazare où il y avait de l'eau jusques sur l'autel. »

« En octobre 1675 — étant Consuls *François de Boche*, escuyer ; *Maurice Romani*, advocat ; *Antoine Agard*, apothicaire et *Jean Maure*, marchand magasinier — l'obélisque qui était enterré dans le jardin de la veufve *de l'Hoste* à la porte de la Roquette et dans le second jardin qui est entre la chaussée, fut acquis par les Consuls. »

Jean de Saint-Martin raconte en douze pages in-4°, la découverte de l'obélisque et l'établissement du chassis de grosses poutres dont on entoura le monolithe.

« Lorsque l'obélisque fut au coin du jardin de M. *de l'Hoste*, médecin, M. *le marquis de Vardes*, gouverneur d'Aygues-Mortes, et M. le coadjuteur d'Arles furent le voir en carosse et le marquis donna un louis d'or pour entraîner les travailleurs. »

Le marquis de *Vardes* était ce courtisan hardi qui, appelé à être le confident des amours de Louis XIV et de la Vallière, ne craignit pas d'essayer de les rompre en imaginant un lettre délatrice adressée à la Reine. Le Roy ne pardonnait guère de telles affaires et il envoya *de Vardes* à la citadelle de Montpellier d'où il ne rentra dans son gouvernement d'Aigues-Mortes qu'un an après, en 1664. Il y resta jusqu'en 1683. — Lire *l'Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, de *madame de Lafayette* et les *mémoires du marquis de Lafare*, où l'on trouve tout au long l'histoire des amours et des intrigues du Marquis.

Inutile de répéter le récit de la marche et de l'élévation de l'obélisque que l'on trouve en entier avec les planches et dessins dans les mémoires de Véran ; mais il faut noter combien ce soleil en bronze que nous avons vu descendre du sommet de l'obélisque d'une manière si leste et qui gît maintenant dans un coin du Musée, fut élevé avec honneur.

Les Consuls (c'était le 23 mars 1676) MM. de *Sabatier de l'Armellière*, *de l'Hoste*, *Claude Bœuf et Girard Bœuf*, têtes découvertes, l'accompagnèrent jusqu'au piédestal qui était tapissé, au pied duquel il y avait une grande table avec un grand tapis, de là où le soleil fut élevé, et lorsqu'on mit le soleil en sa place, on fit tirer quelques coups de canon pour la gloire du grand monarque Louis XIV°.

Suivent quatre pages de recettes pour

faire: les prunes sèches, les pances ou raisins secs, confire les noix, pour confire fenouil ou sambu, sécher raisins, cuire jambon, artichauds, guérir cheval blessé et le rume (rhume) et faire même les olives noires.

Mais *Jean de Saint-Martin* possède un «lhut,» qui avait appartenu à *Charles de St-Martin*, lequel l'avait envoyé quérir à Venise par un patron de Gênes qui en jouait fort bien, et qui remontant le Rhône venait en jouer à *Passon* qui appartenait alors à *Charles* seigneur de *Champtercier*. Ce luth ne doit pas sortir des mains de l'aîné de la famille, et pour qu'on ne puisse le changer pour un autre, il faut observer qu'il est de bois d'érable, tout ondé de petites ondes noires. Il est si bon et si harmonieux qu'il passe pour un des plus excellents qu'on puisse trouver d'ici à Paris et on l'estime meilleur que celuy de M. le baron de *Châteaurenard* auquel il a coûté cent dix pistoles, etc. etc. etc.

En juin 1680, M. de Saint-Martin raconte que la femme d'un pâtre nommée *Louise* fort incommodée d'une espèce d'hydropisie, allait souvent à Notre-Dame de Grâce et aux Minimes faire des prières pour obtenir sa guérison ;

Que sortant un jour de faire sa prière accoutumée à la Vierge, elle se mit en chemin pour aller en vœu à une fontaine — qu'elle n'avait jamais vue et qui lui vint en pensée dans ses prières; que rencontrant en chemin une femme qui allait en Crau ; elle lui indiqua qu'elle cherchait une fontaine, et que celle-ci la conduisit en un lieu où il en existait une, et qu'après en avoir pris quatre gondoles, son corps se fondit en eau et qu'elle obtint entière guérison. Notez, ajoute M. de St-Martin, que les eaux de la même fontaine guérirent trois personnes de la gale.

Serais-ce la fontaine de Lavabre qui opéra ces cures merveilleuses ? (1)

En janvier 1681, le 4, M. *de St-Martin* se marie avec Damoiselle *Alix de Vincens*, fille unique et héritière de *Jean Vincens*, bourgeois d'Arles.

La future n'apporte à son mari qu'une pension de trois cents livres payables à la Noël ; cependant le futur se met en frais, si l'on en juge par le détail des dépenses de son mariage, qu'il est bon de comparer à ce qu'on fait de notre temps :

Présent à Damoiselle Alix, de 15 doubles pistoles de France du feu Louis, XIII, ci	330 l.
— plus un collet à demptelle	90
— plus un habit noir velours figuré, sisillé et broché à chenille, 44 pans,	121
— plus 20 pans brocard blanc à fon d'or	9
— 10 onces 6... d'emptelle or et argent point d'Espagne	48 7 6
— pour l'habit noir, 6 cannes petite d'emptelles et 3 cannes de la grande point d'Espagne	22
— 2 ceintures, l'une en broderie, l'autre noire,	7
— un manchon *peau* de martre, un coffret et une paire de bas	44
— 93 pans rubans noirs pour la tête	6
— souliers en broderie	3
— habit de brocard couleur de prince fort obscur à fond d'or et d'argent et 19 pans brocard vert	116
— frange à ruban or et argent pour ledit cotillon vert	22
En tout, livres	848 7 6

Voilà ce que coûtaient les costumes d'une nouvelle mariée arlésienne, les bijoux non compris !

Enfin, sans compter les vêtements et habits, commandés à Nîmes, M. de Saint-Martin dépense : pour recevoir 37 convives........ 154 l.

— pour les femmes qui ont servi	6
— pour les verres cassés	4
— pour M. le curé de St-Antoine	5 10
— pour les bassins de la paroisse	3
— pour estraines des servantes ou valets de la maison de notre femme madame de Vincens	12

le tout, dépasse 1500 livres — pour ne point parler de bien des dépenses en habits, traités et festins qu'il faut passer sous silence.

En 1681, la monnaie avait quatre fois plus de valeur qu'aujourd'hui et M. de St-Martin n'était pas riche !

L'an 1682 et le 5 août, notaire *Jehan*, *Jean Vincens*, pour se délivrer des soins du ménage et donner à *Alix Vincens*, sa fille, des marques de son amitié, lui donne

(1) Voir la réponse à cette question dans notre article sur la *Fontaine Minérale de Crau*, page 119 de cette publication. — E. F.

son mas, affar et tènement de la *grande Taulière*, situé en Crau, quartier des *Ribes hautes* de Moulès, confrontant, du levant, le bois de Vaquières, draye entre deux; du septentrion, l'Etang du Comte et le chemin d'Ayguières, allant d'Arles à Mouriès.

En 1683 et le 13 mai, Alix Vincens, épouse de Saint-Martin, fait un enfant, qui a été baptisé à la paroisse St-Martin le même jour. Son pairain et sa mairinne ont été deux pauvres de la Charité: singularité dont on ne peut se rendre compte. (1) Cet enfant reçut le prénom de *Charles*. Il a été le dernier enfant de la branche aînée des Saint-Martin, les autres ne s'étant pas mariés.

L'an 1685 et le 22 décembre, jour de samedi, beau temps, doux et serein, naissance d'*Antoine de Saint-Martin*, qui a été baptisé à la paroisse de Saint-Martin. Son pairain est Antoine de Saint-Martin, son oncle, et sa mairinne Anne Cellié, son aïeule maternelle

Cet enfant est l'origine de la branche cadette que l'ôn verra représentée par *Pierre de Saint-Martin*, né en 1799 le 8 mai.

En 1689, et le 10 mars, *Jean de Saint-Martin* achète à Salon 500 estaques d'oliviers dont il distribue la plantation dans les terres et vallons de la *Taulière*

Extrait d'ordonnance de M. l'Intendant (1689) qui colloque Jean de Saint-Martin sur 45 céterées 1|2 de terres du mas de *Moussier* (en Crau, quartier de St-Martin) acquises d'Elzéar Laugier.

L'an 1693, au commencement de juin, il fut trouvé au Mouleirès et dans les Champs Eliséens, par les peyreyrons qui tiraient de pierres de la montagne, une urne de pierre commune ronde et de la fasson d'une eymine — sans y avoir rien dedans. Contre cette même urne, on en trouva une autre couverte dans laquelle on trouva trois bouteilles de verre avec une ance chacune, dans une des quelles bouteilles il y paraissait dedans comme de terre rouge ou sang. Outre ce, on y trouva un couteau pointu, avec une gaine de cuivre, avec un manche noir, fait en crochet, en façon de béquille; outre ce, on trouva dans la même urne, un estuy de cuivre avec des séparations paraissant être faites à tenir des onctions ou onguents; outre ce, on y trouva une pierre noire avec un estuy de cuivre, laquelle pierre étoit noire, tirant sur le roux, et sur la pierre il y avait écrit ces mots suivants:

SAN. A.B.C. SAC. HOL. DIA. IN. TER. DEI. AMP. AREL. CAL. MAR. OLIM III

Il existait à Arles en 1696 un M. *Restauran*, apothicaire, comme il appert d'une quittance du 13 août.

Le 9 décembre 1693, se trouve l'acte de naissance de *Jean-Baptiste de Saint-Martin*, 3e fils de Jean. Le pairain a été Jean Artaud, médecin, et la mairinne Catherine Rampale, femme de Jean Bouchaud, cousine de Jean.

L'an 1698 et au mois de may, fait faire à Me *Maurin*, masson, une réparation à sa maison contre la traverse « merdeuse. »

(Rapporté pour confirmer l'emplacement de la maison, deux siècles n'ayant pas changé l'état de la traverse.)

En 1665 et le 27 décembre, noble *Pierre de Saint-Martin*, fils de Jean et frère cadet de Louis, a été enseveli dans la chapelle de M. de St-Martin, dans l'église des Frères Prêcheurs, par la permission de M. de Lapenne, Charles de Barras, dit *le chevalier*; et cette permission fut donnée par ledit M. de Lapenne, parce qu'il était héritier dudit M. Charles de Saint-Martin, et comme héritier, il voulut avoir le choix des deux chapelles.

M. de Lapenne choisit la chapelle des Dominicains et la sépulture qui est dans le presbitaire (sic) du mestre-autel.

Et Jean de Saint-Martin, père de l'écrivain, prit la chapelle qui appartenait à Charles de Saint-Martin, qui est la chapelle Saint-Clair dans l'église des R. P. Carmes d'Arles où les armes en armoiries sont à la voulte de: *Quatre fleurs de lis d'or sur un champ d'azur, avec une croix d'argent.*

Arrivée de Monseigneur *François de Maly* (7 octobre 1698) archevêque d'Arles, venu par voye du Rhône jusqu'à Tarascon. Jean de St-Martin l'a vu à Tarascon et il est venu à Arles lui faire visite dans son palais — « lequel seigneur nous a bien reçus tous tant que nous estions à la visite et nous a accompagnés jusqu'à la rue à la porte de son palais. » — Notez que le seigneur archevêque n'a voulu aucune entrée dans Arles.

Il paraît que le château de *la Motte* était

(1) C'était un usage assez répandu. On en trouve de nombreux exemples. — E. F.

indivis, comme il appert d'une acquisition faite à Tarascon le 17 mars 1699 (sans nom de notaire) de Magdeleine de Guibert de Cabrières, veuve de feu noble Claude d'Olivier, chancelier et secrétaire du Roy, du *château ruineux de la* Motte, de la Vanade, du four et de diverses vignes et oliviers.

A cette époque se trouve rapporté le testament de noble *Nicolas de Saint-Martin*, escuyer de la ville d'Arles, fils de Pierre de Saint-Martin et de Damoyselle Jeannette Reynaud. Il institua pour héritier *Jean* et *Rifforciat de Saint-Martin*, ses fils.

Le testament est reçu par Guillaume Raymundi, notaire, le 17 octobre 1470, en présence de : noble Jean de Porcellet, Honoré Bernard dit Guinot, Honoré de Latour, dit Lou Brau, maistre Jean Rossili, bachelier aux Loys, Hugonin Turquy, Jean de Carrière, marchand, et Claude Hugolin, broquier.

Il est ici analysé à cause des noms des témoins qui présentent quelqu'intérêt et aussi parce qu'il établit une fois de plus que les familles nobles d'Arles se sont alliées de toute ancienneté aux familles roturières du pays.

Jeanne de Saint-Martin quitte la maison paternelle le 27 février 1702 et elle entre au monastère de l'hôpital d'Arles, pour y être religieuse. Jean de Saint-Martin va voir la mère supérieure, madame de *Chiavary*, sœur de St-Augustin, qui lui demande la permission de faire entrer sa fille en religion. Jean donne à sa fille sa bénédiction par la puissance paternelle que Dieu lui a donnée : au nom du Père, du Fils et du St-Esprit.

Jeanne prononce ses vœux le 13 août. *La musique assiste* à la cérémonie ; le parrain de mademoiselle Jeanne est Charles de Saint-Martin, son frère, la mairine est Damoiselle Anne de Bouchaud, sa cousine germaine ; elle prend le nom de *sœur de la Visitation*. (1)

(1) Son père lui constitue dot suffisante par contrat du 28 août 1703, aux écritures de Me *Muraire*, aujourd'hui en la possession de Me Gautier-Descottes, notaire.

Pratiquant exactement sa religion, Jean ne paraissait pas cependant très-religieux ; c'est un esprit frondeur ; quoique d'usage les livres de raison fussent ouverts sous l'invocation de Dieu, pas une sentence n'indique, dans ce qu'il écrit, cette soumission générale à Dieu que l'on trouve en tête de tous les actes de la vie publique, des statuts des villes et corporations et dans le préambule des protocoles notariés et des actes diplomatiques en tout le pays de Provence.

Jean fait mettre dans l'église St-Jullien ses armes déjà citées sur le sépulcre de sa femme Alix Vincens.

D'après son testament du 17 juin 1704 notaire *Jehan*, il lui restait de douze ou quatorze enfants qu'il avait eus d'Alix Vincens :

Charles de Saint-Martin, son ayné, *Antoine de Saint-Martin*, son fils cadet, *Françoise de Saint-Martin*, sa jeune fille. — On trouve rapporté à cette époque, un acte du 22 janvier 1550, notaire *Teyssier*, à Tarascon, par lequel noble *Charles Ardouin*, sieur de la Motte, fait donation à noble Jean de Saint-Martin, pour effectuer le mariage avec Damoyselle *Magdeleine de Rascas*, de la seigneurie et douasc de Champtercier, à l'évêché de Digne.

En 1709 et le 14 septembre, Jean de Saint-Martin décède, après avoir été assisté de tous les sacrements. Il est enseveli en l'église des R. P. Carmes, dans la chapelle de Saint-Clair, qui appartient à sa maison.

Charles de Saint-Martin, son fils et son héritier, continue le livre de raison.

L'an 1710, les héritiers de feu Vincens Alix acquièrent le moulin à vent d'André Thomassy, avocat.

On sait que la limitation des moulins en faisait alors une propriété productive. Prix : 2200 livres.

L'an 1712 et le 15 février, *Charles de Saint-Martin* se marie avec Silvie Villard, fille d'Antoine Villard, bourgeois de Barbentane et de Jacqueline Dumas.

Voilà encore une alliance roturière qui ne permet plus les justifications de noblesse.

15 décembre 1712, naissance *d'Alix de Saint-Martin*.

29 août 1715, naissance de *Rose-Jacqueline de Saint-Martin*.

28 octobre 1718, naissance de *Paul-Antoine de Saint-Martin*. Ces enfants sont décédés avant leur père.

Le 8 février 1719, Charles de Saint-Mar-

Son père commence par cette sentence : *Omnia prœtereunt pretor amare Deum* et il se soumet à la coutume ; mais *Jean* le fils ne s'esmeut et n'y revient que lorsqu'il doit quitter sa fille. Il la bénit suivant la tradition antique, il exerce la puissance paternelle et s'élève de toute la dignité du *pater familias* de l'ancienne Rome.

tin vend à M. François de Raousset, de Tarascon, par acte privé, le château et tènement de la Motte.

Il n'y a aucune réserve au sujet du sépulcre de famille.

Le prix est délégué à divers créanciers, et M. de Raousset est chargé de garder en mains une somme de 3000ˡˡ pour assurer à Antoine de St-Martin, oncle du vendeur, une rente de 150ˡˡ, qui a été éteinte le 1ᵉʳ août, Antoine étant mort de la peste.

A ce jour, Charles de Saint-Martin ne possède plus que la collocation du mas de Moussier, la Taulière, sa maison et quelques terres détachées. Voilà un état de famille très-affaibli.

26 août 1720, not. *Guibert*, à Arles, reconnaissance de la Grande et Petite Taulière, en faveur de l'archevêque, reçue par *Pichot*, fermier des lods dudit archevêque.

Annoté parce que ce *Pichot* était un des aïeux d'Amédée Pichot, d'Arles, auteur de plusieurs ouvrages et rédacteur en chef de la *Revue Britannique*, bien connu de tous les Arlésiens.

— La peste a commencé en 1720, en avril, à Marseille. Elle a été apportée dans Arles par un nommé *Poncet Meron*, demeurant en Crau, proche du mas de *Perne*. La famille de Poncet et quelques habitants qui avaient communiqué avec elle, étant morts, la ville d'Arles fut consignée aussitôt, et dans les fêtes de la Noël 1720, les habitants délogèrent, et Charles de St-Martin se retira à la campagne avec les Demoiselles de *Cucheron*, marchandes, les deux Demoiselles *Mazuel* aussi marchandes, Mᵉ *Jean Chabourlet*, cordonnier.

Comment s'empêcher de remarquer que M. de Saint-Martin, escuyer, n'a plus que des attenances de braves et honnêtes gens, mais « qu'il ne tient plus son rang. »

29 janvier 1721, naissance de *Jean de Saint-Martin*.

13 mars 1724, naissance de *Charles-Sébastien de St-Martin*.

15 Janvier 1726, achat d'un banc au-dessous de la chaire, en la paroisse St-Martin — curé Nègre, marguilliers : Barras de la Penne, écuyer, Chabran, bourgeois et Arnaud, cordier.

23 août 1726, naissance de *Claude de Saint-Martin*, sixième enfant et 4ᵐᵉ fils.

2 octobre 1729, naissance d'*Antoine de Saint-Martin*, qui décède le 25 février 1730.

21 mai 1736. Vente à Antoine Jouve, de la sépulture possédée dans l'église St-Julien, lequel appartenait à M. Vincens, aïeul maternel de M. de Saint-Martin. Prix : 12 livres.

17 mai 1730, décès de Jeanne-Marguerite de Saint-Martin, sœur hospitalière.

10 décembre 1750. *Charles de Saint-Martin*, fait son testament devant Mᵉ *Bœuf*.

Il nomme Jean de Saint-Martin, son fils aîné, son héritier.

Il lègue à Sébastien de Saint-Martin, son fils, prêtre prieur de Fourques, 2000 f.

A Alix de Saint-Martin, sa fille, 3000 f.

A Claude de Saint-Martin, son dernier fils, 4000 fr.

Et à Silvie Villard, son épouse, la jouissance de son héritage.

Charles Sébastien meurt le 11 février 1762 ; il est enterré dans l'église de Fourques.

Silvie Villard meurt le 12 février 1766.

Alix de Saint-Martin meurt le 12 décembre 1781.

Enfin Jean, qui a pris le nom de Saint-Martin de la Teulière, perd par les rigueurs de l'hiver de 1788-1789, plus de 4000 oliviers sur 5000 qu'il possédait.

Il meurt le 28 janvier 1789, et il est enterré à Saint-Martin-de-Crau, dans le cimetière.

Claude devient donc le seul héritier du nom de Saint-Martin et des débris de la fortune de cette maison ; il cherche à émigrer et finit comme on va le voir :

« L'an second de la République française, le trois pluviose après-midi, devant nous, officier public, et dans la maison commune sont comparus : les citoyens Claude Dussert, âgé de 26 ans, secrétaire au bureau des malades à l'Hôtel-Dieu de cette commune ; Paul Marc, âgé de 26 ans, infirmier dans la même maison, lesquels nous ont déclaré que *Claude* [de Saint] *Martin*, âgé de 67 ans, natif d'Arles, fils de *Charles* [de Saint] *Martin* et de *Silvie Villard*, mariés, est mort aujourd'hui à dix heures du matin, dans ledit hôpital. »

On sait qu'il n'y avait alors ni *de*, ni *saint*.

Pierre-Honoré de Saint-Martin, né le 8 mai 1799, habitant Paris, représente aujourd'hui la branche cadette de cette famille. Il est fils de Jean de Saint-Martin, né à Arles le 8 décembre 1753 — lequel était fils d'André, né le 8 mai 1732, fils lui-même d'Antoine de St-Martin, qu'on voit être né le 22 décembre 1685.

Pierre-Honoré avait une sœur, *Virginie-Marie*, et deux frères, *Noël Nalatis* et *Jean Charles*.

Jean, qui vivait encore en 1818, avait passé quelques actes devant Mᵉ Richaud, notaire à Arles, les 14 octobre 1812, 16 mars et 13 avril 1818.

Il avait, avant sa mort, vendu la Taulière devant Mᵉ Roche, lors notaire à Fourques.

Pierre-Honoré de Saint-Martin est un très-digne Arlésien. Il a conservé pour son pays natal une affection qui ne s'est jamais démentie — mais, comme il le sait, il n'appartient plus que par les souvenirs à l'histoire de son pays. — A tous ne reste pas une si bonne mémoire !

Le *Livre de Raison* dont on vient de voir l'analyse est l'histoire de la décadence d'une noble famille. Au moment où le livre commence, le feu sacré de l'amour familial est éteint. Le père vit et consomme ses rentes, les fils pourraient prétendre à la magistrature, à l'Eglise, à l'armée, personne ne poursuit rien, ne s'inquiète de rien; d'éducation, d'instruction, pas une ligne ne parle. Qui sait quelles tristesses ont précédé la visite de Mlle de St-Martin à Mme de Chiavary, quelles voies ont amené son frère à être prieur de Fourques !

En 1458, *Jean* était Sous-Clavaire d'Arles ; en 1531, *Antoine* occupait le même emploi ; en la même année *Nicolas* était avocat-général au parlement de Provence ; en 1502, *Trophime* était capitaine de la ville.

Jusqu'en 1600 tous les chefs de la famille témoignaient d'une aptitude spéciale ; à partir de cette époque, les fonctions municipales de tout ordre que la famille briguait, ne lui sont plus offertes ; elle est donc devenue incapable et elle périt, parce qu'elle a cessé d'obéir à cette grande loi commune à tous, *la loi du travail.*

A. G.-D.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(SUITE.)

1450

Consuls : Ant. de Pontevès.
Honoré de Boche.
Pierre de Ponte.
Jean de Aquila.

— 3 novembre 1450. (Not. Bernard Pangonis). Noble *Gaufrid de St-Michel*, Viguier d'Arles.

— 8 avril. (Not. *Guill. Raymundi*, fᵒ 2). Mise de possession de la viguerie de la Cour Royale d'Arles en faveur de noble *Jean de Seracour*, capitaine de la ville de Tarascon, en la place de noble *Robert de Bournano*, viguier de l'an 1449. Dans cet acte sont insérées les lettres du roi René nommant le nouveau Viguier, données à Tarascon le 18 juin 1449.

— EPITAPHE DE *saint Louis Allemand*, ARCHEVÊQUE D'ARLES, DANS L'ÉGLISE DE ST-TROPHIME.

Omnia sunt hominum tenui pendentia filo et subito casu quæ valuere ruunt. Undè sicut Deo placuit anno milleno quater centeno cum quinquies deno, luce vero sextà mens. septemb. decimà, bonæ memoriæ reverendus in Christo pater et dominus Ludovicus sacrosanctæ romanæ ecclesiæ tit. S. Cæciliæ presb. card. Arelatensis vulgariter nuncupatus, sacræ hujus basilicæ administrator benè meritus et princeps, vitæ laudabilis et conversationis honestæ, ad majus vocatus tribunal devotè viam et universe Carnis, et catholice ingressus. Orate pro eo, et ejus anima requiescat in pace.

1451

Consuls : Jacques de Reynaud.
Jacques de Brunet.
Bernard Textoris.
Michel Pignau.

— Noble *Honorat de Berra*, seigneur d'Antrevènes, viguier de la Cour Royale d'Arles (22 juin).

— 1ᵉʳ mai. (Prot. du not. *Bernard Pangonis*, fᵒ 24). Processions générales faites à Arles par les habitants de Tarascon et de Sault, avec des offrandes à St-*Louis Allemand*.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 30

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

Le Baret

Sous ce nom qui semble récent et qui désigne un domaine rural d'un aspect des plus modernes, nous allons retrouver un démembrement important d'un *pâti* de la commune dont le nom et les souvenirs qu'il évoque remontent aux premiers temps de la République d'Arles.

C'est un fait acquis à la science, que cette vaste lisière de terrain comprise entre la Crau caillouteuse et le Rhône et appelée le *Plan-du-Bourg*, est un terrain d'alluvion, produit lent mais incessant des dépôts du Rhône. La partie qui borde le fleuve est de récente formation : l'expérience de chaque année le démontre. Il est donc évident que le domaine du Baret, par sa proximité du Rhône, nous indique déjà, d'une manière approximative, et les causes qui l'ont formé et presque la date de sa formation.

Mais nous pouvons contrôler ces données de la science géologique et les compléter avec certitude par un grand nombre de documents et de preuves que nous fournit l'histoire locale.

Nous savons que la propriété des îles, îlots, créments du Rhône et relais de la mer, formés sur le territoire d'Arles, a, de toute ancienneté, fait partie du domaine communal. La ville se montra toujours jalouse de ce privilége, qu'elle défendit de tout temps, avec la même énergie, contre les prétentions des Comtes de Provence et même du pouvoir royal, et contre les usurpations des particuliers. De nombreux régistres de nos archives ne sont remplis que de procédures faites à ce sujet. C'est là-dedans, évidemment, qu'il faut fouiller, pour retrouver les titres anciens — s'il en existe encore — qui peuvent nous parler de ce crément du Rhône qui s'appelle aujourd'hui le *Baret*.

Je me suis donné ce soin ; c'est un travail moins fastidieux qu'on ne pourrait croire : on se voit de suite transporté comme en un vaste champ de découvertes, d'où surgissent à chaque pas les plus intéressantes révélations ; l'intérêt y va toujours croissant, la curiosité s'y passionne et on ressent bientôt quelque chose de cette ardeur irrésistible qui entraîne les *Livingstone* vers les régions inexplorées.

J'ai parcouru ces régistres dans lesquels sont colligés, ramassés ou retranscrits tous les titres relatifs aux *Pâtis* de la Commune. J'ai retrouvé çà et là, mais sous des formes différentes, le nom de *Baret ;* de nombreux titres en font mention ; mais la plupart ont perdu tout intérêt. J'ai dû me borner à ne prendre qu'une sommaire mention de plusieurs de ces actes, de distance en distance, en échelonnant en quelque sorte mes documents comme des jalons destinés à marquer la route suivie pour retrouver les origines du *Baret*.

Je ne surprendrai pas le lecteur en le mettant en garde contre la forme moderne de ce nom. Nous savons tous que les noms modernes qui désignent la plupart de nos propriétés ne sont que de barbares corruptions des noms historiques ; nous devons ce beau résultat à MM. les notaires et gref-

fiers, qui de tout temps ont mis un faux point d'honneur à travestir en un latin grotesque ou un français par approximation les vraies et pures formes de nos appellations provençales. Aussi devons-nous toujours, quand nous cherchons une étymologie, étudier le nom sous la forme que la langue provençale lui a conservée, et non point sous l'aspect défiguré que l'usage du français lui a donné.

Qu'on me permette donc d'appeler le *Baret* du nom dont se servent nos braves paysans, *Lou Baré*. Je pousserai même la licence jusqu'à tenter une nouvelle orthographe, et à écrire en un seul mot *Loubaré*. Je sais bien que cela m'éloigne de la forme aujourd'hui reçue; mais je me rapproche d'autant des formes anciennes, comme on va pouvoir en juger.

Ces préliminaires posés, disons mieux, ces précautions prises et en quelque sorte élevées à la hauteur d'un système pour protéger nos investigations, ouvrons les titres de la Commune et retenons bien les indications qui pourront offrir quelque trait au sujet qui nous occupe.

Aux XIV[e] et XV[e] siècles, il est souvent question d'un pâti de la commune appelé tantôt *Albaré* tantôt *Loubaré*. Si nous remontons d'un siècle, nous trouvons en 1326 une île de *Lobareth*. Un acte du dernier mars 1326, notaire *Ferrier Gail*, (1) dit que le pâti de *Lobareth* est entouré de tous côtés par le Rhône et l'ancienne *brassière*. Mais le plus souvent, à cette époque, les noms sont latinisés: nous lisons dans de nombreuses pièces *insula de Lobaresio, brasseria Lobaresii*.

Le document le plus ancien qui nous parle de cette île est du 5 des kalendes d'août 1276. C'est un procès-verbal d'enquête, portant la date sus-indiquée, et enregistré dans les écritures du notaire *Etienne Gayraudi* sous la date du 17 avril 1301. Il résulte de cette enquête que l'île de *Lobaresio* est un pâti de la Commune, sous la seule restriction et défense imposée aux habitants d'y chasser aux lapins et d'y couper vignes et ormeaux (1).

Une sentence du 11 mai 1294, intervenue peut-être en suite de cette enquête — les procès duraient longtemps — consacre le droit aux habitants d'Arles de *faire* du bois de tamaris dans le bois ou île de *Lobaresio*. (2)

En 1351, le pâti de *Loubaré* confrontait le Rhône et le bois de Pierre Trabuscol, brassière entre deux. Cette brassière existait encore en 1382; dans le siècle suivant, le pâti a conservé, comme par habitude, son ancienne qualification d'île; mais il n'est plus question de la brassière; elle s'est atterrie, elle a disparu; l'île s'est jointe à la terre ferme.

Le 3 octobre 1398, la Commune d'Arles achète un capital de 1200 florins d'or, moyennant une rente viagère de 200 florins. Le service de cette rente est garanti par les fermages du *Baret*, dont on fait délégation à cet effet. (3)

Le 29 mars 1454, la Commune baille à ferme le *Mas* de *Loubarès*. (Notaire Pangonis — Prot. pour la Commune).

Il serait inutile de multiplier ces citations; bornons-nous à indiquer la parfaite concordance de tous ces titres et la certitude qui s'en dégage que l'île de *Lobaresio* est bien ce même domaine qui porte encore le nom de *Loubaré*.

Il y a toujours quelque intérêt à connaître l'origine et l'étymologie des noms. L'annaliste *Pierre Véran* s'est occupé de cette question, et a cru reconnaître dans la forme *Albaré* le nom d'*Albarici*, citoyen d'Arles, qui vivait en 1119 et qui sans doute possédait cet île.

Il manque bien des choses à cette conjecture de *Pierre Véran*, pour être sinon

(1) *Ferrarius Galie* — Voir Tome II des Pâtis, f[os] 259 — 262.

(1) Ibid. f[o] 257. — Cette enquête et d'autres pièces que j'ai vues supposent un acte antérieur du 8 mai 1275, par lequel le Chapître aurait acquis, de *Pierre de Quiquéran*, par voie d'échange, la 16ème partie de cette île. Nous ne savons comment *Pierre de Quiquéran* avait pu devenir lui-même propriétaire d'une portion de ce bien communal. Il est certain en tout cas que les droits qu'il prétendait avoir et qu'il céda au Chapître étaient fort contestés, qu'ils fournirent matière à plusieurs procès et que la ville obtint gain de cause.

(2) Tom. II des Pâtis, f[o] 257.

(3) Voir *Annales* de J.-Didier Véran, *anno* 1398.



vraie, du moins vraisemblable. Rien ne nous autorise à penser que le citoyen *Albarici* ait possédé cette île en 1149 et lui ait donné son nom ; il n'est pas probable d'ailleurs que la formation de cette île soit antérieure au XIII[e] siècle ; enfin il est évident que la forme *Albaré* est beaucoup moins ancienne que celle de *Loubaré*, puisqu'on ne trouve pas de forme latine correspondante. Le mot de *Lobaresio* n'accuse guère une dérivation d'*Albarici*.

Si, à l'exemple de *P. Véran*, on prenait le mot d'*Albaré* pour la version la plus autorisée, il vaudrait mieux, je crois, se laisser guider par ce lien d'affinité qui se voit de suite entre *Albaré et Albaron*. Mais ce rapprochement aurait lui-même peu de vraisemblance ; il heurterait de front une idée généralement admise sur l'origine arabe d'Albaron ; ce dernier y perdrait sa noblesse sarrasine, pour descendre au rang d'*Albaré* qui ne saurait prétendre une pareille antiquité. (1)

Je n'aime pas ces étymologies qu'il faut atteindre de si loin et je préfère, pour mon compte, demander moins à la science et un peu plus à la nature et à la raison. Quand insensiblement vient se former un crément du Rhône, on ne fait point appel aux savants pour le décorer d'un nom illustre ; ce sont les paysans, les mariniers, des gens peu lettrés, qui lui donnent un nom. Ce nom n'est d'abord qu'un sobriquet dont quelqu'un a désigné cette nouvelle terre ; ce n'est le plus souvent qu'une qualification de l'objet désigné, justifiée par l'aspect, par la nature, par les qualités bonnes ou mauvaises, par l'origine des lieux. Si l'expression est juste, ou pittoresque, ou dans le goût du public, elle se répand, s'accrédite, et ce mot venu par hasard sur les lèvres du paysan ou du marinier devient peu à peu le nom officiel et historique de la chose.

Telle est, à n'en point douter, l'origine de la plupart des noms de notre territoire. Si vous l'admettez avec moi, vous allez trouver de suite l'étymologie que nous cherchons.

On ne déniera pas cette tendance prononcée depuis bien des siècles à adoucir les terminaisons des mots durs et à supprimer le son des S finales. Je puis donc sans témérité restituer au nom de *Loubaré* cette lettre finale qu'implique nécessairement la transcription latine *Lobaresio*. J'écris *Loubarès*, comme dans le contrat du bail du 29 mars 1454, mentionné plus haut, et cette addition si simple, si naturelle, d'une seule lettre, nous livre tout le secret de la question.

Loubarès est un nom très-correct, très-Arlésien, parfaitement usité aux XIII[e] et XIV[e] siècles. *Loubarès* signifie région des loups, comme *Vaccarès* signifie pays des vaches. (1) Si l'on considère que le pâti de *Loubaré* était à l'origine un pays désert couvert de bois, confinant à d'autres bois ; si l'on veut bien se souvenir aussi qu'à cette même époque, la Camargue, le Plan-du-Bourg et la Crau étaient infestés d'un nombre extraordinaire de bêtes fauves (2), on peut admettre sans difficulté l'étymologie que nous proposons.

Mais que ferons-nous de la forme *Albaré*, qui semble, au premier abord, se dérober à cette interprétation ?

— Nous la disséquerons, si je puis ainsi dire, nous séparerons les deux parties dont elle se compose et nous les prendrons en détail : la première syllabe, *AL*, est à la langue provençale ce qu'est au français la particule contracte *AU* pour *à le* (3) ; *al* équivaut donc à *à lo* ou *à lou* ; *albaré* = *à lo baré*, *à lou baré*. Il est vrai qu'ici

(1) Je suis ici l'opinion commune sur l'origine d'*Albaron*. Je dois dire cependant que je n'admets pas cette tradition sans réserves. Il ne me semble point démontré qu'Albaron soit de construction sarrasine, ni que son nom dérive d'un mot arabe, *Albarâh*, ainsi qu'on l'a prétendu. Nous examinerons cette question dans un article spécial.

(1) La désinence provençale *arès* indique la réunion, la généralité... C'est ainsi que de *vigno*, vigne, *barco*, barque, *ribo*, rive, on a fait *vignarès*, vignoble, *barcarès*, flotte, *ribeirès*, rivage. (Frédéric Mistral, note 10 sur le IV[e] chant de *Mirèio*).

(2) Jusques vers la fin du XVII[e] siècle, les loups ont été nombreux dans le territoire d'Arles. Malgré les battues fréquentes que la commune ordonnait, malgré les primes qu'elle accordait pour la destruction des bêtes fauves, les loups s'étaient multipliés d'une manière si effrayante, qu'on dut les attaquer avec le poison, les autres moyens ne paraissant pas suffire. On leur préparait des appâts avec une herbe vénéneuse appelée *herba toxicata sive belsa*. L'historien *Bouche* (Tom. I p. 49) croit que cette plante n'était autre que l'if vulgairement appelé *tuy*.

(3) Exemples : *Alpé*, au pied, *Almès*, au mois, etc.... (XIV[e] et XV[e] siècles).

la première syllabe, *lou*, de *Loubaré*, semble se détacher de ce nom et se transformer en article; mais cela ne peut nous surprendre dans une forme évidemment corrompue. Ajoutons d'ailleurs que la contraction de la préposition *à* avec la première syllabe des mots qu'elle précède, n'est pas sans exemple dans notre langue, et qu'on peut très-bien admettre *albaré* comme forme contracte d'*à Loubaré*. Enfin, si l'on voulait exiger, pour la correction grammaticale, la formule *à lo Loubaré*, il serait encore très-correct d'admettre qu'une raison d'euphonie a fait élider une des deux syllabes qui se suivent *lo* ou *lou*, pour supprimer une redondance désagréable.

Il suffit d'ailleurs de prononcer vite ces trois mots pour trouver la raison et l'explication d'Albaré.

Le pâti d'Albaré (pour d'à Loubaré) répond à l'expression de *lo mas* d'EN *Crau*, pour *de Crau*, *lo corsor* (coussoul) d'*en Tressens* pour *de Tressens* (1), *leis gens* d'EN *Comargue*, pour *de Camargue*, etc.... Ajoutons encore comme exemples *leis bens* D'A *l'entour*, d'*eilà bas*, d'*à per eilà*, etc. etc.... C'est, en d'autres termes, la locution adverbiale prise substantivement et précédée de la préposition *de*. Ces formes vont en se perdant, il est vrai; mais elles subsistent encore à l'état d'archaïsmes bien connus.

Maintenant que nous savons ce qu'était le *Baret* à son origine, franchissons l'espace de quelques siècles pour voir les transformations qu'il a subies.

Le 19 mars 1503, pardevant le notaire *Gavigneri*, les Consuls donnent à forfait à deux maîtres maçons, *Thomas Blanc* et *Benoît Petit*, la construction du mas du *Baret*.

C'est vraisemblablement à cette époque, ou dans le courant de ce siècle, que le domaine du *Baret*, trop vaste pour rester uni en un seul tènement, fut morcelé et vendu en partie par la Commune. De ce morcellement sortit le *Mas de la Ville*, dont nous parlerons à son tour. Nous serions également portés à croire que le domaine de la *Tour d'Alleins*, dont l'existence est constatée déjà au XVe siècle, ne fût à l'origine qu'un démembrement du Loubarès.

(1) *Tressens* est la seule et véritable forme, comme nous aurons l'occasion de le démontrer.

Le domaine du Baret vient de se diviser, récemment encore, en deux portions à peu près égales; ce nouveau démembrement a vu s'établir une construction assez vaste, qu'on désigne sous le nom de *Masneuf du Baret*.

EMILE FASSIN.

MÉMOIRES
DE LOUIS BOREL,
Bourgeois d'Arles.

(Suite et fin.)

Après que les ennemys s'en feurent, l'on délibéra de continuer le desseing de la fortiffication du chasteau du Baron; et fismes faire grande quantité de fassines et dressasmes deux plateformes joignant les murailles dudict chasteau, et fismes couper les chemins des deux costés de vers la rivière à celle fin d'y faire mettre l'eau tout à l'entour; et à chascung des costés d'icelluy y dressasmes ung petit bastion pour battre à flanc et deffendre ledict fossé; chose que sy feust esté faicte, les ennemys eussent bien pensé avant que d'y venir. D'advantage l'on mit l'église et les moulins sur des pilotis et fismes tomber le colombier du jardin, doubtant que les ennemys ne retournassent advant que l'on eust aschevé la fortiffication dudict chasteau.

Ayant veu le péril et danger auquel nous avions pensé tomber, pour n'avoir fortiffié ledict chasteau en temps et heure, nous nous délibérasmes encore de faire plus de despense que nous n'avions faict par le passé; considérant que ledict chasteau n'estoit la vraye seureté de nostre Camargue et qu'il falloit passer plus oultre pour la conservation d'icelluy et dresser ung fort au terroir de Sylveréal à l'embouchure des deux brassières, ne le pouvant conserver en tranquillité sans cella, chose que nous avions préméditée de longue main, avec bonne intention de mettre en effect et exécution, les préparatifs estant jà faicts, s'il ne feust quelques-ungs de la ville, lesquels donnèrent empeschement que tel desseing et entreprinse ne s'exécutast: l'ung desquels le paya despuis bien cher: sy ledict fort feust esté faict, les ennemys n'eussent entreprins d'entrer en Camargue, et par ce moyen il ne l'y eust perdu la vie, comme il fict, moings eussions-nous faict la perte des frégattes comme nous fismes.

Ayant donc prins résolution de faire ledict fort, cognaissant par là que c'estoit le vray moyen de rompre toutes les entre-

prinses que les ennemys pouvoient faire sur nostre terroir, pour empescher la venue des batteaux du quartier d'Aiguesmortes, d'aultant que sans iceulx ils ne pouvoient rien entreprendre, nous délibérasmes de faire entendre nostre desseing à M. le comte de Carces, lequel fust très-aise de nous veoir en ceste bonne délibération de bien asseurer nostre terroir, nous offrant tous ses moyens pour nous y ayder.

Il nous manda M. le comte de Sault ensemble sa compagnie, celle de M. de Montdragon, le capitaine Gay avec la compagnie de M. le cardinal d'Armagnac, avec une compagnie de gens à pied; M. d'Agoult avec la sienne; celle du capitaine Grille qui la conduisoit; MM. les Consuls de ceste ville et plusieurs des habitants qui s'y trouvèrent.

L'on depputa deux gentilshommes et deux bourgeois pour faire toutes les provisions nécessaires aux munitions, tant pour la cavalerie, qu'infanterie, terraillons et pionniers, pour icelles distribuer à chascung suivant leur rang.

Ayant toutes choses prestes, l'on partist de ceste ville ung vendredy, 19 apvril de la dicte année 1577, tant cavalerie qu'infanterie, terraillons et pionniers, menant deux pièces de campagne, quatre foconneaux et d'aultre part tous les vivres et munitions utiles et nécessaires, lesquels nous fismes porter par batteaux. Estant arrivés sur la rive, l'on commencea à faire une petite tranchée le long de la rivière du Rhosne à celle fin que sy l'ennemy venoit pour nous empescher, cela servit à couvrir les terraillons.

Je commençea à dessigner le fort, tendis les courdeaux pour montrer la grandeur d'icelluy, mais la nuict nous surprist, et ne peumes faire aulcune aultre chose de ce jour là. Tous les gents de pied se logèrent ce soir le long de la tranchée et ceulx de la cavalerie se logèrent la plus grande part avec M. le comte de Sault, au mas de *Jean Gastinel*, bourgeois, avec le plus de la noblesse; et M. de Beaujeu se logea dans le jardin dudict mas.

Le lendemain au matin, n'estant encore jour, M. le comte monta à cheval avec toute la cavalerie et allasmes pour mettre les gents en besogne, mais il me fallut tourner dessigner ledict fort, d'aultant que les chevaux rompirent toutes les cordes pendant la nuict, avec leurs pieds.

Ayant dressé la grandeur d'icelluy, ensemble la largeur des fossés, je bailla à chascung desdicts terraillons pour leurs portions six pans de la dicte œuvre, ayant cinq cannes de largeur et neuf pans de profondeur; tellement que quand ils eurent prins chascung leurs portions, ils tenoient toute la dicte œuvre, et firent telle diligence, que dans trois jours il y en eut plusieurs lesquels achevèrent leur portion.

Il faisait beau veoir jetter terre à ces terraillons, chose incroyable à ceulx qui les voyoient, disant estre impossible à eulx de le croire s'ils ne l'eussent veu; car à la vérité l'on y fict une très-grande dilligence, dans trois jours l'ayant mis en deffense, et dans cinq jours l'on renvoya la cavalerie, et le huictiesme toute l'infanterie, réservé M. d'Agoult avec cent arquebusiers auquel fut baillé la garde dudict fort. Tous les soirs la moitié de la cavalerie entroit en garde; l'infanterie étoit logée tout autour dudict fort.

Le huictiesme jour l'on eust une alarme, estant M. le comte de Sault au mas de Gastinel, prest à disner; il monta à cheval et poussant son dict cheval, il glissa et luy tomba sur une jambe, dont il luy fict ung grand mal. Le lendemain l'ennemy nous vint recognoistre au nombre d'une douzaine de chevaux du quartier de Languedoc. L'on luy tira quelques volées de canon, pièces de campagne; lesquels ne feurent despuis veus dudict quartier. Deux jours après tournèrent du costé de la Pinède; et l'on luy fict le mesme, et du despuis n'ont esté veus. Ceulx qui y ont assisté, pourront tesmoigner de la peine qu'y a pris le sieur de Beaujeu, car à la vérité elle estoit très-grande et crois que s'il n'eust mis la main à l'œuvre, c'estoit presque impossible de le pouvoir parachever; parce que les gents de guerre eussent butiné tous les vivres et les terraillons n'eussent pas eu par ce moyen les vivres qui leur estoient nécessaires, et feussent esté constraincts de quitter la besogne.

Ledict sieur de Beaujeu avoit mis tel ordre que les vivres, munitions et fruicts qu'estoient sur des batteaux ne manquèrent jamais, personne n'entrant dans iceulx que ceulx qui estoient destinés pour la distribution, les ayant mis près du mas de Gastinel, et venant ledict sieur tous les matins, il faisoit distribuer aux gents de cheval, compagnie par compagnie, pain, vin, chair, avoine, fromage, poisson, les ungs après les aultres, sans interrompre l'ordre. Après il faisoit charger sur ung desdicts batteaux le pain, et sur ung aultre le vin, et s'en allant audict fort, il faisoit distribuer compagnie par compagnie, pain, vin, chair, fromage et poisson; et en divers lieux il faisoit despartir les vivres aux terraillons et pionniers, le tout avec ung grand ordre sans que personne luy osast en rien contredire, ains au contraire il falloit qu'ils se contentassent de ce qu'il leur bailloit, espargnant par ce moyen beaucoup à la ville.

Et certainement ung tel ordre estoit grandement nécessaire, parce que les munitions

eussent failly tout à ung coup ; ce que jamais n'advint, moyennant la bonne providence et dilligence dudict sieur de Beaujeu, et de ceulx qu'estoient à la ville, lesquels avoient la charge de pourveoir à tout ce qui estoit de besoing.

Estant retirées toutes les troupes, nous poursuivismes encore le parachèvement du dict fort, l'agazonnant dedans et dehors, avec agazons herbeux, et fismes faire une caisse de pots de pin tout autour, parce que l'eau qu'on avoit mis dans le fossé, remolissoit les terres, et les grands poids d'icelles les faisoient tomber dans ledict fossé. Ce sont des advis que quand l'on veut faire une fortiffication, de ne remplir point les fossés d'eau, qu'on asseure bien le pied, aussy que l'on jette bien avant la terre qu'on oste. Nous fismes faire des loges des ays d'andance pour loger les soldats. Après avoir parachevé ledict fort, l'ennemy vouloit entreprendre de passer la rivière à l'endroict du bois de l'Escale ; et passèrent quelques-ungs avec ung petit barquet, pour prendre du bétail ; M. d'Agoult en estant adverty, il y vint avec cinquante arquebusiers ; l'ayant descouvert, ils vouleurent se rembarquer, mais le batteau estoit si petit qu'il ne les peut pas tous recepveoir ; et ceulx qui demeurèrent se mirent à la nage, dont il y en eust qui se noyèrent, d'aultres feurent tués, y eust ung prisonnier, lequel demeura en prison jusques à l'édict de la paix ; et despuis ils n'osèrent entreprendre d'y retourner venir, moings de nous attaquer.

Ayant leu tout le susdict discours, quel sera celuy de jugement, lequel n'aye grande occasion de rendre grâces à Dieu premièrement comme autheur de tout bien, nous ayant deslivré de tant de périls et dangers, auxquels nous sommes pensés tomber, sy ne feust esté sa grande bonté, nous regardant de son œil de pitié et de miséricorde ? Secondement redevables à M. le comte de Carces lequel nous a faict office de bon père de famille, et nous voyant en ces périls et dangers nous estre venu secourir en nostre plus grande nécessité ; et moyennant sa présence, son bon conseil, ses forces avec l'adsistence du Tout-Puissant, sommes eschappés des mains de nos plus cruels et acharnés ennemys, qui avoient conjuré nostre perte : ayant subject aussy de remercier infiniment M. de Beaujeu, de la grande vigilance et prévoyance qu'il a tousjours eue à sa patrie et principallement estant à l'estat consulaire, pour avoir toujours l'œil ouvert contre les conspirateurs d'icelle.

FIN

Des mémoires de Louis Borel, citoyen d'Arles.

SINGULARITÉS HISTORIQUES

L'HOME DE BROUNZE.

SATIRO (1650).

(Suite et fin. — (1)

Quaù noun fuguet pas estounat
Quand *Verdier* sés fa Gentilhôme ? (2)
Chambareou passo per prud'home,
E quand lou camus de *Pasié* (3)
Per estre estat un pauc guerrié
Acheté de lettros patentos
Foundados sus un pauc de rentos ;
E quaù noun s'estouno pus fort
De considéra que *Mounfort* (4)
Toutaro siègue de noublesso ?
Que signor *Fabre* digue messo ?
E quaù noun es espouventat
Qu'un *Coumbet* qu'ès tant renoumat (5)
Di beus mots que dis à la mode,
Qu'un libre gros coumme lou code
Poudrié pas tenir, en tout cas,
Que Malherbe noun sabié pas,
Qu'aqueù laid moussu siègue noble
E que nostro ville se moble
D'escudiés d'aquello façoun ?
Ben se fara quaùqua cansoun
Que se cantara dins la villo ;
Ye poudran bouta *Menounville* (6)
E dous ou tres autres tamben
Di quaù are noun men souven,
Escudiés se disen séns titre ;
Mai ço qué trove plus bélitre
E ço qué me fai grand piéta
Que quaù noun l'a pas méritat
Ague peno vo rescoumpenso.
Cadun sent ben ço que se penso
Quand lou grand *Jaque Bernabeou* (7)
A prépau de lettros de scéu
N'a croumpat une de nonblesso
E que, noun countent de l'altesso
De soun fieu vogue estre escudié ;
Disoun que pren per armarié
Doux bioùs, une patto, un araire,

(1) Voir page 207.

(2) *Pierre Verdier*, fils d'un médecin, fut ennobli en 1623, et mourut le 10 octobre 1664.

(3) *André Pasier* fut ennobli en 1649.

(4) *Guillaume Montfort* fut ennobli en 1648.

(5) *Antoine Combet* eut des lettres de noblesse en 1651, mais elles furent révoquées en 1667. Ses descendants sont établis à Montpellier.

(6) *Jean-Louis Menonville* épousa *Magdeleine Pasier*, morte le 2 septembre 1662.

(7) *Jacques Bernabeau*, dit *Perrin*, nom sous lequel sont connus ses descendants, eut des lettres en 1653, mais elles furent révoquées en 1667.

Une agulhado à l'autre caire,
Que subre tout aourié talen
Dé pourtar un grand vertoulen.
Es t'i poussible qu'aquo siége
Qu'un gabian nourrit dins *Rairiège*
Passe per sacre o per foucoun :
Tene que n'es qu'une cansoun.
Pas mens aisanço fai tant faire
Que sé talo sorto d'affaire
Dins Arlé troubavo un pauc maï
De travessos, veirias jamai
De Maltotes capeirounados.
Maï li agut dins aquesto annado
D'uno autro sorto d'escudié,
Manjo-meletos de mestié
Que noun sabi pas sé s'apello
Vo *Duclos*, vo *Guespin*, vo *Belo*,
Qu'an pres d'insolens attributs
De Ségnouriés *in partibus*.
De ta matrasse outrecuidance
Per tira la juste venjance
N'en coundane tis armariés
D'estre cubertos de fumiés,
Que saran di gleisos tirados
Ounté lis as trop aut boutados
E jitados dins un privat
Per puni ta téméritat,
De lis ave messos n'i a gaire
Dins lou trône de Dieu lou paire,
E dise que lou proucurour
Emé lou badaù de douctour
Qu'an présentat en oudienço
Lis titres de toun insoulenço
E lou greffier pariéramen
Que faguet l'enregistramen
Per jujamen pauc équitable,
Au trauc dou quieu, lou vénérable,
Devoun tous estre coundanas
D'i teni quinze jours lou nas;
Quaù sera greva que n'apèle!
E cependan ieu renouvèle
Toujours maï mis estounamens
Sus d'autres désordres dau tems,
Que sire *Métras* que se priso
De réformo philousouphio,
Qu'éu, que saup pas maï de latin
Que révérend paire *Bouquin*,
Que précho que res noun se founde
Sus la vanita d'aquest mounde,
Siégue pas mens tant van, tant fat,
De se faire apela l'abat,
E qu'un tiercelet de l'escolo
Dou jurisconsulto Bartolo
Que saup gaïre ben soun Catoun
Ni gaïre mai d'autro liçoun
Se gouste coume *André Gavarri*
Vo *Delhoste* l'apouticari
E cregue d'ave méritat
D'estre fa counséié d'Estat.
Aco m'en faï vira la testo
Mai que tron, que ven, que tempesto;
Se venieu, ço que volé pas,
A toumba de la tourre en bas.
Fusse pas mens, maï que toumbesse
Sus quau dirieu et lou crebesse,
Sus quaù vai leva lou mestié
A moun Guidoun virarié
Tantost sur la ligne mouderno
Quan lou segoun capeiroun berno,
Et tantost sus l'autre parti
Et per *Bas-alois* perverti,
Per une fes iéu lou perdoune,
Et volé que l'on s'abandoune
Dins la vide à un chanjamen,
Per veni au meliouramen ;
Maï ieu coundanariéu moun paire,
Sé coume élei n'éro viraire,
Et n'escusarieù jamai res
Sé viravon mai d'une fes.
Petito cervelo d'intriguo
Petit singe de sus la Liguo,
Apoustat, relaps per dos fes,
Vai té bagna duran un mes
Per refresca toun ipoucoundre
Que ben souven té fai escoundre,
Et bouto dins l'entendamen
Lou dési dou gouvernamen.
Et tu qu'autris fes eres fraire
Croussat et que sies are paire
Descroussat à toun gran regret,
Que cerques à faire toun fet
Proche de moussu de Mercure,
Que couches tout à l'aventure,
Coume un singe que sies aussi
Dou paire *Icar-Memouranci*,
Que siés un ôme d'entreprèso
Toujours bendat coume une thèso,
Te nen laisses pas men manja
D'aqueu verme de gouverna.
Ah! boun Dieu ! quinto politico !
Raço de la noublesso antico,
Sé vautres vous viras ansi,
(Car se n'es vira d'aoutres aussi,
De segur poudes me nén creire)
Vous cassaran coume de veire
Et vous daran d'ou ped ou quieu ;
Vous recoumande à *barbe-Dieu* ;
Et crézès que noun soun pas bourdos
Que sé fai proun de minos sourdos
Per revessa dessus dessous
Voste gouvernamen ; et vous
Proufitas d'aquest'avertenço,
A Dieu sias ; v'aqui ma sentenço.
E piei sé troubas quauquis fats,
Que coundanoun lis avoucats,
Quand portoun d'armariés timbrados,
Lis an-t'i pas miés méritados,
Que trente matras gargameù
Qu'an crounpat de lettros de sceù ?

FIN.

(Copié sur l'original, qui est entre les mains de M. le marquis d'Estoublon.)

BONNEMANT.

(*Extrait* du Nobiliaire de la ville d'Arles, par l'abbé *L. Bonnemant*, tom. I. p. 1. ms. à la bibl. de la ville).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(SUITE.)

Suite de l'année 1451. (1)

— Le 3 mai 1451, le conseil délibéra qu'il ne serait exigé de tous les étrangers venant en pèlerinage à Arles pour visiter les reliques de saint *Louis Allemand*, cardinal archevêque d'Arles, que 2 patacs pour les gens à cheval, un patac pour les piétons, et rien pour les enfants qui y seraient portés malades.

1452.

Consuls : Jérôme d'Eyguières.
Floret Balbi.
Honoré Bernard.
Jacques d'Urbane, notaire.

— 27 mars. Honorat de Berre, seigneur d'Entrevennes, viguier d'Arles.

— 9 juin. (Not. *Guill. Raymundi*, f° 105). Noble *Eustache de Craus*, du lieu dit *Aniciarii* au diocèse de Genève, craignant que la peste qui régnait cette année-là presque dans tout le monde, et surtout à son pays où elle avait enlevé plus de 5000 hommes, ne le mît au rang de ces derniers, avait fait vœu de faire une neuvaine à saint Louis Allemand, cardinal d'Arles, dont les miracles publiaient journellement la gloire ; et conséquemment s'étant transporté en la ville d'Arles, il vint faire son oraison à ce saint dans l'église St-Trophime et donna 17 gros à un bassin qu'il croyait être celui des aumônes de ce saint; mais ayant su le contraire, il déclara en présence de Me *Jacques de Urbana*, notaire, co-syndic d'Arles, et autres, que son offrande est pour le saint.

— 13 octobre 1452. (Même notaire). Quittance d'autre oblation.

— 16 décembre. (Même notaire f° 277). Défense aux notaires d'Arles de contracter, sous peine de 50 marcs d'argent, en suite de l'ordre de noble *Marc Albanelli*, juge d'Arles, conformément aux lettres du roi René adressées à N. évêque de Marseille.

— 1454, 27 avril. (Même notaire f° 37). Enregistrement des lettres de *Jean de Beauvau*, évêque d'Angers, adres sées à *Charles de Castillon*, seigneur d'Aubagne, receveur avec Me *Jean Jouques* des deniers et autres arrérages compétents audit évêque sur les églises et archevêché d'Arles et de Montmajour, tant du temps qu'il en a été administrateur et commandataire que du temps du cardinal d'Osteuteville, pour délivrer 200 ducats audit *Jouques*. — Données audit évêché le 23 octobre 1452.

— 1452. (Not. *Pangonis*, prot. f° 88). Vente de l'église Ste-Trinité de Camargues par le prieur d'icelle à *Bertrand Michel* dit *Cotellier*, moyennant 6 florins de pension.

1453

Consuls : Nicolas de Cays.
Montussy Tropin.
Pierre Artigue.
Pons Veyrerii.

— 4 mai 1453. — Révocation de la prohibition de contracter faite aux notaires d'Arles le 16 décembre précédent. (Not. *Guill. Raymundi* f° 279 *sub anno* 1452.

9 novembre. (Notaire *Pangonis*. prot. pour la Commune). Transaction entre la Commune et celle *des Saintes* concernant les franchises et autres.

1454.

Consuls : Jean de Cabassole.
Pierre d'Isnard.
Bérenger Barrati.
Bertrand Michel.

— 29 mars. (Not. *Pangonis*, prot. pour la commune). Bail par la Commune du pâti ou étang d'*Alfac* et du mas de *Loubarès*.

— 24 mars. (Même notaire, *ibid.*) Le conseil de ville ratifie la transaction des pêcheurs d'Arles et du seigneur d'Albaron à raison des pescheries de *Coronel*.

— 10 avril. Sécularisation de MM. les chanoines de St-Trophime.

1455.

Consuls : Jean Monachi.
Jacques de Grille.
Jean Rosselli.
Guigues Olivier.

1456

Consuls : Jean de Porcellet.
Pierre Dumas.
Julien Donine.
Jean Borrel.

(La suite au prochain numéro).

(1) Voir page 232.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, r. de la Miséricorde. 2·

1874 | N° 31

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
des Troubles de la Ville d'Arles
Dits communément des
BASALOIS (1).

Sur la fin du consulat de *François de Boche* et de *Claude de Chavari-Cabassole*, gentilshommes, de *Trophime Coutel*, procureur, et d'*Antoine Flesche*, bourgeois, durant le carnaval de 1644, commença d'éclater le party des modernes nobles qu'on a depuis appelés *Basalois* en 1649 ; lesquels, attroupés de 40 à 50 avec espées, bernèrent par la ville un chaperon rouge, qu'ils appelaient le second chaperon des nobles, et voulant le berner au Plan-de-la-Cour pour l'aller ensuite noyer dans le Rhône, en furent repoussés par deux de MM. les Consuls en chaperon qui se rencontrèrent dans la maison de ville, assistés de quelques gentilshommes et bourgeois qui s'y trouvèrent aussi par hasard et de plusieurs autres qui accoururent au bruit tout incontinent.

Les deux Consuls qui repoussèrent les berneurs furent les sieurs de *Boche* et *Coutel*, mais particulièrement le sieur de *Boche*; le sieur de *Chavari*, second Consul, était du parti des berneurs et absent, et le sieur *Flesche*, très-bien intentionné, ne se trouva pas alors là. Les sept ou huit gentilshommes ou bourgeois qui se rencontrèrent en la compagnie des deux Consuls susd. dez le commencement, étaient M. le sacristain de *Boche*, oncle du 1er Consul, M. *Antoine de Varadier*, M. *Trophime de Mandon du Cazau*, M. *Antoine de Peint*, M. *Antoine Roy*, avocat, M. *Antoine Meinier* et un ou deux autres dont il ne me souvient.

Ces berneurs ou rubans bleus — car ils portaient tous des rubans bleus à leurs chapeaux — se retirèrent plus vite que le pas et bien alarmés en leurs maisons ; on eut peine à contenir le monde de les y aller maltraiter et ils s'y tinrent enfermés quelques jours, à l'exception d'un gentilhomme à qui il n'en prit pas bien d'en estre voulu sortir le lendemain et de paraître au Plan-de-la-Cour : car il fut presque tué à coups de hallebarde dont il faillit mourir effectivement. Ce gentilhomme était M. *Jacques de Parade*, lequel, quoiqu'ancien noble, s'était pourtant rangé de ce party-là des modernes pour quelque dépit, brave et judicieux gentilhomme hors de là; aussi n'a-t-il pas duré longuement avec eux.

Cependant M. le comte d'*Alais*, gouverneur de la province, averti du désordre qu'il sçavait peut-être mieux que nous avant que la chose fût arrivée, accourut aussitôt en cette ville, et par une paix fourrée et plâtrée, les berneurs ayant fait réparation publique aux Consuls, il calma pour quelques jours les affaires en apparence. Peu après, led. gouverneur, qui, pour je ne sçais quelle fin, appuyait sous mains, comme il a bien paru depuis, ceux qui avaient berné le chaperon (lesquels n'étaient pas du Conseil pour la pluspart), fit tant par ses menées et menaces, qu'il

(1) L'auteur de ces Mémoires est le sieur *Trophime de Mandon*, homme de fort bon sens et contemporain (L.-M. ANIBERT).

extorqua bon gré mal gré le consentement du plus grand nombre des Conseillers pour la suppression dud. second chaperon des nobles, et de même pour la nomination au premier ou plutôt unique chaperon des nobles restant, de la personne du sieur de *Grille Roubiac*, pour l'année suivante, lequel, quoique de l'ancienne noblesse et brave d'ailleurs, était du party de ceux qui avaient demandé lad. suppression, presque tous modernes nobles ou ennoblis indignés et oultrés (certes avec quelque raison pour en venir à un règlement plus juste, mais non pas à cette extrémité d'une suppression si injurieuse au public), indignés, dis-je, de quoi on leur affectait toujours le second chaperon. Au surplus, les suffrages demeurèrent libres à ceux du Conseil pour l'election des deux Consuls bourgeois au 25 mars suivant à l'accoutumée, et cette nomination au Consulat faite par ledit gouverneur sans sujet, contre les formes et nos libertés, fut pourtant appelée «convention», attendu qu'elle fut signée par presque tous ceux du Conseil, personne n'ayant osé refuser d'y souscrire, moins s'y opposer, ni contredire ouvertement pour cela, ni pour lad. suppression, aux volontés et prières extrêmement pressantes et impérieuses dud. gouverneur, qui les prétextait du repos public. Ainsi la suppression du 2e chaperon des nobles et la nomination du sieur de *Grille* au Consulat prochain, dont il était fort désireux à raison du gouvernenent politique dont il se piquait et où il prétendait se rendre le chef, furent arrêtées, ordonnées et effectuées ensuite.

La cassation de la perpétuité des Conseillers fut aussi accordée et très-agréablement pour qu'on ne crût pas que personne prétendît faire son héritage de la Maison de Ville; bien que l'expérience fera voir un jour que le changement est plus nuisible que la perpétuité, et qu'il affaiblit fort le Conseil; et bien qu'on vît clairement la visée des demandeurs de la cassation qui étaient les mêmes que de la suppression, laquelle visée était de parvenir plus tôt au gouvernement de la ville, après lequel ils soupiraient, en formant par ce moyen, insensiblement, en peu d'années, un Conseil tout nouveau et tout des leurs, par le changement annuel de douze Conseillers, six nobles et six bourgeois, avec l'aide dud. gouverneur qui les appuyait incessamment, qui se voulait servir d'eux les ayant jugés plus ployables que les autres aux desseins qu'il concevait, et qui semait plus pour lui que pour eux pour en recueillir en son temps le fruit qu'il prétendait, et qui enfin leur promettait le Consulat assuré durant plusieurs années par toutes voies extraordinaires au préjudice de nos libertés : — promesse qu'il leur a tenue, car ils sont effectivement arrivés, par ce moyen-là, au but de leurs intentions; mais ils n'ont pas gardé la prise longuement, comme on verra cy-aprés.

Cependant la mort de Louis-le-Juste, arrivée en 1643, et la minorité du roi Louis XIV, son fils et successeur, ont fort donné le branle aux désordres cy-dessus, et lieu aux nouveaux déportements de notre gouverneur qui avait été tout autre auparavant, et avait toujours considéré jusqu'ici les vieux Conseillers et autres nobles et bourgeois de sentiments contraires à ceux de cette ligue, de toute autre façon que ceux-ci, desquels il ne faisait pas grand état, à dire le vrai, et qui (Dieu sait pourquoi), a fourré la division dans toutes les villes de la province depuis cette mort.

En conséquence des mesures prises comme est dit ci-dessus, le 25 mars de cette année 1644, M. *Pierre de Grille Roubiac* fut le premier et le seul consul noble, et les suffrages libres firent pour les deux consuls bourgeois *Jean Fréaud* et *Jacques Grifeuille*, personnes qui avaient paru bien intentionnées et qui avaient suivi le bon sentiment avant leur création, mais ayant été pratiqués dans leur Consulat par led. sieur gouverneur, ils se rangèrent du nouveau party et se soumirent aveuglément aux passions dud. gouverneur et dud. sieur de *Grille*, leur collègue.

L'année suivante 1645, furent faits consuls par lettres-patentes de S. M. *Jacques de Lestang de Parades*, *Arnaud Eimin* et *Ambroise Chapelut*. Depuis leur création, l'on a su que lesd. lettres-patentes a-

vaient été portées en blanc de la cour, à l'insu des sieurs de *Parades* et *Eimin*, et qu'on les remplit de leur nom et de celui de *Chapelut* en cette ville où le sieur gouverneur était le soir auparavant le 25 de mars, contre leur gré et volonté, mais qu'ils furent obligés d'accepter par son instante prière, et qu'il avait ourdi la trame pour d'autres aspirants, pour lesquels il ne trouva pas de l'agrément dans l'esprit du général. Du reste, les susd. lettres-patentes choquèrent extrêmement, attendu que c'était sans aucun légitime sujet d'y recourre contre les libertés d'une ville si fidèle et si bien intentionnée et d'un Conseil qui était alors encore si peuplé de gens paisibles, raisonnables et modérés. Néanmoins, le choix fait des susd. sieurs de *Parades* et *Eimin*, personnes de mérite et de condition requise, quoique engagées pour certaines considérations dans le party des *rubans bleus*, a fort adouci la douleur des bons citoyens, et rien ne les a tant blessés que la forme, car *Chapelut* même, encore que de très-basse condition, passe pour très-honnête homme.

En 1646, *Jacques d'Icard* fut fait, sans suffrages, premier Consul, de la pure autorité du sieur gouverneur venu expressément en cette ville, lequel ne put jamais gagner sur les esprits de ceux du Conseil, tant nobles que bourgeois, qu'ils lui promissent de porter au Consulat avec certitude ou par convention led. sieur d'*Icard*; au contraire ils s'en défendirent généreusement trestous, je veux dire les ligués ou *rubans bleus* à part, attendu que, quelque brave gentilhomme que fût led. sieur d'*Icard*, ils ne pouvaient avec honneur donner la main à l'infraction perpétuelle de la liberté des suffrages, et que ce serait blesser sans cesse les formes légitimes, à quoy ils ne voulaient consentir.

Led. sieur gouverneur obtint seulement que quand le sieur de *Parades*, vieux Consul, exposerait là-dessus les volontés de lui d. gouverneur, le jour 25 mars au Conseil, on ne répondrait ni oui, ni non : ce qui fut ainsi fait, deux ou trois des plus vieux seulement ayant dit qu'on ne pouvait rien refuser à M. le Comte, et de cette façon fut créé Consul unique noble le sieur d'*Icard*.

Les sieurs *Jacques Molin* et *Antoine Romany* furent faits Consuls bourgeois par les suffrages libres, ainsi l'ayant permis led. Comte, parce qu'on lui laissait faire le Consul noble à sa fantaisie sans opposition. Ces deux Consuls sont du reste deux notables et riches bourgeois, bien affectionnés au repos public, surtout *Molin*.

Mais le 1er mai le sieur d'*Icard* avec les partisans du Ruban bleu firent au Conseil tout ce qu'ils voulurent quant à la création des officiers et à l'admission des 12 conseillers, ayant éloigné les 2 Consuls bourgeois par ordre affecté de M. le Comte, ce qui dégoûta tous les vieux conseillers et les éloigna,. mais volontairement, du Conseil, surtout en vue de ce que led. sieur d'Icard avait même rempli les places vides des conseillers bourgeois, ce qui ne pouvait appartenir qu'à ses collègues. Led. sieur d'*Icard* ne survécut pas longtemps à son consulat, car il fut tué en duel au commencement du mois d'avril 1647, à Aix, par un capitaine du régiment de Provence dont led. sieur d'*Icard* était major et dont il avait dissipé la caisse ou trésor, ce qui fut cause de sa mort.

En 1647, *Claude* d'*Eyguières*, *Jehan Chaze* et *Louis Bouchet* furent à la vérité faits Consuls dans les formes ordinaires, mais d'un Conseil tout changé par les troubles hormis qu'il y reste peut-être encore de personnes de bon sentiment une trentaine. Le sieur d'*Eyguières* a été néanmoins d'un commun agrément et en toute liberté de suffrages, et les deux bourgeois par des suffrages cabalés et pratiqués violemment par les émissaires du sieur gouverneur; par une suite des mêmes désordres, *Aubert Bouchet*, frère du dernier consul, quoique non conseiller, a été fait trésorier contre les règles.

(La fin à la prochaine livraison).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite.)

— Suite de l'année 1456 —

— 6 Août (not. *Bernard Pangonis*) *Marc Albanelli*, jurisconsulte, régit provisoirement l'office de viguier d'Arles, par suite du décès d'*Eymeric Hugoleni*, viguier. — On voit par les écritures de ce même notaire qu'*Eymeric Hugoleni* était encore en fonctions le 23 juillet, et que le 15 septembre suivant *Francisquet de Rispo* est viguier en exercice.

7 août (not. *Nigri* f° 241) Testament

de *Jeanne Chaurie*: « *licet de presenti jaceam infirmitate* epidemie.

1457

Consuls : Honoré de Boyc.
Jacques de Brunet.
Jean de Equabus.
Guillaume Barrati.

— 29 Mars (not. *Jacq. Norriceri* f° 1) Louage d'une maison à Arles, ensemble d'une esclave ou servante qui s'y trouve, pour 4 ans, au loyer annuel de 50 florins.

1458

Consuls : Ant. de Pontevès.
Honoré Boche.
Jean de Stenay, jurisconsulte.
Pierre de Ponte, bourgeois.

— 25 Mars. Election desdits Consuls (not. *Bernard Pangonis* f° 1).

— 22 Octobre. (même notaire) Assemblée des maîtres cordonniers pour affaires de leur confrérie aux Carmes,

— 8 Décembre. (not. *Guill. Raymundi* f° 210) Noble *Jean d'Arlatan*, faisant son testament, dit vouloir être enterré en l'Eglise des Carmes, et veut qu'on y élève un tombeau avec cette inscription : *Ibidem jacet Dns Johannes Arlatani miles, primus magister hospitii et consiliarius serenissimi Dni nostri regis Jherusalem et Siciliæ.*

Nota. Ce tombeau existe encore en 1790, mais sans inscription.

1459

— 25 Mars. (not. *Bernard Pangonis*. f° 1) Election des Consuls ou Syndics qui sont :

Jacques de Raynaud.
Bernard de Romieu.
Louis de Coreys, jurisconsulte.
Jean Charrière, bourgeois.

— 2 Mai. (not. *Guill. Raymundi*, f° 24) Convention entre les Communautés juives de Provence, assemblées à Arles par le moyen de leurs députés, pour traiter de leurs charges et dettes.

— 26 Mars. (f° 42 du même notaire) Transaction entre *Jean d'Arlatan*, chevalier, et la Communauté juive d'Arles, sur la réfection de l'école ou synagogue juive qui venait d'être incendiée depuis peu par cas fortuit. On y trouve le devis.

— 28 Août. Lettre de *Louis de Beauvau*, sénéchal de Provence, donnant pouvoir à *Jean de Porcellet de Fos*, capitaine d'une galère dudit sénéchal, de faire pendre tous ceux qui s'étaient présentés pour monter sur cette galère et qui, après avoir reçu de l'argent, avaient fui sans congé. Cette lettre, donnée à Marseille le 28 août 1459, est enregistrée au f° 15 du registre du notaire *Guill. Raymundi*, sous la date du 16 avril 1460.

— 17 Novembre. Les Génois de résidence à Arles s'assemblent, avec la permission des juges d'Arles, dans la maison du notaire *Jacques Norriceri*, pour procéder à l'élection du Consul Génois. Ils nomment à ces fonctions *Julien de Donine*, marchand, de la ville d'Arles. (Voir le régistre dudit notaire).

— 20 Décembre. (même notaire). Un juif expose au Viguier d'Arles qu'ayant étudié la médecine, il a obtenu la permission de la professer, et le prie de le faire examiner par les docteurs chrétiens, pour pouvoir exercer à Arles — Accordé.

1460

— 25 Mars. (not. *Bernard Pangonis*, f° 1) Le Conseil de ville, au requis des Consuls sortant d'exercice aujourd'hui même et par mandement de noble François *Falleti*, viguier, s'assemble pour procéder à l'élection des Consuls, et nomme à cette charge

Nicolas de St-Martin.
Bernard d'Allamanon.
Honoré Bernard.
Bernard Textoris.

A cette réunion du Conseil étaient présents:

Magnifique chevalier *Jean Quiquerani* sgr. de *Beaujeu*.

Nobles : Antoine de Pontevès, sgr. de Cabanes, Honorat Romei, Bernard d'Allamanon, Jacques de Brunet, Jean Monachi, Jacques Grillo, Franç. de Bardonencha, Jérôme d'Aiguières, Honorat Boche, *Petrus de Massio*.

Assesseur : M. Jean Rosselli,

et Bourgeois : Bernard Textoris, Pons Veyrerii, Jean Strivani, M° Jacques de Urbana, Pierre de Ponte, Guillaume Barrati, M° Pierre Artige, bachelier, Antoine Adhemarii, Guigo Olivarii, Jacques Benaye, md.

Nota. Cet acte d'élection n'est pas fini.

— Du 15 mars 1460 (même notaire) Conseil de l'Hôtel de ville autorisé par le viguier au requis de nobles — *Nicolas de S-Martin, Bernard de Alamanono, Honorat Bernard et Bernard Textoris*, syndics, et de M° *Jean Rosselli*, bachelier es-lois, assesseur ; auquel Conseil furent présents, outre les conseillers déjà nommés (à l'occasion de l'élection des Consuls), ceux dont les noms suivent :

Nobles : Honorat Boyc — Bernard Romei — Montussius Tropin— Jacques Raynaudi — Floret Balbi — Antoine Isnard, fils de feu Pierre — Hugon Blancardi.

Et Bourgeois : Julien de Donine, marchand — Michel Pinhani — Béranger Barrati — Anthelmus Adhemarii — Mᵉ Jean de Stenay, bachelier ès-lois — Mᵉ Guill. Raymundi, notaire—Jacques Clémentis, apothicaire — Pierre George, revendeur — Jacques Alborni, pêcheur — Audin Bertherii, revendeur — Jaumellon Borrelli *aliàs* Juvenis, ménager, — Mᵉ Jacques de Urbana, notaire — Andrivon Penchenerii, pêcheur — Antoine et Alphanton Roardi, ménagers — Mᵉ Nicolas Anfuxi, notaire — Pierre Mayrani, ménager.

Par ce Conseil, la Communauté confesse devoir à nobles et honorables hommes *Luc Grillo* et *Baptiste de Rapallo*, marchands d'Avignon, la somme de 5150 florins que ceux-ci ont amiablement prêtée à la Communauté *pro solvendo donum noviter factum Serenissimo Dno Regi de undecim millibus florenis.*

— 1460. 12 Mai (not. *Jacq. Norriceri* fᵒ 60) Plusieurs personnes d'Arles passent une convention entr'elles pour jouer publiquement l'*Histoire* ou *Jeux de la ville de Constantinople.*

— 17 Février. (même not.) Prix-fait d'une chaire pour la synagogue d'Arles.

1461

Consuls : Floret Balbi
Antoine d'Isnard
Jean Rosselli
Guigue Olivier.

— 7 Juin (not. *Guill. Raymundi*, fᵒ 30) noble *Bremonet Boche* fait son testament avant que de monter sur la galère que le roi a fait préparer pour aller à *Savone* et de là aller recouvrer son royaume de Sicile, et ce en suite de l'ordre que lui et les autres nobles d'Arles ont reçu de la part du roi.

Le 8 juin (*ibid* fᵒ 33) noble *Antoine de Brunet* fait son testament pour le même motif.

— 10 Novembre (même not. fᵒ 99) Lettres du roi René portant défenses à tous notaires d'Arles de faire soumettre les parties aux Cours temporelles qu'à celles des Comtés de Provence et de Forcalquier, et à l'Ordinaire Diocésain pour les Cours ecclésiastiques — Données à Aix par le roi le 6 octobre 1461.

(*La Suite prochainement*)

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

Les Capucins.

C'était en 1583, année de triste mémoire, car au spectacle désolant d'une des plus désastreuses inondations dont notre histoire ait gardé le souvenir, s'ajoutèrent encore les horreurs de la guerre civile. On était en pleine Ligue. Le lieutenant criminel *Biord*, par son ardeur furieuse et ses condamnations sommaires contre quiconque tenait pour le roi, répandait autour de lui la terreur. Il s'attaquait aux plus hautes têtes, et le chevalier d'*Eyguières*, d'une famille des plus puissantes et des plus aimées, fut une des victimes de ce farouche justicier.

L'émotion produite par cette condamnation dura longtemps, et sept ou huit ans après, l'on désignait encore cette époque par « l'an où perdit sa tête le chevalier d'Eyguières. »

La population consternée vit dans ces évènements l'œuvre de la colère divine, et tourna ses pensées vers quelque action méritoire qui pût lui trouver grâce auprès de Dieu. Le Conseil de la Communauté s'associa au sentiment public ; dans une réunion tenue à l'Hôtel-de-ville, le 27 novembre de la même année, il résolut unanimement d'établir à Arles les Capucins.

Ce n'est pas qu'il n'y eût déjà dans la ville d'Arles bon nombre de couvents et d'ordres religieux; mais outre que les idées religieuses de cette époque faisaient voir dans un pareil fait la réalisation du but que l'on poursuivait, c'est-à-dire l'apaisement de la colère divine, le Conseil, qui était aux mains des Ligueurs, trouvait bon d'affirmer, par une manifestation de cette nature, son attache immuable à la religion catholique et romaine.

Tels furent les deux courants qui amenèrent à Arles les Capucins.

Conformément au vote du Conseil et sur l'invitation de l'archevêque et du Chapître, *Gabriel de Sabatier*, trésorier de la sainte Église d'Arles, se rendit à Avignon pour traiter avec ces religieux. Il revint avec deux d'entr'eux , le P. *Jérôme*, leur provincial, et le P. *Thomas de Turin*, custode de la province. Ils descendirent le Rhône en bateau, et débarquèrent à Arles le 2 janvier 1584.

En passant à Tarascon, ils conférèrent avec l'abbesse du monastère de St-Honorat, *Marguerite* d'*Arpajon*, qui leur permit de s'établir à son prieuré de St-Honorat-des-Aliscamps de la ville d'Arles.

C'est là que fut en effet le premier établissement de ces religieux. Le 16 janvier 1584, ils étaient déjà installés. Le P. *Hippolyte de Bergame* y était établi premier gardien.

Les Capucins eurent d'abord le projet de

bâtir un couvent à côté de l'église de St-Honorat; ils y renoncèrent à cause de la proximité des marais, qui leur rendait ce séjour insalubre et fiévreux, et tournèrent leurs vues ailleurs.

Le 16 janvier 1588, ils achetèrent de M. *Valentin de Grille*, viguier d'Arles, une partie de l'enclos appelé *la Taulière*, situé près des Aliscamps, sur la route d'Arles au pont de Crau. Cette vente, dont l'acte fut reçu par le notaire *Claude Saxi*, était faite au prix de 450 écus qui furent fournis par divers particuliers.

Cet enclos de *la Taulière*, acheté par les Capucins pour y élever un couvent, est le même qui appartient à M. *Gay*, entre les ateliers du chemin de fer et la *Croisière*, et dans lequel on voit encore une splendide construction dominant un jardin des plus agréables. Il y avait eu autrefois une fabrique de tuiles qui avait laissé son nom à l'enclos.

Dans le livre de raison de *Louis Ramette*, dont Anibert nous a conservé des extraits dans ses manuscrits, nous lisons ce qui suit :

— » Le 16 janvier 1588, veille de St-« Antoine, les Capucins ont jeté la première « pierre du fondement de leur église, la-« quelle pierre a été prise au fossé de Mar-« canòu, à main gauche sortant de la dite « porte. A cette cérémonie ont assisté le sieur « archevêque d'Arles (*Sylve de Ste-Croix*) « avec son clergé, venus en procession, les « sieurs Viguier et Consuls nobles d'*Allen* et « *Louys d'Antonelle*, et sires *Louys Borel* « et *Jacques Romieu*, et grande quantité « de gentils hommes et bourgeois et peuple « qui suivait. »

La construction de ce couvent et de son église dura près de quatorze années ; toutefois ces Religieux, pressés de s'y installer, purent prendre possession, dès 1592, de certaines parties achevées. Le manque d'argent contribua pour beaucoup aux lenteurs de la construction; on fut contraint de solliciter, à de nombreuses reprises, des secours de la Communauté ; celle-ci donna quarante écus la seconde année des travaux et borna là ses largesses.

Le 8 septembre 1592, les Capucins quittèrent définitivement l'église de St-Honorat pour s'installer dans une partie du nouveau couvent. Ils avaient alors à leur tête le P. *Jérôme* d'Arles, orateur distingué, frère de *Gaspard du Laurens*, qui fut plus tard archevêque de notre ville. Le P. *Jérôme* dirigeait le couvent en qualité de vicaire du P. Gardien, alors absent, et qui n'était autre que le fameux P. *Ange de Joyeuse*.

Disons quelques mots de cet illustre Ligueur, qui gouverna le couvent d'Arles pendant quelques mois. Nommé à ce poste par le Chapître provincial tenu à Marseille le 17 avril de cette même année, le P. *Ange* demeura dans Arles jusqu'au 23 juin, époque où *Scipion de Joyeuse* son frère, gouverneur du Languedoc, l'appela auprès de lui. *Scipion* s'étant noyé dans le Tarn peu de temps après, les seigneurs de cette province qui tenaient encore pour la Ligue firent entendre au capucin qu'il devait relever l'épée de son frère, et qu'un *Joyeuse* seul pouvait imposer silence à toutes ces rivalités qui se disputaient le commandement et compromettaient la cause commune. Le cardinal de Joyeuse, son frère, lui obtint du pape les dispenses nécessaires. Le fougueux capucin jeta le froc pour la cotte du Ligueur, et maintint son parti dans le Languedoc avec une fermeté rare jusqu'en l'an 1596.

Cependant la nouvelle église avait été achevée; l'archevêque d'Arles, *Horace Montane*, successeur de *Sylve de Ste-Croix*, la consacra solennellement le 15 juin 1602, sous le titre de l'Assomption.

La nouveauté séduit toujours ; les Arlésiens s'étaient pris d'un beau zèle pour les Capucins, et bon nombre de jeunes gens des familles les plus distinguées s'étaient fait un honneur d'être admis dans cet ordre. Nous avons cité le P. *Jérôme du Laurens;* on peut mentionner avec lui le P. Chérubin, de la famille de *Boussicaud*, qui fut plus tard évêque de Grasse — le P. François, qui s'appelait dans le monde *Bertrand d'Aiguières* — le P. Sauveur, né de *Moncal de Castellet*, — *Alexandre de Romieu*, appelé en religion le P. Denis — *Jean de Porcellet*, qui abdiqua sa fortune et ses titres pour le nom modeste de frère Joseph, et bien d'autres encore qui ensevelirent sous le froc de hautes positions ou de brillantes perspectives (1). Mais cet engouement dura peu, et nous verrons plus tard se produire un retour soudain de l'opinion contre ces mêmes religieux. Les faveurs du public sont inconstantes, si on ne sait les fixer par des services constants et réels.

Les Capucins furent trop mêlés aux événements politiques de cette époque ; pendant que le P. *de Joyeuse* combattait en Languedoc à la tête des Ligueurs, le couvent d'Arles était un foyer d'intrigues pour livrer le pays au duc de Savoie et à Philippe II, roi d'Espagne. Le P. *Archange de Messine*, gardien du couvent en 1593, faisait mouvoir les fils de cette intrigue, dont la découverte plongea la ville dans une grande consternation (2). Les principaux Ligueurs furent arrêtés et payèrent de leur

(1) Nous devons ajouter à la liste des Arlésiens qui entrèrent dans cet ordre, le ***P. Alexandre*** d'Arles (***Jean Reissoulet***) qui a écrit un volume sur la fondation du couvent de la Miséricorde, et le *P. Etienne* d'Arles, (né *Teyssier*), professeur de philosophie, prédicateur et poète, mort à Martigues en 1681, connu surtout pour son poème: ***Le Char de Triomphe de Louis XIV, roi de France et de Navarre.***

(2) Lalauzière, *anno* 1593.

vie cette coupable entreprise ; mais la répression s'arrêta devant le caractère sacré du religieux, que la religion abrita. Il ne resta bientôt de ces tristes temps qu'un souvenir douloureux auquel se mêla un levain de sourde vengeance contre ces hommes de Dieu qui avaient pris une trop grande part dans cette guerre civile qui avait désolé le pays, et les Arlésiens s'en souvinrent longtemps.

Sous prétexte que l'air était mauvais et le séjour malsain à l'endroit où ils habitaient, mais « en réalité pour avoir deux couvents à Arles » (1) les Capucins tentèrent à plusieurs reprises de solliciter de la Communauté un nouvel emplacement au faubourg de Trinquetaille.

Ils sondaient habilement dans ce but les dispositions des conseillers, mais comme ils voyaient chaque fois se dresser contre eux un souvenir défavorable, ils ajournaient prudemment leur demande à des temps meilleurs.

Cette situation se continua jusqu'en 1676. A cette époque était lieutenant-général au siége d'Arles (2) *M. de Romieu*, dont la famille avait fourni à leur ordre un sujet distingué et qui était gagné d'avance à leur cause. M. de Romieu mit à leur service toute son influence et tout son zèle. Il agit auprès de l'archevêque, il mit tout en œuvre auprès du Conseil.

L'Archevêque était hostile aux Capucins; le clergé tout entier ne voyait pas d'un bon œil l'esprit d'ambition et d'intrigue qui semblait animer ces religieux. L'archidiacre *Varadier de St-Andiol* leur décocha même à ce sujet quelques dures épigrammes :

Ficta mali causa est morbi, fratrumque labores :
Collibus in summis quis putet esse febres ?
. . . .
Mollities inimica Deo, mortalibus obstat,
Fiet Seraphicis certa ruina viris......
(*De novo Capucinorum conventu* 1676).

Les Capucins essayèrent de répondre ; mais la langue d'Horace et de Juvénal leur fut comme une arme à deux tranchants entre des mains maladroites ; ils ne démontrèrent qu'une chose, qu'ils savaient mal le latin, et l'archidiacre les bafoua dans deux nouvelles pièces, *Verissima responsio* et *Ad musam*, qui ne manquent pas de sel ni de malice.

Cependant, l'archevêque, hostile d'abord, se laissa arracher l'autorisation nécessaire, et le Conseil, assemblé le 1er mai 1677, se rendit unanimement aux sollicitations du lieutenant au siége. Mais l'opinion publique désapprouva hautement cette concession et le fit bien voir. (L. Bonnemant).

Les Capucins eurent beaucoup de peine à trouver un logement à Trinquetaille. Les habitants se refusaient obstinément à laisser visiter leurs maisons. Ce ne fut qu'en mettant en jeu des scrupules de conscience qu'on obtint d'un sieur *Adorci* la location d'un petit local. Aussitôt qu'on eut arrangé dans cette maison une petite chapelle et qu'on eut accomodé le reste aux exigences de la règle monastique, les religieux s'empressèrent de s'y installer. Cette installation se fit sans éclat, presque sans solennité; elle offrit un contraste frappant avec ce qui s'était pratiqué jusques là. L'archevêque n'y parut point; il se fit remplacer par son promoteur, *M. Masson*. Huit Capucins et quelques gentilshommes, parmi lesquels M. de Romieu, assistèrent seuls à la cérémonie. On fit cependant tirer les boîtes; mais on ne parvint pas à réveiller l'enthousiasme en faveur des Capucins.

Trois religieux furent installés au nouveau couvent; le P. *Alexis de Sisteron* en fut le premier gardien.

Les Capucins avaient atteint le but poursuivi par eux avec tant de persévérance ; ils possédaient à Arles deux couvents. Pendant quatre-vingt-huit ans, ils n'avaient cessé d'élever des plaintes contre l'insalubrité des Aliscamps, « où les fièvres les décimaient, » et maintenant qu'ils avaient, sur la rive droite du Rhône un local convenable et suffisant, le séjour de la Taulière les retenait; ils ne pouvaient se résoudre à le quitter. Leur véritable intention se dévoilait tout entière. Les autres religieux de la ville et le clergé se plaignaient hautement de cet état de choses, préjudiciable à leurs intérêts temporels. Les Consuls, voyant que les Capucins ne se disposaient pas à vider l'ancien couvent, et que les deux familles subsistaient séparément et indépendamment l'une de l'autre, ayant chacune leur supérieur, notifièrent au Provincial d'opter entre les deux maisons et d'en abandonner une.

Il fallut se résoudre à cet abandon. Le 30 novembre 1678, les PP. Capucins quittèrent leur grand couvent de la Taulière et vinrent en procession s'installer dans leur nouvel hospice ; seuls parmi les corporations religieux de la ville, les Pénitents Gris les accompagnèrent. La solennité prit fin par la plantation d'une croix, en signe de prise de possession, au milieu d'une vigne achetée naguère et sur laquelle devait s'élever plus tard un nouveau couvent.

La maison d'*Adorcy* n'était en effet pour eux qu'un logement provisoire ; elle ne pouvait suffire aux idées de développement et de grandeur qui étaient dans l'esprit de tous les ordres mendiants. A peine en possession de cette maison, les Capucins avaient songé à s'étendre et avaient jeté les yeux sur l'en-

(1) L. Bonnemant.

(2) Ces fonctions correspondaient à celles de nos Procureurs de la République.

clos d'*Honoré Bernard*, merveilleusement situé pour l'exécution de leur projet; et, pour amener le possesseur à leur céder son domaine, ils avaient commencé par acheter une vigne que *Marie Bonette*, veuve de *Trophime Agard*, orfèvre, avait au milieu de cet enclos. L'achat avait été fait au prix de 545 livres, par-devant Mᵉ *Pierre Blanc*, notaire, le 14 novembre 1678.

Deux ans plus tard, le 26 mars 1680 (notaire *Simon Brunet*,) Bernard leur cédait son enclos au prix de 8,554 livres; avec l'enclos étaient vendues cinq maisons et une écurie qui le joignaient. Les Capucins mirent aussitôt la main à l'œuvre, abattirent des murs, restaurèrent, aménagèrent, et le 14 avril purent quitter la maison Adorcy pour s'installer dans leur nouvelle acquisition.

Ces déménagements successifs leur profitèrent peu, paraît-il, dans l'esprit du public; bien plus qu'aujourd'hui la gent dévote s'adonnait aux pieux commérages et aux rivalités puériles et bigotes de saints et de clochers.

En 1682, les Capucins jetèrent les fondements d'une nouvelle et vaste construction qui englobait leur habitation actuelle et qui devint le couvent dans lequel ils ont demeuré jusqu'à la révolution. En pratiquant une tranchée pour établir leurs fondations, ils trouvèrent une quantité prodigieuse de pierres enfouies sous terre à une certaine profondeur: c'étaient les fondements des anciens murs de défense de Trinquetaille. On pratiqua l'extraction de ces pierres dont on vendit plus de 4000 charretées, et ce produit inattendu, joint aux aumônes que les Capucins allaient recueillir même fort loin, permit de donner au travail une activité plus grande.

Ce fut alors seulement qu'ils renoncèrent sans esprit de retour, à leur vieux couvent de la Taulière. Ils le vendirent en 1685, pour une somme modique, au conseiller *Lanau* et à d'autres bourgeois qui s'en firent le partage; mais ils imposèrent aux acquéreurs l'obligation de laisser en état et sans profanation la chapelle de St-Félix, et d'y faire célébrer la messe les jours de fêtes et les dimanches. (1)

Cependant les Capucins qui étaient alors 38 n'avaient encore qu'une chapelle, à peine suffisante pour eux et que, pour ce motif, ils ne pouvaient ouvrir au public; ils songèrent à édifier une église, vaste et commode, dans laquelle ils pussent convier les foules à la solennité de leurs cérémonies. Ils en posèrent la première pierre le 5 mai 1693; mais ce fut seulement en 1708 que l'édifice étant achevé, M. de Mailly, archevêque d'Arles, vint le bénir. L'église fut consacrée le 13 juin, sous le titre de St-Antoine de Padoue; elle était, dit l'abbé Bonnemant, « une des plus propres et des plus riantes de « la ville d'Arles ».

C'est l'église actuelle de Trinquetaille, arrachée par la révolution aux mains des religieux qui l'avaient construite, et plus tard rendue au culte sous une nouvelle consécration et sous le vocable de St-Pierre ès-liens. Déjà, en 1778, l'église des Capucins avait tenu lieu d'église paroissiale, pendant qu'on réparait le peu somptueux édifice décoré de ce nom. En 1792, le nombre des églises fut restreint, et celle de Trinquetaille abandonnée; le curé constitutionnel prit possession de l'église des Capucins, qui fut érigée en succursale et resta ouverte au culte jusqu'au 9 mars 1794.

Les Capucins ont attaché leur nom à une œuvre utile, qui les réhabilita dans l'esprit public et leur valut la reconnaissance des habitants du faubourg. Ils prirent l'initiative d'un grand travail, vivement désiré par les habitants de Trinquetaille; ils achetèrent et abattirent un pâté de maisons et de cours qui se trouvaient entre la porte de leur église et le pont du Rhône, et percèrent la rue qui prit leur nom — On commença d'y passer le 30 mars 1715.

La ville voulut s'associer à cet utile travail et fournit aux Capucins une subvention de 400 livres.

Je ne veux pas oublier de parler de l'admirable dévoûment dont ces religieux firent preuve pendant la peste de 1720-1721; plusieurs payèrent de leur vie les téméraires élans de leur ardente charité, Dans ces moments de désolation et de terreur, on ne vit parmi eux aucune défaillance; ils ne faillirent point à leur sublime mission, et dans cette généreuse et sainte rivalité qui animait à la fois les religieux et le clergé, et qui enfanta des prodiges d'abnégation et d'héroïsme, ils revendiquèrent à leur part les fonctions les plus modestes, j'allais dire les plus abjectes, celles où le danger paraissait sans gloire, où le dévoûment restait obscur et connu de Dieu seul.

La reconnaissance publique devrait au moins un souvenir au Frère *Raphaël*, aumônier à l'infirmerie de St-Roch; mais la mémoire du cœur se lasse bien vite et la renommée elle-même a de bizarres caprices qu'on a peine à s'expliquer. Ce héros de la véritable charité chrétienne est tombé dans l'oubli, et cet obscur contrebandier, ce *Poncet Meyron* qui nous apporta le fléau, usurpe dans notre mémoire, dans nos écrits, une sorte de renommée que n'obtiennent pas le mérite et la vertu.

EMILE FASSIN.

(1) Annales du couvent des Minimes d'Arles.

Arles, imp. C.-M. JOUVE, rue de la Miséricorde, 2.

1874 N° 32

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

des Troubles de la Ville d'Arles

Dits communément des

BASALOIS

—

(*Suite et fin.*)

—

L'an 1648, *Joseph d'Arlatan de Beaumont, François Roy*, bourgeois, *Raymond Escoffier*, marchand droguiste, furent élus consuls par les suffrages et étaient tous trois du nouveau party, car les *Rubans bleus* s'étant, par leurs pratiques, rendus les plus forts au Conseil et les plus nombreux, ont commencé cette année d'y pouvoir faire tout à leur gré et d'y maîtriser absolument, quoique, à dire vrai, le sieur de *Beaumont* qui semblait fort engagé dans ce party pour certains respects, ne leur fut pas tant affidé, comme les suites le feront voir; et notez, s'il vous plaît, un étrange effet desd. désordres : un *Raymond Escoffier*, consul, quoique tenant boutique, et de la sorte de celui-ci.

Dans ce Consulat, le 20 janvier 1649, jour de St-Sébastien, par émeute générale du peuple armé, le semestre établi dans Aix au préjudice du vieux corps du Parlement en fut chassé et mis hors la ville, et M. le Comte d'*Alais*, gouverneur de la province, fauteur dud. établissement et qui avait convoqué grand monde, gentilshommes et gens de guerre, auprès de sa personne en lad. ville, pour appuyer led. semestre et pour autres fins peu agréables au public, fut arrêté comme prisonnier dans sa maison qui est l'appartement du palais où logent d'ordinaire les gouverneurs, sous bonne garde des habitants qu'on y mit à la porte et à toutes les avenues. Il fut détenu comme cela durant trois mois et plus, après quoi une abolition générale envoyée par le roi aud. Parlement, Consuls et peuple d'Aix, délivra led. gouverneur et plusieurs gentilshommes qui avaient été aussi détenus avec lui, et il se fit un accomodement qui ne dura guères, car led. gouverneur, d'ailleurs digne du plus grand respect, outré de cet excès commis contre sa personne, se mit bientôt après en état d'en tirer vengeance par la guerre qu'il fit au pays et par les meurtres, saccagements, violements et voleries horribles qu'il souffrit être faits sur le peuple des villages qui n'avait eu nulle part à la journée de St-Sébastien. Ainsi les innocents payèrent pour les coupables, si ce n'est à la rencontre du Val où ceux d'Aix furent battus avec perte notable de leurs habitants de qualité.

Et le 10 mars, jour de mercredi, mi-carême, même année 1649 et dans le même Consulat, il y eut aussi en cette ville d'Arles émeute générale avec prise d'armes des gens de condition, gentilshommes et bourgeois principaux et autres honnêtes citoyens bien zélés, qu'on appelait le grand party, d'autant qu'il formait le gros et l'important de la ville, appuyés du clergé et du corps de justice (le peuple même était constamment peureux, mais il fut à propos qu'il ne bougeât point) contre ceux du party des Rubans bleus, dit *le petit* ou *de la noblesse moderne*, qui avaient fait supprimer le deuxième chaperon des nobles, et

s'étaient intrus au gouvernement par des voies étranges ainsi que dit est.

Laquelle émeute dura trois jours avec barricades à tous les quartiers, car ceux dud. grand party en avaient deux assurées qui leur servaient de retraite, Marcanòu et la Cavalerie, dont les sieurs *de Someire* et *de Piquet*, qui étaient des leurs, se trouvaient capitaines créés par les consuls à l'ordinaire dès le premier Mai, saison qui paraissait encore pacifique, qui fit que lesd. consuls et ceux de leur party ne pensant pas plus loin, ne crurent pas faire grand présent à ces deux messieurs en leur donnant cette charge. De plus le sieur de *Someire* avait fait son lieutenant le jeune sieur de *Mandon*, son neveu, et son enseigne le jeune sieur de *Léotaud*, son parent, très bien intentionnés et du même sentiment; et le sieur de *Piquet* avait aussi à la *Cavalerie* ses officiers auxquels ils pouvait confier le tout; enfin ceux du petit party qui était le plus grand en force, ou qui le devait être, attendu qu'ils avaient le gouvernement absolu, le chaperon et l'autorité consulaire pour eux apparemment car ils tenaient les consuls encore et les eussent tenus jusqu'au bout et se fussent prévalus de leur nom s'ils eussent su faire, et tous les officiers politiques des leurs, et toutes les armes de l'arsenal et munitions de guerre en main et les deniers publics à leur disposition, outre 50 bons soldats effectifs dans la maison de ville, et les corps de garde assurés pour eux du port, de la Major et de la Roquette, car on faisait garde depuis quelques mois; enfin, dis-je, ceux du petit party furent chassés sans coup férir et sans qu'il fissent aucune défense, et par conséquent sans effusion de sang, tant de lad. maison de ville où ils étaient plus de 80 gentilshommes et bourgeois et de tous lesd. quartiers aussi, que dud. gouvernement usurpé depuis cinq ans par des moyens illégitimes.

Ensuite le 2me Chaperon des nobles fut rétabli, et 4 consuls élus pour l'année suivante, 2 nobles et 2 bourgeois, par acclamation universelle de tous les états de lad. ville, et après ce, composition fut faite d'un nouveau conseil pour le 1er Mai prochain avec expulsion presque totale, une quinzaine exceptée, de ceux dud. party des modernes. Que si, entre ceux qui furent expulsés, il y en eut quelques-uns gens de mérite et principaux de l'un et l'autre état, on doit se souvenir qu'il se glisse toujours quelque injustice aux rencontres de cette nature.

On purgea néanmoins le Conseil de plusieurs mauvaises humeurs et de beaucoup de sujets qui ne devaient pas en être raisonnablement et qui n'en avaient été mis par les chefs dud. party que pour leur servir d'adhérents perpétuels, et on y remit tous les plus anciens et autres gentilshommes et bourgeois notables du susd. grand party, que ceux du party des modernes en avaient tenus éloignés. Le tout fut fait sans préjudice de l'autorité des trois Consuls qui exerçaient encore jusqu'au 25 du même mois de Mars à l'accoutumée, contre laquelle autorité personne n'eut jamais pensé de rien entreprendre; aussi donnèrent-ils la main à toutes choses, car quoiqu'ils fussent du parti des *Rubans bleus* au temps qu'ils furent fait consuls, du moins les deux bourgeois certainement et le sieur de *Beaumont* en apparence, et qu'ils eussent été faits consuls par ces gens-là, et se fussent même tenus avec eux fort et ferme jusqu'à lad. journée 10 mars, néanmoins led. sieur de *Beaumont*, les intérêts duquel ne se trouvaient pas dans ce parti, en avait depuis longtemps, ce dit-on, médité la retraite et conférait avec l'autre parti depuis quelques jours effectivement, et de plus lui et ses collègues ayant été peu satisfaits, durant la conjoncture de la garde susd. et de la détention du susd. sieur gouverneur à Aix, laquelle détention avait apporté des terreurs et défiances extrêmes aux *Rubans bleus*, ses créatures ayant, dis-je, été mal satisfaits lui et ses collègues des violents déportements de ces Messieurs-là contre ceux de l'autre parti et de l'ancienne noblesse, ou qui n'étaient pas ligués avec eux et qui ne voulaient adhérer à leurs cabales, lesquels ils méprisaient et oppressaient en toutes manières, et que d'ailleurs

ils les obsédaient eux consuls sans cesse nuit et jour, et ne les laissaient agir librement dans la maison de ville ni dehors au fait de la garde, aux assemblées du conseil ni autres occurrences, conçurent très-mauvaise opinion des desseins des Rubans bleus et quelque aversion pour tout ce parti qu'ils résolurent d'abandonner, et par cette raison ils avaient, sous main, ouvert (nommément *Roy* depuis peu; outre ce qu'est dit du sieur de Beaumont, car Escoffier ne faisait que suivre la pente de ses collègues par nécessité plutôt que par inclination) avaient, dis-je, ouvert une secrète intelligence avec les susd. du parti des anciens nobles, qu'ils reconnurent être le gros des plus raisonnables compatriotes; si bien qu'ils commencèrent de s'en découvrir le susd. jour 10 Mars, après avoir su et vu les nouvelles oppressions et indignes traitements réitérés dans le corps de garde de la Major et en leur présence à la maison de ville et Plan-de-la-Cour aux amis des principaux dud. parti des anciens et à des gentilshommes même qui étaient venus en porter plainte à MM. les Consuls, pour l'éclaircissement de quoi il faut savoir que led. jour, 10 mars, le sieur *Jean Chaze*, bourgeois, de Bourg-Neuf, donna un soufflet dans le corps de garde de la Majour à *Clarion*, brave soldat et habitant très-bien intentionné, et ce sans autre sujet que parce qu'il était trop attaché à M. *François de Boche* (ou *Bouchon*) l'appelant traître, etc.. *M. de Bouchon*, malade alors, se fit néanmoins porter à la maison de ville pour faire plainte là-dessus aux Consuls, mais il y fut si mal reçu des Rubans bleus qui maitrisaient absolument lesd. Consuls et étaient là en grand nombre armés et gourmandant tout, que l'émeute et lesd. barricades s'en suivirent; elles furent dressées à l'instant à *Marquanòu* et à la Cavalerie par led. parti des anciens, dans le dessein d'une légitime défense tant seulement, et lesd. barricades donnèrent sujet au parti des modernes d'abandonner la maison de ville à la première sommation qui leur en fut faite, et de s'aller barricader eux-mêmes aux trois autres quartiers qu'ils tenaient, et de les rendre et lâcher deux jours après, car lesd. consuls indignés enfin de tant d'injustice et de violences susd. suivirent avec aveu la juste et nécessaire défense des oppressés, bien que certes ils s'entremissent incessamment pour calmer l'orage, et en agréèrent toutes les suites. Le tout a été confirmé par le Roi et l'arrêt de son conseil du mois d'Octobre même année 1649.

De quoi nous avons obligation à M. de *Grignan*, notre archevêque, qui en envoya ses avis favorables à Sa Majesté et fit que M. le gouverneur envoya les siens de même, quoique ceux de l'autre parti débusqué fussent ses créatures, et que nous ne l'eussions pas trop obligé pendant sad. détention; mais il donna cela tant à la prière et conseil dud. archevêque qu'à la bonne fortune du parti vainqueur et au malheur du vaincu qui n'avait pas su conserver ses avantages. Led. archevêque avait aussi fort contribué au calme qui succéda à lad. émeute, car il accourut de Salon ici à la première nouvelle de nos barricades, y arriva le troisième jour et servit très utilement à la conclusion des affaires.

Le changement annuel de 12 conseillers établis ci-devant en 1643 par ceux du parti des modernes, avec la cassation de la perpétuité des Conseillers réduits à huit, 4 nobles et 4 bourgeois.

Après la révolution susd. les Rubans bleus furent appelés *Basalois* par le peuple, nom qui leur est demeuré seul et a passé dans la province à ceux qui ont suivi le parti de M. le comte *d'Alais*.

Les consuls de 1649 furent MM. *Jacques de Grille*, *Charles de Romieu*, gentilshommes, *Honoré Bruni et Pierre Mistral*, bourgeois; les deux nobles furent nommés sans préférence l'un à l'autre et le sort fit le sieur de *Romieu* 2me quoique de très ancienne noblesse et d'une meilleure que celle du sieur de *Grille*; ils prindrent tous deux à grand honneur d'avoir été considérés propres à relever le second chaperon avec éclat, et voulurent tous deux en courre la fortune également en attendant le réglement pour la précédence.

(L'auteur de ces mémoires est le sieur *Trophime de Mandon*, homme de fort bon sens et comtemporain.) L.-M. ANIBERT.

(Extrait des manuscrits de *L.-M. Anibert*, *Recueil* des Consuls *C* aux Archives de la ville.)



ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

(SUITE.)

—

1462.

Consuls : Jacques de Grille.
Imbert d'Eyguières.
Jacques d'Urbane.
Pierre Meyran.

Bulle du pape Pie II au peuple du diocèse d'Arles, lui annonçant qu'il a nommé à l'archevêché d'Arles *Philippe*, de l'ordre de St-Augustin, et exhortant à le recevoir comme un père pasteur des âmes. (1er et 7 février — 1462 — Tit. de l'Eglise f° 208 v°. Archiv. d'Arles.)

1463

Consuls : Jean de Porcellet.
Montussius Tropin.
Julien de Donine.
Honorat Olivari.

Conseillers de l'hôtel-de-ville :

Nobles : Jean Quiqueran — Jean Porcellet — Montus Tropin — Antoine de Pontevès — Nicolas de St-Martin — Jaume Raynaud — Floret Balb — Imbert d'Ayguières — Jeanon Monge — Honorat Boyc — Honorat Boche — Bernard Romieu — Antoine Isnard, fils de Peyron — Jaumon de Brunet — Gilles de Brunet — Bernard d'Alamanon — Jacques Grillo François de Bardonanche — Peyre de Mas.

Bourgeois : Jeanon de Donine — M° Jean Roussel — Honorat Olivier — M° Pierre Artiga — M° Loys de Cuers — Honorat Bernard — Pierre Delpont — Bernard Teysseire — Pons Veyrier — Jean de las Egas — Antel Aymar — Gabriel Guigonet — Guigo Olivier — Guillaume Barrat — Jaume Benaya — Fouquet Aymar — Jaumon Jaufré — Pierre George — Jeanon Borrelhon — M° Jaume d'Urbana — Pierre Mayran — Jean Uvieti.

Noms de ceux qui concoururent au sous-clavariat.

Honorat Bernard	17	voix.
M° Pierre Artigue	23	»
Jean Charrière	16	»
Peyron Meyran	21	»
Jean Uvieti	2	»
Bernard Textoris	12	»
Guill. de Donino	4	»
Guigo Olivier	1	»
Guill. Barrati	1	»
Jean Jauffré	2	»

Sous-Clavaire : Jean Charrière.

Compagnons du Sous-Clavaire :
Jean Benezech.
Miquel Ferrerii.

Notaires pour la Cour :
Bernard Pangon.
Nicolas Anfos.
Jacques Norrissier.
François Isnart.

Estimateurs : Pierre de Mas.
Bernard Teysseire.

Carreriers : Jaumes de Brunet.
Me Louis de Cuers.
P. de la Capella.

Peseurs du pain : Honorat Bochon.
Jean Uvieti.
Jaume Clément.

Allièleurs des poids : Thonon Isnart.
Antoine Richard.
Ponson Calhat.

Inspecteurs des cuirs et chandelles :
Gillon de Brunet.
Antoine d'Olmet.
Monon de Noves.

Caritadiers : Honorat Bochon.
M° Pierre Artiga.

Pontaniers : Jacques Grillo.
Poncet Veyrier.

Inspecteurs des chairs et poissons :
Bernard Romieu.
Guillem Barrat.
Nicolas Gayot.

Donneurs de biens en paye :
Floret Balb.
Pierre Delpont.

Arbitres du vin : François Bardonanche.
Guigo Olivier.

Arpenteurs : Jean de St-Martin.
Jean Borrelhon.

Gardes pâtis : B. d'Alamanon.
Jaumet Boyc.
Etienne Balb.
Charles de St-Martin
Trophime de Brunet.
Bermonet Boche.
Barthélémy Tropin.
B. Maystre.
Lazet Bernard.
Hugon de Donino.
Jo. Senenier.
Thonon Aycart.
Thonon Gavarni.
Jeanon Célestin.

Capitaine gentilhomme pour un an :
Jacques Grillo.

(1463. Notaire ***Bernard Pangonis***, original en mon pouvoir).

1464

Consuls : Antoine de Pontevès.
Jean de Porcellet de Fos.
Me Jean de Stenay.
Antel Aymar.

Élus le 25 mars 1464 (acte en mon pouvoir).

Conseillers nobles : Honorat Bochon — Jean d'Arlatan — Jean Monge — Jacques de Brunet — Guido Albe — Pierre Demas.

Viguier : noble Barthélémy Demandolis (24 juillet, notaire Guill. Raymundi).

— 11 Avril. Lettres du roi Réné par lesquelles *Jean de Lubières*, maître des requêtes et Conseiller du roi, est investi de tous pouvoirs pour juger en dernier ressort tous les voleurs et malfaiteurs qui se sont soulevés dans Arles depuis peu, le tout sans préjudice des conventions et privilèges de la ville (Privilèges, n° 17).

— Hommage à l'Archevêque d'Arles par les co-seigneurs et habitants de Montdragon (notaire *Pancrace Salvatoris*).

1465

Consuls : Honoré de Boche.
Antoine de Malzan (Malsang ?)
Gabriel Huaut (Huane ?)
Pierre Borel.

— 4 Juin (notaire *Pancrace Salvatoris*) Le roi de France fesait une pension annuelle de 100 livres de France à l'archevêque d'Arles, le jour de l'Ascension, pour le château de Beaucaire.

— 16 Août (notaire *Antoine Vilasse*). Sentence en faveur de l'archevêque contre le Commandeur de St-Thomas de Trinquetaille et prieur de St-Gilles, sur la dîme que celui-ci refusait de lui payer.

— 14 Mai (même notaire). Transaction entre la Communauté et les MM. de Romieu pour le bornage des pâtis de *Julien* et *Julianon*, en Camargues, et le terroir du mas desdits sieurs de Romieu.

— 11 Mai (même notaire). Transaction avec les MM. de Pontevès pour le même objet — 31 mai. Transaction avec MM. de Parade.

— 1er Juin 1466. Transaction avec le Chapitre pour le bornage des pâtis de *Tourtoulen* et de *Boscolamberto*.

1466

Consuls : Bernard de Romieu.
Jacques de Brunet.
Louis de Choreis.
Alexis de Furno.

— 15 Mai (notaire *Jacques Norriceri*) *Honorat Bernard* dit *Guinot*, bourgeois d'Arles, est nommé Consul Gênois par une assemblée à laquelle assistent plus de 100 Gênois ; on procède en même temps à l'élection du Capitaine pour Gênes.

1467

Consuls : Bremonet de Boche.
Pierre de Massio.
Bernard Textoris.
Antoine Vilasse, notaire.

— 3 Avril (not. *Guillaume Raymundi*, f° 4) noble *René de Castillon*, scigneur de Beynes, fait son testament, avant que de se rendre à l'armée du Duc de Calabre, qui se propose de recouvrer son royaume d'Aragon et sa Principauté et Comté de Barcelone, dans laquelle dernière ville le dit Duc est avec une nombreuse troupe.

— 1er Septembre (même notaire f° 58) *Antoine de Pontevès*, seigneur de Cabanes, et *Luc de Mari*, trésorier du prince *Jean*, Duc de Calabre, fils ainé du roi *Réné*, conformément aux instructions à eux données par ce prince, par ses lettres du 11 août précédent, font des achats de blé pour approvisionner les troupes que le Duc a mises sur pied pour la conquête de son royaume de Naples et de sa principauté de Barcelone.

— 19 Octobre (même not. f° 81). Prix-fait du chef de St-Marc, en argent, donné par les ouvriers de N. D. de la Major à *Etienne Dandelloti*, orfèvre, habitant d'Arles, au prix de quatre florins le marc. Le preneur déclare avoir reçu desdits ouvriers 8 marcs 1 once 1/4 d'argent de Catalogne, poids d'Avignon, pour le dit ououvrage.

— 16 Février (même not. f° 118) *Madeleine de Quiqueran*, dame de Beynes, en son nom et au nom de son fils *Réné de Castillon*, Seigneur de Beynes, absent et au service du duc de Calabre, fait procuration à son domestique.

1468

— 25 Mars (not. *Bernard Pangonis*, Etendu f° 1).

Election des Syndics : Floret Balbi.
Antoine de la Tour dit *lo Brau*.
Jean Rosselli.
Jacques d'Urbane.

— 20 Octobre (même not. f° 205). Les Religieuses de Ste-Claire vendent à *Nicolas de St-Martin* la maison dans laquelle était anciennement leur monastère, dans la pa-

roisse St-Martin. C'est aujourd'hui la maison de M. de Barras.

— 13 Juin (not. *Guillaume Raymundi*, f° 5) Testament de Me *Jean Malier*, Juge de la Cour Royale d'Arles, fils de feu *Reginal Malier*, Jurisc. de la ville de *Orlienis*.

— 15 Juin (même not.) Noble *Claude Radulphi*, seigneur de Verdache et Viguier d'Arles et en même temps Juge des premières appellations *que ab officialibus pedaneis qui ab honorabili concilio Arelatis annuatim eliguntur* etc., étant obligé de s'absenter d'Arles, nomme noble *François Cathalani*, de la ville de Riez, pour son lieutenant.

(*La suite prochainement*).

TABLETTES D'UN CURIEUX

LES SŒURS NOIRES.

L'institution des *Sœurs Noires* était pour ainsi dire *calquée* sur la *maison de la Providence*, dont nous avons déjà raconté le fondation : le zèle ardent et charitable de *Mme de Roquemartine* devait trouver, à 5 années de date, un généreux imitateur.

Madame *Anne d'Antonelle de Saint-Léger*, veuve de *Charles de Reillane*, *seigneur du Pinet*, avait toujours suivi avec intérêt l'exécution et les progrès de l'œuvre de *Mme de Roquemartine*, son amie; elle n'était pas étrangère à ces progrès, car elle avait reçu d'abord les premières confidences du dessein de la fondatrice, avait, par de sages avis, préparé sa maturité, puis contribué à sa direction par ses conseils toujours accueillis. Avec moins de distinction et d'esprit que *Mme de Roquemartine*, elle possédait mieux la science de ce monde auquel s'adressait plus particulièrement cette institution.

La mort de la fondatrice vint arrêter l'essor des grands développements que rêvaient en commun les deux amies. L'institution avait pris faveur; les demandes d'admission étaient fort nombreuses, et la *Maison de la Providence* devenait insuffisante.

Madame de Reillane, plus heureuse que son amie, jouissait de ses progrès; elle forma le dessein de poursuivre l'exécution de la pensée commune, en remédiant à l'insuffisance de cet établissement.

Par son testament du 3 juin 1742, notaire Tartais (1), elle fonda l'œuvre des *Sœurs Noires*. Quatre régentes de l'institut du P. Barrel — le même qui fournissait déjà trois religieuses à la *maison de la Providence* — vinrent prendre la direction d'une nouvelle maison d'éducation pour les jeunes filles indigentes. Le programme qu'elles suivaient était fort simple : il se bornait à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des travaux d'aiguille etd ménage. La pensée dominante des institutrices était qu'il ne faut à une jeune fille ni trop d'instruction ni trop d'esprit.

Mme de Reillane avait pourvu à l'entretien de cette œuvre, en lui léguant sa maison (2) et un capital de vingt mille livres. L'archevêque d'Arles devait en avoir seul l'administration.

L'institution des *Sœurs Noires* vécut jusqu'en 1791. A cette époque, les religieuses refusèrent d'adhérer à la constitution civile du clergé et furent contraintes de quitter la ville.

EMILE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Porcellus des Porcellets.

Seigneur en partie de la ville d'Arles et de plusieurs terres considérables, baron de Provence, conseiller de la Régence de cet Etat pendant l'absence d'Idelfons, roi d'Aragon, issu de l'ancienne et illustre maison de ce nom, épousa vers le milieu du XIIe siècle Inguilrade et en eut, entre autres enfants, *Guillaume des Porcellets*, baron de Provence, co-seigneur comme son père de la ville d'Arles, de celle de Foix, du château

(1) Ce testament fut écrit en entier de la main de mon trisaïeul *Guillaume Fassin*, ainsi que j'ai pu le vérifier chez son possesseur actuel, Me Alphonse Gassend, notaire à Arles, successeur médiat de Me Tartais. Il se termine ainsi : « Je veux que le présent soit seul valable, l'a» yant fait écrire de la main du sieur Guillaume » Fassin, avocat en la Cour, contenant douze » pages papier timbré, que j'ay signé conjoinc» tement avec ledit sieur *Fassin*, etc.... »
Le procès-verbal d'ouverture, en date du 5 juillet, même année, fait connaître que le décès de la testatrice avait eu lieu la veille, c'est-à-dire le 4 juillet 1742.

(2) La maison des *Sœurs Noires* existe encore, dans cette rue à équerre qui a conservé leur nom et qui, prenant à la rue Vernon, va déboucher à la rue des Suisses. Elle est comprise dans l'île 72, section G.

d'Aix, etc, etc. Il reçut une éducation conforme au rang distingué qu'avaient tenu de temps immémorial ses ancêtres en Provence; il consacra ses premières années au service de son prince. Après une sanglante guerre, à laquelle il avait eu beaucoup de part, il fit un traité de paix entre Amiel et Gui, issus des Vicomtes de Marseille. Ce traité dont on voit encore l'acte original scellé en plomb aux armes des Porcellets, fut juré solennellement le 2 mars 1188 sur le portail de la métropole d'Arles, en présence de l'archevèque de cette ville, de celui d'Aix et de plus de 200 gentilshommes des deux parties.

Trois ans après, c'est-à-dire en 1191, Guillaume des Porcellets se croisa pour la Terre Sainte et dévoua ses services à Richard, roi d'Angleterre, surnommé *Cœur de Lion*, avec qui il remporta sur Saladin les plus signalés avantages. Ce fut lui qui sauva la vie, au moins la liberté, au roi Richard, de la manière dont nous allons le rapporter :

Un jour que ce prince était à la chasse, il tomba avec cinq ou six gentilshommes dans une embuscade de Sarrasins, qui l'auraient pris infailliblement et l'auraient emmené captif à Saladin, sans le zèle de Guillaume. Ce gentilhomme voyant que le Roi, qui se défendait vaillamment à grands coups d'épée, allait être pris ou tué, comme quatre des siens, qu'on avait déjà étendus à ses pieds, s'écria en langage Sarrasin : *Je suis le roi*! Alors tous les Sarrasins, voulant avoir quelque part à la prise d'un si grand prince, se jetèrent sur Porcellet et laissèrent Richard, qui eut le temps de s'enfuir.

Saladin, ami de l'humanité, montra sa générosité en cette occasion, et fit à son prisonnier le traitement que méritait une si belle action. Richard de son côté ne manqua pas de le récompenser d'un honneur proportionné à la grandeur de son mérite ; car il donna pour l'échange de Porcellet, les dix plus puissants satrapes de ses prisonniers, afin de montrer par là l'état qu'il faisait d'un homme qu'il voulait être compté tout seul pour dix princes, de la rançon desquels on eût tiré de grands trésors.

Telle est à peu près la manière dont Maimbourg raconte l'action mémorable de Porcellet. Elle mérite bien, ajoute-t-il, que l'histoire le propose à la postérité comme un illustre exemple de l'inviolable fidélité que les serviteurs doivent à leur maître, et encore plus les sujets à leurs souverains, aux dépens même de leur vie.

De retour dans sa patrie, Porcellet jouissait, dans l'esprit des bons citoyens, de la gloire qu'il s'était si justement acquise. Les princes l'estimaient et le consultaient pour l'ordinaire dans leurs différends. La confiance qu'ils avaient en lui le fit choisir en 1202, pour être médiateur de la paix entre les princes Hugues, Raymond et Guillaume des Baux d'une part, et Hugues-Sacristin des Porcellets de l'autre.

Quelque temps après, il fit un traité de confédération avec Idelfons, comte et marquis de Provence, contre les princes de la maison des Baux et la République d'Arles, avec promesse de secours en cas de guerre. Parmi ces princes, Pierre, roi d'Aragon, et Idelfons, comte de Provence, honorèrent Porcellet d'une amitié singulière. Ils le choisirent, en 1204, pour être garant de leur testament mutuel; et Idelfons, en reconnaissance de ses services et de sa fidélité, lui fit don de la ville de Martigues et de ses dépendances. Il assistait ce prince dans les guerres, et sa bravoure, jointe à sa sagesse, ne contribua pas peu aux avantages qu'il remporta. Les exercices militaires ne furent pas un obstacle à la piété des Porcellets. Le désir de répandre son sang en combattant contre les ennemis de son Dieu, l'avait fait armer pour la conquête de la Terre-Sainte. Après cette expédition, il consacra une partie de ses richesses à des œuvres pies. Les Templiers et l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem eurent beaucoup de part à ses libéralités, ainsi qu'on en voit encore une preuve éclatante dans les archives de ce dernier ordre, conservées au grand prieuré d'Arles. On ignore le temps de la mort de Porcellet, qui laissa d'Ermansande d'Uzès, sa 2me femme : *Bertrand de Porcellets*. Celui-ci fut, en 1216, au secours de Raymond, comte de Toulouse, *avec sept puissants barons et chevaliers*, ainsi que nous l'apprenons par Dom Vaissette (Hist. du Languedoc, p. 65, preuves). En 1240, il fit une trêve avec le prince Guillaume des Baux, dont Jean, archevêque d'Arles, fut médiateur. Ces deux seigneurs donnèrent chacun pour ôtages, douze gentilshommes des principales maisons de Provence. Bertrand fut d'un grand secours à Raymond Béranger, comte de Provence. Il eut de son mariage avec Bertrande de Porcellet, sa cousine, le fameux : *Guillaume III des Porcellets*, dont tant d'historiens font une mention honorable. Il était seigneur d'une partie de la ville d'Arles et de celle de Fos, de Martigues, de Cuges, et de plusieurs autres lieux, baron du royaume de Sicile, de Calatafin et de Calatamaure, dans ce même royaume. Charles Ier, roi de Sicile et comte de Provence, le fit conseiller d'État et son chambellan, et se servit de lui en plusieurs occasions importantes.

En 1265, il le conduisit à la conquête du royaume de Naples, où il se couvrit de nouveaux lauriers. Pour le récompenser de ses services, Charles l'honora du titre de son *cher chevalier familier et fidèle gou-*

et fidèle gouverneur et châtelain de la ville et du château de Pouzzol.

Il commandait cette place avec un applaudissement universel, lorsque l'on prit l'injuste et cruelle résolution de passer au fil de l'épée tous les Français qui se trouvaient en Sicile. Ce barbare projet fut exécuté le jour de Pâques, 29 mars 1282. « On par-
» donna, dit le P. Daniel, à un seul homme,
» provençal de naissance, appelé Guillaume
» de Porcellet, qui, dans le gouvernement
» d'une place où il commandait, s'était dis-
» tingué par son équité, par sa modération,
» par sa douceur et par sa piété, et qui fut
» en cette occasion, redevable de sa vie à la
» seule impression extraordinaire que sa
» vertu avait faite sur l'esprit des peuples. »

Comme Porcellet joignait beaucoup de bravoure à tous ces avantages, Charles le choisit pour être du nombre des cent chevaliers qui devaient le seconder dans son fameux duel contre Pierre, roi d'Aragon, et cent chevaliers Aragonais. Personne n'ignore les artifices dont ce dernier prince fit usage, pour éviter le combat qu'il avait demandé, et qui, probablement, n'aurait pas été à son avantage.

C'est là le dernier trait de la vie de Porcellet qui soit parvenu à notre connaissance. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire avec cette tranquillité d'âme qu'inspire le sentiment tendre et profond d'une conscience vertueuse.

Il avait épousé Secheutte de Posquières, dont il eut plusieurs enfants, qui firent passer à leurs successeurs cette bonté, cette équité et ces autres qualités qui font l'honnête homme, et qui distinguent encore de nos jours cette illustre et respectable maison.

L'Abbé de Capris de Beauvezer.
(Dict. des Homm. Ill. de Prov.)

LE VIEIL ARLES

LA RUE TAQUIN.

Je soulèverais peut-être de grosses colères en m'exprimant avec indépendance sur une étymologie aussi délicate que peu connue. Les « gens de la Roquette » sont susceptibles ; ménageons leur amour-propre.

Usons, puisqu'il le faut, de précautions oratoires, et glissons la vérité sousle revêtement sucré d'une périphrase.

La rue *Taquin* ne porte ce nom que depuis le siècle dernier. On l'appelait auparavant la rue de M. *Cat*, du nom de l'un des habitants les plus considérables du quartier. (1683)

Faut-il jouer de malheur pour s'appeler M. *Cat* et se trouver en évidence au milieu d'une population frondeuse et taquine ! M. *Cat* fut débaptisé : il changea de nom dans la bouche de ses voisins. Il n'y avait, ce semble, pas grand mal à cela ; on évitait ainsi des quiproquos regrettables entre les hôtes des gouttières et l'honorable habitant de la rue Taquin. Mais où le destin se montra perfide et la langue des gens perverse, ce fut dans le nouveau nom qu'on lui décerna.

On ne se mit pas en dépense pour lui forger un nom sonore et pompeux ; on ne mit pas à contribution le calendrier ni l'histoire pour lui chercher un patron illustre ou seulement puissant au paradis : on se contenta bonnement d'allonger son nom de deux lettres et de l'appeler M. *Cat*... Pardon ! j'oubliais ma promesse ; épargnons ce mot mal sonnant aux chastes oreilles du quartier.

Si bien que la rue elle-même reçut aussi ce nouveau nom, au grand scandale des honnêtes femmes qui l'habitaient.

Cela ne pouvait durer. Il fallait, de deux choses l'une : que les honnêtes gens déménageassent, ou que la rue fut réhabilitée et reçut un nouveau baptême.

On porta l'affaire aux Consuls. Il y avait parmi eux un homme d'esprit, conciliant et débonnaire, qui se souvenait du précepte *Castigat ridendo mores*. Il entrevit aussitôt qu'on pouvait tout arranger sans faire le sacrifice d'une syllabe : il prit la plume, et par une simple interversion qui conservait même la rime, il forgea le nom de rue *Taquin*—comme s'il eût dit rue des taquins.

Cette plaisante transaction contenta tout le monde, et le nouveau nom prit faveur ; il était officiel en 1777.

De nos jours, la querelle serait tranchée par un franc d'amende et les frais ; mais le nom scandaleux survivrait au procès et se transmettrait avec l'héritage. Qu'on vienne soutenir que nos pères n'étaient pas plus sages que nous !

L'annaliste *Pierre Véran*, qui, sans doute, avait oublié de consulter les cadastres, pense que cette rue s'appelait autrefois la rue *Tochin* ou *Toquin*, du nom de ces brigands qui saccagèrent la ville en 1384. — Il est certain que les *Tuchins* pénétrèrent dans Arles par la *Porte-Agnel*, (1) et on ne relate aucun fait qui constate leur présence dans le *vieux bourg* ou *la Roquette*.

Emile Fassin.

(1) Voyez *Lalauzière*.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.



1874 — N° 33

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES d'un CURIEUX

Saint-Genès de la Colonne.

Sur la rive droite du Rhône, à une extrémité du faubourg de Trinquetaille, non loin de cette poétique allée de Fourques, si ombreuse en été sous ses aunes séculaires et si désolée par la bise en hiver, s'élève la chapelle de Saint-Genès. « Son aspect, dit M. Clair, jette sur le paysage une teinte antique qui intéresse l'imagination autant que les yeux. »

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une étable ; mais le vieil édifice a résisté aux outrages du temps et des hommes, et porte aux regards émus du visiteur cette mélancolique impression qui plâne autour des ruines et des tombeaux. Il se dégage de ces pierres comme un souffle, une âme, une voix qui commande le recueillement.

Jetez les yeux sur le fronton à moitié détruit de la porte moderne : une vieille inscription, disparue presque en entier par la mutilation de la corniche, mais restaurée depuis, prépare votre esprit par cette sentence biblique :

PAVETE AD SANCTUARIUM. EGO DOMINUS.
LEV. 26.

Une autre inscription sur la porte du prieuré retiendra aussi votre attention :

NON EST SOLIDE SOLUS QUI SOLI DEO
NON VACAT.

Des tombeaux en marbre, très-ornés mais fort dégradés, étaient autrefois jetés çà et là autour de la chapelle. Nous n'avons pu les retrouver.

Sous la fenêtre principale, au midi, à 20 centimètres du sol, un de ces tombeaux antiques est incrusté dans le mur; la sculpture en est remarquable : des personnages sont groupés, deux par deux, sous un portique formant cinq arcades; seule l'arcade du milieu en contient trois; on croit y reconnaître saint Genès retenu par deux gardes ; en bas est un billot au pied duquel repose une hâche.

Il y avait autrefois, encastré dans le mur, un fragment de bas-relief en marbre blanc, représentant un sphinx ailé et une tête de jeune homme. C'était un morceau antique, remarquable par la finesse du travail; il n'appartenait point à la chapelle et n'avait été enchassé dans le mur que dans un but de conservation. Il fut enlevé, je ne sais par quelles mains, et transporté à l'archevêché d'Arles. Il a disparu depuis. (1)

On retrouve encore, noyés dans la maçonnerie, d'autres fragments de marbre sculptés ; mais ils sont d'un moindre intérêt.

« Les bâtiments actuels, dit M. Clair (2)

(1) On peut en voir le dessin dans *Lalauzière*. C'est la fig. 5 de la planche XVII. — *M. de Caumont*, d'Avignon, correspondant de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, écrivit une dissertation à ce sujet, vers l'année 1725. On en trouve une copie dans les manuscrits de la *Bibliothèque de Méjanes*, à Aix, n° 852, *Antiquités et Monnaies*.

Seguin parle également de ce bas-relief dans ses *Antiquités d'Arles*, livre II, p. 39.

(2) *Monuments d'Arles*, p. 180-181.

appartiennent, les uns au style byzantin, les autres au style gothique. L'intervention de ce dernier système ne se fait sentir que dans la voûte, qui date de 1684 et porte une ogive fort aigüe. Tout le reste est d'une haute ancienneté démontrée par le plein-cintre roman.... Une porte cintrée, pratiquée sur la façade du midi, mais murée depuis longues années, appartient aux plus anciennes constructions du bâtiment. La porte occidentale est sans caractère; elle date du même temps que la voûte. L'église est bien orientée; la voûte de l'abside, plus ancienne que celle de la nef, est en cul-de-four sans nervures, disposition semblable à celle de la Madeleine et de l'église souterraine de St-Lucien. »

S'il faut en croire la tradition, l'église de St-Genès fut bâtie très-anciennement sur les ruines d'un édifice payen, à l'endroit où le saint martyr dont elle porte le nom eut la tête tranchée.

En ce même lieu, raconte Grégoire de Tours, croissait un arbre auquel on attribuait de merveilleuses vertus pour la guérison d'une foule d'infirmités; mais l'exagération même de cette sorte de culte dont on l'entourait occasionna sa perte : tous les pélerins qui venaient le visiter se disputant une feuille ou une parcelle de cet arbre vénéré, celui-ci, toujours dépouillé, finit par se dessécher et périt sous ces manifestations même de la foi publique.

Les habitants du bourg de St-Genès (1) élevèrent alors une colonne pour marquer la place occupée par cet arbre miraculeux, dont les racines, disait-on, avaient bu le sang du martyr, et Grégoire de Tours ajoute que la colonne se trouva dotée des mêmes vertus. (2)

Nous n'avons pas d'autres documents sur les origines de St-Genès *de columna* ni sur son histoire pendant plusieurs siècles. Il est probable que cette église ne fut point épargnée par les Sarrasins, qui détruisirent au VIIIe siècle le bourg de Saint-Genès, et qu'elle fut relevée de ses ruines après l'invasion, par la piété des habitants.

Nous la trouvons mentionnée dans le testament de l'archevêque Rostang Ier en l'année 897.

Il en est encore fait mention en 1201, dans le testament d'Imbert d'Eyguières, archevêque d'Arles.

Nous savons qu'elle avait le titre de prieuré, et que ce titre était uni à celui de sacristain de l'abbaye de N.-D. de Cruas, dans le Vivarais, qui appartenait à notre métropole. On connaît, entre autres documents, une charte du 11 des kalendes de février de l'an de l'incarnation 1273, contenant transaction entre *Pons Lambert*, moine de Cruas, prieur de St-Genès *de columna* et *Marie de Porcellet*, au sujet de certaines terres et dîmes.

L'église de St-Genès était encore, au Moyen-âge, un lieu de pélerinage des plus fréquentés. Nous lisons que le 25 août 1428, jour de sa fête patronale, le pont du Rhône se rompit sous l'affluence des pélerins; aucun arlésien ne périt, parmi cette multitude, et ce fait providentiel et qui tient vraiment du prodige, fut attribué à l'intervention miraculeuse du martyr (1).

Mais sur la fin du XVIe siècle, la dévotion des arlésiens s'était, paraît-il, considérablement attiédie. La vieille église de St-Genès était presque délaissée, et le prieur *Pierre Diodel* en retirait à peine le maigre casuel de 6 écus d'or par an, bien insuffisant pour son entretien et celui de son église. En 1591, la maison prieurale, la chapelle elle-même tombaient en ruines, n'ayant plus ni portes ni fenêtres, et étaient devenues « le réceptacle des libertins et des débauchés. » L'archevêque d'Arles, Sylve de Ste-Croix, douloureusement ému de ce spectacle, « priva de son prieuré *Pierre*

(1) C'est le nom que portait alors Trinquetaille.

(2) « *Morus ibi fuit, cujus fructus infirmis præbebat sanitatem, sed nunc arefacta arbore eadem beneficia præstat columna mori loco posita.* » — Greg. Tur. lib. I. Mirac. c. 68.

On rapporte généralement à l'année 303 la date du martyre de saint Genès (Voir à la page 216 de ce volume la notice biographique).

(1) Lalauzière, *anno* 1428.

Diodel, pour y mettre des personnes qui s'acquittassent mieux de leurs devoirs. » (1) Par la même ordonnance, il détacha ce bénéfice du monastère de Cruas et l'incorpora de plein droit à la mense capitulaire.

Sur ces entrefaites, le Provincial des Minimes de Lyon, le P. Durand, sollicita la faveur d'établir dans ce prieuré quelques-uns de ses religieux. L'archevêque d'Arles, d'un commun accord avec les Consuls, accueillit cette demande, et fit cession aux Minimes de la chapelle avec tous ses droits, privilèges et dépendances.

Le contrat de cette donation fut signé le 5 septembre 1591, le chanoine *Saxi* tenant la plume en qualité de greffier de l'archevêque; il porte en titre : *Cessus ecclesiæ Sti-Genesi de Columna, juxtà Trencatallias, ordini Minimorum, ab Archiepiscopo Arelatensi.*

Les Minimes en étaient encore à leurs travaux d'installation, ils commençaient la construction d'un couvent dont les premières assises émergeaient à peine du sol, quand les troubles de la Ligue vinrent jeter le désordre dans l'établissement naissant : des soldats du duc d'Épernon cernèrent le prieuré et en expulsèrent les religieux, qui furent même contraints de quitter la ville (2).

Les Minimes reparurent à Arles en 1609; je n'ai pu découvrir le motif qui les empêcha de reprendre leur ancien établissement, dont l'acte de cession de 1591 leur avait garanti la propriété. Ils allèrent se fixer dans la paroisse de N.-D. la Major, au prieuré de la Madeleine, où ils résidèrent pendant quelque temps dans les conditions les plus précaires, en butte à l'animadversion de tous les ordres religieux établis avant eux dans le pays et qui ne leur épargnèrent ni les tracasseries, ni les diffamations, ni les outrages. Mais nous raconterons tout ceci en son lieu (3).

Les soldats du duc d'Épernon avaient détruit l'église de St-Genès. Quand le calme fut rétabli dans la province, quelques arlésiens prirent la charge de faire réédifier cette église, en faisant appel à la bourse des fidèles. Les quêtes furent abondantes, et le 11 juin 1596, pardevant *Maurice Vincens*, notaire d'Arles (1), un maître-maçon de notre ville, *Barthélémy Juran*, signait le forfait de la construction.

Qu'advint-il de cette construction et de la nouvelle église? Je l'ignore ; il ne s'y rattache aucun fait saillant, et les annales restent muettes sur leur compte. On dirait que la dévotion à St-Genès va toujours en s'affaiblissant, que le pélerinage est tombé dans une sorte d'abandon qui se continuera longtemps encore, et que le clergé lui-même s'est associé à ce délaissement, puisque dès la fin du XVII° siècle, il supprime l'antique usage d'aller processionnellement, le mercredi des Rogations, faire station à cette chapelle et y reposer les bustes des saints.

Il se produit cependant, vers la fin de ce siècle, un retour de dévotion à St-Genès ; la ferveur se réveille, au moins dans l'esprit d'un donateur : la chapelle est restaurée, en 1684, par la munificence de l'avocat *Pierre Gachet*, qui y fonde à perpétuité une messe quotidienne.

La voûte de la nef fut construite à cette époque; l'ancienne porte, qui s'ouvrait au midi, fut murée et remplacée par la porte actuelle, qui fait face au couchant.

En 1688, la ville donne 150 livres pour des travaux à effectuer à cette église (2); l'année suivante, le prieur y ajoute une chapelle latérale qu'il dédie à *N.-D. de Vitâ*.

A partir de cette époque, les documents nous font totalement défaut pour reprendre le fil interrompu de l'histoire de St-Genès ; cette chapelle semble désormais vouée à l'oubli; sa destruction dans les tristes jours de 1793 passe inaperçue au milieu de tant d'autres ruines.

Il nous reste à parler de cette colonne qui marquait, selon Grégoire de Tours, la place où périt le martyr et qui produisait autrefois des cures si merveilleuses. Nous l'avons laissée, depuis plusieurs siècles, comme inaperçue à côté de l'église qu'elle avait illustrée de son nom. C'est que la foi s'est affaiblie en même temps que les vertus et les prodiges qu'on attribuait à ce monument des anciennes croyances. De nouveaux courants entraînent vers d'autres lieux les

(1) Bonnemant, Mss. Église d'Arles, IV, *verbo* Sylve de Ste-Croix, p. 5.

(2) Ils se retirèrent à Avignon.

(3) On en trouve quelques détails dans notre notice sur l'église de la Madeleine, au n° 28, page 217 et suivantes de la présente publication.

(1) Voir au f° 627 de son registre.

(2) Annales *Reynaud*.

fidèles ; le pèlerinage aux Stes-Maries, la dévotion à St-Antoine, à St-Louis Allemand ou à St-Roch se partagent tour à tour la confiance des infirmes et des malheureux; plus tard, dans un siècle plus sceptique, la fontaine de Crau va faire à son tour plus de miracles, sans l'intervention d'aucun saint, que la colonne de St-Genès (1).

L'antique foi en cette colonne est éteinte: on n'y voit plus qu'un marbre froid et inerte, que la tradition religieuse protège à peine d'un reste de respect. On ne sait plus, au XVIIIe siècle, si le fût de marbre blanc qu'on voit encore debout près de la chapelle de St-Genès, est le même qui opérait autrefois des miracles ; si la colonne merveilleuse a disparu, on ignore la date de sa destruction. Un écrivain ecclésiastique du siècle dernier, l'abbé *Bonnemant*, dans ses *Mémoires sur l'Église d'Arles*, traduit ainsi ses doutes sur l'authenticité du monument : « La colonne dont parle Grégoire de Tours est *peut-être* la même que l'on voit encore dans la vigne du sieur Fournier, habitant de cette ville, derrière Trinquetaille, qui n'est séparée de l'église de St-Genès que par un chemin assez étroit, et qui est élevée à l'endroit même où, selon la tradition, ce glorieux martyr eut la tête tranchée » (2).

Un examen plus attentif aurait levé tous les doutes de l'abbé *Bonnemant* et ramené à une notion plus vraie cet esprit si judicieux et si droit. Il existait en effet sur cette colonne des marques non équivoques de son origine et de sa véritable destination. Le 18 nivôse an XIII (8 janvier 1805), un sieur ***Mathieu St-Jacques,*** délégué par le Ministre de l'Intérieur, fait rapport au ministre sur ***l'état des objets provenant des anciens monuments de la ville d'Arles*** : « Dans un champ proche l'église St-Genès de Trinquetaille se trouve, dit-il, une superbe colonne en marbre blanc ayant 20 pieds hors de terre. Il n'y a aucune trace d'inscription ; ***en haut, on y voit une plaque de fer surmontée d'un cercle.*** »

Le sieur *Saint-Jacques* lui-même n'avait vu qu'imparfaitement l'objet sur lequel il dressait rapport. Mais l'antiquaire *Pierre Véran*, son contemporain, qui prit copie de ce document, l'accompagne des réflexions suivantes : « Cette colonne était élevée dans une propriété du sieur *Vasselin*, huissier ; il paraissait qu'elle avait été tirée du théâtre romain. La tradition voulait qu'elle eût été placée là pour marquer l'endroit où St-Genès avait été décapité. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a servi pour indiquer les limites de la jurisdiction de la Commanderie St-Thomas de Trinquetaille. C'est pour cela qu'elle avait sur son sommet *une croix de Malte* et non un cercle. Elle fut brisée en plusieurs pièces par les personnes qu'employa le sieur *Saint-Jacques* pour l'enlever (1).

On peut bien croire, sans témérité, que les Frères Hospitaliers de St-Thomas de Trinquetaille n'auraient point osé porter une main sacrilège sur la colonne miraculeuse de St-Genès, et y imposer leurs armes, pour en faire une simple borne de leurs possessions.

Concluons : La colonne de St-Genès, celle dont Grégoire de Tours a consacré le souvenir, a disparu probablement au milieu des dévastations de l'invasion Sarrasine, qui ruina de fond en comble le bourg de St-Genès.

Quant au fût de marbre blanc marqué aux armes de Malte, brisé en trois pièces par des ouvriers maladroits, il fut embarqué pour Paris, en cet état, sur les ordres du ministre, avec d'autres dépouilles de nos monuments. Le bruit courut, peu de temps après, que le bateau avait sombré dans le Rhône.

Tel fut le résultat fréquent, j'allais dire habituel, des spoliations que nos monuments ont subies à diverses époques, sous les yeux de l'autorité, par un caprice de nos souverains. La courtisanerie excusait ces spoliations par un prétendu goût des arts — En 1793, on criait au vandalisme.

Emile Fassin.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES
Par J.-Didier VÉRAN.

(Suite.)

1469.

Consuls : Jacques de Grille.
Jean de Bastonis.
Honoré Bernard.
Jean Charrière.

— Le 20 février, notaire Pangonis, ps.

(1) Voir notre article sur la *Fontaine minérale de Crau,* page 119 de cette publication.

(2) Bonnemant, *Église d'Arles,* I, Martyre de saint Genès, page 2.

(1) Pierre Véran. *Musée projeté à Arles* (1814) pages 29-33. Mss. aux archives de la ville d'Arles.

f° 252). Les dames de Ste-Claire donnent à prix-fait la construction de leur nouvelle église dans la maison qu'elles ont eue de la succession de Jean de Raynaud, dans la paroisse St-Laurent.

— 9 août — Noble *Fulquet de la Tour* est élu capitaine de la tour du Bellouard construite sur le terroir de Manusclat.

— 19 mars (notaire *Pancrace Salvatoris* f° 176). Procuration par le clergé d'Arles pour assister en son nom pardevant le Comte de Provence à l'assemblée qui doit être tenue le dernier mars par les trois ordres pour délibérer sur les moyens d'assurer la tranquillité à la Provence.

— 14 septembre (même notaire f° 13). Prix-fait des orgues de St-Trophime, dont noble *Jacques de Grille* paya 300 florins et le Chapitre 100 florins.

— 22 mai (not. *Guill. Raymundi*, f° 35) *Metelline* (*de Faret*) veuve de *Jean de Quiquéran*, seigneur de Beaujeu, en son nom et au nom de Gaucher de Quiqueran, son fils, donne à prix-fait à *Elion Lavornhas*, maçon d'Arles, le tombeau dudit seigneur de Beaujeu à faire dans la chapelle depuis peu construite aux Prêcheurs en l'honneur dudit seigneur, dans le goût de celui que le roi René fit édifier dans l'église des FF. Mineurs d'Aix en l'honneur de noble *Philibert de la Jalha*, son maître d'hôtel — au prix de 150 florins.

— 14 juin (même not. f° 52). Noble *Barnabé de Ponte*, marchand de Gênes, habitant Arles, ayant compassion de Thonete, épouse de *Jean Cortilii*, capitaine des galères du roi Ferraudi (prince *Fernando* dit le bâtard de Catalogne) ennemi du roi René, de la Provence et de Forcalquier, et voulant obtenir l'élargissement dudit *Cortilii* qui se trouve prisonnier sur les galères depuis longtemps, assure sa délivrance, à condition que celle-ci déclarera ce qu'elle veut donner pour la rançon.

— 7 août (même not. f° 73). Prix-fait par les FF. Mineurs du clocher de leur église à *Pierre de la Chapelle*, maçon, habitant d'Arles, au prix de 4 florins la canne carrée. — Le devis est en français.

— 24 Juin (même notaire f° 61). Deux personnes, l'une de Beaucaire et l'autre de Fourques, s'engagent envers noble *Robert Crispin*, capitaine de Tarascon et viguier d'Arles, et *Antoine de Pontevès*, seigneur de Cabannes, agissant au nom du duc de Calabre, à porter à Barcelonne, à leur péril et fortune, sauf le cas de gens armés, les effets et chevaux de ce prince, moyennant 24 écus de France.

1470

— 25 mars (not. *Bernard Pangonis* — Original en mon pouvoir. Election des Consuls :

Jean de St-Martin.
Nicolas Boyc.
Fulquet Adhemari.
Jean Borrelli.

Conseillers nobles : De Pontevès - Cabannes — Jean de St-Martin — Nicolas Boyc — Fulquet de la Tour — Varadier St-Andiol — Bmy Tropin.

Bourgeois : Julien de Donine — Fulquet Adhémar — Jean Borrelli — Ht. Olivari — Pierre Mayranl — Ant. Adhémar — Jaumellon Juvenis — Merian Falcuchi — Pierre de Ponte — Guigo Olivari.

— 24 avril — Lettres des maîtres rationaux de Provence nommant juge au *Tribunal du Lion*, à Arles, noble *Jean Couveti*, jurisconsulte de Montpellier. (Original en mon pouvoir).

— 27 avril — Lettres portant provision de la judicature ordinaire du *Tribunal de la Porte* d'Arles en faveur de noble *Renaud Alamandi*, jurisconsulte, de Beaucaire.

— 11 septembre (not. *Guill. Raymundi*) Promesse par un particulier de porter de l'avoine du port de Bouc, pour les bestiaux du duc de Calabre (*Jean*, fils aîné du roi René).

— 17 janvier (not. *Jacques Norriceri*, f° 93) Testament de noble *Jacques Grilli*, citoyen d'Arles, par lequel il fait des legs à *Marguerite Grilhe*, jadis son esclave et à présent mariée, à la fille de sa dite esclave, à Antoine, son jeune esclave, fils de Catherine, son esclave, et filleul du testateur ; voulant que ladite Catherine soit affranchie une année après son décès ; de plus, que Magdeleine, son autre esclave qu'il a acquise, soit affranchie tout de suite après sa mort, et lui lègue une maison.

— 16 juin. Lettres du roi René portant permission de bâtir la Tour du Boulevard et d'élire un capitaine pour la garde d'icelle (Archives d'Arles, Tit. de la police).

1471

Consuls : Antoine de Pontevès.
Barthélémy Tropin.
Julien de Donine.
Rostang Morel.

— 11 août (not. *Guill. Raymundi* f° 51) Dette contractée par la Communauté pour

subvenir aux frais de construction de la Tour qu'elle fait élever au *gras* du Rhône, pour se protéger contre les incursions des ennemis.

— 6 juin (même not.) Procuration par la Commune d'Arles pour mettre à exécution ses privilèges sur l'exemption des péages, conformément aux lettres patentes à elle données à Tarascon le 26 mai précédent par le Comte de Troyes, sénéchal de Provence.

— 28 mai (not. *Jacques Norriceri* f° 54) Noble *Antoine Buxi*, seigneur d'Albaron, écuyer du roi, se disposant à aller en Catalogne pour le service du roi, fait son testament.

— 12 février (not. *Pancrace Salvatoris*) Arrentement de l'abbaye du monastère de Montmajour, savoir : dudit monastère, Pertuis, Miramas, Pelissane, Montpaon, Tarascon, Fontvieille, Visclède, Castellet, Cordes, Barbégal, et tout ce qui dépend dudit monastère, au prix de 500 ducats d'or *de Camera* par an.

1472

25 mars (not. *Guill. Raymundi* f° 1) Election des Syndics :

Honorat Boche.
Jacques de Brunet.
Pierre Mayrani.
Guillaume Stephani.

— 19 juin (même not. f° 24). Obligation contractée par noble *Balthazar Hertenans*, secrétaire et commissaire à ce député par le roi René, au profit de noble Jacques Grille d'Arles, pour la somme de 1,000 florins prêtée par led. Grille au comte de Provence sur gage d'un collier du roi, pour aider ledit roi à former une troupe que S. M. se propose d'envoyer à Barcelonne, et ce, ensuite des lettres du dit comte de Provence adressées audit sieur de Grille pour le prier de lui rendre ce service.

— 14 septembre (même notaire, f° 94) Enchères des gabelles d'Arles, dont les articles sont en provençal et fort étendus.

— 7 janvier (notaire *Jacques Norriceri*) Testament de noble Madeleine Boyc, veuve de noble Jacques Grilli, habitant d'Arles, par lequel elle lègue à *Madeleine Grilhe*, jadis esclave de son mari, dix florins et une robe.

— 24 avril (notaire *Pancrace Salvatoris*, f° 10). Transaction entre le Chapître d'Arles et la Communauté de Marignane, sur la dîme de la soude et le lit funéraire audit lieu. — (fort instructive).

— 6 novembre (même notaire f° 61) Délibération de la Communauté de L'isle au Martigue pour acheter à Marseille des bombes et de la poudre pour la défense de la ville contre les ennemis.

— 19 novembre (même not. f° 62) Affranchissement de Catherine, esclave de *Tassius Picard*, laquelle était de l'Ethiopie.

1473

Consuls : Imbert d'Eyguières.
Janon Arbaud.
Louis de Corcis.
Jaumellon (Jacques) Borrel.

— 12 avril (notaire Jean de Donis f° 12) Transaction entre les communes d'Arles et de Fos à raison de leurs limites et ratification (aux f°s 17 et 17 v° le 20 avril).

(*La Suite prochainement*)

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

Barbegal

—

Continuons l'historique des mas du territoire d'Arles.

Un des plus anciens est celui de Barbegal, (*Barba Galli, Barbe de Gaulois.*) Bâti sur un mamelon, à la déclivité la plus prononcée de la Crau septentrionale, au point d'intersection, très resserré, des marais des Baux et des marais des Vidanges, Barbegal, depuis l'époque Romaine et durant tout le Moyen-âge, a été un lieu d'habitation et de défense. Des restes de constructions de tous les âges, le pilier romain, surmonté d'une tour sarrasine (connu sous le nom de *Gambe de Barbegau*) au bord du canal, nouvellement creusé de la vallée des Baux, l'aquéduc qui portait les eaux à Arles et qui traverse la maison d'habitation, attestent la plus vieille origine.

La transformation des lieux n'est pas moindre que n'est variée la série des propriétaires.

A la fin du XII[e] siècle, la famille princière des Baux était propriétaire de Barbegal. A cette époque, c'était un fief avec juridiction haute et basse et les anciens actes du temps portent en tête « *in territorio et jurisdictione Barbegalis* ». Cette juridiction s'étendait non seulement sur les terres cultes et incultes, mais encore sur les paluds, roubines et pêcheries qui sont dans ledit quartier de Barbegal.

— 1234. Le 3 des ides d'août, Hugues des Baux, seigneur de Trinquetaille, fait hommage à Jean de Baucian, archevêque d'Arles, *pro affari suo de Barbegal.* (Anciennes

arch. de l'archevêché d'Arles, extrait collationné par Escoffier, not. à Arles, le 21 avril 1625 — arch. de Barbegal.)

— En 1238, Barral des Baux, fils de Hugues, fait hommage au même Jean de Baucian, pour son château de Trinquetaille et ses dépendances, pour ses terres de Camargues *et pro pascuis de Crave et pro affari de Barbegalis*. Furent témoins, Bengarius comte de Provence, Bernardus archidiacre, Ricardus chanoine, Rostandus de Podio, etc.

(Archiv. de l'arch. d'Arles — id — id.)

— 1259. Le quatre des nones de décembre, Barral des Baux fait hommage « *spiritualiter et temporaliter* » à Bertrand de St-Martin, archevêque d'Arles, pour son château de Trinquetaille, Cornillon, Bourg-Neuf, Méjanes et son affart de Barbegal. L'acte est passé au monastère de St-Césaire, en présence de Pontius de Rosimaco, archiprêtre; de Robertus de Laveno, professeur de droit, Dalmatius de Montaliis, Alphantus de Pausio, Guilhelmus Hospinellus, not. à Arles.

(Arch. de l'arch. — ibid — ibid —)

— 1268. Le quatre des ides d'octobre, Bertrand des Baux, fils de Barral, fait le même hommage à Hugo, archevêque d'Arles, des ports d'Arles et du Rhône, de Trinquetaille, Villeneuve, Méjanes, Cornillon, des pâtys de Crau et de Barbegal. L'acte est passé dans la chambre archiépiscopale d'Arles. Témoins : Rost. Assaudi, Simon Abraym, chanoine, de Podio Martini, Pontio de Orgon, moine de Montmajor, Bertrand de Barriolis, soldat de Salon, *et pluribus aliis*. — Guillaume Visiani, notaire de la sainte église d'Arles.

(Arch. de l'arch. — ibid — ibid —)

— Mêmes hommages des princes des Baux en 1276 et 1287.

— 1315 et le 5 décembre (notaire Ferrarius Gualie) Galfarin d'Aiguières, Hugues d'Aiguières, Beatrix, Squina et Bernarde, frères et sœurs, vendent les deux tiers du domaine de Barbegal à Raymond de Tarascon.

— En 1396, Hermenseude de Boulbon, de la maison d'Ayguières, vend le tiers qu'elle possédait de la terre de Barbegal à Geoffroy le Meingre, dit Boussicaut, maréchal de France, lequel s'en fit mettre en possession par lettres patentes du sénéchal de Provence, le 2 décembre 1399.

— 1401. Le 10 septembre, régnant Louis IIme, comte de Provence, cris et défenses du Vicaire de la Cour Royale d'Arles, Guillaume Riquerii, siégeant en son tribunal, de pêcher, couper sagnes dans les marais de Barbegal, de tracer des chemins dans les terres et vignes, de chasser, de traverser le *Pas de Barbegal*, après le coucher du soleil, en faveur des sieurs de Boussicaut et Pierre de Villa, cosseigneurs de Barbegal.

— 1409. Le 13 janvier (notaire Goufarin de Salles) Le maréchal de Boussicaut donne le tiers qu'il possède du domaine de Barbegal, au couvent de la Sainte-Trinité d'Arles.

— 1416. Le 10 juillet, noble Jean de Villa qui avait acquis de Raymond de Tarascon ou de ses hoirs, les deux tiers de Barbegal, en passa un acte de cense en faveur de Beatrix de Quiqueran, veuve de Bertrand de Quiqueran.

— 1433. Le 21 mai, noble Jean de Villa donne à bail la portion qu'il possède des eaux et pêcheries de Barbegal aux sieurs de Cays qui en passent reconnaissance.

Les deux tiers de Barbegal possédés par noble Jean de Villa sont vendus par ses hoirs, un tiers à l'abbaye de Montmajor, un tiers au sieur d'Urbane.

— 1453. Le 1er septembre, régnant Réné, roi de Sicile et de Jérusalem, nouvaux cris et défenses du Vicaire de la Cour Royale d'Arles, Honoré de Grimaudi, de pêcher, chasser, barquejer, couper sagnes dans les marais de Barbegal, en faveur de Jacques d'Urbane et des pères Trinitaires de la Sainte-Trinité d'Arles, cosseigneurs de Barbegal, sous peine pour les délinquants de cinquante sous d'amende et confiscation de leurs barquets et filets. Témoins : Jean Seguin, notaire, Jean Bogarini, apothicaire. — Jean de Fabri, not. à Arles.

(Arch. du couvent de la Ste-Trinité d'Arles.)

— 1459, 7 janvier. Reconnaissance de la tour de Barbegal en faveur du couvent de la Ste- Trinité.

— 1510. Le 11 juillet, Pierre d'Arlatan vend à Louis et à Pierre de Raynaud, seigneurs d'Alleins, la tour et l'affart de Barbegal.

— 1543. Le 9 octobre (not. Antoine Marini) Jacques et Guillaume de Raynaud, seigneurs d'Alleins, fils de Nicolas de Raynaud et de Jeanne de Quiqueran, vendent la tour et l'affart de Barbegal à Gabriel Jéhan. A cette époque, les marais de Barbegal sont possédés un tiers (celui de Boussicaut) par le couvent de la Sainte-Trinité, un tiers (celui de Jean de Villa) par l'abbé de Montmajor; autre tiers de Jean de Villa, par le sieur d'Urbane.

— 1597. Nicolas Jéhan, fils de Gabriel, propriétaire de l'affart de Barbegal, avait acquis de plus le petit Barbegal et le domaine de Ribesautes, le tout de la contenance de plus de deux mille cétérées, et était devenu Consul de la ville d'Arles, en 1594. A cette époque, de grands troubles agitaient la France. C'était le temps où le roi Henri IV faisait, petit à petit, la conquête de son

royaume. Arles était opposé au roi. Nicolas Jéhan usa de son pouvoir et de son influence, pendant son consulat, pour faire reconnaître l'autorité royale. Le 16 octobre 1595, criées, proclamations et feux de joie furent faits sur le Plan-de-la-Cour, en signe de soumission envers Sa Majesté. Henri IV qui avait écrit plusieurs fois à Nicolas Jéhan pour amener ses concitoyens à le reconnaître, voulut récompenser les bons offices du Consul et par lettres patentes du 15 septembre 1597, signées et datées du camp d'Amiens, il accorda à Nicolas Jéhan une somme de dix mille écus, la noblesse pour lui et pour ses gendres et l'érection en fief de la terre de Barbegal, le tout sans payer finance, « Voulant pour la décoration de ladite mai- « son de Barbegal et conservation d'icelle, « qu'on puisse y faire fossés, sans élever « toutefois de fortifications préjudicielles à « notre service. Henry. »

(Archives de Barbegal.)

Nicolas Jéhan mourut peu de temps après, laissant quatre filles mariées : Marguerite à Trophime Seytour, Catherine à André de Guinot, Anne à Jean de Mari, Marquise à Joseph d'Arquier. Bien qu'il y eut démembrement du domaine, Joseph d'Arquier prit le titre de seigneur de Barbegau. Jean de Mari, l'époux d'Anne Jéhan, avait eu dans l'héritage de son beau-père les terres de Ribesautes. Le 30 mai 1626, (not. Grivet) il vend à Janon Yvaren le mas de Ribesautes, tant le bâtiment que les terres cultes et incultes. « Le bâtiment, écrit-il « dans son livre de raison, est donné pour « 300 écus, bien qu'il vaille davantage. C'est « en considération de ce que Jean Yvaren « prend quelques terres fort maigres et « couvertes de cailloux. Il y a audit bâtiment « un grand jas, tout près un étable grand « et large avec ses crèches. Il y a deux « membres bas, un passage entre deux, un « escalier de pierres de taille pour monter « à deux membres hauts. Les terres ont été « vendues à raison de cinq écus la cétérée, « tant garrigues que terres labourives, tant « bonnes que mauvaises. »

(Livre de raison de Jean de Mari — Arch. de Barbegal).

— 1627. Au mois d'avril, quelques jours après l'entrée au Consulat de Messieurs Valadier dit la Ligue, d'Icard dit le Patron, de Raynaud et de Flèche, défense fut faite d'entrer du bois de Crau dans la ville par l'abus que les paysans faisaient de défricher les garrigues jusqu'à la racine et détruisaient ainsi l'herbage de la Crau que les Consuls disent être toute *Esplèche*. Jean de Mari qui avait donné 400 cétérées de garrigues à bail à divers particuliers, alla trouver les Consuls pour leur remontrer que son coussoul ne relevait de personne, tandis que le restant de la Crau, relevait ou de l'archevêque, ou du chapitre, ou de la ville. Jean de Mari produisit un procès de 1402 (papiers not. Ollivari) entre les emphythéotes et le sire de Barbegal, alors nommé Boussicaut; de plus, une vente du 12 juillet 1416, (not. Bertrandi) de plus, autre vente du 11 juillet 1570 (not. Guillermi Mandoni). Les Consuls s'adjoignirent, pour examiner ces divers actes, Messieurs de Cays, Louis de Sabatier, Montfort et Bègue. Ils n'y trouvèrent rien à dire et se réservèrent d'aller sur les lieux. Messieurs de Sabatier et Bègue vinrent seuls à Barbegal, le 17 mai 1627. Jean de Mari montra tout son coussoul et celui de ses beaux-frères. Ils virent, au bout des coussouls, quatre termes bien alignés, portant marque d'avoir été de tout temps pour séparation des terres de Barbegal d'avec les patys de Moulès. Il fut résolu que le propriétaire de Barbegal pouvait couper le bois de son coussoul et le faire transporter à Arles, pourvu que chaque cabanier eût un billet signé de Jean de Mari, constatant qu'il travaillait sur la terre de Barbegal.

(Livre de raison de Jean de Mari. — Arch. de Barbegal.)

— 1636. Les Intendants des Vidanges, Trébon et Plan-du-Bourg, ayant voulu imposer une contribution sur les marais de Barbegal, à partir du pont et tirant sur le midi et le levant, Messieurs de Mari, de Guinot et de Charleval donnent assignation auxdits Intendants, le 16 octobre 1623. Le 15 avril 1635, Jean de Mari se rend à l'assemblée des Vidanges et déclare qu'il ne veut pas payer pour ses paluds, au-dessus du pont de Barbegal, attendu, dit-il, qu'on n'a jamais fait de réparations au-dessus dudit pont, en tirant vers le grand et petit Goudègue et vers l'étang du comte. » J'ai « trois grands étangs pour limites qui ne « peuvent s'amoindrir, mais se grossir, au « contraire, par le moyen des eaux des « Baux, lesquelles viennent se jetter dans « lesdits étangs et débordent sur les prés et « coustières de Barbegal. »

L'assemblée des Vidanges députa Messieurs de Bérenguier et de Barras pour se rendre sur les lieux. (*A suivre*).

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

1874 N° 31

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

LE VIEIL ARLES

—

Le Marché-Neuf.

(2e ARTICLE)

—

L'œuvre d'études et de recherches qui m'occupe depuis quatre ans, et qui, depuis seize mois, alimente cette publication, m'amène chaque jour la découverte de détails nouveaux. Je manquerais à mon but, qui est d'être complet autant que possible, si je ne tenais pas le lecteur au courant de ces résultats. Je me ferai donc un devoir, à la fin de chaque année, de recueillir dans un article supplémentaire tous les détails nouveaux que mes études m'auront fournis; une table analytique des matières, à la fin de chaque volume, viendra coordonner et relier entr'eux ces tronçons d'un même sujet et facilitera les recherches.

———

J'ai publié dans le n° I du *Musée* une monographie du Marché-Neuf; je viens y ajouter quelques détails, entièrement inédits, intéressants et même utiles au point de vue historique, et dont l'oubli laisserait notre travail incomplet. Je me borne à les présenter, simplement et sans art, dans leur ordre chronologique ; le lecteur pourra ainsi plus aisément retrouver leur place dans l'article primitif :

1429

Poncet Maurei obtient la permission de bâtir une halle au Marché-Neuf: mais il paraît que ce projet n'eut pas de suite.

1503

Le 9 juillet de cette année, le Conseil donne commission aux Consuls de traiter avec Me *Jehannin de Ligne*, pour la peinture de l'image de N.-D. sur la porte du Marché-Neuf (Archiv. d'Arles BB. 6. f° 300.)

1588

Antoine Micheau et *Laugier Olive*, maîtres-maçons, se chargent à forfait de la construction d'une porte avec pont-levis et muraille à l'entour, joignant le fossé de la porte de Mercat-Noù, sur le plan déjà suivi pour la porte de la Cavalerie (7 novembre 1588, notaire Daugières, f° 305 du régistre côté G, 1582 à 1589.)

1589

3 janvier (notaire Daugières, f° 313). *Jacques Pichot*, *Antoine Malert* et *Honoré Arnaud*, maçons, prennent à *prix-fait* l'entreprise des murailles et tours à élever autour du ravelin qui doit être établi pour défendre la porte du Marché-Neuf.

1590

Inscription gravée sur la porte du Marché Neuf (1) :

Henrico III Galliar. Poloniæ que rege regnante, universa Gallia intestinis bellis in sua velut viscera desæviente, hostibus huic urbi ferro flammaque militantibus,

———

(1) Nous la donnons ici telle qu'elle a été copiée par *Seguin*, dans ses Antiquités d Arles, II, 27, puis reproduite dans les Annales de *J. Didier Véran*. Mais elle paraît incorrecte. Cette inscription fut détruite en 1707, quand on démolit, pour la reconstruire, la porte du Marché-Neuf.

consules sacræ religionis observantissimi Eypatrides quidem Jo. de Boche, Lud. de Viguier, politici verò Jo. Espinaud, Bi. Taulemesse, avertendi hostilis impetus ergo, percussa fossa, et excisa rupe antemurali propugnaculi adinstar de integro constructo ponteque versatili portam Fori Novi præmuniri ærarii sumptibus curarunt.

NON MART. CIↃ. IↃ. XIↃ.

1616

20 mai (notaire Daugières, fol. 1279).— Prix-fait de l'avant-muraille de la ville, depuis le boulevard de Digne jusqu'à la porte du Marché Neuf.

1706

Le 27 novembre 1706, on a commencé d'abattre les murailles de la porte du Marché-Neuf pour faire ensuite une nouvelle bâtisse et une plus grande porte. (Annales J. Did. Véran).

1707

En juillet 1707, on rebâtit les remparts de la porte du Marché-Neuf, en complétant par une demi-lune le système de défense. La porte fut achevée. On pourvut aussi à la réparation de tous les remparts de la ville, depuis la Roquette jusqu'à la porte de la Cavalerie. Tous ces travaux furent menés à bonne fin sous l'inspection de M. *de Saxi*, gentilhomme d'Arles, gouverneur de la place de Montroyal, qui avait été chargé de la défense de la ville en cas d'attaque de la part des troupes du duc de Savoie.

En même temps on établissait un pont de bateaux sur le Petit-Rhône, devant Caseneuve, pour le passage des troupes.

On grava l'inscription suivante au-dessus de la porte du Marché-Neuf:

Regnante Ludovico magno restaurata Consulibus F. de Grille, marquis d'Estoublon, F. Capeau I.V.D. *L. Begon, An. Fournier, anno* MDCCVII.

1708

Le 23 mars, le médaillon de la porte du Marche-Neuf, représentant le roi à cheval, fut terminé. Les Consuls voulurent transmettre à la postérité le souvenir de ce fait et firent graver une troisième inscription:

Reœdificatam, ornari, cur. conss.
Honorat de Montfort, J.-J. Pillier I.V.D.
Andreas Richard, Petrus Peyras,
Anno MDCCVIII.

C'est ce médaillon de 1708, détruit sous la Révolution, qu'on a voulu faire revivre ou tout au moins imiter dans l'ornementation actuelle de la porte du Marché-Neuf, due au ciseau de notre compatriote *M. Meyrieu.*

Il est question aujourd'hui de démolir cette porte du Marché-Neuf, dont le peu de solidité inspire des craintes. La Commission Archéologique ne paraît pas vouloir prendre la défense de ce monument tout-à-fait récent et déjà condamné. Il est à souhaiter, si l'on démolit cette porte, que l'on fasse disparaître ce vieux pan de mur ruineux qu'elle avait l'avantage de masquer, et qu'on fasse une entrée de ville en rapport avec le quartier. Nous voudrions aussi voir conserver le médaillon de M. Meyrieu, autant comme souvenir historique que comme expression de l'intérêt que mérite cette œuvre de notre estimable compatriote.

EMILE FASSIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(SUITE.)

—

1474

— 26 février, (notaire *Guill. Raymundi*, f° 144). Le roi René ayant adopté le prince Charles, son neveu, duc de Calabre et comte de Cénomanie, en cas que ledit roi décède sans enfants, ordonne que tous les barons de Provence et de Forcalquier prêtent hommage audit duc; et comme, aux termes des priviléges de la ville d'Arles, les Arlésiens ne doivent hommage à leurs rois ou comtes que [illegible] ville, après toutefois que ces derniers [illegible] juré de maintenir ces priviléges, [illegible] ledit jour, 26 février *André de Porcellet, Jaumet Boyc, Jean Rosselli,* jurisconsulte et *Monet Carterii*, syndics d'Arles, assistés d'un nombre

infini de nobles, bourgeois et peuple d'Arles, s'étant présentés devant le Duc assis sur un tribunal en bois qui avait été dressé sur les degrés de pierre devant le palais, reçurent la confirmation des privilèges de la ville par le duc de Calabre, lequel avait les deux mains sur un missel tenu par les syndics, lesquels privilèges lui furent lus par noble *Jean Bastoni*, jurisconsulte, *assesseur;* et tout de suite les syndics à genoux, les mains jointes et la tête découverte, prêtèrent hommage au Duc et promirent de le reconnaître Comte de Provence et seul seigneur d'Arles, si le roi René venait à décéder sans enfants mâles. Le Duc leur donna l'accolade et leur fit toucher de la main droite les Saints Évangiles, et tous les assistants crièrent alors à pleine voix : *Viva Calabria, viva Calabria !*

Ce qui fut fait en présence des magnifiques seigneurs : *Jean de Cossa,* grand sénéchal de Provence, *Vivaud Boniface,* grand juge de Provence, *Jean Gerente,* maître rational, *Jean-Baptiste de Pontevès,* seigneur de Cotinhac, *Boniface de Castellane,* seigneur de Fos, *Honorat*, son frère, seigneur de Laval, *Antoine Buxi,* seigneur d'Albaron, et *Pierre Guiramandi,* seigneur de la Penne, maître d'hôtel du duc de Calabre.

— 8 septembre (même notaire f° 25). Délibération du Conseil de la commune d'Arles, assemblé dans la Cour Royale au tribunal du viguier, à cause de la maladie des fièvres dont est atteinte la fille du concierge de la maison commune. Par cette délibération, *André de Porcellet*, syndic, *Jean Bastoni*, assesseur, et *Jean de St Martin*, conseiller de l'hôtel de ville, sont désignés pour prêter hommage au prince *Charles*, duc de Calabre, neveu et fils adoptif du roi René, et désigné pour son successeur au Comté de Provence en cas que ledit roi vienne à décéder sans enfants.

— 6 Février. Lettres du roi René, octroyant à la Communauté d'Arles deux foires franches de dix jours ouvriers chacune, l'une le 15 mai et l'autre le 15 septembre, avec privilèges très amples (données à Aix, le roi séant en son trône d'audience publique assisté de *Jean d'Anjou*, duc de Calabre, son fils, le 6 février 1474, signées de la propre main du roi et enregistrées l'année suivante au régistre *Delfini Coronati*, au fol. 241. — Tit. de divers priv. Archiv. d'Arles).

1475

Consuls : Jean de Bastonis.
Simon de Grille.
Jean Charrière.
Guillaume de Donine.

— 6 avril (not. *Guill. Raymundi*, fol. 4 et 10). Echange de censives sur le pont de Crau, transférées sur celui du Rhône, dues par une maison achetée par la Commune, pour faire la place du Plan-de-la-Cour ; ledit échange est fait entre la communauté d'Arles et le Chapître de Villeneuve-lez-Avignon.

— 6 juin. (not. *Pierre André*). Noble *Jean de Equabus* arrente à nobles *Jean de Logres*, viguier, *Antoine Couton*, sous-viguier et *Étienne Balbi*, sous-clavaire, six chambres ou boutiques *in patibulo*, paroisse de N.-D. la Principale.

— 15 septembre (notaire *Jean de Donis* f° 101). *Nicolas Boyc* et *Guill. Milemar,* fermiers du pâti d'Abondoux, appartenant à la commune, par acte not. *Guill. Raymundi,* cèdent à *Guill. Amélii* de Fos un quart d'icelui, commençant au *Cousson* de *Las Aradas* du côté de Fos, allant du couchant, et tout ce qui est pâti du *Lagarès*, avec l'*encravadour* dudit pâti, dit de *las Ycias* et *de Valignetes*, pour deux *coussous* appelés *Maloris* et *Las Herades*.

1476

Consuls : Jean de St-Martin.
Elzéar de Cays.
Antoine Ortigue.
Trophime Aycard.

— 11 avril. Lettres du roi René mandant aux Consuls d'Arles de bailler lettres de promesses et faire serment entre les mains des ambassadeurs du roi de France de ne former aucune confédération avec le roi de Bourgogne (Arch. d'Arles, tit. comm.)

— 10 février (not. *Philip Mandoni*). Prix-fait de la bannière de St-Honoré, pour la confrérie des Fourgonniers, à l'église des Carmes.

— 26 septembre (notaire *Honoré Raymundi* f° 127). Serment prêté par *Guillaume Chaussagrossi*, sieur de Mimet, juge des appellations criminelles de Provence, de maintenir et observer les privilèges, conventions, statuts et coutumes d'Arles.

1477

Consuls : Louis de Reynaud.
Louis de Coreis.

Pierre de Ponte.
Bernard Cavalier.

— 7 juin (notaire *Honoré Raymundi.*) Enregistrement des lettres patentes du roi René données le 2 juin 1477 portant union de trois bénéfices en faveur de l'hôpital fondé dans le couvent de la Ste-Trinité; ledit enregistrement autorisé par noble *Pierre Savalle*, juge d'Arles, en présence de n. *Jean Baston*, économe dudit hôpital.

— 16 janvier. (Même not.) Appellation par la Communauté sur la charge de sous-clavaire et la translation d'un prisonnier des prisons d'Arles à celles de Tarascon.

— 5 novembre. (Not. *Philippe Mandoni*). Les ouvriers de St-Trophime donnent à faire la petite image de Notre-Dame.

— 7 juin. (Not. *Hon. Raymundi*) Présentation de lettres pour unir St-Lucien à la Trinité (*Gagnon* f° 866 v°)

— 16 janvier. (Not. *Guill. Raymundi*). La Communauté d'Arles donne à nouveau bail à un chauxfournier une place près l'ancienne église St-Césaire de la longueur de 42 cannes et pres l'emplacement du jeu de l'arc (*teli vel arci*) — C'est le jardin du baron de Lédenon, et aujourd'hui de M. Pomme, docteur en médecine.

1478.

Consuls: Jacques de Brunet.
Etienne Balbi.
Guillaume Estienne (Stephani)
Guillaume Julian.

— 13 mai. (Not. *Nicolas Anfuxi*). Arrentement du droit d'amendes de la Cour de la Sous-Claverie d'Arles par noble *Gilles Duhau*, capitaine de Gardanne, seigneur de *St-Bannorum*, valet de chambre du roi, et à lui données par ledit prince — et ce au prix de 36 florins par an.

— 20 novembre. (Not. *Jean Seguin*, protocole f° 56) *Magdelaine Tronchin*, veuve de noble *Jean* de *Porcellet*, lègue la maison qu'elle habite à Arles aux Frères de l'Observance résidant au couvent de *N. D. de Beauveser* (*de pulchro aspectu*) pour y construire un couvent de leur ordre, mais seulement après la mort de noble *Balthazar Tronchin*, son frère et son héritier, et des successeurs mâles d'icelui.

(La suite au prochain numéro.)



SINGULARITÉS HISTORIQUES.

Mendiant gueux, innocent et merveilleux.

Dans le cours de ceste année 1630, mourut dans la ville d'Arles un pauvre mendiant, réputé estranger, quy s'y estoit habité depuis environ douze ou quinze ans, dont les actions et façon de vivre avoient esté prodigieuses et au-delà de celles des autres hommes. C'estoit un grand et gros homme, que les Consuls avoient tousjours toléré dans la ville, d'autant qu'il ne demandoit jamais l'aumosne, que lorsqu'il estoit vivement pressé par la faim, et se contentoit de fort peu pour sa réfection, desdaignant et refusant d'en recevoir davantaige. Il estoit en ses mœurs comme innocent, insensible et sans ambition, ny desir d'amasser, ainsin que la pluspart des autres; point malfaisant, quoyque les enfants le suivissent et le harcelassent ordinairement à faire des escapades contre eux, auxquelles il se monstroit insensible tant en ses effects qu'en ses paroles, desquelles il estoit grandement chiche. Mais ce quy se trouvoit de plus considérable en luy, estoit qu'on le trouvoit communement par les carrefours des rues, où les rayons du soleil donnoient avec plus d'ardeur, fût-ce en hivert ou en esté, droict, fixe, et arresté sur l'un de ses pieds tant seulement, sans appuy d'autre chose, l'autre pied élevé ainsi qu'une grue, les deux yeux regardant fixément le soleil, sans jamais les cligner ny divertir ailleurs, non pas mesmes pour voir où ses crachats estoient par luy jettez, qui sortants continuellement de ses lèvres en manière d'escume épaisse et blanche comme du laict, demeuroient tous sur son menton ou sur ses joues en façon de gros floccons de neige; et en ceste posture demeuroit-il comme en extase et en ravissement, sans autre mouvement de son corps ny d'aucun de ses membres, tout le long du jour, ou tout autant que les rayons du soleil donnoient dans ses yeux, quelque injure quy luy fust faitte pour l'en divertir. Chose que la nature ne produit que rarement, qu'un homme puisse demeurer tout le long du jour sur l'un de ses pieds, sans estre alternativement souslagé par l'autre, et qu'il puisse avec cela si vivement recevoir les rayons du soleil dans ses yeux durant un sy long temps. De despuis ayant son ori-

gine esté curieusement recherchée, fut trouvé qu'il estoit natif d'Arles, et avait nom *Bernard Dorthier*.

(L. Bonnemant — *Annales de la ville d'Arles, anno 1630*).

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

Barbegal

—

(Suite)

« Le 31 juillet 1635, Messieurs de Bérenguier et de Barras se sont acheminés » à Ribes-Hautes et de là au pont de » Barbegal afin de vérifier si les marais » au-delà du pont et les coustières éprou- » vaient du dommage des eaux qui provien- » nent du Vigueirat, lequel Vigueirat est » un canal qui vient de Tarascon et que les » Intendants des Vidanges ont reçu sur le » terroir d'Arles, moyennant dix mille écus, » au grand préjudice de la Communauté. » Messieurs de Bérenguier et de Barras dé- » cident que les marais en amont du pont » de Barbegal ne doivent rien payer aux » Vidanges et l'assemblée adopte les con- » clusions de ces Messieurs le 30 Juin » 1636. » (Livre de raison de Jean de Mari.

(Arch. de Barb.)

— 1640. Le 12 avril, Jean de Mari se retire de nouveau à Barbegal avec son fils, sa fille et deux servantes pour fuir la peste.

Le 30 mai, le juge des Baux envoie deux gardes de santé pour la quarantaine.

(id. id.)

— 1642. En qualité de seigneur de Barbegal, le sieur d'Arquier, époux de Marquise Jéhan, s'était arrogé le droit de pêcher dans les marais qui avoisinent le pont de Barbegal, lesquels appartenaient partie à Emmanuel Veton, sous la censive de l'abbé de Mounmajor et partie à Jean Cavalier, sous la censive du couvent des Trinitaires. Procès s'en suivit. Après procédure, il fut convenu qu'Emmanuel Veton et Jean Cavalier vendraient au sieur d'Arquier les deux tiers d'eaux, paluds et pêcheries qu'ils possédaient au Pas de Barbegal, au prix de 400 livres, sauf la peche tant dans les roubines existantes que dans celles que le sieur d'Arquier pourra faire creuser à l'avenir et que se réservent les vendeurs. La vente est faite en outre sous les conditions de censes suivantes, savoir : A l'abbé de Mounmajour, au 1er août de chaque année, une livre seize sous, plus douze anguilles; aux anniversaires fondés à St-Trophime par Jean de Villa, à chaque fête St-André, une livre dix sols; au couvent de la Sainte-Trinité, au premier août de chaque année, pour la moitié d'un tiers d'eau et pecheries, un sol six deniers; plus pour la moitié d'un corps de paluds, deux anguilles ; plus, pour la moitié de la roubine dite Capeau, deux sols ; plus, pour la moitié de la roubine dite Veton, vingt-cinq anguilles et dix sols.

(9 décembre 1642. Not. Desvignes.)

— 1653. Pierre Cavalier et Emmanuel Veton avaient vendu, le 19 octobre 1648 (not. Escoffier), au couvent de la Sainte-Trinité, moyennant 400 livres, les eaux et pêcheries des étangs de Gaute-Franque, du Cros, du Grand-Gargatte, du Petit-Goudègue, ensemble les roubines et courants qui sont confrontant l'étang de Figuerolles jusqu'au pâty de Goudègue et généralement tous les droits qu'ils s'étaient réservés dans l'acte de vente du 9 décembre 1642 au sieur d'Arquier. Par suite de cette dernière vente et de l'explication des réserves que s'étaient faites les vendeurs envers le sieur d'Arquier, des procès s'étaient émus entre ce dernier et le couvent des Trinitaires. Pour y mettre un terme, une transaction intervint, le 26 août 1653, par devant Me Escoffier, notaire, dont suivent les principales conditions: « Toutes les eaux pêcheries, étangs de Pé- » luques, Figuerolles, fonds d'eaux et paluds » en quoi que le tout puisse consister dans » ledit quartier de Barbegal, savoir depuis » le pillier du Rocasson, Cague-Argent, » Pierre-feu, jusqu'au pâty de Goudegue, » confrontant prés et coustières de Ribe- » sautes et de Barbegal, seront par commun » et indivis entre ledit couvent des Trini- » taires et ledit sieur d'Arquier de Barbe- » gau, tant en vertu des transactions en- » tr'eux passées que autrement en quelque » façon et manière que ce soit, meme de » l'acquisition de la prétendue réserve de » Cavalier et Veton qui sera aussi en com- » mun, à condition que ledit sieur d'Arquier » sera tenu à Cavalier et à Veton les 400 » livres aux termes, paches et conditions » stipulées dans le contrat de vente du 19 » octobre 1648. »

(Arch. de Barb.)

— 1688. Le 20 février, noble Joseph d'Arquier, seigneur de Barbegau, afferme à Mathieu Ollivier, bourgeois de Tarascon, la place, seigneurie et bâtiments de Barbegal, terres cultes et incultes, prés, coussouls, jardin, vergers et paluds indivises avec les Pères Trinitaires, le tout conjoint et continu, confrontant : du levant, terres et herbages du sieur de Balarin; du couchant, la fontaine de l'étang de Peluques; du nord, terres du mas d'Agard et de Caparon, jusqu'à un endroit appelé l'ermitage, et du midi, le chemin allant de la fontaine de l'étang de

Peluques à la chapelle de Ribesautes, moyennant le prix de 1,500 livres, se réservant ledit sieur d'Arquier le droit de chasse.

(Arch. de Barb.)

La même année, 1688, la Communauté de la ville d'Arles voulant se rédimer de ses dettes, délibéra qu'il fallait imposer une taxe sur les biens d'un chacun. La terre de Barbegal y fut comprise et le domaine imposé. Le sieur d'Arquier prétendit en être exempt à cause des lettres patentes du roi Henri IV, à la date du 15 septembre 1597, portant érection en fief de ladite terre. Procès s'éleva entre la Communauté et le sieur d'Arquier. Celui-ci y fit intervenir le fermier des domaines du roi, aux fins d'y être reçu partie intéressée pour Sa Majesté et présenta, de plus, pour sa défense, les anciens hommages prêtés par les seigneurs des Baux à Mgr l'archevêque dès l'année 1190, les actes que la maison d'Ayguières avait passés sur Barbegal et les anciennes criées pour la défense du droit de chasse et de barque. Nonobstant ce, Mgr Lebret, intendant de la province, sur le vû des pièces produites de part et d'autre, sans s'arrêter à l'opposition du sieur d'Arquier ni à l'intervention du fermier des domaines de Sa Majesté, déclara les biens possédés par le sieur d'Arquier, au territoire d'Arles, quartier de Barbegal, sujets au paiement de la taxe imposée par la Communauté. L'ordonnance de Monseigneur Lebret est à la date du 9 juillet 1695.

— 1701. Le 19 mai 1643 (not. Escoffier, à Arles), Marc-Antoine des Laurens, du lieu d'Avignon, avait épousé Honorée de Mari, fille de noble Jean-Louis de Mari et de dame Anne Jéhan. A cette occasion, il était venu s'établir à Arles dont il était devenu premier Consul, le 25 mars 1659, et avait, en cette qualité, le 13 janvier 1660, présenté à Louis XIV les clés de la ville, lors de l'entrée du roi. Dès l'année 1686, Marc-Antoine des Laurens avait été colloqué sur le domaine de Barbegal pour des sommes considérables à lui dues tant par Jean d'Arquier que par Joseph d'Arquier, son fils. Le 9 avril 1701, (not. Bourdin) François des Laurens, Baron de Beaujeu (1), fils de Marc-Antoine et époux de demoiselle de Bonnet de Maureillan, du lieu de Béziers, achète Barbegal au prix de 38,000 livres, sur laquelle somme sont déduites 24,055 livres dues par le sieur Joseph d'Arquier au sieur François des Laurens. Et quant aux 13,945 livres restant, elles seront prises sur les capitaux que la Communauté d'Arles doit au sieur François des Laurens, Baron de Beaujeu, au denier vingt. Il est convenu qu'au cas où la Communauté d'Arles voudra se libérer et éteindre lesdits capitaux, le sieur d'Arquier ne pourra les retirer, mais bien le sieur Baron de Beaujeu ou ses descendants.

— 1712. Le même Baron de Beaujeu, déjà propriétaire d'une partie du domaine de Ribesautes par collocation, en qualité de créancier de l'hoirie d'Antoine Yvaren, achète à noble Jean Marc-Antoine de Balarin, son cousin, toutes les autres terres et partie du bâtiment dudit mas de Ribesautes sur lequel feu noble Jacques de Balarin avait été colloqué comme créancier, en 1676. En sorte que le tènement de Ribesautes, distrait du domaine de Barbegal en 1625, y fait retour en 1712.

— 1713. En cette année, Marc-Antoine Baron de Beaujeu fut recherché pour le paiement d'une taxe imposée sur toutes les terres nobles afin de subvenir à l'abonnement des offices des Juges Gruyers qui venaient d'être créés par Sa Majesté. Le juge gruyer était un officier subalterne qui jugeait en première instance les délits qui se commettaient dans les forêts. Ce mot vient du *gru*, fruit des forêts dont le gruyer doit avoir soin. On le tire aussi *de gruibus*, à cause que les grues sont de bon guet et de bonne garde, ce que doivent faire les officiers gruyers, à leur exemple. Ils étaient établis dans les campagnes, en des lieux éloignés des maîtrises, et avaient le pouvoir de juger jusqu'à six livres. Les seigneurs qui ne voyaient guères volontiers l'établissement d'une telle juridiction, laquelle diminuait la leur dans leurs terres, adressèrent à ce sujet des réclamations au Roi qui consentit à ce que les offices des juges gruyers fussent réunis aux juridictions banales des seigneurs, moyennant un abonnement. C'est contre cet abonnement que réclame Marc-Antoine de Beaujeu dont la taxe pour Barbegal avait été fixée à 21 livre 10 sous. Il adressa une requête au premier président et intendant de la province pour en être dé-

(1) La Baronie de Beaujeu, située en Provence, au diocèse de Digne, était, anciennement, domaine en propre du seigneur comte de Provence. Le roi René la vend aux enchères, le 8 janvier 1439, au prix de 3,000 florins, à noble Jean de Quiqueran, de la ville d'Arles. Le 3 octobre 1631, Jean de Quiqueran vend la Baronie de Beaujeu à noble David d'Hugues, seigneur de Turrières et du Villaret, au prix de 15,200 livres, lequel, à son tour, la vend à Marc-Antoine des Laurens, écuyer de la ville d'Arles, au prix de 35,500 livres, le 11 novembre 1690, écrivant Me Michel Augier, notaire de la ville d'Aix. Marc-Antoine des Laurens fait hommage au roi de la Baronie de Beaujeu dont il prend le titre. Mort le 24 avril 1694, il est enseveli dans la chapelle du Saint Enfant Jésus de l'église du monastère des dames religieuses de St-Paul, laquelle chapelle lui a été cédée pour lui et sa postérité par acte du 10 janvier 1670. (Not. Desvignes.)

chargé, en disant que Barbegal n'était pas une terre noble, ainsi que l'avait déclaré l'arrêt de Monseigneur Lebret, en 1695, contre M. d'Arquier, alors propriétaire. Malgré ce dire, le sieur Accaron, chargé du recouvrement de ladite taxe, fit saisir à Barbegal dix charges de blé pour subvenir au paiement de l'abonnement imposé à Barbegal comme fief et seigneurie.

(Papiers Beaujeu — Arch. de Barb.)

(*La fin à la prochaine livraison*).

SUJETS HISTORIQUES

relatifs à la ville d'Arles, qu'on avait fait peindre dans les six médaillons qui ornent la grande salle de l'Hôtel de ville d'Arles, en 1778.

—

Premier médaillon, en entrant dans la salle du Conseil à droite:

La ville d'Arles, jusqu'alors République, se soumet en 1251 à Charles de France, comte d'Anjou et de Provence, frère de St-Louis. Costume du XIII• siècle; la scène se passe dans une salle ornée d'arceaux, de pilastres, de galerie et de balustrade à la gothique. Le prince vêtu d'un manteau bleu fleurdelisé, est assis sur un trône neuf; des députés de la ville, le genou en terre, paraissent lui prêter serment de fidélité. Le principal de tous présente au comte un drapeau aux armes de la ville qui sont un lion d'or léopardé et accroupi. Sous un fond blanc, à côté du comte d'Anjou, son chancelier, debout, paraît remettre a un autre des principaux députés un parchemin au bas duquel pend un sceau qui contient la capitulation et ses privilèges accordés à la ville et aux citoyens. Autour de la salle est un nombreux cortège d'évêques, de seigneurs, de gardes.. etc., etc,. D'un côté est un banc où sont assis les secrétaires. L'imagination du peintre suppléera aux situations qui peuvent tirer de ce tableau le plus heureux effet.

2ᵉ Médaillon.

L'empereur Constantin-le-Grand embellit et agrandit la ville d'Arles, au commencement du IVᵉ siècle. Costumes militaires des Romains. Le prince est suivi d'une troupe nombreuse de courtisans et de guerriers. On doit représenter une basilique presque achevée avec un portique dans le goût de la Maison-Carrée de Nismes, un palais à moitié, des maisons qui s'élèvent; plus loin une partie de l'obélisque avec un obélisque dans le milieu; des chantiers de maison champêtre, etc...

3ᵉ Médaillon.

L'empereur Avitus fut couronné dans Arles en Provence du roy des Visigoths, des principaux seigneurs Romains et des troupes romaines, dans l'assemblée générale des Gaules qui se tenait annuellement dans la ville d'Arles. Cette inauguration fut faite en plein champ. Sur un trône de gazon élevé à la hâte on mit sur la tête du prince un collier militaire en forme de diadème en l'année 455, etc...

4ᵉ Médaillon.

L'entrée de l'empereur Charles IV dans Arles par la porte de la Cavalerie; il vint se faire couronner roi d'Arles dans l'église St-Trophime accompagné du comte de Savoye, du duc de Bourbon, du grand Sénéchal de Provence et de plusieurs autres seigneurs et chevaliers, en l'année 1365. Ces deux premiers ovales ont été faits à Rome par un peintre appelé Monte Sancti, en 1778.

5ᵉ Médaillon.

Le mariage de Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, avec Yoland d'Aragon, en 1400, dans l'église de St-Trophime, par le cardinal Albani, camerlingue, en présence de l'évêque de Marseille et de plusieurs autres prélats, et de la reine Marie, mère du Roi, du prince Charles de Tarente, frère du Roi; à gauche, du comte Duprad; à droite, du cousin de la princesse Yoland, et de la comtesse d'Avelin.

6ᵉ Médaillon.

Louis de France, duc d'Anjou, fait assiéger la ville d'Arles en 1368, par le connétable Bertrand Duguesclin, qui fut obligé d'abandonner l'entreprise après un siège d'un mois. Costumes du XIV• siècle; le connétable général des assiégeants doit être reconnu à son écu ou à sa cotte d'armes dont le blason est un aigle noir déployé à deux têtes sur un fond blanc traversé par une petite bande ou cotice rouge. Un écuyer porte devant lui l'épée du connétable nue et la pointe élevée; d'un côté est une partie de la ville fortifiée de grosses tours rondes et carrées avec créneaux, meurtrières, machicoulis. etc., etc.

Dans le fond une portion du Canal du Rhône qui passe derrière les murs. Le tableau doit représenter un assaut où les assiégeants sont repoussés; l'étendard de la

reine, Jeanne de Sicile flotte sur les remparts de la ville avec celui de la ville, même armoirie comme a eté dit ci-dessus dans la députation du 3e rond. Le connétable parait encourager ses guerriers qui prenaient la fuite. On voit plusieurs échelles placées entre les remparts et couvertes de guerriers qui montent, d'autres qui descendent précipitamment; on roule sur eux des pierres; on leur decoche des fleches; on voit plusieurs échelles brisées, des guerriers précipités aux pied des murs, etc.

Le reste du tableau représente une campagne, des arbres, des terres cultivées, des prairies, et quelques montagnes dans le lointain. En ce tableau la ville doit être représentée à la gauche des spectateurs; l'armée des assiégeants et la campagne à droite. Le Rhône paraît fuir en serpentant pour laisser la campagne plus à découvert.

Au commencement de la Révolution environ 1791, tous ces médaillons furent enlevés; on croit que c'est M. Natoire qui s'en est emparé.

(Extrait des *Annales de la ville d'Arles*, de J. Didier Véran).

NOTES
Pour servir à l'Histoire de l'Académie d'Arles

Louis Ferrier.

Ferrier (Louis) nâquit à Avignon en 1652, et donna de bonne heure des marques d'un génie éclairé et d'une conception aisée. Il n'avait pas quatorze ans qu'il se distinguait déjà par des pièces de vers dont le succès augmenta sa hardiesse. Ferrier est auteur des *Préceptes Galants*, poème dédié à M. de St-Aignan, qui fit des affaires à son auteur, à cause de ce vers:

L'amour pour les mortels est le souverain bien

L'inquisition en prit connaissance et Ferrier fut obligé de se retirer à Villeneuve-lès-Avignon, pour en éviter les poursuites. Ses amis s'intéressent pour lui auprès du P. de Pérussis, grand inquisiteur. Ce Dominicain qui connaissait Ferrier, qui l'estimait et qui était porté à le favoriser, exigea que l'auteur du poème vint se soumettre au tribunal et s'y rétracter; il lui donna ensuite l'absolution; et cette affaire fut terminée.

Ferrier se retira bientôt à Paris, où M. de St-Aignan le chargea de l'éducation de ses enfants. Ce seigneur qui était protecteur de l'académie d'Arles, y fit associer ce poète en 1674. En 1678, Ferrier fit imprimer son poème avec quelques autres pièces qui avaient déjà paru dans le *Mercure*. Il avait composé quelques pièces de théâtre, qui sont: 1° *Anne de Bretagne, reine de France*, tragédie représentée en 1678, à l'hôtel de Bourgogne, imprimée l'année d'après *in*-12. Dans la peinture qu'il fait de Charles VIII, il y a des endroits très-délicatement tournés à la gloire de Louis XIV. 2° *Adraste*, tragédie. 3° *Montezuma, dernier Roi du Mexique*. C'est la dernière tragédie de Ferrier, qui a encore laissé une traduction de Justin, sous ce titre: *Histoire universelle de Trogue-Pompée, réduite en abrégé par Justin: traduction nouvelle avec des remarques*, par D. L. M. 1693, deux volumes *in*-12. Ces trois lettres D. L. M. signifient de la Martinière; c'est le nom d'un fief que Ferrier avait acheté en Normandie, où il mourut vers l'année 1721, âgé de 69 ans. M. l'abbé Paul, qui a fourni plusieurs articles à ce dictionnaire, a aussi fait une traduction de Justin qui a effacé les précédentes. Elle a été imprimée à Paris, chez Barbou, 1774, en 2 vol. *in*-12.

(Dict. des Homm. Ill. de Prov.)

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes),
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

DISCOURS

des Offices de justice et municipaux tant anciens que modernes de la ville d'Arles

avec une

Description particulière de leurs fonctions. (1)

—

Des contrepeseurs de pain.

—

Les contrepeseurs du pain sont tousjours ainsi nommés et élus par les Consuls, savoir un noble et un bourgeois, pour tenir la balance et peser, et un autre noble et un autre bourgeois, pour juger du défaut et manquement du pain, et le confisquer, s'il n'est de la condition et du poids qu'il doit être. Ils vont une fois ou deux de la semaine ou quand bon leur semble, visiter la boutique des boulangers et tous autres qui font du pain à vendre, suivis d'un couple de gagnedeniers pour emporter le pain qu'ils auront confisqué, dans la maison de ville, où par après ils le distribuent aux pauvres religieux mendiants et autres personnes nécessiteuses de la ville, de l'aveu desdits consuls. Chaque lundi de la semaine, tous ceux qui font ainsi du pain à vendre, sont obligés d'aller prendre des mains de l'un desdits contrepeseurs le billet dans lequel il a écrit et signé l'ordre du poids qu'il doit donner à son pain durant toute la semaine, lequel le lui donne suivant le cours et prix du blé; sur lequel billet lesdits contrepeseurs font ensuite leur charge, en se les faisant préalablement exhiber, à celle fin que lesdits boulangers ne puissent alléguer excuses, estant tombés en faute, aucun habitant ou autre quel qu'il soit ne pouvant estaler pain à vendre, de quelque espèce et nature que ce soit, s'il n'y a esté admis par ordonnance du bureau de police et presté serment, à peine de cinquante livres; comme au cas qu'il vienne en après commettre abus en sa charge, ledit bureau, outre son pain confisqué, le peut condamner à la même amende de cinquante livres, et le faire poursuivre criminellement aux dépens du public, s'il y écheoit.

(1) Ce discours est à la tête du 1er volume des annales mss. de la ville d'Arles, conservées dans les archives de l'Hôtel de ville. Il fut composé en 1636 (*L. Bonnemant*). — Nous n'en publierons que des extraits, parce que nous nous proposons d'étudier séparément et d'une manière plus complète plusieurs des sujets qui y sont traités. Nous épargnerons ainsi à nos lecteurs le désavantage et l'ennui de redites, que le cadre restreint de notre publication nous commande d'éviter. E. F.

RELATION

de ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville d'Arles, le 19 et le 20 août 1663.

—

Dans un Conseil tenu à l'Hôtel de Ville d'Arles, on avait arrêté qu'on porterait le prix du sel à quarante sols l'émine, et cela, pour de très-bonnes raisons. Le sieur *Roubian*, marchand magazinier et trafiquant, qui avait été admis dans le Conseil à la faveur des troubles et désordres des Bazalois, ne goûta pas cette augmentation, nécessaire dans les circonstances. Au sortir de la salle du Conseil, où elle venait d'être résolue, il se rendit au Plan-de-la-Cour, et se mit à crier : « *Nous sommes vendus, adieu la*

liberté et nos privilèges ; » et tint plusieurs autres propos, qui firent amasser grand nombre autour de lui. Ce que voïant et entendant, plusieurs personnes de condition et autres, faillirent l'assommer. On dit qu'il était yvre ; quoi qu'il en soit, cette extravagance du sieur *Roubian* arriva le dimanche dix-neuf du mois d'août mil six cent soixante-trois, étant consuls Messieurs noble *Trophime de Mandon du Cazau*, *Louis d'Azégat*, ennobli, *Antoine Flesche*, bourgeois, et *Gérard Guers*, aussi bourgeois.

Ces magistrats crurent devoir faire justice d'un pareil scandale ; mais les amis et anciens protecteurs du délinquant, demandèrent grâce pour lui et l'obtinrent. Par accommodement, dans une assemblée extraordinaire convoquée le même jour, il fut résolu que ledit sieur Roubian se rendrait le lendemain à la salle du Conseil, pour y demander pardon de sa faute, à huis ouverts, devant les Consuls et ceux qui s'y trouveraient. On ne trouva pas cependant à propos de faire sonner la cloche du Conseil.

En conséquence de cette délibération, le lendemain, vingtième août, le sieur Roubian, en présence d'un très-grand nombre de personnes tant du Conseil de ville que autres, attirés ou par curiosité ou par cette malignité naturelle qui nous rend avide de l'humiliation de nos semblables, s'étant avancé au milieu de la salle, debout et tête nue, lut dans un papier ce qui suit :

Messieurs,

« Je viens vous protester le regret extrême des discours que je tins hier après la tenue du Conseil, vous assurant que je n'ai jamais rien fait dont il me soit resté un plus grand déplaisir, vous suppliant très-humblement de me vouloir pardonner, dans l'assurance que je vous donne d'être à l'avenir pour tous vos ordres et délibérations du Conseil, l'un des plus soumis de tous vos habitants. »

Après cette protestation, M. de Mandon, premier consul, lut aussi dans un papier ce qui suit, lui étant assis et le sieur Roubian toujours debout et tête nue :

« Monsieur Roubian, quoique votre emportement ait été très-grand, et qu'il pût avoir de très-mauvaises suites, pour nous obliger de prendre d'autres voyes que celles que vos amis nous ont obligés de suivre, néantmoins, puisque vous reconnaissez votre faute, et que vous assurez cette assemblée de n'y pas recheoir, au nom d'icelle nous vous pardonnons. »

Cela dit, le sieur Roubian aïant fait une profonde révérence, chacun se retira.

—

— Copié sur l'original écrit de la main dudit 1er Consul, et inséré dans un manuscrit appartenant à M. de Mandon, intitulé : *Mémoires de Trophime de Mandon*. (L. Bonnemant, mss. *Relations*, à la bibl. de la ville d'Arles.)

COMPLÉMENT OU ADDITIONS

Aux Articles déjà parus.

—

Le poids du blé et de la farine. (1)

— 1577. — Établissement de l'impôt du 2 pour 100 sur la farine, par le roi Henri III, dont les lettres furent enregistrées au greffe le 16 septembre 1577. Henri IV s'en empara à la réserve de certaine somme pour les réparations des murailles de la ville. (Annales J.-Didier Véran).

— 1644 — Le 1er septembre 1644, on a commencé d'ouvrir la gabelle pour peser le blé et la farine, moyennant 4 deniers le quintal et 3 deniers l'eimine.

Le 4 mai 1668, l'impôt fut porté à 4 sols le quintal de farine. (Annales J. Didier Véran.)

Saint-Pierre de Favabrégoule (2).

En 1631, l'église St-Pierre de Favabrégoule était la résidence d'un ermite, *Pierre Casanove*, non autorisé par l'archevêque, et, parait-il, « de peu d'édification » :

« Sur ce qui nous a esté représenté par
» notre procureur fiscal, y avoir certaines
» personnes portant habits d'ermites, qui,
» depuis quelque temps, font résidence en
» ceste ville d'Arles, sans notre particulière
» approbation, la multitude estant inusitée
» en la ville et de peu d'édification, requiert

(1) Voir cet article à la page 126.
(2) Voir page 193.



» y estre prouveu. Nous archevesque, avons » ordonné qu'il sera signifié à telles personnes portant habit d'ermite, de se retirer » où bon leur semblera, hors la ville et du » diocèse, dans huitaine, aultrement, et à » faulte de ce faire, led. temps passé, sera » contr'eux procédé ainsi qu'il appartien» dra. Fait à Arles, dans notre palais ar» chiépiscopal, le 25me octobre 1631. »

Signé : J., élu archevesque d'Arles.

« Le 26 dud. mois d'octobre, aud. an, la » surd. ordonnance a esté par moi, notaire » et greffier soubsigné, inthimée et notifiée » à frère *Pierre Cazanove*, ermite, de» meurant à l'église Saint-Pierre-des-Alis» camps, treuvé en personne malade dans » un lict, à une petite habitation qui est à » cousté de lad. église, lequel a dict y a» voir sept sepmaines qu'il est malade, et » tient le lict, et que incontinent qu'il sera » remis, il ira parler à monseigneur l'ar» chevêque. Faict présent *Pierre Geneste*, » baille de l'archevesché, et *Elzias A» moreux*, dud. Arles, cy-soubsignés. »

Amoreux. Geneste. Escoffier, greffier, ainsi signés.

(Greffe de l'archevèché d'Arles, régistre 1631-1639, fº 21 — Bonnemant, Communautés, I, 327).

La rue des Agneaudons.

J'ai dit à la page 94, que la rue des *Ailladours* était la *rue des Peseurs*. Cette traduction du mot *Ailladour* n'est pas rigoureusement exacte. Les *ailladors (allielatores*, alliéleurs), étaient plutôt des contrôleurs ou vérificateurs des poids, ainsi qu'on le verra plus tard dans le *rôle des offices municipaux*.

Emile Fassin.

L'OULIÈU.

—

Le rameau d'olivier couronnera vos têtes.
A. Brizeux.

Nostre Miéjour, fécound terraire,
Ounte tant founs cavo l'araire,
A de tout : a de prat, d'ort, de flour, d'arangié,
De fru, d'abiho, de baboto,
De biòu, d'avé, de cavaloto,
De lieùme, de vin plen si croto...
Mai tout aco vaù pas l'oulieù de si vergié ;

L'oulièu que, quand la fré davalo,
D'oulivo negrenco, pourpalo
E vèrdo à grandi saco emplis nosti grumeù :
L'oulièu que, dins li terro saùro,
Li grès, ounte soun cap s'enaùro,
Brusis, poutouneja per l'aùro
E mor liuen dî païs ama per lou souleù...

De marin grè proche l'Estaco
Planteron sa prumiero estaco
Dins li breù de l'Uvèune ounte avien desbarca.
D'aqui s'espandigué'n Prouvenço,
Passé leù Var, Rose e Durenço,
Piei li meinagié de Valenço,
De Cadix, de Burgos venguèron n'en cerca.

Au mes d'abrièu, quand li ploùvino
Tombon plus, ven la cardelino.
La sèro e lou verdoun per ié basti si nis ;
Lou grèule, menudo bestiolo,
Quo dins l'iver es tant dourmiolo,
Eme de pelhenc e d'auriolo,
Ie fai soun jas d'ount sort piei quand lou jour finis

Dins l'estieù, quand la souleiado
A miéjour fai sa dardaiado,
Que li segaire soun en trin de repaùsa,
Subre l'oulieù à feuio pàlo,
S'entend quenounsai de cigalo
Bàtre. en tremoulant, si cimbalo,
Sempre canta embriado e jamai se paùsa.

Per vendumia, de si jitello
Trenon de grandi canestello,
De gourbelin, de desco e de bràvi panié ;
L'iver, quand boufo la cisampo,
Lou paùre, à sa lègno qu'acampo,
Se caùfo e se levo la rampo...
Sa flamo per san-Jan fai gaù i meissounié.

Lou pigassou de l'espeyaire
Levant lou bos mort o manjaire,
Fai un beù goubelet de l'aùbre raspignous ;
Ço qu'a toumba, goustouso ramo,
S'uno carreto carga'n ramo,
Vai sadouia l'avé que bramo
E bouton cache-fio'm'un touroun plen de nous.

Emé lou bos rous d'aquel aùbre
Dur e flourit coumo lou maùbre
Quant es, ben arroundit, mounta subre lou tour,
Lou mestiéraù que lou decoupo,
Fustejo dè galanti coupo,
D'estui, de bouito de soucoupo,
E n'en fai de beù sant l'engen dis escultour.

Au moulin, la miolo virouno,
Plugado e brandant sa redouno
Subre li grignoun caud, touto la chourmo dort,
Mai, quand bramara lou levaire,
Veires li valent barrejaire,
Per mies quicha ressouta'n l'aire,
E di cabas raia l'òli'n bello font d'or.

I banc quand gausissian li braio,
Que nous parlavon di bataio
Livrado per li reire a grand còp de destraù,
Lou mestre nous disié : « Sus terro,
» Quand dos nacioun, vésino e féro
» S'éron proun chaplado, la guerro
» S'amoussavo en moustran d'oulièu un bèu
» rampaù. »

« Jeuse, Ome-Dieù, souto si branco,
» De soun cor levé la restanco,
» Agué la trésusour de sang. O que tourment !
» E, desempiei, en remembranço
» Di vivo e pougnenti souffranço
» Qu'agué per nosto delieuranço,
» Soun òli bénesit sér per li sacrament... »

Lou paùre Doùmas de Cabano,
A soun car ami de Maiano
Disié : « Sian Prouvençaù, leissen li franchiman:
» S'an coumo n'autre de civado,
» De vin, de tousello granado,
» Auran jamai lis oulivado
» Que fan nosti chatouno eme si belli man ! »

Brizeux, noble enfant de Bretagno,
Qu'a tant ben canta si campagno,
Au roumavage antan qu'Azai fugue tengu,
Escrivié d'eilamount : « O fraire !
» Sieù forço avaria, pecaire,
» Sens'aco lou bretoun troubaire
» Per s'asseta'me vaùtre, anas, sarié vengu !

» Sarié vengu, de vosti colo
» Chima l'aùreto siavo e molo :
» Ma terro es qu'un roucas plen de casse, un ermas
» Flourit de brugo e de ginesto,
« Vaùtre per vous pimpa à la festo,
» Cencharès vosti bruni testo
» De torco dis oulieù planta sus vostri mas ! »

Aro soun mort li dous felibre !...
Soun mort ! mai trèvon din si libre :
Mort, jamai, se saup proun lou qu'amo soun pais;
L'Isòl, lou Rose e la Durenço,
E la Bretagno e la Prouvenço
Auran tous tems la souvenenço
De sis aucèù cantaire esmara liuen doù nis !

Soun mort ! mai an leissa de grano :
Dins Avignoun e dins Maiano;
En Arle, à San-Roumié, à Nime, à la Bisbaù
De Barcilouno enjusqu'a Venço,
Partout uno fièro jouvenço
Vengudo d'aquelo semenço,
Gaito la plumo au poung coumo'n arquié di Baus.

1868 C. G.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN.

—

(Suite.)

—

1479

— 3 janvier. (not. *Guill. Raymundi*). *N. Guillaume Boche*, d'Arles, expose au juge qu'il est obligé de toute nécessité d'aller au service du Duc de Lorraine (*Lothoringie*) qui se propose de se rendre sous peu dans son duché; et comme pour accompagner le Duc, il lui faut de l'argent, d'autant que son service sera utile à sa famille, il prie le juge de l'autoriser à vendre un effet, ce qui lui est accordé.

— 22 et 26 septembre, 19 octobre (même notaire). Délibération de la Commune d'Arles par laquelle les Syndics et l'assesseur sont députés au Comte de Provence pour lui faire hommage. A cette délibération furent présents : Noble *Jean Signerii*, Me des ports de la province, lieutenant de *Jean de Pontevès*, seigneur de Cotinhac, viguier d'Arles; noble *Gaucher Quiqueran*, *Barthélémy Turpini*, *Jean de Rohan*, *Me Raymond Alberti*, syndics — Nobles Jean de St-Martin, Bermonet Boche, Jacques de Brunet, Louis de Raynaud, Bernard d'Alamanon, Jean Arbaudi, Nicolas d'Aiguières, Ant. de Pontevès, seigneur de Cabanes, Louis de Coreis, jurisconsulte, Fouquet de la Tour, Simon Grilho, Louis de Stenay, Lucquin Malcane, André de Porcellet, Trophime Boyc, René de Castillon, Honorat de Romieu, François de Bardonanche, Etienne Balbi, Honorat de Castellane Laval, — *Bourgeois* Honorat Bernardi, Monon Cartherii, Jean Borelloni, Pierre Mayrani, Guillaume Stephani, Rostang Maurelli, Jean Faraudi, Bernard Cavalerii, Guillaume Cotinhaci, Philippe Desepe, Thomas de Donine, Alzias Gondardi, Pochet Ayrole, Antoine de Ulmeto, Jean Marini, Fulquet de Rodesio, Jean Richardi, Guill. Milmarii, Guill. Michælis, Jean Benaye, Trophime Aycardi, Jean Rosselli, Louis Guigoneti, Jean d'Alvernha.

De extra consilium, *laboratores*, *mercatores et noiriguerii :* Gratian Balme, Trophime Galloni, Jérôme de Blendrate, Aufanto Rohardi, Antoine Dieulofés, Antoine Rolandi, Martin Lungueti, Perrin Rosselleti, Raymond Roayroni, Giraud Aleni, Honorat Raymundi, Claude Hugoleni, Giraud

Béranger, Henri Seyto, Jean de Vineis, dit Blanc.

L'assesseur était N. Jean Bastoni.

— 1er octobre — Lettres de prestation d'hommages au roi René par les Consuls d'Arles, portant confirmation de nos privilèges. (Archiv. d'Arles).

— 4 janvier, (notaire *Bernard Pangonis*). Prixfait du couvent de l'Observance à Arles.

1480

Consuls : André de Porcellet
Jean Arbaud
Pierre Meyran
Monon Carterii.

Nota quod anno LXXX et die lunæ Xa Julii, *hora tertia post meridiem, obiit serenissimus Dnus Ner rex Renatus, Aquis, et fuit tumulatus in ecclesia Sti Salvatoris.* (Notaire *Jean Seguin* le jeune, au fo 270).

— *Obitus bonæ memoriæ regis Renati: Cave quod die X mensis julii hora quinta post meridiem. Sereniss. Ds. Nr. bonæ mem. Rex Renatus, viam carnis universe fuit ingressus, et eo in die intravit rex sereniss. Ds Carolus rex Jerusalem et Sicilie quartus.* (Dans le registre du not. *Honoré Raymundi*).

— *Dicto anno et diebus post sequentibus serenissimus Dns rex Carolus intravit in possessionem presentis patrie, qui demùm obiit anno LXXXIo et die XIe decembris, in civitate Massilie et ibidem fuit sepultus.* (Au registre du notaire *Jean Seguin* le jeune *loc. cit.*)

— 16 juillet (not. *Honoré Raymundi*, fo 7). La Communauté délègue les Syndics et l'assesseur *Louis de Coreis*, jurisconsulte, pour aller prêter serment de fidélité au nouveau comte de Provence le prince *Charles*, en le priant de vouloir bien, conformément à l'usage, maintenir les privilèges et conventions de la ville d'Arles, et à condition que lorsque ledit Comte sera plus amplement prié de confirmer lesdites conventions, il voudra bien se transporter à Arles pour le faire.

— 9 mai (même not. fo 28). Arentement de la sous-claverie d'Arles par *Suffred de la Plana*, jurisconsulte, viguier d'Arles, à *Jacques Boerii* et *Jean André*, au prix de III florins.

1481.

Anno LXXXIo et die martis XXIXo januarii, magq. Dnus Palamedes Forbini, gubernator presentis patrie, intravit et juravit conventiones nostras, in aula comunitatis Arelatis, nomine Chrismi Dni nri regis Ludovici Francorum regis et Comitis presentis patrie, qui regnat in dicto comitatu feliciter. (Suite de la note du notaire *Jean Seguin*, de la précédente année).

— 1481 — 20 juin (not. *Jean Seguini*). — Quittance de 1407 florins 6 gros pour un quarton du bail des Gabelles d'Arles, concédées par *Mathieu Béranger*, trésorier de la Commune, en présence de noble *Bremonet Boche*, *Honorat Bernard*, dit *Guinot* et *Jean Faraud*, syndics d'Arles, en faveur de N. *Jacques Forbini*, de Marseille, fermier des Gabelles.

— 15 juillet (not. *Honoré Raymundi*, fo 59). Noble *Gaucher de Quiqueran*, sgr de Beaujeu, se proposant d'aller servir son prince Charles IV contre les ennemis de la Provence qui l'ont ravagée depuis peu, fait son testament avant de partir.

— 7 février (not. *Math. Aventurerii*, fo 171). Noble *Nicolas de Tressemanes*, d'Aix, étant au service du duc de Lorraine, avait été fait prisonnier par le gouverneur de Luzembac; étant en prison, il avait fait vœu que dès le moment qu'il en sortirait, il tirerait d'une maison de débauche la première fille prostituée qu'il y trouverait et l'emmènerait dans sa maison à Aix, et que si cette fille revenait à des mœurs honnêtes et menait bonne vie, il la marierait avec un *bon homme* et la doterait. Or, ayant eu le moyen de s'échapper de sa prison, il s'était rendu à Avignon dans une maison publique et y avait trouvé une courtisane, noble de naissance, appelée *Jeanne de Faletan*, fille de feu noble Guibert de Faletan, du lieu de la Salin, en Bourgogne; ayant proposé à cette fille d'abandonner cette maison et de le suivre, promettant de faire son bonheur, celle-ci avait accepté et ils étaient venus tous deux à Arles. Là, pardevant le notaire susnommé, M. de Tressemanes prend l'engagement de recevoir chez lui Jeanne de Faletan, de la traiter honnêtement, de la marier et de lui faire une dot de cent cinquante florins d'Angleterre.

— *Obitus serenissimi principis Dni Nri Caroli IV, qui decessit anno presenti et die XI mensis presentis decembris. Ideò Cave.*

Regnante Chrismo Dno Francorum Rege. (Au registre du not. Honoré Raymundi).

— *Anno Dni Mo CCCCo LXXXIo et die*

martis IIa Xbris, obiit rex Karolus in civitate Massilie et incipit regnare Christianissimus Princeps Dns Ludovicus Francorum rex, Comitatuum Provincie et Forcalquerii comes. (not. Philippe Mandoni f° 41).

Au f° 18 du reg. du même notaire, on lit: *M° CCCC° LXXXI° ab incarnatione et die martis XXIX januarii obiit Dns Karolus IV, rex Jherusalem et Sicilie, comitatuum Provincie et Forcalquerii comes et nepos Dni Renati bone memorie, et incipit regnare Christianissimus Francorum rex Ludovicus qui regnavit usque diem XXX*am Augusti M° CCCC° LXXXIII.

— Extrait des lettres de *Palamèdes de Forbin,* premier gouverneur et lieutenant général pour le roi de France, Comte de Provence, contenant la confirmation des privilèges, libertés, statuts et coutumes de la ville (données à Arles le 29 janvier 1481) — Archiv. d'Arles.

Ici finit la 1re partie des Annales de J. Didier Véran, commençant à l'année 963 et s'arrêtant à l'époque où la Provence fit en quelque sorte le sacrifice de son autonomie pour se donner à la France.

Dans le second volume de notre publication, qui paraîtra l'année prochaine, par livraisons bi-mensuelles, comme par le passé, nous donnerons le complément de ces Annales, qui se continuent jusqu'à l'année 1785, et qui gagnent beaucoup en intérêt à mesure qu'elles se rapprochent des temps modernes.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

—

Barbegal

—

(Suite et fin).

— 1717. Le 20 juillet, (not. Jehan), Marc-Antoine de Beaujeu vend au sieur Michel d'Arquier de St-Estève, soixante-une cétérées soixante dextres, d'herbages de son domaine de Barbegal, au prix de vingt livres la cétérée, avec la faculté de reprendre lesdits biens vendus dans l'espace de quatre années, au même prix.

Le 13 septembre de la même année, ledit Marc-Antoine et le R. P. de Bouchaud, ministre du couvent de la Sainte-Trinité, arrentent pour un an, à Jean Barjavel et à Jean Veton, pêcheurs, les eaux et pêcheries indivises de Barbegal qu'ils avaient tenues ci-devant, au prix de 90 livres, et donneront, en outre, lesdits rentiers, à chacun des deux propriétaires, quarante livres d'anguilles salées.

— En l'année 1718, Charles-François des Laurens, baron de Beaujeu, fils de Marc-Antoine, épousa demoiselle Thérèse du Roure, fille de Nicolas du Roure, alors viguier de la ville d'Arles.

— Le 22 mai 1719, Charles-François de Beaujeu rembourse à noble Michel d'Arquier de St-Estève, la somme de 1239 livres, et rentre ainsi dans la propriété des soixante-une cétérées soixante dextres de coussoul qu'avait vendus son père.

— 1730. Note de ce qu'on doit donner à un granger :

On donne à un granger, par mois, pour chaqu'homme, un septier de bled, un barral de vin, et deux cannes d'huile par an. Les gages d'un granger, par an, sont de quarante écus. On donne douze poules pour chaque homme, attendu que les œufs tiennent lieu de pitance. A l'époque des récoltes, il faut convenir de donner au granger tant de blé, de vin, d'huile, d'anchois, de fromageons, de morues, parce qu'afin de profiter du surplus des provisions, il hâtera le travail de l'aire.

Par ce moyen, il commencera plus tôt de labourer, l'été étant la meilleure saison pour préparer les terres et les faire produire, surtout celles de Barbegal. Il serait encore à propos pour faire produire les marais, d'avoir vingt-cinq ou trente vaches, et d'intéresser le granger, pour qu'il y donnât ses soins, en le faisant entrer en part. Pour cela, il faudrait faire faucher aux mois de mai et juin, toutes les portions de marais qui pourraient l'être et l'on y ferait hiverner les vaches.

(Livre de raison de François de Beaujeu.)

— 1734. François de Beaujeu convient du prix fait de la récolte de grains de son domaine de Barbegal avec Claude Galle, dit le replet, et Louis Arnaud de Fontvieille, à raison de trois livres dix sous la cétérée.

— 1737. Le 30 avril, le Commissaire de marine, envoyé pour visiter les bois du territoire d'Arles, déclare que les arbres du domaine de Barbegal ne sont point nécessaires pour le service.

— 1739. Dans le courant de l'année 1737, plusieurs particuliers des Baux étaient venus pêcher et couper du roseau dans les marais voisins du pont de Barbegal, sous prétexte que les marais des Baux s'étendaient jusqu'au dit pont. Les Pères Trinitaires et le Baron de Beaujeu, propriétaires desdits marais, portèrent plainte contre les contrevenants, lesquels furent condamnés, au mois de juillet

1739, à payer 483 livres de dommage. Au mois d'août de la même année, par ordre du Parlement, on fit lecture de l'arrêt sur la place des Baux et on en placarda l'affiche à la porte de l'église.

— 1740. Un arrêt du Conseil, à la date du 5 juin 1731, avait fait défense de planter de nouvelles vignes dans l'étendue du royaume, sans la permission expresse de Sa Majesté. Marc-Antoine de Beaujeu se pourvoit devant l'Intendant de la province, déclarant que les terres de Barbegal n'étaient propres à aucune culture, si ce n'est à celle de la vigne. Par arrêt du 4 novembre 1740, l'Intendant autorise le Baron de Beaujeu à complanter en vignes cinquante cétérées de son domaine.

Voici à ce sujet quelques lignes extraites du livre de raison du sieur de Beaujeu :

« Comme la terre de Barbegal est impro-
» pre à la production du blé, j'ai pris le
» parti de la faire complanter en vignes.
» Mais, comme on ne peut le faire sans une
» grande dépense et un entretien très dis-
» pendieux, en suivant le mode usité en
» Provence, j'ai adopté l'usage du Langue-
» doc, où toutes les vignes sont plantées au
» labourage. J'en ai commencé l'essai sur
» quinze cétérées. Si cette quantité réussit
» et que le Seigneur daigne bénir mon ou-
» vrage, dans quatre années, dès aujour-
» d'hui, si je suis en vie, j'en ferai complan-
» ter une plus grande quantité, ayant une
» permission de Monsieur l'Intendant pour
» cinquante salmées. J'ai pris la précaution
» de faire ramasser les plans à St-Vincent,
» en Languedoc, afin de n'en avoir que de
» bien bons et propres à produire du bon
» vin. »

(Papiers Beaujeu, Arch. de Barb.

— 1752. Le 29 avril, (Firmin, not. à Arles) le couvent de la Sainte Trinité et François, Baron de Beaujeu, voulant effacer toute idée de procès passés et prévenir les contestations qui pourraient s'élever par la suite sur l'explication des anciens titres et la communion qu'il y a entr'eux, entendent confirmer la transaction passée, le 26 août 1653, entre le couvent des Trinitaires et le sieur d'Arquier de Barbegau. A cet effet, les parties conviennent que toutes les eaux, pècheries, étangs de Peluques, Figuerolles, petit Goudègue, Gaute-Franque, Cros, Malcrouzet, Grand-Gargatte, paluds, roubines de Cappeau, de Figuerolles, Veton et autres, prés, herbages, paluds, et fonds d'icelles, tant ce que ledit couvent que ce que ledit Baron de Beaujeu peuvent avoir, tant de leur chef que de diverses acquisitions, en quoi que le tout consiste ou puisse consister, continuera, à l'avenir et pour toujours, à être possédé par commun et indivis entre les parties, irrévocablement, ainsi qu'il a été convenu dans la transaction du 26 août 1653, sans qu'elles puissent faire aucun arrentement des dites eaux et pêcheries, l'une sans l'autre.

— 1754. « Le 3 avril de cette année a été
» terminée sur l'aire, la construction de la
» jasse pour le troupeau. Je l'avais com-
» mencée le 8 octobre 1753. Elle me revient
» à 1776 livres sept sous. Mais quiconque
» voudrait entreprendre pareille construc-
» tion ne pourrait le faire sans dépenser au
» moins mille livres de plus, attendu que
» j'avais toutes les tuiles, les solives, les
» poutres, tout comme aussi les pierres que
» j'ai fait extraire des ruines de l'aqueduc
» Romain, à portée du chantier. La chaux,
» rendue à Barbegal, me revient à onze
» sous le quintal. L'hiver a été si rigoureux,
» qu'il a fait périr la semence d'avoine et
» qu'il a fallu la ressemer au mois de mars. »

(Livre de raison de François de Beaujeu.)

— 1756. L'inondation du Rhône tue presque tous les blés. (id.)

— 1758. Certains habitants des Baux avaient renouvellé, en 1755, la prétention de couper des roseaux dans les marais contigus au pont de Barbegal, malgré l'arrêt de 1739. Cette fois, les Consuls des Baux intervinrent pour soutenir les droits de la Commune, se fondant sur une charte de 1210, qui commence ainsi :

« Ego dominus Hugo de Baucio, dono con-
» cedo et cum hâc cartâ trado in acca-
» pitum perpetuum omnibus hominibus Cas-
» tillonis prœsentibus et futuris paludem
» meam sicut vadit de Barbegalo ad ena-
» mont, ut, in eadem palude, cùm voluerint,
» possint piscari, sagnam vil pabel collige-
» re ... etc. »

(Actum est in castro Trincataillorum.)

François de Beaujeu et les Pères Trinitaires soutinrent que ce droit ne pouvait s'appliquer que sur les marais compris dans l'enclave du territoire des Baux et nullement dans celle du territoire de Barbegal, qui s'étend jusqu'à l'ilon de Locate, où est bâtie la chapelle de Notre-Dame de l'île. Il y a sur ce procès un excellent mémoire de 1757. Le 12 mai 1758, il y eut arrêt de condamnation, avec dépens, contre la Communauté des Baux.

— 1764. Par acte du 1er février, (notaire Chabran), Messire Jean Baptiste Marie de Grille, marquis d'Estoublon, avait acquis les portions de marais, au quartier de Barbegal, appartenant au couvent de la Sainte Trinité. Le 16 septembre de la même année, il y a transaction privée concernant le partage, les limites et le mode de jouissance desdits marais, entre le marquis de Grille et le Baron de Beaujeu.

— Même année 1764. François de Beaujeu qui avait fait souvent réparer les fenê-

tres, portes et toitures du mas et des jasses de Ribesautes, sans pouvoir jamais s'en servir, « à cause, dit-il, dans son livre de raison, que les malfaiteurs y avaient établi domicile et y faisaient toute sorte de dégats » vendit la plate-forme du mas et des vieilles masures, dites jasses et écuries, ainsi qu'une demie cétérée de pasquier y attenant, à Guillaume Baigne. (notaire Francony.)

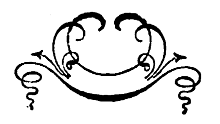
— 1783. Les deux condamnations obtenues contre la Communauté des Baux en 1739 et 1758, n'empêchaient pas les habitants de renouveler, de temps à autre, leur prétention à couper sagnes et roseaux sur les marais de Barbegal. C'est ce qui eut lieu en cette année. Le Baron de Beaujeu, d'une part, et le marquis de Grille, représentant les Trinitaires, d'autre part, firent valoir leurs droits. Après production d'un mémoire à ce sujet, le procès n'eut pas de suite.

— 1795. Le 25 brumaire an IV de la République, la citoyenne Marguerite Beaujeu, fille de François Beaujeu et le citoyen Louis Marie Grille, afferment pour six années, la pêcherie indivise des marais de Barbegal à Michel Barjavel, pêcheur d'Arles, moyennant la rente annuelle de seize quintaux soixante six livres de poisson, que ledit Barjavel s'oblige à porter au domicile des parties, à Arles, plus cent livres d'anguilles ou *fougaou*, chaque anguille devant être au moins du poids de trois livres.

— 1797. Le 1er floréal an V, la citoyenne Marguerite Laurens Beaujeu, vend au citoyen Noguier, une contenance de soixante cétérées d'herbages, dépendant du domaine de Barbegal, au quartier de Ribesautes, moyennant la somme de 2720 livres. La citoyenne Beaujeu se réserve l'enceinte d'une chapelle, où l'on reconnait encore les vestiges de vieux murs, d'une contenance d'environ une cétérée.

— 1805. Jean- Baptiste des Laurens de Beaujeu, fils de François, Baron de Beaujeu, prêtre capiscol de l'église métropolitaine et primatiale d'Arles, ancien abbé de Cruas, en Vivarais, Prieur de Port-Dieu, en Limousin et Vicaire-Général de St-Malo, dernier survivant de son nom, institue pour son légataire universel, son cousin Henri du Roure, mort maire d'Arles, le 23 décembre 1807.

Par le testament de l'abbé de Beaujeu, le domaine de Barbegal est devenu propriété de la famille du Roure.



ERRATA

Malgré le soin apporté à la correction des épreuves, il s'est glissé dans notre publication plusieurs fautes d'impression qu'il convient de rectifier. L'intelligence et le bon sens du lecteur auront certainement suffi pour corriger le plus grand nombre; mais il en est quelques-unes qui dénaturent le mot ou la phrase, en altèrent le sens ou troublent l'ordre des dates; celles-là sont plus difficiles à corriger, alors surtout qu'il s'agit d'un texte inédit ; c'est pour elles spécialement que nous supplions le lecteur de vouloir bien consulter les rectifications qui vont suivre :

Page 27 — 2e colonne — note 1. — Au lieu de *Tæmargassius*, lisez *Tamargassius*.

Page 40 — col. 1 — ligne 9 — Au lieu de *fort le nom pareil*, lisez *fors le nonpareil*.

Page 87 — col. 1 — ligne 29 — Au lieu de *coiffer les saints*, lisez *coiffer la sainte*.

Page 111 — col. 1 — ligne 3 — Au lieu de *Veloncio*, lisez *Velaucio*.

Page 111 — col. 1 — ligne 8 — Au lieu de *Pons Prodelli*, lisez *Pons Rodelli*.

Page 128 — col. 2 — ligne 19 — Au lieu de 22 *décembre* 1344, lisez 22 *décembre* 1744.

Page 137 — col. 1 — ligne 21 — Au lieu de *guarrigue*, lisez *garrigue*.

Page 141 — col. 1 — ligne 40 — Au lieu de *Seigeur de Beynes*, lisez *Seigneur de Beynes*.

Page 168 — col. 2 — ligne 4 — Au lieu de *que je me vois*, lisez *que je me voie...*

Page 183 — col. 2 — ligne 51 — Au lieu de *les Jesuites durent obtenir*, lisez *les Jésuites surent obtenir...*

Page 230 — col. 2 — note ligne 2 — Au lieu de *pretor amare Deum*, lisez *præter amare Deum*.

Page 234 — col. 2 — ligne 22 — Au lieu de *Baret*, lisez *Loubarès*.

Page 239 — col. 1 — ligne 44 — Au lieu de *se priso*, lisez *se piquo*.

Au vers suivant, au lieu de *philousouphio*, lisez *philosophico*.

Page 239 — col. 2 — ligne 3 — rétablissez le vers comme suit :

A moun guidoun et virarié.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLE DES MATIÈRES

Par noms d'Auteurs (1).

(1) L'astérisque (*) indique les auteurs décédés depuis longtemps.



TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

Le *Musée* paraît le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons de 8 pages (16 colonnes).
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit :

Un an... 5 00
6 mois .. 2 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à M. BERTET, libraire, place de la Major, 15, ou place des Hommes 12, maison Autheman.

Arles, imp. C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 2.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01080 7546


Digitized by Google

